This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

French local

42

Soc 23729 e. 17
19-20

03

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE

ET D'ARCHÉOLOGIE

TOME XIX

FOREIGN
BODLEIAN
PERIODICALS

Ode à Madame Marguerite de France
duchesse de Savoie.

Alluvions et eaux ferrugineuses de la Bosse.

Bibliographie d'Aix en Savoie.

Glaçures monétaires de Savoie
(1188-1630).

Le martyre de la Légion thébaine
(réponse à M. l'abbé Ducis).

CHAMBÉRY
ALBERT BOTTERO, IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE
PLACE SAINT-LÉGER

1881

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE

ET D'ARCHÉOLOGIE

TOME XIX

4

CHAMBÉRY
ALBERT BOTTERO, IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE
PLACE SAINT-LÉGER

1881

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

1879-1880

I

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 13 novembre 1879

(*Présidence de* M. Jules CARRET, *vice-président*)

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

— M. Jules Carret fait hommage à la Société de la communication faite par lui à l'Association française pour l'avancement des sciences sur la distribution des *Antipodes*.

M. Jules Carret rend compte du congrès des Sociétés savantes de la Savoie qui a eu lieu à Annecy. Parmi les membres de notre Société, M. le baron de Ponnat et M. le docteur Jules Carret

ont fait des communications dont il a déjà été question à des séances antérieures de la Société.

— M. L. Rabut, secrétaire, donne lecture d'une lettre du Ministre de l'agriculture et du commerce, qui invite la Société à faire retirer le diplôme et la médaille de bronze accordés à la Société à l'occasion de l'Exposition universelle.

— M. L. Rabut, conservateur du musée départemental, donne communication d'une inscription dont il a pris l'estampage. Cette inscription, récemment découverte à Grésy-sur-Isère sous une couche de plâtre, était encastrée dans le mur d'une maison qui a servi anciennement de chapelle. Nous la donnons, parce qu'elle fait connaître des faits perdus ou oubliés.

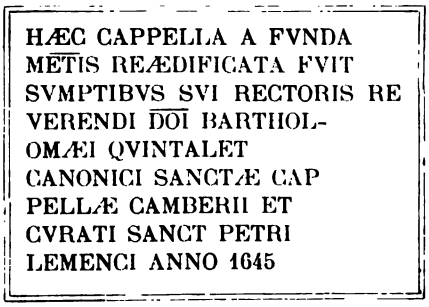

Hæc capella a fundamentis reædificata fuit sumptibus sui rectoris reverendi Domini Bartholomæi Quintalet cononici sanctæ capellæ Camberii et curati sancti Petri Lemenci anno 1645.

— Ouvrages reçus :

1° *Société d'histoire et d'archéologie de Genève;* tome XX, 1re livraison.

2° *Bulletin de la Société de statistique des sciences naturelles et des arts du département de l'Isère;* tome VIII.

3° *Annuaire de l'Académie royale de Belgique;* 1877 et 1878.

4° *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*; tomes XLI, XLII, XLIII, XLIV, XLV, 1876-1878.

5° *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique;* tomes I, II, III et IV, 1875-1878.

6° *Bulletin de la Société d'anthropologie;* 2e fascicule, février et avril 1879.

7° *Journal des savants;* août et septembre 1879.

8° *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons;* tome VIII, 2e série.

9° *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et lettres de Dijon;* 3e série, tome V.

10° *Annuaire de la Société philotechnique;* année 1878.

11° *Mémoires de l'Institut national Genevois;* tome XIV, 1878-1879.

12° *Revue savoisienne;* nos 7, 8 et 9, 1879.

13° *Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique;* fascicules de 1 à 12, 2e série, 1868-1877 ; 3e série, fascicules 1, 2, 3 ; 2e partie, no 1.

14° *Histoire du péage de l'Escaut,* par Grandgaignage. — *Académie d'archéologie de Belgique.*

15° *Revue des Sociétés savantes ;* tome VIII, septembre à décembre 1878.

16° *Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne;* 4e bulletin, IVe volume, 1879.

17° *Notes sur le couvent de Sainte-Claire, à Genève,* par Th. Dufour, 1879.

18° *Société départementale des médecins de la Savoie ;* 18e assemblée, 1879.

19° *Notice sur quelques restes d'édifices romains du Puy-de-Gandy,* par J.-B. Thuot.

20° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie ;* année 1879, n° 2.

21° *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais ;* tome VIII, n° 95.

22° *Bulletin trimestriel de la Société centrale d'agriculture ;* octobre 1879.

23° *Association française pour l'avancement des sciences ;* congrès de Paris, 1878, distribution des *Antipodes,* par le docteur Jules Carret.

24° *Tessere di principi di Casa Savoia ;* Vincenzo Promis, 1879.

Séance générale du 27 novembre 1879

(*Présidence de* M. Charles GUILLERMIN, *président*)

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

— M. François Veyrat, propriétaire à Grésy-sur-Isère, présenté par MM. L. Rabut et Charles Guillermin, est reçu membre effectif de la Société.

— M. le président donne lecture d'une lettre de M. François Rabut, relative à la vente par M. Perrin André de plusieurs exemplaires du

volume XVI, privé des procès-verbaux de la Société et portant sur la couverture : *Perrin, libraire*. L'assemblée décide que le président de la Société écrira à M. le président de l'Académie de Savoie pour le prier de s'entendre avec la Société d'archéologie sur la conduite à tenir à ce sujet.

— Ouvrages reçus :

1° *Revue des Sociétés savantes des départements;* tome I, 1re et 2e livraisons.

2° *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais;* tome VII, n° 100.

3° *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier;* tome XV, 4e livraison.

4° *Revue savoisienne;* octobre 1879.

5° *Journal des savants;* octobre 1879.

6° *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille;* tome XXXIX, 1re partie.

7° *Société des antiquaires de la Morinie;* 111e livraison.

8° *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine;* IXe volume, 1878.

9° *Congrès international des sciences anthropologiques, Rapport sur la Paléontologie.*

10° *Rapport sur l'activité de la commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg* pour l'année 1876.

Séance générale du 8 janvier 1880

(*Présidence de* M. Charles GUILLERMIN, *président*)

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

— MM. Bel Jean-Baptiste, avocat, présenté par MM. le baron de Ponnat et le docteur Jules Carret; Hollande, professeur, présenté par MM. L. Rabut et Revoil; Bouvier, juge de paix, présenté par MM. Pepin et L. Rabut, sont reçus membres effectifs de la Société.

— M. le président donne lecture d'une lettre de M. le président de l'Académie de Savoie relative à l'affaire Perrin, déclarant que cette Académie n'avait pas à connaître de cette question, et engageait M. A. Perrin à s'entendre avec la partie plaignante pour la suite dont était susceptible cette affaire.

La Société décide en conséquence que M. le président écrira à M. A. Perrin pour le prier de se présenter devant le bureau de la Société, qui a été chargé par l'assemblée de rapporter cette affaire.

— Ouvrages reçus :

1° *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris;* tome II, 3e fascicule.

2° *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure;* tome IV, 2e et 3e livraisons.

3° *Revue historique et archéologique du Maine;* tomes I, II, III, IV et V.

4° *Bulletin de la Société de statistique du département de l'Isère;* tome IX.

5° *Armorial nobiliaire de la Savoie;* 2e volume, 1re et 2e livraisons.

6° *William Windhom et Pierre Martel. — Relations de leurs voyages aux glaciers de Chamonix;* 1741-1742, Th. Dufour.

7° *Bulletin de la Société archéologique, historique de l'Orléanais;* tome VII, n° 101.

8° *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France;* tome XXXIX.

9° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie;* 1879, n° 3.

Séance générale du 29 janvier 1880

(Présidence de M. Charles GUILLERMIN, *président)*

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

— L'assemblée décide la remise à M. Tochon du volume XVII de ses Mémoires, pour la Société d'agriculture.

— L'ordre du jour appelle la discussion de l'affaire André Perrin, libraire à Chambéry, ancien bibliothécaire de la Société. M. le baron de Ponnat donne lecture d'un rapport très-circonstancié, dont l'assemblée ordonne le dépôt en manuscrit dans ses archives, et propose, au

nom de la commission, un ordre du jour qui, après quelques modifications de détail et l'acceptation d'un amendement de M. Jules Carret, est adopté à l'unanimité dans la forme suivante :

La Société savoisienne d'histoire et d'archéologie,

Vu la lettre de son président honoraire, M. François Rabut, en date du 16 novembre 1879;

Vu les procès-verbaux des assemblées générales des 27 novembre 1879 et 8 janvier 1880;

Vu la lettre de M. Barbier, président de l'Académie des sciences, lettres et arts de Savoie, en date du 7 décembre 1879, déclarant que cette *Académie n'avait pas à connaître de cette question,* et engageait M. A. Perrin à s'entendre avec la partie plaignante pour les suites dont était susceptible cette affaire;

Considérant que, de l'enquête à laquelle le bureau s'est livré, il résulte manifestement la preuve des faits articulés, à savoir que, dans le courant de l'année 1877, M. André Perrin, libraire à Chambéry, a mis en vente à son profit exclusif, sans même en informer les auteurs, une partie détachée du XVI^e^ volume des Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, c'est-à-dire le travail de MM. Auguste Dufour et François Rabut sur *L'imprimerie, les imprimeurs et les libraires en Savoie, du XV^e^ au XIX^e^ siècle;*

Considérant que, trois fois appelé à s'expliquer, M. André Perrin ne s'est jamais présenté ; mais qu'il résulte d'un catalogue transmis par lui, et dont aucun des membres de la Société ne connaissait l'existence, que ces pseudo-tirages à part, ne portant en eux-mêmes aucune note indiquant leur provenance réelle, sont fort en usage, et depuis plusieurs années, dans la librairie A. Perrin, à Chambéry ;

Considérant que ces publications de travaux détachés de nos Mémoires et documents, publications faites sans indications ni d'origine, ni même de nom d'imprimeur, présentent dès lors un caractère tout à fait étranger aux travaux de notre Société ;

Considérant que ces tirages à part étant la propriété exclusive des auteurs et la récompense de leurs travaux, l'acte dont il s'agit tendrait, s'il n'était sérieusement réprimé, à éloigner de la Société savoisienne les membres qui en sont les travailleurs les plus utiles et les plus assidus ;

Considérant que M. André Perrin est d'autant moins excusable dans le cas présent, que sa qualité de sociétaire aurait dû lui inspirer un plus grand respect des droits de ses collègues et des décisions de la Société pour la vente de nos volumes ;

Considérant, en outre, que deux volumes appartenant à la bibliothèque de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie ont été

retrouvés catalogués dans une bibliothèque publique confiée à M. A. Perrin ; que des dédicaces inscrites sur ces volumes ne laissent aucun doute sur le point de savoir qu'ils appartiennent réellement à notre Société ; qu'en outre, ces volumes ne nous ont point été empruntés régulièrement, mais qu'ils ont été enlevés des rayons de notre bibliothèque, sans qu'aucune mention en ait été inscrite au registre des emprunts ; qu'ainsi M. A. Perrin, notre ancien bibliothécaire, s'est rendu coupable tout au moins de négligence ;

Par ces motifs :

Déclare que le nom de M. André Perrin sera rayé de la liste des membres de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie ; que le dépôt de nos publications sera transféré de la librairie A. Perrin à celle de M^lle^ Robert, et passe à l'ordre du jour.

— L'ordre du jour appelle la nomination du bureau de la Société.

M. Charles Guillermin, président sortant, est élu président ;

M. Jules Carret, vice-président sortant, est élu vice-président ;

MM. Laurent Rabut et Revoil, secrétaires sortants, sont élus secrétaires ;

M. Perrot, trésorier sortant, est élu trésorier ;

M. le baron de Ponnat, bibliothécaire sortant, est élu bibliothécaire.

— Ouvrages reçus :

1° *Atti della Società ligure di storia patria;* volume VII, parte 2, fascicolo 1°, et volume XIII, fascicolo 3.

2° *Journal des savants;* novembre et décembre 1879.

3° *Revue des Sociétés savantes;* 7e série, tome I, 3e livraison.

4° *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie;* tome XVI, 1876-1879.

5° *La Savoie viticole et le phylloxéra;* P. Tochon, 1880.

6° *Bulletin trimestriel de la Société centrale d'agriculture;* janvier 1880.

7° *Revue savoisienne;* novembre et décembre 1879.

8° *Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon;* années 1877-1878.

Séance du 11 mars 1880

(*Présidence de* M. J. CARRET, *vice-président*)

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

— Il est donné lecture d'une lettre de M. Combet, de Saint-Jean-de-Maurienne, contenant une note sur Esprit Combet, de Lanslevillard. Cette note ne nous apprend rien de plus que ce que nous a déjà fait connaître M. le comte Martin d'Arve sur les travaux de cet écrivain de la Maurienne (voir le 2e volume des Mémoires de

notre Société : *Notice sur l'ancienneté, les noms et la situation du diocèse de Maurienne ;* manuscrit du révérend Esprit Combet).

Cet auteur a encore laissé deux autres manuscrits : un coutumier de Lanslevillard, où il consigne tout ce qui peut intéresser cette paroisse, et une histoire chronologique des évêques de Maurienne, travail qui a servi à M. le chanoine Angleys pour son *Histoire du diocèse de Maurienne.*

— M. L. Rabut lit l'introduction d'un poème inédit de notre célèbre poète Marc-Claude de Buttet, que notre président honoraire A. Dufour a eu la bonne fortune de découvrir à la bibliothèque de l'université de Turin.

L'assemblée décide que ce poème, présenté par MM. A. Dufour et F. Rabut, sera imprimé en lettres italiques, et commencera le 19e volume des Mémoires de notre Société.

— M. le docteur Hollande lit un travail sur les eaux et les terrains de la Boisse. Quelques observations du docteur J. Carret amènent une discussion intéressante sur ce travail consciencieux de M. Hollande, et le comité de publication en décide l'impression dans les Mémoires de la Société.

— MM. Couchoux, secrétaire d'académie, et L. Rabut, auteur d'une note sur le caducée de Mercure trouvé à *Lemencum,* sont désignés

pour représenter la Société aux réunions des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne.

— Ouvrages reçus :

1° *Le Prieuré de Chamonix,* documents recueillis par M. J.-A. Bonnefoy, notaire à Sallanches.

2° *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen ;* 2e série, tome VI.

3° *Bulletin de l'Académie du Var ;* tome IX.

4° *Revue savoisienne ;* janvier 1880.

5° *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie ;* 112e livraison, 1880.

6° *Bulletin de la Société académique de Brest ;* 2e série, tome VI.

7° *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France ;* 1879.

8° *Les terres de Saint-Victor et chapitre dans l'ancien bailliage de Ternier,* par César Duval.

9° *Bulletin de la Société linnéenne de la Charente-Inférieure ;* Ier volume, 2e 3e et 4e trimestres.

Séance du 22 avril 1880

(*Présidence de* M. Jules CARRET, *vice-président*)

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

— M. le président donne lecture d'une lettre de l'Académie de Savoie, relative au congrès des Sociétés savantes de la Savoie. Plusieurs membres font des observations sur la date de

la réunion qu'ils trouvent défavorable, sur les heures des séances et des courses. Il sera adressé une lettre d'observations au président de l'Académie.

— Sur la demande de M. Jules Carret, la Société décide qu'elle prend à sa charge les dépenses d'un dynamomètre, d'un céphalomètre, d'un compas glissière et d'un ruban métrique, se montant à la somme de 66 francs ; ces instruments sont indispensables aux études que le docteur Carret a entreprises sur les races de la Savoie.

— M. L. Rabut fait connaître une demande de M. le recteur, qui désire qu'un certain nombre de volumes de la bibliothèque circulante soit mis à la disposition de l'école secondaire des jeunes filles.

L'assemblée décide qu'on remettra, à titre de prêt, à la directrice de cette école, et sous la responsabilité de M. le recteur, cinquante volumes environ de la bibliothèque.

— M. le baron de Ponnat fait une communication sur le Martyre de la légion thébaine à Saint-Maurice-d'Agaune, dont il démontre l'impossibilité matérielle.

— M. Jules Carret fait une communication sur la mesure des crânes et sur les expériences qu'il a faites aux conseils de révision.

— Ouvrages reçus :

1° *Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande;* tome XXXII.

2° *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais;* tome XVII, avec atlas.

3° *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine;* 3e série, VIIe volume.

4° *Inventaire sommaire des archives départementales de la Côte-d'Or;* tome V.

5° *Congrès archéologique de France;* 45e session.

6° *Bulletin trimestriel de la Société centrale d'agriculture de la Savoie;* avril 1880.

7° *Revue savoisienne;* mars 1880.

8° *Mémoires de la Société des antiquaires de Zurich;* fascicule 44.

9° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie;* tome XIII.

10° *Revue des Sociétés savantes des départements;* 7e série, tome I, 3e livraison.

11° *Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne;* IVe volume, 5e bulletin.

12° *Mémoires de la Société académique d'archéologie du département de l'Oise;* tome X, 3e partie.

13° *Journal de la Société d'archéologie lorraine;* 28e année, 1879.

Séance générale du 1er Juillet 1880

(*Présidence de* M. Jules CARRET)

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

— M. J. Carret fait une communication sur la mesure des crânes de Savoyards qu'il a prise dans les derniers conseils de révision. Il s'attache surtout à faire ressortir la brachycéphalie des crânes savoyards. Il démontre, par les mesures prises, que cette supériorité des crânes savoyards sur ceux des habitants de l'Auvergne est au moins égale à celle de ces derniers sur ceux des habitants de la Bretagne. Une discussion s'engage sur les brachycéphales et les dolichocéphales, sur l'amélioration des races.

— M. Peraldi, conseiller de préfecture, présenté par MM. Bel et J. Carret, est reçu membre effectif de la Société.

— Plusieurs sociétaires sont inscrits pour des communications ou des conférences au congrès des Sociétés savantes de la Savoie :

M. J. Carret complètera son travail, et fera une conférence sur les crânes des Savoyards ;

M. L. Rabut fera une conférence au musée sur les temps préhistoriques de la Savoie ;

M. le baron de Ponnat fera une réponse contradictoire à M. l'abbé Ducis sur le martyre de la légion thébaine, dont il prouvera l'impossibilité historique.

— Ouvrages reçus :

1° *Antiquités et monuments du département de l'Aisne,* par Edouard Fleury, 3e partie.

2° *Négociations diplomatiques de la France avec la*

Toscane, par Abel Desjardins, tomes III, IV et V (don de M. le Ministre de l'instruction publique).

3° *Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers-Etat,* par Augustin Thierry (don de M. le Ministre de l'instruction publique).

4° *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges,* par Joseph Nadaud, tome IV.

5° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne;* XXXIIIe volume, 1880.

6° *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie;* tome VI.

7° *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences et arts du département du Nord* (Douai); tome XIV, 1876-1878.

8° *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons;* tome IX.

9° *Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune;* mémoires, 1879.

10° *Journal des savants;* avril, mai 1880.

11° *Bulletin archéologique et historique de la Société de Tar-et-Garonne;* tome VII, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres.

12° *Bulletin de la Société d'anthropologie;* tome II, 3e série, 4e fascicule.

13° *Compte rendu de la 2e session du congrès des Sociétés savantes;* 1879.

14° *Mosaïques de Pompeianus;* 5 grandes planches.

15° *Revue des Sociétés savantes des départements;* 7e série, tome II, 1re et 2e livraisons.

16° *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille;* tome XXXIX, 2e partie, 1880.

17° *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France;* tome XI, 7e et 8e livraisons.

18° *Revue savoisienne;* avril et mai 1880.

19° *Essai sur l'origine et l'organisation de la banque de saint Georges,* par F. Molard.

20° *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais;* tome VII, n° 102.

21° *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie;* 113e livraison, 29e année.

22° *Memoria de Los Trabajos Hevados a Cabo;* 1878.

Séance générale du 28 octobre 1880

(*Présidence de* M. J. CARRET)

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

— Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Isidore Locle, bibliothécaire de l'Alliance israélite à Paris, au sujet d'une confiscation de livres hébreux qui a eu lieu à Trévoux, par ordre du duc de Savoie, en 1428 et 1492, et d'une charte du duc Amédée, contenant un règlement sur cette question et sur la situation des Juifs dans le duché de Savoie en 1249. Ces documents n'ont pas été publiés. Il sera répondu à M. Isidore Locle.

— M. le docteur Guilland adresse une lettre et un travail sur la bibliographie d'Aix-les-Bains. Lecture est donnée de l'avertissement et d'une partie de ce travail, dont l'assemblée reconnaît l'utilité. Elle décide l'impression de cette biblio-

graphie dans le 19e volume des Mémoires de la Société, actuellement sous presse.

M. J. Carret fait des observations sur les appréciations qui le concernent dans le travail du docteur Guilland, et proteste contre l'attribution qui lui est faite d'un article sur le *Bon docteur*.

— MM. Cazalis, secrétaire général de la préfecture; Lacarrière, chef de cabinet de M. le préfet; Orsat, substitut du procureur de la République, présentés par MM. Jules Carret et L. Rabut, sont reçus membres effectifs de la Société.

— Ouvrages reçus :

1° *Bulletin de l'Académie delphinale;* tome XV, 1879.

2° *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan;* 1er et 2e semestres, année 1878-1879.

3° *Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube;* tome XVI, 1879.

4° *Mémoires de l'Académie de Nîmes;* tome I, 1878, 7e série.

5° *Mémoires de la Société de Gratz en Styrie;* 2 fascicules, 1880.

6° *Revue historique et archéologique du Maine;* tome VII, 1re, 2e et 3e livraisons, 1880.

7° *Mémoires de la Société de géographie de Vienne (Autriche);* XXIIe volume, 1879.

8° *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente ;* tome II, année 1878-1879.

9° *Bulletin de la Société d'anthropologie ;* tome III, 1re et 2e fascicules, 1880.

10° *Journal des savants ;* juin, juillet, août et septembre 1880.

11° *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin ;* tome XXVII, 1re et 2e livraisons, 1879.

12° *Société archéologique de Bordeaux ;* tome VI, 1re fascicule, 1870.

13° *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France ;* tome XII, 1re et 2e livraisons, 1880.

14° *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier ;* tome XVI, 1re livraison, 1880.

15° *Revue des Sociétés savantes des départements,* tome II, 7e série, 3e livraison, 1880.

16° *Poésies des XIVe et XVe siècles,* publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque de Genève, par Eugène Ritter.

17° *Atti della R. deputazione sovra gli studi di storia patria per le antiche provincie e la Lombardia ;* Turin, 1880.

18° *Bulletin trimestriel de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie ;* septembre et octobre 1880.

19° *Revue savoisienne ;* juin, juillet, août et septembre 1880.

20° *Huit rapports de M. J. Garnier sur les Travaux de la Société des antiquaires de Picardie pendant les années 1864 à 1879.*

21° *Une herborisation dans ma cour,* du même auteur ; Amiens, 1873.

22° *Notice sur un cachet d'oculiste romain,* du même; Amiens, 1880.

23° *Nécrologie d'Albert Albrier,* par Charles Aubertin; Beaune, 1880.

24° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie;* année 1880, nos 1 et 2.

Séance du 28 novembre 1880

(*Présidence de* M. Jules CARRET)

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

— M. Cazalis, secrétaire général de la préfecture, lit un rapport relatif à l'utilité et à la possibilité pour la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie de se faire reconnaître comme établissement d'utilité publique.

L'assemblée ordonne l'insertion au procès-verbal de ce rapport, qui conclut affirmativement, et renvoie à la première séance générale le vote de la décision à prendre à ce sujet.

Messieurs,

Vous pardonnerez à un de vos collègues, tout récemment venu parmi vous, la liberté qu'il prend déjà d'appeler votre bienveillante attention sur un point qui touche à la constitution même de cette Société savante.

J'aurais désiré, Messieurs, après vous avoir exprimé mes sentiments de gratitude, garder le silence

et prendre connaissance à loisir des résultats de vos études antérieures.

Les recherches désintéressées d'un grand nombre de nos collègues ont inspiré d'utiles travaux dans le passé, et en préparent d'importants pour l'avenir.

Mais un sociétaire, aussi estimé pour son caractère que pour son dévouement à la science, et qui a fait de tout ce qui touche à la Savoie l'objet d'une honorable prédilection, M. L. Rabut, a bien voulu me demander s'il ne serait pas utile et possible pour la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie de se faire reconnaître comme établissement d'utilité publique.

Il m'a paru que cette question était assez importante pour mériter un rapport spécial. J'ai l'honneur de vous le présenter. Et si l'on a raison de dire que l'on tombe du côté vers lequel on penche, vous apprécierez pourquoi je me suis laissé aller à toucher ici à une matière qui n'appartient ni à l'histoire ni à l'archéologie, et qui a un caractère purement administratif.

J'estime, Messieurs, que votre Société tirerait de sérieux avantages au point de vue de sa stabilité et de ses intérêts matériels à se faire reconnaître par le Gouvernement. — Elle suivrait, en agissant ainsi, l'exemple donné déjà par les sociétés les plus variées de nature et d'objets.

Je cite, au hasard de la mémoire, les fondations de bienfaisance, de patronage, de charité, de sauvetage, les sociétés de beaux-arts, les sociétés savantes, académies ou instituts, les sociétés d'antiquaires, les sociétés amicales de secours, d'encouragement, etc., etc.

Chacun sait que les établissements d'utilité publique sont ceux dont l'existence présente un caractère d'utilité générale et publique qui a été reconnu dans les conditions déterminées par la loi.

Les formalités à observer sont fort simples ; il suffira de les indiquer en quelques mots tout à l'heure.

Ce qu'il est utile de faire ressortir, c'est qu'une société qui n'a aucune existence propre avant d'être investie du caractère d'utilité publique, acquiert, dès qu'elle reçoit ce privilége, une existence légale, indépendante, et échappe aux vicissitudes de tous genres qui peuvent atteindre les sociétés ordinaires non reconnues.

L'établissement devient ce que l'on appelle en droit une personne civile, un être moral, avec ses droits, ses actions libres et propres, et il jouit de toutes les facultés que la législation de notre pays consacre en pareil cas.

Vous voudrez bien remarquer, Messieurs, que la collectivité, en s'adressant au Gouvernement, n'aliène ni sa liberté d'action ni son indépendance ; elle est maîtresse de son organisation, de ses travaux, en un mot de ses constitutions ; elle ne cherche donc dans la reconnaissance qu'une extension nouvelle et cette haute considération que l'administration supérieure accorde aux sociétés locales dont le caractère inspire de suffisantes garanties de durée.

Remarquez qu'il s'agit d'établissement d'utilité publique qui s'administre lui-même et non d'établissements publics. Ceux-ci font partie intégrante de l'organisation de la France ou se rattachent à certaines parties de cette organisation de la manière la plus intime. Il en est ainsi, par exemple, de l'Institut de

France, créé par la Convention, établissement public régi par des règlements spéciaux. J'en dis autant des cinq académies dont l'Institut se compose, dont les propriétés particulières sont administrées par des bureaux ou commissions.

Une société reconnue d'utilité publique possède donc, à peu de chose près, les mêmes droits qu'un individu pris isolément. Dès lors, les conséquences sont aisées à tirer.

Comme un simple particulier, elle voit croître ou diminuer sa fortune au gré des événements et suivant son industrie plus ou moins active. Elle peut acquérir à titre onéreux ou gratuit, recevoir par donation entre vifs ou par legs, et faire tous actes conservatoires ou engager toutes actions judiciaires pour protéger ses biens; plaider, transiger, etc.

Je dois donner des explications sur un point qui préoccupait l'un de vos collègues. Il s'agit de savoir ce que deviennent les biens d'un établissement lorsque celui-ci vient à disparaître. Nous sommes hommes; qui peut dire quelle sera la durée de nos œuvres? Si elles vivent par le bien qu'elles font, n'est-ce pas le cas de dire qu'elles trouveront un ennemi dans le mieux qui s'exécuterait sous une forme préférable?

Toute chose humaine a sa naissance et son développement, mais il est permis de prendre des dispositions en prévoyant cette transformation qui s'appelle la fin.

Les membres d'une société reconnue comme établissement public n'ont pas le droit de s'approprier ses biens en cas de dissolution.

Leur succession *ab intestat,* si l'on peut parler ainsi d'une personne morale, est réglée par la loi. En cas

d'extinction, la Société a l'Etat pour héritier, en vertu des articles 713 du Code civil : « Les biens qui n'ont « pas de maître appartiennent à l'Etat, » et 539 du même code : « Tous les biens vacants et sans maîtres « et ceux des personnes qui décèdent sans héritiers « ou dont les successions sont abandonnées, appar- « tiennent à l'Etat. »

Les membres des sociétés investies de la reconnaissance légale n'ont pas plus de droit de copropriété sur les biens de l'établissement que les habitants d'une commune sur les biens communaux.

L'être moral est seul exclusif propriétaire ; s'il vient à disparaître, les sociétaires n'ont aucun droit aux biens ; sa succession ne s'ouvre qu'au profit de l'Etat, à moins d'une clause permettant en quelque sorte à l'établissement de faire son testament, en l'autorisant, en cas de dissolution, à demander au Gouvernement l'attribution de ses immeubles, meubles et capitaux à un autre établissement public ou d'utilité publique.

Les clauses de cette nature sont assez fréquemment insérées dans les statuts des établissements d'utilité publique.

Je vous prie, Messieurs, d'excuser la longueur de ces derniers développements. Dans une comédie, un père s'écrie en entendant lire les dispositions du contrat de mariage de sa fille : « Mais on ne parle que de ma mort dans ce contrat. » Je ne voudrais pas que ce cri du cœur fût poussé par l'un de nos collègues.

Il s'agit, en effet, de vie pour la Société, de lui assurer au contraire une existence qui, par son caractère, défie le temps ou n'en subisse l'action que pour grandir, se développer et devenir meilleure.

Si vous jugez opportun, Messieurs, d'entrer dans

cette voie, vous ne trouverez, je le crois, ni ces longueurs dans la procédure qui rebutent parfois, ni ces difficultés à vaincre qui laissent redouter un échec.

La demande en reconnaissance s'introduit par simple requête adressée à l'administration supérieure, appuyée de la production des statuts de la Société, de l'état de ses ressources et des travaux accomplis par elle. La reconnaissance est accordée par décret rendu en conseil d'Etat ; mais cette reconnaissance étant une faveur d'exception, elle doit être réservée aux sociétés qui se sont signalées par d'utiles services rendus aux sciences et aux lettres, et qui se trouvent, en outre, placées dans les conditions financières les plus propres à assurer leur fonctionnement durable et régulier.

Le mérite, la bonne volonté sont des titres, mais ils ne suffisent pas. Les sociétés en instance pour obtenir la reconnaissance légale doivent justifier qu'elles jouissent de ressources suffisantes, qu'elles ont un passé de travail et d'efforts qui garantit la durée de leur existence ; il faut enfin que l'on puisse apprécier la part d'action qui peut leur être acquise dans le monument scientifique et littéraire de notre pays.

Je m'arrête, Messieurs, sur ces dernières considérations.

Assurément les 18 volumes qui ont été publiés sous le patronage de la Société d'histoire et d'archéologie savoisienne sont des témoins respectables d'une vie féconde.

Avec ce fier et noble amour de l'indépendance qui caractérise l'esprit de ce pays, vous travaillez depuis de longues années à cette œuvre de décentralisation intellectuelle qui se poursuit avec succès en France et qui puise son principe dans le patriotisme. Vos

œuvres parlent d'elles-mêmes, et leur voix est écoutée.

Les travaux originaux que vous avez livrés à la publicité sont consultés nécessairement toutes les fois que l'on étudie l'histoire locale, et votre Société savante a réalisé dignement sa devise : *Sparsa colligit.*

Si l'auteur de ce rapport pouvait avoir auprès de vous un mérite, vous le trouveriez dans son sentiment de respect pour votre œuvre et dans son attachement sincère à tout ce qui vous intéresse.

Laissez-le affirmer au moins qu'il se sent uni à vous pour de communes études, par ce sentiment que toute recherche désintéressée de la vérité sert la cause de la patrie, et donne à nos travaux leur énergie, et à notre activité sa vertu.

— La démission de M. Couchoux, membre effectif, est acceptée.

— M. le président fait ensuite une série de communications intéressantes : la première, relative aux fouilles faites actuellement au Champ-de-Mars, qui ont mis à découvert une quantité d'os humains dont il serait désirable de déterminer l'origine ; la seconde, relative aux fouilles qu'il se propose de continuer dans la grotte de la Doria ; la troisième, concernant un travail considérable qu'il fait en ce moment sur la taille des habitants de la Savoie. Il donne quelques détails sur les résultats qu'il a déjà obtenus et sur ceux bien plus importants encore qu'il espère obtenir.

Séance générale du 23 décembre 1880

(*Présidence de* M. Jules CARRET)

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

— M. Gustave Vallier, conservateur honoraire du médaillier de Grenoble, fait une lecture sur des monnaies inédites de Savoie, travail rédigé sous forme de lettre adressée à M. Promis, conservateur du médaillier du roi d'Italie à Turin.

L'assemblée décide l'impression de ce travail dans le volume en préparation des Mémoires de la Société.

— M. Charles Vène, avocat, présenté par MM. Jules Carret et Cazalis, est nommé membre effectif de la Société.

— M. Jules Carret offre à la Société un exemplaire de son mémoire intitulé : *Détérioration du climat de la Savoie et variations des climats de l'Europe occidentale.*

— Le secrétaire annonce l'envoi, par M. Bouvier, d'un bel ouvrage descriptif, avec figures in-folio, de la colonne Antonine.

Des remercîments ont été adressés à M. Bouvier.

— L'assemblée vote à l'unanimité la proposition de faire une demande à M. le Ministre

de l'instruction publique pour obtenir la reconnaissance légale de la Société comme établissement d'utilité publique, et charge son secrétaire, M. L. Rabut, de faire les démarches nécessaires et de rédiger la demande.

— Ouvrages reçus :

1° *Congrès archéologique de France ;* 46e session, 1880.

2° *Revue des Sociétés savantes des départements ;* 7e série, tome III, 1re livraison, 1880.

3° *Journal des savants ;* novembre 1880.

4° *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais ;* tome VII, nos 108, 104, 105, 106.

5° *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique ;* 3e série, tome V, 1879.

6° *Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique ;* 4e et 5e fascicules, 3e série, 2e partie, 2e, 3e, 4e et 5e fascicules.

7° *Détérioration du climat de la Savoie et variations des climats dans l'Europe occidentale ;* Dr Jules Carret.

8° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie ;* 1880, n° 3.

9° *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie ;* 29e année, 114e, 115e livraisons, 1880.

Séance générale du 10 février 1881

(*Présidence de* M. Charles GUILLERMIN)

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

— M. Girod, agent de l'administration des hospices civils de Chambéry, présenté par MM. L. Rabut et Champod, est reçu membre effectif de la Société.

— L'assemblée décide ensuite de prendre un abonnement à l'ouvrage de MM. de Mortillet : *Le Musée préhistorique.*

— M. L. Rabut donne lecture de la lettre à adresser à M. le Ministre de l'instruction publique pour obtenir la reconnaissance légale ; la rédaction est adoptée.

—M. L. Rabut fait connaître l'inscription qu'on vient de découvrir dans l'ancienne chapelle des *Frères de la Miséricorde,* que vient de faire démolir son propriétaire, M. Perratonne.

A L'HONNEVR DE DIEV ET DE
N. DAME DE GRACE ET MISERICORDE
CESTE CHAPELLE A FAICT
FAIRE HON. CLAVDE LEGIER
BATTAGLIN BOVRGEOIS DE
CHAMBERI
1629

— M. le baron de Ponnat demande, dans une lettre adressée au président de la Société, l'insertion dans le volume de sa réponse à M. l'abbé Ducis sur le martyre de la Légion thébaine.

Sur le rapport du comité de publication, l'assemblée décide l'impression de la réponse de M. le baron de Ponnat.

— Ouvrages reçus :

1° *Monographie de la colonne Antonine*, gravée par de Rubeis (don de M. Bouvier, sociétaire).

2° *Musée préhistorique* de MM. de Mortillet; 1re, 2e et 3e livraisons.

3° *Bulletin de la Société académique de Brest;* tome VI, 2e fascicule, 1880.

4° *Bulletin trimestriel de la Société centrale d'agriculture de la Savoie;* janvier 1881.

5° *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille;* tome XL, 1re partie.

6° *Annuaire de l'Académie royale*; 1879 et 1880.

7° *Bulletin de l'Académie royale de Belgique;* tomes XLVI, XLVII, XLVIII et XLIX, 1878-1880.

8° *Programme des concours de la Société des sciences de Lille pour 1881.*

9° *Revue savoisienne;* novembre et décembre 1880.

10° *Journal des savants;* décembre 1880.

11° *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie;* tome VIII, 3e série, 1880.

12° *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin;* tome XXVIII, 1880.

13° *Collection des inventaires sommaires des archives départementales de la Côte-d'Or. — Archives civiles.* — Série C, intendances, tome Ier.

14° *Dix-neuvième assemblée générale annuelle des médecins de la Savoie,* 1880.

15° *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne;* XXXIVe volume, 1880.

16° *Mémoires de la Société de la Suisse romande;* tome XXXV, 1881.

Séance du 3 mars 1881

(*Présidence* de M. J. CARRET)

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

— Le trésorier dépose les comptes de l'année. Une commission est nommée pour en faire la vérification.

— Une discussion s'engage sur la révision du règlement. Plusieurs modifications sont faites, et quelques articles sont ajoutés pour mettre le règlement en harmonie avec la législation du Conseil d'Etat pour les sociétés qui veulent se faire reconnaître comme établissements d'utilité publique. Le règlement, ainsi révisé, sera soumis à l'approbation de la Société en assemblée générale.

— MM. Lacarrière, Peraldi et Vène sont délégués pour les réunions de la Sorbonne.

— M. L. Rabut donne communication de la lecture qu'il se propose de faire à la Sorbonne sur la sépulture de *Julia Vera,* flaminique augustale.

— Ouvrages reçus :

1° *Notes diplomatiques inédites du Père Monod,* publiées par A. Dufour et F. Rabut.

2° *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie.*

3° *Revue savoisienne ;* janvier 1881.

4° *Mémoires de la Société des antiquaires de France ;* tome XL.

5° *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France,* avril-août 1880.

Séance générale du 17 mars 1881

(*Présidence* de M. J. CARRET)

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

— Sur la proposition de la commission, les comptes du trésorier, M. Perrot, sont reconnus exacts et approuvés.

— Il est donné lecture de la lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, qui prend en considération la demande faite par la Société pour être reconnue comme établissement d'utilité publique, et qui demande le complément du dossier qui doit être joint à la demande.

— Le règlement, modifié dans la dernière séance, est soumis à l'approbation de la Société.

Le nouveau règlement est approuvé à l'unanimité.

— Ouvrages reçus :

1° *Revue historique et archéologique du Maine ;* tome VIII, 2° semestre.

2° *Atti della Società ligure di storia patria ;* volume VII, parte 2, et volume XIII, fascicolo IV.

3° *Recueil des publications de la Société havraise ;* 1877 à 1878.

4° *Mémoires de la Société académique du département de l'Oise ;* tome XI, 1880.

5° *Musée préhistorique ;* 4e, 5e et 6e livraisons.

6° *Bulletin de l'Académie du Var ;* tome IX, 1er, 2e et 3e fascicules, 1879-1880.

7° *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar ;* 20e et 21e années, 1880.

RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Article 1er. — La Société est destinée à offrir un centre aux amis de l'histoire répandus dans les diverses provinces de la Savoie ; à provoquer des recherches dans les archives publiques et dans les dépôts particuliers ; à encourager l'étude locale des monuments et des faits propres à jeter du jour sur l'état ancien du pays ; à rassembler les matériaux de l'histoire nationale ; à aider à l'étude des sciences, sans lesquelles il est difficile aujourd'hui d'élargir le cercle des découvertes en histoire et en archéologie ; à publier enfin, autant que ses moyens le lui per-

mettront, des documents inédits et des écrits propres à étendre la connaissance des anciens âges de la patrie.

Art. 2. — La Société se compose de membres *effectifs,* nationaux ou étrangers. Leur nombre est illimité.

La Société peut conférer le titre de membres *honoraires* à des hommes que recommandent leurs titres scientifiques et leurs services.

Le membre honoraire peut prendre part aux séances de la Société et à ses délibérations, mais sans droit de suffrage.

L'admission de nouveaux membres a lieu dans l'assemblée générale de la Société. Chaque candidat doit être présenté par deux membres. L'assemblée vote au scrutin secret. Pour être admis, il faut réunir la majorité des voix des membres présents.

Les démissions devront être adressées par écrit au bureau de la présidence ; elles ne produiront leur effet que pour l'exercice de l'année suivante.

Art. 3. — La Société se réunit une fois par an en assemblée générale, et chaque fois que les affaires le demandent, et une fois par mois en assemblée ordinaire, dans le local de la Société.

Art. 4. — Le bureau de la Société est composé d'un président, d'un vice-président, de deux secrétaires et d'un trésorier.

En cas d'absence du président, ses fonctions sont remplies par le vice-président.

Les secrétaires se répartissent entre eux les fonctions relatives à la rédaction du procès-verbal, à la correspondance et à la conservation des archives. Ils sont mutuellement suppléants l'un de l'autre.

Le trésorier est chargé de la gestion de la caisse.

Il doit chaque année, en assemblée générale, présenter son compte annuel.

Les dépenses, autorisées par la Société, sont mandatées par le président. Celui-ci peut cependant autoriser les dépenses urgentes ne dépassant pas la somme de 20 fr.

Le Président représente la Société en justice et dans les actes de la vie civile.

Les membres du bureau sont nommés par l'assemblée générale, pour deux ans, au scrutin secret et à la majorité des suffrages. Ils sont toujours rééligibles.

Art. 5. — La caisse de la Société est formée :

a) D'un droit d'entrée et de diplôme fixé à 5 fr.;

b) D'une contribution annuelle, qui sera déterminée chaque année par l'assemblée générale, sur la proposition du bureau, et qui ne pourra jamais dépasser 10 francs ;

c) De la vente des publications ;

d) Des dons volontaires ou legs qui pourraient être faits.

Art. 6. — Les délibérations relatives à l'acceptation des dons et legs, aux acquisitions, aliénations ou échanges d'immeubles, seront soumises à l'approbation du Gouvernement.

Art. 7. — Les excédants de recettes qui ne sont pas indispensables aux besoins ou au développement de la Société seront placés en fonds publics français, en actions de la Banque de France, en obligations du Crédit foncier de France, ou en obligations de chemins de fer français émises par des compagnies auxquelles un minimum d'intérêt est garanti par l'Etat.

Art. 8. — Si ses ressources le lui permettent, la Société publiera chaque année un volume de docu-

ments inédits, rares ou précieux, de mémoires originaux et de renseignements archéologiques et topographiques.

Art. 9. — Une commission, composée du bureau de la Société et de quatre autres membres nommés par l'assemblée générale pour deux ans, au scrutin secret et à la majorité des voix, est chargée de choisir les matériaux destinés à être publiés, ainsi que d'en diriger et d'en surveiller l'impression.

Deux autres commissions, nommées de la même manière, seront chargées, l'une, de rechercher les chartes et documents historiques ; l'autre, de veiller à la conservation des monuments antiques, de les explorer et de les décrire.

Ces commissions font à chaque assemblée générale des rapports sur leurs travaux.

Art. 10. — La Société cherchera à établir dans les diverses contrées de la Savoie des commissions locales chargées d'explorer les bibliothèques et les dépôts publics ou particuliers de documents.

Art. 11. — La Société se mettra en rapport avec les Sociétés scientifiques de la Savoie et des pays voisins. Elle établira avec ces Sociétés, s'il y a lieu, un échange de mémoires, de renseignements et de matériaux.

Art. 12. — Les propositions que des membres de la Société pourraient avoir à faire à l'assemblée générale sont communiquées au bureau quinze jours avant la séance.

Art. 13. — En cas de dissolution de la Société, la dévolution et l'emploi de son avoir, tant mobilier qu'immobilier, feront l'objet d'une délibération du conseil de direction ou bureau, qui sera soumise à l'approbation du Gouvernement.

*

Art. 14. — Les présents statuts ne pourront être modifiés qu'en vertu d'une délibération de la Société et de l'approbation du Gouvernement.

Ainsi résolu dans l'assemblée générale de la Société, à Chambéry, le 17 mars 1881.

Pour copie conforme :

Le Président,
Charles GUILLERMIN.

Les Secrétaires,
L. RABUT, A. REVOIL.

II

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE
D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE
ET SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Composition du Bureau.

MM. Guillermin Charles, président.
Dufour Auguste, Rabut François } présidents honoraires.
Carret Jules, vice-président.
Rabut Laurent, Revoil Alphonse } secrétaires.
Perrot Jacques, trésorier.
Baron de Ponnat, bibliothécaire.

Commission de publication.

MM. Blanchard Claudius. | MM. Revoil Alphonse.
Carret Jules. | Rabut Laurent.

Commission pour la recherche des chartes et documents historiques.

MM. Billet Paul. | MM. Rabut Laurent.
Dufour Auguste. | Revoil Alphonse.
Mollard Francis. |

Commission pour l'étude des monuments historiques.

MM. Blanchard Claudius.
Bonnefoy, notaire à Sallanches.
Descostes François.
Dufour François.
Janin Edouard.
Meurianne Charles.
Baron de Ponnat.

Membres honoraires.

MM,

Adriani, professeur d'histoire à l'Université de Turin.

Angelucci Angelo, capitaine d'artillerie à Turin.

Aubertin Charles, conservateur du musée et secrétaire de la Société d'histoire de la ville de Beaune (Côte-d'Or).

Bertini, professeur de philosophie à l'Université de Turin.

Daguet Alexandre, professeur à Fribourg (Suisse).

Diégerik, archiviste professeur à l'Athénée d'Anvers (Belgique).

Dufour Auguste, général d'artillerie en retraite, à Turin.

Dupuis, président de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

Fleury Edouard, secrétaire général de la Société de Laon.

Forel François, président de la Société de la Suisse romande, à Lausanne (Suisse).

Garnier Joseph, secrétaire de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

Guichard, avocat, à Cousance (Jura).

Jussieu (de), archiviste du département de la Savoie, à Chambéry.

Keller, président de la Société des antiquaires de Zurich (Suisse).

Macé Antonin, professeur à la faculté des lettres de Grenoble.

Pillot, archiviste à Grenoble.
Ponnat (le baron de), publiciste à Chambéry.
Promis Vincent, conservateur de la bibliothèque du roi d'Italie, à Turin.

Rabut François, professeur d'histoire au lycée de Dijon.
Revilliod Gustave, bibliophile à Genève.
Ricotti Hercule, professeur à l'Université de Turin.

Taillar, conseiller à la cour d'appel de Douai.

Vuy Jules, avocat à Carouge (Suisse).

Membres effectifs.

MM.

Acis Achille, professeur au lycée de Carcassonne.
Arminjon, conseiller à la cour d'appel de Chambéry.

Beauregard Alexandre percepteur à Aiguebelle.
Beauregard Paul, greffier du tribunal d'Aoste (Italie).
Bel François, avocat à Montmélian.
Bel Jean-Baptiste, avocat à Chambéry.
Billet Paul, avoué à Chambéry.
Blanchard Claudius, avocat à Chambéry.
Bonnevie, géomètre en chef du cadastre de la Haute-Savoie.
Bottero Albert, imprimeur de la préfecture à Chambéry.
Bouvard, ancien secrétaire d'académie.
Bouvier, juge de paix.
Brachet, docteur-médecin à Aix-les-Bains.
Burnier-Fontanel propriétaire à Reignier (Haute-Savoie).

Carret Jules, médecin à Chambéry.
Castellan, médecin-vétérinaire à Chambéry.
Cazalis, sous-préfet à Pontivy.
Chabran, professeur au lycée de Chambéry.
Champod Jean, lithographe à Chambéry.
Curt-Comte, avocat à Thonon.

Descostes François, avocat à Chambéry.

Didelot, préparateur à la faculté des sciences de Lyon.
Domenge Joseph, directeur de l'établissement thermal de Challes, à Chambéry.
Dufour François, agent-voyer en retraite à Chambéry.
Dumaz, docteur-médecin à Chambéry.
Durandard Antoine, avoué à Moûtiers.

Finet Auguste, ancien avoué à Chambéry.

Gaillard César, médecin à Aix-les-Bains.
Girod, agent comptable des hospices civils de Chambéry.
Gotteland Antoine, conseiller à la cour d'appel de Chambéry.
Guilland Louis, médecin à Aix-les-Bains.
Guillermin Charles, avocat à Chambéry.
Guinard, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Chambéry.

Hollande, docteur, professeur au lycée.

Jacquier Jean-Baptiste, procureur de la République à Toulon.
Janin Edouard, professeur d'histoire.

Lacarrière, conseiller de préfecture.
Leboutteux Florimond, agent d'assurances à Chambéry.
Loche (le comte de), à Grésy-sur-Aix.

Marchand Henri, notaire à Chambéry.
Martin Joseph, avocat à Chambéry.
Ménard Paul, imprimeur à Chambéry.
Meurianne Charles, à Grenoble.
Mollard Claude, entrepreneur à Chambéry.
Mollard Francis, archiviste de la Corse.
Monnet Hycinthe, agent d'affaires à Chambéry.
Montagnole Joseph, conseiller à la cour d'appel à Chambéry.
Mossière François, agent d'affaires à Chambéry.
Mugnier François, conseiller à la cour d'appel de Chambéry.

Orsat, substitut du procureur de la République.

Pepin Joseph, propriétaire à Gilly.
Peraldi, conseiller de préfecture.
Perrot Jacques, huissier à Chambéry.
Pillet Louis, avocat à Chambéry.
Pognient Paul, avocat et maire de Sainte-Hélène.

Rabut Jean-Jacques, orfévre à Paris.

Rabut Laurent, professeur de dessin à Chambéry, conservateur du Musée départemental.

Reclus Elysée, géographe à Paris.

Revoil Alphonse, professeur au lycée de Chambéry.

Robesson, avocat à Chambéry.

Roussy de Sales, ancien officier d'artillerie, à Annecy.

Saluces, pharmacien au Betton-Bettonet.

Serand Eloi, à Annecy.

Simond Joseph, greffier de la justice de paix du Biot (Haute-Savoie).

Vallet Jean, sculpteur, professeur de stéréotomie à l'école supérieure à Chambéry.

Vallier Germain, sénateur.

Vanni Bernard, architecte à Padoue.

Vène, avocat.

Veyrat François, propriétaire à Grésy-sur-Isère.

Sociétés correspondantes.

Agen.....	Société centrale d'agriculture, sciences et arts.
Amiens.....	Société des antiquaires de Picardie.
Angoulême.....	Société archéologique de la Charente.
Annecy.....	Association florimontane.
Anvers.....	Académie de Belgique.
Aoste.....	Société académique.
Auxerre.....	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beaune.....	Société d'histoire et d'archéologie.
Beauvais.....	Société académique du département de l'Oise.
Bordeaux.....	Commission des monuments et documents historiques de la Gironde.
Brest.....	Société académique.
Bruxelles.....	Académie royale.
—	Académie des sciences.
Caen.....	Société française d'archéologie.

Cagliari..... Società archeologica sarda.
Cannes..... Société des sciences naturelles et historiques.
Castres..... Société littéraire et scientifique du Tarn.
Chalon-sur-Saône.. Société d'histoire et d'archéologie.
Chambéry..... Académie de Savoie.
— Chambre d'agriculture et de commerce
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
— Société médicale.
Châteaudun..... Société dunoise.
Colmar..... Société d'histoire naturelle.
Constantine..... Société archéologique.

Dijon..... Académie des sciences, arts et belles-lettres.
— Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.
Douai..... Société d'agriculture, sciences et arts.
Dunkerque..... Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences et arts.

Gênes..... Società ligure di storia patria.
Genève..... Société d'histoire et d'archéologie.
— Institut national genevois.
Gratz (Styrie)..... Comité historique.
Grenoble..... Académie delphinale.
— Société de statistique du département de l'Isère.

Havre (le)..... Société havraise d'études diverses.

Lausanne..... Société d'histoire de la Suisse romande.
Limoges..... Société archéologique du Limousin.
Lyon..... Société littéraire.
— Musée Guimet.

Mans (le)..... Revue historique et archéologique du Maine.
Marseille..... Société de statistique.
Mayenne..... Société d'archéologie de la Mayenne.
Melun..... Société d'archéologie, sciences et arts de Seine-et-Marne.

Montauban..... Société d'histoire et d'archéologie de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard..... Société d'émulation.
Moulins..... Société d'émulation de l'Allier.
Moûtiers..... Académie de la Val-d'Isère.

Nancy..... Société d'archéologie.
Nantes..... Société académique.
Narbonne..... Commission archéologique et littéraire.
Nîmes..... Académie du Gard.

Orléans..... Société archéologique de l'Orléanais.

Paris..... Institut des provinces de France.
— Société d'anthropologie de France.
— Société des antiquaires de France.
— Société parisienne d'histoire et d'archéologie.

Rambouillet..... Société archéologique.
Rennes..... Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Rouen..... Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.

St-Jean-de-Maurien• Société d'histoire et d'archéologie.
Saint-Omer..... Société des antiquaires de la Morinie.
Soissons..... Société archéologique, historique et scientifique.

Toulon..... Société des sciences, lettres et arts du département du Var.
Toulouse..... Société archéologique du Midi de la France.
Troyes..... Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube.
Turin..... Regia deputazione sovra gli studj di storia patria.

Vannes..... Société polymatique du Morbihan.
Vienne (Autriche).. Société impériale et royale de géographie.

Zurich..... Société des antiquaires.

MÉLANGES

ODE

A MADAME

MARGUERITE DE FRANCE

DUCHESSE DE SAVOIE

PAR

MARC-CLAUDE DE BUTTET
Savoisien

POÈME INÉDIT

PUBLIÉ PAR

LE GÉNÉRAL AUGUSTE DUFOUR ET LE PROFESSEUR FRANÇOIS RABUT

AVEC UNE INTRODUCTION.

La mode est aujourd'hui aux rééditions d'anciens poèmes dont les exemplaires sont devenus rares ; mais elle l'est encore davantage à la publication des pièces inédites d'auteurs connus, quand on a le bonheur d'en rencontrer. Cette bonne fortune nous l'avons eue pour un de nos poètes nationaux du seizième siècle, Marc-Claude de Buttet, l'ami et l'émule de Ronsard, et nous nous empressons d'offrir aux gourmets des poésies de la Renaissance notre trouvaille, l'Ode à Madame Marguerite de France, duchesse de Savoie.

Un libraire de Lyon vient de faire réimprimer, par les presses de Louis Perrin, de la même ville, les œuvres de M.-C. de Buttet, publiées du vivant de l'auteur et devenues rarissimes, et de mettre ainsi à la portée des amateurs des poésies qui, non-seulement étaient presque impossibles à trouver, mais qui ont un mérite réel, malgré les défauts de l'époque, ceux de la

Pléïade (1). C'est un hommage au goût du jour, et c'est pour satisfaire à ces aspirations de la curiosité de nos contemporains, et en même temps pour honorer la mémoire de notre compatriote, que nous régalons aujourd'hui le public de notre découverte. Elle ajoutera un fleuron à la couronne poétique de M.-C. de Buttet, au moment où une récente édition des travaux déjà connus de cet auteur a porté à la connaissance d'un grand nombre de personnes le mérite de ses vers.

Le manuscrit original de l'ODE A MADAME MARGUERITE, signé par le poète, existe dans la bibliothèque si riche de l'université de Turin. Nous donnons, sans aucun changement dans l'orthographe, ce long poème, qui contient plus de 900 vers, et qui est divisé en cinq parties, intitulées : *L'Avant-Jeu, Pose I, Pose II, Pose III, Pose IIII.*

L'Avant-Jeu est une invitation aux nymphes des montagnes de dresser un autel à la princesse et d'y suspendre une couronne de fleurs, au-dessous de laquelle le poète met une inscription.

La première Pose commence par une invo-

(1) *Les œuvres poétiques de M.-C. de Buttet,* nouvelle édition, avec une introduction par A. Philibert-Soupé, professeur à la faculté des lettres de Lyon. — Lyon, N. Scheuring, 1877, in-8° de XXXVIII-401 pages.

cation aux Muses. L'une d'elles cède aux vœux du poète, et le transporte à Cumes, auprès du temple d'Apollon. Là, description du temple, invocation; le voile du sanctuaire se soulève. Le poète voit d'un côté un grand tableau représentant la prise et la destruction de Troie. Ce premier chant contient 120 vers.

Dans la deuxième Pose, le poète décrit le tableau qu'il voit au côté opposé, et où Francion, fils d'Hector, vient relever en Gaule, sur les bords de la Seine, une nouvelle Troie, qui s'appelle, du nom de son oncle, Paris; et alors plus de 200 vers déroulent la série des rois de France jusqu'à François Ier et Henri II, les père et frère de la princesse Marguerite, sans oublier Diane de Poitiers.

La troisième Pose nous montre le poète et son guide se rendant à la caverne de la Sibylle, qui prononce, sous l'inspiration du dieu, des oracles, et entr'autres annonce la naissance d'un fils qui ira combattre les Turcs et venger les Troyens.

Enfin, dans la Pose quatrième, la Muse ramène le poète à son point de départ et l'engage à célébrer ce qu'il vient d'apprendre. Celui-ci s'adresse à sa lyre, dont la mission est si belle, et l'invite à bien dire tout ce que l'on sait déjà. Ainsi finit ce petit poème plein de grâce, de descriptions charmantes, de détails

naïfs et de louanges exagérées, où l'on retrouve les qualités principales du poète chambérien : une verve facile et une imagination vive et variée.

Pour la forme, voici quelle est la contexture de cette longue ode, qui ne contient pas moins de 81 strophes semblables entre elles par le nombre et la mesure des vers, et précédées d'un sonnet en vers de dix syllabes. Quant aux strophes, elles sont ainsi agencées : elles contiennent chacune onze vers, savoir : six de huit syllabes, un de quatre syllabes, deux de huit syllabes, un de quatre syllabes et un de huit syllabes, ou, pour le dire plus brièvement, ce sont tous des vers de huit syllabes, excepté le septième et le dixième, qui n'en ont que quatre.

Marc-Claude de Buttet appartenait à une famille noble de la Savoie qui a fourni quelques personnages remarquables. Dès le seizième siècle, outre notre poète, dont la grâce et la naïveté sont les traits distinctifs, il y a à citer Claude-Louis de Buttet, seigneur de Malatrait, historiographe de Savoie, auteur des ouvrages de polémique publiés sous les titres de : *Cavalier de Savoie* et *Fléau de l'aristocratie genevoise ;* qui a laissé manuscrite une histoire de Savoie intitulée : *Décades savoisiennes,* conservée en partie à la bibliothèque du Roi, à Turin,

en partie aux archives de cour de la même ville (1). Un autre Claude-Louis a été un guerrier courageux qui s'enferma avec ses trois fils dans la forteresse de Montmélian, assiégée par Catinat en 1690, et qui y perdit ses trois enfants, auxquels il donnait l'exemple de la bravoure (2). Il y eut encore de cette maison un moine de Chambéri qui mourut de la peste en 1630, un savant ingénieur et chimiste, membre de l'Académie de Turin, fondée en 1778, des magistrats, etc.

Marc-Claude de Buttet était le 4e fils de noble Claude de Buttet, bourgeois de Chambéri, et de Jeanne-Françoise de la Mare, fille du syndic de Genève Jean de la Mare. Deux villes se disputent l'honneur de l'avoir vu naître. Suivant les uns, il serait né à Chambéri ; suivant les autres, à Genève, en 1520. Il mourut peu après l'année 1586, date de son testament, qu'il fit à Genève, le 29 juillet. Un érudit bibliophile de cette ville, M. Théophile Dufour, a retrouvé cet acte aux archives cantonales et nous en a fait connaître les principales dispositions dans le travail que nous

(1) Théophile Dufour. *Notice bibliographique sur le Cavalier de Savoie,* Genève, 1877, in-8°. Ce bon travail établit que Claude-Louis est le véritable auteur du *Cavalier de Savoie,* que l'on avait toujours attribué à un Marc-Antoine de Buttet imaginaire.

(2) Le comte A. de Foras. *Armorial et nobiliaire de Savoie*, page 289, tome I.

avons déjà cité. Marc-Claude s'y qualifie gentilhomme de Savoie et bourgeois de Chambéri. Il est malade, il demande aux seigneurs de la République genevoise de permettre que son corps soit transporté à Chambéri pour être mis au tombeau de ses ancêtres (1). Il fait des legs aux établissements d'instruction et de bienfaisance de Genève, à son neveu Pierre de la Mare. Il institue pour ses héritiers universels son neveu Pierre de la Mare, bourgeois de Chambéri, ses neveux Jean-François et Balthasar Balein, bourgeois de Chambéri, et noble Gaspard Boulhet, avocat au Sénat de Savoie, tous les quatre pour la moitié de ses biens, et, pour l'autre moitié, son neveu noble Jean-François de Buttet, qui devra prendre, dans sa part, la maison que le testateur possède à Chambéri, près de l'hôtel-Dieu de St-François (2), qu'il ne devait ni vendre ni aliéner, et qu'il devait transmettre à ses héritiers *pour le nom et l'honneur de la maison.*

L'existence à Chambéri d'une maison patrimoniale des Buttet nous porte à nous ranger à l'opinion de ceux qui font naître Marc-Claude dans cette ville. Dans un codicille daté du lendemain, 30 juillet, Marc-Claude de Buttet dis-

(1) Ce tombeau était dans l'église des Frères mineurs, aujourd'hui la cathédrale.

(2) Cet hôtel-Dieu ou hôpital Saint-François était sur la place de la Cathédrale, en face de l'église, dans la maison où a été longtemps l'hôtel de la Parfaite-Union.

tribue quelque souvenirs à ses serviteurs et fait un legs à un poète connu : Joseph du Chesne, seigneur de la Violette, qui était aussi médecin et bourgeois de Genève. Il mourut dans le courant de l'année 1587. Marc-Claude de Buttet vécut longtemps à la cour d'Emmanuel-Philibert, retenu, ainsi que d'autres poètes, par la femme de ce prince, Marguerite de Valois, à laquelle il avait été présenté en France, avant son mariage, par le cardinal de Châtillon, son protecteur. Il la suivit à Turin après ses noces, en 1559, et fut attaché à sa maison.

Nous nous faisons un plaisir et un devoir de signaler, en terminant ces quelques lignes sur Marc-Claude de Buttet, une excellente notice sur la vie et les œuvres de ce poète, due à la plume de M. Charles Burdin, rédacteur en chef du *Patriote savoisien,* et insérée dans le périodique intitulé *Sabaudia,* en 1872.

Le nom de cette princesse, qui a tant de fois inspiré notre poète, qui a été appelée la dixième muse, et à qui le poète Pelletier du Mans a dédié son charmant poème *La Savoie* (1), nous fournit l'occasion de rappeler que plusieurs princesses de Savoie ont porté ce joli nom de Marguerite.

La plus ancienne est Marguerite, fille d'Amé-

(1) Le poème de Pelletier a été reproduit dans le premier volume des *Mémoires* de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

dée III et sœur d'Humbert III le Bienheureux, qui fonda non loin de la ville de Belley, à Bons dans le Bugey, un monastère de chartreusines, et qui y prit bientôt elle-même le voile vers l'an 1155.

Puis Marguerite de Genève, femme du comte Thomas Ier, à laquelle les chroniques donnent le nom de Béatrix, et qui signait cependant *Margarita*. Cibrario, dans son Arbre généalogique de la maison de Savoie, l'appelle Béatrix-Marguerite. Elle eut du prince Thomas huit enfants mâles et deux filles, et entre autres une fille du même nom qu'elle.

Marguerite, fille de Thomas Ier, qui fut fiancée à Moudon, au pays de Vaud, le 1er juin 1218, avec le comte Hartmann, fils du comte Uldric de Kibourg. Le mariage se fit sitôt que l'épouse eut atteint l'âge voulu.

Marguerite de Coligny, fille de Hugues de Coligny, sire de Revermont, et de Béatrice d'Albon, veuve en secondes noces de Hugues III, duc de Bourgogne, fut la première femme de Amédée IV, comte de Savoie (1).

Marguerite, fille d'Amédée IV, fiancée en 1228 à Boniface IV, marquis de Montferrat, dont

(1) *Art de vérifier les dates*, « Comtes et Dauphins de Viennois. »

le mariage eut lieu, dit-on, en 1235. Ce fut en effet cette année que son mari lui fit un augment dotal de Pianezza, Ciriè, Caselle, Lanzo, Verolengo, etc.

Amédée V eut de son premier mariage une fille nommée Marguerite, qu'il donna en mariage à Jean Ier, marquis de Montferrat, le 23 mars 1296. Devenue veuve, elle se retira à Ciriè, où elle tint une petite cour et où elle mourut en 1349, victime de la peste.

Marguerite, fille de Louis de Savoie, premier seigneur de Vaud, et de Jeanne de Montfort, sa seconde femme, fut d'abord destinée à Hugues Dauphin, sire de Faucigny, mais elle épousa, en 1293, Jean de Chalons, sire de Vignorre, et passa en secondes noces, en 1309, avec Simon de Sarrebruck-Commercy.

Marguerite, fille aînée de Philippe de Savoie-Achaïe et d'Isabelle de Ville-Hardouin, épousa en 1324 Renaud de Forez, sire de Malaval, fils de Jean, comte souverain de Forez.

Jean de Savoie, fils de Louis II, dernier rejeton de la race des seigneurs de Vaud, épousa en 1334 Marguerite de Chalons, fille de Jean, comte d'Auxerre, sire de Rochefort. Jean de Savoie, ayant voulu prendre fait et cause pour les barons de Suisse dans la guerre que ceux-ci durent soutenir contre les Bernois, perdit la

vie à la bataille de Laupen. Il ne laissa pas d'enfant, et sa veuve se retira au château de Viry, dont la possession lui avait été assurée. Elle céda, en 1334, à Amédée VI, tous ses droits sur le pays de Vaud.

Jacques de Savoie, prince d'Achaïe, seigneur de Piémont, eut trois femmes. La troisième fut Marguerite, fille d'Edouard, sire de Beaujeu, qu'il épousa le 16 juillet 1362 au palais de l'évêché de Belley. Marguerite eut deux enfants, qui furent Amédée et Louis, princes d'Achaïe et seigneurs de Piémont. Par son testament du 21 octobre 1388, elle voulut être ensevelie sous les habits de l'ordre de saint François.

La bienheureuse Marguerite de Savoie-Achaïe, née en 1390, épousa, en 1403, Théodore II Paléologue, marquis de Montferrat. A la mort de son mari, en 1418, elle fit vœu de chasteté, et, malgré les instances de Philippe-Marie Visconti qui la demanda en mariage, malgré les démarches du pape Martin V qui la délia de ses serments, elle fit construire l'église et le monastère de sainte Marie-Magdeleine de l'ordre de saint Dominique à Albe, où elle prit bientôt le voile, et dont elle fut nommée plus tard abbesse ; elle y mourut le 23 novembre 1464, et fut vénérée comme une sainte.

Une princesse du nom de Marguerite était née à Pont-d'Ain, d'Amédée VIII et de Marie

de Bourgogne, en 1405, et sa naissance avait été saluée par les carillons des clochers de Chambéri. Elle mourut jeune.

Marguerite, autre fille d'Amédée VIII, née à Morges, était remarquable par sa beauté, ses grâces et ses qualités, qui la faisaient aimer de tous ceux qui la voyaient ou l'approchaient. Au mois de mars 1431, elle fut fiancée à Louis III d'Anjou, roi de Sicile. Au mois d'août de 1432, Pierre de Beauveau, gouverneur de la Provence, fut envoyé à Thonon pour l'épouser par procuration en son nom. La nouvelle reine ne rejoignit son époux que l'année suivante, et se fixa à Cosenza, en Calabre. Veuve en 1434, elle revint habiter les rivages aimés de son beau lac Léman. Elle épousa Louis, duc de Bavière, en deuxièmes noces, et Ulric, comte de Wurtemberg, en troisièmes noces. Elle mourut à Stuttgard, en 1468.

Marguerite, fille de la belle Anne de Chypre et du duc Louis, épousa en 1454, au mois de juillet, à Chambéri, Jean IV, marquis de Montferrat. Veuve en 1464 et sans enfant, elle épousa en deuxièmes noces Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Paul, et mourut à Bruges, en 1483 au mois de mars, le dimanche de la mi-carême (1).

(1) Nous connaissons un joli livre d'heures, manuscrit orné de figures à l'aquarelle, qui a appartenu à cette prin-

Marguerite, fille du duc Jean de Bourbon, épousa, le 6 janvier 1471, à Tours, Philippe Sans-Terre, comte de Baugé, seigneur de Bresse. L'esprit remuant du comte de Baugé lui ayant suscité beaucoup d'ennemis, Marguerite, qui aimait éperdument son mari, vivait dans une inquiétude continuelle; sa santé en fut bientôt altérée, et elle mourut très-jeune en avril 1483. Elle eut une fille, Louise, comtesse d'Angoulême, mère de François Ier, et Philibert-le-Beau, duc de Savoie. Marguerite d'Autriche lui fit élever un superbe monument dans l'église de Brou.

Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien et de Marie de Bourgogne, fut, en 1482, fiancée à l'âge de deux ans au dauphin Charles, fils du roi Louis XI. Renvoyée en Flandre, elle épousa par procuration Jean, prince de Castille, qui mourut en 1498, avant la consommation du mariage (1). Trois ans après, Marguerite épousa en deuxièmes noces, en 1501, Philibert-le-Beau, duc de Savoie. Elle fit

cesse, dont les armes et le monogramme se trouvent à la fin du volume. Il fait partie de la bibliothèque de M. Henri Baudot, de Dijon.

(1) Cette femme d'esprit fit alors son épitaphe, ainsi conçue :

Cy git Margot la gente damoiselle
Qu'eut deux maris et si mourut pucelle.

élever la belle église de Brou, qui renferme son tombeau, celui de son mari, mort en 1504, et celui de sa belle-mère.

Marguerite de France, fille de François Ier, fut destinée, dès l'an 1526, à Louis, fils aîné de Charles-le-Bon. Ce mariage devait avoir lieu dès que les époux seraient arrivés à l'âge de puberté. Louis étant mort à peine âgé de 13 ans, en Espagne, cette princesse devint l'épouse du duc Emmanuel-Philibert en 1559. Elle mourut le 15 septembre 1574, et fut ensevelie à St-Michel-de-la-Cluse.

Marguerite, fille de Charles-Emmanuel Ier, épousa le 20 février 1608 François de Gonzague, fils de Vincent, duc de Mantoue. Sa dot était de 20 mille écus. Le duc, son beau-père, mourut en février 1612, et vers la fin de la même année elle perdit son mari et son fils aîné. Par suite des événements politiques qui surgirent à cette époque, Richelieu la fit partir de Mantoue au mois d'août 1633. Elle se retira d'abord à Pavie et de là à Barcelonne, en Espagne, où elle fut reçue avec tous les honneurs dus à son rang. Elle mourut à Miranda le 25 juin 1655.

Marguerite, fille de Victor-Amédée Ier, petite-fille de Henri IV, qui put aspirer un moment à être l'épouse de Louis XIV, épousa en 1660 Ranuce II Farnèse, et devint ainsi duchesse de

Parme. D'une santé délicate, elle mourut à 28 ans, en 1663.

Marguerite, fille de Ferdinand, duc de Gènes, et d'Elisabeth de Saxe, petite-fille de Charles-Albert et de Marie-Thérèse de Toscane, épousa le 22 avril 1868 son cousin Humbert, duc de Savoie, aujourd'hui roi d'Italie. L'enthousiasme que ces jeunes souverains ont excité pendant leur voyage dans les principales villes du royaume d'Italie, à leur avénement au trône, témoigne de l'affection et de la sympathie qu'ils ont déjà su mériter.

ODE

A MADAME MARGUERITE DE FRANCE

Duchesse de Savoie

par

MARC-CLAUDE DE BUTTET

SAVOISIEN

A

TRÈS-ILLUSTRE PRINCESSE

MARGUERITE DE FRANCE

Duchesse de Berri

ODE

L'Avant-Jeu.

Le saint trouppeau des neuf seurs éternelles,
D'un dueil rongeard qui encor les remord,
Fort compleignoit la trop hatiue mort,
Du grand François *père de France et d'elles.*

Ja l'ignorance armoit guerres cruelles,
Pour saccager leur beau cristallin bord :
La Seine estoit hors d'espoir, et confort,
Oiant le cri des dolentes pucelles.

Leur Père alors qui tôt les entendit,
De grands éclairs l'air doublement fendit,
Gauche tonnant sa foudre precipite,

Junon tendit son arc peint, et Pallas,
Pour secourir ce siécle foible, et las,
Nous enuoia la Nymphe Marguerite.

Ore que la vermeille aurore
Repigne ses beaus crins dorés,
Sus l'Indois sablon qu'elle honore,
Or qu'elle efface, et chasse encore,
Les astres de la nuit tirés,
Reueillés vous Nymphes compagnes,
Des montagnes,
Quj tenés argentins ruisseaus.
Ou les vertes forests hauteines,
Ou les pleines,
Oisiues sous les arbrisseaus.

Ouurés moi voz freschettes prées,
Peintes des plus gayes couleurs :
Et ces corbeilles diaprées,
Par voz subtiles mains sacrées,
Fettes rire de mille fleurs.
Que vostre main entortillonne,
La couronne,
Promise d'un neud immortel,
A la princesse Marguerite,
Qui merite
Que vous luj dressiés vn autel.

Courés donq' a l'enuj vous rendre,
Pendant que l'aube aiournera
Sus l'herbe verdelette et tendre,
Puis son dous tesor allés prendre.
Et tout ce quj de beau sera.

Sus a ce lis, sus a ces roses,
Or decloses.
Sus a ce bel oeillet vermeil :
Mais gardés qu'aucune ne bouge
La fleur rouge,
Teinte de l'infernal sommeil.

Depechés, que l'on amoncelle
Tout ce que le gaj printens peut.
Cueillés la violette belle,
Et la fleur qui reuelle celle,
Pour qui ce beau butin se cueut (1)
Par voz mains des fleurs souefue-nées,
Bien ornées,
Vos verds preaus soient depoillés :
Tant que leur bigarrure uiue,
Sj lasciue
Ne les rende ainsi émaillés.

Je voi ia vne nymphe a dextre,
Quj pour ses compagnes gagner
Se fet sj gentile apparoistre,
Qu'il semble que l'on voie croistre,
Ses roses dedans son panier.
Vne autre derriëre la guette
La finette,
Enuieuse de ses couleurs,
Tant hatant sa main larronesse
Que tout verse,
Tapissant le beau pré de fleurs.

(1) Se cueillit.

Ainsi doucement outragée
Se force de la mettre à bas,
L'autre fuit sa seur non vengée,
Et en la course accouragée
Perd vne rose à chacun pas.
Ou allés vous gaies pucelles,
Gentes belles?
Ces tant douces noises cessés :
Et que voz fleurs les plus exquises
Me soient prises,
Venés, et les entrelassés.

Au nom de la vierge roiale
Je pren ces trois fleurons diuers
Le lis, la rose matinale,
La marguerite virginale,
Ornement de mes petits vers.
Et veu que sa deue couronne
Enfleuronne,
Repeinte en cent mille façons :
Or est tens que i'en face offrande.
Belle bande,
Frappés donq' l'air de voz chansons.

Puis dessus l'herbette feconde
Prenès vous, et allès dansant,
Menant des bras vne douce onde,
Virottant touttes à la ronde,
Parmj ce beau prè verdissant.

I'o que chacune soit preste,
Cette feste,
Et ce beau iour solemnisé :
Que son nom d'un tens innombrable
Perdurable
Soit par vous immortalisé.

Affin que la mémoire d'elle
Publie le ciel ne pouoir
Fere vne princesse plus belle,
De grace, et vertu immortelle,
Que Marguerite *se fet voir.*
Nymphes qu'un marbrin simulachre
L'on luj sacre,
Sus deus piliers bien haut montés,
Quj viue, et sa grace excellente
Représente,
Et le perfet de ses beautés.

Mais pource qu'un malin orage
Sa force ni vienne éprouer,
Defendés le de tout outrage :
Car ie veu aux bords de l'ourage
Ces temoings carmes (1) *engrauer :*
Princesse heureuse et plusque heureuse
Vertueuse
Par qui nous est promis tant d'heur
De Savoie vn petit poete
Qui se iette
Aux sacrés piedz de ta grandeur,

(1) Vers.

Te fet de ce chapeau (1) *hommage.*
Que les seurs nymphes qu'il suivit
Appendent davant ton image
Pour perpetuel temoignage
Des segretz que par toi il vit.

(1) Couronne.

Pose I.

Et vous celestes Pégasides,
Pierides,
Venés moi touttes accoler :
Ore que la fureur Delphique
Me repique,
Grands choses ie veu reueler.

Par antres moussus, et sauvages,
Voz mignardises me tenoient :
Et ma lyre en ses dous langages,
Flatoit ia des boys les ombrages,
Qui Marguerite *resonoient,*
Quand de vostre trouppe immortelle
La plus belle,
D'auant moi vint se présenter :
Cesse, car pour princesse telle,
Me dit elle,
Ie te montrerej que chanter.

Vne douce vapeur soudeine
Lors saisit mes iambes, et bras,
Je sen assopir nerf et veine,
Touttefois en image veine
Morphée ne m'amusoit pas.
Car ma chére guide, et maitresse,
Ains déesse,
Ce diuin sommeil m'inspira :
Et dormant sur ses bras me verse,
En trauerse,
Puis bien haut par l'air me tira.

De nue, en nue, elle trauaille,
Comme l'aigle qui brauement
Trace (1) *le ciel, moi ie sommèille,*
Puis descendant bas, ie m'eueille
Tout éfroié d'étonnement.
Ou est fondue la montagne,
Ma compagne,
Ou sont courus les bois amis?
(Di-ie lors) et quelle eau la fume,
Et écume,
Hè en quel lieu me voi-ie mis?

La muse adonque me contemple
Puis me dit enfant ne crein rien,
Ci est de Cumes la terre ample,
Nous sommes ia voisins du temple
De mon cher frere Delien.

(1) Traverse.

Ou le bon Dedale volage
Caut (1) *et sage,*
A la fin tout ioieus entra :
Et des ailes son nauigage
Pour le gage
De la memoire, i consacra.

Ce long trait d'une eau si lointeine,
Que tu vois de flos s'argenter,
C'est la profonde mer Tyrrhenne,
Par ou la pauure gent Troienne,
Vint ces oracles consulter.
Mais si voir cette architecture
Te prend cure
Pincé de désirs dous-ardans
Maintenant ton genoil bas-plie
Et suplie,
Ces saintz lieus, puis entron dedans.

En or, et beaus piliers doriques,
Le temple ardoit l'air plus serein,
Bâti de grands pierres rustiques,
Auec ses portes magnifiques,
Assises sur gros gons d'ercin.
Au dessus braue en euure meinte.
Viuoit feinte
D'Androgée la triste fin :
Puis d'amour Pasiphae prise,
Ja soumise
Au ventre du Toreau peu fin.

(1) **Prudent.**

Là (cas enorme) on voit encore
Dans l'edifice plein d'erreur,
Cet infame-né Minotore,
Qui les corp des enfans deuore,
Liurés à sa gloutte fureur.
Tu aurois part en la grand euure
De ce feuure (1)
Que tant industrieus on voit.
Icare, si tu laissois fére
A ton Pére,
Et si sa douleur le pouoit.

Par trois fois pourfillant tes ailes
En or, le cueur luj tressaillit :
Et ridant les ondes cruelles,
Par trois fois aux mains paternelles,
L'outil, et la force faillit.
Si bien que l'euure encommancée
Mi tracée,
L'aiant de soi tout estrangé
Lui fit quitter la place vide
Que l'humide
De l'air, et des ans ont mangé.

Sous cette Parienne pierre
Ma sainte guide ne soufrit
Que plus en ces spectacles i'erre,
Nous entrons, puis genous a terre
Telles prierres elle offrit.

(1) *Feuvre, faber,* artisan.

O Dieu de Tenede, de Clare,
Et Pathare,
Viue vois des oracles surs,
Si ta sainte fureur quj tire,
Et inspire,
Onques ne dedaigna tes seurs.

Ouure nous tes diuins oracles
Si tôt que nous t'inuoquerons :
Et ne detourne tes miracles,
Ni les cumeans habitacles,
Sus les choses que nous querons.
Fai ta prétresse secretaire
De toi pleine.
Or nous venir prophetiser
Les grands heurs promis à la France :
Par presence
Veuille nous tant fauoriser.

Que seullement elle n'ecriue
Sus des feuilles ses obscurs vers :
Ains d'une vois hautement viue,
Chante ce qu'il faut quj ensuiue
Des hauts dieus les destins ouuers.
A cette parolle diuine
La cortine (1),
L'autel et le saint ornement,
Donnant lieu a la chose ditte
S'entre-agite,
Tremblant d'un dous secouement.

(1) **Rideau.**

Cependant a coing ie me vire,
Et soudein sus des hautz poteaus,
Vne longue histoire m'attire
Qui tôt m'étonne, et que i'admire,
En émerueillables tableaus.
Les propres mains des destinées
Ordonnées,
Si vif i mirent leur effet,
Que de pres la chose future
N'est peinture,
Ains semble que le tout se fet.

Là la grande cité de Troie
Surprise de nuit par les Grecz
Comme le destin leur octroie
Se voit, et en si dure proie
Des Troiens les piteux regretz.
On voit mille barques descendre
Et l'eau fendre,
Les rames longues se hater,
Les gendarmes en equipage
Le riuage
Tous cois s'en viennent affronter.

Desia hors des tournées pouppes,
La tres braue armée treluit
Des plus fiers et vaillans Dolopes,
Et des Myrmidons, qui par trouppes,
Pensent ia d'enflammer la nuit.

Ou on voit en grand artifice
Peint Vlisse,
Entre ses souldars sus le bord,
Quj d'un cueur haut, et magnanime,
Les anime,
De veincre, ou d'endurer la mort.

Enfin parmi l'ombre nocturne
Droit aus murs on les voit aller,
Laissant les pleines de Neptune,
Et hardis à heure opportune,
Les hautz Pergames écheller.
Ils montent, et gagnant la porte
La plus forte,
Rudement vont donner l'assaut.
Trouble se fet, chacun s'assemble,
Troie tremble,
Le grand Ilion en tressaut.

Les Troiens tard sentans leur prise,
Courent aux armes vitement :
Les vns se sauuent en chemise,
Les autres d'une targe mise
Gagnent la vie vaillemment.
« *Mais peu vaut en tarde défense*
« *Resistance.*
Les forts Argiens au dedans
Tiennent ia la ville enflammée,
Allumée
De funestes brandons ardans.

On voit, on voit, parmj les rues
Courir glaiues clairs, et luisans,
Par tout les armes sont émues,
Par tout diuerses mors sont veues
Mesmes au sang des plus puissans,
Là la Pyrrhe en façon felonne
Donne, donne,
Dessus, à tort et à trauers,
Aiax, et Vlisse, et Tisandre,
Font étendre
Les plus furieus à l'enuers.

On voit d'Agamemnon la suite,
Donner ouuerture partout :
Du grand Periphe est bien conduite
La force, quj donne la fuite
De l'un iusques à l'autre bout.
Thôe, Athame, Stenele, Epée
A l'épée
Ardans au choc ne se font las :
Ni l'auteur (pour sa femme querre)
De la guerre,
Le vindicatif Menelas.

Sans fin la Danaïde armée
Forcenne sus les Phrygiens :
En brief est Troie ruinée
Et tousiours le vaillant Enée
Tient bon pour les pauures Troiens.

Mais aucuns des Dieus les deuoient,
Et guerroient,
Mesme Neptune horriblement
Se vengeant, du Trident repousse
En secousse
Les murs, et leur haut fondement.

Puis d'une peinture admirable
Près du grand autel Jouien,
Chet (1) *le viel Priam miserable.*
Sous le glaiue et bras execrable,
Du nouueau-guerrier Pelien.
D'auant Minerue les Troiennes,
Ses procheines,
Chargent les Dieus de cris, et vœus :
Là est la non creiie Cassandre
De l'esclandre
Qu'on traine hors par les cheueus.

Il semble à la voir qu'elle crie
Ia cregnant le vilain effort
Qu'elle pleure, qu'elle suplie,
Que le viure trop luj ennuje
Etendant son col à la mort.
On voit aussi au long décrite
De Polyte
La fin, le pauè de sang plein :
La reine Hecube en piteus termes,
De ses larmes,
Quj en vein tempeste son sein.

(1) Tombe.

On voit l'or barbare, et l'iuoire,
Aus planchiers des salles flamber,
Du palais iadis plein de gloire,
Ou le feu gagnant la victoire,
Les édifices fet tomber.
Tout d'un coup ce feu qui fet rage,
Tout saccage,
Tout brulle, et tout ardent est veu.
Au Ciel monte la flamme torte,
Qui emporte,
Ilion ia tout rouge en feu.

O d'Asie maison antique,
O palais veuf de tout bon heur,
O lieu si longs ans magnifique,
Vne seule femme impudique
A rasè ta gloire et honneur!
Enfin toute Troie embrasée,
Accrasée
Se fond, et n'apparoit sinon
Vne pleine que le feu foule
Ou se soule,
L'ire implacable de Junon.

Mais pendant que ce feu i'agguette
Celle qui les vers me depart
Me dit, Troie plus ne regrette,
Tu la verras bien tost refette,
Retourne toi de l'autre part.

Pose II.

L'arrest second des destinées
Terminées
D'un vif et admirable tret,
Au long de mille, et mille années
Ramenées,
Estoit de l'autre flanc pourtret.

Au chef de la montagne Idée
Doucement peinte apparoissoit
L'aube du iour, trop retardée
Quj d'une longue regardée
Sus la marine blanchissoit
Ou vont quelques barques de Troie
Mise en proie,
Que Venus du brasier tira :
Qui cherchent les lieus ou fortune,
Et Neptune
A la parfin les conduira.

Voi tu pas là comment Enée
(Me dit ma Nymphe) des hautz Dieus
Bien conoissant la destinée,
Cherchoit de Troie ruinée,
Replanter les murs glorieux ?
Ne vois tu d'Antenor la fuite,
Loing poursuite.
Outrer les bras Illyriens,
Et comment sa Padoë il trace.
Prime race
Des vieux peres venitiens ?

Au Ciel vn chacun d'eus demande
Si Troie point se refera :
De la refere il leur commande,
Mais pourtant par vne plus grande,
Leur pouoir en fin cessera.
Car la future gent promise
Est remise
Au preux Francion fils d'Hector :
C'est cil a quj le Ciel octroie,
Que sa Troie
Il verra reflorir encor.

Voi le dans ses nefz quj passerent
Tant de mers, en tant durs hiuers
Et ses compagnons quj douterent
Les goufres marins quilz tenterent,
Sous l'ardeur des soleils diuers.

Lors qu'auec Junon forcenante
La tormente
Des vens, bien loing le reculla
De Gaule, ou gisoit sa puissance
Quj puis France
A l'honneur de luj s'appella.

Là les Dieus a forces de rames,
Ses trauaus luj firent borner.
Le sauuant des gregeoises flammes,
Et pour rebatir ses Pergames.
Ce lieu luj voulurent donner
Mais premier (voi tu) il arriue,
A la riue,
Des cheuelus Sicambriens :
Et fonde entre la gent seruile,
Vne ville
Ia pleine de ses citoiens ?

Voi, voi, des amples territoires
La gent barbare s'assembler
Outre le Rhin, et les grands gloires,
Les triumphes, et les victoires,
Des Troiens quj font tout trembler.
Voi pendant que sus la Denoüe
Il se ioue,
Descendre le heraut des Dieus
Quj luj fet de chercher sa France
Forte instance,
La ou le traineront les Cieus.

Encor sus les vagues cruelles
A l'abandon on le voit mis :
Et encor pendu aux estoilles,
Aux vens il reguinde les voiles,
Aspirant aus regnes promis.
Encor mille trauaus, et peines,
Inhumaines,
Cherchant sa fortune il soufrit :
Tant estoit pour fonder sa ville
Difficile
Que la Francoise gent se fit.

Va t'en (dit le grand fils de Maie)
Chercher ton destiné repos
Là ou regne un de ton lignage
Et non loing du Senois riuage
Ou Marne peint ses derniers flos,
Pour reueiller la morte gloire,
Et memoire,
Des vieus Teucriens peris,
Fonde là ta Troie nouelle :
Et l'appelle,
Du nom de ton oncle Paris.

Le veu des Dieux or t'i incite,
Là te destinant, tellement
Qu'il faut que Troie y resuscite :
Et quoi que Junon en depite
Si batisse eternellement.

Et affin que plus elle n'arde,
En sa garde
Pallas de la haut luj rira :
Et la targeant sous sa deffence,
Sa sience
A tout iamais y florira.

Cette terre encore petitte
En long empire s'estendra,
Jusqu'ou l'Ocean se limite :
Et son bruit d'éternelle suite,
Aux astres borné se rendra
Tant qu'enfin toutte terre estrange
Depuis Gange
Jusqu'aus Gades loing surmontés,
Trop tard voulans sa force entendre,
Viendra rendre
Le tribut de peuples dontés.

Ainsi dit Mercure, et ce prince
Epoint du mandement des Dieus
Poursuit le long soin qui le pince
Puis mettant piè en sa prouince,
Epie le fleuue, et les lieus.
Ne le vois tu d'un marcher graue
Qu'il est braue,
De ses gens tenant le milieu ?
Quelle épaule, quelle croiseure,
Quelle alleure
Resemblant tout un nouueau Dieu ?

Ses gens marchent, ses gens s'arrestent,
Et dressans des nouueaus autels
Trainent les beufs et les apprestent,
Puis au sacré foier les mettent,
Sacrifians aus immortels.
L'un d'un fer le gosier leur couppe
En la couppe,
L'autre recoit le tiède sang.
Mais voj tu fourmiller la place
De la race
De ce bon Pere et prince Franc ?

Voi tu par sa vertu recroistre
Recroistre d'un sort plus humain
Ses nepueus en si puissant estre,
Quj pour iamais son roial septre
Se remettent de main en main ?
Voi puis Pharamond quj les tire,
A l'empire,
Et le bon Clode Cheuelu ?
Haussant sa coronne éleuée
Mérouuée,
Childeric chasse, puis r'eleu ?

Mais quj pourroit taire la gloire,
Et l'honneur du diuin Clouis,
La grand'vengeance de Clotaire,
Le petit Pepin debonneaire,
Et Martel pere du pais ?

Celluj qui braue auec sa lance
Dru s'elance,
Aux vaillantes armes expert,
C'est Chilperic, ardent en gloire,
Là Lothaire,
Et là le deuot Dagobert.

Et celluj quj pense, et repense,
Enridant son front si marri,
C'est Jean trahi par sa vaillance :
Celluj Robert plein de prudence,
Et celluj, le premier Henrj.
Mais voi, voi, que d'ardentes armes,
Que d'allarmes,
Que de lieus à coups enuahis!
Voi des Philippes les grands guerres,
Et tonnerres,
Et des inuincibles Loüis?

Voi, entre vne si braue ronde
En son port roial, et exquis,
Charlemagne, l'effroi du monde :
Et aus bords de la Tybrine onde
Les trophées par luj conquis?
Mais o Francois *l'honneur de France*
Quj d'enfance
Naissant fis croistre son renom,
Seul de l'Hectorienne race
As la grace,
Et l'heur aussi bien que le nom.

Quelle suffisante peinture,
Prise sus la beauté des Dieus,
Pourroit caréer ta figure,
Et le diuin de ta nature
Quj t'as mis vn haut trosne es cieux?
Par tout le triumphant visage,
Et l'image
De Francois, *ce roy non pareil*
D'une splendeur quj l'enueloppe,
Celle troppe
Refrappoit ainsi qu'un soleil.

Auprès Henri quj luj resemble,
Aux armes ordonnant ses lois,
Fet qu'Angleterre toutte tremble;
Et veincueur par force luj emble,
L'honneur du lorier Bolognois.
O rois pleins d'heur, et de puissance,
Que la France
Doit à voz efforts diligens!
Que de terres, que de prouinces,
Que de princes,
Et quels noueaus monde de gens!

Muse mon espérance vraie
Di-ie, je te pri conte moj,
Et quj est celle bande gaie,
Quj de luner les arcz s'essaie,
Est-ce Diane que ie voj?

Que sont ces douces iouuencelles,
Tant, tant belles,
Qui aux luthz, et accords diuers,
Assoir et recreer se viennent,
Et quj tiennent,
Sus leurs genouz liures ouuers ?

C'est la fleur Mnemosinienne
De mes seurs, me dit mon soucj,
Quj croist nostre trouppe neufueine,
De la Nymphe Valoisienne,
Quj nous tire en ces lieus icj.
Sont les tout-sauantes pucelles,
Immortelles,
Quj toutes d'un diuin accord
Sacrent à leur mere Memoire,
La grand gloire,
De Marguerite *leur support.*

Et quj est celluj quj trauaille
Assis, vn blanc papier traçant
Raui de si haute merueille,
Ombragé l'une et l'autre oreille,
D'un lorier tousiours verdissant ?
Enfant n'en tasche plus entendre,
C'est Terpandre,
Quj Homere deplacera
Et bien tôt te lairra sa lyre,
Fesant bruire
La trompe qu'il empoignera.

Mais sorton, l'heure nous appelle,
Ce temple trop nous a tenus,
Depen toj de peinture telle,
Poursuiuon le sentier fidelle,
Par quj nous sommes cj venus.
Opiniatre en tes enuies
Quj deuies
Quand plus ie te uien inspirer
Tousiours cette Jouence folle
Court, et volle,
Loing du bien qui la vient tirer.

L'estoile de la nuit courriere,
Bien tost son char fera marcher :
Car ia la tombante lumiere,
Du beau iour quj a pris carriere,
Chès l'Ocean s'en va coucher.
Cherchon doncq la seinte prestresse,
Et l'hostesse
D'Apollon, quj par certeins vers
Repond en ces lieus solitaires :
Grands mystères,
Ore nous seront decouuers.

Pose III.

Lors une cauerne profonde
Dressée d'un front merveilleus,
Que le roch Euboïque fonde,
Obscure, horrible et furibonde,
Tantot vint étonner mes yeus.
Auec cent grands portes beantes
Abboiantes,
Ou il faut qu'en se fouruoiant,
La vois enclose en cent s'ecarte,
Puis s'en parte,
Quand la sibylle va criant.

La dauant la compagne mienne
S'abaisse, et met sur ses genous
Puis dit, O vierge Amphrisienne
S'il est vrai qu'Apollon te tienne,
Je te suppli regarde nous.
A peine heut la parolle ditte
Que subite,
Cumane du profond rocher
Sort, et de ceste reponse vse,
Seinte Muse,
Je ne vous scauroj rien cacher.

Lors ie ne saj quelle priere
Seule entre ses dens marmona,
Trois fois se retira arriere,
Trois fois regarda la lumiere,
Et trois fois l'antre enuironna.
Puis d'un corps ce me semble estrang
Toute change.
Vne autre vois elle halena,
Au chef les cheueus lui dresserent,
Et changerent.
Et rien plus d'humain elle n'a.

A coup de rage toutte pleine,
Va crier d'un horrible émoj
Voicj le Dieu quj me demeine,
Voicj mon grand Dieu quj m'entreine
Le voicj lognès vous de moi.
Lors une peur soudeine, et froide,
Apre, et roide,
Que tout efroiè mon cueur heut,
Du haut de ma teste herissée
Englacée,
Jusqu'a mes iambes s'encourut.

Adonque toutte elle s'elance
Par l'antre, et là fet aguiser
Sa vois hideuse, puis s'auance,
Puis se tournant deuers la France,
Commence ainsi prophétiser.

O destinées tout-puissantes,
Mais trop lentes,
Quand nous fillerés vous le tens,
Que l'heureuse Gaulique terre,
Hors de guerre,
Conioindra deus esprits contens.

Quand verras ta deesse humeine,
En mille graces, et beautés,
O superbe fleuue de Seine,
Auec tout le roial dommeine,
Espouse dauant tes autels?
O vierge ore le Ciel l'incline,
Et destine,
Le Ciel tout fet, le Ciel tout peut,
Voicj deia un ieune prince,
Qu'amour pince,
Quj te pourchasse, et quj te ueut.

Voicj celluj, par dous allarmes,
Que le petit Dieu jette a bas,
Fesant de tes beautés ses armes,
Voicj celluj par amours fermes,
Qu'iras ensuiuant pas a pas.
Je voi toute France assemblée,
Ia troublée,
Qu'elle ne te peut retenir.
Je voi puis vne terre heureuse,
Fort joïeuse,
De te voir en ses bras venir.

Je voj auecque sa sequelle,
Gaule, ton pere et gouuerneur,
Je voj sa compagne fidelle,
Et toi vierge (1), *entre toutes belle,*
Vraj pourtrait d'un roial honeur.
O d'Alcide le fort lignage,
Pren courage,
Le Ciel fet ces apointemens :
La plus belle que le iour voie,
Il t'enuoie
Receuoir tes embrassemens.

Et si promet la race tienne,
Mettre en actes si glorieuz,
Qu'auant que ton tour fatal vienne,
Verras en vertu ancienne,
Resusciter tes grands aieuz.
Et toj regarde un puissant septre,
Bien hault croistre,
Es fortes mains de tes enfans :
Et par l'heur grand que tu leur donnes,
Les couronnes,
Reluire en leurs chefs triumphans.

Deia ie voj marcher leur gloire,
Des les champs ou l'aubette luit,
Jusqu'ou la tarde Thetis noire,
Voit le char du Ciel se retraire,
Et par tout estoiller la nuit.

(1) Ce n'est pas l'avis de Brantôme.

Vn prince en ta race vient naistre,
Quj doit estre,
Le seul Cœsar quj vengera,
Ses anciens aieus de Troie,
A quj proie,
Le Turc infidelle sera.

Le Turc non seul, ains sa puissance.
Rien de plus grand ne scaura voir,
L'aage d'or reprendra naissance,
Et de la terre, et de la France,
Ne sera qu'un mesme pouoir.
La grand force ou Titan se lièue,
Perit brièue,
Aussi celle ou le midi poingt :
Du couchant la toute derniere,
Non guerriere,
En son heur ne perira point.

Jusques à tant que l'euure immonde
De ce vieil estre terrien,
Deiognant la machine ronde
Rompe les fondemens du monde,
Remettant ce tout en son rien.
Tels siecles les trois Parques pales
Seurs fatales,
D'un accord veulent ia filler :
Le Dieu qui fet chose si grande,
Me commande,
Or'endroit de les appeller.

Lors comme la grand mer poussée,
Fet monstrueus flots amasser,
Par les contraires vens brassée,
Puis enfin se rend abbaissée,
Et cesse de se courrousser,
Ainsi Cumane en son courage
Perd la rage,
L'esprit en elle refroidit,
La face luj reuint sereine,
Puis soudeine,
Au profond antre se perdit.

Pose IIII.

La Muse quj par toj m'agite
Telles merueilles me donna,
Incomparable Marguerite *:*
Puis d'un long trait par l'air, subite
Au premier lieu me ramena,
Je voj aggrandir plus i'approche
Bois et ròche
Et l'antre moussu ou tomba
Ma lyre, et ou souuent m'embrasse
Et soulasse,
Le somme quj me derobba.

Lors dit ma Nymphe gracieuse,
Engraue en ton dous souuenir,
La reponce ore peu douteuse,
De la Sibylle merueilleuse,
Annocant ces cas auenir,
Et anime de telle gloire
Ton iuoire
En ces miracles sj souuent,
Que sa vraidisante parolle
Ne s'enuolle,
Pour seruir de iouët au vent.

Tend donq des cordes nompareilles,
Et faj les si douces chanter,
Que Marguerite *en ses merueilles*
Sente ses rauies oreilles,
D'un diuin accord contenter.
Mais ains que ton ieune archet morde
Sus la corde,
Ne doute car la ie serej :
Cependant esperance mienne
Te souuienne,
De ce qu'ore ie te direj.

Matin lors que la iaune guide
De Tytan, par les cieus ouuers
Verra les cheuaus à la bride,
Chasser du pole l'ombre humide,
Et peinturer tout l'uniuers,
Va t'en par ces prés, et appelle
La sequelle,
Et l'honneur de ces sacrés lieus,
Di leur nymphes pour Marguerite
Qu'on s'aquitte,
D'ourer le chappeau gracieus.

Puis pren cette couronne deüe
Et par elle ne sois exent,
De dresser hault une statue,
Quj semble qu'elle se remue,
Pour accepter ce doux present.

Celà fet par la trouppe sainte,
Va sans creinte,
A cette princesse auancer,
Les segrets veuz en faueur d'elle :
L'ors la belle
Se fondant, ie uj s'effacer.

Je fuj après, elle deplace,
Et d'un corps mieux s'étendit
En veine Idole que i'embrasse :
Mais ie ne sen qu'une voix casse
Quj crie, fais ce que i'ai dit.
Je laj fet deesse. Ordonq' lyre
Cour t'en dire
Le grand heur dont les Cieux amis
Aus merites de ma princesse
Font largesse,
Et ce qu'ils ont encor promis.

O mon Dieu que tu es heureuse,
Quand ie tay bien seu fredonner,
Pour princesse si vertueuse,
Quj son oreille gracieuse,
Commence desia te donner.
Combien en plus graue maniere,
Seras fiere,
Alors qu'elle t'acceptera ?
Quel heur, quelle faueur notoire,
Quelle gloire,
A la tienne s'egallera ?

O support de vertu céleste,
Quj d'un cueur vraiment paternel,
Abbas l'ignorance moleste,
Rendant par chemin manifeste
Le bruit de ton nom éternel.
Puis que les neuf seurs tant t'agréent,
Et recréent,
Pour accorder les nerueus sons,
Puis qu'il n'est Nymphe si petite,
Qui ne ditte,
A ton los nouelles chansons.

Ma muse encor toutte ieunette,
Addressant auecque ma vois
Ma main sus mon luth, ia s'appreste
De me fere aussi ton poete,
M'ouurant les Pindariques lois.
Et si te veut estre asseruie
De ma vie,
Tandis que serej gouuerneur :
Te reiurant pour tens qu'il face,
N'estre lasse,
De chanter ton roïal honeur.

Va donq va, ma petite lyre
Va, que cherches tu tant de plaids ?
Ma princesse ia te désire,
Ha, ie l'aj veue ore sourire,
Je connoj que ia tu luj plais.

Va paresseuse de tes cordes,
Par mes odes
Sa docte oreile detenir,
Que fusses tu si bien disante
Et plaisante
Que tu n'en puisses reuenir.

FIN.

De Vostre Excellence
Le tres humble et tres obeissant
Serviteur
MARC CLAUDE DE BUTTET
Savoisien.

ALLUVIONS

ET

EAUX FERRUGINEUSES

DE LA BOISSE

PAR

LE Dr HOLLANDE

ALLUVIONS

ET

EAUX FERRUGINEUSES

DE LA BOISSE

Les eaux de la Boisse sont à quinze minutes de Chambéry. Une belle route, ombragée de nombreux platanes, en permet l'accès en toute saison. Elles sourdent des alluvions.

A Saint-Ombre et à la Boisse, on remarque de nombreux coteaux formés vers le haut par un gros sable et de nombreux cailloux roulés, souvent striés. Sur toute la commune de Saint-Ombre, le sous-sol est probablement constitué par les assises du crétacé inférieur. En effet, la faille d'Entremont passe à l'ouest de Lémenc, entre ce plateau et Saint-Ombre; et la lèvre ouest de cette faille comprend, dans le haut, sur toute cette région, les couches du néocomien inférieur et supérieur. Ces dépôts arénacés se prolongent jusque vers Sonnaz, la Motte-Servolex, et au delà vers Annecy. A Sonnaz, il est possible de voir les parties profondes, sans cependant voir le contact avec le sous-sol. On

y trouve des sables, une boue argileuse alter nant avec des lignites pyriteux, puis un grc sable avec cailloux roulés, souvent striés ; ver le haut, les cailloux augmentent généralemer en volume. Les sables, les argiles et les lignite appartiennent aux alluvions anciennes d M. Lory. Il est probable que ces dépôts se sor formés immédiatement après le dernier relief de Alpes. Ils n'ont subi aucune dislocation. Apré le retrait des eaux de la molasse marine, de lacs et de nombreux cours d'eau ont dû prendr naissance dans les Alpes ; les débris entraîné par ces derniers ont été d'autant plus abondants que les vallées transversales des Alpes étaier recouvertes d'un plus grand nombre de roche disloquées résultant du soulèvement de ce montagnes à la fin du miocène. Les sables, le graviers, les boues, les argiles, les lignites for mant la base des dépôts de Saint-Ombre, d Sonnaz ou de la Motte-Servolex ont donc ét formés, du moins tout porte à le croire, pen dant que se formaient aussi les dépôts pliocène des environs de Lyon ; si bien que, volontier: je ferais pliocènes ces dépôts de transport: C'est au reste ce qui semble résulter de l'étud de ces différents dépôts, faite sur tout l'ancie bassin de l'Isère, en suivant ces formations su le plateau de la Bresse et les environs d Lyon, et aussi, en les comparant à ceu trouvés en Suisse, en Angleterre, etc...

En effet, à Sonnaz on rencontre, en allant de haut en bas : 1° des blocs erratiques; 2° des boues et des graviers avec cailloux striés; 3° des cailloux roulés; 4° des lignites ou charbons feuilletés; 5° des sables fins, dont la profondeur n'est pas connue.

Ces charbons feuilletés renferment quelques fossiles, à savoir : pin sylvestre, pin de montagne, des bouleaux, deux variétés de noisetier, des mousses, des insectes, sans doute : *donacia discolor; carabites cordicollis,* etc.... Les animaux supérieurs y sont très-rares en Savoie; on cite quelques dents de cerf.

On sait que ces charbons feuilletés sont assez abondants dans la vallée ouest de Chambéry. On les trouve aussi à l'est le long de l'Isère, vers le fort de Barraux et Chapareillan. On les rencontre également en Suisse, à Dürnten, à Utznach, etc... Les fossiles, comme plantes et insectes, sont ceux de nos charbons feuilletés; mais, en Suisse, on y a trouvé de grands mammifères. Des dépôts analogues ont été rencontrés sur les côtes de l'Angleterre, dans le Norfolk, à Cromer. On y trouve de haut en bas : 1° des cailloux roulés; 2° des cailloux striés; 3° des charbons feuilletés; 4° différentes variétés de crag. Les charbons feuilletés renferment des fossiles. Ce sont les plantes et les insectes de nos charbons feuilletés; de plus, de grands vertébrés :

Mastodon arvernensis ;
Elephas meridionalis ;
Elephas antiquus ;
Hippopotamus major ;
Rhinoceros etruscus, etc., etc.

Pour Cromer, Lyell a constaté un fait assez singulier, je veux parler de la présence, dans la couche glaciaire, de cailloux de granit, de porphyre, de syénite, absolument identiques aux mêmes roches de la Scandinavie, mais différents des mêmes roches du sol de l'Angleterre. Sans doute, que ces roches éruptives ont été apportées à Cromer par des icebergs. Nos charbons feuilletés ont été rencontrés — le même *facies* — sur les bords de l'Atlantique, à Biarritz. Un dépôt de la même époque se voit aussi sur les côtes de la Méditerranée à Aigalades, près de Marseille. En Italie, dans la Toscane, on rencontre des tufs ayant la date géologique de nos charbons feuilletés. Enfin, dans le val d'Arno, on trouve un dépôt rougeâtre appelé le *sansino* et renfermant : ***Mastodon arvernensis, Elephas meridionalis, Hippopotamus major, Rhinoceros etruscus,*** etc..., c'est-à-dire les vertébrés de la forêt de Cromer, et, par conséquent, de l'époque de nos charbons feuilletés; peut-être le *sansino* est-il le point de départ de l'époque des lignites de Sonnaz, de la Motte-Servolex, etc.? M. Lyell place la forêt de Cromer dans son nouveau

pliocène. J'avais donc raison de dire que probablement les premiers dépôts de la Boisse, de Sonnaz, etc..., étaient les représentants du pliocène supérieur; ils sont placés à la base du nouveau pliocène de Lyell.

Quoi qu'il en soit, les eaux ferrugineuses de la Boisse sourdent de ces alluvions glaciaires, et il est probable qu'elles sont le résultat des réactions chimiques ayant lieu au sein même des alluvions anciennes. C'est, en effet, ce que semble indiquer la composition de ces eaux. Elles renferment des sels de soude, de magnésie, de chaux, de fer, quelques traces d'alumine et de silice. Enfin, dans ces derniers temps, M. A. Bébert y a signalé de l'arsenic. Je n'ai pu, malgré plusieurs recherches, y constater la présence de ce métalloïde; cependant, j'admets facilement qu'il s'y trouve en quantité infinitésimale. Les sels de fer de la Boisse viennent sans doute de la décomposition des pyrites de fer, des lignites ou des argiles, et l'on sait que presque tous les sulfures de fer renferment de l'arsenic; donc l'arsenic peut se rencontrer dans les eaux de la Boisse.

Ces eaux sont très-limpides; cependant, avec le temps, elles forment un léger dépôt; c'est ce que j'ai pu constater en conservant pendant plus d'une année cette eau dans des flacons pleins et hermétiquement fermés. Non loin de la source de la Boisse, au lieu dit Caramagne, l'eau

d'un puits m'a donné d'assez grandes qua
d'acide sulfhydrique ; cet acide sulfhyc
provient sans doute aussi de la décompo
des pyrites de fer.

Les eaux de la Boisse, très-limpides, agr
à boire, tiennent en dissolution un c
nombre de sels capables d'agir avec effi
sur l'économie. De plus, elles sont situées
un lieu ombragé et sur une des plus
routes des environs de Chambéry. On ne s
trop les recommander. En voici l'analyse ra
tée à un litre d'eau :

Acide carbonique libre	0,24
Oxygène	0,05
Azote	0,01
Carbonate de fer	0,01
Carbonate de chaux	0,18
Carbonate de magnésie	0,01
Sulfate de chaux	0,05
Sulfate de soûde	0,00
Sulfate de magnésie	0,00
Chlorure de sodium	0,01
Chlorure de calcium	0,01
Chlorure de magnésium	0,00
Silice Alumine	0,03
Crénate de fer	0,11
Extrait humique	0,05

Chambéry, 5 mars 1880.

BIBLIOGRAPHIE

D'AIX EN SAVOIE

NOTES RECUEILLIES

PAR

Le docteur LOUIS GUILLAND

AVERTISSEMENT

La Société savoisienne d'histoire et d'archéologie s'est fait comme une spécialité de la bibliographie de notre province : ses *Mémoires* contiennent les *Bulletins bibliographiques savoisiens* des années 1855 à 1867, qui ont été encouragés par un éloge explicite de M. Francis Wey, dans son *Rapport au Comité d'histoire près le Ministère d'instruction publique.* — Le même infatigable chercheur, M. François Rabut, avec la précieuse collaboration du général Dufour, a donné à la Société ses *Notes pour servir à l'histoire des imprimeurs et des libraires,*

et *Les almanachs de Savoie.....*, autant de bibliographies partielles préludant à une bibliographie générale.

En 1879, au *Congrès des Sociétés savantes de Savoie* réunies à Annecy, on émettait le vœu d'une bibliographie savoisienne « dans l'intérêt des travailleurs, et pour leur faciliter les recherches préliminaires à toute œuvre historique. » On a compris que semblable travail ne saurait être l'œuvre d'un seul, et demandait à être subdivisé.

Ceux en effet qui ont été tentés de l'aborder dans son intégralité ont dû reconnaitre que cette synthèse présupposait les bibliographies partielles et spéciales. Celles-ci, outre leur valeur comme éléments et matériaux de l'édifice futur, offrent ce premier avantage d'être déjà de quelque utilité pour certains travailleurs et de provoquer de fructueuses critiques.

C'est ce qui nous décide à donner, sans plus de retard, la BIBLIOGRAPHIE D'AIX. Nous n'avons pas hésité à la destiner à la Société d'histoire et d'archéologie; en effet, indépendamment des travaux analogues qui enrichissent ses annales, la première motion officielle d'une *bibliographie aixienne* s'est produite dans son sein, à cette séance extraordinaire tenue à Aix le 2 septembre 1858, qui fut (quelques-uns s'en souviennent encore) « des plus utiles et des plus agréables. » (Vol. II, pages xv à xxxv).

Dès cette date, pendant près d'un quart de siècle, nous avons recueilli un à un les matériaux de ce travail. — En 1843, le docteur C. Despine ne mentionnait, dans l'index bibliographique inséré à son *Manuel*, que 47 ouvrages spéciaux ou articles de traités généraux : c'est dire combien les années écoulées dès lors, et aussi des investigations plus sérieuses, ont agrandi ce domaine.

Membre des Conseils de l'Arrondissement, de la Commune, du Cercle, de la Bibliothèque municipale, de la Commission médicale d'inspection des bains, j'ai été mêlé personnellement à la plupart des questions qui ont intéressé Aix de 1838 à 1880, — durant cette période où se sont transformés le Cercle, les Thermes, la ville entière ; où la navigation du Haut-Rhône et les voies ferrées de France, d'Italie et de Suisse sont venues s'y croiser. — Bibliothécaire de l'Académie de Savoie pour les *Patria* et de la Société médicale de Chambéry ; — porté ainsi par position autant que par goût vers les recherches sur l'histoire d'Aix et sur la bibliographie savoisienne, — le travail que je présente aujourd'hui m'était rendu plus facile qu'à d'autres. Ces conditions personnelles accroissent ma responsabilité ; mais d'autre part elles amnistient mon ambition.

Deux questions se sont imposées à notre esprit

au moment de coordonner nos matériaux : 1° Quelle classification préférer? 2° Quelles limites nous imposer ?

1° Nous étions vivement séduit par l'ordre *analytique*.— Il nous paraissait le plus commode pour les chercheurs auxquels notre travail est spécialement destiné, qui, préoccupés de tel ou tel point de l'histoire d'Aix (administration, thermes, biographies, tourisme.....), auraient trouvé d'emblée, groupées ensemble, les indications afférentes. Il s'adaptait d'ailleurs mieux à la méthode suivie dans nos études, et ne nous imposait pas un remaniement général. Il n'éparpillait pas des notions de même nature en vingt endroits différents, sous l'étiquette de noms d'auteurs souvent peu connus.

Mais cette classification par matières recélait certains écueils que nous signalait un prédécesseur expérimenté; d'autres encore se seraient sans doute révélés à nous au cours de notre navigation. Cependant, tout en déférant sans hésiter à un conseil autorisé, nous avons çà et là laissé subsister des traces évidentes de notre première intention, comme spécimen des avantages que nous avions cru y entrevoir.

L'ordre analytique écarté, restaient les séries *chronologiques*. — Elles fournissent parfois des groupements naturels autour de l'avénement ou de la reprise de telle ou telle question : jeux,

fermage, etc. Mais ces groupes sont le plus souvent interrompus par des intercalations; puis nombre de publications n'ont pas d'actualité, partant pas de date prévue. En un mot, cet ordre tout à fait légitime dans une histoire de la bibliographie, ne l'était plus dans un *répertoire* où l'on s'attache aux choses plus qu'aux dates.

L'ordre *alphabétique par noms d'auteurs* est en somme le seul qui échappe entièrement à l'arbitraire : c'est celui auquel nous avons fini par nous arrêter, malgré son double inconvénient de laisser en souffrance les anonymes, et de ne dire parfois rien au chercheur, faute de notoriété du signataire. — Seulement nous avons tâché d'y obvier par une *table analytique* renvoyant de la chose à la personne. Nous retrouvons ainsi le principal avantage du système qui nous avait d'abord souri, mais qui aurait visé trop prétentieusement à être ou à vouloir paraître l'*histoire d'Aix par sa bibliographie*, ou du moins un *répertoire aixien complet*, historique, biographique, administratif, économique, etc.

Grâce à la table par matières, celui qui étudiera telle ou telle question trouvera dans nos pages, — sinon l'indication de toutes les sources auxquelles il devra puiser, — du moins assez de jalons et d'amorces pour pouvoir remonter d'une source à l'autre, utiliser celles qui seront à sa portée à défaut de celles qui lui manqueraient, et n'en méconnaître aucune des principales. Les

appendices : *anonymes*, *périodiques*, *topographie* et *iconographie*, sont la conséquence de l'ordre adopté et son complément. Quant aux *pseudonymes*, nous les avons indiqués à leur rang, avec renvoi aux véritables noms.

2° On l'a compris : ce n'est pas ici l'index de la *typographie aixienne*, soit de tout écrit imprimé à Aix, qui n'avait au reste pas d'imprimerie avant 1859. Ce n'est pas davantage l'index des livres *publiés par les Aixiens* : nous écartons intentionnellement toute publication d'origine aixienne qui n'aurait pas Aix pour sujet : telle « Myans » par le docteur C. Despine..... — Notre domaine, c'est tout ce qui a été publié, n'importe où ni par qui, *sur les hommes et les choses d'Aix*.

On voit nos limites : nous indiquons les *ouvrages généraux*, signalant (autant que cela nous a paru utile) la page afférente à Aix. Nous mentionnons des *mémoires*, des *correspondances*, quand ils font à Aix quelque part importante par elle-même ou par la célébrité de l'auteur. Nous faisons une large place aux articles de *journaux*, souvent nos seuls chroniqueurs contemporains ; et c'est là que les noms des auteurs ont été pour nous l'occasion de bien des recherches souvent oiseuses, parfois stériles. Nous n'avons pas dédaigné de descendre

sur cette pente jusqu'à certains cancans, qui caractérisent au jour le jour, et souvent mieux qu'un volume, un homme, une institution, une phase de l'opinion.

Tout en nous circonscrivant d'ordinaire dans la commune d'Aix, nous avons dû parfois faire des sorties hors de ses frontières, dans le canton, et même une ou deux fois au delà, quand ce qui avait été écrit de telle ou telle localité intéressait assez Aix pour que l'omission eût constitué un *desideratum* dans notre plan.

Nous nous sommes arrêté çà et là devant les *placards* et les *affiches à la main ;* mais notre collection était trop incomplète pour en faire une section spéciale.

Enfin nous risquons fort d'avoir, — selon un penchant reproché non sans raison aux académiciens, — « émaillé notre œuvre de « choses trop connues ou étrangères à notre « titre..... » — Nous avons préféré cet excès au défaut contraire.

Et maintenant témoignons notre vive gratitude à M. François Rabut, notre ancien condisciple et constant ami : plusieurs de nos *fiches* nous ont été fournies par lui ; il a été, non-seulement notre modèle, mais notre conseiller, et aussi notre soutien dans nos heures de découragement.

Toutefois, et malgré cette inestimable collabo-

ration, mince en somme est notre bagage; mais il nous a demandé du temps et de la peine qui seront épargnés à d'autres : de ceux-ci, nous osons espérer une pensée reconnaissante.

Aix, novembre 1880.

BIBLIOGRAPHIE D'AIX-LES-BAINS

ACADÉMIE DE SAVOIE (*Mémoires de l'*), primitivement SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE.

Communications sur Aix de MM. Barbier, Blanchard, C. Despine, de Loche, Guilland, Pillet, Rabut François et Laurent, Trépier....., — et notamment les notes archéologiques aux séances des 12 juin et 14 décembre 1862, 19 avril 1864, 11 juin et 19 novembre 1866.

ACHARD (Amédée). — *Une saison à Aix-les-Bains.* Paris, chez Bourdin, 1861 (356 pages petit in-4°, illustré par Eug. Ginain).

Le talent et la bonne foi de l'auteur ont fait de cet ouvrage, publié aux frais du fermier des jeux et sous son inspiration, l'un des plus utiles et des plus agréables à lire sur Aix. Il y a un appendice, pages 329-358, soit *Notice sur la brigade de Savoie,* extraite de l'*Histoire de la brigade de Savoie,* par MM. Gabriel Ferrero et le vicomte de Choulot (on a imprimé *Chaulot*), ainsi qu'un abrégé de l'histoire de la *Maison de Savoie,* au chapitre II, pages 17-76.

Achard passait une partie de ses étés à Aix, dans la pension Perrier-Chabert, préférée aussi auparavant par Lamartine. Il en a daté quelques feuilletons adressés au journal l'*Assemblée nationale,* entre autres au 16 août 1850 et au n° 230 de 1856.

AILLOUD (Les hoirs). — *Requête d'interventi dans la succession du Père Laurent Ailloud, jésui* Chambéry, Puthod, imprimeur, 1863 (8 p. in-4°).

Le Père Ailloud, né à Aix, est mort le 5 août 187 Tananarive, où il dirigeait les missions catholiqu et contre-balançait patriotiquement, auprès de la rei l'influence anglaise.

ALBANE (D'). — *Le Club Alpin français en Sav* (à Aix). — Chambéry, D'Albane, 1875.

Neutralité de la Savoie (10 pages in-8° avec une ca de Perrin et un feuillet blanc non paginé pour recev les adhésions à la protestation), 1871, Chambéry.

ALBANIS-BEAUMONT (J.-F). — *Description d Alpes grecques et cottiennes,* ou *Tableau historiq et statistique de la Savoie.....* — Paris, Didot aî an XI (1802), 4 vol. in-4° avec atlas in-folio 23 planches et 1 carte gravée.

Le tome II contient, au 20e chapitre, de longs déta sur Aix (pages 299-304). L'atlas donne plusieurs an quités d'Aix et de ses environs (planches 6, 7, 8, 17, 19 et 23).

ALBOUT (Ludovic), pseudonyme de Saussac.

Le Parc d'Aix (*Courrier des Alpes*, 11 mars 186

ALBRIER (Albert).

Dans ses *Naturalisés de Savoie en France, de 18 à 1848* (Chambéry, Bottero, 1878, tirage à part du to XVII des *Mémoires de la Société savoisienne d'histo et d'archéologie*), voir, à la table, les naturalisés canton d'Aix, et notamment : Alliot, Despine, Domeng Dronchat, Dubuisson, Forestier, Magnin, etc.

ALIBERT (Le docteur).

Voir : *Précis historique sur les eaux minéral* Paris, 1806. — *Dictionnaire des sciences médical* volume II, page 159.

ALLMER. — *Sur deux inscriptions votives à la déesse Bormo, protectrice, à l'époque romaine, des eaux thermales d'Aix,* et *Sur l'étymologie du mot Bourbon.* Lyon, 1859, chez Vingtrinier, 22 pages in-8° (extrait de la *Revue du Lyonnais*, juin 1856).

ALPENSTOCK (?), pseudonyme. — *Les cartes reliefs de M. Drivet, d'Aix,* in *Savoie thermale,* 1878, nos 64-65.

Vogue de Sainte-Erine à Hautecombe, in *Savoie thermale,* 1876, n° 48.

AMIS DES ARTS (La Société des).

A organisé une *exposition* à Aix, du 10 juillet au 10 août 1867, sous la présidence du marquis Albert Costa de Beauregard; secrétaire, Saussac.... — A publié un *Appel,* signé de son président, le 25 mai, in-4°, chez Ménard; une affiche à la main, in-8°, chez le même; un catalogue et des cartes d'entrée personnelles; avis de constitution; extrait des statuts et bulletin de souscription, plaquette in-4°, imprimerie Ménard, signée Fonville, 7 avril 1867.

APPIAN (Adolphe). — A collaboré au *Courrier d'Aix* en 1865 et à l'Exposition des Amis des arts.

ARCHÉOLOGIE savoisienne (Société d'histoire et d'). — *Réunion à Aix le 2 septembre 1858.* — Voir ses *Mémoires* (tome II, pages xv à xxxv; voir aussi le *Compte-rendu* de la saison de 1858 par le Dr Guilland, et le procès-verbal de la séance de la Société à Aix au journal *Gazette de Savoie* (septembre 1878), signé Fr. Rabut, président, J.-J. Python, secrétaire.

ARELLA (A.-C.). — *Sunto dall'opusculo del dottore Guilland figlio sull'ospizio d'Aix in Savoja.* —

Voir *Giornale delle scienze mediche di Torino*, 1847 (8 pages in-8°), et le tirage à part.

ARTOYS (J. D'), pseudonyme de Jules PÉRIN ?

ASSELINEAU. — Voir MARCHETTI et PÉRIODIQUES.

Une réplique, in *Patriote savoisien*, 28 juin 1870.

ASSOCIATION départementale des médecins de la Savoie.

Elle a tenu ses assises annuelles à Aix le 31 mai 1866, le 1er juin 1870 et le 18 juin 1874. Voir ses *Comptes rendus*, imprimerie Puthod, à Chambéry. — Celui de 1866 contient une *Réfutation* des assertions du Dr Pidoux sur les pratiques médicales suivies à Aix..... Ceux de 1872, 1873 et 1880 ont plusieurs pages sur la question de l'*inspectorat*.

ASTORGA (Jeanne d'), pseudonyme de la comtesse DASH dans la *Gazette rose*.

AUDIFFRED. — *L'été à Aix en Savoie.* — Voir C. DESPINE.

BACCIO (Andrea). — *De thermis Andreæ Baccii Elpidiani medici..... libri septem;* Venetiis, ap. Vincentium Valgrisium, 1571.

Petit in-folio vélin. C'est l'édition préférée par Payen. — Une autre a été donnée ap. *Felicem Valgrisium*, in-folio, 1588. Elle existe au n° 1,443 du *Catalogue de la bibliothèque de Chambéry*. — Une 3e édition est de J. Mascardi, à Rome, en 1622, in-4° de 425 pages outre la table. Baccio y est qualifié de *civis romani, apud Sixtum V medici*. — Voir Aix aux pages 183, 200, 201.

BACHET (voir Dufour et Rabut : *Imprimeurs de Savoie)*, imprimeur à Aix de mai 1859 à avril 1875, avait cédé à Ménard, en 1857, son établissement de Chambéry (1849-1857). Il a édité sous son nom :

Guide de l'étranger à Aix (L'indispensable ou). — Aix, Bachet, 1862, in-16 de 32 pages.

Album historique et pittoresque des principales vues d'Aix.

Souvenir de l'abbaye d'Hautecombe.

Souvenir de la Maison du Diable (extrait d'Amédée Achard), 1862, in-8° de 11 pages.

Les Charmettes.

Récit de la catastrophe de M^me^ de Broc, 8 pages grand in-8°, 1860 ou 62, avec une vignette représentant la cascade de Grésy.

Bulletins de la guerre d'Italie en 1859, d'après Stefani (1/2 feuille in-4°). J'en ai pu conserver quinze.

BAINS (Règlements et tarifs de l'Etablissement des).

1787. — *Règlement donné,* d'ordre du roi, *au médecin Despine,* s. l. n. d. — Signé *Fava,* intendant général, le 8 mars. C'est le premier mis en vigueur.

An V. — *Règlement pour les bains de la commune d'Aix,* du 4 prairial an V, approuvé par l'administration centrale du département du Mont-Blanc, siégeant au château national à Chambéry. — Chambéry, imprimerie Gorrin, an V. — Signé *Duclos,* président, et *Palluel,* secrétaire.

1816. — *Règlement pour la police intérieure du bâtiment royal des bains d'Aix et l'administration des eaux thermales.* — Chambéry, imprimerie Cléaz, 14 pages in-8°, signé *Vella,* le 28 juin. Il y a une édition pour placard in-folio, sur 4 colonnes.

1817. — *Règlement pour la police du bâtiment des bains d'Aix en Savoie et l'administration des eaux thermales.* — Chambéry, imprimerie Cléaz, 18 pages in-8°, signé *Tornielli,* intendant général, le 16 mai.

1820. — *Règlement,* signé *Pullini,* intendant, le 1^er^ juillet. — Chambéry, imprimerie Routin, 21 pages in-8°.

Publication des premières *Listes des étrangers venus aux eaux d'Aix.*

1840. — *Règlement,* signé *Gonzalès,* intendant, le 3 juin. — Chambéry, imprimerie du gouvernement, 15 pages in-8°.

1852. — *Règlement et tarif,* signé le 14 juin l'intendant *Mercier.* — Chambéry, imprimerie Puth 16 pages in-8°. Il y a une édition en placard.

1854. — *Règlement et tarif,* signé le 1er mai l'intendant *Gay di Quarti* et le fermier général *Bias* Chambéry, imprimerie Delétraz et Cie.

1856. — *Règlement de police pour l'établissem thermal,* signé *Dupraz,* commissaire du gouvernem — Chambéry, imprimerie Puthod, mai. — La pa concernant le privilége des habitants d'Aix pour baigner gratuitement a été tirée en placard le 4 juir

1857. — *Tarif* (placard du 1er mai). — *Règlem intérieur pour les divers services de l'établissement* Chambéry, imprimerie nationale, 19 pages in-4°.

1863. — *Ordre du jour du 1er mai,* placard.

1864. — *Règlement et arrêté ministériel....* — Ch béry, imprimerie Pouchet, signé *Béhic,* 5 décem (placard). — *Le méme,* chez Pouchet, 19 pages gr in-12.

BAKERVELT ou BAKEWELL. — *Sources th males des Alpes,* in *Philosophical Magasine Annals,* Londres, 1830.

BARBIER, directeur des douanes à Chambé membre de l'Académie de Savoie.

Fait une part importante aux eaux minérales Savoie dans les publications suivantes : *La Sa industrielle* (Académie de Savoie, 3e série, volume page 616). — Plus spécial et postérieur en date, son vrage *La Savoie thermale et minérale,* publié à l'oc sion de l'Exposition universelle (Chambéry, 1878, c Carron, 150 pages in-8°, — avec *Carte* hydrologi des deux Savoie, lithographiée chez Perrin par Dijo et 10 vues photographiées, dont la *Vue du bassin d'A* le *Cercle, Marlioz*), consacre aux eaux d'Aix les pa 17 à 37, et donne, page 145, leur analyse par Willm

L'absence d'une bibliographie contemporaine lai dans cet ouvrage une lacune qu'il n'a pas tenu à l' teur de combler, et qui n'existe pas dans le *Catalo de l'Exposition à Turin* en 1858 (voir pages 69 et 7 ce Catalogue, par Jacquemoud).

BARD (Le chevalier Joseph). — *Itinéraire du Haut-Rhône,* ou *Voyage de Lyon à Aix-les-Bains par les bateaux à vapeur,* suivi de notices sur la ville d'Aix, ses eaux, ses curiosités, ses environs, etc., avec une carte du cours du Rhône. — Lyon, Louis Perrin, 149 p. in-12.

Chambéry, Aix-les-Bains. — Genève, Berthier-Guers, 1834, in-8° de 35 pages.

Parcours général de la Méditerranée à Lyon, avec un appendice sur la Savoie, 1856, in-8°.

Voyage de Lyon à Aix et Chambéry par le Haut-Rhône. — Lyon, 11 p. in-8° (appendice du précédent).

Aix et l'annexion, in *Gazette de Lyon,* 21 juillet 1860.

La tendance de cet article est anti-annexioniste.

BAURIN (Joseph).

Est cité par Fantoni comme adoptant le préjugé de la neutralisation du virus des vipères par les eaux d'Aix, dans son *Histoire d'une merveilleuse fontaine chaude....,* que nous n'avons pu nous procurer.

BEAUMONT (?). — *Source Raphy de Saint-Simon,* analyse chimique (?).

BÉRINGIER, correspondant du *Nord.* — *Causerie sur Aix,* in *Journal d'Aix,* 28 septembre 1879.

Il a confondu le Nivolet avec la Dent-du-Chat.

BERNARD (Auguste).— *Inscriptions antiques d'Aix-les-Bains.* — Annecy, Thésio, 1862, in-8° de 8 pages.

BERNARD (Jenny). — *Le luth des Alpes,* essai poétique, historique et descriptif sur les eaux d'Aix,

ouvrage couronné par l'Académie de Savoie. — Paris, chez Crapelet, 1834, 291 p. in-12.

Si les vers du poète justifient le suffrage de l'Académie, quelques-unes des notes qui les accompagnent offrent, même au savant, un sérieux intérêt.

BERNE (A. de). — Lettre au *Courrier de Lyon*, 24 juillet 1873.

BERTALL. — Voir à l'ICONOGRAPHIE.

BERTHET (Le docteur J.), de Besançon. — *Aix-les-Bains, ses Thermes.* Traité complet, descriptif et thérapeutique des eaux minérales sulfureuses, alcalines, iodo-bromurées d'Aix en Savoie. — Chambéry, 1862, imp. Puthod, VIII-277 p. in-8°.

Une des plus belles productions typographiques de l'année en Savoie ; couverture composée avec un goût parfait; 2,000 exemplaires.

Sous ce titre, qui n'a rien de trop ambitieux, l'auteur a trois préoccupations maîtresses : 1° la réhabilitation des eaux d'Aix dans le traitement des affections pulmonaires chroniques, voie ouverte par Daquin et trop peu suivie après lui ; — 2° le retour aux pratiques traditionnelles : vapeurs, en inhalations surtout, boisson, bains, pratiques négligées par quelques-uns au moment où il écrivait, pour sacrifier à l'engouement hydrothérapique ; — 3° création d'une saison d'hiver. L'auteur expose les fruits de son expérience personnelle (pages 131-139), non sans attaquer (pages 192, 247, 259) certains empiètements abusifs de l'inspectorat. Il appuie ses corollaires thérapeutiques de l'autorité éminemment scientifique de Daquin, Despine, Gaillard.

Un appendice sur Challes, Saint-Simon, Coise, Salins et Brides, la Caille, Saint-Gervais, Chamonix et Evian, termine son volume, qu'ont mentionné avec éloge la *Revue médicale* de Sales-Girons (15 décembre 1862), la *Gazette des eaux* (page 287 de 1862), etc., etc.

Voir, aux PÉRIODIQUES, son pseudonyme PIERRE DE MIRLORI, et sa *Nécrologie*, in *Appréciation départementale des médecins de Savoie*, 1863.

BERTHIER (Johanny). — *Album universel des Eaux minérales,* grand in-4°, Paris, 1862.

Un article bibliographique sur cet album se lit dans le *Courrier des Alpes* du 12 juillet 1862, avec une lettre du Dr C. Despine.

BERTIER (Charles), conseiller d'Etat sous l'Empire, puis gouverneur de la Martinique.

Rédacteur en chef du *Courrier des Alpes* durant les années qui précédèrent immédiatement l'annexion, il a donné dans ce journal, soit durant sa direction, soit après, divers articles sur Aix : tel, celui du 24 septembre 1863 sur l'*Hospice Reine Hortense,* signé de ses initiales.

Après la chute de l'Empire, il a fourni au journal *Mont-Cenis* et *Mont-Blanc* de vigoureuses polémiques sur quelques questions aixiennes : *Emplacement de l'église* (11 juillet 1875), — *Mise à ferme des bains et du cercle* (29 novembre 1876, 3 et 4 janvier 1877).

BERTIER (Le Dr Francis), fils du Dr Louis. — *Des Eaux minérales de la Savoie,* Paris, chez Parent, 1873, 88 p. in-4°.

Sa thèse inaugurale pour le doctorat est mentionnée sous ce titre dans ses publications subséquentes.

The spas of Aix-les-Bains *and Marlioz Savoy;* Londres, ap. Churchill, 1877 (p. xvi-159; petit in-8°, avec une vue lithographiée, cartonnage élégant, imp. Adlard).

Simple note sur le traitement du rhumatisme articulaire chronique (arthrite déformante) par les eaux d'Aix. — Extrait des *Annales de la Société d'hydrologie de Paris,* tome XXII, 6e livraison. — Aix, chez Gérente, 1877.

Cette note de 16 pages in-8° fait surtout appel à l'autorité du Dr Garrod, à la pratique duquel il emprunte de remarquables exemples d'efficacité des eaux d'Aix, notamment celui mentionné à la page 13, extrait

de la 3e édition du Traité magistral de Garrod (*Psoriasis goutteux*, traité à Aix par le Dr Guilland père).

Comme secrétaire de la *Société du Grand-Revard*, le Dr F. Bertier a narré cette ascension dans la *Savoie thermale*, 30 mai 1875, et dans le 3e *Bulletin trimestriel du Club Alpin français*, page 45.

On lui a attribué une correspondance au *Mont-Blanc* du 12 juillet 1876.

BERTIER (Francis-Bertrand), père de Louis et Charles, mort le 26 décembre 1874, à 83 ans *(Savoie thermale*, 1875, n° 33). — *Toast au banquet de la société ouvrière de l'Union d'Aix (Courrier des Alpes*, 4 octobre 1860).

BERTIER (Le Dr Louis). — *Observations médicales sur les eaux d'Aix*, Chambéry, imp. Puthod, 1831, 44 p. in-8°.

Remarque sur l'action des eaux d'Aix dans la phthysie pulmonaire, Chambéry, imp. Puthod, 1853, 16 pages in-8°.

Les eaux d'Aix en Savoie en 1856, Chambéry, imp. Puthod, 1856, 20 p. in-8°.

Cette brochure, qui contient quelques intéressantes observations de syphilides, pourrait, par son intitulé, en imposer comme compte-rendu présidentiel de la saison; mais celui-ci a été publié par le Dr Veyrat, président de la Commission d'inspection pour 1856. Le Dr Bertier n'a occupé la présidence que l'année suivante, et a donné à ce titre : *Compte-rendu des eaux d'Aix pendant la saison de 1857*, Chambéry, imp. Puthod, 1858, 47 p. in-8°. L'auteur y a joint la relation de la visite du roi Victor-Emmanuel à Aix, le 5 septembre 1857, et de la pose de la première pierre des thermes actuels. (Extrait du *Courrier des Alpes*).

Ce même journal a donné quelques articles du Dr Bertier, entre autres : un au n° 83 de 1844, signé *Bertier de Mesmay;* un autre au n° 65 de 1845, signé *B. L. et C.*, et encore aux 14 et 23 janvier 1879 sur l'*Annexe thermale*. — Au 22 mars 1879 il a démenti

l'existence d'une épidémie typhoïde que quelques journaux avaient signalée à Aix.

BERTINI (Bernardino), professeur agrégé, vice-syndic et député de Turin, mort en 1857 à 71 ans. — *Idrologia minerale dei Stati Sardi,* Torino, 1822, 335 p. in-8°. — 2e édition à Turin en 1843, xv-347 p. in-8°.

Les pages 275 à 283 de la 1re édition et 244 à 253 de la 2e édition de ce traité classique sont consacrées à Aix par cet écrivain érudit, membre et historiographe assidu des congrès scientifiques de Caumont; Bertini comptait de nombreux amis en Savoie, et particulièrement à Aix.

BERTOLOTTI. — *Viaggio in Savoia.* Turin, 1828.

Voir, pour Aix, page 64 du 2e volume.

BERTRON (Adolphe), candidat humain, *alias* surhumain depuis le 3 septembre 1848.

A daté d'Aix, où il s'était réfugié durant la guerre de Prusse et celle de la Commune, quelques-unes de ses désopilantes professions de foi, et *Lettres aux puissances. — Télégramme au ministre Chevreau* (typ. Bachet, 30 août 1870), etc.

Il employait les loisirs que lui laissait la politique à choisir lui-même sur le marché les éléments de friands repas auxquels il conviait, avec la plus gracieuse instance, les personnes qu'il rencontrait. Ce n'était pas la moins curieuse physionomie de la petite colonie qu'abrita, pendant ce triste hiver, le sol neutralisé d'Aix-les-Bains.

BESANÇON (Charles).

Appelé en 1864 à la rédaction de la *Savoie thermale,* fondée en 1861, Besançon a dirigé ce journal jusqu'en 1879. Mais sa rédaction se ressentait regrettablement dès 1877 de la lente et cruelle affection qui a fini par l'enlever le 11 octobre 1879.

Besançon a publié en 1875 (Chambéry, imprimerie Bonne, Conte-Grand, 126 pages in-12) un guide intitulé :

Aix-les-Bains et les Eaux de Savoie, avec une carte générale de la Savoie éditée par Perrin, libraire et lithographe à Chambéry.

BEZULIER, rédacteur en chef du *Courrier des Alpes* du 1er juin 1876 au 1er juin 1879, y signait ses articles sur Aix des pseudonymes Bossut, Claudin Favas, etc.

BIAS, ancien fermier du Cercle et des Bains d'Aix (1847-1858); il adressa en décembre 1863 une *Lettre à M. le maire et à MM. les membres du conseil municipal de la ville d'Aix,* 12 pages in-8°, imprimerie Bachet.

M. Bias proposait à la ville la cession de son immeuble contre une rente de 12,000 francs, rachetable dès la 7e année au moyen de 150,000 francs. Il exposait que son terrain et ses constructions fourniraient un hôtel-de-ville, outre un café-restaurant et un jardin public à annexer au Cercle, et combattait le projet de créer le Parc dans la propriété du marquis d'Aix, où il est maintenant.

Si cette proposition avait été adoptée, elle aurait pourvu dans la plus large mesure aux desidérata de l'avenir; elle aurait prévenu la concurrence et l'hostilité systématique qui ont, depuis, pesé sur la marche du Cercle d'Aix, et bien des difficultés laborieusement surmontées par la prudence de son administration et l'abnégation de ses actionnaires.

Voir au *Courrier des Alpes* du 9 septembre 1864 le judicieux article du Dr C. Gaillard.

BIBLIOTHÈQUE choisie d'Aix-les-Bains. — Institution paroissiale.

Règlement de la bibliothèque d'Aix, 1857, Chambéry imp. du gouvernement. — *Catalogue et règlement* 1862, imp. Bachet, 27 pages in-8°. — *Supplément au Catalogue,* Bachet, grand in-8° de 4 pages. — *Supplément,* imp. Bottero, 1863-64. — 2e *Supplément,* Bachet 1865. — 3e *Supplément,* 1866, imp. Bottero, 16 pages in-8°. — 4e *Supplément,* 1867, imp. Bachet, 8 pages in-8°. — *Catalogue,* 1869, Bachet, 61 pages in-8°, etc

BIBLIOTHÈQUE communale de la ville d'Aix.

Note sur sa création ; son règlement municipal, en date du 14 juin 1875 (*Savoie thermale,* 20 juin).

Son *Comité d'inspection et d'achat de livres,* nommé par décret ministériel du 1er octobre 1875, aux personnes de MM. De Loche, Legrand, Guilland père, Mailland (*Savoie thermale,* 31 octobre).

Dons reçus (*Savoie thermale,* 20 juin, 4 juillet, 31 octobre et 14 novembre 1875 ; — nos 40 et 51 de 1876 ; — nos 6 et 21 de 1877 ; — no 42 de 1878.....).

BILLET (Bernardin), avoué à Chambéry, fermier des eaux de Marlioz. — *Allocution à leur inauguration (Courrier des Alpes* du 7 août 1861).

BILLIET (Mgr Alexis). — *Aperçus géologiques sur les environs de Chambéry,* 1823 (*Mémoires* de l'Académie de Savoie, t. I, page 135).

BLANC (Le Dr Léon). — *Du soufre et des sulfureux dans le traitement de la syphilis,* Paris, 14 mai 1867. — Thèse *mentionnée honorablement* par la Faculté.

Collaborateur au Rapport de la Société médicale de Chambéry sur les *Ambulances fixes de la Savoie,* il y a donné une *Note sur les eaux thermales d'Aix chez les blessés* (1873).

Lettre au préfet de la Savoie sur quelques desiderata de l'établissement thermal, mai 1880 (voir *Courrier des Alpes, Lyon médical, Patriote savoisien, Nouvelliste,* etc., etc.).

BLANC (Le Dr Louis, père du docteur Léon). — *Rapport sur les eaux thermales d'Aix en 1855,* suivi de *Considérations pratiques sur leurs propriétés médicinales.* — Paris, chez Didot, 1856, 56 pages in-8°.

Contient (pages 12 à 15) un extrait du mémoire rédigé par le Dr Guilland sur la *Société nationale,* substituée fin 1855 à la ferme des Bains.

BLANCHARD (Claudius). — *Histoire de l'abbaye d'Hautecombe* (*Mémoires de l'Académie de Savoie*, t. I de la 3e série, 1875). — Voir à l'index de cet ouvrage ce qui concerne Aix.

Juges seigneuriaux en Savoie au milieu du dix-huitième siècle (*Mémoires de la Société savoisienne d'archéologie*, t. XIV ; voir page 10).

BOLLIET (Antoine), fils et successeur de Bolliet Henri.

Librairie, — papeterie, — abonnement à la lecture, — livres anglais et français, — English and French circulating Library, — Cabinet de lecture de Henri Bolliet, Antoine Bolliet fils et successeur, — *Catalogue général*. — Aix, imp. typ. et lith. de Gérente (s. d., en 1880), 20 pages in-8°. — La dernière page donne un index des *brochures et cartes sur Aix*.

BOLLIET (Henri). — Divers catalogues de son *cabinet de lecture* en 1860-61-65..... Indication des publications sur Aix.

BOLLIET (Mlle Marie). — *Cabinet de lecture*, Chambéry, imprimerie Chatelain, 1875.

C'est son dernier catalogue publié ; il y en a d'antérieurs. — Les dernières pages (11 et 12 de celui-ci, in-8°) donnent l'index des publications sur Aix et des cartes y relatives.

BONHOMME (Jean), pseudonyme du Dr A. Dardel.

BONINO (Le Dr).

Dans sa *Statistica medica dei Stati Sardi* (Turin, 1851), cet écrivain érudit et consciencieux a donné une Note sur l'action des eaux d'Aix, rédigée par le Dr C. Despine.

Sa *Biografia medica piemontese* va jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, et mentionne quelques médecins d'Aix, ou ayant écrit sur Aix, notamment *Buonvicino*

(I, 585), *Cabias* (I, 364), *Champier* (I, 125 et 239), *Daquin* (II, 474), *Despine* (II, 369), *Fleury* (II, 330).

BONJEAN (Joseph). — *Analyse chimique des eaux minérales d'Aix.* Chambéry, imprimerie Puthod, 1838, 287 pages in-8° et 2 tableaux).

C'est le travail chimique le plus complet qui ait été exécuté et publié sur nos eaux. Précédé par ceux de Bonvoisin, Socquet et Thibaud, il a été adopté et reproduit par tous les auteurs qui ont écrit sur Aix de 1838 à 1878. Malgré sa date et les progrès incessants de la chimie hydrologique, ses données ont été confirmées en 1878 par Garrigou en des points restés douteux pour Willm. — Un *prospectus* (8 pages in-8°, imprimerie Puthod) avait provoqué les adhésions des souscripteurs, dont la liste est insérée dans l'ouvrage.

De l'iode dans les eaux d'Aix (page 217 du vol. IX du *Journal* du Dr Caffe, 1841-42).

Analyse de l'eau minérale de Marlioz, près Aix. Chambéry, 1850, imprimerie Puthod, 37 pages in-8°. — Une 2e édition en 1857 (48 pag. in-8°, chez Bachet à Chambéry) est augmentée d'une *description et dessin de la salle d'inhalation gazeuse froide, alimentée par une source nouvelle.* Chambéry, Pouchet, 48 pages in-8°.

En 1850, parut aussi chez Puthod un prospectus (4 pages in-4°) des *dragées sulfureuses alcalines* et du *sirop minéral antilymphatique d'Aix.*

L'idée des *dragées d'Aix* a fait son chemin; nous avons eu successivement les *bonbons d'Aix* de Bocquin, pharmacien, — les *dragées* de Folliet, pharmacien (1858), celles de MM. Biétrix et Dufayard, de Lyon (*Alpin drops-pastilles d'Aix*), avec leurs prospectus.

L'inauguration des sources de Marlioz, publiée en 8 pages in-8°, imprimerie Pouchet, est un extrait de l'*Analyse* ci-dessus (1850).

Inauguration de la salle d'inhalation de Marlio- (*Gazette de Savoie,* 5 août 1857).

Aix-les-Bains et Marlioz, 2 pages in-folio, extraite de la *Gazette de Savoie* (29 août 1858) et reproduite dans le *Progrès* de Chambéry (1 et 3 septembre).

Inauguration de l'établissement de Marlioz (*Courrier des Alpes,* 7 août 1861, 10 colonnes endossées par le rédacteur en chef Pouchet).

Aix en Savoie, Marlioz et son nouvel établissement (*Gazette de Savoie,* 3 juillet 1861).

Dosage de l'iode et du brome dans l'eau d'Aix et de Marlioz (*Mémoires de l'Académie de Savoie,* tome IV de la 2e série, page 365, 1861).

Aix et Marlioz, guide de l'étranger aux eaux d'Aix et leurs environs. orné de gravures et d'une carte du bassin d'Aix, avec une *Notice* sur les eaux de Challes, Coise et Saint-Simon. — Chambéry, imprimerie nationale, 1862 (96 pages in-8°).

Ouverture de la saison d'Aix (*Courrier des Alpes,* 26 mai 1863, non signé).

Fête à Aix le 12 juin 1863 à l'occasion du concours régional (Bonjean en était secrétaire).

C'est un prospectus de 4 pages in-8°, imprimerie Ménard.

Bulletin des eaux minérales de la Savoie, imprimerie Carron.

C'est une petite feuille-réclame, mensuelle, parue de 1873 à 1878, dont les clichés sur Aix subissaient peu de modifications.

BONVOISIN (Buonvicino). — *Catalogue des principales eaux minérales de la Savoie en 1784* (*Mé-*

moires de l'Académie de Turin, 1786, volume VII, page 419).

Cette analyse est citée par Patissier dans son *Manuel des eaux minérales,* page 194.

BORELLI (Jean-Baptiste). — *Lettere alla Gazetta medica dei Stati Sardi.* Turin, septembre 1854.

Ces lettres, insérées aux nos 36 et 37 de ce recueil (pages 293 et suivantes), forment les 5e et 6e d'une correspondance qui a été tirée à part; elles reproduisent, après un aperçu *topographique* général, la physionomie de l'*épidémie cholérique* qui régnait à cette époque à Aix.

BOSSUT (voir BEZULIER).

BOUCHER DE PERTHES. — *Voyage à Aix en Savoie, Chamonix, Turin, Milan, retour par la Suisse en 1859.* Abbeville, Briez, 1867, 286 pages in-12.

BOUGY (Alfred de). — Riposte à un article de Brainne dans la *Presse* (*Gazette de Savoie,* 10 septembre 1856).

BOUILLET (Tony), avocat à Paris. — *Promenade aux Massonnats* (*Savoie thermale,* 19 août 1871).

Poésie sur le lac (ibid.).

BOUILLON-LAGRANGE. — Voir *Essai sur les eaux minérales* (Paris, 1811) au *Journal de physique,* n° 58, page 61), et encore *Dictionnaire des sciences naturelles* (Paris, 1816, vol. II, page 105).

BOURDON (Isidore). — *Guide aux eaux minérales de la France et de l'Allemagne.* Paris, Baillière, mai 1884. — Voir *Aix,* pages 69 à 75.

BOURGOGNE, rédacteur en chef du *Journal de la*

Savoie. — Divers articles sur Aix, et notamment sur l'achat du *Clos du marquis* (2 février 1862).

BOURGUIGNAT (M.-J.-R.). — *Malacologie d'Aix*, 89 pages in-8° et 3 planches ; — tiré à 100 exemplaires seulement (*Bulletin bibliographique* de F. Rabut pour 1864, n° 166).

Le même titre reparaît dans le *Bulletin bibliographique* de 1867 sous le n° 143. Est-ce une nouvelle édition ? ou une continuation ?

BOURQUELOT (Félix). — *Inscriptions antiques de Luxeuil et d'Aix-les-Bains*. Paris, Lahure et Cie, in-8° de 96 pages ; extrait du 26e volume des *Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France*, 1862.

M. L. Pillet a donné quelques observations critiques sur ce travail à l'Académie de Savoie, le 12 juin 1862.

BOUVIER (Le Dr Louis). — *Emploi des eaux sulfureuses d'Aix dans l'incubation artificielle* (*Association florimontane*, 1852).

Biographie de J.-J. Perret, botaniste aixien, membre de l'expédition d'Egypte. — Annecy, imp. Burdet, 10 pages in-8°.

Extrait de la *Revue savoisienne*, 1852. On lit une nécrologie du même dans le *Manuel* de C. Despine.

Histoire de la botanique savoyarde. — Paris, 1867.

Tirage à part in-8° du tome X du *Bulletin de la Société botanique de France*.

Notice sur De Saussure en Savoie. — Genève, Grosset et Tremblay, 1877, 132 pages in-8°. — Voir Aix, pages 19 et 38-41.

Flore des Alpes de Suisse et de Savoie. — Genève, 1877, *passim.*

BOYER (Il medico), di Nizza. — *Della bontà dei bagni di Aix in Savoja,* 1650. — Nice.

BRACHET (Le Dr Léon), fils de Pierre-François. — *Hémiplégie aux eaux d'Aix* (*Courrier de Savoie,* 13 janvier 1867).

Traitement des blessés aux eaux d'Aix, in *Compte rendu du Comité international,* 1871.

Aperçu clinique sur les eaux d'Aix et de Marlioz et sur leurs adjuvants : Challes, Saint-Simon, petit lait, courants continus.... — Paris, J.-B. Baillière et fils, 1875, imprimerie Pitrat aîné, rue Gentil, à Lyon.

La *Savoie thermale* du 7 juillet 1875 a donné un article bibliographique sur cette brochure de 162 pages in-8°, avec photographies représentant les Bains, l'Arc de Campanus, la Cascade de Grésy..... Le frontispice porte un blason fantaisiste de la ville d'Aix, tel qu'il a été trouvé au frontispice de nous ne savons quel vieux bouquin. Sous la couronne des *marquis d'Aix*, le *champ de gueule* de leur blason a été mi-parti d'*azur*, dans lequel jaillit un *jet d'eau.*

Protestation à propos de réclames protestantes sur Aix (*Mont-Blanc,* 16 juillet 1876).

Pulvérisation à Marlioz par la vapeur (*Savoie thermale,* 1876, n° 50).

BRACHET (Pierre-François), président du Cercle, maire d'Aix, conseiller d'arrondissement (nécrologie au *Courrier des Alpes* du 20 avril 1854).

L'avis en droit pour Brachet contre les royales finances, touchant le port Puer (Chambéry, imprimerie Bachet, 1852, 23 pages in-4°), est intéressant pour l'histoire de la navigation d'Aix au Rhône.

A publié comme maire :

Statuts pour une caisse d'épargne sous l'auto du conseil de la ville d'Aix. Chambéry, 1857, imp merie du gouvernement, 13 pages in-8°. — *Pro mation aux habitants d'Aix* pour la visite du roi Vic Emmanuel, le 26 août 1857. — *Proclamation* pou fête du 15 août et la visite impériale du 29 même m — *Proclamation* pour annoncer le décret impé ordonnant l'achèvement des Bains et la reconstruct de l'Hospice (5 septembre 1860). — Etc.

BRAINNE (De).

La *Presse* a inséré de lui un article contre Aix, n° du 6 septembre 1856, à propos de la résiliation bail Bias. La réponse à ce pamphlet *désintéressé* au n° du 10 septembre de la *Gazette de Savoie.*

BRONDEL (Nicolas), chirurgien des enfants du de Savoie. — *Lettres envoyées de Chambér Madame Royale.*

L'une d'elles, du 25 août 1612, donne le résultat la visite faite à Aix par Mme la princesse Marguerite Voir *Curiosità e ricerche di storia subalpina,* Tu 1879.

BRUAND D'UZELLE (Th.). — *Quinze jours à A les-Bains.* Besançon, Dodiviers et Cie, 1859, 2(in-4° avec 6 planches lithographiées d'après dessins de l'auteur : Vue depuis la fenêtre du vi Cercle ; — Maison vis-à-vis les Bains (1) ; — Sa Innocent vu de la Maison-du-Diable ; — Le la Hautecombe depuis Muxi (*sic*) ; — Sortie d'Aix côté de Chambéry ; — Le Bout-du-Monde à Cha béry.

A collaboré au *Courrier d'Aix* en 1865.

(1) Nous avons cette maison peinte sur bois par notre camarade d'enfance A. Cléaz.

BRUN (Georges), élève en pharmacie, photographe du Club Alpin, a exposé, en 14 pages in-8°, une *Nouvelle méthode d'analyse du soufre dans les eaux minérales sulfureuses; — Essai sur les eaux thermales d'Aix, Challes et Marlioz.* — Aix, imprimerie Gérente, 1877.

Ce procédé, basé sur l'absorption du principe sulfureux par le charbon, avait été indiqué par le pharmacien Pichon.

Voir ICONOGRAPHIE.

BRUNI (Ange). — *Lettres d'Aix,* dans le *Nouvelliste de Lyon* des 4, 5, 7, 9 juillet 1879.

CABIAS (Sr Jean-Baptiste de). — *Les vertus merveilleuses des bains d'Aix en Savoye.* Lyon, Jacques Roussin, 1623, petit in-8° de 208 pages chiffrées, et 8 non chiffrées contenant la table, les corrections, les permissions et priviléges.

Le Dr Despine, en signalant cet ouvrage dans son *Manuel,* a mis par inadvertance 1523 au lieu de 1623. Le catalogue de vente de la bibliothèque Payen en indique, sous le n° 1781, un exemplaire portant en note : « ouvrage très-rare; exemplaire donné à Payen par le Dr Despine. » On trouve à la page 7 un sonnet au prince Thomas de Savoie; — à la page 8, des vers latins *Ad avctorem,* signés Henricus à S. Andræâ, — et à la page 10, d'autres vers latins signés C. P. M.

Il y a une édition postérieure *revue et corrigée* (Lyon, Benoît Viguien, 1688), in-12 de 207 pages précédées de 8 autres pages non chiffrées. C'est celle qui existe à la bibliothèque de Chambéry; elle est presque aussi rare que celle de 1623.

Une troisième, en 1702 (Annessy, Humbert Fontaine), in-12 de 157 pages, est suivie de trois pièces avec une pagination distincte de 8 pages : *Situation en laquelle on prend le repos et le sommeil dans le lit; — Des douleurs de dents, etc., etc.,* — et *Avis salutaires.* — Voir FANTONI.

CAFFE (Le Dr). — Son *Journal des connaissances médicales et pharmaceutiques*, Paris, 1838 à 1875, parle d'Aix *passim*, et notamment :

1re série : volume III, pages 145, 306; — IV, 221 (article bibliographique sur le *Manuel* du Dr C. Despine; — V, 265 (*Coxalgie aux eaux d'Aix*, par C. Despine; articles du Dr Davat aux pages 68, 102; — VI, 113 (Davat); — IX, 217 (*Iode dans les eaux d'Aix*, par Bonjean).

2e série : volume XXI, 352 (*Inspectorat à Aix*); — XXIII, 361, 378 (*Idem*); — XXIV, 376, 402 (*Inhalation à Aix*), 461 (*à Marlioz*); — XXV, 21; — XXVI, 336; — XXVII, 63 (*Inspectorat*); — XXVIII, 336 (*Marlioz*), 444 (*Visite ministérielle*); — XXX, 133 (Dardel, *Sur la syphilis à Aix*); 360 (*Fièvre paludéenne*, par le même); 154 (même sujet, par le Dr Guilland); 155 (*Inspectorat*); — XXXI, 10 août (*Arthrite noueuse aux eaux d'Aix*); 30 mai (*Asthme*); — XXXV, 41 (*Aix et la ferme*, par Max. Legrand); — XXXIX, 107 (*Inspectorat*); 199 (*Rapport sur la loi Parent et rapport Hérard*).

Candidat pour la Députation du canton d'Aix aux élections de 1860 (voir les journaux locaux de décembre).

CALLOUD (Charles), pharmacien, membre effectif de l'Académie de Savoie (voir sa *Nécrologie* dans *Société médicale de Chambéry*, 1877).

Rapport sur la collection des eaux minérales de la Savoie pour l'Exposition universelle de Paris en 1856. Chambéry, Puthod, 1855, 22 pages in-8°.

Ce rapport, publié par la Société médicale de Chambéry, exposante, a trait à Aix aux pages 5 et 6. — Il a été remanié par l'auteur et complété pour être utilisé dans le *Catalogue spécial et détaillé des objets envoyés à l'Exposition nationale de Turin en 1858 par les exposants de Savoie;* Turin, Favale, 1858. — Dans ce *Catalogue*, dressé par le baron J. Jacquemoud au nom de la Chambre d'agriculture et de commerce de Savoie, Aix figure aux pages 18 et 39-41.

Notes sur l'alcalinité des eaux d'Aix, 15 octobre 1868 (*Mémoires de l'Académie de Savoie*).

Rapports de la géologie avec l'hydrologie minérale de la Savoie. Genève, Pfeffer et Puky. — Extrait, en 22 pages in-8°, de la *Nymphe des eaux*, 1860.

Marcite dans les prairies sous Aix. — Voir son *Mémoire sur l'irrigation*, tribut d'entrée à l'Académie (1865), au tome IX de la 2e série des *Mémoires de l'Académie*, pages 142 à 157.

Minéralisation et température des eaux douces dans l'arrondissement de Chambéry. — *Ibidem*, pages 121 à 135.

CARRET (Le Dr Jules), l'un des principaux rédacteurs du journal *L'Indépendant de Savoie*, qui représentait à Chambéry les opinions de la Commune, du 1er août 1871 à fin mars 1872.

A donné dans cette feuille diverses correspondances sur Aix empreintes de sa causticité spirituelle. — On lui a attribué notamment *Le bon docteur*, esquisse insérée au 30 juillet 1871 sous le couvert du *Vicaire républicain*; etc. (1).

CASINO.

Appellation impropre attribuée au Cercle d'Aix lors de sa cession à ferme à M. Bias, et qui s'est perpétuée abusivement après la résiliation du bail.

Dès la création d'un établissement similaire à la Villa-des-Fleurs en 1879, on a dû, pour éviter la confusion, reprendre pour le *Cercle de la ville d'Aix* son appellation statutaire et primitive, et attacher à l'autre établissement celle de *Casino de la villa des Fleurs*. Mais quelques journaux ont continué de donner indifférem-

(1) Lecture de cette notice ayant été donnée dans la séance du 28 octobre 1880, M. Jules Carret, présent, déclare n'être aucunement l'auteur des *Correspondances sur Aix*, non plus que des articles signés *Le Vicaire républicain*. *(Note du Comité de rédaction.)*

ment à l'un et à l'autre les deux noms de Cercle et de Casino, malgré l'ambiguïté qui en résulte.

Projet d'une société nationale pour un nouveau Casino. Chambéry, Puthod, 1855, in-4° de 12 pages.

Cette brochure anonyme, mais attribuée à Joseph Dessaix, avait pour objectif la constitution d'une société à substituer à Bias pour la construction et l'exploitation d'un nouveau Casino. — Voir un article y relatif dans le *Constitutionnel savoisien* du 9 avril 1856.

CATELIN (Le vicomte de), commissaire spécial à Aix en 1870-77, puis au Mont-Dore, puis à Vichy dès le 22 juillet 1879, n'a signé de son nom que ses *Fastes du Mont-Blanc,* ouvrage auquel l'avocat Descostes a accordé un éloge mérité dans son compte rendu du Congrès d'Annecy (1879).

Il a signé *Stéphen d'Arves*, ou *S.*, de piquantes *Correspondances d'Aix* dans son *Abeille de Chamounix* (1862-66), et surtout, dans la *Savoie thermale* (une série d'articles intitulés *La Semaine*, 1873), — et dans le *Journal des étrangers* (Genève, 1874-76).

CAUMONT (De). — Voir CONGRÈS DE L'INSTITUT DES PROVINCES.

CAVOUR (Camille Benso de). — Dans son *Progetto di legge del 28 febraio 1856*, le ministre expose les anciennes conventions avec Bias relatives à Aix, et les nouvelles conditions combinées avec la Société du chemin de fer Victor-Emmanuel. Il reproduit le bail Bias du 30 octobre 1853 et sa première annexe.

Le comte de Cavour accepta ultérieurement la *présidence d'honneur* du Cercle d'Aix. — Sur son séjour à Aix en août 1860, voir PLATEL (*Ignotus*) au *Figaro* du 27 août 1879.

CERCLE d'Aix. — *Acte de formation de la Société du*

Cercle d'Aix du 20 avril 1824, et *Règlement* de 1827. Chambéry, imprimerie Routin, Bottero et Alessio, 1829, 8 pages in-4°.

Réédité en 1834, imp. du gouvernement, in-4°, avec les *Articles additionnels* approuvés par le Sénat de Savoie le 26 avril 1834.

Prospectus de la Société anonyme du Cercle, signé Dégallion, Brachet, Rebaudet, C. Despine fils, Bertier B., et *Programme de mise au concours du plan d'un nouveau Casino.* Chambéry, imprimerie Puthod, 1847, 6 pages in-4°.

Ces deux pièces avaient été rédigées par MM. L. Pillet et L. Guilland.

Acte de société du Cercle d'Aix, en date du 26 mars 1848, et *Lettres patentes* autorisant l'établissement de la Société anonyme du Cercle d'Aix. Chambéry, imprimerie Pouchet, 1848, 14 pages in-4°.

Quelques-uns des *Rapports* lus aux assemblées générales annuelles ont été imprimés. Ce sont :

Exercice 1862, par F. du Bourget, dans le *Courrier de Savoie,* 24 juillet 1863; — 1865 (De Martinel), imp. Pouchet, 1866, 16 pages in-4°; — 1876 (De Martinel) imp. Bottero, 1877, 22 pages in-8°; — 1877 (idem); — 1878 (L. Guilland), imp. Chatelain, 1879, 24 pages in-8°; — 1879 (Martin-Franklin), imp. Chatelain, 1879, 28 pages in-8°.

Le Cercle a encore fait imprimer :

Invitations annuelles pour la saison; — *Invitations extraordinaires* pour quelques fêtes et pour les bals d'ouverture et de clôture de la saison; — *Programmes* des concerts, fêtes, soirées théâtrales, etc.; — *Affiches* des concerts, fêtes, représentations, etc.; — *Tarifs et conditions d'abonnement* en français et en anglais; — *Règlement des salons;* — Grande *affiche-réclame* pour les saisons de 1878-79-80. — *Convocations* des action-

naires aux assemblées générales annuelles. — Ces di verses impressions ont été exécutées chez Puthod, pui chez Chatelain, chez Ménard, et, depuis 1878, che Gérente.

La fête offerte à CANROBERT est au *Courrier de Alpes* du 2 août 1856; — celle à S. M. VICTOR-EMMANUEL, au *Courrier des Alpes* du 5 sept. 1857

Des articles polémiques sont au *Constitutionne savoisien* et au *Salut public de Lyon,* 12 et 21 juil 1856; — à la *Gazette de Savoie* du 24 août 185 (procès en correctionnelle pour *jeux de hasard*); — en 1876 (question de la *mise à ferme*), dans : *Savoi thermale,* nos 63 à 66; *Courrier des Alpes,* 2 novembre et 7 décembre; *Mont-Cenis,* 29 novembre *Patriote savoisien,* 15, 22 et 24 décembre; — e encore en 1877 : *Mont-Cenis,* 3 et 24 janvier; *Pa triote savoisien,* 31 janvier; *Courrier des Alpes* 8 février.

CHABERT (Le Dr Alfred). — *Esquisse de la végéta tion en Savoie* (*Bulletin* de la Société botanique d France, t. VIII, p. 565, Paris, 1860).

La vallée d'Aix lui fournit les exemples les plus fré quents d'acclimatement d'espèces méridionales.

CHABOUD (Le Dr). — Placard pour la candidature du Dr Petit au Conseil général (juillet 1880, Gérente). — Voir MILANI.

CHALVIGNAC. — *Echos de Cannes,* mars 1874 : *Chronique aixienne.*

CHAMBRE d'agriculture et de commerce de Chambéry. — Son *Catalogue spécial des objets envoyé à l'Exposition de Turin, au Valentin, en 1858, par les exposants de Savoie,* donne le détail de l'*Expo*

sition hydrologique de la Société médicale de Chambéry, et une *Notice* sur les dépôts organiques des sources d'Aix.

Voir les nos 1425, 1429, les pages 18, 23, 36, 39 à 41, 45 à 48, 67, 69, 124 à 130, 139 à 140 du *Catalogue*, imp. Favale, à Turin, 143 pages in-8°.

CHAMOUSSET (Le chanoine), secrétaire perpétuel de l'Académie, in : *Mémoires de l'Académie de Savoie*, t. XI, p. 12, *Note géologique. — Hypsométrie de la Savoie.*

CHAMPIER (Symphorien). — *Le bastiment, érection et fondation des villes et cités assises ès trois Gaules.* Lyon, Benoît Rigaud, 1590.

Contient sur Aix quelques passages, entre autres, à la page 175, sur l'emploi des eaux minérales de cette localité.

CHAPPERON (Timoléon). — Son *Guide de l'étranger à Chambéry et dans ses environs* (Chambéry, 1837, imprimé par Gruaz, à Genève) ne dit rien d'Aix, quoique spécialement destiné *à ses baigneurs.*

Voir, dans son *Chambéry à la fin du quatorzième siècle*, l'index alphabétique des noms de lieux et de personnes. — Voir également, dans ses *Fiefs de la Savoie*, le *Donjon* (Académie de Savoie, vol. IX de la 2e série, p. cx), etc.

CHASSELOUP. — *Guide pittoresque aux eaux d'Aix.* Paris, 1834.

CHÉRI (Le Père). — *Notre-Dame-des-Eaux*, 1867. Paris, chez Jouby.

Avec une *Lettre* de Mgr Mermillod. Le sous-titre est *Manuel de piété pour la saison des eaux.*

CHEVILLARD (De). — V. GIMBERNAT.

CIBRARIO (Louis). — Sa nouvelle *Le Nain d'H*[illegible]*au-tecombe* (*Opere minori ?*) se déroule en partie [illegible] au château d'Aix.

G. Gache s'est essayé sur la même chronique à la [illegible] fin de son *Dernier jour d'Haute-Combe.*

CLAUDIN (S.) J. Bezulier, rédacteur en chef [illegible] du *Courrier des Alpes.*

CLUB Alpin français (*Annuaire* du).

1re année, 1874, p. XIII : *Comme quoi il fut ébau*[illegible]*ché à Aix en juillet 1870 par MM. de Billy et Joanne* [illegible] ; — p. 818 : *Constitution à Aix*, les 3 septembre 1874 et [illegible] 11 juillet 1875, de la *section provinciale des deux Sav*[illegible]*oie* ; — p. 414 : *La Savoie hier et aujourd'hui.*

3e année, p. 576 : *Le Grand Revard*, par Descost[illegible]es ; — p. 579 : *La Châtaigneraie Joanne.*

V. aussi les *Bulletins* trimestriels du Club Alpin.

COCHELET (Mlle). — *Mémoires* (catastrophe de Mme de Broc, le 10 juin 1813).

COCHINAT (V.) — Correspondance au *Journal* [illegible] *des étrangers* (Genève) du 13 août 1879 (*Lamartin*[illegible] *et Aix ; Henri Murger*, etc....).

COLLET (Paul). — V. Vialle.

COMICE agricole d'Aix.

Fondé en 1861, conformément au règlement préf[illegible]ec-toral, a publié chaque année, sauf 1870-71, les *P*[illegible]*ro-grammes* de ses concours [illegible] placards in-folio, pap[illegible]ier blanc ; — les [illegible] à ses assemblées annue[illegible]lles [illegible]res en 1866, 1879, 1882, ainsi que quelques *Circulai*[illegible]*res* imp. [illegible] Gérente.

[illegible] de ses concours qui [illegible]ont [illegible] 1862, au *Courrier des Al*[illegible]*es* du 18 septembre. — 1863. [illegible] 15 septembre ; 1864. [illegible] 15 septembre. — 1865. *Courrier de Sav*[illegible]*ie*, [illegible] septembre, et *La France*, 24 septembre ; — 18[illegible]6, *Courrier d'Aix*, 18 septembre, et *La Savoie*, 19 s[illegible]p-

mbre ; — 1867, *Courrier des Alpes*, 15 et 18 septembre, *France* le 16, et le *Courrier de Savoie* le 30 octobre ; 1868, *La France*, 13 septembre, *La Savoie*, 16, *ourrier de Savoie*, 20, *Courrier des Alpes*, 22 ; — 69, *Courrier des Alpes*, 12 octobre, *La Savoie*, 24 ptembre ; — 1872, *Savoie thermale*, 22 septembre ; — 73, *Ibid.*, 25 septembre, *Courrier des Alpes*, 16 ; — 74, *Savoie thermale*, 20 septembre, *La Savoie*, 2 tobre ; — 1876, *Société départementale d'agriculture*, 12 de 1877 ; — 1877, *Savoie thermale*, n° 28 ; — 1879, *ourrier des Alpes*, 7 et 9 octobre.

MISSION médicale d'inspection des Eaux d'Aix.

Organisée par décret royal du 6 octobre 1853, rendu r l'initiative de M. Mercier, alors intendant général Savoie, aujourd'hui premier président de la Cour cassation, la Commission médicale a fonctionné squ'à l'annexion.... Dès lors, les médecins pratiquant Aix se sont groupés — plus ou moins régulièrement en Société libre. — La Commission a repris son istence officielle, en vertu d'un arrêté préfectoral du septembre 1870, jusqu'au 29 mai 1871, ou elle fut de ouveau dissoute par décret ministériel du 11 mai. — urant les huit premières années de son fonctionnement, la Commission s'est occupée de toutes les questions intéressant les thermes (notamment de leur econstruction), ainsi que d'hygiène publique. Ses *rocès-verbaux* et les originaux de ses *Rapports* ont é sauvés en 1860 par MM. Davat et Guilland : *Plans es nouveaux Thermes* (22 août et 16 septembre 1852 ; octobre 1853 ; 5 octobre 1855 ; 1er novembre 1856) ; *Personnel* (10 octobre 1853) ; — *Conservation des ources* (23 mai 1854, 5 juin 1858), etc.

Nous ne devons indiquer ici que les actes imprimés e la Commission, ainsi que les articles polémiques ont elle a été, dans la presse, sujet ou auteur ; nous s classerons chronologiquement. Nous dérogeons onc un instant à notre plan général, et nous groupons utour du titre de cette institution, qui a tenu et tient ncore tant de place dans l'histoire philosophique de otre station et dans le régime des eaux minérales, ous les documents reproduisant sa physionomie et ses hases successives. — Aussi bien, sera-ce là un pécimen du procédé que nous avions un moment

pensé appliquer à notre *Index bibliographique*, un exemple de ses avantages et de ses inconvénients. On verra que, disséminés selon les noms de leurs signataires, les articles publiés à propos de la Commission seraient introuvables pour la plupart, et perdraient la valeur qu'ils tiennent de leur rapprochement.—Groupés méthodiquement, ils deviennent comme un cartulaire et un répertoire historique de la Commission médicale.

1852. Le professeur Jaumes, in *Montpellier médical.*

1853.... ?

1854. Etudes sur place avec l'ingénieur Jules François, in *Courrier des Alpes,* février.

1855. Rapport présidentiel du Dr Davat.

1856. Rapport présidentiel du Dr Blanc Louis.

1857. Rapport présidentiel du Dr Veyrat. — *Echo médical de Neuchâtel,* 1er mai (Guilland).

1858. Rapport présidentiel du Dr Bertier Louis.

1859. Rapport présidentiel du Dr Guilland.

1860. Rapport présidentiel du Dr Vidal. — Guilland, in *Echo médical de Neuchâtel,* 1er avril. — *Courrier des Alpes,* 24 juin. — Roubaud, dans son *Journal,* pages 33, 273, 321, 362. — *Courrier de Vichy,* 16 septembre. — Alibert et Dechambre, in *Gazette hebdomadaire de médecine,* 21 septembre, et *Gazette des hôpitaux,* 11 octobre. — Legrand du Saule, in *France médicale,* 20 octobre.— *Monde thermal,* 15 et 29 novembre. — Duval, in *France médicale,* 1er décembre.

1861. *Rapport de la Commission à M. l'Inspecteur général des services sanitaires* (11 juin, Chambéry, imp. du gouvernement, 14 p. in-8°). — *Fontan,* 28 mai, sur le rôle du Conseil d'hygiène. — *Bonnet-Malherbe.*

1862. Bonnet-Malherbe, in *Médecine officielle*, 12 juin.

1863. *Congrès scientifique à Chambéry* (MM. Dardel, Diday, Guilland, etc.). — Voir son compte rendu et les journaux suivants : *Gazette des hôpitaux, Union médicale, Courrier des Alpes, Patrie* (septembre); — *Montpellier médical* (novembre); — *Courrier médical* (7 et 28 novembre, 5 et 19 décembre, MM. Cazaintre et Barbier); — *La Presse* (décembre); — *Giornale delle scienze mediche di Torino* (Trompeo); — *Revue d'hydrologie médicale* (Dr Robert, mai, août; — Dr Delacroix, pages 73 et 105). — *A propos de la note présentée par quelques médecins inspecteurs* (Guilland). — *Gazette médicale* de Lyon (15 janvier). — Caffe, dans son *Journal*, p. 153; — Sales Girons, dans son *Journal*, 15 juillet; — Roubaud, in *Gazette des hôpitaux*, septembre et décembre; — *Monde thermal*, 8 octobre; — *Salut public*, 13 octobre; — Barbier, in *Revue des Eaux*, 25 octobre, 6 et 13 décembre. — Compte rendu de l'*Association des médecins de Savoie*, page 8.

1864. *Revue médicale*, janvier. — Barbier, in *Courrier médical*, janvier. — *Gazette des Eaux*, 7, 14, 21, 28 janvier; 4 et 11 février. — Pujade, in *Journal des Pyrénées orientales*, 15 janvier. — *Revue des Eaux*, 17 et 23 janvier; 13 mars. — Caffe, dans son *Journal*, 20 janvier. — *Gazette médicale de Lyon* (Munaret, 1er février; Diday, 15 février; Chabannes, 1er mars). — *Revue d'hydrologie*, 20 janvier, 28 février. — *Montpellier médical*, 1er février (Péchollier). — *Revue nationale* (Elias

Regnault), 10 février. — *Courrier du din*
10 juillet.

L'article du *Courrier* était daté d'Aix, 6 juill la rubrique : *Correspondance particulière*. Il la suppression de la Commission médicale p griefs qui firent alors prononcer à l'un des plus partisans de l'Annexion le mot devenu hist *Ces Piémontais avaient du bon*. L'article eut un retentissement, tant à cause de l'importance du qui l'avait accueilli, que pour l'inquiétude qu'i en ce moment en haut lieu la sincérité de la (*Opinion nationale; Courrier des Alpes*, nos 86, 90, 93). Il suscita des réponses, dont une au sous le pseudonyme de RAMBERT, venait d déchaîna les colères officieuses du journal de fecture de Chambéry, et l'on se donna beaucoup pour découvrir son auteur.

1865....?

1866. *Association des médecins de Savoie*, à 53 (Guilland et Jean Bonhomme).

1867. *Ibidem*, pag. 13 et 37.

1868. *Ibidem*, pag. 8.

1869....?

1870. *Courrier des Alpes*, fin mars (deux — *Opinion médicale* et *Journal des Eaux-* mai. — *Pétition des médecins d'Aix à la C* des députés, 19 juillet. — *Monde therma* *zette des Eaux*, 18 août. — *Patriote savo* août (*Délibération des médecins d'Aix*). — du Salève, 1er octobre. — *Lyon médical*, 9 — Courrier des Alpes, 6 octobre, et *Im* médic[illegible] de F[illegible], 16 octobre (par le Dr Dar Salut public, 23 octobre. — *Montpellier* octobre, pages 333 à 336 (Jacquemet).

1871. *Lyon médical*, 8 janvier. — *L'Obse* [illegible]. — *Ibid.*, 19 mars. — *Pat*

voisien et *Courrier des Alpes*, 25 mars (*Adhésions des médecins de Lyon*). — *Gazette des Eaux*, 6 août (reproduction de l'*Echo du Salève*). — *Les Alpes*, d'Annecy, 30 avril (signé Ynot). — *Echo du Salève*, 19 et 27 mai. — *Savoie thermale*, 13 et 27 mai, et 3 juin ; — *Ibid.*, 10 juin (*Projet de loi* déposé le 30 mai par les députés de la Savoie) ; — *Ibid.*, supplément du 11 juillet (demande par la Société médicale d'Aix de la révision de la législation thermale ; délibération de la municipalité de Luchon ; résumé des adhésions des médecins, municipalités, autres corps constitués et journaux, etc.) ; — *Ibid.*, demande d'un Musée thermal.

L'histoire médicale des *ambulances fixes d'Aix* en 1870-71 se trouve aux nos des 27 mai et 11 octobre 1871 de la *Savoie thermale*, aux Rapports du Comité Imbs (1872), au Compte rendu de la Société médicale de Chambéry (1873), au Rapport de M. de Travernay (Chambéry, Puthod, 1871).

L'*Adresse* du corps médical d'Aix aux Associations départementales des médecins de France, le 28 août (2 pag. in-8°, chez Puthod, à Chambéry).

1872. *Rapport du Dr Hérard à l'Association générale des médecins de France*, in : *Union médicale*, 4 juin ; *Annuaire*, pages 113-124 ; *Gazette des Eaux*, 13 juin. — *Annotations* au Rapport Hérard, 7 pag. in-8°, chez Vingtrinier à Lyon, et dans le *Lyon médical*. — *La législation des eaux minérales en France*, par Germond de Lavigne (Paris, Baillière, 54 pag. in-8°). — *L'Inspectorat des eaux minérales et l'Association générale des médecins de France*, par le Dr Guilland, in *Congrès médical de Lyon* et *Compte rendu de l'Association de Savoie*, pag. 14 à 17. — Gubler, *Rapport* à l'Académie de

médecine sur le service des eaux minérales (
nière séance de 1872, et janvier et février suiva
— Discussion par MM. Durand-Fardel, Gu
Hardy, Pidoux.... (Voir, sur la séance de l'Ac
mie, Chéron, au journal *Le Soir*).

1873. *Circulaire* du 31 mars aux Associat
départementales de France. — *Compte rend*
l'Association des médecins de Savoie, pages
17. — Dr Lacour, in *Lyon médical*, mars. — N
velle réclamation d'un Observatoire météorolog
(*Savoie thermale*, juin). — Résumé des séa
de la Société des médecins d'Aix, in *Savoie t*
male, 17 juillet.

1874. *Bulletins thermométriques*, par la So
médicale d'Aix (*Savoie thermale*, 1874-75), bi-
suels.

1875. *Gazette des Eaux*, 6 mai. — *Associ*
des médecins de Savoie, page 6. — *Savoie t*
male, n° 11.

1876. Encore l'Observatoire météorolog
(*Courrier des Alpes* et *Savoie thermale*, 1er a
— Demande d'une nouvelle analyse des eaux
(*Savoie thermale*, n° 48, et *Echo des villes d'*
1er juin). — Lettre du Dr Macé au Dr Pietra-S
(*Echo des villes d'eaux*, 1er juin). — Lettr
médecins d'Aix au député Cornil (*Ibid.*, 15 j
— Dr Champouillon (*Gazette médicale de P*
reproduite par l'*Echo des villes d'eaux* du 15 j
— Dépôt du projet de loi Parent et prise en c
dération. — Docteur Simplice (*Union médic*
Echo des villes d'eaux, 15 juillet). — *Lyon m*
cal, pages 435 et 576 du vol. XXII. — *Associ*

Les médecins de Savoie, page 78. — Protestation des médecins d'Aix (*Echo des villes d'eaux*, 1er août).

1877. *Association des médecins de France* (*Annuaire*, pag. 105 à 110). — *Association des médecins de Savoie*, pag. 10 à 26. — *Lyon médical* du 8 juillet (Diday, *Un médecin à l'eau !*).

1878. *Association des médecins de Savoie*, pag. 13.

1879. Protestation contre le plan de l'Annexe thermale, in *Journal d'Aix* du 12 octobre.

1880. *Echo du Salève*, 28 février. — *Alger médical*, 1er mars (Dr Chaussenat). — *Courrier des Alpes*, 4 et 23 mars, 29 avril. — *Gazette des Eaux*, 11 mars, 15 avril. — *Monde thermal*, 25 mars (Dr Cazeaux). — *Nouvelliste de Lyon*, 30 et 31 mars. — *Echo des villes d'eaux*, 1er et 15 avril, 1er mai (Dr Truth au Dr Fauvel). — Lettre du Dr Davat au Ministre d'agriculture et commerce (*Courrier des Alpes*, 8 avril; *Echo du Salève*, 17 avril; *Gazette des eaux*, 22 avril; *Journal d'Aix*, 16 mai). — *Association générale des médecins de France*, pag. 98. (Dr Legrand). — Vote du Conseil général de Savoie du 7 avril, de celui de l'Isère du 9, et du Conseil municipal d'Aix du 4 (*Monde thermal* du 22). — *Le XIXe siècle*, 21 avril. — *Le Voltaire*, 22 avril. — *Patriote savoisien*, 23 avril (citation du *National*). — Lettre du Dr Blanc au préfet de la Savoie (*Courrier des Alpes*, 24 avril, et partout). — *Lyon médical* du 25 avril (Diday); *Monde thermal* du 6 mai (Beaumont). — Adhésion des médecins d'Aix à la pétition des médecins de Cauterets contre l'Inspectorat (*Journal d'Aix*, 3 octobre, *Gazette des Eaux*, 14 octobre).

CONGRÈS de l'Institut des Provinces. — Voir les sessions de Lyon et de Chambéry.

CONGRÈS médicaux de France. — Voir celui de Lyon (septembre 1872), p. 448 et 647.

CONSEIL général de Savoie (ci-devant DIVISIONNAIRE), *passim*.

La collection des procès-verbaux est à la bibliothèque municipale d'Aix (don du Dr Guilland). Consulter les tables alphabétiques, et voir notamment :

1850 : Abandon de l'excédant du revenu des Bains à la ville et au Cercle.

1851 : L'hospice thermal.

1852 : L'hospice, le Cercle, la rue des Bains, l'excédant du revenu des Bains.

1855 : Les jeux au Cercle.

1856, page 4 : Projet d'association nationale pour les Bains et le Cercle.

1860 : Renonciation au *consortium* de 1856.

1867 : Les eaux froides pour aménager les Bains.

1871 : Suppression de l'Inspectorat (Vœu de).

1872 : Idem.

1875 : Réclamation des agrandissements promis en 1860 ; demande d'affermage des Bains à la Commune.

1876 : Rappel du même vœu.

1877 : 1re session, page 196 ; 2e session, page 9 et 49.

1879 : L'Annexe thermale.

1880 : Renouvellement du vœu de suppression de l'Inspectorat.

CORDIER (A.). — *A travers la France*, etc. Paris, Vermot, 1866, in-12. — Voir page 227.

CORDIER, rédacteur en chef du *Courrier des Alpes.*

Quelques articles et faits divers sur l'*Inspectorat* (printemps de 1880).

COSTA DE BEAUREGARD (Le comte Josselyn). — *Habitations lacustres du lac du Bourget* (*Mémoires de la* Société française de numismatique et d'archéologie, 1870, et tirage à part).

COSTANZO (Le Dr), médecin de régiment à Chambéry, détaché à Aix en 1851 et 1852 pour la direction des militaires traités à l'hospice thermal.

Sulle terme di Aix in Savoja, et sui loro effetti osservati nei militari durante la stazione balnearia dell'anno 1851. Extrait de : *Giornale di medicina militare,* Torino, 1851 (nos 23, 24 et 25).

A M. le Directeur des eaux de Marlioz, lettre du 31 mai 1852. Chambéry, 2 pages in-8°.

Relazione delle malattie curate nei militari ammessi ai bagni d'Aix, in *Giornale di medicina militare di Torino,* 1852, nos 16 à 22.

COURRIER DES ALPES. — *Passim* et notamment :

1844, nos 60, 80, 83. — 1845, no 65. — 1860, no 169 (l'Empereur à Aix). — 1861, no 231 (visite du ministre Rouher : Cercle, Bains, marais). — 1862, 10 juin (fête du Gigot). — 1863, 28 mai (idem). — 1865, no 121 (clos du marquis). — 1867, 19 décembre (ferme). — 1869, 27 avril (chemin des Gorges) ; 8 janvier, 9 février, 19 octobre (ferme). — 1870, 7 janvier (ferme). — 1874, 5 et 9 avril (ferme). — 1876, 17 octobre et 25 novembre (ferme). — 1877, 8 février (ferme). — 1880, mars et avril (inspectorat).

COURRIER DE SAVOIE, *Journal d'Aix-les-Bains.* — Voir aux Périodiques.

COURSES (Société des) d'Aix, *alias* de Savoie. —

Appel de souscriptions (signé Eug. Bebert, secrétaire), 1er août 1872. — Bachet, 1/2 feuille in-8°.

Programme du 28 juillet 1872. — *Idem* du 3 août 1873.

COUSTOU, directeur général de l'*Album international des villes d'eaux* (16, rue Pigalle, à Paris).

Sa 14e année (1876) ne place en Savoie que Challes et Aix, met Brides parmi les *stations italiennes*, et la Bauche *en France et en Italie*.....

COUTANCE (Georges de), magistrat à Lyon. — Lettre à M. le curé d'Aix sur l'œuvre de *N.-D.-des-Eaux d'Aix*.

Plaquette in-8° du 21 mars 1860; imp. Pélagaud, à Lyon.

DAQUIN (Joseph), médecin à Chambéry. (Sa biographie, par le Dr Guilland, est aux *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 2e série, vol. III.)

Analyse des eaux thermales d'Aix. Chambéry, Gorrin, 1773 (180 pages in-8° et XI occupées par la dédicace *au Roi*, préface et préliminaires.

La 2e édition a pour titre : *Des eaux thermales d'Aix*. Chambéry, Cléaz, 1808 (309 pages in-8° et VIII-LXVII). — Cette édition est dédiée *aux malades;* l'auteur y fait bon marché de la partie chimique de la première.

Le traité de Daquin est l'un des plus sérieusement pratiques qui aient paru sur la thérapeutique thermale d'Aix.

DARDEL (Le Dr Amédée), fils du médecin Georges.

Lecture au *Congrès scientifique de l'Institut des provinces*, à Chambéry en 1863, sur l'Inspectorat.

Lettre de Jean Bonhomme sur le rapport du Dr Pidoux à l'Académie de médecine (*Courrier des*

Alpes, 17 août 1866, et compte rendu de l'Association des médecins de Savoie, 1867).

Mélanges cliniques, 1er fascicule. Chambéry, imp. Pouchet, 1864, 143 pages in-8°.

Idem, 2e fascicule. Ibid., 1869, 119 pages in-8°.

Ces observations médico-chirurgicales avaient été publiées d'abord isolément dans divers recueils. *Les Etudes expérimentales sur la syphilis*, au point de vue de son traitement par les eaux minérales sulfurées, et en particulier par les eaux d'Aix, — annoncées, dans le 2e fascicule des *Mélanges*, comme *en voie de publication*, — n'ont malheureusement pas paru, l'auteur ayant été empêché par une cruelle et incurable sclérose spinale....

Quelques-unes de ses nombreuses communications aux journaux de médecine ont trait à Aix :

Syphilis aux eaux d'Aix (*Lyon médical*, 1863, page 128, et *Journal* de Caffe, page 133).

Fièvres pernicieuses à Aix (Caffe, vol. XXX, page 260). — Etc.

DASH (La comtesse), sous le pseudonyme d'Astorga, a donné diverses correspondances d'Aix à la *Gazette rose*.

DAUBENY. — *Remarks on the thermal Springs and their connexion with volcanos*. Edimburg, 1832.

DAVAT (Adolphe).

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES.

Plaies d'armes à feu, thérapeutique thermale (*Gazette des hôpitaux*, 1842).

Lignites du bassin d'Aix (*Bulletin* de la Société géologique de France, 1844).

Lettres à M. François, ingénieur en chef des

eaux thermales de France, sur les sources thermales d'Aix (*Gazette des hôpitaux,* 1855).

De la valeur des eaux thermales d'Aix dans les maladies osseuses (*Société de chirurgie de Paris,* Mémoires, 1855).

Hygiène de la ville thermale d'Aix. Chambéry, imp. Bottero, 1862, 32 p. in-8°; tiré à 200 exemplaires.

Ce travail avait paru en feuilleton dans le *Journal de la Savoie* sous ce titre : « Ce qu'il faut faire pour qu'Aix devienne une ville modèle d'hygiène, de salubrité et de thérapeutique thermale. » — Il a été reproduit au *Courrier d'Aix* du 4 septembre 1861 à propos du projet d'achat du clos du marquis d'Aix.

Inscriptions antiques, — histoire thermale (*Journal d'Aix,* 1853 ou 1854).

Compte rendu des eaux d'Aix pendant l'année 1854. Paris, Firmin Didot, 1855, 31 pages in-8°.

L'auteur y préconise un casino d'hiver, et adresse des éloges au fermier Bias.

PUBLICATIONS ADMINISTRATIVES ET POLITIQUES.

Toast au banquet du Gigot (*Courrier des Alpes,* 4 juin 1858).

Actualité : France, Piémont, Savoie. Aix, imp. Bachet, 5 mars 1860, 24 pages in-8°.

Titres à l'Inspectorat. Plaquette signée *D'Avat.*

Ordre du jour du 16 juin 1860 à la garde nationale d'Aix par son capitaine, Dr Davat.

Fête du 15 août 1861, placard signé Davat, maire, et Rebaudet, adjoint. Aix, imp. Bachet.

Note sur les questions à l'ordre du jour du Conseil municipal d'Aix. Bachet, 1865, 8 pages in-8°.

Ecrite en faveur de l'acquisition du clos du marquis, cette note est reproduite au 30 septembre du *Courrier des Alpes*, qui donne, le 10 octobre, la délibération municipale y relative.

Règlement des services municipaux. Aix, Bachet, 1866, 8 pag. in-8°.

Les abattoirs d'Aix (*Courrier des Alpes*, 17-19 mars 1870).

Etablissement thermal d'Aix; question d'intérêt public. Paris, Plon, 1878, 28 pag. in-8°.

Dans cette lettre au Ministre des travaux publics, datée du 1er juin, l'auteur expose les améliorations réclamées par l'opinion, ainsi que la légitimité des dépenses nécessitées par ces nouveaux travaux. Il se prononce pour l'*agrandissement des thermes* dans le *clos Dégallion*, réclame un *laboratoire thermal*, proteste contre le projet de *mise à ferme*....

Lettre au Ministre, en réponse à sa révocation comme premier adjoint à l'Inspection. — (Voir : *Courrier des Alpes*, 8 mars 1850; *Echo du Salève*, 17 avril, et polémique aux *Patriote savoisien* et *Journal d'Aix*).

Profession de foi pour les élections au Conseil général (juillet 1880, placard).

DÉGALLION (Barthélemi). — Réponse à M. Mailland à propos de la *Tour du Château d'Aix*, in *Courrier des Alpes*, 31 décembre 1873.

DEJEY (J.-M. — A signé aussi : D. J. — D. G, et M. D. J.).

Rédacteur du *Micromégas*, du *Journal d'Aix*, de la *Feuille d'avis*; a donné divers articles sur Aix à d'autres périodiques : *Courrier des Alpes*, 14 octobre 1868 (latrines publiques); 27 octobre (marché, canal au lac); 29 décembre (quartier d'en haut); 5 juillet 1869 (abattoirs), etc.

DELAMARE (W.). — *Au Courrier de Savoie* (...er juillet 1866), sur les *Chemins de promenade* ...u-*tour d'Aix*, lettre fort détaillée et d'un diletta...nt convaincu.

L'auteur, venu à Aix en 1866 et 1868, s'était ...ri d'une vraie passion pour notre vallée, dont il a ...a prévu avec sagacité les prochains et immenses de... ve loppements. — M. Delamare avait longtemps ha...it l'Amérique, qu'il a traversée à pied, en touriste, ...u bout à l'autre, par deux fois, non sans avoir essuy... é le tomahawk et les flèches des sauvages et la piqûre ...des serpents. Moins heureux contre les sauvages d'Eur...pe, il a dû périr assassiné à Paris vers la fin de 1868.

DELBENE (Alphonse). — *Fragmentum descriptio...nis Sabaudiæ*, 1593-1600.

Ce manuscrit des Archives royales de Turin, pu...lié par le général A. Dufour dans les *Mémoires* de la Société savoisienne d'archéologie (tome IV, 1860) et tiré à part (imp. du gouvernement, 55 pages in-8°...). contient des détails sur Hautecombe, le lac du Bourget, la fréquentation des eaux d'Aix, les inscriptions trou...vées dans cette ville, le climat, la faune et la flore de notre vallée (pages 22, 31, 52 et 53).

DELEX. — *Chorographia insignium locorum*, « qui « maximâ in parte subjiciuntur, tam cis quàm ultrà « montes, potentissimo Principi Sabaudo, præser- « tim Camberii et Montismeliani.... authore Jacobo « Delexio. — Camberii, per Franciscum Poma- « rum, 1571. » In-4°.

On y lit quelques lignes sur Aix, le lac, Claude de Seyssel d'Aix, etc. (F. R.).

DEMEAUX. — In *Lyon médical* des 2, 9 et 16 juillet 1876 : *Observations cliniques.... et réflexions sur les eaux d'Aix en Savoie.*

DESCOSTES (François), avocat à Chambéry. —

D'Aix à Rumilly et Annecy. Chambéry, imp. Pouchet, 1867, 183 pages in-18.

La Savoie hier et aujourd'hui (*Annuaire* du Club Alpin, 1874, page 414).

Trois jours en Savoie. Annecy, imp. Périssin, 1877 (pages 135 et 141). — C'est un extrait du 3e *Annuaire* du Club Alpin, page 576.

DESLYS (Charles).

A séjourné à Aix en 1876 et 1877; a dédié à ses amis de Savoie deux Nouvelles :

La Dent-du-Chat, in *Mosaïque* (Paris, quai Voltaire, 11), revue pittoresque. Novembre 1876, nos 45 à 48.

Drumette (sic), in *Mosaïque;* 1, 8, 15 et 29 décembre 1877.

Charles Deslys était à Brides en juin 1877, et y a donné une conférence au bénéfice des *éboulés de Sainte-Foy.* — On sait que ses œuvres se distinguent par leur suave et douce moralité; l'Académie a couronné, de lui, *Serment de Madeleine.*

DESPINE (C.-H.-A.), père du Dr Constant, fils du Dr Joseph. (Voir sa nécrologie in *Académie de Savoie,* vol. XXII de la 2e série, page xxxvi.

Essai sur la topographie médicale d'Aix et sur ses eaux minérales. Montpellier, 1802, imp. Izar et Ricard, 117 pages in-4° (1).

Note historique et statistique sur Aix, in *Almanach du duché de Savoie,* 1835-1836. Chambéry, imp. du gouvernement, in-32.

(1) Mon exemplaire est une *épreuve* corrigée par l'auteur, le 26 nivôse an X. — Payen signale cette thèse comme très-rare (n° 1785 de son *Catalogue*). — Voir n° 5 du *Journal décadaire du Mont-Blanc.*

Observations de médecine pratique faites aux bains d'Aix. Annecy, Burdet, 1838, 299 pages in-8°, outre XXI de préface, et LX d'introduction.

Suit « l'observation curieuse de névropathie ac-
« compagnée de paralysie presque générale, guérie
« aux bains d'Aix par les eaux, l'électricité et le
« magnétisme. »

Cette histoire d'*Estelle* (c'est le nom sous lequel ce travail est connu) est accompagnée d'un *répertoire général* indiquant les généralisations et déductions qui font, de cette observation si consciencieusement étudiée, comme un traité de magnétisme thérapeutique et de métallo-thérapie.

Deux appendices complètent ce volume : le 1er est le *Bulletin* du Dr Despine fils pour l'année 1837 (voir C. DESPINE); le second est une *Note* sur les établissements de charité existant à Aix pour les baigneurs malheureux (8 pages, extraites de l'*Annuaire de Savoie,* par Bellemin, pour 1836).

Ce n° 1 des *Observations pratiques* du Dr C.-H.-A. Despine n'a malheureusement pas été suivi du n° 2, que le sommaire annonçait comme étant sous presse, promettant « deux autres histoires de névropathies « analogues à *Estelle,* — une *Notice biographique* sur « les Drs Joseph Despine et J.-J. Desmaisons, — un « cas de syphilis compliquée, — des notes dernières « sur Estelle, avec gravures.... »

Interrompu par la mort, l'auteur n'a pu compléter la publication de ces étranges cures par la *métallothérapie,* alors honnie et ridiculisée, aujourd'hui recevant ses patentes de naturalisation scientifique, et forçant les portes de la Société de biologie et celles de l'Académie, avec les travaux de Burq, de Paul Regnard, de Charcot.... — Le fils de C.-H.-A. Despine n'osa pas, malgré sa conviction, braver le préjugé et affronter le ridicule. Les traditions médicales de la famille se perpétuent en une branche collatérale (le Dr Prosper Despine) et en un petit-fils de C.-H.-A. — Le Dr Monard vient de restituer au savant initiateur savoyard sa part de priorité par une réhabilitation posthume, dont la science et notre province lui devront de

la reconnaissance. — Voir *Lyon médical*, juillet-août 1880, — notre Note bibliographique au *Montpellier médical* d'août, — celle du Dr Macé au 3 octobre de son *Journal d'Aix*, et un article du Dr Burq au *Lyon médical* des 5 et 12 décembre 1880.

Etablissement royal des Bains d'Aix en Savoie. — Avis relatif au service de bienfaisance. (S. l. n. d., paru en 1840, in-4° d'une page).

C.-H.-A. Despine a fait, de 1816 à 1849, des *Rapports annuels au Gouvernement* sur la saison des eaux. Ils n'ont pas été imprimés; mais ils venaient stimuler utilement le quiétisme de l'Administration, et existent à la préfecture, formant une histoire assez complète des eaux d'Aix et des guérisons observées durant cette période.

DESPINE (Constant), troisième titulaire de ce nom à l'Inspection des bains d'Aix, mort le 14 mars 1873 (nécrologies nombreuses par Albrier, Caffe, Guilland, Macé, Dessaix Antony, etc.).

Osservazioni pratiche del Dr° Despine, di Aix in Savoja. — Extrait du *Repertorio medico-chirurgico del Piemonte*, 1833, 16 pages in-8°.

Ce sont les impressions de ses voyages, en 1830-31-32, sur l'organisation de l'enseignement médical pratique dans le Royaume-Uni, en France et en Allemagne, ainsi que sur l'épidémie cholérique de 1830 en Angleterre.

Un article sur Aix, au *Guide-Richard* de 1836, est signé C. D., m.

Manuel topographique et médical de l'étranger aux eaux d'Aix. Annecy, Burdet, 1834, 230 pages in-12. — Voir un article bibliographique dans le *Journal* de Caffe, IV, 221).

Une seconde édition, revue et augmentée d'un *Précis historique et statistique sur la Savoie* (Annecy, Burdet, 1841, 315 pag. in-8°, avec gravures et lithographies),

était considérée par le père de l'auteur comme inférieure en quelques points à la première. — Le frontispice seul a été remanié en 1842, 43, 44 et 50 à Annecy; le *Catalogue* de la bibliothèque du Dr Payen indique des éditions de 1843 et 1844 (VII-IV-234 p. in-12).

L'année qui suivit l'apparition du *Manuel*, C. Despine commença la publication d'un *Bulletin des eaux minérales d'Aix*, Annecy, Burdet, 1835, in-8°.

Le 2e (Annecy, 1836, 20 pages in-8°) compare la statistique thermale de 1835 à celle de 1816.

Le 3e (Annecy, 1837, 27 pages, avec planches) donne l'analyse de Bonjean et les noms des médecins qui avaient visité Aix en 1836.

Le 4e (Annecy, 1838, 90 pages in-8°) reproduit en abrégé l'histoire d'*Estelle* (voir aux œuvres de C.-H.-A. Despine); mais le *Bulletin* a été aussi tiré à part sans cet appendice.

Coxalgie guérie aux eaux d'Aix (*Journal* de Caffe, V, 265; 1837-38).

Notions sur les eaux minérales d'Aix, d'après les publications récentes du Dr Despine fils. Annecy, Burdet, 1846, 2 pages in-8° avec vignettes.

The Baths of Aix in Savoy. — Observations on the mineral Waters of Aix, by the Baron Despine, m. d. physician of this royal Bathing establishment. — Genève, chez P.-A. Bonnaut, 1850 (15 pages in-8°).

La couverture imprimée de cette petite brochure a été rajeunie en 1856-57-58-61.... à la lithographie Pilet et Cougnard, à Genève, — et à Paris, chez Martinet, en 1861.

L'été à Aix en Savoie. Paris, Dauvin et Fontaine, 1850 (311 p. in-8°, dessins de Raffort et Petit).

La partie non médicale est signée *Audiffred.* — Une *3e édition* de cet ouvrage (nous n'avons pas vu la 2e) a paru en 1859 chez Hennuyer, in-8° de VII-145-307 pages.

Article sur Aix (*L'*) de la *Statistica medica dei Stati Sardi*, publiée en 1851 par Bonino, est de C. Despine.

Rapport au sujet d'un fragment de sculpture découvert en 1851, lors de la restauration de l'hospice Haldiman, sous la direction du Dr Despine.

A paru dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie* (2e série, Ier volume, page LX de l'introduction) avec un rapport de F. Rabut et deux lithographies sur dessins de L. Rabut.

Observations cliniques, dans *Analyse de Saint-Simon* par Kramer, 1851.

Mémoire sur l'incubation artificielle au moyen des eaux d'Aix (*Journal* de l'Institut des sciences, 16 juin 1852).

Notice sur la découverte d'antiquités romaines à Aix en 1854 (*Académie des sciences* de Turin). — Même sujet, et fouilles du clos du marquis, souhait de classement...., à l'*Académie de Savoie*, 19 novembre 1868.)

Mémoire, lu à l'Académie de médecine de Paris, au sujet d'appareils perfectionnés pour l'emploi des eaux thermales (*Gazette des hôpitaux*, 1855).

Habitations lacustres du lac du Bourget, signalées par l'auteur en 1862 (*Mémoires* de la Société des antiquaires de France).

Electricité des eaux minérales, — *Scoutetten à Aix* (*Courrier de Savoie*, 18 septembre 1864).

Quant à la longue série des *Indicateurs* dont il fut l'introducteur à Aix, et qui ont eu dès lors beaucoup d'imitateurs, le premier parut en 1853 (19 pages in-18, imp. du gouvernement à Chambéry), et provoqua toute une polémique dont on retrouve les traces dans les journaux du temps (*Courrier des Alpes*, 17 et 25 juin, 3 juillet, etc.) et dans un tirage à part (1 page in-8°)

d'une protestation du conseil de ville et du corps médical.

Ce qui n'empêcha pas l'*Indicateur* de reparaître annuellement, et notamment en 1851 (Chambéry, imp. du gouvernement, 43 p. in-18); — en 1856 (Paris, V. Masson, 64 pag. grand in-18); — en 1857, sans autre changement que la couverture; — en 1858 (72 pages grand in-18, 8e édition, revue et augmentée); — en 1861 (Paris, Martinet, 72 pages, 9e édition); — en 1862 (in-12, 9 vignettes, 72 pages); — en 1864, *idem*, chez Masson; — en 1867, avec un plan de la ville d'Aix sur la couverture et celui des environs au frontispice; — en 1870 (Paris, chez Martinet, 88 pages in-12, vignettes, tranche dorée, plans et carte), sous le titre de *Practical Guide to the Baths of Aix in Savoy....*

Par toutes ses publications si ingénieusement adaptées aux goûts et aux besoins des lecteurs à qui il les destinait, par ses voyages, C. Despine a été l'un des plus utiles vulgarisateurs de notre station.

DESPINE (Joseph), père de C.-H.-A. et grand-père de C. Despine.

Mémoire sur l'usage et les vertus des eaux d'Aix (in *Recueil des actes* de la Société de santé de Lyon depuis l'an VI jusqu'à l'an IX; 5e année, n° 4).

DESSAIX (Antony).

Secrétaire de la mairie d'Aix (1861-1869), collaborateur du *Courrier de Chambéry et d'Aix*, etc.

Les Baigneuses, poésies. Chambéry, Bottero, 1863, 152 pages in-8°.

Concours régional de Chambéry, — Exposition des lacustres, — Histoire des topins, ou la *Lacustromanie*. Chambéry, Pouchet, 1870.

A donné à la *Savoie thermale* une série d'articles : *Aix et ses thermes*, 1re année, nos 34, 35, 37 (surtout les *Despine*); — une autre série : *Choses d'Aix* (*Sécheurs*, 38; *Sœurs de S. Joseph*, 40; *Monuments*, 37; *Listes*, 41; *Mendicité*, 1). — Dans la 2e année : *Les environs d'Aix, Bordeau*, n° 2; *Le Bourget*, 4; *Port-*

Puer, 5; *Maison-du-Diable*, 7; *Semnoz*, 8; *Bonport*, 11; *Châtillon*, 14.

DESSAIX (Joseph).

Rédacteur en chef de la *Nymphe des eaux de Savoie*. Sa bibliographie et sa nécrologie ont été données par le député Folliet en appendice à son *Histoire du général Dessaix* (*Académie de Savoie*, tome V de la 3e série).

Dessaix a publié :

Aix-les-Bains et ses eaux thermales, — Projet d'une société nationale. Chambéry, Puthod, 1855, 12 pages in-4° (anonyme).

Savoie historique, pittoresque, statistique et biographique. Chambéry, 1854.

Assemblées communales d'Aix en 1792, aux séances des 8 mars et 11 décembre de la Commission provisoire d'administration des Allobroges, in *Histoire de la réunion de la Savoie à la France*. Chambéry, 1857.

Nice et Savoie, sites pittoresques, monuments, inscriptions et histoire. Paris, édit. Charpentier, et Nantes, 1861 ; grand in-folio avec plus de 80 planches polychromes.

DEZEIMERIS. — L'article *Aix en Savoie* (1833) du *Dictionnaire de médecine* en 30 volumes, édition de 1832-46.

DIDAY (Le Dr), de Lyon. — Quelques articles sur l'*Inspectorat thermal* et la *Commission médicale d'Aix* (Voir ce dernier mot).

DIDELOT (L.). — *Note* sur un nouveau pycnodus du néocomien moyen des environs d'Aix (*Pycnodus heterodon*), in *Mémoires* de la Société savoisienne d'archéologie, tom. XV, pages 147-160.

Il y a un tirage à part avec une planche lithographiée.

DOLLÉ (F.). — *Histoire d'une promenade en Suisse, Savoie et France ? ? ?...*

DONNÉ (Le Dr Al.). — Un feuilleton aux *Débats* du 26 août 1849 sur les *Thermes d'Aix* et leurs procédés; — un autre au même journal (septembre 1851) sur les *Jeux au Cercle,* les *Despine,* etc.

DREVET (Xavier). — *Le Dauphiné,* courrier des eaux thermales de la région. Grenoble, 1874 et suivantes (*passim*).

DU BOURGET (Francisque). — *Rapport* sur le Cercle d'Aix en 1862, in *Courrier de Savoie,* 24 juillet 1863.

DUFOUR (A.) et RABUT (F.). — In *Les musiciens, la musique et les instruments de musique en Savoie du XIIIe au XIXe siècle.* Chambéry, Bottero, 1878, 230 pag. in-8°; extrait des *Mémoires* de la Société savoisienne d'archéologie, tome XVII.

Nomment l'*Orphéon d'Aix,* mais ont omis les *Orchestres du Cercle,* qui fourniront un jour à leur seconde édition un intéressant chapitre, depuis les Strauss et Lévy (1824-41) jusqu'aux Italiens Bianchi, Moja, Ferni, Borelli, etc., en passant par Portéhaut, Waldteufel, Simon Lévy, artistes aimés, talents appréciés, dont quelques-uns ont acquis, par leur fidélité à nous revenir durant dix et vingt années, leurs letfres de naturalisation, leurs patentes de bourgeoisie aixienne.

Par une préférence dont les vrais *dilettanti* lui savent gré, l'Administration du Cercle a formé son orchestre en Italie, après l'annexion comme avant, de 1844 à 1858 et de 1861 à 1880. Cette fidélité ayant agacé certain publiciste chauvin, lui arracha l'épithète de *Auvergnats de l'Italie* appliquée par lui à nos artistes turinais; la riposte ne se fit pas attendre, et les *chauvins* se le tinrent pour dit.

DUMAS (Alexandre).

Voir *Revue des Deux-Mondes*, 1832.

Impressions de voyage en Suisse et en Italie.

Voir pages 1 à 63 du 1er volume, 2e édition en 3 volumes, 1837, chez Dumont, imp. Baudry-Dupré.

DUMONT et DE MORTILLET. — *Thermographie et hypsométrie de la Savoie.* (*Bulletin* de la Société d'histoire naturelle de Savoie. — Chambéry, Bachet, 1853).

DUPRAZ (Le commandeur).

Commissaire royal à l'Etablissement thermal d'Aix de 1856 à 1860.

Ordre du jour aux employés de l'Etablissement, le 1er mai 1857 (placard).

Renseignements statistiques sur les eaux d'Aix. — Rapport au ministre de l'intérieur. Puthod à Chambéry, 1859, et Bachet à Aix, même année, 11 pages in-8°.

Renseignements sur l'Etablissement thermal d'Aix, et les moyens proposés pour son achèvement (Aix, Bachet, 1860, 12 pages grand in-8°).

Le *Courrier des Alpes* du 8 mai rectifie un erratum typographique.

Compte résumé des travaux d'agrandissement et autres dépenses extraordinaires soldées avec le crédit de 900,000 francs porté par la loi du 9 juin 1856, etc. — Rapport au Conseil d'administration (Aix, Bachet, 1860, 16 pages in-8°).

DURAND (Bernard).

Receveur des dîmes du clergé, né à Chalon-sur-Saône en 1631, mort en 1720. Son grand-père était un avocat distingué au Parlement de Bourgogne.

A écrit en vers français :

Description des bains d'Aix en Savoie, in-4°, s. l. n. d. — Voir *Bibliographie universelle,* tome XII, page 341. (F. R.)

EBEL. — *Manuel du voyageur en Suisse.* Paris, 1834.

Voir, pour Aix, page 687.

ELGÉ (L. G. — L. GUILLAND).

ENTRAIGUES (Louis d'). — V. SAUSSAC.

FANTONI (Joannis), medici Regis et in Academia Taurinensi professoris emeriti, — *Opuscula medica et physiologica.* Genevæ, Pellissari, 1738, in-4°, 323 pag. et 1 pl. grav.

Le chapitre VIII de ce livre (pages 113 à 260) est intitulé : *De Aquis Gratianis libellus.* Nous croyons qu'il a été tiré à part, en 1745, à Turin (?).

La critique bibliographique des prédécesseurs de Fantoni, et quelques autres points de ce chapitre de son livre méritent d'être brièvement signalés ici. — Pour lui, A. Baccio est riche; mais il admet diverses erreurs : entre autres, il confond L. Julius Agricola avec L. Catius, et suppose qu'il se construisit une habitation à Aix.... — Cabias « valdè bono homine, minimeque litteris exculto. » — Fantoni visita nos thermes vers 1718, s'en entretint avec Grossy, et se fit apporter à Turin des échantillons de nos eaux et de leurs dépôts. Il décrit nos bains et fontaines, insiste sur la nature éminemment volatile de leurs principes sulfureux, et passe à des considérations chimiques qui ont perdu de leur valeur. Il constate déjà (page 16) le peu de différence des deux sources et l'absence d'alun dans celle qui porte ce nom. — Son chapitre XX est intitulé : *An arthriticis utiles? — An in morbo venereo?...* Il adopte l'affirmative d'après les praticiens du pays, et notamment pour la première question, d'après Manget.

FAVAS, pseudonyme du rédacteur du *Courrier des Alpes* pour quelques articles sur Aix.

FERRARIS (Aimé). — *Chambéry, Aix-les-Bains.* Chambéry, Puthod, 1847, 328 pages petit in-8°.

Aix est aux pages 261 à 276.

FERRERO Ponsiglione (L.). — *Observations upon the town of Aix in Savoy and the springs of warm water there,* — Translated from french into english —— to which is added an account of some astonishing cures in diseases especially the gout. — Gènes, 1825.

Le Dr Despine Constant a dû collaborer à cette brochure.

FEYDEAU (Ernest).

La scène de la *Comtesse de Chalis,* ou *Les mœurs du jour,* est à Aix, aux hôtels Venat et Impérial, et dans un chalet de Tresserve, *au milieu des châtaigniers en vue du lac.* Marc Lévy, 1868.

FONVILLE (Victor), peintre. A rédigé, comme secrétaire de la Société des amis des arts :

Livret de l'exposition de peintures et dessins à Aix, en 1866. Chambéry, Ménard, 28 p. in-8°.

Ce livret comprend 160 nos, dont quelques-uns sont signés « Appian, Cabaud, Calame, Fonville, Grobon, « Hébert, Lortet, Peccoud, Ponthus-Cinier.... »

A donné, au n° 31 du *Courrier d'Aix,* un article sur nos *Environs,* et probablement la *Revue de l'Exposition* insérée aux nos 30 à 38.

Voir à l'ICONOGRAPHIE.

FORAS (De). — *Armorial nobiliaire...* — Voir à *Seyssel* l'article AIX.

FORESTIER (Le Dr Auguste), fils du Dr Jacques. — *Le Conseiller du baigneur,* ou Etudes pratiques sur les vertus des eaux d'Aix. — Chambéry, imp. »

du gouvernement, 1857, in-8° de x-221 pages, tiré à 1,000 exemplaires.

Une 2e édition, de 303 pages in-8°, a paru en 1866 chez Pouchet, à Chambéry.

Le Dr Forestier a publié, dès 1858, un *Guide* ou *Indicateur*, faisant suite à ceux dont le Dr C. Despine avait pris l'initiative en 1853 : « Nouveau Guide pra-« tique, médical et pittoresque aux eaux d'Aix en « Savoie, ou le *Vade-mecum* du baigneur et du touriste, « contenant tous les renseignements nécessaires à « l'étranger...., des notions précises permettant de « faire seul les plus belles promenades des environs. » (Chambéry, imp. du gouvernement, 1858, 142 pages in-18).

Nouveau tirage à 1,000 exemplaires de 28 pages in-12, en 1861, à la même imprimerie ; — et encore en 1864. — En 1865, nous en voyons une annoncée comme 4e édition, imp. Pouchet (VIII-143 pages, outre 52 pages d'annonces). — En 1866, 5e édition, imp. Pouchet.... — En 1870, imp. Bottero, 7e édition (160 p. in-12). — En 1876, *Nouvelle édition des promenades d'Aix..... entièrement révisée* (XIV-414 pages et 18 pages d'annonces), avec une carte des environs, d'après celle de l'état-major. Cette *nouvelle édition* est la seule reconnue par l'auteur ; les autres ne sont que des remaniements typographiques comme les opérait C. Despine.

Il y a, en outre, une édition anglaise, sans date : « The new *Vade-mecum*, guide-book to Aix and its « environs.... by Dr Forestier, late doctor of the « termal establishment, formerly attached to the Ita-« lian army in Piedmont. — Translated from the french « by an english lady become a resident in this country. « — Geneva, printed by B. Soullier. » (In-16 de IV-144 pages, avec une carte lithographiée par Champod).

Le *Vade-mecum* a motivé plusieurs annonces et réclames, les unes en placard, les autres en affiches à la main, ou dans les journaux, toutes rédigées dans une forme assez originale..... Mentionnons-en deux, parues à la fois lors de l'édition de 1876, la première qui porte le nom de l'auteur. Ces deux réclames sont signées, l'une, *Elgé* (4 pages in-8°), l'autre, *A. Sétout* (2 pages in-8°).

Le Dr Forestier a publié, entre temps :

Un épisode de la vie du sabre de mon père (Aix, Gérente, 4 pages in-8°, s. d.).

L'habit au Cercle (*Savoie thermale*, 25 juillet 1875). — Etc.

Voir aux PÉRIODIQUES son journal *La Saison d'Aix*.

FORESTIER (Jean-Baptiste). — *Les affaires d'Aix*. Chambéry, Puthod, 30 pages in-8° (anonyme, 1855).

Les affaires d'Aix. Chambéry, Puthod, 6 pages in-8°, 24 mai 1855 (anonyme). — Traduit du journal ministériel de Turin *Il Piemonte*.

L'avenir d'Aix. Chambéry, Puthod, 1856, 24 p. in-8° (anonyme).

Les abattoirs d'Aix, in *Courrier des Alpes*, 2, 3, 9, 10 mars 1870 (anonyme).

FORTIS (Le comte De). — *Lettres à Amélie, ou Voyage à Aix-les-Bains et aux environs*. Lyon, 1829, 2 vol. in-8° de 422 et 431 pages, chez André Idt.

Le *Journal de Savoie* du 21 juillet 1829 a donné un compte rendu de cet ouvrage.

FOURNIER (A.), pasteur à Chambéry. — Cinq rapports annuels sur l'*Asile évangélique d'Aix* (1875-1879), imprimés par Gérente, à Aix, de 4 à 8 pages in-8°.

Il a donné au *Mont-Cenis* du 16 juillet 1876 une lettre relative à une réclame pour le prosélytisme protestant à Aix, qui, insérée dans les journaux anglais, avait blessé le sentiment public à Aix et à Chambéry (voir RUSKIN).

FRANCŒUR (L.-B.). — *Notice sur la ville d'Aix en Savoie et sur ses eaux thermales.* Chambéry, Bottero, 1826, 24 pag. in-8° et plan lithographié des Bains.

A paru d'abord en 1825 dans la *Revue encyclopédique*, Paris, in-8°. L'auteur y consigne les *tarifs* de cette époque, la *topographie* des bains et de la ville, les débats pour la création du *Cercle*.

Sur la présence de l'acide sulfurique libre dans les vapeurs des eaux d'Aix, in *Annales des mines,* 2e série, vol. V, page 284, et *Journal de pharmacie,* 1828, vol. XIV, pag. 340-348.

FRANÇOIS (Charles), directeur d'assurances ; frère du Dr Ferdinand François, propriétaire et rédacteur de la *Revue indépendante*.

Profession de foi comme candidat aux élections du 15 juillet 1867 pour le Conseil général, lancée le 20 avril.

FRANÇOIS (Jules), inspecteur général des eaux minérales de France. — Voir COMMISSION MÉDICALE.

FRANÇOIS (Victor), avocat, fils de Charles. — *De la liberté de la pêche à la cuiller sur le lac du Bourget près d'Aix-les-Bains et sur les cours d'eau du domaine public en France.* — Mémoire descriptif, juridique et philosophique. — Chambéry, imp. Chatelain, 1880, 24 p. in-8°.

GACHE (Georges), 1805-1874. — Sa biographie est aux pages XV-XXIII de l'*Almanach du laboureur et du vigneron pour la Savoie et la Haute-Savoie.* Paris, chez Bray, 1878.

On lit sa bibliographie plus complète dans la *Savoie thermale* (n° 30 de 1877). — Voir encore un autre article

bibliographique signé *Elpé* dans le *Courrier des Alpes*, n° 19 de la 29e année.

Le dernier jour du monastère d'Hautecombe, épisode de 1792. Paris, Périsse et V. de Surcy, 1845, 216 pag. in-12.

Les pages 213 et suivantes décrivent le vieux château d'Aix; nos environs y sont photographiés çà et là *de visu* et *con amore*.

Notre-Dame-des-Eaux à Aix, poésie. — Chambéry, imp. du gouvernement, 1858, 16 pages in-8° (anonyme).

GAILLARD (Le Dr César). — *Note clinique* « sur « l'action des eaux d'Aix dans le traitement des « phlegmasies chroniques des articulations, suivie « de l'exposition d'un cas remarquable de gangrène « multiple. » Chambéry, Puthod, 1855, 32 pages in-8°.

Recherches cliniques « sur l'action des eaux « d'Aix dans le traitement des paralysies. » Aix, Bachet, 1861, 32 p. in-8°.

L'analyse de ce travail est à la page 79 du *Bulletin* de la Société médicale de Chambéry, 1874.

Une série d'articles consciencieux au *Courrier d'Aix* (1864) sur *Aix romain* (n° 3); — *Aix au moyen âge* (nos 5 à 7); — *Les grottes de Saint-Pol* (nos 2, 7); — *Origine et thermalité des sources* (nos 8 et 9); — *Pose de la première pierre des Bains* (n° 11).

Edilité. Sous ce titre, le Dr Gaillard a donné au *Courrier des Alpes*, en 1864-66, une suite d'articles aussi judicieux qu'indépendants. — Voir notamment aux 9 et 29 septembre 1864; 21 janvier, 14 et

28 octobre 1865; 3 juillet 1866.... Quelques-uns sont signés *Julien de Grésine,* entre autres : *Simples pensées* d'un conseiller municipal d'Aix sur le vote d'achat du clos du marquis (4 octobre 1865), et la verte réplique du 28 octobre suivant à un *préfet à poigne....*

On a attribué au Dr Gaillard quelques correspondances adressées en août et septembre 1874 au *Courrier de Chambéry et d'Aix.*

GAIME (Philippe), instituteur primaire. — Note au *Courrier des Alpes* sur le Dr C. Despine (7 septembre 1865).

GARCIN. — *Lettres* à la Société de médecine de Londres sur l'usage des eaux d'Aix pour guérir les rhumatismes (1720).

Fantoni écrit que ce célèbre médecin *neocomensis,* de la Société royale de médecine anglaise, a inséré dans le *Mercure helvétique* deux lettres ou dissertations sur nos eaux : « Is naturam et vires aquarum dili- « gentiùs quam nemo unquam persecutus est.... De « reumatismo, difficili ferè morbo et diuturno, quem « efficaciter sanare valent hæc balnea, satis doctè et « peritè disseruit. »

GARRIGOU.

A analysé nos deux sources en 1878. — Voir ma communication à la Société médicale de Chambéry (*Savoie thermale,* juin 1878, et *Journal d'Aix,* 5 octobre 1879).

GAULT (François).

Rédacteur indépendant et loyal du *Messager du Midi,* après l'avoir été du *Courrier des Alpes,* a parlé d'Aix au 2 août 1856 au *Messager,* — aux 5 et 6 septembre 1857, — etc., etc.

Né à Cessey-sur-Tille, canton de Genlis, il est mort à Lyon, le 29 avril 1877, âgé de 56 ans.

GAZ D'AIX (Société du), instituée le 30 août 1867. — *Statuts.* — Chambéry, Ménard, 1867, 16 p. petit in-4°, avec la liste des actionnaires.

Il y a un extrait de 4 p. in-8°, même imprimerie.

Rapports annuels de 1868 à 1878, — d'abord chez Ménard ; — en 1870, chez Bachet ; — en 1873-76, chez d'Albane ; — en 1877, chez Chatelain ; — en 1878, chez Ménard.

GAZETTE DES EAUX. Paris, 1857 et années suivantes. Recueil hebdomadaire. — Voir GERMOND DE LAVIGNE, GUILLAND, LEGRAND, etc.

GERMOND DE LAVIGNE, rédacteur en chef de la *Gazette des Eaux* (voir aux tables annuelles) ; 1880 est la 23e année.

Annuaire des eaux minérales (22e en 1880), élégant in-12. — Voir les articles spéciaux sur Aix, en 1863 (pages 159 et 197 à 200), et ailleurs.

La législation des Eaux minérales en France. Paris, Baillière, mars 1872, in-8° de 54 pages. — Voir, pour la *Commission médicale d'Aix,* la page 52.

Cette institution, si intimement liée à la question de la surveillance médicale des eaux minérales, a été sainement et impartialement appréciée dans la *Gazette des Eaux* à toutes les époques où elle a été mise en discussion.

GIMBERNAT (Charles de). — *Analyse de l'eau d'Aix,* in *Buchner's Repertorium,* n° XIV, page 275, et n° XLI, page 268.

Opinion sur les eaux de Marlioz, extrait du *Livre des souvenirs de M. de Chevillard :* Première visite

du chevalier de Gimbernat à M. de Chevillard, l octobre 1822. — Chambéry, Puthod, 7 pag. in-8

Le titre primitif de cette brochure, *Délibération chevalier de Gimbernat,* a été remanié par trois c tons.

La priorité de Gimbernat, un peu trop oubliée ceux qui se sont occupés après lui de l'eau de Marli a été rétablie avec une loyale érudition par le Dr M au n° 19 de son *Journal d'Aix,* en 1879.

L'Arc de Campanus. — Voir ICONOGRAPHIE.

GREYFFIÉ (Le comte Amédée). — Voir, à la *ta analytique :* NEUTRALITÉ DU TERRITOIRE D'AIX.

GRILLET (Jean-Louis). — *Dictionnaire historiq littéraire et statistique des départements du M Blanc et du Léman.* Chambéry, Puthod, 1807 vol. in-8°. — Voir Aix, au tome I, pages 238-2 et *passim* dans l'introduction.

GUÉRIN (Jules). — Présentation à l'Académie médecine de Paris du travail de Germond de La gne sur la *Législation des eaux minérales,* 1872 Voir Caffe, XXXIVe année, page 107, et l'art COMMISSION MÉDICALE de cet index.

GUERSANT père. — Voir Aix, in *Dictionnaire médecine,* Paris 1830, au 21e vol., article *Eaux nérales.*

GUIBOURT. — *Sur le brunissement des pièces d gent par les eaux d'Aix (Journal* du Dr Caffe, 155).

GUICHENON (Samuel). — *Histoire généalogique la royale maison de Savoye....* Lyon, Guill. L bier, 1660, 2 vol. in-folio.

Voir dans cette édition, ainsi que dans celle de 1778-1780 (5 vol. in-folio, Turin, Briolo), les inscriptions antiques d'Aix et quelques lignes sur cette ville.

GUILLAND (Le Dr Louis).

HYDROLOGIE ET MÉDECINE THERMALE.

1846. *L'hospice d'Aix et son histoire médicale en 1845.* Extrait du *Lyon médical,* imp. Marle, 1846, et non 1845, comme on y lit par erratum.

L'analyse bibliographique de cette brochure a été donnée par le Dr A.-C. Arella dans *Giornale delle scienze mediche di Torino,* décembre 1846.

1853. *Les Eaux minérales et les doctrines médicales (Courrier des Alpes,* 28 juin et 2 juillet).

1855. *Quelques faits d'influence paludéenne observés à Aix en 1854 (Gazette médicale de Lyon,* 15 août).

1858. *Histoire du choléra en Savoie en 1854 (Société médicale de Chambéry,* Puthod, 1858, in-8°).

L'épidémie d'Aix est aux pages 6, 29, 31, 37.

1859. *Compte rendu des eaux d'Aix pour 1858.* Aix, Bachet, 1859, 61 pag. in-8°.

1862. *Expériences de MM. Jamin et Pichon sur les eaux d'Aix (Courrier des Alpes,* 3 août).

1863. *Les marais d'Aix,* in *Journal* de Caffe, 1863, page 154.

1872. *De l'efficacité des eaux minérales contre la syphilis,* in-8°, pag. 8 (extrait des *Actes* du Congrès médical de Lyon. Impr. Vingtrimier.

1873. *Compte rendu médical* des ambulances fixes de Savoie en 1870-71; — *Des eaux thermales*

chez les blessés, in *Société médicale de Chambéry,* 1873, pag. 41 à 50.

1878. *Les dernières analyses des eaux d'Aix, de Challes et de Marlioz (Savoie thermale,* juin).

INSPECTORAT MÉDICAL DES EAUX MINÉRALES.

1851. *Les eaux minérales et le gouvernement (Courrier des Alpes,* 25 juin, — non signé).

1857. *Les bains d'Aix en Savoie* (extrait de l'*Echo médical de Neuchâtel,* pag. 209 à 220 du n° 5).

« Cette notice, écrit F. Rabut dans la *Bibliographie savoisienne,* a pour but d'exposer les dernières modifications introduites dans le régime administratif et matériel des Bains d'Aix, et dans leur direction médicale. Elle se termine par la bibliographie décennale d'Aix en 1846-56. »

1860. *La nouvelle organisation médicale des eaux minérales de France, comparée à celle des thermes d'Aix,* 11 pag. in-8°, extrait de l'*Echo médical de Neuchâtel.*

1861 (juin). *Rapport* de la Commission médicale des eaux d'Aix à M. l'Inspecteur général des services sanitaires. — Chambéry, imp. du gouvernement, 14 pag. in-8°, sans date. (Extrait du *Courrier des Alpes,* du 24 juin ; tiré à 200 exemplaires).

« Le but, écrit F. Rabut, était de faire conserver la Commission médicale d'Aix, ce qui n'est pas arrivé... »

1863. *A propos de la note présentée au Conseil d'Etat* par quelques médecins inspecteurs. Chambéry, 1863, 23 p. in-8°.

Cette brochure, divulguant une *Note* que ses auteurs avaient voulu prudemment tenir confidentielle, produisit une assez vive émotion dans le monde thermal et administratif.

1863. *L'hydrologie au Congrès scientifique de Chambéry,* in *Montpellier médical,* et in *Journal de Caffe,* page 155.

1871. *Circulaire* du 28 août aux Associations départementales des médecins de France. — Chambéry, imp. Puthod, 2 p. in-8°.

1872. *L'Inspectorat des eaux minérales et l'Association générale des médecins de France.* — Lyon, grand in-8° de 8 pages, extrait des *Actes* du Congrès médical de Lyon.

1873. *Circulaire* du 31 mars aux Associations départementales des médecins de France. — Chambéry, imp. Puthod, 4 p. in-8°.

1880. *Compte rendu* de l'Association des médecins de Savoie. — Gérente, imprimeur à Aix, in-8°. — Voir aux pages 27-35.

ADMINISTRATION.

1856. *Projet d'une société nationale des Bains d'Aix.* — Chambéry, Puthod, 8 avril, 13 p. in-8° (sans nom), reproduit dans les Délibérations du Conseil divisionnaire, 1856, page 4.

Ce projet avait été demandé à l'auteur par l'intendant général et quelques membres du Conseil divisionnaire; il fut réalisé par la loi du 5 juin 1856, après une vive polémique dont on retrouve les traces dans : *Constitutionnel savoisien* (8 et 10 avril), — *Courrier des Alpes* (12 avril), — *Gazette de Lyon* (5 mai), — *Conseil provincial* (14 avril), — *Conseil divisionnaire* (18 et 19 avril), — *Municipalité de Chambéry* (21 avril), etc.

1862. *Le parc d'Aix,* in *Gazette des Eaux,* 22 janvier.

1865. *L'élection d'un conseiller d'arrondissement à Aix le 6 août,* in *Courrier des Alpes,* 10 août.

1867. *L'affermage des bains d'Aix (Courrier des Alpes,* 19 décembre).

1868. *Les eaux froides pour l'établissement thermal (Courrier des Alpes,* 22 et 28 août 1868; — *Gazette des campagnes,* 5 mars 1870).

1871. *Le sous-comité d'Aix de la Société internationale de secours aux blessés,* in *Savoie thermale,* 27 mai, et supplément du 14 octobre.

1875. *Refroidissements accidentels des eaux thermales d'Aix,* moyens d'y remédier (*Savoie thermale,* supplément du 5 août).

1877. *Désistement de candidature au Conseil d'arrondissement (Courrier des Alpes,* 1er et 3 novembre).

1879. *Rapport* à la Société du Cercle d'Aix sur l'exercice échu. — Chambéry, imp. Chatelain, 24 pages grand in-8°.

Sur l'annexe thermale (Courrier des Alpes, 23 janvier 1879).

BIOGRAPHIES AIXIENNES.

1852. *Ch.-H.-Antoine Despine (Courrier des Alpes,* 23 avril).

Le Dr Daquin. — Chambéry, Puthod; extrait des *Mémoires* de l'Académie de Savoie, 3e série, vol. II (voir pages 5 à 9 sur Aix).

1854. *Pierre Brachet,* in *Courrier des Alpes,* 20 avril.

1859. *Le Dr Vidal Georges (Société médicale de Chambéry,* page 115 du Bulletin de 1859).

1862. *Prosper Dégallion,* in *Courrier des Alpes* du 23 décembre.

1863. *Le notaire Rebaudet*, in *Courrier des Alpes*, 14 juillet.

1868. *Le Dr Veyrat (Bulletin* de l'Association des médecins de la Savoie, page 9).

1873. *Le Dr C. Despine*, in *Courrier des Alpes*, 18 novembre.

1876. *Les anciens médecins d'Aix*, in *Savoie thermale*, juin, nos 43 à 48.

1878. *Georges Gache*, in : *Almanach des laboureurs* pour la Savoie (Paris, chez Bray), et *Savoie thermale*, n° 30 de 1879.

VARIÉTÉS AIXIENNES.

1850. *Souvenir de la Saison* (Victor de Laprade, A. Achard, etc.), in *Courrier des Alpes*, 19 septembre.

1860. *Visite impériale à Aix (Courrier des Alpes*, 31 août, s. n.).

1862 et suivantes. *Comice agricole d'Aix.*— Voir ce mot.

1866. *Humble pétition des tilleuls du trottoir de Marlioz*, in : *Gazette des Eaux*, novembre, et *Courrier de Savoie*, 18 même mois.

1868. *Lettres d'Aix à Adé* (Alphonse Despine), signées *Legris* aux 27 et 31 mai de l'*Union savoisienne* d'Annecy.

Celle du 31 narre l'inauguration de l'Hôtel-de-ville au château d'Aix et celle du gaz, avec le concours de la fanfare d'Annecy.

Les dernières fouilles à Aix, in *Mémoires* de l'Académie de Savoie, 2e série, vol. XI, séance du 11 juin, pages XCIII et CX.

1870. *Relevés thermométriques mensuels*, i *Savoie thermale* de 1870 à 1875, par MM. Legran et Guilland.

1872. *M. Ed. Damiron et la statistique,* in *Savoi thermale,* 1872, n° 18.

1873. *Le Médecin d'Eaux,* in *Mosaïque,* revu pittoresque, 1873, n^{os} 16 et 17 (*Métiers et car rières*).

1874. *L'époque préhistorique du Club Alpin e Savoie :* Aix, — le Revard, — la Dent-du-Chat, - le Nivolet. (*Annuaire* du Club Alpin français, 1 année, page 208 ; tirage à part à 25 exemplaires).

1875. *La fabrique de faïence d'Hautecomb* — Voir l'*Histoire d'Hautecombe* par M. Blan chard, in *Mémoires* de l'Académie de Savoie, 3 série, vol. I.

1878. *Bribes pour servir à l'histoire d'Aix,* i *Savoie thermale,* février, n° 3.

La viticulture dans le canton d'Aix (Société départementale d'agriculture, page 351).

GUILLAND (Michel), avocat. — Quelques articles d journaux, non signés, sur les concerts du Cercl d'Aix, notamment sur « Bottesini » (*Courrier de Alpes,* 18 juillet 1878), — « Amann-concerts » (*Ibid* 1er août 1878), — « Planté » (*Ibid.,* 19 août 1879 — « Marchisio » (*Ibid.,* 26 août 1879).

Quelques compositions musicales de lui ont été exé cutées au Cercle, telle que *Folle avoine,* valse pou piano (Turin, chez Cantone, n° 653, 1875). — Voir journal l'*Orphéon* reproduit au n° 39 de la *Savo thermale,* 1876. — Mais ceci appartient à la 2^{e} éditio des *Musiciens en Savoie* par MM. A. Dufour et I Rabut, plutôt qu'à la *Bibliographie d'Aix*....

GUILLET, curé d'Aix. — *Œuvre pieuse et charitable de Notre-Dame-des-Eaux à Aix.* Aix, Bachet, 1859.

Cette brochure, de 16 pages grand in-8°, non signée, raconte la fondation de l'œuvre par MM. Orsel Jacob et Pillet Humbert en 1852; elle en donne le *règlement* et le *bref* indulgenciaire.

Paroles à la bénédiction de l'établissement de Marlioz, in *Courrier des Alpes,* 7 août 1861.

HÉDÉ (?). — *Notre-Dame-des-Eaux,* in *Savoie thermale,* juillet 1871.

HOSPICE THERMAL D'AIX, *alias* MAISON HOSPITALIÈRE, *alias* HOSPICE REINE HORTENSE. — *Règlement intérieur* exigé par décret royal du 20 mars 1854. Chambéry, imp. nationale, 1856, 19 p. in-4°.

Notice sur le règlement, in *Courrier des Alpes,* mai 1872.

Lettres d'admission. Deux modèles in-4°, l'un pour les *payants* et l'autre pour les *gratuits.*

Appel à la bienfaisance « Beatus qui intelligit super pauperem !... » (1 page lithographiée).

HOTEL ROYAL (Société anonyme du ci-devant). — *Décret impérial d'autorisation* du 8 août 1870, et *Statuts,* in *Feuille d'avis* du département de la Savoie, 20 février 1872.

IMBS (Jules), vice-président de la Société pour l'organisation des secours à donner aux blessés militaires à Aix.

Rapports, Paris, Chaix, 1872, 55 pages in-8°. Contient, avec les rapports de M. Imbs, ceux des

médecins Brachet, Davat, Vidal, et du percepteur Vesco, trésorier de l'œuvre.

Ce comité représenta le *fonctionnement officiel*, tandis que l'initiative libre et provinciale se manifestait par l'organisation d'un *Comité départemental de Savoie* avec des sous-sections à Aix, Albertville, Chambéry, etc.

INSTITUT (*Mémoires* de l') des Sciences de France. — Voir C. DESPINE, WILM, etc.

JACQUARD (Le Père), du tiers-ordre des Dominicains, professeur à Oullins, membre de la Société botanique de Lyon. — Communication à cette Société sur la *Flore du bassin d'Aix.* (Voir in *Bulletin* des années 1875-1876 (1877), 4e année, n° 1, pages 89 à 93).

JACQUEMOUD (Le Dr), de Moûtiers.

Candidat aux élections politiques de 1872, télégraphiait aux habitants d'Aix : « Je serai le soutien de la « République, des jeux publics et de la prospérité « d'Aix. » (Placard).

JACQUEMOUD (Le baron). — Voir CHAMBRE D'AGRICULTURE.

JAMES (Constantin). Les diverses éditions de son *Etude aux eaux minérales* contiennent des articles sur Aix plus ou moins étendus, selon les inspirations de ses correspondants.

JAMIN, professeur à l'*Ecole polytechnique*, et PICHON. — *Expériences sur le refroidissement comparé de l'eau thermale naturelle d'Aix et de l'eau chauffée*, et sur son *Analyse spectrale*. — Voir *Courrier des Alpes*, 1er août 1862, — et *Courrier de*

Savoie, 2e série, tome X, page XVII (séance du 24 janvier 1867).

JEAN, d'Aix-les-Bains. — Cette signature, qui appartient à Joseph ROUSSEAU, est au bas de diverses pièces éparses dans le *Courrier d'Aix-les-Bains* de SAUSSAC. Le sujet en est ordinairement local.

Les œuvres de ce poète populaire n'ont été publiées que partiellement en 1867; M. Ménard, qui les possède toutes en manuscrit, espère en donner un jour le recueil complet.

JOANNE (Adolphe). — Itinéraires de 1864 : *La Savoie*, — *l'Italie septentrionale*, — *France*.

Dauphiné et Savoie, guide, 1870.

Aix-les-Bains, Marlioz et leurs environs, Collection Joanne, format diamant, 1876 (4e édition), Paris, chez Hachette; Aix, chez Bolliet Henri.

Ce guide médical et pittoresque a été fait avec la collaboration du Dr Legrand. — La 1re édition est de 1870, chez Cerf à Versailles (in-12; 105 pages, avec les annonces 119; carte très-détaillée du bassin d'Aix).

Géographie de la Savoie, Paris, Hachette, 1879, 64 pages grand in-12, avec 14 gravures et une carte. (Réduction aussi fournie qu'agréable à consulter. — Voir, pour Aix, pages 42 et 50).

JOLIBOIS, préfet de la Savoie. — Communiqués anonymes au *Courrier des Alpes* à propos de *M. Granthorane* et du *Parc d'Aix*. — Voir ces mots.

JULIEN DE GRÉSINE (C. Gaillard).

JUSSIEU (Alexis de). — *Annuaire départemental de la Savoie*, Chambéry, 1862 (voir à la table les articles concernant Aix).

Histoire de l'instruction primaire en Savoie, Chambéry, A. Perrin, 1875, 268 pages in-8° (voir pages 76, 212, 232, 244).

KRAMER (De), de Milan. — *Analyse chimique de l'eau minérale, alcaline, magnésienne de Saint-Simon près d'Aix en Savoie.* — Chambéry, Puthod, 1853, in-8° de 46 pages.

Contient, outre le travail du professeur Kramer, une Introduction par le chimiste Saluces, de Chambéry, des Observations par MM. C. Despine et F. Vidal.

LA BÉDOYÈRE (Henri de). — *Journal d'un voyage en Savoie.... en 1804 et 1805;* 2e édition en 1862, Paris, Crapelet.

LACOUR (Dr A.). — *Inspectorat, — Commission médicale d'Aix,* in *Lyon médical,* 27 avril 1873.

LAMARTINE (Alphonse de).

Les pages immortelles de son *Raphaël* se déroulent presque toutes à Aix, où le principal séjour de l'auteur se place en août 1830 à la pension Perrier-Chabert. Voir *Souvenirs de Mme Récamier,* pages 394-95 du 2e volume, 3e édition.

L'harmonie *Le lac* fut écrite au château de Châtillon, chez le baron Rambert de Châtillon, père du conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.

Il y a quelques réminiscences d'Aix dans les *Confidences,* ainsi que dans le *Cours de littérature.*

LAPRADE (Victor de). — *Le Lac et le Poète.*

Cette poésie a été écrite à Aix, sur l'album du Dr Guilland, au retour d'une promenade à la Maison-du-Diable (voir un feuilleton au *Courrier des Alpes* du 19 septembre 1850).

LEBRUN, LEGRIS, LEROUGE, LEVERT.

Ces pseudonymes du groupe des HOMMES DE COULEUR, collaborateurs ou correspondants du *Courrier de*

Savoie, de l'*Union savoisienne* et de quelques autres périodiques fréquemment occupés des questions aixiennes, avaient fini par couvrir indifféremment, les uns ou les autres : Dardel, Guilland, Michaud..... Toutefois Lebrun fut longtemps le nom de guerre de Pouchet, abritant ses principaux correspondants au *Courrier de Savoie* : E. Burnier, T. Chapperon, etc. (voir Rabut, in *Mémoires* de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, vol. XI, p. 296). Legris appartenait plus fréquemment au Dr Guilland (*Union savoisienne* d'Annecy, *Gazette des Eaux*).

LEGRAND (Maximin). — *Séance de l'Association des médecins de Savoie à Aix* (*Union médicale*, 1866).

Une fenêtre de Marlioz (in *Gazette des Eaux*, 31 octobre 1867).

La ferme des Bains d'Aix (*Journal* de Caffe, pag. 41-42 de 1868).

Observations de blessés traités aux eaux d'Aix (in *Savoie thermale*, 1871, nos 5, 7 et 10).

Relevés thermométriques de 1870 à 1875 (*Savoie thermale*).

Le Dr Vidal (*Savoie thermale*, 27 mai, 24 juin 1871).

Les adhésions à la protestation contre l'Inspectorat (*Savoie thermale*, 11 juillet 1871).

Annotations au rapport Hérard. Lyon, Vingtrinier, 1873, grand in-8° de 7 pages, s. n.

Annotations au discours de M. Fauvel, signé Truth (*Echo des villes d'eaux*, nos 7, 8, 9 de 1880).

Vœu à l'Association générale des médecins de France. (*Annuaire*, page 98, et *Compte rendu* de l'Association de Savoie, page 16).

LELIVEC. — *Notice sur les Eaux d'Aix,* in *Journa des mines*, vol. XIX, page 493, 1816.

LEMAIRE-MAILLEBAY, agent-voyer à Aix (voir sur sa révocation, le 2 mai 1867 du *Courrier de Alpes*), l'un des fondateurs du journal *La Savoi thermale.*

LEMIRE (conseiller à la Cour d'appel de Lyon). - Quelques lettres d'Aix à la *Gazette de Lyon* e juillet 1851, reproduites au *Courrier des Alpes* de 16 et 24 juillet, 8 et 9 août.

LEPIC (Ludovic). — *La grotte de Savigny,* 1874.

Ville d'Aix. — Règlement du musée Lepic. Ai typog. Gérente, 1878, in-18.

LE PLAY. — *Le ferblantier de Savoie,* étude d'après un ouvrier d'Aix, — dans les *Ouvriers des Deu Mondes,* aux *Annales de la Société d'économi sociale.*

Cette étude, d'après nature, a été faite à Aix pa M. Le Play, durant un séjour dans cette station, pou sa santé.

LESSELIER DE SAINTE-CROIX. — *L'ancien mar quis — Aix-les-Bains — Une séance au Casino* Aix, Bachet, 1863. (Trois pièces en vers forman 20 pages in-8°).

LIAUDET, *alias* LIODET (Louise), veuve et belle-fill des Dr[s] Liaudet, de Lausanne.

Ses impressions aixiennes sont aux pages 109 et 13 de son ouvrage *Fleurs du soir. — Impressions et sou venirs.* Paris, Douniol, 1872, in-8° de 155 pages.

LISTES des étrangers (*alias* baigneurs) venus au eaux d'Aix (voir un article d'Antony Dessaix a

30 mai 1872 de la *Savoie thermale* et un autre, anonyme, au 23 novembre 1858 du *Courrier des Alpes*).

Ces listes furent publiées pour la première fois par la Commission administrative des Bains en 1820, et régulièrement depuis. Nous avons leur collection dès 1845, et en ferons don à la bibliothèque de la ville d'Aix lorsque le conseil municipal la subventionnera de manière à lui permettre de les relier.... On retrouverait les années antérieures aux archives des Bains ou dans la bibliothèque Despine.

Les années 1845-50 ont paru à part, in-8°; — 1851-52, à part et dans le *Neptune;* — 1853-54, à part et dans le *Journal d'Aix;* — 1855-57, à part; — 1858, dans la *Feuille d'avis,* 5e année, in-4°; — 1859-60, à part, in-4°, chez Bachet, et dans la *Nymphe des eaux* de J. Dessaix; — 1861-63, à part; — 1864-66, à part, in-8°, et dans le *Courrier d'Aix;* — 1867-74, à part, chez Bachet, in-8°; — 1875-80, à part, chez Gérente, successeur de Bachet, in-8° en 1875, in-4° dès 1876.

A travers les listes d'Aix serait un titre fécond en souvenirs piquants qui s'effacent chaque jour, et composerait les curieuses annales des visiteurs de notre station.

LOCHE (Le général comte de). — *Archéologie aixienne,* in *Mémoires de l'Académie de Turin,* 1806 et 1808.

Recherches historiques sur les monuments romains d'Aix en Savoie, extrait du tome III des *Mémoires de la Société royale académique de Savoie,* page 399, 1re série.

Mémoires sur les souterrains des anciens bains d'Aix en Savoie, etc., in *Mémoires de la Société*

royale académique de Savoie, tome V, 1831, pag[illegible] 184-205. — Ce sont les bains romains sous la ma[illegible] son Perrier-Chabert.

LOCHE (Le comte de Mouxy de). — *Histoire d[illegible] Grésy-sur-Aix*, Chambéry, imp. Bottero, 187-[illegible] (*passim*).

Sur l'Orphéon d'Aix (*Courrier des Alpes*, 7 fé-[illegible] vrier 1876).

LOMBARD (Le Dr H.-C.), de Genève. — *Une cur[illegible] aux bains d'Aix*. — Genève, chez Jules-Guillaume[illegible] Fick, 1853, 34 pages in-8°. Extrait du *Recueil* des travaux de la Société médicale de Genève).

LUYRARD (A). — *Habitations lacustres (Courrier des Alpes*, 1864).

LYON médical (Le journal Le). — *Passim*; et notamment au 15 août 1855, *Influences paludéennes*; — aux 1er et 15 février et 1er mars 1864, *Inspectorat*; — aux 9 octobre 1870, 8 janvier et 19 mars 1871, *Idem*; — en 1872, *Rapport Hérard*; — au 27 avril 1873, *Inspectorat*; article de fond par le Dr Lacour; page 435 du vol. XXII, *Idem*; — page 576 du même volume, *Les stagiaires du prix Gerdy*; — 2, 9 et 16 juillet 1876, *Clinique thermale*; — 23 juillet 1876, *Inspectorat*; — 28 avril 1880, *Idem*, par Diday.

LYPSICK (Jean), pseudonyme d'Ulysse Pic, rédacteur en chef de l'*Union des villes d'Eaux* en 1880.

MACÉ (Le Dr Antonin). — *Médical Guide to the Marlioz waters near Aix, with remark on the Hydrologic treatment to the indigent*, translated

by John P. Leonard. — Paris, imprimerie parisienne, 94 pag. grand in-12, s. d. (1871 ?).

Macé a donné divers articles à la *Savoie thermale* : en 1871, 8 juillet, *Rétablissement de l'Inspectorat;* — 15 juillet, *Pistage;* — n° 16, *La chaise bleue;* — en 1872, au n° 4, *Rapport Hérard;* — au n° 7, *Mlle Jane;* — au n° 10, *L'Inspection d'Aix;* — au n° 17, *Préfet et préfet;* — en 1873, au n° 1, *Nécrologie de C. Despine.*

Dans son journal *Echo des villes d'Eaux, bains de mer et stations thermales* (Paris, Duval, in-4°, bimensuel, 1876 et suivantes, collaboration d'Aug. Parmentier), nous citons, comme plus spéciaux à notre station : — en 1876, sur l'*Inspectorat, passim;* contre *Pietra-Santa* (15 mai et 1er juin); d'après *Champouillon* (15 juin); d'après *Simplice* (15 juillet). — *Tramways,* 15 septembre; — en 1879, *Marlioz* (n° 19); réponse à Aug. Parmentier (15 septembre).

Dans son *Journal d'Aix* paru dès le 7 septembre 1879, *passim.*

MAILLAND, notaire. — *Sur la vieille tour du château d'Aix,* in *Courrier des Alpes,* 14 décembre 1873 (s. n.).

Monographie du château et domaine de Bourdeau. Chambéry, d'Albane, 1875. — Voir, page 169, *Les Cygnes du lac du Bourget,* et aussi une citation du Dr Berthet, et encore l'annonce d'une *Histoire d'Aix depuis les Allobroges jusqu'à nos jours (?).*

MAIRIE d'Aix.

1845. *Règlement* pour l'établissement des boucheries de la ville d'Aix. — Chambéry, Puthod, 34 pag. in-8°.

1862. *Règlement de police* concernant les voitures de louage. — Chambéry, Bottero, 12 pag. in-16.

— *Arrêté* concernant le service des bateaux

destinés aux promenades sur le lac du Bourget. — Chambéry, Bottero, 8 pag. in-16.

1863. *Enlèvement des boues et des immondices.* Chambéry, Bottero, 16 pages in-16.

Loueurs et conducteurs d'ânes. — Ibid., 8 pag. in-16.

— *Boulangerie.* — Ibid., 8 pag. in-16.

1864. *Voitures,* 8 pag. in-16; — *Chiens,* 8 pag. in-16; — *Crocheteurs,* 7 pag. in-16; — *Soins aux promenades, etc.,* 3 pag. in-16; — *Bains au lac,* 3 pag. in-16; — *Gare et pêcheurs,* 4 pag. in-16; — *Octroi,* 23 pag. in-4°.

1865. *Voirie urbaine,* 20 pag. in-8°; — *Marchands forains, bateleurs et saltimbanques,* 11 pag. in-16; — *Sapeurs-pompiers,* 14 pag. — *Voitures,* 4 pag.; — *Tuyaux de poële,* 3 pag.; — *Détonations d'armes à feu et artifices,* 3 pag.; — *Etals de viandes,* 3 pag.; — *Commerce et transport des viandes,* 5 pag.; — *Arrêté* du maire portant modification à l'art. 14 du Règlement des *voitures,* 3 pag. in-16.

MALACARNE (Vincenzo). — *Delle opere dei medici e chirurgici che nacquero o fiorirono prima del secolo XVI° negli stati della real casa di Savoia.* Turin, imprimerie royale, 1786, un volume in-4° de 292 pages.

Il entre dans d'intéressants détails bibliographiques sur quelques auteurs qui écrivirent sur Aix, tels que *Baccio Andrea* (IX), *Champier,* 237, etc.

Il donne deux inscriptions aixiennes sous n^os^ V et XV.

MALZEN (De). — *Monuments d'antiquités romaines dans les Etats de Sardaigne.* Turin, 1826.

MANGET. (Voir Fantoni, qui le cite, nous ne savons si c'est d'après une publication ou sur simples entretiens).

MARCHANT (Léon). — *Recherches sur l'action thérapeutique des eaux minérales.* Paris, 1832.

MARCHETTI (H.), rédacteur en chef de la *Gazette d'Aix-les-Bains.*

MARLIOZ. — *Inaugurations successives* (Voir *Courrier des Alpes,* 1850, 5 août 1857, 7 août 1861).

Arrêté préfectoral ordonnant enquête sur un tramway d'Aix à Marlioz, daté du 2 février 1867.

Le projet d'un tramway, promis par M. Mottet, bien qu'autorisé, n'a pas eu de suite.

Prospectus de 4 pag. in-12, dont une occupée par une vignette, papier teinté, intitulé : *Etablissement thermal,* s. d. ni n. — Chambéry, chez Perrin.

Autre *Prospectus* de 8 pag. in-16, couverture imprimée, sous le titre de *Eaux minérales sulfureuses de Marlioz.* Paris, J. Bonaventure (s. n. ni d.).

MARTIN-ARNAUD. — *Souvenirs des eaux d'Aix.* — *Un bal à Aix.* — *Eaux minérales de la Savoie* (Aix).

Cette série d'articles a paru en feuilletons dans le *Courrier des Alpes,* nos 53, 81 et 84 de l'année 1843. Ils sont signés ⁂.

MARTIN-FRANKLIN (Jean). — L'*Orchestre du Cercle (Savoie thermale,* 1er juillet 1871).

Rapport sur l'exercice 1879 du Cercle d'Aix. — Chambéry, Chatelain, 1879. — 28 pag. gr. in-8°.

MARTINEL (Gustave de). — *Profession de foi* pour

la députation du canton d'Aix aux élections de 18[illegible] — Chambéry, imp. Puthod, 1 pag. in-4°. (Voir [illegible] *zette de Savoie,* 9 novembre).

Rapports annuels comme président du Cer[illegible] d'Aix, de 1866 à 1877. — Voir au mot CERCLE c[illegible] qui ont été imprimés.

MERCURE GALANT. — *Anecdote arrivée à A[illegible] les-Bains (Mercure Galant,* septembre 1678; Ly[illegible] chez Thomas Amaubry, 1678, in-12).

Cette anecdote plaisante d'un galant qui a été j[illegible] par une femme spirituelle, occupe les pages 122- du *Mercure* de septembre 1678, et contient quelque[illegible] gnes sur Aix à cette date.

MICHAUD (Jean), géomètre, *alias* M. ou J. M. *Les eaux froides pour Aix (Courrier des Al[illegible]* 28 mars 1868 et 22 juin 1869).

Le chemin des Gorges (Courrier des Alpes, mai 1868; 5 janvier, 27 avril et 25 septembre 18[illegible] — *Savoie thermale,* 1[er] juillet 1871).

Les fouilles entre la maison Dégallion et le p[illegible] (Courrier des Alpes, 15 mars et 20 avril 1869)

Le marché, in *Courrier des Alpes,* juin 1869

MILANI (Jean). — Blessé au sinistre de Châtil[illegible] près d'Aix, le 16 décembre 1876, il a fourni au [illegible] cès contre la C[te] P.-L.-M. diverses écritu[illegible] signées de médecins d'Aix, ou les concerna[illegible] MM. Blanc, Petit, Chaboud, Dénarié, Dumaz, c[illegible] sultés par Milani; le D[r] Brachet, médecin d[illegible] compagnie, les D[rs] Buthod, Guilland et Vidal, [illegible] perts jurés.

Mémoire pour Milani, 1880, Chambéry, i[illegible] Ménard, 167 pages in-4°.

's aux mémoires. — *Rapports médicaux,* z Ménard, 153 pages in-4°.

'e *contre Milani,* Chambéry, imp. Chate- ages in-4°.

– In *Journal de l'Ain,* 9, 21 et 29 juillet ssim : *Lettres d'Aix et sur Aix.*

-L.). — *Voyage en Savoie, en Piémont...* 6, 2 vol. in-8°.

Pierre de), pseudonyme du Dr Berthet.

IERMAL.

al hebdomadaire, in-folio de 8 pages (Paris, tte, 85), atteint en 1880 sa 23e année sous ı d'Armand Cazaux. La partie scientifique au Dr Marcelin Cazaux ; la partie littéraire, t-Hérem (Eugène Debriges), Beaumont, etc. t touché *passim*.... Nous avons la collection os où il a été parlé de notre station.

T (Gabriel de), *alias* Mortillet. — *Guide ur et de l'étranger à Aix.* Chambéry, in, 1855.

, de 18 pages in-21, avec carte, fut publié laboration de la Commission médicale pour rtaines allégations de l'*Indicateur* édité vers oque par le Médecin-Inspecteur.

e *l'étranger en Savoie,* in-12, deux vues te.

e, avec une carte plus grande.

e, remanié en 1861, consécutivement à ı, par A. Perrin. Chambéry, imp. du nent, 144 pages.

et Haute-Savoie, guide. — 1re partie : *mbéry et la Grande-Chartreuse.* Cham-

béry, imp. Bottero, 1874, 160 pages in-16, s_ d'auteur.

Thermographie et hypsométrie de la Save 1853. — Voir DUMONT, collaborateur.

Prodrome de géologie, 1856.

Géologie et minéralogie de la Savoie, in *Bu_ tins* de la Chambre d'agriculture et de comme de la Savoie, vol. IV. (Chambéry, 1858, 382 pa_ in-8° et une planche).

Les habitations lacustres du lac du Bourget. _ necy, chez Thésio, 1867, 7 pag. in-8°; — ext de la *Revue savoisienne.*

Les potins allobroges, in *Revue savoisien* 1879.

MOTTET (Alphonse), maire d'Aix dès le 7 fév 1874. — Divers *Règlements municipaux.* — V MAIRIE.

Allocution à la distribution des prix aux Ec chrétiennes (*Courrier des Alpes,* 2 septembre 18 et *Savoie thermale,* 5 septembre).

Toast au préfet de Vallavieille dans un banq offert à Marlioz au conseil de révision (*Savoie th male,* 1876, n° 42).

Proposition au Cercle d'Aix (Savoie therm n^os 63 et 66 de 1876).

Pétition contre les Congrégations (Patriote voisien, 1880).

Toast au banquet de la Pentecôte (*Journal d'* 23 mai 1880).

Aux électeurs! — à propos des élections c

plémentaires du 11 octobre 1880 (placard vert daté du 8, et signé du maire et de 12 membres de la municipalité ; reproduit au *Patriote savoisien* du 10).

MOUSSON (Albert). — *Remerkungen über die natürlichen verhaltnisse der Thermen von Aix in Savoyen.* 1846, Genève, in *Nouveaux Mémoires* de la Société hélvétique des sciences naturelles, tome VIII, avec un *Catalogue des coquilles des environs d'Aix.*

Réédité en 1856 à Neuchâtel.

NAZET (Hippolyte). — *Aix-les-Bains,* in l'*Eclair* du 16 juillet 1872.

NEPTUNE (Le). — Voir aux PÉRIODIQUES.

NOELLAT. — *Lettre d'Aix,* in *Progrès de la Côte-d'Or,* 24 janvier 1876.

NORIAC (Jules de), in *Monde illustré,* 9 septembre 1876, s'est attiré, en décriant Aix, une verte réplique de la *Savoie thermale* du 17 septembre, reproduite au *Courrier des Alpes* du 18 même mois.

NYMPHE DES EAUX d'Evian (La) et de Savoie. — Voir aux PÉRIODIQUES.

ORDINAIRE (Le Dr P.-C.). — *Aix en Savoie et ses environs pendant la saison des eaux,* Lyon, 1840, in-8° de 208 pages, avec gravures.

Cet ouvrage eut, lors de son apparition, une assez grande vogue, due surtout à la prohibition dont l'honora la censure sarde.

Sous le titre : *Aix ancien et moderne* (Chambéry, imp. Ménard, 1875, xv-367 pag. grand in-8°, six planches et une vignette), l'auteur a tenté de rajeunir son

œuvre de 1840. Mais comme le genre s'en trouvait a[illegible] un peu démodé, ses amis lui conseillèrent d'en p[illegible] mettre le produit au bureau de bienfaisance. Nous[illegible] savons quelle a été la vente, ni si le tirage a été épu[illegible] mais nous n'avons pas vu venir la *seconde édit*[illegible] annoncée comme devant paraître en avril 1876.

Le Dr Ordinaire a donné divers articles à [illegible] journaux locaux :

Les grottes et les sources thermales d'Aix (*[illegible] voie thermale*, 29 juillet 1874); — *La Cascade e[illegible] gorges de Grésy* (*Ibid.*, 5 août 1874); — *Sur [illegible] lac* (*Ibid.*, 4e année, n° 18); — *Au Nivolet* (*Ib[illegible]* nos 9 et 10); — *Un gymnase médical à Aix* (*Ib[illegible]* n° 13).

ORLIÉ (D'). — Voir PERRERO.

PACOTTE (F.), médecin à Aix. — *Observation [illegible] crises épileptiques se liant à une névrite rhumatis[illegible] male*, communiquée à la Société médicale de Cham béry le 23 décembre 1873; *Guérison par les eaux d'Aix* (*Société médicale*, pag. 66 à 70 de 1874).

PAGÈS (A.-B.). — *Enterrement civil du citoyen Fracasso*, in *Courrier des Alpes*, 5 octobre 1869, répondant à une correspondance du 25 septembre signée M. A.-B.

Le *citoyen* Pagès a écrit dans l'*Indépendant de Savoie* (avril 1871) un article sur l'ambulance établie dans l'hospice d'Aix, et une réplique au démenti à lui adressé dans le n° du 23 avril du même journal, par 25 militaires soignés à l'ambulance.

PALL (Etienne). — Voir Felix PLATEL.

PALLUEL, secrétaire de la préfecture du Mont-Blanc — *Notice sur les eaux d'Aix*, dans : *Annuaire d*

Mont-Blanc pour l'an XIII (pages 121-123), et sur *L'Archéologie d'Aix (Ibid.*, p. 223 de la 3e partie).

PANTHOT (Maistre Jean), docteur médecin de l'Université de Montpellier, conseiller et médecin ordinaire du Roi, doyen du Collége de médecine de Lyon.

Brièves dissertations sur l'usage des bains chauds et principalement des eaux d'Aix en Savoie..... Lyon, chez Jacques Guerrier, MDCC, 40 pages in-4° relié.

Nous avons raconté, dans notre Compte rendu des eaux d'Aix en 1858 (pages 16 à 18), comment cet ouvrage avait été retrouvé par le Dr Lacour, de Lyon, et comment il nous en avait fait tenir un rarissime exemplaire, par le Dr Louis Bouvier, au Congrès de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie à Aix, le 24 septembre 1858. — Dans sa brochure *Aix en 1867*, le Dr Vidal a reproduit à peu près textuellement (page 21) notre note bibliographique de 1858; mais n'ayant pas indiqué la source où il avait puisé, ni la manière dont les *Dissertations* de Panthot avaient été retrouvées, il a ainsi insuffisamment renseigné le laborieux auteur de la *Savoie thermale*. — M. Barbier n'ayant connu ce bouquin que par la reproduction incomplète du Dr Vidal, a, comme lui, orthographié *Panthod* pour *Panthot* (page 20).

Aux *Mémoires* de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie (vol. II, pages xv à xxxv), ainsi qu'à la narration officielle signée de MM. Rabut F., président, et J.-J. Python, secrétaire (*Gazette de Savoie*, septembre 1858), on lit : « Ce travail n'est mentionné « dans aucune bibliographie aixienne. Il a été découvert par le Dr Lacour, médecin à l'hospice des aliénés de Lyon.... Le Dr Guilland fait remarquer que « ce livre n'est point mentionné dans la savante *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Lyon* par M. Pétrequin. Ce « médecin, connu à la fois par ses érudites recherches « bibliographiques et par ses travaux spéciaux sur « Aix, n'eût pas manqué de citer les *Brièves dissertations* de Panthot à l'endroit où il parle de ce prati-

« cien célèbre, si ces dernières n'avaient été co
« tement oubliées.... »

Hâtons-nous d'ajouter que les bibliographes ont seuls été coupables de cette omission ; car l'é de Panthot est indiquée à la table du *Journ savants*, nos 193 et 172 d'après une édition d (ms. Montréal et Chapperon). — Bonino la men aussi dans sa *Biografia medica* (vol. II, p. 451 ; il écrit *Ponthot*, et en fait un médecin savoisi Voyez aussi la biographie du *Dictionnaire des sc médicales* (Panckoucke, 1820). — C'est donc à titre que J. P., *bibliophile*, signale le fait au 2 tembre 1873 du journal *La Savoie thermale*.

PARMENTIER (Auguste). — *La Maison-du-D* poésie, au 15 août 1875 de la *Savoie therma*.

Critique d'Aix, in *Echo des villes d'eau* septembre 1876 ; 1er et 28 septembre 1879 ; et

PATISSIER (Dr). — *Manuel des eaux minérales France*. Paris, Méquignon-Marvis, 1818. (V. 185 à 194).

PAVY (Louis) [Péel, P. L.], curé d'Aix dès

Etude des vitraux de l'église d'Aix, in *Cou des Alpes*, 1er juillet 1859 (signé Yvap).

Enterrement civil de Louis Everard (Cou des Alpes, 9 novembre 1872).

Etude comparative des divers emplace proposés pour la construction de l'église d'A Réponse au journal *Le Montcenis* du 11 1875. — Annecy, A. Périssin, 1875, 16 pag. — Il y a, à la *Savoie thermale* du 18 juillet ticle de Ch. Besançon sur ce sujet.

Le sermon de Mgr Mermillod le 15 août in *Courrier des Alpes*, 17 août.

L'orchestre du Cercle d'Aix (*Courrier des Alpes,* 29 septembre 1877).

Quelques autres articles, dont nous n'avons pu retrouver la date, dans le même journal, sur un *sermon de l'abbé Duquesnay,* plus tard évêque de Limoges; — sur quelques *distributions de prix* aux Ecoles chrétiennes; — sur une *distribution de prix* à l'école laique (août 1879), etc.

PELETIER DV MANS (Jaqvues). — *La Savoye de Jacqves Peletier dv Mans,* à tres Illustre Princesse Marguerite de France, Duchesse de Savoye et de Berry. — *Moins et meilleur !* — A Necy, par Iacqves Bertrand, 1572, in-8° de 79 pages.

Réimprimé en 1856 dans le vol. I des *Mémoires* de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. Tiré à part à 8 exemplaires seulement, dont 2 sur peau de vélin et 6 sur papier vergé. — Le 1er livre de ce poème en 4 chants contient plusieurs vers sur *Aix la Pierreuse,* ses eaux, Hautecombe, le lac du Bourget, etc.
(F. R.)

PERIN (Jules), docteur en droit à Paris, archiviste paléographe, membre de l'Académie de Savoie.

A donné à la *Savoie thermale :* en 1873, 18 septembre, *Bain d'Henri IV;* — au 25 septembre, *Claude de Seyssel d'Aix;* — au n° 17, sous le pseudonyme de J. D'ARTOYS, *Le temple de Diane; la Tour du Château,* — *Réverie archéologique;* — en 1874, le 27 septembre, *Voltaire et Aix;* — en 1875 (12-19 septembre), *Nivolet;* — (26 sept.), *Dent du Chat,* — *plans-relief Drivet.*

PERRERO (A.-D.).

Le laborieux et sagace investigateur des archives de Turin a exhumé d'un *journal* adressé quotidiennement au Duc de Savoie par le marquis d'Orlié, de pi-

quants détails sur le séjour à Aix d'Hortense Man duchesse de Mazarin, et sur celui du duc de L guières.

Voir : *Curiosità e ricerche di storia subalp* vol. II, fascicule 2, pag. 52 et 406. — Nou avons reproduit quelques passages dans la *Sa thermale* (février 1878) sous la rubrique *Br aixiennes.*

PERRIER (Le curé). — *Notre-Dame de l'Etoil Mont-du-Chat.* Chambéry, Bachet, 1857, in-8 24 pages de vers.

« ..... Aix,
« Dont le nom ne saurait rimer avec paresse! »
y figure page 11.

PERRIN (André). — *Etude préhistorique su Savoie, spécialement à l'époque lacustre : âg bronze.* — Chambéry, 1870, chez Perrin, lith., et Paris, chez C. Reinwald. — Impr. Put grand-in-4°.

20 planches, dessinées et lithographiées par Cham reproduisent, pour la plupart, des objets trouvés stations lacustres du lac du Bourget. Une lithogra au frontispice représente le *Sault-de-la-Pucelle* Tresserve, sur la route de Choudy au Bourget.

Fouilles lacustres, in *Académie de Savoie,* 2 rie, XI^e^ vol. page LXXXVIII.

Aix est mentionné aux rapports sur l'*Etat des c tions du musée de Chambéry :* Rapport du 1^er^ 1867, page 7; — du 6 avril 1868 et du 27 mai (*Courrier des Alpes* de ce jour).

Voir ICONOGRAPHIE.

PETIT (Le D^r^ Joseph). — *Profession de foi* l'élection d'un conseiller général, le 4 octobre (placard et journaux du temps).

Idem pour le renouvellement des Conseils généraux, le 1er août 1880.

Aux électeurs d'Aix, — à propos des élections complémentaires du 11 octobre 1880, — placard rouge (impr. Ménard), signé de lui et de quelques membres démissionnaires de la municipalité, pour la question de l'emplacement de l'église. — Voir le *Patriote savoisien* des 22 septembre et 6 octobre.

PÉTREQUIN (Dr J.-E.). — *Recherches sur l'action des eaux minérales d'Aix en Savoie dans les maladies des yeux.* Chambéry, Puthod, 1852.

Cette brochure de 36 pag. in-8° est un tirage à part de la publication dans le *Courrier des Alpes,* qui commença le 17 janvier 1852, avec une introduction du Dr L. Guilland, où était appréciée l'œuvre scientifique et littéraire du Dr Pétrequin et ses points de contact avec la Savoie.

Des ressources nouvelles que peuvent présenter les eaux minérales d'Aix, à l'aide de quelques améliorations particulières, pour le traitement des maladies chroniques de la poitrine (*Courrier des Alpes,* 1854, nos 77 et 78).

Traité général pratique des eaux minérales de la France et de l'étranger, par J.-E. Pétrequin et A. Socquet. Lyon, Scheuring, 1859, 610 pag. in-8°, avec fig. lithogr. et carte.

PHILIPPE (Jules). — *Les gloires de la Savoie.* Annecy-Paris, 1863, XIII-313 pages in-8°. — Voir les hommes d'Aix à l'index alphabétique (*Claude de Seyssel,* les deux généraux *Forestier,* etc.).

PICHON (Joseph), pharmacien à Aix, mort le 16 septembre 1876. (Voir sa nécrologie, page XI du

Cinquième Bulletin de la Société médi
Chambéry).

Note sur l'eau de St-Simon, in *Gazette c
de la Savoie,* 11 octobre 1851.

Dépôts organiques des eaux d'Aix, in *C
raisonné* de l'Exposition au Valentin, à T
1858, pages 124-127.

Note sur la concentration des eaux m
naturelles au moyen du froid. Chambéry, 1

*Dosage du soufre, dans les eaux minéra
le charbon,* 1858. — Voir BRUN.

*Oxydation directe du soufre dans les eau
— Observation à un article du professeur
dans le *Journal de pharmacie et de chimie.
Savoie thermale,* 26 septembre 1875.

PICTET (Le professeur). — *Deux lettres
eaux d'Aix,* in *Journal de Genève,* 10 et 31
1780.

PIDOUX (Le Dr). — *Assertions contre les pr
thermales d'Aix,* dans son *Rapport à l'A
de medecine* sur le service des eaux minér
1868. — Voir la riposte par MM. Dardel
laud, in *Association des médecins de Savoi
pag. 30-33.

PILLET (Louis). — *Ossements fossiles tro
Savoie,* in *Memoires* de l'Académie de Sav
V; — *Bulletin* de la Société d'histoire natu
Savoie, 1850, pag. 13. — et tirage à part.

*Essai sur l'erosion pluviale etudiée dans l
d'Aix,* 23 pag. in-8°; extrait des *Memoires* d

démie de Savoie, 1854, pag. 331-354 du vol. II de la 2e série.

Description géologique des environs d'Aix, avec carte et 15 planches par Werner, 1857, 117 pag. in 8°; extrait des *Mémoires* de l'Académie de Savoie, vol. III de la 2e série, page 1.

Il y a une troisième édition en 1863, avec deux planches lithographiées coloriées à la main.

Inscription chrétienne du VIe siècle trouvée à Grésy-sur-Aix. Chambéry, Puthod, 1859. Tirage à part à 50 exemplaires de 15 pag. in-8° avec planche lithographiée par Perrin (extrait des *Mémoires* de l'Académie de Savoie, 2e série, vol. IV, pag. 345, et vol. V, pag. LXXIX.

Le trésor de Clarafond-sur-Aix, in *Académie de Savoie*, 4 décembre 1862, vol. V.

Cartes géologiques (Un nouveau système de) appliqué aux environs d'Aix et de Chambéry, in *Académie de Savoie*, vol. VIII, pag. II à IV, 1865.

D'Aix au Nivolet (Savoie thermale, 15 et 18 juillet 1874, — *Courrier des Alpes*, 11 juillet).

Orographie et géologie de la chaîne du Nivolet, in *Annuaire* du Club Alpin français, 1877, vol. III, page 519.

Les cailloux exotiques du bassin d'Aix. Lecture au Congrès des Sociétés savantes savoisiennes, à Chambéry, en août 1880 (*Revue savoisienne*, 30 septembre 1880, et *Compte rendu* tiré à part).

PISSARD, député. — *Rapport* au Corps législatif sur une surtaxe à l'octroi d'Aix (*Comptes rendus* des Chambres et *Courrier des Alpes* du 17 mai 1864).

PLATEL (Félix). — *Savoie et Piémont, — Ca
ries franco-italiennes.* Paris, lib. Taride, imp
Soye et Bouchet, 1858, XIV-308 pages grand in

Cet ouvrage, — le premier qu'*Etienne Pall* ait
de son nom, — fut pour lui la transition entre
publications piquantes, mais légères, qui avaient
attiré l'attention du public sur leur jeune auteur,
œuvres plus sérieuses qu'il a données ensuite : *Le
de Florence* à M. le duc de Persigny (Paris, 1865
Confession d'un économiste (1874), — *Lettres* d'Ign
au *Figaro* (1), — etc.

L'apparition des *Causeries* produisit une sensa
qu'attestent les articles du *Courrier des Alpes* (j
1857 et 27 nov. 1858) et de la *Patrie* (juillet 1858)
D'Audiguier ; — du *Messager* (Ch. de Varenne, juill
— du *Correspondant* (juin) ; — de l'*Estafette; —*
Echos de Hombourg, etc., etc. — Par son retentis
ment à Paris et à Turin, cette publication contri
grandement à protéger la station thermale d'Aix co
la coalition de dénigrement organisée contre elle ap
la résiliation de la ferme Bias.

Les *Causeries* ont eu une 2e édition en 18
augmentée d'une préface.

POLICE. — *Règlement de police pour la ville d'*
Chambery, imp. Gorrin, Routin et Cie, 1823
pages in-4°.

Introuvable. L'exemplaire existant au bureau
police lui a été donné par moi ; il m'en reste un
J'en possède un autre antérieur, de 1819, (Chamb
Gorrin, 11 pag. in-4°).

POMEREU (Le comte Alexis de), mort à Aix en 1

Collaboration aux *Matinées d'Aix* de Mme
Solms.

(1) [illegible] août 1879) rac
[illegible] 1880). *Ignotus* avait
[illegible] séjour historique. (C
[illegible]

Article bibliographique au *Courrier des Alpes* du novembre 1858 sur le guide *De Lyon à Seyssel,* un Dauphinois.

Son pseudonyme est *Comte Ernest du Vornoux.*

RIER DE LA BATHIE ET SONGEON. — *Indi-tion de quelques plantes nouvelles, rares ou cri-ques, observées en Savoie.* Chambéry, Bachet, 55, 46 pag. in-8°.

JCHET.

Rédacteur en chef du *Courrier des Alpes* à Cham-ry, dès avril 1860 jusqu'à sa mort, survenue le 8 ril 1870, Pouchet avait, en 1864, fondé le *Courrier de voie,* afin de donner un organe aux jeunes aspira-ns littéraires qui se manifestaient en grand nombre tour de lui à cette époque. Lui-même a déployé dans s deux feuilles une verve, une activité, une fécon-té, dont notre presse locale n'avait pas offert, avant i, d'aussi remarquable exemple depuis la mort de vocat Melchior Raymond, et n'en a pas fourni depuis.

Le *Courrier de Savoie* portait en sous-titre : *ournal d'Aix-les-Bains,* durant les années 1864-869 de son existence, et le justifiait en toutes ccasions. — Voir : *Fête du Gigot* (10 juin 1862, — 863, — 17 mai 1864, — 27 juin 1865, — 4 juin 868). — *Communaux d'Aix* (7 janvier 1868), — tc., *passim.*

ÉVOST (Hippolyte).

Habitué des eaux d'Aix, Prévost a daté de cette sta-ion plusieurs correspondances adressées à son jour-al *La France,* sur Aix et particulièrement sur ses *oncours agricoles* (1865, 24 septembre, — 1868, 5 et 3 septembre, — nos 236, 249, etc., — *Courrier d'Aix,* 6 septembre 1866).

Prévost passa à Aix l'époque néfaste du siége de Paris et de la Commune.

PRIEURÉ (Du), pseudonyme de Cl. BLANCHARD d[illegible] divers articles de journaux sur Aix, etc.

PROMIS. — *Résidence royale d'Aix-les-Bains,* [illegible] cédée en 1011 par Rodolphe III, roi de Bourgo[illegible] à son épouse Hermengarde.

(*Documenti, monete e sigilli,* pag. 17).

Il faudrait pouvoir renvoyer ainsi à toutes les collections de *chartes* et de *documents* qui concernent Aix ; mais un tel travail dépasserait de beaucoup nos forces et nos loisirs.

QUINSONAS (Le marquis de). — *Les embellissements d'Aix, par un baigneur indécoré et membre d'aucune société savante. — Se vend au profit des pauvres d'Aix.* Typ. Bachet, 1862, 58 pages petit in-8°, couverture glacée.

La brochure répond bien à son titre original et humoristique. Elle remue beaucoup d'idées plus ou moins pratiques : *Une société fermière des bains* démolissant toute la partie de la ville comprise entre les Thermes, le Parc et la Gare, y établissant une abside bordée d'un *portique* et environnée de *chalets,* avec le vieux beau chœur de l'église transformé en *Chapelle de N.-D.-des-Eaux ;* le *château* restauré dans son premier style; le lac *canalisé* jusqu'au bas de cette abside, ou bien la ville rebâtie au bord du lac !..... L'écrivain reproche aux Aixiens de n'avoir point su exploiter la visite de l'empereur; il avait rédigé un projet de pétition qui fut taxé, par ceux à qui il le soumit, de *très-drôle* de *plaisanterie,* appréciation qu'il avoue avoir trouvée déplaisante.

Le marquis de Quinsonas est l'auteur du *Guide historique et pittoresque du voyageur en chemin de fer de Lyon à Seyssel, par un Dauphinois ;* un volume in-8°, Lyon, Perrin, 1858.

RABUT (François). — *Bulletins bibliographiques de la Savoie,* publiés par la Société savoisienne

d'histoire et d'archéologie, de 1856 à 1867 (douze années), aux volumes I à XII.

Peintres et sculpteurs (*Mémoires* de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, volume XV).

L'auteur n'y mentionne pas Aix; lui-même a pourtant donné à l'Académie un rapport sur un fragment de sculpture découvert à l'hospice d'Aix (*Académie de Savoie*, 2e série, Ier vol., page LV).

Imprimeurs et libraires en Savoie, du XVe au XIXe siècle. (Voir les articles *Bachet*, *Bolliet* Henri et Gaspard, *Gérente*, in *Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, vol. XVI).

Les musiciens en Savoie (*Ibidem*, vol. XVII, pages 207, 208).

RABUT (Laurent). — *Habitations lacustres de la Savoie*, 1er mémoire, qui obtint une *mention très-honorable* au Concours des Sociétés savantes de France en 1863 (*Mémoires* de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome VIII, 1864).

Les habitations lacustres du Bourget tiennent les pages 85 à 78.... A été tiré à part, avec atlas de 16 planches lithographiées in-folio.

Ibidem, second mémoire qui a remporté le prix d'archéologie au Concours de 1866. — Chambéry, Puthod, 1865, 64 pag. in-8°, 17 planches in-4° lithographiées par Champod, chez Perrin (extrait des *Mémoires* de l'Académie de Savoie, tome IX, 2e série, page CXXXIII, et tome X, pages 1 à 64).

Dernières découvertes en 1867, — Notice sur les antiquités lacustres de la Savoie. Impr. impériale, 1869, 11 pages et 3 planches lithographiées.

RAGUET (J.), l'un des pseudonymes du rédac du *Courrier des Alpes* pour les correspondai d'Aix.

RAOUL DE TRESSERVE, l'un des pseudony du rédacteur du *Journal d'Aix*, par le Dr Macé

RAPHY. — *Eaux alcalines magnésiennes iodurée Saint-Simon.* Chambéry, Bachet.

Ce prospectus, de 4 pages in-8°, signé du pro taire de la source, a pour but de répondre à ce qu'a dit de ces eaux le Dr Davat dans son rapport prési tiel de 1854. Il est extrait de la *Feuille d'avis du c de Savoie*, 2 juillet 1855.

RATAZZI. — Voir Solms.

RAVERAT (Le baron). — *Autour du lac du Bour* in *Courrier d'Aix*, n° 30.

La Savoie. — Promenades historiques, pitto ques et artistiques. Lyon, 1872, un volume de pages.

RÉCAMIER (Mme).

Son séjour à Aix, en 1810 et 1811, est relaté dan *Souvenirs et correspondances.* (Voir 3e édition, 1 chez Michel Levy, pages 154 et 166 du 1er volum *Le duc de Laval-Montmorency*, page 394 du II Voir aussi *Madame de Staël*, même édition, page du 1er volume).

RENDU (Mgr). — *Aperçus géologiques sur la v de Chambéry*, 1835 (in *Mémoires* de l'Acad de Savoie, tome VII de la 1re série).

RENNEVILLE (Vicomtesse de). — In : *Gazette* (Paris, aux bureaux du *Figaro*), *passim*, et no ment ses Courriers de Savoie aux 1er et 16 sep bre 1875, ses Courriers de Paris aux 1er et 16 c

bre 1815 (*Cercle et Casino, Dupressoir, D'Asnières, Hôtel Venat, Mme Ratazzi...*).

RÉSIE (Le comte de), ancien officier supérieur de cavalerie. — *La Savoie, — Voyage à Chambéry et aux eaux d'Aix, — Remarques sur le gouvernement, les institutions, la politique, les mœurs, etc.., Détails historiques, géographiques, statistiques et géologiques sur cette partie des états du roi de Sardaigne.* — En épigraphe : « Ce ne sont pas les « plus grands peuples qui sont les plus heureux, « ni ceux qui font les plus grandes choses. » — Lyon, 1827, imprimerie Perrin ; — libraires : Maison à Paris, et Chambet à Lyon ; 2 vol. in-8°. Carte des environs de Chambéry, réduction de celle du *Guide* de T. Chapperon ; plan de Chambéry aux 6 millièmes ; armoiries royales ; celles de Chambéry ; celles d'Aix ; 2 planches des ordres de chevalerie sardes. — Bien que publié en deux volumes, la pagination est unique, de 628 pages.

Cet ouvrage, dont le but, principalement politique, est la comparaison des régimes constitutionnel et absolu, renferme un certain nombre d'erreurs : telle la date de 1232 indiquée pour la fondation du château de Chambéry par Thomas Ier. T. Chapperon, auquel M. de Résie attribue ses renseignements, donne 1232 pour date de l'*achat* par Thomas Ier *des droits des seigneurs particuliers sur le bourg et le château de Chambéry* (p. 15) ; et plus bas, page 25 de son *Guide*, il dit qu'*on ne sait à quelle époque* faire remonter la fondation du château. Qu'on voie aussi les chapitres IX et XXX de son *Chambéry à la fin du quatorzième siècle*.

La partie descriptive est peu étendue : à Aix, il décrit les sources, les bains, l'ancien Cercle et quelques promenades.

REVEL (Gabriel), successeur de Pellegrini en qua-

lité d'architecte des Bains d'Aix. — Doit être l teur d'une réponse (*Patriote savoisien,* 19 jan 1879) à la pétition contre les *plans de l'annexe-* qui se lit au numéro du 14 janvier du *Courrier Alpes,* ainsi que d'un second article sur le m sujet, inséré au *Patriote* peu après celui d janvier.

REVILLON (Tony) [T. R.]. — Divers articles Aix aux journaux locaux. — Citons : *Le Cour d'Aix* (n° 36), *Les Matinées d'Aix,* le *Jou d'Aix-les-Bains* (28 septembre 1879, sur *Marl*

RICHARD. — *Guide de l'étranger aux eaux d'* avec une carte des environs et les vues du lac temple de Diane, de l'arc de Campanus (litl Fosset); Paris, Lorquin, 1839, 182 p. in-12.

Guide du voyageur en Savoie et en Piém comprenant : 1°.....; 2° une ample descrip d'Aix, de ses bains, de ses environs, hôtels, p sions; 3°.... — Paris, Cordier, 1836, in-18 cartes. — L'article *Aix,* de la page 135 à 168 signé C. D., m. (Constant Despine, médecin).

ROUSSEAU. — Voir Jean d'Aix.

RUSKIN. — Réclame, à propos d'Aix, au *Glas News.*

Rédigé dans un esprit aggressif de prosélyt protestant, cet article provoqua une polémique viol (Voir les noms Brachet, Fournier; le 15 juillet du *Courrier des Alpes,* les 12 et 16 même moi *Mont-Blanc*).

RUTTE (De). — Voir Solms.

SAINT-GENIS. — *Histoire de Savoie,* Chaml

Bonne, Conte-Grand et Cie, 1869, 3 vol. grand in-12. (Voir *Aix* à l'index alphabétique).

SAINT-HUBERT (Société de) à Aix. — Son *Règlement*, signé Dr Blanc et J.-B. Bocquin, 1861 ; Aix, Bachet, 11 pages in-8°.

SAINT-MARTIN (Michel). — Son *Analyse de la source ferrugineuse d'Hygie à Saint-Simon* est insérée dans les diverses publications scientifiques sur les eaux d'Aix, notamment dans celle de Socquet.

SAINT-SÉVERIN (Le marquis de). — *Aix-les-Bains et le progrès* ou *L'intelligence en économie politique*. — Paris, Lambert, 1848.

Cet in-8° de 24 pages est signé : *Quelques parisiens abonnés au Cercle du romantique château d'Aix en 1847*. Le ou les auteurs, qui se qualifient d'aimables, spirituels et éloquents, voulurent, dans cette brochure, plaider la cause de l'ancien local du Cercle d'Aix contre le nouvel emplacement, sans s'apercevoir, paraît-il, que ce transfert était imposé aux actionnaires par les prétentions du propriétaire du château. La brochure entendait justifier une *lettre* insérée au 9 octobre 1847 des *Petites affiches de Genève*. Cette lettre fut suivie d'une autre *lettre à un sénateur de Savoie sur le genre ultra-virulent de la polémique du journal au sujet d'Aix-les-Bains et le progrès....* (12 pages), et cette dernière semble avoir été suscitée par un article du *Courrier des Alpes*, se reportant, le 28 septembre 1847, à une première note des *Petites affiches*.

SALUCE. — *Analyse chimique* de l'eau minérale, alcaline, magnésienne de Saint-Simon, près Aix en Savoie. — Chambéry, 1853.

L'introduction à l'*Analyse de l'eau de Saint-Simon*, par Kramer, est aussi de lui.

SALVETAT. — *Analyse* d'une poterie lacustre du lac

du Bourget. (Voir *Courrier des Alpes* du 2 ju 1864).

SASSONE (Frédéric). — Dans *La Savoie armée* 1870-71 (Chambéry, 1874), voir, page 114, *L francs-tireurs d'Aix.*

SAUSSAC (Louis-G.), rédacteur du *Courrier d'A* en 1866, a signé aux nos 30-38 de ce journal, 1866, une série d'articles critiques sur l'*Expositi de peinture à Aix en 1866,* ainsi que le règleme et les conditions de cette exposition. (Chambér chez Ménard, 3 pages in-4°).

Ses pseudonymes sont : ALBERT LUDOVIC, et pl souvent LOUIS D'ENTRAIGUES, du nom de sa commu dans l'Ardèche, dont il est devenu maire en 1880.

SAUSSURE (H.-B. de). — Voir *Aix* dans le 3e v lume de son *Voyage dans les Alpes.* — Neuchât 1743, in-4°.

Sur une tremelle nosthoc des eaux d'Aix, in *Jou nal de physique, chimie et histoire naturelle,* tom XXXVII, page 103.

SAVAY (Alex. de), pseudonyme du rédacteur d *Courrier des Alpes* au bas d'une série d'articl sur les *Intérêts d'Aix,* dans le *Courrier des Alp* d'octobre 1868 à mars 1869, notamment aux 24 n vembre, 1er et 19 décembre, 9 janvier.....

SAVOIE THERMALE (La). — Voir aux PÉRIODIQU

SCHIVARDI (Plinio), direttore dei bagni d'Acqui. *Aix ed Acqui,* lettere idrologiche al dottore Ponz — Milano, ap. Rechiedei, 1870 (tolto dalla *Gazzet med. italiana,* t. III della seria VIa, 1870), 26 pag in-8°.

SCHWARTZ (Mme Speranza di). — *Cento ed un giorno sul mio cavallo, — Una gita all'isola della Maddalena.* 1858.

Il y est parlé longuement d'Aix.

SEMAINE RELIGIEUSE de Savoie (22 septembre 1867). — *Neuvaine de la nativité de la Vierge, et Notre-Dame des Eaux,* prêchée à Aix par le R. P. Chéry (anonyme).

SERRES (De). — Voir sa *Correspondance de 1796 à 1825.* — (Paris, 1877, 6 vol. in-8°). — Quelques lettres sont datées d'Aix en 1818.

SEVERUS (?). — *Les industries bruyantes à Aix. (Savoie thermale,* 13 septembre 1874).

SIEFERT (Louisa). — *Rayons perdus.* — Paris, Lemerre, 1808, 171 pag. grand in-12.

La scène de plusieurs de ces poésies, empreintes d'une émotion si intime, est à Aix, notamment *Remembrance* et *Promenades.*

SILVIO PELLICO.

H. Tiollier cite, page 250 de son *Indicateur savoisien,* une lettre où Silvio écrit : « *J'aime la Savoie, pays de l'excellente mère que j'ai eue....* » La lettre est aux *Manuscrits* de la bibliothèque de Chambéry. — Dans sa correspondance avec Santa-Rosa en 1836, Silvio parle du séjour que fit à Aix la marquise Juliette de Barolo en 1836. (Voir pages 519 et 521 du 1er volume de *Curiosità e ricerche di storia subalpina,* par Nicomède Bianchi).

SIMON (Henri-Abel), rédacteur en chef du *Moniteur des Orphéons,* y a parfois parlé d'Aix.

Les œuvres de François-Jules Simon, père d'Abel, l'un des artistes de l'orchestre du Cercle d'Aix, ont été publiées en 1880, en deux volumes in-16, avec une

notice biographique par M. de Monter, et un portrait autographe de l'auteur, gravé par Victor Mondain. — Aix est mentionné dans la notice, et quelques-uns de poèmes y sont éclos.

SMLOS. — V. Solms.

SOCIÉTÉ d'organisation des fêtes d'Aix. — A publié en 1873, divers prospectus et placards, *Matinée et Gigot* (Bachet, 6 juillet); — *Concert par l'Orphéon chambérien* (d'Albane, 14 juillet); — *Concert par le Cercle choral de Chambéry* (d'Albane, 21 juillet); — *Tir aux pigeons sur le lac* (Ménard, 24-25 juillet); — *Fête nautique* (lith. Champod, 25 juillet); — *Fête vénitienne* (Bachet, 18 août); — *Loterie* (Bachet, 22-26 août)..., etc.

SOCIÉTÉ du Revard, fondée en 1875 pour la création d'un chemin d'Aix au Grand-Revard, elle a publié : *Itinéraire d'Aix au Revard*, tryptique in-18, imp. Chatelain à Chambéry. (Voir *Savoie thermale*, 13 et 27 juin 1875; — *Ibid.*, 1876, aux nos 41, 47, 60, 62, 63; — 1877, aux nos 19, 26. — Voir aussi *Annuaire du Club Alpin français*, 1876, pages 519 et 576, — et son 3e *Bulletin*, page 45).

SOCIÉTÉ géologique de France. — *Réunion extraordinaire à Chambéry du 12 au 27 août 1844*. Paris, 1844. — Voir *passim*, et notamment aux pages 131-161 la séance tenue à Aix le 18 août, et encore page 206.

SOCIÉTÉ médicale de Chambéry. — Il est question d'Aix dans ses publications : *Nécrologie de C.-H.-A. Despine*, page 36 du *Bulletin* de 1856.

Collection des eaux minérales de Savoie pour l'Exposition universelle de 1855, pages 5, 19, 20.

Idem, pour l'*Exposition de Turin en 1858*, pages 18, 23, 28, 30, 39, 40, 45, 47.

Histoire du choléra en Savoie, 1858, pages 28, 31.

Nécrologie du docteur Georges Vidal, 1859, page 115.

Compte rendu médical des ambulances fixes de Savoie durant la campagne de 1870-71, Chambéry, Puthod, 1873.

Nécrologie du pharmacien Pichon, in *Bulletin de* 1877, page XI.

SOCIÉTÉ mutuelle de Saint-Simon. — *Règlement de la Société agricole mutuelle de la commune* (sic) *de Saint-Simon près d'Aix.* — Chambéry, Bottero, 1867, 20 pages in-16.

SOCQUET (J.-M.). — *Analyse des eaux thermales d'Aix en Savoie.* — Chambéry, Cléaz, an XI (1803), 1 n-8° de x-240 pages, avec une planche gravée.

SOLMS (La princesse Marie de), *alias* Mme RATAZZI ; *alias* Mme DE RUTTE ; *alias* EIRAM SMLOS. — *La comtesse Eguor au lac du Bourget*, conte burlesque en vers, par Eiram Smlos, l'abeille égyptienne. — Paris, Ledoyen, 1857. — (Au bas de la dernière page de cet in-32, on lit : *Chambéry, imprimerie nationale*). Rarissime ; l'édition ayant été mise au pilon.

Les matinées d'Aix, revue artistique et littéraire. Chambéry, impr. du gouvernement, 1858-60, 4 vol. in-4°, avec vignettes et planches lithographiées. — La 1re année fait 620 pages en 13 livraisons de 40 pages et une 14e de 80 pages ; — la 2e (1859), 520

pages en 13 livraisons ; — la 3e (1860) fait un 3e volume de 342 pages, — et la 4e, 491 pages. Cette année a été tirée à 500 exemplaires ; les trois premières, à 400.

Fleurs d'Italie, poésies et légendes. — Chambéry, chez Ménard et Cie, 1861, 336 pages in-8°, avec gravures et couverture imprimée en couleur. C'est ce qui est sorti de mieux des presses de Ménard. — On voit, au frontispice, une gravure intitulée *Promenade à Hautecombe.* Il y a quelques pièces sur les environs d'Aix : *Hautecombe,* la *Maison du Diable,* etc. Cette dernière a été reproduite au *Courrier d'Aix* de 1864, n° 37.

Les soirées d'Aix-les-Bains, 1865.

Avenir d'Aix, 1880 (sous presse).

Les *placards* et les *programmes* du théâtre du Chalet, ainsi que ceux des fêtes que la princesse s'offre à Aix au 15 août de chaque année, formeraient une curieuse collection, surtout en en rapprochant les articles des journaux du temps, en y joignant les sonnets et autres poésies, adresses, discours et apothéoses composées pour la Diva, et en relevant les initiales et pseudonymes des personnages qui ont joué sur sa scène. Mais nous n'avons que des éléments incomplets de cet album piquant, qui tentera un jour quelque *Lorédan Larchey.*

SONGEON. — Voir Perrier de la Bathie.

SPONVILLE (Jaunez-), ingénieur français, directeur en chef des possessions de M. Paul Demidoff, prince de San Donato. — Deux *Mémoires* et *Annexes* contre la compagnie des chemins de fer P.-L.-M. — Chambéry, Ménard, 1879. — Contiennent des détails sur le *sinistre de Châtillon,* sur quelques médecins d'Aix, etc.

STARKE (M.). — *Travels in Europa.* — Londres, 1834.

STÉPHEN D'ARVES, pseudonyme du vicomte DE CATELIN.

TEGUVO. — Voir VOGUET.

THIBAUT. — *Analyse chimique.....?*

TIOLLIER (H.). — *L'Indicateur savoisien.* — Chambéry, Puthod, 1838, in-8°. — Voir pages 32, 107, 183 et *passim.*

TOCANIER (Jules), l'un des fondateurs du journal *La Savoie thermale;* y a donné divers articles; a signé celui sur l'*octroi d'Aix* (nos 20 et 21, 1872).

TRAVERNAY (De). — *Compte rendu moral et financier de la Société internationale de secours aux blessés militaires dans le département de la Savoie.* — Chambéry, Bottero, 1871, 45 pages in-8°.

TRÉPIER (L'abbé), de l'Académie de Savoie. — *Bribes archéologiques recueillies dans une excursion d'Aix à Chambéry... (Académie de Savoie,* séance du 19 novembre 1868. — Voir 2e série, vol. IX, page LXXXVI).

Son *Histoire du décanat de Saint-André (Académie de Savoie,* 3e série, vol. VI) donne le *Prieuré d'Aix* (pages 116-128 et 689-691), — celui de *Saint-Pol sur Aix* (pages 286-290 et 756), — et encore les prieurés voisins de *Clarafond, Pugny, Mouxy, le Viviers, Voglans....*

TRÉVOUX (Bibliothèque de). — *Bibliothèque curieuse et instructive de divers ouvrages anciens et*

modernes de littérature et des arts. — Trévo[illegible]x, Ganeau, 1704, 2 vol. in-18.

A la page 63 et suiv. du tome II, on trouve [illegible]es détails sur Aix et ses environs. Ils ont été reprodu[illegible] *its* dans la *Revue savoisienne* de janvier 1865.

TRUTH (Dr), pseudonyme du Dr Max. LEGRAND d[illegible]ns l'*Echo des villes d'eaux*.

VALSERRES (Jacques). — *Le calepin d'un journalis[illegible]e,* compte rendu du procès Valserres contre Gar[illegible]n, son maître d'hôtel (*Courrier des Alpes*, 2 et [illegible]in septembre 1869). — Voir, sur son intervention [illegible]au concours agricole d'Albertville, les journaux [illegible]du pays, mi-octobre 1869, — et au concours agric[illegible]le de Ruffieux (*ibidem, Courrier des Alpes,* 12 oct[illegible]o bre).

On aura ainsi la clef de la *pétition d'Esagneux*, d[illegible] puté du Jura, *à la Chambre des députés, contre l[illegible] tribunaux de Savoie, en faveur de J. Valserres*, le 2 juillet 1870 (une feuille autographiée sur une seule face).

V. B. (Le Dr) ? — *Lettre sur Aix*, in *Savoie thermale*, [illegible] n° 26 de 1877.

VENAT (Marie). — *Note en fait* contre Paul Bonna[illegible], entrepreneur, et G. Rossignoli, maître d'hôtel, [illegible] signée Ch. Roissard. -- Chambéry, Bottero, 1879, [illegible] 19 pages in-4°.

VERNEILH (De). — *Statistique du département du [illegible] Mont-Blanc.* Paris, Testu, 1707. — Voir la *Topo[illegible] graphie d'Aix*, pag. 7 et 41 ; — ses *Eaux*, pag. 234[illegible] 243 ; — ses *Antiquités*, pag. 334 ; — la *Faïenceri[illegible] d'Hautecombe*, pag. 480.

VEYRAT (Auguste-Emile), médecin à Aix. — *Compt[illegible]*

le la saison des eaux thermales d'Aix en 1856.
éry, imprimerie nationale, 1857, 34 pages
urtout statistiques et historiques.

écrologie du Dr Veyrat est au *Compte rendu sociation des médecins de Savoie* (1868, pag.
ns le *Journal* de Caffe (même année).

— Voir *Le Neptune* aux PÉRIODIQUES.

Le Dr François), médecin-inspecteur, 1862-
Essai sur les eaux minérales d'Aix dans le ient des maladies chroniques, et particulière- u rhumatisme chronique. Chambéry, Puthod,
37 pages in-8°.

éminemment médicale, la première et la plus uée parmi celles du même auteur; — justes ges rendus à la Commission administrative et idal père.

ervations cliniques, in *Analyse de l'eau de ion par Kramer,* 1853.

ice historique et médicale sur l'hospice d'Aix.
éry, Puthod, 1855, 57 pages in-8°.

ques passages reproduisent textuellement une *e de l'hospice d'Aix* parue en 1846 (comparer ient la 37e page de la *Notice*). L'auteur insiste inément sur les souvenirs de la reine Hor- t du prisonnier de Ham. Tiré à 100 exemplaires.

oloi des eaux minérales sulfureuses d'Aix moyen curatif et diagnostique des accidents utifs de la syphilis. Chambéry, Puthod, 33
in-8°.

npte rendu des eaux d'Aix en 1859. Bachet,
neur à Aix, mai 1860, 64 pages grand in-8°.

it, aux pages 9 et 11, l'éloge de la Commission le d'inspection; toute la partie scientifique est fort sérieusement.

Marlioz. — C'est un extrait du compte rendu précédent (34 pag. in-8°) tiré à part par le fermier de cette source ; on y lit des observations communiquées à l'auteur par MM. Bertier, Dardel, Davat, Despine et Guilland.

Suite d'études sur les eaux d'Aix, — rhumatisme. Paris, imprimerie Martinet, 1864, 32 pages in-8°.

Certaines assertions trop absolues ont exposé l'auteur à se contredire lui-même, comme à la page 37 de cet écrit franchement pratique.

Des eaux d'Aix comme pierre de touche dans les maladies chroniques. Paris, 1865, imp. Martinet, 32 pages in-8°.

Aix-les-Bains en 1867, histoire médicale et administrative des thermes, — mode d'emploi des eaux. — Paris, Martinet, 1867, 55 pages in-8°.

La partie statistique est un document fort utile à consulter. La page 21 sur Panthot motive une rectification que nous donnons à notre article sur ce dernier écrivain.

Aix-les-Bains en 1867 a été réimprimé la même année, in-12, chez Bonne et Conte-Grand à Chambéry. Il y a une 3e édition de 62 pages.

On a attribué au Dr Vidal un article anonyme sur le captage des eaux froides de Clarafond, inséré au journal *La Savoie* du 1er janvier 1868.

Action des eaux d'Aix sur la caloricité et la circulation, — rapport au ministre. Bourg, P. Barbier, 1878, 79 pages grand in-8°.

L'auteur rectifie (page 68) ce qu'il avait avancé page 31 de *Suite d'études* sur l'apaisement de la fièvre rhumatismale par les eaux d'Aix. Il s'appuie sur Pidoux (pages 5 et 6) pour assurer sa croisade contre la médication *moins civilisée* de ses confrères par la sudation.

Contribution à l'étude de l'arthritis. — Du traitement thermal de l'arthritis à l'hospice d'Aix. ourg, imprimerie Authier, 1880.

LEMOT. — Au *Figaro* du 3 août 1856 (pour le ɛrmier des jeux).

LERMÉ. — *Rapport* à l'Académie de médecine e Paris sur une statistique thermale du Dr Davat *Journal* du Dr Caffe, VI, 113).

GUET (a signé parfois Teguvo). — Articles sur ɜ Cercle d'Aix, au 8 février 1877 du *Courrier des Alpes*, et *passim*.

IRON. — *Le Temple de l'humanité,* poème à S. M. Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne...., suivi le la *Nymphe des eaux d'Aix en Savoie*, épitre à Mgr le duc de Chablais, par V.... — Chambéry, imɹrimerie Gorrin, 1772, in-8° de 48 pages.

On lit en note, page 46 : « On représenta à Aix, avec beaucoup d'énergie, sur un théâtre privé, quelques pièces dramatiques, en présence de S. A. R., qui vint y prendre les bains en août 1772..... »

LTAIRE. — *Son projet de cure à Aix en 1755.* - Voir sa correspondance de décembre 1754, reɔoduite par extraits dans la *Savoie thermale.* I. Perin, n° du 27 septembre 1874).

RNOUX (Le comte E. du), pseudonyme du marɹis De Pomereu.

ISSE. — *Ein beitrag zur geographishen verreitung der infusorie....* Saint-Pétersbourg, 1853.

Cette notice indique les infusoires, dont la présence été constatée à Aix et dans ses environs.

WILM ET WURTZ. — *Analyse des eaux de soufre et d'alun d'Aix*, in *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1878, 25 février et suivant.

Elle a été communiquée à la Société de médecine de Chambéry avec nos commentaires (voir le journal *La Savoie thermale*, juin 1878) et reproduite dans *La Savoie thermale* de M. Barbier.

YNOT, *alias* ZEIHTAM (Tony MATHIEZ). — *Ave, Cesar* (*Patriote savoisien*, janvier 1871). — *Sentinelles !* (*Ibid.*, 2 février 1871). — *In illo tempore* (*Ibid.*, 16 février). — *Aux électeurs d'Aix !* (24 avril 1871, imp. Ménard, 7 pages in-8°, reproduites par le journal *Les Alpes* du 30 avril).

Cette série de boutades, d'une verve souvent russie, se continue dans le *Patriote savoisien* des 6, 8, 17 juin; 11, 25 et 28 juillet; 5, 18, 28 et 30 août 1871, sur la ferme des Bains, les administrations d'Aix, etc.

Tony Mathiez a signé, avec quatre autres conseillers municipaux, sa démission, le 21 mars 1871 (journaux, tirage à part). — *Casino*, in *Patriote savoisien*, 13 et 24 décembre 1876).

YVAP. — Voir PAVY.

1er APPENDICE.

ANONYMES.

s n'avons trouvé qu'une vingtaine de pu-
ons *anonymes* notables sur Aix, et encore
art d'entre elles sont faciles à attribuer.
es citons ici par ordre alphabétique.

ix-les-Bains and Marlioz, plaquette de deux
s in-8° imprimés sur une seule face, *s. l. ni d.,*
ıi a dû paraître en même temps qu'une autre
te in-12, 4 pages, éditée en langue russe en

deux réclames, lancées en Angleterre et en Rus-
ıx frais de la municipalité, ont été concertées par
Brachet, adjoint à la mairie, ensuite du mandat
.i en avait été donné.

ix-les-Bains et le progrès.— Voir SAINT-SÈVE-

ix-les-Bains et ses eaux....., *projet d'une so-*
– Voir DESSAIX Joseph.

nnotations au rapport Hérard.... — Voir
EGRAND.

e balneis omnia quæ extant apud Græcos,
s, Arabos, etc. — Venetiis, apud Juntas, 1553
.543), in-folio, 497 feuillets à deux colonnes.

Beaucoup d'exemplaires s'arrêtent au feuillet 489, et ne donnent pas le *Compendium de balneis ex Hippocrate et Galeno.* L'exemplaire de la bibliothèque Despine est complet.

Cet ouvrage fort rare figurait sous n° 1671 au catalogue de vente de la riche bibliothèque thermale et rabelaisienne du Dr Payen. Nous n'avons pas vu qu'il y fût question d'Aix.

Cette précieuse compilation est due probablement aux célèbres imprimeurs Junte; une dédicace à Frances Contarini est signée *Thomas Junte.*

6. *Eaux thermales d'Aix.* — Extrait du *Journal du cadaire de la préfecture du Mont-Blanc,* 25 messidor an IX (1801), 1 page in-4° à deux colonnes.

7. *Fragments de voyage aux eaux d'Aix et dans quelques lieux voisins, par un rimeur fantaisiste.* Châlons-sur-Marne, chez Montalan, 23 pages in-8°. Mentionné sous le n° 172 du *Bulletin bibliographique* de F. Rabut pour 1864.

8. *Geologia der Schweitz, studen.* 1851.

9. *Guide de Lyon à Seyssel.* — Voir De Quinsonas.

10. *Guide pittoresque aux eaux d'Aix en Savoie.* Paris, Audin, 1834, grand in-8° avec 2 cartes et 15 vues lithographiées.

11. *Indicateur d'Aix.* — Voir De Mortillet.

12. *La nymphe des eaux d'Aix, épître au duc de Chablais.* — Voir Voiron.

13. *L'avenir d'Aix.... Les affaires d'Aix* (bis).... *Les abattoirs d'Aix.* — Voir, pour ces quatre brochures, Forestier J.-B.

14. *Les embellissements d'Aix.* — Voir De Quinsonas.

15. *Lettre sur un voyage aux bains d'Aix en Sa-*

*voie, à Mlle S***.* — Cette lettre en prose et en vers se trouve aux pages 234-244 du tome VII du *Recueil amusant de voyages en vers et en prose.* Paris, Nyon, 1788, in-18.

16 et 17. *Notre-Dame-des-Eaux.* — Voir GUILLET et GACHE.

18. *Organisation intérieure de l'établissement thermal.* — Chambéry, Delétraz, 1854.

Ce placard, in-folio à 2 colonnes, fut rédigé par M. BUISSON, juge du mandement.

19. *Projet d'une Société nationale des bains d'Aix.* — Voir GUILLAND.

20. *Prospectus d'une société par actions pour améliorer l'établissement royal des bains d'Aix, approuvée par S. M. — Patentes royales du 23 juillet 1822.* — Chambéry, imprimerie du gouvernement, 8 pages in-4° avec une planche lithographiée.

Cet appel faisait suite au *Projet Dunand,* rédigé par cet architecte annecien en 1818, au nom de la Commission administrative, au montant de 100,000 francs, dont moitié souscrits par 30 actions dans la localité.

21. *Récit du voyage de Leurs Majestés en Savoie en 1824.* — Chambéry, imprimerie du gouvernement, 146 pages in-8°. (Aix aux pages 32 à 36.)

22. *Relation du voyage en Savoie de Leurs Majestés en 1834.* — Chambéry, imprimerie du gouvernement, 127 pages in-8°. (Aix aux pages 40 à 44.)

23. *Theatrum novum...* — *Nouveau Théâtre du Piémont et de la Savoie,* ou *Description exacte de leurs villes, palais, églises et principaux édifices.* — La Haye, 1725, 2 volumes in-folio.

Contient, ainsi que l'édition latine, une *notice sur Aix*

et un *plan à vol d'oiseau*, où se voit l'emplacement des sources de soufre et d'alun avant la création de l'établissement thermal.

24. *Vade-Mecum.* — Voir FORESTIER Auguste.

25. *Voyage en Savoie et dans le midi de la France en 1084* (sic) *et 1805.* — Paris, Guiguet et Michaud, 1807, in-8°. — Les pages 70-73 sont consacrées à Aix.

2e APPENDICE.

PÉRIODIQUES D'AIX.

Nous avions donné l'article qui suit au *Journal d'Aix-les-Bains*, le 28 septembre 1879. Nous le reproduisons avec les additions et corrections imposées par sa date, et les rectifications qui nous sont parvenues dès sa publication.

Le NEPTUNE, journal d'Aix-les-Bains, hebdomadaire en été, mensuel en hiver (3 fr. la saison), ouvre mythologiquement la série des périodiques d'Aix au printemps de 1851. — Imprimé d'abord à Chambéry, chez Bachet (in-folio à 3 colonnes), puis en 1853, à Moûtiers, chez Bocquet (in-4°, 2 colonnes),

il a pour gérants successifs MM. Jacquier, Montmaçon et Viale (*Paul Collet*). Après une initiative dont il est juste de tenir compte à ses fondateurs, et tout en ayant réussi à introduire dans sa rédaction de la variété et certain intérêt, ce journal est mort à son 7e numéro, au moment où il annonçait la reprise de sa publicité hebdomadaire pour la saison de 1853. Disons plutôt qu'il s'est fusionné dans une nouvelle combinaison :

Le JOURNAL D'AIX-LES-BAINS, hebdomadaire (10 fr. pour la saison, imprimerie du gouvernement, Carle gérant). — La rédaction, par MM. Corso, F.-E. Belly, etc., est plus forte que celle de son prédécesseur. Une lithographie accompagne chaque numéro. — Quoique ou parce qu'aidée par le fermier des jeux, cette feuille disparaît à la fin de 1854, sans que sa succession soit recueillie.

Cet interrègne, qui se prolongera jusqu'en 1863, voit toutefois paraître :

Les MATINÉES D'AIX, revue artistique et littéraire (Chambéry, imprimerie du gouvernement). — La princesse Marie de Solms, — avec Tony Révillon, *le vicomte de Vornoux* (de Pomereu) et divers autres littérateurs ou poètes, — donne, de 1858 à 1860, ces *Matinées* en 4 volumes in-4°, avec vignettes et planches. — Aux *Matinées* succèdent le *JOURNAL DU CHALET* (1863), puis les *SOIRÉES D'AIX* (1865).

Durant la même période, en juillet 1861, *Pierre Mirlori* (le docteur Justin Berthet) fait imprimer chez Bachet, à Aix, *Le SOLITAIRE D'AIX-LES-BAINS*, in-8°. — Annoncé comme devant paraître deux fois la

semaine, par livraisons de 16 pages, il s'arrête au 3me fascicule.

Ces divers périodiques, bien qu'ils consacrent volontiers une *chronique* à Aix, laissent un vide que s'efforcent de combler la *NYMPHE DES EAUX DE LA SAVOIE ET DES ENVIRONS* et le *LÉMAN*. — Dans ces deux feuilles, publiées par Joseph Dessaix, alternativement ou simultanément, de 1859 à 1868, chez Pfeffer et Puky, à Genève, leur savant et patriotique rédacteur donne une large place aux *Correspondances d'Aix*.

L'ABEILLE DE CHAMONIX (1862-64), avec la plume alerte et fine de *Stéphen d'Arves* (vicomte de Catelin), lutte parfois d'hospitalité courtoise avec la feuille d'Evian.

L'Abeille est aux *Patria* de l'Académie de Savoie.

Le 11 juin 1863 reparaît enfin un journal d'Aix, *le MICROMÉGAS, exclusivement littéraire et amusant* (imprimerie Bachet). — L'un de ses successeurs l'a caractérisé ainsi : « Le Micromégas n'atteignit pas son 10e numéro et mourut de pléthore. Un des Thimothée Trim en renom dans le journalisme parisien enfourcha un beau jour le pégase de Déjey, juste à temps pour pouvoir se vanter d'avoir eu, lui aussi, un cheval tué sous lui. Les hommes à succès ont besoin de leur échec, et Tony Révillon a dû faire aussi son sacrifice de Polycrate » (*Savoie thermale*, 9 juin 1872). — Nous ne connaissons du Micromégas de J.-M. Déjey que le no spécimen et ceux des 21 et 25 juin.

Le COURRIER D'AIX, hebdomadaire (imprimerie Ménard), débute le 19 juin 1864 et finit en 1866

comme un mélodrame. « Le poignard figura dans la scène du dénouement, mais avec de tels accessoires que le drame prit bientôt la tournure de la comédie » (*Savoie thermale*, 9 juin 1872). — G. Saussac signait *Louis d'Entraigues* et *Albout Ludovic; Jean d'Aix* y mit quelques piquantes poésies. — Citons parmi ses collaborateurs : Alphonse Calligé (A. C.), Antony Dessaix (A. D.), Tony Révillon, César Gaillard, Guy de Binos, Mme Ratazzi, Bruand d'Uzelles, Appian et Fonville, le baron Raverat, Am. Blondeau, les docteurs Davat, A. Forestier, Guilland.....

Voir, à propos de ce journal, le *Courrier de Savoie*, 10 septembre 1865.

Mais, dès 1864, cette feuille comptait, malgré cette pléiade de collaborateurs, un puissant rival dans le *COURRIER DE SAVOIE, journal d'Aix-les-Bains, hebdomadaire.* — Sous la vigoureuse direction de M. Pouchet, son propriétaire, imprimeur et rédacteur principal, le Courrier fournit une carrière de six années, recevant les communications de quelques membres du corps médical d'Aix, auxquels leurs pseudonymes (*Le Gris, Le Brun, Le Rouge, Le Vert.....*) valurent le surnom d'*hommes de couleur*; — s'associant vaillamment à toutes nos revendications et oppositions légitimes.

La GAZETTE D'AIX-LES-BAINS, chronique parisienne et thermale, — directeur-gérant George Lance; rédacteur en chef H. Marchetti; rédacteur principal Ch. Asselineau; imprimerie Kugelmann, à Paris, — alla jusqu'à sa 12e semaine. — Voici son oraison funèbre par la *Savoie thermale* (9 juin 1872) : « La Gazette d'Aix-les-Bains, portant en tête une vi-

gnette hideuse, qui avait la prétention de représent
le casino d'Aix, et, en queue, une vignette très-réuss
représentant avec avantage le casino de Vichy...
Cette feuille est à nos yeux une véritable héroïne a
tique, semblable à Albert-le-Grand (pas le savant,
le roi, — celui qui se déguisa en ménestrel pour
faufiler dans le camp des Danois). — L'ennemi pénét
dans notre camp à la faveur d'un déguisement,
Vichy se mit à faire tout doucettement ses réclam
à nos frais. Si nous eussions été moins... Danois, no
eussions expulsé l'intrus, et de la belle manière. Ma
il n'a pas tardé à voir qu'il s'était fourvoyé. La G
ZETTE D'AIX avait néanmoins fait quelques abonnés s
les lieux et trouvé des appuis considérables..... »

Le vide laissé par la cessation du COURRIER
SAVOIE est rempli dès 1871 par *La SAVOIE THE
MALE ET PITTORESQUE, journal d'Aix-le
Bains.* — Sa longévité, — neuf années, — la pl
respectable qu'aient atteint les journaux d'Aix, d
passe de trois saisons celle du COURRIER DE SAVO
Malheureusement, cette survie, marquée par la m
ladie qui devait, au 23 février 1879, faire tomber
plume des mains de Charles Besançon, n'a été, sa
quelques lueurs fugitives, et malgré l'assistance
collaborateurs dévoués, qu'une décrépitude sénile.
Cela ne nous dispense pas de reconnaître tout ce q
la publicité d'Aix a dû, pendant une longue et lab
rieuse période, d'abord aux initiateurs de la SAV
THERMALE, MM. Lemaire, Mottet et Tocanier, — pui
durant la 3e année, à Gustave Dorieux, et enfin, d
la 4e, à Ch. Besançon. Les trois premières années
cette dernière rédaction ont été les mieux soutenu
et les plus spécialisées qu'ait vues notre périodici
locale.

Auteur de comédies favorablement accueillies sur la scène (*Violettes blanches! — Pas de lettre! — A l'autel!*), de Nouvelles gracieuses et émues (*Rimembranza, — Rose morte, — Georgette*), Besançon a publié aussi des *Guides au Mont-Blanc et à Chamonix, à Evian, à Aix* .... Il s'était passionné pour son journal, et, comme Pouchet, avait su se concilier d'honorables collaborations parmi les médecins d'Aix et les littérateurs qui visitaient notre station. La défense de l'*inspectorat collectif* a tenu une grande place dans la SAVOIE THERMALE. Tant que la plume n'a pas vacillé à ses doigts, nulle concurrence sérieuse n'a osé se produire. Nommons toutefois, pour être complet :

Le COURRIER DE CHAMBÉRY ET D'AIX, 1874 (typographie, propriété et gérance de d'Albanne, à Chambéry).— Collaborateurs : A. Dessaix, Mailland, etc., et les pseudonymes Chrysale, Chrysostome, etc., dont nous ne lèverons pas le masque (26 numéros).

La SAISON D'AIX-LES-BAINS vue par le petit ramoneur savoyard et son patron, — journal d'intérêt local, dévoué aux vrais intérêts du pays, ouvert à toutes les plumes honnêtes, loyal, franc parleur, critiqueur en bien et en mal, toujours de bonne humeur; — rédacteur en chef M. X., demeurant rue Y, chez Mme Z (il est souvent absent); — gérant M. le docteur Forestier; — Aix, typographie Gérente. — L'épigraphe de cette feuille fut d'abord : *Il est difficile de contenter tout le monde et son père.* Elle devint ensuite : *Cet animal est très-méchant; quand on l'attaque il se défend.* Puis, en dernier lieu : *Notre animal n'a plus la rage; sans crainte approchez de sa cage.* —

Vingt-deux numéros et un supplément parurent e 1876; en 1879, le dimanche 21 septembre portait n° 19; mais le n° 11 manque à la série. Il devait co tenir un article dont le commencement fut seul accep dans le n° 12, et qui a été publié ensuite *in extens* sous ce titre : *Numéro spécimen,* LE COSMOPOLYTE, *1 septembre 1879*; *imprimerie J. Westfehling, à Wi terthur (Suisse).....*, sans nom de gérant.

Le JOURNAL D'AIX-LES-BAINS, écho d thermes de la Savoie (grand in-4°, imprimerie G rente), est éclos dans le mois de septembre 187 C'est une spécialisation locale de l'*Echo des vill d'eaux,* paru dès 1876, à Paris, sous les mêmes sign tures de MM. Aug. Parmentier et docteur Macé. - La seconde année (1880) porte en sous-titre : *Journ d'Aix-les-Bains et de la Savoie thermale;* elle adjoi à sa rédaction M. C.-A. Raymond, du *Lyon républ cain.*

L'UNION DES VILLES D'EAUX, — Gazet d'été, du 1er mai au 1er octobre, Aix-les-Bains, — G zette d'hiver, du 1er octobre au 1er mai, Nice, Mona (hebdomadaire, — double in-4°, imprimerie Botter à Chambéry; gérant Adolphe Depierre; directe George Lance; rédacteur en chef *Jean Lypsick* (Ulys Pic). — La GAZETTE D'ÉTÉ a débuté le 27 mai 1880 et fourni six numéros; le dernier (1er juillet) annonça une modification de son titre : *Gazette des cercles des eaux.* — Le numéro précédent (n° 5) empruntait s *Figaro* l'annonce d'une autre feuille : Le LYNX D'AI LES-BAINS. Le *Lynx* est parvenu, *sous enveloppe,* plusieurs personnes; il avait indiqué pour son dép les bureaux de la *Gazette d'été.* Celle-ci déclarait dar

son n° 5 ne pouvoir l'accepter et décliner toute solidarité.....

En 1880, J.-M. Déjey, qui avait entrepris *Micro-mégas* en 1863, maintenant propriétaire, rédacteur et gérant de la *FEUILLE D'AVIS* (Chambéry, imprimerie Carron; petit in-folio), a consacré à Aix-les-Bains le second feuillet de son journal hebdomadaire. Il y a passé en revue nos établissements, hôtels, cafés, magasins et environs.

Nous serions ingrat de passer sous silence une série d'articles, souvent empreints d'un goût éclairé, — sur les fêtes et concerts du Cercle et de la Villa des fleurs, — parus dans l'*INDICATEUR SAVOISIEN*, de M. F. Mossière (Chambéry, imprimerie Ménard; hebdomadaire, in-folio, 3e année).

Le *Dauphiné médical* a donné, en juin 1869, une note sur le journalisme hydrologique de la région du Sud-Est.

3e APPENDICE.

ICONOGRAPHIE — TOPOGRAPHIE.

ALBANIS-BEAUMONT. — Voir aux Auteurs.

L'atlas des *Alpes grecques et cottiennes* (in-folio) donne une carte géographique de la *Savoie antique*.— Parmi les 23 planches d'inscriptions et monuments, la

VI^e donne l'*Arc de Campanus;* la VII^e le *Temple de Diane;* la XVII^e le *plan* de la ville et des thermes romains (*Orgiazzi J., sculp.*); les XVIII^e et XIX^e font suite à la précédente; la XXIII^e est une grande et belle gravure de l'*Arc de Campanus.*

ARTHUR X. (Arthur DE GRAVILLON). — *Une saison d'eaux à Aix,* — album caricatural. — Chambéry, lithographie Perrin; in-4° oblong, 18 feuillets, texte intercalé; juillet 1864.

BACHET. — Voir aux noms d'AUTEURS.

BENOIST et CICERI, lithographes. — Vues d'Aix, de Châtillon, etc., dans *Nice et Savoie.* — Nantes, chez Charpentier, 1863.

BERTAL (Charles-Albert D'ARNOUX). — *La vie hors de chez soi,* — études au crayon et à la plume. — Plon, 1875; 668 pages in-8°.

Voir un article bibliographique aux n^os 32 et 33 de la *Savoie thermale,* décembre 1875.

BÈS et DUBREUIL, lithographes à Paris. — *Cascade de Grésy,* 1861.

BISSON frères, photographes. — *Vues de la Savoie,* 1862.

BLÉRIOT (J.), religieux à la Trappe de Tamié, dessinateur. — *Souvenir d'Aix-les-Bains.* — Album de 12 vues, lithographiées chez Perrin, à Chambéry, d'après photographies.

Vue de Bordeau. — Ibidem.

BOLLIET (Henri), libraire-éditeur à Aix.

Collections de photographies, lithographies, sépias, aquarelles..... reproduisant les *vues d'Aix* sous toutes formes : albums, carnets, serre-papier, papier à vignettes, etc.

BRUAND D'UZELLE. — Voir aux AUTEURS. — Vue de *la maison Marjollet*, en face des Bains, démolie en 1845. — Th.-Bern[d] d'Uz., ex-nat., Maliard, lith., chez H. Jannin, à Paris.

BRUN, photographe du Club Alpin (sous-section d'Aix). — Collection de *vues d'Aix et des environs*, en toutes dimensions.

CHAMPOD, lithographe à Chambéry. — *Arc de Campanus*. — 1862, chez Perrin.

Album de 13 vues, d'après les dessins de Courtois, —— souvenir d'Aix-les-Bains. — 1865; petit in-4°; Perrin éditeur.

Atlas du 2[me] mémoire de L. Rabut sur les *Lacustres de Savoie*.

Dessins et illustrations de l'*Etude préhistorique* de Perrin.

CHARTON, lithographe. — Voir GIMBERNAT.

CICERI. — Voir BENOIST.

COURTOIS, dessinateur. — Voir CHAMPOD.

DEROY, dessinateur, a fourni au lithographe Muller, pour Charnaux, éditeur à Genève :

Cascade de Grésy, — *Arc de Campanus* (1857, chez Wild, à Paris);

Les Bains, — *le Casino*, — *l'Eglise* et *la Dent-du-Chat*, — *la Ville d'Aix et le lac*, — *Hautecombe et le lac* (1858, chez Frick, à Paris);

Bordeau, — *Tresserve*, — *le Lac* vu de la Maison-du-Diable, — *la Place centrale* (1859, ibidem).

DIJOUD (J.-C.), dessinateur chez A. Perrin. —

Plan des projets d'embellissement de la ville d'Aix. — Chambéry, 1863, lithographie in-plano.

Chambéry et ses environs.

Carte physique du département de la Savoie; 1869.

Carte géologique du département de la Savoie.

Carte des eaux minérales de la Savoie et de la Haute-Savoie (pour la *Savoie thermale et minérale* de V. Barbier).

Diagrammes de la chaîne du Nivolet (pour la notice de M. L. Pillet).

DOYEN, lithogr.-éditeur à Turin. — Voir PIANTA.

DRIVET, ancien sous-officier du génie sarde. — *Plan-relief* de la vallée d'Aix (procédé Bardin), au 1/180,000.

Ce relief est déposé à la bibliothèque municipale d'Aix. On peut consulter sur ces cartes-relief : Annuaire du *Club Alpin*, 1875, pages 797 et 855; — le journal *La Savoie thermale*, 1875, 26 septembre, et les numéros 64 et 65 de 1878; — Mémoires de l'*Académie de Savoie*, 2me série, XI, p. CXXXVI.

DUBREUIL, lithographe. — Voir BÈS.

ELSTER (R.-G.), dessinateur. — *Notre-Dame-des-Eaux*. — Paris, H. Nusser, sculp.; Chardon, imprimeur; Schulgen, éditeur.

ENNEMENT, photographe à Lyon. — *Pèlerinage à Notre-Dame-des-Eaux d'Aix*, — photographie in-4 de l'oratoire du boulevard des Côtes, à Aix.

FONVILLE (V.). — *Souvenirs d'Aix-les-Bains*, dessinés d'après nature et lithographiés. — Lyon, lithographie Brunet; 2 livraisons in-folio, de 6 planches chacune.

FORMSTECHER frères, lithographes à Paris. — *Etablissement thermal de Marlioz*, — vignette pour prospectus.

FOSSET. — Trois lithographies au *Guide Richard*, de 1839.

FOUDRAZ, lithographe. — Trois vues au *Courrier d'Aix-les-Bains*, 1866, n° 34.

GIMBERNAT (Charles de). — *L'Arc de Campanus.* — Belle vue in-folio, lithographiée, d'après son dessin, par Charton. — Genève, 1823.

GINAIN (Eugène). — A dessiné la série de gravures sur bois pour l'*Album des vues d'Aix* publié en 1871 par Bachet.

Gravures pour la *Saison d'Aix* d'Amédée Achard.

Ginain a peint les deux portraits en pied, grandeur naturelle, de Victor-Emmanuel et de la reine Adélaïde, dons de S. M. au Cercle d'Aix.

GIROD, instituteur primaire à Méry.

Un prospectus pour souscription au *Plan topographique du canton d'Aix* a paru à la lithographie et autographie de Champod, à Chambéry, en 1874 (2 pages). Mais, bien que mentionné élogieusement par le Ministre de l'instruction publique, Jules Simon, ce travail patient n'a pas, croyons-nous, trouvé d'éditeur. Son auteur a manifesté l'intention d'en faire don à la bibliothèque municipale d'Aix.

JEANNIOT. — Vue d'Aix dans *La Savoie à vol d'oiseau.* — Lemercier, à Paris.

JOUVIN, photographe. — *Suisse et Savoie.* — 150 vues; 1866.

LOPPÉ, dessinateur. — *Choix de vues de Savoie.* — Perrin, lithographe-éditeur à Chambéry.

Collection de vues de Savoie, en quatre albums de 20 vues. — Ibidem.

MALIARD, lithographe. — Voir BRUAND.

MULLER, lithographe. — Voir DEROY.

ORGIAZZI, sculpteur. — Voir ALBANIS-BEAUMONT.

PERRET (Jocelyn), photographe à Chantemerle (Aix), élève de Nadar. — Diverses vues d'Aix et des environs, notamment *le Temple,* au Parc.

PERRIN (Joseph et André), éditeurs-lithographes à Chambéry.

Plusieurs vues d'Aix et des environs sont sorties des ateliers de MM. Perrin père et fils ; nous les indiquons aux noms des dessinateurs et auteurs : Arthur X... Barbier, Blériot, Champod, Dijoud, Loppé, Pille... Werner.

Quant à leur nombreuse et riche série de cartes, nous n'énumérons ici, parmi celles éditées par eux, que celles qui comprennent Aix.

CARTES GÉNÉRALES.

Carte physique et routière de la Savoie, au 1/250,000; 1848. — *La même,* revue ; en 1851.

Carte de la Savoie, au 1/320,000.

Carte des provinces de Savoie, en sept feuilles, au 1/150,000.

Carte routière du département de la Savoie (service des ponts et chaussées), au 1/150,000.

Carte physique du département de la Savoie, au 1/150,000; 1869 (Dijoud).

Carte géologique du département de la Savoie, au 1/150,000, par MM. Lory, Pillet et Vallet (Dijoud).

Carte murale coloriée des deux départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, au 1/150,000, en quatre feuilles ; 1861.

Carte des deux départements, avec les armoiries des chefs-lieux, au 1/280,000.

Carte hydrologique des eaux minérales de la Savoie et de la Haute-Savoie pour l'ouvrage de V. Barbier : *La Savoie thermale et minérale* (Dijoud.)

Carte des départements de la Savoie et Haute-Savoie, au 1/250,000. — *La même*, au 1/320,000.

Cartes lithographiées d'après les planches gravées de l'*Etat-Major sarde*, au 1/50,000.

Idem, d'après l'*Etat-Major français*, au 1/80,000 (la feuille de l'arrondissement de Chambéry).

CARTES PARTICULIÈRES.

Plan des *Embellissements d'Aix ;* 1863 (Dijoud).

Carte d'*Aix, du lac du Bourget et de ses environs.* (1/150,000.— Exposition universelle de 1877; extraite de celle de l'Etat-Major, augmentée et corrigée). — H. Bolliet, éditeur.

Tracé du *chemin de fer* d'Aix à Annecy ; 1861, au 10/1,000 (quatre feuilles autographiées).

Carte du *Revard* pour le Club Alpin.

Carte des *Environs de Chambéry* (1/50,000).

Et diverses réductions pour guides, indicateurs, etc.

PETIT. — Voir RAFFORT.

PIANTA (Eugène). — Vue du grand salon du

Cercle d'Aix-les-Bains (soirée du dimanche). Lithographie Doyen, à Turin ; 1843, in-f°.

PILLET (Louis). — *Diagrammes de la chaîne Nivolet.* (Annuaire du Club Alpin ; 1877, page 51

Carte géologique de la Savoie, avec la collabora de MM. Lory et Vallet. — Perrin, lithographe-édit

PLAIDEUX, lithographe. — *La maison Forest* place Campanus (vignette pour prospectus).

RABUT (Laurent), professeur de dessin. — *Fr ment de sculpture* découvert à l'hospice d'Aix. (Deux planches lithographiées, d'après ses dess au mémoire de C. Despine, — *Académie de Sav* 2e série, 1er vol., page 32, 1852).

Trois *atlas* à ses trois mémoires sur les *Lacust* -- Voir aux AUTEURS.

RAFFORT et PETIT. — Les dessins de : *L'é Aix en Savoie*, par Audiffred et C. Despine. — P Dauvin et Fontaine, 1850.

STOP (MOREL). — *Aix-les-Bains, Marlioz et virons.* — Quatre pages de caricatures dans le *Jou amusant*, n° 990, le 21 août 1875.

WERNER (J.), lithographe chez Perrin. — Le planches de la *Description géologique des envi d'Aix*, par L. Pillet.

WILD, éditeur à Paris. — Collection de *Vue Suisse et de Savoie.*

Selon l'usage antique et solennel, Wild plac Suisse Chamonix et le Mont-Blanc...

WURSER (E.), dessinateur et graveur. —

des Bains, pour le *Guide* de C. James. — V. Masson, imp. Rémond.

lissements d'Aix et de Marlioz, pour le *ndu des eaux d'Aix en 1859,* par M. le

NOTE

mons ici, *pour mémoire,* quoique non repro- re connaissance) par gravure ou lithographie, suivantes :

(Antonin), de Besançon, élève de Diday. — *ge à Aix-les-Bains.* — Cette toile a été dis- i l'exposition des beaux-arts de Lons-le- 1876.

(Léon). — *La grange Bocquin,* avenue de Cabinet du Dr Guilland).

(Joseph), de Cluses. — *Le lac* vu de Châtillon. le 1 mètre sur 1 mètre 50. — *La Maison-du-*Tresserve. — Petite toile de 0m 40 sur 0m 35. lu Dr Guilland).

Angelo), professeur de peinture à l'Académie :-arts de Turin. — Dessins pour un projet de on de la grande salle de bal du *Cercle d'Aix,* (Don de Moja Leonardo, frère de l'auteur, au ix).

Frédéric), professeur à l'Académie de Venise. *ombe, Tunnel de Grésine,* et autres vues de l'Aix.

Y, médecin du maréchal Canrobert. — *La lanc-Grobert,* place des Bains romains, dé- 1862 pour la reconstruction de l'Hospice. — . (Cabinet du Dr Despine).

TABLE ANALYTIQUE

TOIRS. — *Voyez* Davat, Déjey, Forestier J.-B., rie.

CULTURE. — *V.* Calloud, Comice, Dufour, L. Guil-l, Prévost, Valserres.

LANCES FIXES (1870-71). — *V.* Brachet, Davat, land, Imbs, Legrand, Société médicale de Cham-, de Travernay, Vidal.

YSE des eaux thermales d'Aix. — *V.* Abbene, Bon-, Bonvoisin, Brun, Calloud, Daquin, Fantoni, Fran-r, Garrigou, Gimbernat, Guibourt, Jamin, Kramer, ion, St-Martin, Saluces, Socquet, Thibaut, Wilm et tz... — Pour la MICROGRAPHIE : Garrigou, Pichon, aussure, Weiss.....

XION. — *V.* Bard, Commission médicale, Davat, mot ÉLECTIONS de cette table.

ÉOLOGIE. — *V.* Académie de Savoie, Albanis-mont, Allmer, Baccio, Bernard A., Blanchard, rquelot, Champier, Chapperon, Cibrario, Davat, ene, Delex, Despine C., Grillet, Guilland L., de ie, Mailland, Malacarne, Malzen, Michaud, Palluel, n, Perrero, Pillet, Promis, Rabut F. et L., Société héologie, Trépier, Verneilh.

ASILE ÉVANGÉLIQUE. — *V.* Fournier pour *ports annuels;* — son *Inauguration,* aux n^os^ 1· la *Savoie thermale,* en 1877.

ASSISTANCE THERMALE. — *V.* Brachet, Co médicale, Despine C.-H.-A., Fournier, Gac land L., Hospice, Vidal.

BAINS. — *Publications officielles.* — *V.* Anon 18 et 20), Bains, Dupraz.

— *Régime.* — *V.* Conseil général, Davat.

— *Installation.* — *V.* Blanc fils, Donné, P Schivardi, et les Comptes rendus des préside Commission médicale.

— *Plans.* — *V.* Bertier L., Commission médica Guilland L., Macé, Revel.....

— *Histoire.* — *V.* Baccio, Barbier, Bauhin, Bertini, Cabias, Champier, Fantoni, Junte, Vidal, etc.

BAROLO (La marquise Juliette de) à Aix. — Pellico.

BIBLIOGRAPHIE. — *V.* Arella, Bonino, Bou\ pine C., Guilland L., Malacarne, Rabut F., \

BIBLIOTHÈQUES *communale, — paroissiale.* mots.

BIOGRAPHIES AIXIENNES. — *V.* Académie d Ailloud, Albrier, Association des médecins d Bonino, Bouvier, Delex, Despine C., Dessaix *J* Grillet, Guilland L., Macé, Malacarne, Mila J. Philippe, Platel, Société médicale de C Sponville...

BLASON de la ville d'Aix. — *V.* Brachet L. et

BOTANIQUE. — *V.* Bouvier, Chabert, Delbe pine C., Huguenin, Jacquart, Perrier, de Songeon....., et un article au n° 94 de la 20^e^ *Courrier des Alpes.*

BOUCHERIES. — *V.* MAIRIE.

CABINETS DE LECTURE. — *V.* les trois Bolliet.

CAISSE D'ÉPARGNE. — *V.* Brachet P.-F.

CAMPANUS (Arc de). — *V.* Albanis-Beaumont, Fonville, Gimbernat.....

CARICATURES. — *V.* Arthur X., Bertal, Stop.

CARTES de la vallée d'Aix. — *V.* Alpenstock, Calloud, Drivet, Girod, Joanne, Perrin, Pillet....

Les plus anciennes cartes gravées de la Savoie datent du commencement du XVI[e] siècle. — Celle de Gilles Bouillon (ŒGIDII BUSIONIS), publiée à Anvers, place le Bourget à Tresserve, et Aix plus à droite. — Les trois cartes du duché de Savoie des éditions hollandaise, latine et française du THEATRUM SABAUDIÆ placent Aix au Viviers, avec cette orthographe : *Est.* — Celle gravée par HONDIUS (1595) fut reproduite à Paris en 1642 par BOISSEAU, « enlumineur du roy, » et porte également *Est.* — J.-B. NOLIN a publié à Paris, en 1691, « pour le service des troupes de S. M., » une carte des Etats de Savoye et Piémont. — La carte du duché de Savoye, par LE ROUGE (Paris, 1744), place Aix en sa position vraie, et en fait une ville forte et notable, distinguée par la teinte rouge. — *La Sacoye,* du P. PLACIDE, « augustin déchaussé, géographe du roy » (178...), fut réimprimée par Dezanche, avec les anciennes divisions, lors de la création du département du Mont-Blanc. Un cartouche au bas porte : « La Savoie, actuellement département du Mont-Blanc. » Aix et son marquisat y sont indiqués.

Toutes ces cartes sont couvertes de petites montagnes et de bois. La représentation topographique devient de plus en plus exacte, mais ne s'accuse vraie et complète qu'avec la grande carte de RAYMOND, capitaine au corps royal des ingénieurs géographes militaires (12 feuilles et assemblage ; F.-P. Michel *sculpsit*), — et successivement celles de l'ETAT-MAJOR SARDE (Maggi, éditeur à Turin), — de l'ETAT-MAJOR FRANÇAIS, — et celles de MM. PERRIN père et fils. (Note fournie par A. Perrin).

CASINO. — *V.* ce mot et J. Dessaix.

CAVOUR (Camille de). — *V.* son nom et Platel.

CERCLE D'AIX. — *V.* ce mot et Bertier C., Bias, Conseil général, Gaillard, Guilland L., Jolibois, Macé, Mottet, St-Séverin..., et à cette table le mot JEUX.

CHATEAU (Le vieux) des marquis d'Aix; sa *Tou*
V. Académie de Savoie (12 juin et 4 décembre 186
avril 1864, 11 juin et 19 nov. 1868), *Courrier des A*
(18 octobre 1868, 15 mars et 20 avril 1869, 25 et 3
cembre 1873), *Union savoisienne* (31 mai 1868), et
noms : Dégallion, Mailland, Perin.....

CHOLÉRA à Aix. — *V.* Borelli, Société médical
Chambéry.

CLIMATOLOGIE. — *V.* Commission médicale, Dell
Dumont, Guilland L., Legrand, de Mortillet.....

CLINIQUE THERMALE. — *V.* Arella, Berthet, Be
F. et L., Blanc père et fils, Borelli, Boyer, Brach
Brondel, Cabias, Costanzo, Daquin, Dardel, D
Demeaux, Despine père et fils, Fantoni, Ferrero,
restier A., Gaillard, Garcin, Guilland L., Leg
Lombard, Lyon médical, Manget, Marchant, Pac
Panthot, Petrequin, Ponsiglione, Vidal, Villermé.

CLUB ALPIN à Aix. — *V.* ce mot, et Société du Re
et MM. d'Albane, Bertier F., Descostes, Ordinair

COMMISSION MÉDICALE. — *V.* ce mot.

CONCHYLIOLOGIE. — *V.* Mousson.

CULTE CATHOLIQUE. — *V.* Bertier C., Biblioth
choiste, P. Cheri, Pagès, Pavy; les mots EGLI
N.-D.-des-Eaux de cette table, et encore au *Cou*
des Alpes du 2 janvier 1866 *jubilé* et à la *S*
thermale du 30 mai 1872 *service des otages*).

CULTE PROTESTANT. — *V.* Bertier F., Brach
Fournier, Ruskin et le mot ASILE EVANGÉLIQUE de
table.

EAUX FROIDES pour l'aménagement des Bains. -
Commission médicale, Guilland L., Vidal.....

Voir l'index chronologique de cette grave questio
1867, Conseil général. - 1868, *Courrier des Alpes* (1
20 août, 1er septembre, et suite d'articles d'A. de S
et nov. et déc.). - 1869, placard pour ouverture d'en

sur l'amenée des sources de Clarafond, le 29 septembre, et *Courrier des Alpes* en novembre; — 1870, placard de nouvelle enquête du 15 février, *Gazette des campagnes* du 5 mars, *Courrier des Alpes* du 12 juillet; — 1871, *Savoie thermale* en juin; — 1872, arrêté préfectoral de dépôt des plans d'un aqueduc (7 juillet); — 1880, placard d'enquête pour le même.....

EAUX POTABLES. — V. Calloud, et, au présent volume, une *Requête* de 1756, extraite des archives de Turin.

ÉCOLES. — V. Fournier, de Jussieu, Mottet, Pavy et la nécrologie de *Frère Paulille* au 20 juillet 1878 du *Courrier des Alpes*.

ÉDILITÉ. — V. aux mots ABATTOIRS, BIBLIOTHÈQUE communale, EGLISE, HYGIÈNE, MAIRIE, MARAIS, MARCHÉ, MUSÉE, OCTROI, PARC, POLICE, VOIRIE de cette table, et les noms Bézulier, Davat, Delamarre, Gaillard, Guilland L., Michaud, Pissard, de Quinsonas, Severus, Ynot.....

ÉGLISE. — *Sa reconstruction* : V. Bertier C., Davat, Macé, Mottet, Pavy, Petit.... — *Ses vitraux* : V. Pavy.

ÉLECTIONS à Aix.

Voici quelques dates pour la recherche aux journaux du temps des candidatures, polémiques et scrutins :

COMMUNALES : — 1860, sardes en janvier, françaises en décembre; — 1865, les 22-23 juillet; — 1870, les 7 et 14 août; — 1871, 30 avril et 7 mai, réunion préparatoire le 25 avril, circulaire Ynot le 24; — 1874, le 22 novembre; — 187[illegible], le 6 janvier; — 1880, le 11 octobre.

PROVINCIALES puis d'ARRONDISSEMENT : — 1848 Vignet; — 1851 Brachet P.; — 1856 idem; — 1860, janvier idem; décembre Du Bourget; — 1864, 19 juin Guilland L.; — 1865, 6 août Guilland, V. *Courrier des Alpes* du 10 et *La Gironde* du 13; — 1867, 4 août Guilland; — 1870, 12 juin Guilland; — 1871 Guilland; — 1877, 4 novembre Rebaudet.

DIVISIONNAIRES puis du CONSEIL GÉNÉRAL : — 1848 Vignet; — 1850 idem; — 1856 idem; — 1860, janvier Vignet; décembre Davat; — 1867, 4 août Bertier, Davat et Ch. François; — 1871, 8 octobre [illegible] Davat, Mathiez, [illegible] par [illegible] Mathiez, *Gazette du peuple* [illegible]; — 187[illegible] Pe[illegible] [illegible]; — 1877, 4 nov. Pe[illegible]; — 1880, [illegible] Pe[illegible].

DÉPUTATION : — 1848, avril (de Martinel contre Gi — 1853, décembre (de Martinel); — 1857, 15 nov. Martinel contre le général Mollard; *Gazette de Sa* 10 nov.); — 1860 (de Boigne contre le Dr Caffe; *Cou des Alpes,* n° 252, et journal du Dr Caffe, p. 351 de l'a 1863); — 1863, 1er juin (de Boigne); — 1869, mai (de Bc contre Parent); — 1871, 8 février (scrutin de li MM. Carquet, Viallet, Parent, Guinard et Costa); — 7 janvier (Grange contre Jacquemoud); — 1876, 20 fé (Parent contre Goybet); — 1877, 14 oct. (Parent conti Boigne); — 1880 (Chevallay).

SÉNATORIALES : — 1876, janvier (d'Alexandry et pasquier contre Parent et Carquet); — 1879 (Parent cc Arminjon).

ENTERREMENTS CIVILS. — *V.* Pagès, Pavy.....

ÉPIGRAPHIE. — *V.* Albanis-Beaumont, Allmer, ! nard, Bourquelot, Davat, Delbene, Guichenon, M carne, Pillet, Rabut F., Trépier.....

EXPOSITION UNIVERSELLE. — Paris, en 185 Calloud, Société médicale de Chambéry. — En 1 *V. Catalogue du Comité départemental* aux art VIN, ÉTABLISSEMENT THERMAL, PUBLICATIONS, F MINÉRALES, ARCHÉOLOGIE, et un extrait de ces art aux nos 51-54 de la *Savoie thermale.*

— NATIONALE de Turin en 1858. — V. Calloud, Jac moud (Chambre de commerce), Société médical Chambery.

— ARTISTIQUE à Aix. — V. Amis des Arts (Société d Appian, V. Fonville.

— AMPELOGRAPHIQUE à Chambery, en 1868. — *V.* le port de M. Tochon, page 6.

— AGRICOLE aux concours comiciaux. — *V.* Co d'Aix.

FANFARE D'AIX. — V. Dufour et Rabut, de Loch

FERME DES RAINS Mise a . — V. Bertier C., Co général, Vial.

Index chronologique : — 1857, *Courrier des Alpe* dauphinois, *Journal de la Savoie*, 25 déc.; — 1868, *Jou*

le La Savoie, 1er janvier; *Courrier des Alpes*, 21 janvier; Journal du Dr Caffe, n° 42; — 1869, *Courrier des Alpes*, 2 et 8 janvier, 9 février, 19 octobre; — 1870, *Courrier des Alpes*, 7 janvier; *Patriote savoisien*, 28 juin; — 1871, *Savoie thermale*, n° 22; — 1874, *Courrier des Alpes*, 5 et 9 avril; — 1875, *Savoie thermale*, n° 33; — 1876, *Courrier des Alpes*, 28 juin, 17 octobre, 25 novembre; *Savoie thermale*, n° 49; *Mont-Cenis*, 29 novembre; *Patriote savoisien*, 15 et 24 décembre; — 1877, *Mont-Cenis*, 3 janvier; *Courrier des Alpes*, 8 février.

FERME DU CERCLE. — *V.* Bertier C., Ynot et Cercle.

FÊTES extraordinaires. — *V.* Bertier B., Bonjean, Brachet P., Cercle, Mottet, Société des courses, Société des fêtes....

FOSSILES. — *V.* Didelot, Lepic, Pillet.....

FRANCS-TIREURS. — *V.* Sassone.

GÉOLOGIE. — *V.* Anonymes n° 8, et Backewell, Billiet, Boucher de Perthes, Calloud, Chamousset, Daubeny, Davat, Didelot, Ebel, Jacquemoud, Lelivec, de Mortillet, Mousson, Pictet, Pillet, Rendu, Société géologique de France.....

GORGES (Chemin des). — *V.* Michaud.

GRANTHORANE, directeur des Bains de juillet 1860 à mars 1861, de mai 1864 à mai 1878; administrateur du Cercle de 1865 à 1878.

V. sur son éligibilité à ce dernier titre le *Courrier des Alpes* des 4 et 8 juillet 1865, le *Courrier de Savoie* du 13 mai 1866..... et Jolibois.

GRÉSY. — Son *histoire : V.* de Loche, Pillet... — Sa *cascade : V.* Cochelet, Bachet, etc. — Sa *source ferrugineuse : V.* Dardel, Pichon.

GUIDES (Indicateurs, Manuels). — *V.* Achard, Anonymes n° 10, Audiffred, Bard, Berthier, Besançon, Bourdon, Chasseloup, Coustou, Despine C., Ebel, Ferraris, Forestier A., C. James, Joanne, Legrand, Macé, de Mortillet, Richard, Tiollier.

HIPPODROME. — *V.* Société des courses, *Savoie th... male* nos 9 de 1872 et 25 de 1877.

HISTOIRE D'AIX. — *V.* Achard, Albanis-Beaum... Baccio, Blanchard, Brondel, Cavour, Champier, Ch... peron, Delbene, Delex, Dessaix J., Francœur, Gri... Guichenon, de Jussieu, de Loche, Mailland, Ordin... Palluel, Panthot, Perrero, Platel, Saint-Genix, ... neilh... — Se reporter aux mots ARCHÉOLOGIE, ... GRAPHIE, etc., de cette table.

HISTOIRE NATURELLE. — *Indications générales* ... Manuel de C. Despine, aux Vade-mecum de A. Fo... tier, à la Statistique de Verneilh. — *V.* les no... Bauhin, Weisse, et à cette table les mots BOTANI... MALACOLOGIE, CONCHYLIOLOGIE, INFUSOIRES.....

HOSPICE d'Aix (*alias* hospice Haldiman, Reine H... tense, Maison hospitalière). — *V.* pour les PUBLI... TIONS OFFICIELLES ce mot; pour ses CHANGEMENTS ... TITRE, *Journal de Genève*, 10 septembre 1863, *Cour... des Alpes*, 24 septembre. — *V.* aussi Académie ... Savoie (1852), Arella, C. Bertier, Conseil gén... C.-H.-A. Despine, L. Guilland, Vidal, Ynot.

HYDROLOGIE (généralités). — *V.* Alibert, ANON... (nº 5), Barbier, Berthet, Bertini, Bertolotti, Bon... Bouillon, Davat, les trois Despine, Dezeimeris, Do... Fantoni, Ferrero, Forestier A., Francœur, Guer... Patissier, Petrequin, Schivardi. — Pour les spéciali... ANALYSE, BAINS, CLINIQUE, GÉOLOGIE, etc., se repo... à ces mots à la table.

HYGIÈNE publique. — *V.* Bertier L., Borelli, Da... Davat, Guilland, Lyon médical, Mace.....

HYPSOMÉTRIE. — *V.* Chamousset, Dumont et [illegible]

[illegible]GRAPHIE. — *V.* Appendice 5e, et les m... CARTES, PLANS, PHOTOGRAPHIES de cette table.

IMPRIMERIES. (Bachet, Gérente.) — *V.* Rabut et Dufour.

INFUSOIRES thermaux. — *V.* Weisse.

INSPECTION MÉDICALE des Bains d'Aix. — *V.* Caffe, Commission médicale, Conseil général, Dardel, Davat, Didday, Germond, Guérin, Guilland L., Lacour, Legrand, Lyon médical, Macé, Pidoux.

JEUX publics à Aix.

On retrouvera les phases de cette question en se reportant aux dates et aux publications suivantes :

1850 : « Mémoire sur les jeux publics du cercle d'Aix, rédigé par ordre des administrations réunies de la ville, des bains et du cercle » (signé Davat, maire, Dégallion, président du cercle, Despine, inspecteur des eaux). — Chambéry, Puthod, 15 pages in-8°.

« Mémoire présenté au gouvernement » par MM. Davat, Dégallion, Despine (C. Bertier, avocat, membre de la commission du cercle, secrétaire), le 19 février 1850, 8 pages in-8° autographiées.

Feuilleton par A. Achard à l'*Assemblée nationale* du 18 août.

1855 : « Les affaires d'Aix » (30 p. in-8°, anonyme, août). — Conseil général. — Extrait du journal ministériel *Le Piémont* (24 mai). — « Les affaires d'Aix » (6 pages in-8°, anonyme). — Recours du conseil de ville à MM. les députés (autographie de 6 pages in-4°, chez Perrin, 27 décembre).

Polémique provoquée par la publication des « Affaires d'Aix » dans les journaux de Chambéry, Genève, Lyon, Turin, notamment au *Constitutionnel savoisien* (19 et 21 avril, 7 et 12 juin); à la *Gazette de Savoie* (20 avril, 5 et 8 mai, 5 juin); à la *Gazette de Lyon* (24 avril); *Echo du Mont-Blanc* (28 avril); *Voce della libertà* et *Il Piemonte* (24 mai); *Campanone* (26 mai); *Diritto* (2 juin); *Journal de Genève* (13 juin), etc.

1856 : Conseil général. — Le 2 janvier du journal *Il Diritto*. — L'avenir d'Aix (anonyme, février). — *Mémorial de la Loire* du 22 mai, signé Gault. — *L'Assemblée nationale* du 6 juillet (Achard). — Le *Figaro* des 3 août et 1er septembre (Villemot). — La *Presse* du 6 septembre (Brainne). — La *Gazette de Savoie* du 10 (réponse à Brainne par A. de Bougy).

1857 : Un feuilleton de l'*Estafette* du 27 juin, reproduit au *Courrier des Alpes* le 13 octobre.

1858 : « Causeries franco-italiennes » de F. Platel.

1871 : Ville d'Aix. « Demande pour le rétablissement

des jeux publics; — rapport par le Dr Davat, m
proposition Dupressoir au conseil municipal, et
(Aix, Bachet, 15 p. in-8°); — et les articles de jo
y relatifs : *Les Alpes*, d'Annecy (5 et 12 nov.); — *l*
Salève (18 nov., signé Cte de Taninges); — la
thermale (nos 23, et 28 à 34).
1872 : *Savoie thermale* (nos 4 et 16).

JOURNALISME local. — V. l'*Appendice* 2me
noms Achard, Asselineau, d'Astorga, Berthet (M
Besançon, Bézulier, de Bougy, Bourgogne, de B
Bruni, de Catelin, J. Carret, Déjey, Drevet, A.
tier, Gault, Germond, Lemaire, Lypsick, Mac
chetti, Milliet, Nazet, Noellat, Noriac, Parn
Pouchet, Raoul de Tresserve (Raymond), T. R
Solms, Tocanier, Villemot, Voguet.

LAC du Bourget. — Sa *canalisation* jusqu'à Aix
Quinsonas, les articles de journaux sur l'amén
des eaux froides (1868), le Journal d'Aix du D
— *Navigation* du Lac et du Haut-Rhône : V.
P., Mairie, etc.

LACUSTRES (Stations). — V. J. Costa, C. D
A. Dessaix, Luyrard, Malzen, de Mortillet,
L. Rabut, Salvetat...

LÉGENDES. — V. Cibrario, Gache, de Solms...

LESDIGUIÈRES à Aix. — V. Perrero.

LISTES des baigneurs. — V. ce mot.

MALACOLOGIE. — V. Bourguignat.

MARAIS Dessèchement des d'Aix. — Commiss
dicale 11 septembre 1854. — *Gazette médicale*
5 août 1855. — Promesses du ministre Rou
Courrier des Alpes, n° 231 de 1861. — Approb
projet par les ponts et chaussées - *Patrie*, jui
- Courrier des Alpes, fin février 1867 et 5 juil
- Promesses du ministre Pâris *Savoie therma*
le 1877. — Enquête à la mairie d'Aix 3 octobr
— Vote de 25 mille francs par cette municipa

vembre 1879.) — *Journal d'Aix* du 12 octobre 1879. — *Gazette des eaux* (9 décembre 1880, et *alias*.) — Adjudication de travaux, au montant de 48,000 francs, pour le redressement du Tillet. (Placard au 18 décembre 1880, imprimerie savoisienne).

MARCHÉ (Emplacement du). — *Courrier des Alpes*, 16 février et 5 juillet 1869.

MARLIOZ. — *V.* ce mot, et aux noms F. Bertier, Billet, Bonjean, L. Brachet, Chevillard, Costanzo, Gimbernat, Guillet, Legrand, Macé, Pétrequin, T. Revillon, Vidal...

MAZARIN (Hortense Mancini, duchesse de). — *V.* Perrero sur son séjour à Aix.

MÉDECINS D'AIX. — *V.* Commission médicale, L. Guilland, Milani, Sponville, et à leurs noms.

MÉMOIRES et correspondances. — *V.* Cochelet, Lamartine, Récamier, de Serres, Silvio Pellico, Voltaire...

MERCIER L., intendant général à Chambéry, puis conseiller à la Cour de cassation et son président dès 1878. — *V.* Commission médicale, Bains...

MŒURS, usages, coutumes. — *V.* Alpenstock, A. Dessaix, Leplay, Macé...

MUNICIPALITÉ. — *V.* P. Brachet, Davat, Mottet, et, à cette table, les mots EDILITÉ, ELECTIONS, etc.

MUSÉE D'AIX. — *V.* Bibliothèque communale, Lepic, la *Savoie thermale* des 14 juillet et 18 septembre 1873, le *Courrier des Alpes* du 25 janvier 1879.

MUSIQUE à Aix. — *V.* Cercle, Dufour et Rabut, M. Guilland, de Loche, Martin-Franklin, J. Simon.

NEUTRALITÉ (La zone de) comprend le territoire d'Aix.

En 1870, l'invasion prussienne donnait une triste actualité à la question. E. d'Albane publia : « Neutralité de la Savoie. » — Le comte Greyfié, qui avait, le 5 mars 1860, donné au *Courrier des Alpes* : « Des prétentions de la Suisse sur la Savoie » (tiré à part chez Puthod, 13 pages

in-8°), reprit cette étude des traités au point de v
neutralisation, dans une lecture à l'Académie d
(26 janvier 1871). — M. Ducis, archiviste de la
Savoie, a consacré aussi un travail érudit aux p
plomatiques et autres documents officiels (*Revi
sienne,* 1876-77). — M. Borson, colonel d'état-
publié, à Paris (chez Hennuyer, 83 pages in-8°)
sur la frontière du Sud-Est, depuis l'annexion à l
de la Savoie et du comté de Nice. •

En octobre et novembre 1870, les journaux d
de Chambéry, de Genève et de Lyon agitèrent la
à propos de la démarche du préfet de la Savoie, E
qui était entré en correspondance directe à ce s
l'ambassadeur de France à Berne. Sa généreuse
initiative, prise à la sollicitation de plusieurs co
généraux, avait pour but de protéger contre l'év
d'une invasion la Savoie et les hôtes nombreux
divers points de la France nous demander asile.
cédé du préfet, irrégulier sans doute dans sa fo
tait que trop légitimé par l'ataxie du gouvern
Tours. Il n'en fut pas moins attaqué furieusemen
de menée séparatiste par les organes extrêmes
et de gauche : la *Décentralisation* des 8 et 10
la *Savoie* du 23 octobre, le *Courrier de Lyon*
16 octobre, le *Patriote savoisien* des 12 et 15 n
le *Journal de Genève*, etc.

NOTRE-DAME-DES-EAUX. — V. Chéri, de Co
Gache, Guillet, Hedé, Semaine religieuse.

OBSERVATOIRE météorologique à Aix. — V. (
sion médicale, le *Courrier des Alpes* du 1er av
Mace, etc.

OCTROI. — V. Mairie, Pissard, Tocanier, Tony
et, pour l'émeute du 16 juin 1848, les journaux
(*Courrier des Alpes*, n° 9, etc.)

ORОGRAPHIE. — V. Dijoud (ICONOGRAPHIE
[illegible] et aux AUTEURS.

PARC D'AIX.

La question de son emplacement, — vitale
[illegible] et pour la station entière, — a donné lieu
[illegible] passionnés; nous les [illegible] chronologiq
· 1881. Conseil général. — Davat.
· 1882. Dr [illegible] *Courrier des Alpes* du 11

— *Gazette de Savoie* des 16 et 21 janvier, — *Gazette des eaux* (23 janvier), — *Gazette de Savoie* (2 février).

— 1863. Lettre de Bias à la municipalité.

— 1864. *Courrier d'Aix* (4 septembre), — enquête à la mairie (décembre).

— 1865. Davat, — Dr Gaillard (*Courrier des Alpes* du 21 janvier), — Albout Ludovic (*Courrier des Alpes* du 12 mars), — *Ibid.* (30 septembre, 10, 24 et 28 octobre), — Conseil général (octobre).

— 1866. Dr Gaillard (*Courrier des Alpes*, 3 juillet), — *Ibid.*, 21 juillet, — placard pour enquête (20 août).

— 1867. Nouveau placard pour enquête (2 février).

V. les mots Bias, Cercle, Jolibois, de Quinsonas, Saint-Severin.....

PÊCHE. — *V.* V. François.

PHOTOGRAPHIES. — *V.* à l'Iconographie, Bisson, Bolliet, Brun, Ennement, Jouvin, Perret.

PLANS de la ville, des bains... — *V.* Albanis-Beaumont, Dijoud, Francœur, Guides et indicateurs divers, *Theatrum novum* (sous le n° 21 des *Anonymes*).

POÉSIES. — *V.* J. Bernard, A. Dessaix, Durand, Gache, Jean d'Aix, Lamartine, Laprade, Lesselier, Liaudet, Parmentier, Peletier du Mans, Perrier, Siéfert, de Solms, Voiron, et le n° 7 des *Anonymes*.

REVARD. — *V.* Société du Grand-Revard, Brachet, Club Alpin, Saussure.....

ROMANS, Nouvelles, dont la scène est à Aix. — *V.* Deslys, A. Dumaz, Feydeau, Gache.....

SAINT-SIMON (*Eau alcaline de*). — *V.* Beaumont, Bertini, Calloud, C. Despine, Grillet, Kramer, Pichon, Raphy, Saluces.....

— (*Eau ferrugineuse d'Hygie*). — *V.* Calloud, C. Despine, Socquet.....

SEYSSEL (Claude de), d'Aix. — *V.* Delex, Grillet, Perin, J. Philippe.

SPORT (Articles de). — *V.* Achard, Astorga, de Catelin,

comtesse Dash, L. et M. Guilland, Martin-Arna
Mercure galant, comtesse de Renneville, de Solms-

TEMPLE DE DIANE. — *V.* Académie de Savoie,
banis-Beaumont, Perin.....

THÉRAPEUTIQUE thermale. — *V.*, outre les médec
d'Aix et les traités généraux, Borelli, Donné, Fanton
Panthot, Pétrequin, Pictet, Pidoux, Schivardi.....

TOPOGRAPHIE. — *V.* Delbene, Delex, Despine C.-H.-A.
et C., Verneilh, et le n° 21 des *Anonymes*.

TOURISME (Voyages, promenades, variétés...). — *V.* les
n°s 15 et 23 des *Anonymes;* Beringier, de Berne, F.
Bertier, Boucher, Bouillet, Bruand d'Uzelles, Bruni,
Cochinat, Cordier, Delamarre, Descostes, A. Dessaix,
Dolle, Donné, A. Dumas, Ebel, Fonville, de Fortis
L. Guilland, Labédoyère, Legrand, Lemire, Milliet
Millin, Noellat, Ordinaire, Parmentier, Raverat, d
Résie, Schwartz, Starcke, Trévoux (bibliothèque de)
Club Alpin, Société du Revard.....

VOLTAIRE ET AIX. — *V.* Perin.

CORRECTIONS ET ADDITIONS

BAUHIN. — Lire *Bauhin*.

BERTHET. — Avant-dernière ligne, lire *association* au lieu d'*appréciation*.

BERTIER Louis. — Avant-dernière ligne au bas de la page, après « et encore, » ajouter : *au 2 janvier, article signé Berlier* (sic) *père, inspect. adj.*

BERLACHET Léon. — Rectifier ainsi la note sur le *blason* : « Sous la *couronne murale*, un jet d'eau jaillit sur *champ d'azur écartelé à senestre de la croix blanche en champ de gueule*. On sait que l'écu d'Aix est *de gueule chargé en chef d'une étoile d'or et surmonté de la couronne murale*. »

CERCLE D'AIX. — Ajouter aux *rapports imprimés* celui de 1880, par Martin-Franklin (3 p. in-8°, chez Chatelain, 1881), qui donne la statistique du mouvement d'Aix dès l'annexion, tel que l'accusent les recettes des bains, du cercle, de la poste et du télégraphe et les registres de la police et de la gare. — *V.* un article relatif, au *Courrier des Alpes* du 21 avril.

COMICE AGRICOLE. — Le *concours de 1880* est à la page 31 du *Bulletin de la Société centrale* du département, année 1881.

COMMISSION MÉDICALE. — *V.* dans le *Rapport* du préfet au conseil général, session d'avril 1881 (page 83), la suite donnée à la protestation de 1879.

DURAND (avant), intercaler : DUPRIEURÉ (Claudius Blanchard) : — divers articles sur Aix au *Courrier de Savoie* et dans quelques autres périodiques locaux.

FORESTIER Auguste. — Ajouter à la fin : — Affiche à la main d'une *petite soirée donnée par le petit Coquelin aixois, le Dr A. F., le 3 avril 1881* (Gérente, in-8°).

GAIME. — « Une réponse à cet article est au n° 108 du même journal. »

JACQUARD. — Lire *Jacquart*.

LEGRAND. — Avant-dernière ligne de la page, lire : « annuaire de 1880. »

MARTIN-FRANKLIN. — Ajouter : « rapport sur 1880. »

PETIT. — Ajouter au bas de la page : — « Placard pour l'élection du député, le 14 octobre 1877. »

PILLET. — Ajouter à la fin : — « *Poteries rares des environs d'Aix* : — communication à l'Académie de Savoie le 21 février 1881. » — *V. Courrier des Alpes* du 12 mars.

GLANURES MONÉTAIRES

DE SAVOIE

1188-1630

PAR

GUSTAVE VALLIER.

GLANURES MONÉTAIRES

DE SAVOIE

Ruth suivait dans son champ la dernière glaneuse :
Etrangère et timide, elle se trouve heureuse
De ramasser l'épi qu'un autre a dédaigné.....

(Florian, *Ruth.*)

A Monsieur le chevalier Vincenzo Promis,

Bibliothécaire du Roi, à Turin.

« Avant que l'on puisse espérer d'écrire l'histoire monétaire de nos pays, disait M. François Rabut (1), il faut que des notices spéciales soient venues, nombreuses, jeter du jour sur ce sujet d'étude, qui est plus vaste qu'il ne paraît au premier abord. Les contrées qui composent la Savoie ont, en divers temps, changé d'habitants et de maîtres ; partant, elles ont dû changer de mœurs et de coutumes, et, avec ces nouveaux

(1) *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*, 1851, 2e série, tome I, page 159.

usages, de nouveaux systèmes monétaires, de nouvelles monnaies qui y ont été introduites. Pour chaque époque différente, il y a des études particulières à faire. Pour l'époque qui a précédé la conquête des Gaules, il faut rechercher si l'on a découvert en Savoie des monnaies gauloises et les décrire avec exactitude..... Plus tard il y a à faire pour les monnaies mérovingienne les mêmes recherches et les mêmes travaux qu ceux indiqués pour les monnaies gauloises Enfin, pour les temps qui se sont écoulés depu le 10e siècle jusqu'à nos jours, temps pendan lequel ces pays ont été possédés par la Maiso de Savoie, le travail a été fait par M. Promi dans son bel ouvrage sur les monnaies de n souverains (1). Cet ouvrage sera toujours, à cau des nombreux documents qu'il renferme, l'ou vrage à consulter sur l'histoire des monnaies d Savoie, et, à cause de la sagacité avec laquel il est distribué, on peut dire que c'est une œuvr accomplie, à laquelle on pourra faire des add tions, mais que l'on ne refera jamais; ceper dant, ici, il reste encore à décrire les monnai qui ont pu échapper aux recherches de ce n mismate et celles qui ont été trouvées depuis publication de son travail. »

Telle est aussi ma pensée, mon cher confrè

(1) *Monete dei reali di Saroia*, edite ed illustrate da D menico Promis; Torino, Chirio e Mina, 1841.

et je vous en ai déjà donné des preuves bien intéressantes dans mes précédentes lettres sur la numismatique mérovingienne de la Maurienne (1) et de la Tarentaise (2). Aujourd'hui, je me sens assez en fonds pour vous offrir, je ne dirai pas une obole, mais bien une certaine quantité de pièces que mes recherches sur les monnaies du Dauphiné m'ont procuré le plaisir de découvrir, en même temps que je faisais des trouvailles inespérées pour mon propre pays. Votre illustre père a pu faire la moisson..... D'autres sont aussi venus après lui, — MM. F. Rabut, F. Soret, E. Serand, A. Perrin, R. Géry, etc., — et moi, j'ai fait comme Ruth : j'ai glané sur les pas des moissonneurs, bien loin des javelles..... Dernier arrivé dans le champ de la numismatique savoisienne, j'ai pu cueillir encore quelques épis échappés aux regards de mes devanciers. Je le crois du moins pour ce qui concerne les publications faites en deçà des Alpes; quant aux revues étrangères, je n'ai point eu l'occasion de les parcourir, et il peut se faire, si elles ont traité le même sujet, que mon article fasse quelquefois double emploi avec elles..... Mais, je n'ai point à me préoccuper de pareils faits; j'écris pour mon pays, et, du reste, si le

(1) *Numismatique méroc. de la Maurienne;* Saint-Jean-de-Maurienne, Vulliermet, 1878 et 1879.

(2) *Numismatique méroc. de la Tarentaise;* Moûtiers, Cane sœurs, 1880.

dicton est vrai, abondance de biens ne nuit pas : je me serai rencontré sans m'en douter avec d'autres numismates, et, comme eux, j'aurai servi à divulguer des documents historiques inconnus.

I

THOMAS

1188-1233

La numismatique de la Savoie fit, il y a quinze ans (1), un pas de plus sous la conduite de M. Géry, de Voiron (Isère). Permettez-moi de lui en faire accomplir un autre. Le premier, cet écrivain avait publié une pièce du comte Pierre II ; je serai le premier aussi à en présenter une du comte Thomas (2), et de la

(1) *Rev. fr. de num.*, 1865.

(2) Ce denier, qu'on m'assure n'avoir jamais été publié, fait partie du Cabinet des médailles de la ville de Chambéry, et je dois saisir cette occasion de re-

ıire suivre de quelques autres pièces non noins intéressantes à divers points de vue. ?'est là une de ces rivalités que l'on ne rougit as d'avouer et qui, tout en resserrant les liens 'une bonne confraternité, ne laissent après les qu'une satisfaction bien légitime. Parmi s numismates, c'est à qui fera le plus et le

ercier son obligeant conservateur, M. L^t Rabut, pour mpressement qu'il a mis à m'en envoyer une bonne preinte.

Au dernier moment, et la planche où ce denier se uve dessiné sous le n° 1 étant achevée, le hasard fait parcourir la collection de la *Revue savoisienne* ıillet 1874, p. 58), et je tombe précisément sur un ticle de M. A. Perrin, article accompagné d'un bon ssin de cette pièce que, sur la foi de plusieurs de s compatriotes, j'avais crue inédite. Or, si les pro- es compatriotes de l'auteur ne se rappellent point sa ıblication, qui date déjà de 1874, il est bien permis un étranger de l'avoir oubliée de son côté. Aussi, ne ouvant retrancher cette pièce de ma planche, je 'empresse de joindre cette note à mon article et de econnaître mon erreur au moment même où je la ommets, en m'excusant auprès de M. Perrin pour et oubli involontaire. A quelque chose, du reste, ıalheur sera bon, puisque mon article procurera ainsi ce joli denier un regain de publicité, en en donnant ne nouvelle édition, considérablement augmentée, et n restituant la primauté de sa publication à celui qui a tenu sur les fonts baptismaux de la numismatique.

mieux..., sans jalousie, sans envie, sans coupe[illegible] r l'herbe sous les pieds des voisins.... Du moin[illegible], ce devrait être ainsi; n'est-ce pas votre avis?. —

Samuel Guichenon, que Domenico Prom[illegible]s nous a montré commettant les bévues numi[illegible]- matiques les plus inimaginables au sujet d[illegible]e pièces attribuées par lui au comte Pierre, s'e[illegible]t rendu coupable des mêmes errements à propo[illegible]s du comte Thomas. Vous savez en quels terme[illegible]s l'auteur des *Monete dei reali di Savoia* a déj[illegible] à relevé les premières; il est de mon devoir d[illegible]e protester avec le même écrivain contre le[illegible]s fausses attributions faites par l'auteur d[illegible]e l'*Histoire généalogique de la Royale Mai[illegible]- son de Savoye* au second de ces princes (1[illegible])

(1) « ..... Il Guichenon per provare che il cont[illegible]e Tommaso già usava il motto FERT, riportò, creden[illegible]- dola moneta da esso battuta, una tessera di ottone (a[illegible] de' duchi di Savoia del secolo XV, avente da un lat[illegible]c lo scudo della croce sormontato da elmo con cimier[illegible]o del teschio di leone alato, e colle lettere FERT divis[illegible]e metà per parte, e dall'altro lo stesso motto ripetut[illegible]o fra due nodi perpendicolari di Savoia. Le quattro let[illegible]- tere separate che esistono nel diritto, essendo nel su[illegible]o

(a) Ce jeton a été publié par vous, en 1879, dans les *Memorie della reale Accademia di Torino*, série II, t. XXX[illegible]I, pl. I, n° 15.

Cette fausse attribution relevée, — et elle demandait à l'être, puisque Guichenon donnait au 12e siècle ce qui n'appartenait qu'au 15e, — passons à l'examen sérieux d'une pièce appartenant bien réellement à Thomas. En voici d'abord la description :

esemplare probabilmente molto logore, credette leggervi TSHT che interpreto THOMAS HVMBERTI FILIVS (*a*).

« Il Muratori, che sulla sua fede la riprodusse, parlando dell'interpretazione dal nostro autore data di queste lettere, scrisse *quas pro suo arbitrio et sine pari exemplo Guichenonius interpretatur*. Avendo veduto che questa non è moneta del conte Tommaso, quantunque per più di quarant' anni abbia regnato, epperciò molto ne debba aver coniato nessun' altra, sinora se ne conosce che possa appartenergli. Trovo bensì memoria di denari da esso battuti in carte contemporanee, come in una del 1203 (*b*) nella quale parlasi di *denari secusini vecchi*, prova che in quell'anno già ve n'erano de' nuovi; ma siccome potrebbesi ancora mettere in dubbio se questi non siano i *secusini boni* di Umberto II, così specificati per distinguerli da quelli di Umberto III, si ha un altro documento del 1235 (*c*) nel quale sono menzionati *denari secusini nuovi*, ed un altro del 1229 (*d*) con *denari buoni secu-*

(*a*) *Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoye*, t. I, p. 141.
(*b*) Vernazza, *Della moneta secusina*, p. 28.
(*c*) Idem.
(*d*) *Ulciensis ecclesiae chartarium*, p. 113.

+ THOMAS; Croix pattée.

R/ + SECVSIA; Etoile à six rayons, avec un point central.

ARG. Poids : 0 gr. 95. Mod. 19 mill. (Pl. I, n° 1). *Cabinet de Chambéry.*

Je considère comme inutile de reproduire dans cet article les notions historiques que les écrivains de la Savoie nous ont déjà données si souvent sur le comte Thomas, comme aussi sur les divers princes dont j'aurai à parler après lui. Je me contenterai de dire que Guichenon (1) le qualifie de « comte de Sauoye, de Piémont et de Maurienne, seigneur d'Aouste, de Chablais, de Tarentaise et de Bugey, marquis d'Italie et de Suze, vicaire-général de l'Empire en Lombardie et en Piémont. »

sini nuovi, il che indica che in quest' anno eransi gittati denari più forti degli antecedenti.

« Risulta adunque da questo, che Tommaso conservò la zecca di Susa, e che migliorò i denari che abbiam veduto da suo padre essere stati peggiorati, i quali cominciarono a distinguersi nel commercio col nome di vecchi, buoni o forti e debili, che correvano durante il suo regno nella Savoia e nel Piemonte cogli astesi, pittavini, papiensi e viennensi, e nel 1211 trovansi nella valle d'Aosta coi corsibili augustani. »

(1) *Histoire généalogique,* etc., p. 243.

succéda à Humbert III, son frère, à l'âge de onze ans, en 1188.

Le monnayage *connu* de la Maison de Savoie remonte, suivant Promis, à Humbert II, qui était déjà marquis de Suze et de Turin (1092-1103), et le type monétaire reproduit par notre petite monnaie semble s'être immobilisé, depuis ce prince, sur les espèces de tous ses successeurs, jusqu'à Philippe Ier inclusivement (1268-1285), c'est-à-dire pendant près de deux siècles; mais rien jusqu'à présent n'a transpiré des types antérieurs, et il pourrait bien se faire que celui-ci fût le premier et qu'il ait été le même pour les monnaies de Pierre Ier et de son frère Amédée II, qui furent les prédécesseurs d'Humbert II (1078-1092). Ainsi, je trouve pour ce dernier (1) (1092-1103) une pièce avec la croix cantonnée d'un point fermé aux 1 et 2, et, sur l'autre côté de la pièce, l'étoile à six rayons cantonnée également d'un point fermé aux 2 et 5;

Pour Amédée III (1103-1148) (2), la croix cantonnée de même aux deux quartiers supé-

(1) *Monete dei reali,* etc., p. 59, pl. I, nos 1 à 4.
(2) *Idem,* p. 62, pl. I, nos 1 à 4.

rieurs ou aux quatre quartiers, mais avec trois palettes en fasce au revers;

Pour Humbert III (1148-1189) (1), la croix et l'étoile non cantonnées;

Pour Thomas (1188-1233), pas de monnaies jusqu'à présent dans l'ouvrage de Promis; mais la présente notice comble cette lacune;

Pour Amédée IV (1233-1253) (2), la croix seule ou cantonnée au 2, et l'étoile cantonnée au 1 ou au 2, ou encore aux 2 et 5.

Je dois signaler une variété nouvelle de ce denier, que j'ai trouvée dans les cartons de M. Géry :

+ AM' * COMES; Croix non cantonnée.

R/ + SABAVD * IE (avec un S renversé) Etoile non cantonnée.

Pour Boniface (1253-1263), pas de monnaies jusqu'à présent;

Pour Pierre II (1263-1268) (3), M. Géry nous a fait connaître la croix et l'étoile non cantonnées;

(1) *Monete dei reali,* etc., p. 63, pl. I, n° 1.
(2) *Idem,* p. 67, pl. I, n°s 1 à 3, et pl. II, n° 4.
(3) *Rev. fr. de num.,* 1865, p. 250.

Philippe Ier enfin (1268-1285) (1), son frère et son successeur, clôt ce système de monnayage avec la croix cantonnée du point fermé au 2 et l'étoile à *six* rayons non cantonnée (pl. II, n° 1), et avec l'étoile à *cinq* rayons cantonnée au 2 ou aux 1 et 4 (pl. complém. II, nos 10, 11 et 12).

Amédée V nous offre bien encore un denier (2) avec la croix et l'étoile non cantonnées; mais, dès lors, l'étoile brille pour la dernière fois, — et sans la croix, — sur un denier d'Aimon (3). Nous ne la retrouverons plus que fortuitement sur quelques monnaies d'Amédée VI; encore y est-elle réduite au rôle de simple remplissage des cantons de la croix elle-même.

La pièce décrite plus haut est donc un nouveau témoignage de l'existence non interrompue d'un type qui remonte en l'état jusqu'à Humbert II pour finir à Amédée V, ainsi que nous venons de le voir dans le résumé qui précède. La monnaie seule du comte Boniface reste à retrouver, et la série sera complète.

(1) *Monete dei reali,* etc., p. 72, pl. II, n° 1.
(2) *Idem,* p. 74, pl. II, n° 2.
(3) *Idem,* p. 83, pl. II, n° 2.

La découverte de notre denier est de plus une preuve de la sagacité de D. Promis, qui, on l'a vu, des chartes consultées par lui avait inféré que Thomas avait dû conserver l'atelier monétaire de Suze.

Notre petite monnaie en est la preuve. C'est là le *denarius secusinus* dont parle l'auteur des *Monete dei reali di Savoia.*

Maintenant, mon cher confrère, que je me suis acquitté des formalités de présentation de mon denier du comte Thomas, passons, si vous le voulez bien, à une rare monnaie de l'un de ses successeurs.

II

PHILIPPE Ier

1268-1285

Sur le compte des monnaies de ce prince, que Guichenon qualifie (1) de « comte de Savoye et de Bourgogne-Palatin, duc de Chablais et d'Aouste, marquis d'Italie, de Suze et de

(1) *Hist. généal.*, etc., p. 290.

ombardie, prince de Piémont, » comme sur lui des monnaies de Thomas, l'auteur de *Histoire généalogique de la Maison de Savoie* a professé les plus étranges opinions : ainsi que tant d'autres, il a succombé à la tentation de parler de choses qu'il ignorait et pour lesquelles il manquait du sentiment et de la critique nécessaires; nous l'avons vu tout à l'heure. Il faut bien le reconnaître : rien encore en 1660, — date de la publication des travaux de cet écrivain, — n'avait été tenté pour considérer sérieusement l'histoire des monnaies au moyen âge et dans les temps qui le suivirent, science à laquelle notre époque s'est vouée avec tant d'ardeur. Il mérite néanmoins d'être placé au rang des précurseurs.... Mais, à côté de quelques pièces justement données aux souverains qui les avaient fait frapper, il céda à la tentation d'en attribuer d'autres pour lesquelles son jugement dut se trouver en défaut, n'ayant, je le répète, ni les connaissances suffisantes pour le faire avec quelque certitude, ni assez de pièces de ce genre pour établir une comparaison ou bâtir un système (1). Guichenon

(1) *Hist. généal.*, etc., page 145.

commit donc des bévues, et il a fallu attend jusqu'à nos jours pour voir les erreurs dues son manque de discernement numismatiq redressées par le savant historien des *Mone dei reali di Savoia*. Nous n'avons à nous o cuper ici que de celle qui concerne la monna de Philippe I^er^, et nous serons suffisamme édifiés sur son compte par la citation q j'emprunte à D. Promis (1).

(1) « ..... Cadde anche questa volta in errore Guichenon, attribuendo a Filippo I una moneta bassa lega battuta nei primi anni del secolo XVI duca Filiberto II, accomodandone la leggenda, sen però pensare a cangiare la forma de' caratteri roman

Une monnaie certaine de ce Comte est conserv au Cabinet des médailles de Turin ; elle est de bas gent. Son type est semblable à celui du denier d'An déc IV, et on lit : PH. COMES autour de la croix, c tonnée d'*una pala*. On voit, au revers, l'étoile à six r avec la légende SABAVDIE (pl. II, Filippo I, n° 1

«..... Quantunque questa sola moneta di Filip sinora si conosca, tuttavia diverse sono le zecc nelle quali si sa aver fatto batter monete al suo con come i forti, detti nuovi in un conto dal 1273 al 12 della mistralia di Moriana, e battuti circa il 1271, l gendosi in conto del castellano di Ciamberì *de te domorum que debuerunt leuari ad pascha preterit quod fuit anno Domini M° CC° LXX° secundo, ni computat quod nundum potuit recuperare propter*.

Cet écrivain, qui publiait son grand travail en 1841, reconnaissait qu'aucune monnaie du comte Pierre n'avait encore été retrouvée, et il ajoutait que, sans la mention de ces espèces dans un compte relatif à son prédécesseur Boniface, on en serait encore réduit à ignorer

cendium et propter mutacionem monetarum (*a*), in altro di quello d'Avigliana pel 1272 *in stipendium cuiusdam nuncii missi ad dominum comitem pro moneta noua,* ed in quello del mistrale di Ciamberì dal 19 novembre 1271 al 14 febbraio 1272, nel quale si addebita *de XX solidis viennensium deducta tertia parte quam percepit ille qui accusauit, ex permissu domini, receptis de ioanne erra de coyse pro banno, quia nolebat recipere nouam monetam domini.* Da questo risulta adunque che si fece circa il 1271 una moneta migliore dell'antecedente, epperciò detta *forte,* che fu lavorata in Avigliana come dal conto del 1272 di quel castellano, e in Ciamberì, come da altro del castellano di Bard del 1276 (*b*), nel quale parlasi di *fortium nouorum Cambayriaci.* Moneta pure si batte in S. Maurizio, leggendosi in conto del maestro dell'ospizio pel 1274 (*c*) *in vadiis magistri monete de Sancto Mauricio,* e trovandosi i denari mauriziani in questi anni soventi mentovati in quelli de' castellani del Chiablese; che anzi in uno di essi pel 1278 (*d*), è

(*a*) Vernazza, *Della mon. secusina,* p. 34 et 35.
(*b*) *Archivio camerale.*
(*c*) *Idem.*
(*d*) *Idem.*

leur existence. D'après ce compte, en effet, il paraîtrait que, dès 1263, il y avait un atelier monétaire à Chambéry. On a aussi parlé d'un autre atelier à Suze ou à Avigliana, où ont dû être frappés, la même année, les deniers forts mentionnés dans la charte de 1264, lesquels auraient été égaux aux deniers viennois, l'unique monnaie dont il soit question pourtant dans le testament de Pierre.

Cependant, mon cher confrère, le temps

detto come la moneta in S. Maurizio nuovamente battuta *fuit portata apud Sedunum,* il cui vescovo, di diritto antico e per convenzione fatta coi conti di Savoia, ne prese una manata, della quale fu indi il maestro Moisè *Millemerces* dal castellano di Chillon rimborato. Della zecca di Suza poi non si ha più notizie e pare che cedesse il luogo a quella detta vici Avigliana.

« Nell' avanti citato conto della mistralia di Ciamberi dal 1271 al 1272, trovansi anche menzionati forti vecchi e fiorini d'oro. Questi forti vecchi erano di Suza e secondo lo stesso conto, venticinque lire di essi corrispondevano a ventitre dei nuovi di Ciamberi. Avevano nel contado di Savoia egualmente corso i denari lausannesi, genevesi e viennesi, due dei quali spendevano per tre astesi e valevano la metà dei forti nuovi : moltre i mauriziani, i grossi tornesi ad altri come meglio scorgesi dalle tabelle del corso delle monete. » (*Monete dei reali,* etc., p. 73 à 74.)

marché; des trouvailles ont eu lieu, et les minces renseignements des archives se sont vus tout à coup singulièrement justifiés par le beau denier de Pierre II, que M. Géry a publié dans la *Revue française de numismatique* (1).

Ce denier, qui portait à l'avers la légende : +. P. COMMES, avec l'étoile à six rayons, et au revers celle de : + SABAVDIE, avec la croix pattée, a été gravé en tête de la notice qui lui a été consacrée; mais le graveur a oublié d'y faire figurer le *point secret* indiqué par l'auteur entre la croisette de la première face et le P qui la suit, point secret qu'il a attribué à l'atelier de Chambéry, mais que je crois être tout simplement un point de séparation ou une marque d'émission, et non un différent monétaire. Ce n'est pas là qu'on le place d'habitude.

J'avais rêvé de donner un *alter ego* à la belle trouvaille de notre confrère, et je lui avais même annoncé la nouvelle découverte que je croyais avoir faite d'une importante variété du denier publié par lui..... Hélas! je m'étais trop

(1) Nouvelle série, t. X, 1865.

pressé de vendre la peau de l'ours avant d
l'avoir tué, c'est-à-dire de lire ma pièce ava
de l'avoir complètement dépouillée de l'oxy
qui la recouvrait encore en plusieurs endroits
Mon *Pierre II* se trouve être un *Philippe*
de la plus belle eau; mon denier n'appartie
pas au premier de ces Comtes, mais bien à s
frère, et la pièce publiée par le numisma
voironnais reste, jusqu'à nouvel ordre, seu
comme par le passé. Mais à quelque cho
malheur est bon. Il se trouve que mon deni
de Philippe est inédit; qu'un seul denier
ce prince, comme pour son frère, est conn
jusqu'à présent, et que, si j'y ajoute encore u
autre denier dont j'ai relevé l'empreinte da
les cartons de M. Géry, trois monnaies de
personnage auront dorénavant leur place da
la numismatique de la Savoie. Le derni
exemplaire cité n'est, il est vrai, qu'une peti
variété de celui que je veux produire; mai
devant le peu de documents qui existent s
ce monnayage, vous verrez que, tant petite q
soit cette variété, elle a sa valeur, une vale
relative incontestable.

Il y a environ un an, je reçus la visite d'u
de mes compatriotes, M. Joachim Baratie

Ferriot, qui mit sous mes yeux une douzaine de monnaies du moyen âge qui venaient de lui être apportées : c'étaient, autant que j'ai pu le reconnaître dans un examen un peu rapide, quatre à cinq gros tournois de Philippe-le-Hardi (1270-1285) ou de Philippe-le-Bel (1285-1314), des deniers des Archevêques de Lyon au L barré, et un denier de Savoie.

— Vers le 18 décembre 1879, me dit-il, le nommé Auguste Guillerme, propriétaire et cultivateur à Saint-Ismier, dans notre belle vallée de Graisivaudan, travaillait à défoncer un terrain dans le clos de ma femme, lorsqu'en donnant un coup de pioche il crut apercevoir un bouton de métal. S'étant baissé pour prendre cet objet, il reconnut que c'était une pièce informe d'ancienne monnaie, d'environ deux centimètres de diamètre. Quelques instants après, il découvrit une pièce d'argent d'un diamètre double, mais peu épaisse. Bref, sur un espace d'environ deux mètres carrés et à une profondeur de quarante à quarante-cinq centimètres, il trouva la quantité de 6 grosses pièces d'argent, grand module, et environ 48 petites pièces. Ces espèces n'étaient point contenues dans un récipient quelconque, mais dis-

persées dans le terrain, qui, en cet endroit, con-
tenait beaucoup de pierres, comme si un tor-
rent s'y fût anciennement promené. Tout cela,
je le sais maintenant, parce que l'inventeur du
trésor a fini par me l'avouer. M'a-t-il tout dit? —
Il m'avait caché sa trouvaille, et c'est la rumeur
publique qui me l'avait apprise en en grossis-
sant considérablement l'importance, comme
toujours, si Guillerme m'a dit la vérité. Quoi
qu'il en soit, voilà tout ce que j'ai pu tirer de
mon homme. Le surplus restera un mystère. —

Ces pièces sont fort communes, et je n'ai pas
à en parler ici; mais, mon cher confrère, vous
jugerez du plaisir que j'éprouvai en croyant
découvrir, dans le denier savoisien, une nou-
velle monnaie du comte Pierre, et en songeant
que j'allais aussi contribuer à l'accroissement
de sa numismatique, si embryonnaire pour le
moment. C'était, comme je vous l'ai déjà dit,
un denier de Philippe, et je vous en présente
— avec le même contentement, du reste, —
l'image, que j'en ai scrupuleusement dessinée
sur l'original, dont, je suis heureux de le cons-
tater, M. J. Baratier s'est empressé de faire
don au médaillier de la ville de Grenoble.

Voici d'abord sa description :

+ · PH*ilippvs* (H bâtard barré au centre) · COMES rosace; Croix pattée, cantonnée d'un point fermé aux 2 et 3.

R/ + SABAVDIE rosace; Etoile à 6 rayons.

ARG. Poids : 0 gr. 85. Mod. 20 mill. (Pl. I, n° 2). *Cabinet de Grenoble.*

Ce denier offre, à la fin de chacune des légendes, une petite rosace à 5 feuilles en cœur, marque ou différent du maître de la monnaie ou de l'atelier, ou peut-être simple remplissage destiné à combler l'espace libre de la légende.

J'ai retrouvé aussi, dans la collection de M. Géry, et provenant de la trouvaille de Bevenais, dont j'aurai l'occasion de vous parler tout à l'heure, un autre exemplaire de ce denier, avec cette différence pourtant que la rosace finale, à 5 feuilles en cœur, est remplacée par une rosace ajourée, à 5 feuilles arrondies, et que la barre abréviative qui traverse le H bâtard du nom de Philippe, au lieu d'affecter la forme serpentine, a toute la rigidité de la ligne droite et se termine par deux têtes triangulaires. (Pl. I, n° 3.)

D. Promis (1) donne, il est vrai, une pièce

(1) *Monete dei reali,* etc., pl. II, n° 1.

presque semblable ; il y a néanmoins cette différence que la croix n'est cantonnée que d'u point fermé, au 2e quartier seulement.

A quelle époque faudrait-il faire remon l'enfouissement du petit dépôt de St-Ismie Il est assez difficile de le déterminer. Si partie qui m'est restée inconnue offrait la mê composition que les pièces soumises à m examen, je croirais pouvoir l'assigner à la s conde moitié du XIIIe siècle, les monnaies c roi de France étant, je le répète, pour ain dire à fleur de coin et indiquant, par leur ét même, qu'elles ont dû être enfouies peu c temps après leur émission ; mais j'ignore com plètement quelles monnaies entraient dans composition totale de ce dépôt : sur un nombr supérieur à cinquante, j'en ai vu à peine un douzaine.....

Silens ovum : le germe de l'œuf ne pourr se développer... et, suivant Ovide : *mala caus silenda est,* il vaut mieux se taire que plaide une mauvaise cause. Ce n'est pas l'avis de cer tains avocats, — tout le monde le sait, — ma ce n'est ni vous ni moi qui les prendrons jamai pour modèles..... Après tout, ils ont peut-êtr raison, car ils savent qu'avec de l'audace

de l'obstination on finit toujours par en imposer aux sots.....

III

AMEDÉE V

1285-1323

La pièce que je vais vous décrire n'est point une pièce nouvelle; c'est une simple variété du monnayage d'un prince déjà richement doté dans l'ouvrage de D. Promis, un gros magnifique, provenant de la trouvaille de Bevenais (Isère), au sujet de laquelle, pour les lecteurs de la Savoie qui ne connaissent pas l'inventaire dressé par M. Géry, je vous demande la permission de reproduire la lettre que ce zélé numismate adressa, lors de sa découverte, au rédacteur du *Réveil du Dauphiné* (17 août 1878).

Que deviennent les feuilles publiques?..... J'attends un remerciement de mon confrère de Voiron pour avoir sauvé sa lettre de l'oubli, en la fixant dans les Mémoires d'une société savante.

Le sieur Joseph Garboud-Billot, propriétaire à Bevenais, près du Grand-Lemps, en labourant son champ, le vendredi 9 du courant, a brisé avec le soc de sa charrue un vase noir, d'un grès très-dur, d'où s'est échappée une quantité considérable de pièces d'argent très-peu oxydées. Tout joyeux, il a complètement brisé le vase et s'est empressé de ramasser les pièces et d'aller faire part de sa découverte à quelques personnes du Grand-Lemps, qui ont eu l'obligeance de me prévenir, sachant avec quel intérêt je m'occupe d'archéologie. Je me suis transporté de suite chez le sieur Garboud; j'ai fait enlever avec soin une partie de l'oxyde qui enveloppait les pièces, et j'ai constaté la présence des monnaies suivantes, au nombre de près de 1,200, et dont le poids total est d'environ 3 kilogrammes :

1° Louis IX, le saint, de 1226 à 1270, une douzaine de deniers tournois argent pur;

2° Philippe-le-Bel, de 1285 à 1314, une vingtaine de demi-gros tournois d'argent pur, époque du retour à la monnaie légale vers 1310 (l'on sait que ce monarque avait falsifié les monnaies), plus quelques deniers tournois;

3° Amédée IV, comte de Savoie, de 1233 à 1253, une trentaine d'oboles argent pur;

4° Philippe, comte de Savoie, précédemment archevêque laïque de Lyon, de 1268 à 1285, une dizaine d'oboles argent;

5° Amédée V, comte de Savoie et prince d-

pire, de 1285 à 1328, environ 400 gros d'ar-
pur avec l'aigle impériale, et plusieurs
s du même;

Jean de Genève, évêque de Valence et de
de 1283 à 1297, environ 350 gros d'argent
t quelques deniers du même;

Monnaies anonymes des Archevêques de
ne, 13e siècle, environ 75 gros d'argent
ous une belle tête de St Maurice;

Monnaies anonymes des archevêques de
, 13e siècle, environ 125 deniers d'argent
u type du soleil et de la lune, et une dizaine
les d'argent même type;

Charles II, de France, comte de Provence,
85 à 1309, une douzaine de deniers d'ar-
pur au type de Marseille et autant d'oboles
ême;

Alphonse III d'Aragon, de 1285 à 1291,
louzaine d'oboles d'argent;

Archevêques de Besançon, main bénis-
, une vingtaine de petits deniers anonymes;

Ducs de Nevers et Comtes de Bourgogne,
à six petits deniers au type d'Otte-Guil-
e;

Robert II, duc de Bourgogne, 1272, cinq
x petits deniers frappés à Dijon;

Evêché de Magdelonne, cinq à six deniers
riens.

e partie de ce trésor, que je n'ai pu com-
ment étudier, a été acquise par M. le doc-

teur Guillaud, numismatiste de Bourgoin (1). [illegible] ne serais pas surpris qu'il se trouvât dans [illegible] collection quelques attributions à ajouter à celle [illegible] que je vous adresse.

Cette découverte est une des plus importante[illegible] qui se soient faites, dans notre département, pou[illegible] la numismatique du moyen âge. Il est à rema[illegible]quer que les pièces les plus rares dans les co[illegible]lections sont les plus nombreuses dans le trés[illegible]or de Bevenais, telles que les gros de Valence av[illegible]c le nom de l'Evèque, ceux de Vienne et ceux [illegible]e Savoie. Ce sont aussi les plus récentes, ce q[illegible]ui laisse supposer que le trésor a été enfoui so[illegible]s les règnes de Philippe-le-Bel, roi de France, [illegible]et d'Amédée V, comte de Savoie, à l'époque [illegible] procès contre les Templiers. Ces monnaies po[illegible] vaient avoir une valeur à peu près décuple [illegible] leur valeur d'aujourd'hui. Serait-ce le trésor d'[illegible] malheureux Templier cherchant à fuir l'infâ[illegible] persécution dirigée contre son ordre par Ph[illegible]lippe-le-Bel et le pape Clément V, dans les pr[illegible] miers mois du 14e siècle?

Je vous prie d'agréer, etc.

Régis GÉRY.

(1) Mort depuis peu de temps. Le docteur Guillau[illegible] avait rassemblé une fort belle collection de pièces r[illegible] maines, gauloises et du moyen âge trouvées dans [illegible] région. Que sont-elles devenues?.....

Laissons de côté, si vous le voulez bien, le cès des Templiers, qui, je crois, n'a pas nd'chose à faire ici, et contentons-nous de sidérer ce dépôt comme une conséquence te naturelle des guerres de ce temps-là, et tout du passage des compagnies de Gas- s que le Comte de Savoie avaient appelées s ses drapeaux et qui commirent d'étranges ages sur ses propres terres, dont la Côte- André et le Grand-Lemps faisaient alors tie.

Parmi ces pièces, dont M. Géry m'a montré elques beaux spécimens, une monnaie de Savoie a attiré tout d'abord mon attention un type que D. Promis n'avait pas connu s de la publication de son grand ouvrage, 1841, mais qu'il a inséré depuis dans son plément aux *Monete inedite del Pie- nte* (1), celui de l'aigle à une tête au lieu l'aigle à deux têtes.

+ AM*c*D*evs* ⁑ COMES ⁑ SABAVD*iae* (les res A et D de ce dernier mot sont con- guées de façon à former le monogramme de D); Aigle éployé regardant à gauche.

(1) Turin, 1866, p. 7, pl. I, n° 1.

R + IN ITALIA ⁑ MARCHŌ (pour *marchio*); Croix pattée.

ARG. Poids : 2 gr. 85. Mod. 25 mill. (Pl. I, n° [illegible]
Ma collection; — Coll^n de M. Géry; — Coll^n M. le D^r Guillaud.

Cette pièce, paraît-il, s'est rencontrée [illegible] quantité assez notable dans la trouvaille [illegible] Bevenais, puisque j'en possède une et que j'[illegible] ai vu un certain nombre, alors que ce trés[illegible] avait déjà été éparpillé de droite et de gauch[illegible]

Guichenon a connu cette pièce, qu'il a do[illegible] née à Amédée IV; mais D. Promis, qui n'av[illegible] pas encore eu la chance d'en constater l'exi[illegible] tence et avait droit de suspecter les dessi[illegible] publiés par l'auteur de l'*Histoire généal*[illegible] *gique de la Royale Maison de Savoye* ([illegible] l'avait mise en suspicion et n'avait pas voul[illegible] sur la seule attribution de cet historien, l'a[illegible] mettre parmi les monnaies que lui-même [illegible] données à Amédée V, à qui, avec beaucou[illegible] de perspicacité, du reste, — et en admetta[illegible] que cette pièce ait pu être frappée, — il ra[illegible] portait ce gros (2). Depuis, en 1866, cet a[illegible]

(1) Page 144.

(2) Il Guichenon, che aveva osservato come prin[illegible] del conte Pietro II nessuno de' Principi di Savo[illegible]

a fait connaître dans son *Supplément;*
ille offre une variété de légende que mon
olaire ne reproduit pas : + IN ITALIAM ⁑
II (*sic*). Ajoutons, pour compléter ce qui
rne les variétés connues de cette mon-
que le Cabinet de Chambéry en possède
exemplaires de provenance inconnue,
obablement celle de Bevenais, — avec
endes + AMED' ⁑ COMES ⁑ SABAVD
/ + IN ITALIA ⁑ MARCHO.
ette monnaie d'Amédée V, j'en joindrai

usato la croce per arme, ma bensì l'aquila ad
la testa, essendogli stato communicato un de-
argento con AMEDEVS COMES ed avente nel
un' aquila ad una sola testa, coll'ali spiegate,
croce e la leggenda MARCHIO IN ITALIA nel
io, l'attribuì senza più ad Amedeo IV ; ma atten-
e considerandolo, specialmente nella forma
ettere che trovansi affato eguali a quelle che
si sulle monete di Amedeo V, nessuna difficoltà
credere che da questo conte sia stato battuto,
ıvanti il 1297, cioè prima che si conassiero i
a due teste. Un dubbio nascemi anche, cioè
esta moneta sia stata (come le sono moltissime
ınal figurata, e che avendo un' aquila a due teste,
ıdosi forse molto guasta, il disegnatore non dis-
ndole bene, l'abbia rappresentata con una sola.
te dei reali, etc., p. 67.)

une seconde, non qu'elle soit plus inédite c
la précédente ; mais D. Promis, qui l'a ég
ment publiée dans son supplément (1), n'a
fait que la décrire sans autre observation, v
me permettrez bien, mon cher confrère, d
donner de nouveau et d'en accompagne
description d'une remarque qui, je crois,
pas été faite jusqu'à présent et que je
étonné de n'avoir pas trouvée sous la plu
de votre père.

On ne connaissait pas encore d'espèces
type de l'écusson de Savoie, si je m'en r
porte du moins aux planches de l'ouvrage
D. Promis, qui veut que ce soit Edouard, s
cesseur de ce prince, qui l'ait inauguré.
denier, que je décris ici, prouve qu'Amédé
avait déjà employé ce type. De plus, Amé
offre encore, au revers de sa monnaie, l'ét
dont son successeur n'utilise plus l'image
ce symbole se trouve ainsi associé, au mom
même de son déclin, à l'écu naissant de
voie, qui le détrônera dorénavant sur les
pèces des successeurs d'Humbert-aux-Bl
ches-Mains.

(1) Turin, imprimerie royale, 1866, p. 8, pl. I, 1

– MONETA : AMEDEI; Ecu de Savoie.

℟/ + COM*es* : SABAVDI*a*E; Etoile à rayons.

L. Poids : 0 gr. 70. Mod. 16 mill. (Pl. I, n° 5). *ollection.*

[aintenant, mon cher confrère, que je vous it connaître ces deux pièces d'Amédée V, asse aux suivantes, sur le compte des- les, du reste, je m'étendrai peu, quoiqu'il trouve parmi elles plusieurs dont l'impor- e relative ne vous échappera pas; mais, : l'historique des trouvailles précédentes, quelque peu abusé de vos instants, et je me borner à une simple description des es que j'ai encore à vous présenter. Elles ıdront naturellement la place qui leur est dans leurs séries respectives, et j'aurai ı atteint le but que je me suis proposé, ɜ abuser davantage des coudées franches je me donne parfois un peu trop facile- ıt aux dépens de mes lecteurs.

IV

AMÉDÉE VII

1383-1391

• AMED*ecs* : CO • — • MES : SAB*audie*
Ecu de Savoie couché sous un heaume et deux nœuds de Savoie ; le tout, dans un tourage formé de 4 arcs de cercle et de 4 gles, allongé dans le sens de la hauteur.

R/ + *Sanctvs* IOHA—NNES · B*aptis*
une petite croix carrée ; S^t^ Jean-Baptiste bout de face.

OR. Poids : 2 gr. 90. Mod. 21 mill. (Pl. I, n° *Ma collection.*

D. Promis donne ce florin ; mais son des (pl. IV, n° 1) est dépourvu du grènetis ir rieur de l'encadrement de l'écusson, et le rev offre pour différent un petit écusson de Sa au lieu d'une croisette.

V

AMÉDÉE VIII

1391-1440

⊢ AMEDEVS × COM*es* : SAB*audiae;* levise FE—RT, en lettres gothiques, cou- en deux par un nœud de Savoie en pal.

℟/ + IN ITALIA : (?) MARCHIO; Croix S^t Maurice.

IL. Poids : 1 gr. 60. Mod. 21 mill. (Pl. I, n° 7). *collection.*

Légende nouvelle à l'avers, puisque D. Pro- s n'accorde à Amédée VIII et à Amédée IX e les légendes : *Amedeus dux Sabaudiæ in Italia marchio* et *Amedeus dux Sa- udiæ — in Italia marchio princeps.* Je nne donc de préférence cette pièce à Amé- e VIII, à cause de l'absence de l'abréviation RN' (pour *princeps*). Amédée IX, du reste, end toujours le titre de *dux,* tandis qu'Amé- le VIII a porté celui de *comes* sur ses mon- aies avant celui de *dux.*

Il faut aussi remarquer, dans cette même légende, la grosseur de l'× ou sautoir qui sépare le nom du prince de son titre de *dux*, et qui le ferait volontiers prendre pour un caractère de l'alphabet.

J'ajoute à cette pièce une petite obole déjà produite par M. F^cois Rabut (1). Outre que cet exemplaire est d'une bien meilleure conservation et plus complet, il offre encore une variété dans les signes qui accompagnent la croisette des légendes ou servent à séparer les mots.

+ ⁘ MED*ecs* ⁘ COMES; dans le champ [illegible] et entouré d'un grènetis, un grand A gothique [illegible].

R + ⁘ SABAVDI*a*E ⁘; Ecu de Sav[illegible]oie dans un grènetis.

BIL. Poids..... Mod. 13 mill. (Pl. I, n° 8). *Mu[illegible]sée de Moûtiers* (Tarentaise).

(1) *Quatrième notice sur quelques monnaies de Savoie inédites*, publiées dans les *Mémoires de l'Académie impériale de Savoie*, tome V (p. 5 du tiré à p[illegible]rt, et n° 2 de la planche).

VI

LOUIS

1440-1465

+ LVDOVICVS ❀ DVX ⁜; Ecu de Savoie dans un quadrilobe.

R/+ SABAVDI*a*E ❀ ET ⁜ P; Croix carrée, cantonnée de 4 croisettes ou petits sautoirs.

BIL. Poids : 0 gr. 70. Mod. 16 mill. (Pl. II, n° 9). *La collection.*

Cette pièce a été publiée par M. Fcois Raut, dans le tome II de la 2me série des *Mémoires de l'Académie royale de Savoie.* Quelques numismates avaient déjà voulu interpréter le sigle P de la légende du revers par *Pedemontium*; M. Rabut veut, de son côté, qu'on le lise P*rinceps*. J'espère, mon cher confrère, que vous déciderez la question dans la prochaine publication que vous devez donner en supplément au beau livre de votre père. Personne n'est mieux placé que vous pour le faire.

VII

PHILIBERT Ier

1472-1482

+ PHILIB' · DVX · SABAV · P · C; Ecu de Savoie entre 4 annelets.

R — PRI*n*CEPS Z MAR · I · ITALIA; Dans le champ, un grand P gothique.

BIL.. Poids..... Mod. 12 mill. (Pl. II, n° 4). *Mus : le Moûtiers* Tarentaise ».

C'est une variété de la pièce gravée dans les *Monete dei reali di Savoia* (1).

VIII

CHARLES-EMMANUEL Ier

1580-1630

Pour cette monnaie, c'est de toute évidence une pièce surfrappée; mais elle offre ceci de

1 Planche X, n° 3

ticulier, que, si les exemplaires publiés par Promis donnent toujours l'écusson couné coupant la partie supérieure de la léde, ce même écusson couronné s'y renne strictement dans les limites du champ. narque semblable pour le revers, qui, sur pièces des *Monete dei reali di Savoia,* toujours occupé, dans sa partie inférieure, une ligne horizontale qui interrompt la léde pour laisser place, à l'exergue, à une ication monétaire. On ne voit rien de semble sur notre exemplaire.

CAROLVS. EM... VX SAB. P. PED..... 1629; Ecusson de Savoie couronné entre ıx nœuds de Savoie en pal. Au bas, une ile à cinq rayons.

℟/.... 25 ✤ IN ✤ HOC DVX. SABAVDIÆ.; ıs le champ, le mot FERT entre deux ıds de Savoie en fasce, l'un au-dessus, tre au-dessous.

IL. Poids..... Mod. 29 mill. (Pl. II, n° 11). *ée de Moûtiers* (Tarentaise).

l y en a quatre exemplaires variés, mais *jours* avec l'écusson couronné circonscrit ı légende.

Cette pièce, on le voit par sa date, appartient à l'avant-dernière année du règne de Charles-Emmanuel I^er^, Victor-Amédée I^er^ lui ayant succédé en 1630.

IX

BRANCHE DE VAUD

LOUIS II

1302-1350

+ LVDOVICVS ⁝ *; Croix pattée, cantonnée d'un trèfle au 2 et d'un besant au 3.

R + DE SABAVDIA ⁝; Temple au front orné du trèfle.

BIL. Poids : 0 gr. 80. Mod. 17 mill. (Pl. II, n° 12). *Ma collection.*

Ce denier a déjà été publié par D. Promis dans ses *Monete dei reali*, etc. (1), et par Blavignac, dans son *Armorial genevois* (2).

(1) Planche supplémentaire n° 3.

(2) Genève, Ramboz, 1849, p. 281, pl. XXXVII, n° 12.

le reproduis néanmoins ici pour le faire servir de contrôle à l'obole que je décris ci-après.

+ LVDOVICVS ⁝ *; Même type que ci-dessus.

R/ + DE SABAVDIA ⁝; *Idem.*

BIL. Poids : 0 gr. 30. Mod. 13 mill. (Pl. II, n° 13). *collection.*

Cette charmante petite monnaie est d'un travail très-fin et d'une conservation parfaite. Comme on le voit, c'est de tous points la pièce missionnaire du denier précédent. D. Promis fait connaître dans son second mémoire sur espèces de fabrication italienne.

« La moneta che ora descrivo, dit-il (1),.... un mezzo denaro lausanense simile nel tipo quelli appunto che in Losanna si battevano, è la metà di quello che già pubblicai, ed ha conseguenza da un lato nel campo una ce accantonata da un trifoglio, un globetto *altri due segni* non riconoscibili, con in o + LVDOVICVS, indi una rosetta, verosimente contrassegno dello zecchiere, e dall'

(1) *Monete di zecche italiane inedite*; Turin, imprierie royale, 1868, p. 7, pl. I, n° 3.

altro il tempietto carolingico, ed attorno + DE SABAVDIA. »

Si donc je publie de nouveau cette pièce, c'est dans le but de mettre fin à un doute que l'éminent numismate a laissé planer sur l'existence de *deux autres signes* qu'il a cru remarquer entre les bras de la croix. Ces signes n'existent pas, — je puis le certifier, mon exemplaire sous les yeux. — Ce qui l'a sans doute induit en erreur, à cet égard, provient d'une sorte de boursouflure du métal causée, pendant l'opération de la frappe, soit par l'impression de la croix, soit par le repoussé du type du revers sur un flan de peu d'épaisseur. Je puis constater le même phénomène sur mon obole. J'atteste donc qu'il n'y a aucun signe particulier dans les quartiers 1 et 4 de la croix, et qu'ils sont parfaitement libres.

De plus, la pièce que D. Promis avait à sa disposition n'était sans doute pas aussi bien conservée que la mienne, car je remarque que son dessin ne porte pas les *trois* points superposés que l'on voit, sur mon exemplaire, à la suite des légendes.

Le denier qui suit n'est qu'une variété du précédent, mais variété assez importante à

ause du signe dont la croix est cantonnée au
. On m'assure qu'il a été cité dans les *Mé-
oires sur les monnaies du pays voisin du
éman,* par Blanchet; mais j'ignore ce que
et auteur en a dit, et s'il a donné un dessin
e la pièce.

+ LVDOVICVS ⁝ ❀; Croix pattée, canton-
ée d'un point fermé au 1 et d'un croissant
u 4.

R/ + DE SABAVDIA; Temple, comme
-dessus, mais avec l'ornement inférieur an-
uleux, au lieu d'être arrondi.

BIL. Poids : 0 gr. 80. Mod. 16 mill. (Pl. II, n° 14).
a collection.

X

BRANCHE D'ACHAÏE

ANONYME

+ ⁝ P ⁝ R ⁝ I ⁝ N ⁝ C*eps* ⁝; Ecu d'Achaïe ac-
osté de 3 annelets.

R/ + • ACHAI*a*E; Etoile à 6 rayons avec

point central et cantonnée de 6 autres points.

BIL. Poids : 0 gr. 60. Mod. 15 mill. (Pl. II. n° 15). *Ma collection.*

M. Fois Rabut a déjà publié un denier à peu près semblable (1); mais l'écu de Savoie s'y trouve accosté de deux annelets seulement, et la légende, des deux côtés, est précédée d'un sautoir et d'un trèfle. Ce dernier signe ne s'observe pas sur mon exemplaire, qui offre en plus l'écu d'Achaïe entre trois annelets.

J'y observe encore cette particularité, non signalée jusqu'à présent, que je sache, pour le monnayage des princes de la branche d'Achaïe, à savoir que le sautoir semble formé par deux clous à grosse tête, — par deux cuillers, suivant M. F. Rabut, qui avait aussi observé un sautoir pareil sur un quart de gros d'Amédée VIII (2).

(1) *Mémoires publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, XIII, p. 23, n° 5 de la planche jointe à l'article.

(2) *Notice sur quelques monnaies de Savoie inédites*, dans les *Mém. de l'Acad. roy. de Savoie*, 1851, I, p. 177.

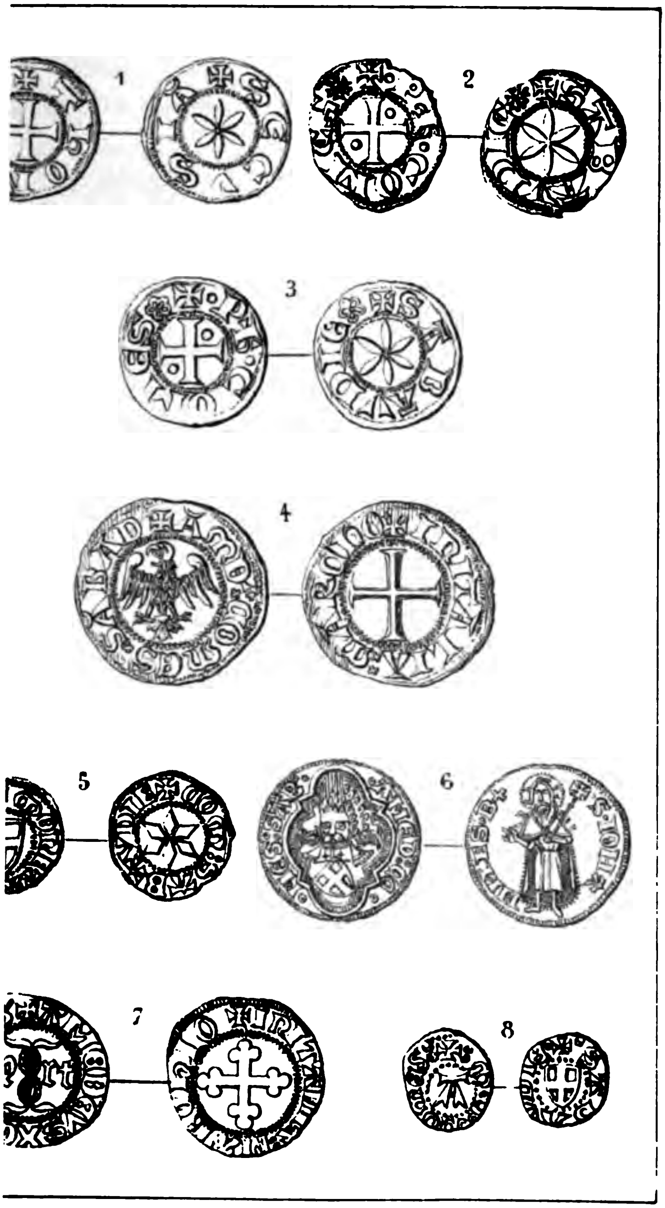

Lith. Champod à Chambéry.

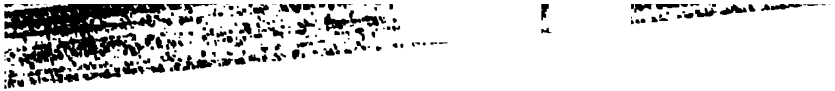

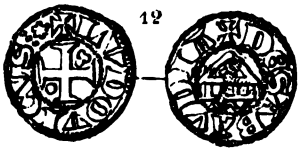

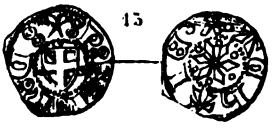

Champod Lith.

Voilà ma moisson, mon cher confrère, quelques maigres épis!..... C'est peu relativement à ce qui a été fait et à ce qui reste encore à faire; mais c'est un apport qui augmente la gerbe, et, vous le savez, je ne puis avoir d'autre prétention que celle d'un humble glaneur. Que chacun apporte son butin, quel qu'il soit et au risque des redites, et nous verrons bientôt s'achever l'œuvre si brillamment fondée par Domenico Promis, et que nous espérons voir se compléter avant peu, sous la plume autorisée de son digne héritier.

Veuillez, mon cher confrère et ami, agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

G. Vallier.

Grenoble, décembre 1880.

RÉPONSE

DE

M. LE BARON DE PONNAT

A M. L'ABBÉ DUCIS

SUR LE

MARTYRE DE LA LÉGION THÉBAINE.

RÉPONSE DE M. LE BARON DE PONNAT

A M. L'ABBÉ DUCIS

SUR

LE MARTYRE DE LA LÉGION THÉBAINE

SÉANCE DU 9 AOUT 1880 DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA SAVOIE.

Au mois de novembre dernier, l'*Union savoisienne,* journal d'Annecy, publiait, sans même m'en donner avis, deux feuilletons intitulés : *Monsieur le baron de Ponnat et la légion thébaine.* Ce fut par le plus grand des hasards que j'appris l'existence de ce factum, et il me fut extrêmement difficile de me le procurer. Quand enfin je pus le lire, je crus, à certains traits, reconnaître la plume de M. l'abbé Ducis ; mais M. l'archiviste de la Haute-Savoie, tout en approuvant cette publication, en déclina l'honneur; et je me trouvai dès lors fort à l'aise pour en dire tout le bien que j'en pense. Tant pis pour l'auteur,

si sa modestie a quelque peu à souffrir des éloges bien mérités que je lui adresse aujourd'hui!

Au début, l'auteur, qui signe du pseudonyme *Sericate*, faisant allusion à mon travail sur la deuxième édition du *Martyrologe de Baronius*, me reproche, fort mal à propos, de toujours surprendre mes auditeurs par des communications inattendues :

« Déjà, à Saint-Jean-de-Maurienne, dit-il, « M. le baron de Ponnat, au lieu de *Notes historiques sur saint François de Sales* qu'il avait « annoncées, avait fait lire par M. le docteur « Jules Carret une *Note sur la 2e édition du « Martyrologe de Baronius*, note que M. l'abbé « Ducis DUT RECTIFIER. »

Je ferai observer à l'auteur qu'il y a dans ce énoncé deux erreurs de fait :

1° Ma communication sur Baronius avait été très-régulièrement annoncée ;

2° M. l'abbé Ducis n'a rien réfuté du tout. Et c'est ici qu'il convient de revenir sur l'incident de Saint-Jean-de-Maurienne.

L'année dernière, à Annecy, M. le docteur Jules Carret avait protesté contre l'inexactitude du procès-verbal, relatant le premier congrès des Sociétés savantes de Savoie, en ce qui a trait à ma communication. Il avait rappelé que M. l'abbé Ducis, ayant essayé de répliquer, avait

ment réduit à quia par ces seuls mots :
e cardinal Baronius a, lui-même, re-
son erreur. »
incident eût été exactement consigné
s-verbal, on n'attribuerait pas aujour-
l. l'abbé Ducis un discours qu'il n'a
ononcé.
dé qu'à l'avenir on apportera plus
ıde dans la rédaction des procès-ver-
nos séances, je n'insisterai pas davan-
ce point.

roit en Maurienne, avais-je dit à An-
que le saint Julien dont le nom a été
à l'ancien *Manosces,* n'était autre que
es vaillants soldats de la légion thé-
»

, mon critique me donne une belle
istoire et de logique :.

s doutons fort, écrit-il, que telle soit
ıent la croyance de la Maurienne et de
ulien en particulier. Comme vous le
ort bien, cette hypothèse n'est pas sou-
! mais par des raisons autres que celles
s par vous.
ın auteur n'a parlé d'un saint Julien
et martyr de la légion thébaine. Des
ıts Julien qui figurent au *Martyrologe*
, aucun n'a appartenu à cette légion.

« Mgr Paul Guérin, dans ses *Petits Bollandistes*, tom. 17e, p. 393, 394, en cite 61, et les grands *Bollandistes*, UN BIEN PLUS GRAND NOMBRE, sans jamais les signaler comme ayant fait partie de cette phalange de héros.

« Il aurait fallu vous assurer de deux choses: de la réalité de la croyance que vous prêtez, peut-être un peu gratuitement, à la Maurienne, et de la présence d'un saint Julien dans les rangs de la légion thébaine. Cet examen fait, vous n'aviez qu'à dire : Aucun auteur n'a parlé de ce saint Julien; donc il n'a pas existé, et la croyance de la Maurienne est erronée. La logique ne vous permettait pas de tirer une autre conclusion. Comment se fait-il que vous ayez abouti à des déductions diamétralement opposées? C'est sans doute qu'il vous fallait « vos moulins », que vous teniez absolument à avoir une occasion de traiter de fable le martyre de la légion thébaine. »

A cela je réponds que, dans les grands Bollandistes dont on parle, apparemment sans les avoir consultés, il n'y a que douze saints Julien de mentionnés, et qu'il est bien fâcheux pour mon critique que, dans cette pauvre douzaine, il s'en trouve précisément un qui soit expressément désigné comme *soldat thébain,* martyr à Turin, et que l'Eglise honore au 8 décembre.

J'ajouterai que si, à Saint-Julien, on ne sait plus

uel saint se vouer, il n'en fut pas toujours de
ne. Je m'en rapporte sur ce point au manu-
t qu'à laissé M. d'Albane, dont le père, ancien
ire, et, pendant trente-cinq ans, secrétaire
ette municipalité, a puisé dans les archives,
alheureusement incendiées le 2 septembre
, tous les documents qu'il a pu copier et
je possède aujourd'hui.

Mais, ajoute le critique à qui l'on doit cette
elle leçon, s'il en est ainsi de votre logique,
onsieur le baron, que voulez-vous que nous
ensions de votre « critique-aquilon ? »

ce mot de *critique-aquilon,* placé entre guil-
et, j'avoue que de prime abord je me deman-
ce que l'auteur avait bien voulu dire. Ce ne
qu'aux dernières lignes de ce factum que
ompris toute la finesse du trait.
avais écrit :

Si, comme la Justice, la foi est aveugle, en
evanche la critique historique a d'excellents
eux; et quand, le flambeau de la science à
main, elle parcourt le vaste champ de l'his-
ire, les racines des vieilles légendes résis-
nt bien difficilement au souffle de cet aquilon
un genre tout nouveau. »

Oui », s'écrie à ce propos, le critique *à qui*
on doit ce rapprochement ridicule de deux
ots fort éloignés l'un de l'autre, dans le texte

*

« qu'il estropie ; « Oui la critique historiq
« d'excellents yeux, et quand, le flambeau d
« science à la main, elle parcourt le vaste ch
« de l'histoire, *les écrits où l'ignorance le dis*
« *à l'impiété ne résistent point* au souffle de
« aquilon d'un genre tout nouveau. »

Et, enfourchant la *critique-aquilon* qu'il
mène cinq fois au champ de course, mon l
lant cavalier, enchanté de sa nouvelle mont
se lance à fond de train dans la carrière, e
s'abattre aux portes de l'Institut.

Donnons-lui le temps d'y respirer un pe

Peut-être, parmi les savants qui l'entour
s'en rencontrera-t-il un d'assez bonne comp
tion pour lui expliquer que si, de 434, époq
laquelle saint Eucher devint évêque de L
on retranche 302, date, selon Rivaz, du mar
de la légion thébaine, il reste juste 132, ce
jusqu'à présent, n'a jamais pu lui entrer dar
tête.

En affirmant, dans ma communication d'
necy, que saint Eucher n'avait pu écrire sa r
tion que cent trente-deux ans après l'évé
ment, j'avais en effet oublié d'ajouter «
moins ! ! » J'avais donc plutôt affaibli qu'exa
la force de mon objection.

« Franchement, s'écrie le cavalier *Scrive*
« cette audace nous étonne ! ! ! »

Et, en effet, elle l'étonne si bien qu'il ajoute *trois points d'exclamation* à son amusante apostrophe.

Ce qui m'étonne, moi, c'est la simplicité de ce critique *à qui l'on* ne saurait, sans mauvaise grâce, refuser la petite leçon d'arithmétique qu'il réclame avec tant d'ingénuité.

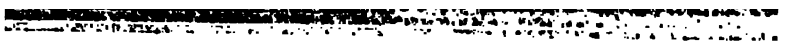

TABLE DES MATIÈRES

Bulletin de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

Pages

I. Travaux de la Société v

Séance du 13 novembre 1879 v
Séance générale du 27 novembre 1879..... viii
Séance générale du 8 janvier 1880..... x
Séance générale du 29 janvier 1880..... xi
Séance du 11 mars 1880..... xv
Séance du 22 avril 1880..... xvii
Séance générale du 1er juillet 1880..... xix
Séance générale du 28 octobre 1880..... xxii
Séance du 25 novembre 1880 xxv
Séance générale du 22 décembre 1880..... xxxii
Séance générale du 10 février 1881..... xxxiii
Séance du 3 mars 1881..... xxxvi
Séance générale du 17 mars 1881..... xxxvii
Inscriptions publiées..... vi, xxxiv
Ouvrages reçus vii, ix, x, xv, xvii, xix, xx, xxiii, xxxiii, xxxv, xxxvi, xxxvii
Membres admis ..... viii, x, xx, xxiii, xxxii, xxxiv
Affaire Perrin..... xi
Rapport relatif à l'utilité et à la possibilité de faire reconnaître la Société comme établissement d'utilité publique..... xxv
Règlement de la Société savoisienne..... xxxviii

II. Membres de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie et Sociétés correspondantes. xliii

Mélanges.

Ode à Madame Marguerite de France, duchesse de Savoie, par Marc-Claude De Buttet, savoisien, poème inédit publié par Auguste Dufour et François Rabut 1

Introduction historique 3
L'Avant-Jeu 19
Pose I 25
Pose II 35
Pose III 45
Pose IIII 51

Alluvions et eaux ferrugineuses de la Boisse, par le Dr Hollande 57

Bibliographie d'Aix en Savoie, notes recueillies par le Dr Louis Guilland 65

Avertissement 67
Bibliographie d'Aix-les-Bains 75
Publications scientifiques 113
Publications administratives et politiques 114
Hydrologie et médecine thermale 135
Inspectorat médical des eaux minérales 136
Administration 137
Biographies aixiennes 138
Variétés aixiennes 139
1er Appendice. — Anonymes 183
2e Appendice. — Périodiques d'Aix 186
3e Appendice. — Iconographie, topographie 193
Cartes générales 198
Cartes particulières 199
Table analytique 203
Corrections et additions 217

Glanures monétaires de Savoie (1188-1630), par Gustave Vallier 221

Préface-lettre à M. le chevalier Vincenzo Promis, bibliothécaire du Roi, à Turin 223
I. Thomas (1188-1233) 226
II. Philippe Ier (1268-1285) 234
III. Amédée V (1285-1323) 245
IV. Amédée VII (1383-1391) 254
V. Amédée VIII (1391-1440) 255
VI. Louis (1440-1465) 257
VII. Philibert Ier (1472-1482) 258
VIII. Charles-Emmanuel Ier (1580-1630) 258
IX. Branche de Vaud. — Louis II (1302-1350) 260
X. Branche d'Achaïe. — Anonyme 263

Réponse de M. le baron de Ponnat à M. l'abbé Ducis sur le *Martyre de la légion thébaine*... 267

FIN DU DIX-NEUVIÈME VOLUME.

HISTORIA

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE

ET D'ARCHÉOLOGIE

FONDÉE LE 6 AOUT 1855

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE
PAR DÉCRET DU 8 OCTOBRE 1881

TOME XX

MONTMÉLIAN PLACE FORTE,

PAR LOUIS DÉCAISNE,

BIBLIOGRAPHIE D'ANNECIANA (SUPPLÉMENT),

UNE FONDATION DE LA CHAMBRE DES COMPTES DE SAVOIE,

UNE ANNÉE DE LA VIE MUNICIPALE DE SUMEIRY
1689-1690.

CHAMBÉRY

ALBERT BOTTERO, IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE

PLACE SAINT-LÉGER

1882

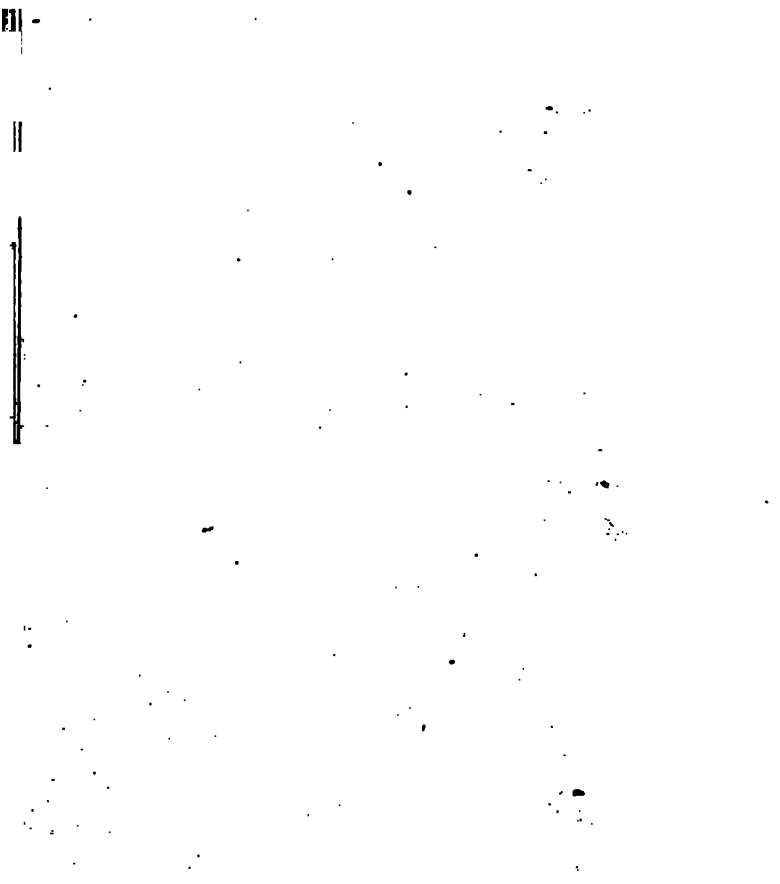

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

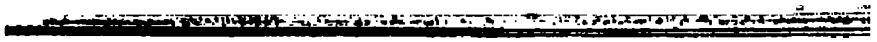

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE

ET D'ARCHÉOLOGIE

FONDÉE LE 6 AOUT 1855

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE
PAR DÉCRET DU 8 OCTOBRE 1881

TOME XX

CHAMBÉRY
ALBERT BOTTERO, IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE
PLACE SAINT-LÉGER

1882

DÉCRET

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu la demande formée par la *Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, à Chambéry, à l'effet d'être reconnue comme établissement d'utilité publique ;

Vu les statuts de ladite Société, l'état de sa situation financière et les autres pièces fournies à l'appui de sa demande ;

Vu l'avis favorable de M. le Préfet de la Savoie ;

Le Conseil d'Etat entendu,

DÉCRÈTE :

Article 1er. — La *Société savoisienne d'histoire et d'archéologie,* dont le siége est à Chambéry, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Art. 2. — Les statuts sont approuvés tels qu'ils sont ci-annexés. Aucune modification ne

pourra y être apportée sans l'autorisation du Gouvernement.

Art. 3. — Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 8 octobre 1881.

Signé : JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Signé : Jules FERRY.

Pour ampliation :

Pour le Chef du cabinet du Secrétariat :

Le Chef du bureau des archives,

Signé : H. VALMORE.

Pour copie certifiée conforme :

Le Secrétaire général,

G. DES PORTES-ANSELME.

RÈGLEMENT

DE LA

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

·ticle 1^er^. — La Société est destinée à offrir un
:e aux amis de l'histoire en Savoie ; à provoquer
·echerches dans les archives publiques et dans
épôts particuliers ; à encourager l'étude locale
monuments et des faits qui peuvent intéresser
.ssé du pays ; à encourager l'étude des sciences ;
, à publier les documents propres à étendre la
aissance des anciens âges de la patrie.

·t. 2. — La Société se compose de membres *effec-*
nationaux ou étrangers. Leur nombre est illimité.
ι Société peut conférer le titre de membres *hono-*
es à des hommes que recommandent leurs titres
ıtifiques et leurs services.
: membre honoraire peut prendre part aux séances
ι Société et à ses délibérations, mais sans droit
uffrage.

admission de nouveaux membres a lieu dans l'as-
)lée générale de la Société. Chaque candidat doit
présenté par deux membres. L'assemblée vote
crutin secret. Pour être admis, il faut réunir la
rité des voix des membres présents.

s démissions devront être adressées par écrit au
ıu de la présidence ; elles ne produiront leur effet
)our l'exercice de l'année suivante.

Art. 3. — La Société se réunit une fois par an en assemblée générale, et une fois au moins par mois en assemblée ordinaire, dans le local de la Société.

Art. 4. — Le bureau de la Société est composé d'un président, d'un vice-président, de deux secrétaires et d'un trésorier.

En cas d'absence du président, ses fonctions sont remplies par le vice-président.

La rédaction du procès-verbal, la correspondance et la conservation des archives sont réparties entre les secrétaires.

Le trésorier est chargé de la gestion de la caisse. Il doit chaque année, en assemblée générale, présenter son compte annuel.

Les dépenses sont autorisées par la Société et mandatées par le président, qui peut, en outre, autoriser les dépenses urgentes ne dépassant pas la somme de 20 francs.

Le trésorier représente la Société en justice et dans les actes de la vie civile.

Les membres du bureau sont nommés par l'assemblée générale, pour deux ans, au scrutin secret et à la majorité des suffrages. Ils sont toujours rééligibles.

Art. 5. — Les ressources de la Société se composent :

a) D'un droit d'entrée et de diplôme fixé à 5 fr. ;

b) D'une contribution annuelle, déterminée chaque année par l'assemblée générale, sur la proposition du bureau ;

c) De la vente des publications ;

d) Des dons volontaires ou legs qui pourraient lui être faits.

Art. 6. — Les délibérations relatives à l'acceptation des dons et legs, aux acquisitions ou échanges d'immeubles, seront soumises à l'approbation du Gouvernement.

Art. 7. — Les excédants de recettes qui ne sont pas indispensables aux besoins ou au développement de la Société seront placés en fonds publics français, en actions de la Banque de France, en obligations du Crédit foncier de France, ou en obligations de chemins de fer français émises par des compagnies auxquelles un minimum d'intérêt est garanti par l'Etat.

Art. 8. — Si ses ressources le lui permettent, la Société publiera chaque année un volume de documents inédits, rares ou précieux, de mémoires originaux et de renseignements archéologiques et topographiques.

Art. 9. — Une commission, composée du bureau de la Société et de quatre autres membres nommés par l'assemblée générale pour deux ans, au scrutin secret et à la majorité des voix, est chargée de choisir les matériaux destinés à être publiés, ainsi que d'en diriger et d'en surveiller l'impression.

Deux autres commissions, nommées de la même manière, seront chargées, l'une, de rechercher les chartes et documents historiques; l'autre, de veiller à la conservation des monuments antiques, de les explorer et de les décrire.

Ces commissions font à chaque assemblée générale des rapports sur leurs travaux.

Art. 10. — La Société peut encourager l'établissement de commissions locales chargées d'explorer les bibliothèques et les dépôts publics ou particuliers.

Art. 11. — La Société peut se mettre en rapport avec les Sociétés scientifiques de la Savoie et des pays voisins, établir avec ces Sociétés, s'il y a lieu, un échange de mémoires, de renseignements et de matériaux.

Art. 12. — Les propositions que des membres de la Société pourraient avoir à faire à l'assemblée générale sont communiquées au bureau quinze jours avant la séance.

Art. 13. — En cas de dissolution de la Société, dévolution et l'emploi de son actif, tant mobil qu'immobilier, feront l'objet d'une délibération conseil de direction ou bureau, qui sera soumis l'approbation du Gouvernement.

Art. 14. — Un règlement intérieur détermine l dispositions propres à assurer l'exécution des présen statuts. Ces statuts ne pourront être modifiés qu'e vertu d'une délibération de la Société prise à la maj rité des deux tiers de ses membres et de l'approbati du Gouvernement.

Ces statuts ont été délibérés et adoptés par le Co seil d'Etat, dans sa séance du 7 juillet 1881.

Le Maître des requêtes, secrétaire général du Conseil d'Etat,
Signé : A^de^ FOUQUIER.

Vu à la section de l'intérieur le 28 juin 1881.

Le Rapporteur,
Signé : DU MESNIL.

Pour copie conforme :

Le Chef du bureau des archices,
H. VALMORE.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

1881

I

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 12 mai 1881

(*Présidence* de M. Jules CARRET, *vice-président*)

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— M. Jules Carret rend compte des réunions qui ont eu lieu à Alger pour l'avancement des sciences, le mois d'avril dernier.

— M. Laurent Rabut dépose sur le bureau une jambe de femme en bronze, qui a été trouvée à Détrier, au lieu dit *La Cité*, et qui a été offerte au Musée départemental par M. Du-

cimetière, maire de Détrier. Dans le même endroit, M. Rabut et son fils ont recueilli, au milieu des substructions romaines, de nombreux fragments de poterie, de verre et de marbre.

— L'assemblée décide l'impression, dans le procès-verbal de la séance, du document suivant, adressé par M. A. Dufour, son président honoraire :

— 1756, 3 avril —

Requête de M. le Doyen et de la Communauté d'Aix, qui demandent un secours de Sa Majesté pour subvenir à la dépense nécessaire pour faire venir dans ledit lieu de l'eau douce pour le breuvage. — Plan topographique. — Avis de l'intendant général de Savoie, le comte Ferraris.

Au Roy.

Sire,

Les soussignés doyen, sindic et conseillers du lieu d'Aix en Savoye, prosternés en toutte humilité aux pieds de V. M., ont l'honneur de lui représenter que par un effet de ses générosités ordinaires, ensuitte de l'incendie arrivée dans led^t lieu le 9 avril 1739, Elle eut la bonté de faire part aux habitans dont les maisons et les effets avoient été consumés par les flammes, d'une somme considérable qui, jointe aux moyens, quoique petits, qu'ils ont pu avoir, a mis en état une partie d'iceux de rebâtir leurs maisons selon

dessein que V. M. a approuvé. Ces dépenses des particuliers les ont mis hors d'état de pourvoir aux besoins publics, entr'autres de faire venir l'eau qui est nécessaire au breuvage journalier, et qu'on ne peut avoir permanente qu'en faisant venir, par un canal couvert de pierre ou en massonnerie, des fontaines qui seront tirées d'une source abondante et perpétuelle, située dans le village de Mouxy, éloigné dud^t^ Aix d'environ 700 trabues. C'est ce qui oblige les soussignés de recourir très-humblement à V. M. pour la supplier de vouloir concourir à cette dépense, à laquelle la communauté et ses habitans, quoiqu'aidés par les générosités des étrangers qui y viennent prendre les eaux minérales, ne peuvent fournir. V. M. y trouveroit Elle même un avantage considérable, parceque led^t^ endroit étant pourvû d'eau suffisamment pour abreuver les chevaux de sa cavalerie, y ayant du logement pour retirer environ trois compagnies, elle y auroit le fourrage à beaucoup meilleur marché qu'à Rumilly et autres endroits, qui ne sont pas si à portée de recevoir les ordres de votre gouverneur de Savoie.

Le défaut d'eau, qui ne soit pas minérale, dans led^t^ endroit, fait que les étrangers n'y viennent pas autant qu'ils le feroient s'il y en avoit suffisamment. Tous ces motifs qui redondent pour l'avantage public, tant dud^t^ Aix que des finances de V. M., de tout le paijs et des étrangers même, ont engagé les suppliants à demander que V. M. daigne concourir à une dépense si utile et en même temps si nécessaire, s'offrant de rendre un compte exact à qui Elle députera de l'employ qui sera fait de la somme donnée par V. M., et redoubleront leurs vœux au Ciel pour la précieuse

conservation de V. M. et de toute son auguste famille royale.

Ducros (?), -- Dezery, doyen, — Landoz, sindic, — Curattier, — Dardel, — Gay, — Cetaffy (?).

Vignet, not.-secr.

Avis de M. l'Intendant général Ferraris.

Les sindic et conseil d'Aix, conjointement au [illegible] doyen du chapitre dudit Aix, supplient S. M. de leur accorder un secours pour subvenir à la dépense de [illegible] canaux nécessaires à conduire de loin les eaux [illegible] fontaine dont ce lieu manque pour le breuvage.

L'Intendant gen[l] soussigné..... a envoyé reconnoitre sur les lieux d'où l'on pourroit dériver lad[e] eau, et [illegible] fait en même tems examiner la dépense que causer[oit] la conduite de cette eau.....

Il luy est resulté que l'endroit le plus à portée, d'où l'on peut dériver les dittes eaux, c'est dans la voisine parroisse de Mouxy, où il se trouve des sources d'eau fraiche et très bonnes et même abondantes, qui peuvent fournir l'eau nécessaire à Aix, sans préjudicier à celle qui sert à l'usage des habitants dud[t] Mouxy.

La communauté d'Aix auroit souhaité de pouvoir à ces fins faire construire des canaux en maçonnerie. mais l'intendant general, ayant obseruć que la dépence de ces canaux seroit exorbitante, puisqu'elle arriveroit environ à 12,000 liv., a jugé de faire dresser à ce sujet un plan topographique et un devis estimatif contenant deux projets : un pour les canaux en maçonnerie, qui se monte à lad[e] somme de 12,000 liv et l'autre pour conduire lesd[es] eaux, au moyen des [illegible]ses

en bois sapin..... et ce dernier ne causeroit que la dépense de 3,500 liv. environ.....

La communauté d'Aix n'est pas en état de supporter cette dépense..... Elle se ressent encore de l'incendie totale qui l'a ruinée en 1738, malgré les secours que S. M. a eu la bonté de luy accorder pour sa réédification; elle a, depuis la paix, dû supporter des dépenses considerables, non seulement pour les reparations de son église parroissiale, mais encore pour celles de l'eglise de S^t^ Simond son annexe..... Elle a souffert l'année dernière une grêle presque generale qui luy a emporté toute la récolte.....

Quand on porteroit 500 ou 600 liv. de cette dépense à la charge de cette communauté, cela..... ne la mettroit pas en état de pouvoir se procurer l'avantage si nécessaire d'avoir cette eau pour le breuvage de ses habitans et des étrangers.....

De manière que s'il n'est pas du bon plaisir de S. M. de secourir dans ce cas cette communauté pour le surplus de cette dépense, il luy est impossible de l'entreprendre, et elle sera obligée de continuer d'être privée de l'eau douce et fraiche pour l'usage nécessaire de ses habitans et des étrangers.

Chambery, le 1^er^ avril 1756.

Ferraris.

(Extrait des archives du royaume, à Turin ; *Lettere particolari*, FER., Paq. 26.)

— Ouvrages reçus :

1° *Annales du musée Guimet;* tome I^er^, 1879.

2° *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie;* tome XVI, 1879-1881.

3° *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure;* tome V, 1^re^ livraison, 1880.

1° *Musée préhistorique ;* 7e, 8e et 9e livraisons.

5° *Mémoires de la Société d'émulation de Montbliard ;* 3e série, IIe volume, 2e partie.

6° *Société archéologique de Bordeaux ;* tome V, 1879.

7° *Bulletin trimestriel de la Société centrale d'agriculture de la Savoie ;* avril 1881.

8° *Revue savoisienne ;* mars 1881.

9° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie ;* année 1880, n° 4.

Séance du 30 juin 1881

Présidence de M. Jules CARRET, *vice-président*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— La Société a reçu de M. Allier, éditeur à Grenoble, la 16e livraison, qui manquait au volume de *l'Armorial de Savoie*.

— Il est donné lecture d'un travail de MM. Auguste Dufour et François Rabut : *La citadelle de Montmélian et les divers siéges qu'elle a soutenus*. Sur le rapport de la commission de publication l'assemblée décide l'impression de ce travail fait sur des documents inédits.

— MM. J. Carret et L. Rabut représenteront la Société au congrès de Moûtiers.

— Ouvrages reçus :

1° *Armorial et nobiliaire de Savoie;* 3e et 4e livraisons du IIe volume.

2° *Compte rendu de la 3e session du congrès des Sociétés savantes;* 1880.

3° *Revue savoisienne;* avril et mai 1881.

4° *Journal des savants;* janvier à avril 1881.

5° *Musée préhistorique;* 10e, 11e, 12e et 13e livraisons.

6° *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne;* année 1880.

7° *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille;* tome XL, 2e partie.

8° *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier;* tome XVI, 2e livraison.

9° *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais;* tome VII, n° 107.

10° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne;* XXXIVe volume, 1880.

11° *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et lettres de Dijon;* 3e série, tome VI, 1880.

12° *Revue des Sociétés savantes des départements;* 7e série, tome III, 2e livraison.

13° *Mémoires de la Société de géographie de Vienne (Autriche).*

14° *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie;* 117e livraison, 1881.

15° *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine;* 3e série, VIIIe volume.

16° *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie;* tome IX, 1880.

Séance générale du 27 octobre 1881

Présidence de M. J. CARRET, *vice-président*.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

— M. le président donne lecture du décret du Président de la République, en date du 8 octobre dernier, qui reconnait la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie comme établissement d'utilité publique (1).

— M. L. Rabut annonce la mort de M. Ferdinand Keller, président de la Société des antiquaires de Zurich, membre honoraire de notre Société. L'assemblée entière s'associe aux regrets exprimés par M. L. Rabut sur la perte de ce savant distingué, chevalier de la Légion d'honneur, qui, le premier, a découvert et signalé à la science archéologique les habitations antiques construites sur pilotis sur les bords des lacs.

— M. Janvier Jules, caissier à la Banque de France, présenté par MM. J. Carret et Orsat, est nommé membre effectif de la Société.

— Il est donné lecture d'une lettre de M. le baron de Ponnat, relative à la réponse qu'il a faite à M. l'abbé Ducis, au congrès des Sociétés

(1) Voir ci-dessus.

vantes de la Savoie à Chambéry, au mois d'août 80. L'assemblée décide que cette réponse sera sérée dans les procès-verbaux de la Société, ec une note explicative de M. J. Carret.

— M. l'abbé Ducis adresse à la Société une tre pour se plaindre de la note insérée dans dernier volume par M. le baron de Ponnat, réponse à un article de critique de *l'Union voisienne*.

— Ouvrages reçus :

1° *Mémoires et documents de la Société archéolo-ue de Rambouillet;* tome V, 1879-1880.
2° *Mémoires et documents de la Société d'histoire et rchéologie de Genève;* tome XX, livraison 2e, 1881.
3° *Recueil des notices et mémoires de la Société chéologique de Constantine;* vol. XX, 1879-1880.
4° *Travaux de la Société d'agriculture, sciences et s d'Agen;* 2e série, tome VII, 1881.
5° *Mémoires de la Société des antiquaires de la rinie;* tome XVII, 1881.
6° *Mémoires de l'Académie de Nimes;* 7e série, ne II, 1879.
7° *Bulletin de la Société de statistique du départe-nt de l'Isère;* 3e série, tome X, 1880.
8° *Mémoires de la Société académique du départe-nt de l'Aube;* tome XVII, 3e série, 1880.
9° *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgi-;* 3e série, tome VI, *Anvers,* 1880.
10° *Journal des savants;* mai, juin, juillet 1881.
11° *Musée préhistorique;* 14e, 15e, 16e, 17e, 18e et livraisons.

12° *Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique;* seconde partie, tomes VI, VII, VIII, IX, X et XI, 1881.

13° *Bulletin de la Société académique de Brest;* 2e série, tome VII, 1881.

14° *Mémoires de la Société de Gratz en Styrie;* 29e fascicule, 1881.

15° *Revue historique et archéologique du Maine,* tome IX, 1re, 2e et 3e livraisons, 1881.

16° *Revue savoisienne;* juin, juillet, août 1881.

17° *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France;* tome XII, 3e livraison.

18° *Bulletin de la Société des antiquaires de Zurich* 15e fascicule, 1881.

19° *Bulletin trimestriel de la Société centrale d'agriculture de la Savoie;* juillet, octobre 1881.

20° *Recueil et documents de l'Académie de la Val d'Isère;* IIIe volume, 7e livraison.

21° *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris,* tome IV, 3e série, 1er fascicule, 1881.

22° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie;* année 1881, nos 1 et 2.

23° *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais;* tome VII, n° 108, 1881.

24° *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie;* 30e année, 48e livraison, 1881.

25° *La Métallothérapie en 1820,* par le docteur J. Monard; Lyon, 1880.

26° *Nouvelles observations sur les noms des deux premiers gardiens,* par M. Ch. Robert.

27° *Jeanne de Jussie et les Sœurs de Ste-Clair de Genève,* par Jules Vuy.

28° *Ephémérides tirées de l'histoire de Savoie,* par Antony Dessaix.

29° *Cinq inscriptions de Lectoure,* de M. Ch. Robert.

30° *Etude sur quelques inscriptions antiques du musée de Bordeaux,* de Ch. Robert.

31° *Du mont Poppua et de sa synonymie avec le Djebel-Kobor,* par Alexandre Popier.

32° *Tunis et Carthage,* par Félix Julien.

33° *Le Complot des fugitifs (1563),* par Francis Decrue.

Séance du 24 novembre 1881

(*Présidence de* M. Jules CARRET)

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

— M. Auguste Dufour a transcrit aux archives de Turin, et destine à une centurie de chartes municipales les franchises des villes suivantes :

St-Michel en Maurienne, cinq chartes, de 1266 à 1391 ;

Les Echelles, deux chartes, de 1514 et 1584 ;

Beaufort, une charte, de 1368 ;

Landry et Peisey, une, de 1563 ;

Allondaz et Cevins, deux, de 1564 et 1640 ;

Monetier en Genevois, une, de 1568.

— Il est donné lecture d'une deuxième lettre de M. l'abbé Ducis au président de la Société. L'assemblée passe à l'ordre du jour.

— La démission de M. Jacquier, conseiller [illegible] est acceptée.

— M. L. Rabut lit une note sur un jeton d[illegible] la chambre des comptes de Chambéry, de M. E[illegible] Rabut.

L'assemblée décide l'insertion de cette no[illegible]ot[illegible] dans le volume.

— Ouvrages reçus :

1° *Revue savoisienne;* septembre 1881.

2° *Musée préhistorique ;* nos 20 et 21.

3° *Bulletin trimestriel de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie;* octobre 18[illegible]81.

4° *Bulletin historique de la Société des antiquai[illegible]res de la Morinie ;* 119e livraison, 1881.

5° *Bulletin de la Société des antiquaires de Pic[illegible]ar-die;* n° 3, 1881.

6° *Rapports de la Commission impériale archéo[illegible]lo-gique de St-Pétersbourg,* pour les années 1878-18[illegible]79.

Séance générale du 29 décembre 1881

(*Présidence de* M. Jules CARRET)

M. Faga Laurent, architecte, présenté p[illegible]ar MM. Girod et L. Rabut, est nommé memb[illegible]re effectif de la Société.

— Les élections des membres du bureau so[illegible]nt renvoyées à la prochaine séance de janvie[illegible]r,

usieurs membres s'étant fait excuser de ne ›uvoir assister à la séance.

Séance du 23 février 1882

(*Présidence de* M. Jules CARRET, *vice-président*)

Le procès-verbal des séances précédentes est lu et adopté.

— M. Perrot donne le compte-rendu financier de la Société. MM. J. Carret et L. Rabut sont nommés pour vérifier les comptes du trésorier.

— M. Révoil s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— MM. Rey, maire d'Albertville, conseiller général, Berthet, maire d'Yenne, conseiller général, présentés par MM. Mugnier et L. Rabut, sont reçus à l'unanimité membres effectifs de la Société.

— L'assemblée procède ensuite au renouvellement des membres du bureau.

Sont nommés :

Président, M. Mugnier, conseiller à la cour d'appel;

Vice-Président, M. Jules Carret, docteur en médecine;

Secrétaires, MM. L. Faga, architecte, L. Rabut, conservateur du musée départemental;

Trésorier, M. Perrot, huissier;

Bibliothécaire, M. Girod Marie, agent expert des hospices civils.

M. Girod Marie est en outre nommé membre de la commission de recherche des chartes et documents historiques.

M. L. Faga est nommé membre de la commission d'étude des monuments historiques.

— M. le docteur Guilland adresse des *addenda* à sa *Bibliographie d'Aix-les-Bains*. Sur le rapport du comité de publication, l'assemblée en décide l'impression.

— M. le docteur J. Carret donne lecture d'un travail important sur l'accroissement de la taille dans le département de la Savoie. Les parties de ce travail qui ont pour titres : *le Rhythme des tailles, le Rhythme de la mesure des crânes*, ont vivement intéressé les auditeurs.

Ce travail est renvoyé au comité de publication.

— Ouvrages reçus :

1° *Annales du musée Guimet;* 12 fascicules de *l'Histoire des religions*, 1881.

2° *Musée préhistorique;* livraisons 22, 23, 24 et 25.

3° *Miscellanea di storia italiana;* tome XX.

4° *Bulletin de la Société d'anthropologie;* 2e fascicule, 1881.

5° *Cartulaires de l'église de Thérouan*, par Duchesne et Giry, de la *Société des antiquaires de la Morinie*.

Atti della Società ligure di storia patria; vo- XV.

Revue savoisienne; novembre et décembre 1881.

Bulletin de la Société archéologique et histori- la Charente; tome III, 1880.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéo- de Beaune. Histoire de l'Hôtel-Dieu; 1879-1880.

Bulletin de la Société des sciences historiques urelles de l'Yonne; XXXV^e^ volume.

Bulletin de la Société archéologique de Cons- e; XXI^e^ volume, 1881, *Tables générales.*

Mémoires et documents de la Société d'histoire Suisse romande; tome XXXVI, 1882.

Bulletin trimestriel de la Société centrale iculture de la Savoie; janvier 1882.

Ministère de l'instruction publique. Répertoire ravaux historiques; n° 1, 1882.

Revue des Sociétés savantes; 7^e^ série, tome IV, .

Discours prononcé à l'audience solennelle de rée de la Cour d'appel de Chambéry, par M. A. holomot, 1881.

Séance du 30 mars 1882

(*Présidence* de M. MUGNIER)

Le procès-verbal de la dernière séance est et adopté.

— Le compte rendu financier du trésorier

— L'assemblée, sur le rapport du comité de publication, émet l'impression du travail de M. J. Carret sur l'accroissement des tailles dans le département de la Savoie.

— La Société délègue, pour la représenter, aux réunions des Sociétés savantes de la France à la Sorbonne, MM. Chabran, professeur, et L. Rabut, correspondant du ministère.

— M. le président est invité par l'assemblée à faire une demande de subvention à M. le Ministre de l'instruction publique, afin de faire des fouilles. Plusieurs localités sont désignées: les tombes de Grésine des populations lacustres, le Lac sacré de Bétrier, l'oppidum du mont Saint-Michel, etc.

— Une discussion s'engage ensuite sur *les* mots géographiques propres au pays de Savoie.

— M. J. Carret demande qu'une lettre soit adressée à M. le maire de Chambéry pour le prier de faciliter à deux membres de la Société les moyens de prendre des mesures sur les crânes des conscrits.

— Ouvrages reçus :

1° *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie;* 120e livraison.

2° *Mémoires de la Société d'archéologie de Lorraine;* 3e série, tome IX.

3° *Revue savoisienne;* 23e année, n° 1.

4° *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier ;* tome XVI, 3e livraison.

5° *Histoire des variations de l'Eglise romaine,* par le baron de Ponnat; 2 volumes. Don de l'auteur.

6° *Journal des savants ;* nos de novembre et décembre 1881 ; janvier 1882.

7° *Bulletin de la Société commerciale de Bordeaux,*

Lettre relative aux noms géographiques employés dans les patois.

8° Trois numéros d'époques diverses de *The Canadian antiquarian and numismatic journal.*

9° *Annuaire de Ville-Marie* et diverses brochures relatives à l'instruction et au commerce au Canada.

10° *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes ;* n° 1.

11° *Revue des Sociétés savantes des départements;* 7e série, tome V.

12° *Société d'archéologie de Beaune ;* envoi d'un ouvrage intitulé : *Le bourguignon Claude Bouton.*

13° *Revue historique et archéologique du Maine ;* tome X, livraisons 1, 2 et 3.

14° *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France.*

15° *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin ;* tome XXIX, 1re et 2e livraisons.

16° *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan ;* 1880.

Séance générale du 4 mai 1869

(*Présidence de* M. Mugnier)

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— M. Bévil, pharmacien, présenté par MM. Girod et Mugnier, et M. Sauthier, maire de Sonnaz, présenté par MM. Girod et Rabut, sont reçus membres effectifs de la Société.

— M. Mugnier communique l'estampage des initiales d'un nom de potier prises sur l'anse arrondie d'une amphore romaine : trouvée sur le territoire de la Biolle. On a découvert dans le même endroit sept amphores avec des anses droites. Quatre de ces amphores étaient à peu près intactes.

— M. Mugnier fait hommage, de la part de l'auteur, M. Paul-Emile Giraud, ancien député de la Drôme, d'un exemplaire du *Mystère des trois Doms*, joué à Romans aux fêtes de Pentecôte 1509, et publié à Lyon par Louis Perrin en 1848. Il sera intéressant de comparer ce mystère avec celui qui a été représenté à Larnaslevillard en mai 1567, et qui a été inséré au volume XII de nos Mémoires.

— Ouvrages reçus :

1° *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, par Edouard Fleury ; IV° vol.

Bulletin de la Société archéologique, historique ientifique de Soissons; tome X, 2e série.

Mémoires de la Société académique d'archéo-, sciences et arts du département de l'Oise; tome 2e partie.

Congrès archéologique de France; 47e session, .

Répertoire des travaux historiques, avec l'ana- des publications faites en France et à l'étranger; e 1882, n° 2.

La réforme judiciaire et les intérêts commer- x; Chambre de commerce de Chambéry, 1882.

De M. Charles Robert : *Les médaillons de la Re- sance,* par M. Aloïs Heiss. — Du même : *Les laillons contorniates.*

Note sur le torrent Morel, de Bellecombe en entaise, par M. Durandard, avoué.

Bulletin de la Société archéologique et histori- de l'Orléanais; tome VII, nos 109, 110 et 111.

Rapport sur les travaux de la Société d'histoire urelle de Savoie pendant l'année 1881, par Louis let, secrétaire.

Bulletin trimestriel de la Société centrale d'a- culture de la Savoie; 1er avril 1882.

Bulletin historique de la Société des antiquaires la Morinie; 121e livraison, 1882.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picar- ; n° 4, 1881.

II

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE ET SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Composition du Bureau.

MM Mugnier François, président.
Dufour Auguste, Rabut François — présidents honoraires.
Carret Jules, vice-président.
Faga Laurent, Rabut Laurent — secrétaires.
Perrot Jacques, trésorier.
Girod Marie, bibliothécaire.

Commission de publication.

MM. Blanchard Claudius. MM. Rabut Laurent.
Carret Jules. Révoil Alphonse.

Commission pour la recherche des chartes et documents historiques.

MM. Dufour Auguste. MM. Rabut Laurent.
Girod Marie. Révoil Alphonse.
Mollard Francis.

ommission pour l'étude des monuments historiques.

Blanchard Claudius.
Descostes François.
Dufour François.
Faga Laurent.
MM. Janin Edouard.
Meurianne Charles.
Ponnat (baron de).

Membres honoraires.

MM.

ai, professeur d'histoire à l'Université de Turin.
ucci Angelo, capitaine d'artillerie à Turin.
tin Charles, conservateur du musée et secrétaire de ociété d'histoire de la ville de Beaune (Côte-d'Or).

t Alexandre, professeur à Fribourg (Suisse).
rik, archiviste professeur à l'Athénée d'Anvers (Belgi-

r Auguste, général d'artillerie en retraite, à Turin.
s, président de la Société archéologique de l'Orléa-, à Orléans.

y Edouard, secrétaire général de la Société de Laon.
François, président de la Société de la Suisse ro-ade, à Lausanne (Suisse).

er Joseph, secrétaire de la Société des antiquaires de ardie, à Amiens.
ard, avocat, à Cousance (Jura).

u (de), archiviste du département de la Savoie, à mbéry.

Antonin, professeur à la faculté des lettres de Gre-le.

Pillot, archiviste à Grenoble.
Ponnat le baron de, publiciste à Chambéry.
Promis Vincent, conservateur de la bibliothèque du roi d'Italie, à Turin.

Rabut François, professeur d'histoire au lycée de Dijon.
Revilliod Gustave, bibliophile à Genève.
Ricotti Hercule, professeur d'histoire à l'Université de Turin.

Taillar, conseiller à la cour d'appel de Douai.

Vuy Jules, avocat à Carouge (Suisse).

Membres effectifs.

MM.

Acis Achille, professeur au lycée de Carcassonne.
Arminjon, conseiller à la cour d'appel de Chambéry.

Beauregard Alexandre, percepteur à Aiguebelle.
Beauregard Paul, greffier du tribunal d'Aoste (Italie).
Bel François, député, maire de Montmélian.
Bel Jean-Baptiste, avocat à Chambéry.
Berthet, maire d'Ugine, conseiller général.
Billet Paul, avoué à Chambéry.
Blanchard Claudius, greffier en chef de la Cour d'appel de Chambéry.
Bonnevie, géomètre en chef du cadastre de la Haute-Savoie.
Bottero Albert, imprimeur de la préfecture à Chambéry.
Bouvard, ancien secrétaire d'académie.
Bouvier Louis, suppléant du juge de paix de Saillans.
Brachet, docteur-médecin à Aix-les-Bains.
Burnier-Fontanel propriétaire à Reignier (Haute-Savoie).

Carret Jules, médecin à Chambéry.
Castellan, médecin-vétérinaire à Chambéry.
Cazalis, sous-préfet à Pontivy.

ɔran, professeur au lycée de Chambéry.
ɪpod Jean, lithographe à Chambéry.
ɜtel Joseph, substitut du procureur de la République à ɔnneville.
-Comte, avocat à Thonon.

ɔostes François, avocat à Chambéry, membre de l'Acamie de Savoie.
ɨlot, professeur au lycée de Lyon.
ɪenge Joseph, directeur de l'établissement thermal de ɪalles, à Chambéry.
ɔur François, agent-voyer en retraite à Chambéry.
ɪaz, docteur-médecin, maire de Chambéry.
ɑndard Antoine, avoué à Moûtiers.

ɨ Laurent, architecte à Chambéry.
t Auguste, ancien avoué à Chambéry.

ard César, médecin à Aix-les-Bains.
ɨ Marie, géomètre, agent des hospices civils de Chamy.
ɨland Antoine, conseiller à la cour d'appel de Chambéry.
and Louis, médecin à Aix-les-Bains.
ɜrmin Charles, avocat à Chambéry.
ɪrd, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Chamy.

ɨnde Dieudonné, docteur, professeur au lycée, directeur l'école préparatoire à l'enseignement supérieur.

er Jules, caissier à la Banque de France à Nancy.
ɨ Edouard, professeur d'histoire à l'école Turgot (Paris).
ɨn Joseph-Victor, substitut du procureur de la Républque à Chambéry.

rrière, conseiller de préfecture à Bordeaux.
utteux Florimond, agent d'assurances à Chambéry.
e (le comte de), à Grésy-sur-Aix.

ɨhand Henri, notaire à Chambéry.
ɨin Joseph, avocat à Chambéry.
ard Paul, imprimeur à Chambéry.
rianne Charles, sous-directeur du Crédit Lyonnais à alon-sur-Saône.

ard Claude, entrepreneur à Chambéry.

Mollard Francis, archiviste de la Corse.
Monnet Hycinthe, agent d'affaires à Chambéry.
Montagnole Joseph, conseiller à la cour d'appel à Chambéry.
Mossière François, agent d'affaires à Chambéry.
Mugnier François, conseiller à la cour d'appel de Chambéry.

Orsat Marcel, substitut du procureur de la République à Chambéry.

Pepin Joseph, propriétaire à Gilly.
Peraldi, ancien conseiller de préfecture.
Perrot Jacques, huissier à Chambéry.
Pillet Louis, avocat à Chambéry.
Pognient Paul, avocat et maire de Sainte-Hélène.

Rabut Jean-Jacques, orfévre à Paris.
Rabut Laurent, professeur de dessin à Chambéry, conservateur du musée départemental.
Reclus Elysée, géographe à Paris.
Révoil Alphonse, professeur au lycée de Chambéry.
Rey François-Nicolas, banquier, maire d'Albertville, conseiller général.
Robesson Joseph, avocat à Chambéry.
Roussy de Sales (comte Eugène de), ancien officier d'artillerie, à Thorens-Sales.

Saluces, pharmacien au Betton-Bettonet.
Serand Eloi, à Annecy.
Simond Joseph, greffier de la justice de paix du B[illegible] (Haute-Savoie).

Vallet Jean, sculpteur, professeur de stéréotomie à l'éc[illegible] supérieure à Chambéry.
Vallier Germain, sénateur.
Vanni Bernard, architecte à Padoue.
Vène Charles, avocat à Chambéry.
Veyrat François, propriétaire à Grésy-sur-Isère.

ciétés correspondantes.

..... Société centrale d'agriculture, sciences et arts.
..... Société des antiquaires de Picardie.
..... Société archéologique de la Charente.
..... Association florimontane.
..... Académie de Belgique.
..... Société académique.
..... Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
..... Société d'histoire et d'archéologie.
..... Société académique du département de l'Oise.
..... Commission des monuments et documents historiques de la Gironde.
..... Société académique.
..... Académie royale.
Académie des sciences.
..... Société française d'archéologie.
..... Società archeologica sarda.
..... Société des sciences naturelles et historiques.
..... Société littéraire et scientifique du Tarn.
aône .. Société d'histoire et d'archéologie.
..... Académie de Savoie.
Chambre d'agriculture et de commerce
Société centrale d'agriculture.
Société d'histoire naturelle.
Société médicale.
..... Société dunoise.
..... Société d'histoire naturelle.
..... Société archéologique.
..... Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.

Douai.....	Société d'agriculture, sciences et arts.
Dunkerque.....	Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences et arts.
Gênes	Società ligure di storia patria.
Genève.....	Société d'histoire et d'archéologie.
—	Institut national genevois.
Gratz (Styrie).....	Comité historique.
Grenoble	Académie delphinale.
—	Société de statistique du département de l'Isère.
Havre (le)	Société havraise d'études diverses.
Lausanne	Société d'histoire de la Suisse romande.
Limoges.....	Société archéologique du Limousin.
Lyon	Société littéraire.
—	Musée Guimet.
Mans (le).....	Revue historique et archéologique du Maine.
Marseille.....	Société de statistique.
Mayenne	Société d'archéologie de la Mayenne.
Melun	Société d'archéologie, sciences et arts de Seine-et-Marne.
Montauban.....	Société d'histoire et d'archéologie de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard.....	Société d'émulation.
Moulins	Société d'émulation de l'Allier.
Moûtiers	Académie de la Val-d'Isère.
Nancy.....	Société d'archéologie.
Nantes.....	Société académique.
Narbonne	Commission archéologique et littéraire.
Nîmes	Académie du Gard.
Orléans.....	Société archéologique de l'Orléanais.
Paris.....	Institut des provinces de France.
—	Société d'anthropologie de France.
—	Société des antiquaires de France.
—	Société parisienne d'histoire et d'archéologie.

Rambouillet..... Société archéologique.
Rennes..... Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Rouen ..... Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.

*St-Jean-de-Maurien*e Société d'histoire et d'archéologie.
Saint-Omer ..... Société des antiquaires de la Morinie.
Soissons..... . Société archéologique, historique et scientifique.

Toulon..... Société des sciences, lettres et arts du département du Var.
Toulouse..... Société archéologique du Midi de la France.
Troyes..... Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube.
Turin .... Regia deputazione sovra gli studj di storia patria.

Vannes..... Société polymathique du Morbihan.
Vienne (Autriche).. Société impériale et royale de géographie.

Zurich..... Société des antiquaires.

MÉLANGES

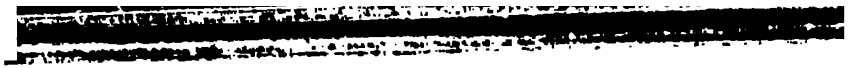

MONTMÉLIAN

PLACE FORTE

SIÉGES QU'ELLE A SOUTENUS

SÉRIE DE SES GOUVERNEURS, ETC.

D'APRÈS DES DOCUMENTS OFFICIELS ET INÉDITS

PAR

LE GÉNÉRAL AUGUSTE DUFOUR

ET

LE PROFr FRANÇOIS RABUT.

MONTMÉLIAN

PLACE FORTE

e château de Montmélian, à l'époque où
s commençons notre récit (1560), n'avait
re qu'un seul bastion, celui qui plus tard
t le nom de *Bonvoisin;* une simple enceinte
inue entourait le château et la ville. Il était
rvé au vainqueur de Saint-Quentin de faire
Montmélian non-seulement la meilleure
e de Savoie, mais la meilleure de l'Eu-
e (1).

mmanuel-Philibert, après le traité de
au-Cambrésis (1559) qui lui avait rendu
lus grande partie de ses états, fit ajouter
bastion de Bonvoisin deux demi-bastions,
quels il donna le nom de l'Annonciade et
Saint-Maurice, voulant ainsi rappeler la
delle de l'Annonciade qu'il faisait bâtir près
Rumilly, et le fort de Saint-Maurice qu'il
ait élever dans la Bresse. A ces bastions, et

Bernard.

du côté opposé, il en ajouta deux autres, et les relia aux premiers par des tenailles, qu'il plia pour les adapter aux irrégularités du terrain, et qui formèrent ainsi un bas fort, au-dessus duquel s'élevait le donjon, partie la plus haute du château.

Une fonderie de canons y fut établie. Un fondeur habile, François Busca, fut appelé de Milan par le duc Emmanuel-Philibert, en 1560, pour fondre son artillerie, tant de ce côté que de l'autre côté des monts, en lui assignant pour solde ordinaire une somme de 200 écus par mois. « Essendo informati, dit le duc dans ses « patentes du 18 novembre, datées de Verce il, « da più persone degne di fide della sufficienza, « integrità et isperienza nell'arte di fondere « gettar artiglierie, et altre bone qualità d « molto diletto nostro Francesco Busca, mil « nese, figlio di Giovane Antonio, fonditore p « S. M. Cattolica nel stato di Milano..... c « parso costituirlo et deputarlo..... fonditor « delle artiglierie che ci occorrerà far fonder « et gettare in tutti li nostri stati si di quà com « de là da monti. »

Le 20 janvier 1561, le duc, se trouvant Nice, prit encore à son service le capitain Jacques Merello, génois, qu'il nomma surin tendant de toutes les fonderies de son artilleri tant deçà que delà les monts, et ce fut lui q fut chargé de combiner avec le milanais Franço

a les plans, projets et détails relatifs aux
entes fonderies qu'il devait faire construire
avoie et en Piémont, et, en 1566, le 15
, le duc de Savoie donnait l'ordre de payer
nolto diletto fedel nostro capitano Giacomo
rello, fonditore di nostra artiglieria in
nmigliano, la somma di 1,500 scuti di 3 lire
stre l'uno, quali li diamo a buon conto di
ello che gli dovemmo per fattura delle
iglierie ch'ha fatto et farà in Monmeliano. »
jà le 1er février 1561, Emmanuel-Philibert
ait 1,238 écus d'or et 94 sols pour acheter
an le cuivre et l'étain qui devaient être
à François Busca.

de Salins était nommé contrôleur de la
ation en Savoie, et était chargé, de son
de se procurer une certaine quantité de
te, nom donné au cuivre pur, pour fabri-
l'artillerie de Montmélian.

de Lorme, commissaire d'artillerie, rece-
lui aussi, une certaine somme pour acheter
étal de cloches pour la fonderie de canons.

18 janvier 1565, François Busca recevait
balles de métal de cloches, qu'il faisait
en présence de M. de Rossana, capitaine
ral de l'artillerie de S. A.

rs la même époque, c'est-à-dire le 20 février
, un des anciens serviteurs du duc Emma-
Philibert, son écuyer Pierre Gay, qui fut
tard, le 1er juillet 1588, commissaire et

munitionnaire des châteaux de Bard et Montjovet, au duché d'Aoste, regrettait d'être trop loin de chez lui, ne pouvant surveiller ni ses biens, ni sa maison d'habitation, et demandait de s'en rapprocher. Le duc, « certiffié des bons « et agréables seruices que par l'espace de [illegible] « années Gay nous auroit fait et que par pl[illegible] « sieurs foys auroit exposé sa personne [illegible] « danger de mort pour la thuition et deffensi[illegible] « de notre chateau de Nyce, Coni et autr[illegible] « lieux..... Veuillant gratiffier ledit Gay, scauc[illegible] « faisons que nous étant requis et nécessai[illegible] « de députer en notre chateau et forteresse [illegible] « Montmeillan..... un personnaige confide[illegible] « preud'homme et expérimenté qui ait la cu[illegible] « et administration des munitions et vivres q[illegible] « sont et s'introduiront pour l'advenir dans le[illegible] « chateau et forteresse..... en consideration [illegible] « ses longs seruices, nous confiant de sa loyau[illegible] « et fidélité..... le députons commissaire « munitionnaire aux gages de 12 écus pour ur[illegible] « chacun moys. »

Enfin, un ingénieur non moins habile - expérimenté fut appelé pour surveiller et dirige[illegible] les fortifications de Montmélian. Ce fut l'in génieur Dominique Revello, de Savone, cel[illegible] qu'on peut appeler le véritable restaurateur [illegible] la forteresse. « Essendo necessario, dit le du[illegible] « Emmanuel-Philibert dans ses patentes d[illegible] « 1[er] mars 1561, per riparazione et fortificazion[illegible]

« d'alcune nostre piazze..... d'un ingegniere « qual sia persona sufficiente et isperimentata « in designar et ordinare le cose convenienti « et necessarie per le fabbriche et reparazione « d'esse piazze, et essendo informati della ispe- « rienza industria et sufficienza in tal arte..... « del nostro diletto Domenico Reuello cittadino « di Savona..... c'è parso..... di costituirlo e « deputarlo..... nostro ingegniere con li privi- « leggi..... e con li stipendi di 30 scudi d'oro « d'Italia ogni mese. » Outre cela, une somme de 140 écus d'or lui fut donnée de suite pour *aide de côte*, c'est-à-dire pour les frais et dépens de voyage de Savone en Savoie.

Une autre patente d'Emmanuel-Philibert, du 17 juin 1570, nous fait encore mieux connaître l'ingénieur Revello. C'est un ordre à son trésorier Jehan Genevois, daté de Chambéri, et dans lequel il le charge de payer à Dominique Revello tout ce qu'il trouvera lui être dû pour ses gages. « Vû la requeste cy attachée à nous « présentée par notre bien aimé Dominique « Revel ingénieur pour la fabrique de notre « forteresse et chasteau de Montmelian, et le « contenu d'icelle meurement considéré..... « vous ordonnons et mandons que des deniers « de votre recepte vous paiez..... audit Domi- « nique Reuello ingénieur suppliant les gaiges « à lui deubz tant pour le tems qu'il a été détenu « prisonnier et arreté comme aussi pour tout

« ce que trouverez lui estre deu pour sesdits
« gages, et rapportant les présentes avec quit-
« tance. »

Emmanuel-Philibert nomma, le 11 février 1561, capitaine général d'artillerie M. Jacques de Bernezzo, seigneur de Rossana, et lui donna plus tard pour lieutenant Gabriel Busca, qui était le frère du fondeur François Busca, et qui devait se distinguer plus tard dans la profession d'ingénieur militaire. Ce Gabriel Busca signa, en 1570, au bas d'un certificat que présenta [illegible] le *poudrier* Sordella pour paiement de poud[illegible]e livrée. En 1575, le 27 juin, le duc, en [illegible] nommant lieutenant du capitaine d'artillerie [illegible], porte ses appointements de 60 livres à 75 p[illegible]r mois, et, au 5 juillet 1577, il porte sa paye à [illegible]0 livres. Il avait aussi touché, en vertu d'u[illegible]n mandat du 17 juillet 1575, 120 livres « che son[illegible]0 « per il viaggo fatto d'ordine di S. A. a tut[illegible]t « li presidij suoi di quà da monti per prende[illegible]r « nota et inventario di tutte le artiglierie et alt[illegible] « munizioni. » En 1579, dernier jour d'octobre, par ses patentes datées de Chambéri, le duc Emmanuel-Philibert dit qu'en considération d[illegible] son fidèle service et de plusieurs voyages, [illegible] augmente ses gages de 10 écus par mois. L[illegible] 6 de juillet 1594, le duc Charles-Emmanue[illegible] écrivait à son ambassadeur Jacques-Antoine d[illegible] la Tour qu'il eût à régler avec Gabriel Busc[illegible] les comptes de son frère François et les siens

montant à 4,095 ducatons, dont 2,312 dus à feu son frère François, le fondeur, et 1,983 pour ses gages jusqu'en fin juin 1594.

Joseph Cambiano, des seigneurs de Ruffia, conseiller et capitaine général de l'artillerie (Bernezzo était mort), fit appeler Gabriel Busca, qui présenta ses comptes en son nom et au nom de son frère. En 1594, le 23 juin, nous retrouvons G. Busca conseiller d'Etat et premier ingénieur, aux appointements de 1,200 écus de 3 livres l'un.

I

— 1560-1573. —

Noble Alexandre-Michel de Jotems,

Seigneur de Dallian et de Perignin au pays de Vaud et de Gex, gouverneur du château, ville et préside de Montmélian.

Nous avons dit qu'Emmanuel-Philibert choisit parmi ses généraux les plus dévoués et les mieux connus, les officiers auxquels il voulait confier le gouvernement des places qu'il faisait réparer ou construire. Nul certainement mieux que Jotems ne pouvait mériter le choix que fit le duc de Savoie; aussi, à peine rentré en

possession de ses états, Emmanuel-Philibert n'hésita-t-il pas à lui confier le gouvernement de Montmélian, de cette place destinée à devenir la plus importante de ses états de Savoie, et nul mieux que lui n'eût su la défendre et la sauvegarder des attaques de l'ennemi.

« Ayant dès notre enfance, est-il dit dans ses « patentes datées de Coni du 1er octobre 1560, « cogneu l'entière fidélité et grande affection « quavez tousjours monstré par bons et nostables effects enuers feu monseigneur et père, « de bonne mémoyre, et nous, lesquels nauons « jamais voulu abandonner durant les troubles « et aduersités des guerres passées, et considérant les sens vigilance prudence expérience « et aultres dignes qualitez qui sont en vous, « avons aduisé de vous remettre la charge et « gouvernement de nostre ville et chasteau de « Montmelliant, estant bien assuré que vous « acquiterez si bien à la garde et préservation « d'ycelluy qu'en pourrons doresnauant repose « sur vous..... vous déclairons par ces présentes « capitaine de nostre chasteau et préside de « Montmeillant auecques le gouvernement de « la ville au fait de la guerre. »

Le nouveau gouverneur reçut un traitement spécial de 50 écus par mois que le duc de Savoie lui accorda. Ces patentes sont de la même date que les précédentes.

Déjà bien avant cette époque, Emmanuel

bert, reconnaissant tout ce qu'avait fait
ns pour son père, lui avait octroyé une
ion de 20 écus par mois. Les patentes, qui
datées de Bruxelles 9 juillet 1556, sont on
eut plus flatteuses et curieuses en même
s. Elles rappellent les fonctions de Jotems
cour de Savoie :

Proinde cum nobilis sincere dilectus fidelis
ster Alexander Michael de Jotems dominus
Daillans et de Periginin patriæ nostræ
udi, qui ab jneunte ætate pridem ante sta-
nostri injustam jnuasionem et occupatio-
n, ac ab eo tempore quo ciuitates nostre
benna et Lausanna tumultuari ceperunt,
edientie jmperioque Ill^mi et E^mi quondam
nitoris et domini nostri colendissimi sese
straxerunt ac rebellarunt. Cujus rei causa,
entis insuper gratis et acceptis obsequiis
n adhuc superviveret prefatus Ill^mus quon-
n genitor noster, colende memorie, nobis
regustatore et scutifero mense nostre jn-
ueniendo prestitis, nec non et in aliquot
licis expeditionibus in quibus et ipse no-
cum interfuit, seseque in ere non minus
be quam fideliter et strenue prout ex
ılari dignauimus inspexione exhibuit etiam
nc prestat et que uberiora impendi spera-
is in dies..... »

1561, Emmanuel-Philibert lui accorde de

nouvelles patentes en date du 9 octobre, qu'il fit entériner à la chambre des comptes, à Verceil, le 3 janvier 1561. « Voulant recognoistre « ceux de noz bons et feaulx vassaulx et subjects qui nous ont seruj durant les troubles « de la guerre, entre lesquels auons par effect « congneu et expérimenté nostre très cher bien « amé et feal Alexandre Michel sr de Jotems « Dallian des gentils hommes ordinaires de « nostre chambre tant aux guerres d'Allema- « gne, Flandres, Picardie et Italie qu'ailleurs, « où s'est tant bien et fidèlement acquitté au « près de nostre personne, que voulons bien « l'auoir pour recommandé en quelque bon en- « droict et maintenir pour ses bons et agréables « seruices qu'il nous auroit faict jornellement « Or est il que nous ayant le dt sr de Jotem « remontré comment durant le temps des der- « guerres le sr St Martin auroit vendu le lieu « et chasteau auec ses appartenances de Mont- « rechiel du mandement de la ville de Morges « en notre pays de Vaud à certain François « bampny et chassé du royaume de France « pour crime d'hérésie..... tellement que le dt « chasteau seignorie... nous sont échuz et déuo- « luz nous auons bien voulu à sa très humble « requeste lui donner..... lesdts chasteau et « revenuz..... »

En 1561, le 12 février, Emmanuel-Philibert fit donner par son trésorier Negro à son très-

et fidèle gentilhomme de sa chambre et
ıine de son préside de Montmélian, une
ıe de 200 écus d'or en or d'Italie, pour
de coste, comme on disait alors, soit pour
esoins personnels.

1561, le 13 juillet, le trésorier s'étant
é à lui payer la pension de 20 écus par mois
ıi avait été accordée pendant qu'il était en
lre à la suite du duc Emmanuel-Philibert,
a par suite des inhibitions faites par le duc
ême à tous ses trésoriers de n'en payer
ıe *sans autre notre commandement,* le
lonna des ordres :

'our ce est il que nous ne voulantz aulcu-
nent retirer ny raffroidir nostre d^e^ libe-
té mais plustost ycelle augmenter à l'en-
ıit de ceulx qui perséuèrent en la fidelité
ıffection quilz doibuent à nostre d^t^ seruice
ame a faict tousiours ledit s^r^ de Jotems
t en l'état susdit comme en celluy de gen-
omme ordinaire de nostre chambre, et à
sent capitaine et gouvèrneur de nostre
steau de Montmelliant..... »

se placent, par ordre chronologique, quel-
détails sur les mouvements des huguenots,
'enus du Dauphiné ou de Genève, semblent
ir se rapprocher de Montmélian et de la
le-Chartreuse.

ısi, le 4 mai 1562, le gouverneur Jotems
au prieur :

« Averti de bon lieu que les huguenots font
« leur compte de surprendre vostre chartrosse
« dans deux jours dont vous en veulx bien
« donner a luis pour voir comme meilleur vous
« semblera et retirer voz afféres en quelque
« bon lieu. et s'il vous semble vostre chartrosse
« estre assez forte, ayant besoing de gens je
« fauldrey vous en fere mander le nombre que
« manderey pour la bonne volonté que je say
« mon maistre enuers vostre religion. »

Frère Laurent Rebollet, se hâtant de lui répondre pour le remercier de son avis et des offres généreuses qu'il veut bien lui faire, lui prie de lui envoyer quelques-uns de ses gens avec un quarteron de poudre.

En 1565, le 8 avril, le duc de Savoie Emmanuel-Philibert, informé que les huguenots doivent se rassembler en quelque lieu près de Montmélian, croit devoir en informer son gouverneur pour lui recommander quelques mesures à prendre :

« Très cher bien amé et féal conseiller et
« chambellan. Nous avons eu quelque aduer-
« tissement que aulcuns de la religion ont er-
« treprise et jntelligence à Montmeillan.... qu'il
« doit y auoir quelque maison enuiron.... où il
« ils ont quantité d'armes..... dont attendons
« plus particulier aduis. Cependant, ajoute-t-il,
« nous avons bien voulu vous aduertyr de ce

e dessus affin que vous fassiez user de la
eilleure diligence et vigilance en cette gar-
.... et à cet effet est bien acquis que faisiez
gmenter l'ordre de vos gardes et transpo-
z les lieux et places des sentinelles regar-
nt bien qui va et vient de ce fort.... et pour
us soulager et aider nous sembleroit bien
e heussiez auecque vous le sr de Laudes
ec 20 ou 30 personnes selon que vous ju-
rez conuenable et requis. »

11 avril, le gouverneur Jotems répond :
uroi, dit-il, l'œil et vigilance possible, et
jà avant hier à l'occasion de certaine diette
e j'ai eu commencée pour me contregarder
ne hydropisie, je mandai prier le seigneur
Sallins contrerolleur de venir se tenir ici
ur me soulager en ce qui occorra. » Il
te que du reste, depuis la lettre du duc, il
rit à M. de Laudes, à qui il a communiqué
ordres, et qui viendra avec 20 ou 25 hom-
se mettre à sa disposition, et il prie en
ne temps S. A. d'ordonner à ses ministres
'ils ayent quelque soing aux affaires de ce
asteau et de le pourvoir de quelques vivres
munitions. »

e 16 du mois d'août, le gouverneur s'em-
sa de faire observer à S. A que les bruits
ouvelles qui avaient couru ces jours passés
aient d'abord apaisés, mais que mainte-

nant ils commençaient à se reproduire. Ainsi il lui dit « que trois personnages, dont deux se « disant françois, l'un gentilhomme de M. l'amiral et l'autre son ingéniaire, se présentèrent à quelqu'un dicy vers la minuit et lui dirent qu'ils étoient venus recongnoistre l'assiette de ce fort et chasteau, et qu'ils l'auoient receongneu de telle façon qu'ils estimoient embarquer quelque grand nombre de gens pour les serrer et pouuoir prendre, et que de tout ils en alloient fère aduertissement aud' admiral.... et pour vérité, Monseigneur, les huguenots au Dauphiné se vont assemblant et approchant peu à peu, et n'y a doubte que ce ne soit pour donner une main comme que ce puisse estre à ce chasteau si quil est très requis d'y pourvoir en toute diligence et au plus bref au moindre bruit quil se pourra, et pour le sur c'est d'auoir jcy cinquante soldats de ceulx de votre citadelle de Turin.....

« Quant aux deux soldats qui trètent, il s'en « fait comme se voit conuenir par la participa- « tion de Monsieur le senateur Chastellard, le- « quel je tiens informé de toutes choses. »

En 1571 et le 24 mars, le duc Emmanuel-Philibert, voulant récompenser les longs services prêtés par Jotems, d'abord à son père en qualité d'écuyer de bouche, puis à lui-même, qu'il a accompagné dans toutes ses expéditions « nous ayant

y, dit-il dans sa dépêche, en toutes fortu-
t périls de guerre et à ses propres dépens,
ems même les plus calamiteux et dange-
, ayant abandonné ses parents, biens et
e et plusieurs fois exposé et azardé sa vie
notre seruice.... notamment lhors quil
spolié de tous ses biens pour tenir nostre
y et continuer à nostre seruice, aiant aussi
leurs soigneusement gardé tant notre for-
sse de Bard autems que les guerres es-
ıt en plus grande fureur que depuis notre
resse de Montmelian ou jl est encore à
ent en estat de gouverneur et capitaine....
ant beaucoup souffert et exposé de son
propre et vsé de tel soing que par la
e de Dieu avec sa bonne conduite et fer-
é de cœur nos places fortes ont esté si
conseruées, quelque chose qu'on aye
u tenter qu'il n'y est aduenue surprise....
ınt deuement jnformé qu'aud[t] lieu de
gnin terre dépendante de notre baronnie
rex ses prédécesseurs luy ont laissé en hé-
ge vne maison noble et qui est de marque
euenu notable..... Avons aud[t] Alexandre
hiel de Jotems..., donné cédé concédé et
udé par ces présentes.... en perpetuel fief
le et lige anticque et paternel et auicte....
oubz hommage et fidélité quil et les siens
dits seront tenuz nous prester.... toute
sdiction haulte moyenne et basse mère et

« mixte jmpère et exercice d'jceulx jusques
« au dernier supplice inclusivement. »

Jotems avait aussi été nommé chevalier des saints Maurice et Lazare, et, en 1573, touché de tant de bonté, il écrivit au duc une dernière fois (c'est du moins un des derniers documents que nous ayons rencontré sur ce gouverneur) pour lui exprimer sa vive reconnaissance et pour remercier.

« Le 14 mars, ayant receu la lettre qu'il a
« plut à V. A. m'escripre du 20 passé, faisa nt
« mention de mon dépêche de Perignin et d'u ne
« croys de votre religion des saints Maurice et
« Lazare que vous a pleu m'accorder avec u ne
« commanderie, je me suis mis en debuoir d'e n-
« uoyer le gentilhomme présent porteur to ut
« exprès pour, de ma part, bayser en toute h u-
« milité les mains de V. A. et la remercier tr ès
« humblement de la faveur que lui plaict n e
« fère ensemble de la bonne souuenance qu'e le
« a de son paouvre et ancien vassal et servite r,
« me sentant fort honoré de porter ceste cro s
« que luy plait me donner.... »

Dans les comptes de la trésorerie générale de Savoie on trouve, sous la date du 10 mai 1573, un reçu de 266 florins 3 sols pour sa pension des mois de janvier, février et mars, signé par le capitaine Jotems.

II

— 1577-1584 —

Charles de Bonvillars,

pitaine et gouverneur du château et ville de Montmélian.

; avons peu de détails sur le capitaine villars; nous savons seulement qu'il fut : le 1er mars 1574 lieutenant de la cita- e Bourg; le duc lui accorda alors une de 25 écus de 3 livres par mois (1). 576 et le 27 octobre, Emmanuel-Phili- ıi avait souvent employé cet officier et qui :hargé de diverses commissions, voulut le)enser de ses bons services et le défrayer)enses qu'il avait dû faire dans la citadelle rg à l'époque où la peste y régnait. Il donna à son trésorier général en Savoie de lui :haque année une somme de 900 livres (2); née suivante Charles de Bonvillars ayant té requête à la chambre des comptes tre payé de ces 900 livres, la chambre, rêt du 14 août 1577 (3), fit droit à la

cuments, n° I.
cuments, n° II.
cuments, n° III.

demande, et ordonna que ledit Charles de Bonvillars, *capitaine et gouverneur de Montmélian,* serait payé de ladite pension. C'est la première fois qu'il porte ce titre. Nous n'avons pu trouver ses patentes de capitaine et gouverneur du château et ville de Montmélian ; mais, à défaut de ces patentes, cet arrêt de la chambre des comptes suffit pour justifier de sa qualité de gouverneur dès l'an 1577.

En 1579, le duc Emmanuel-Philibert, en donnant l'ordre à ses commissaire et contrôleur généraux de payer aux soldats de Montmélian une livre d'augmentation de paye et de solde chaque mois, outre leur paye et solde ordinaires, mentionne Charles de Bonvillars, son très-cher, bien-aimé et féal conseiller, chambellan et son capitaine de ses château et ville de Montmélian.

En 1582, le 4 octobre, le duc de Savoie Charles-Emmanuel lui fait don de 500 écus d'or en or d'Italie pour *aide de côte,* pour frais et dépens qu'il supporte pour son service.

Dans le compte de la trésorerie de Savoie de 1584, du 12 juillet, on voit qu'on a payé une somme de 3,567 livres 17 sols 4 deniers au gouverneur et capitaine de Bonvillars, montant de la paye des officiers et soldats, pour le quartier d'avril, mai et juin 1584.

III

— 1584-1594 —

Guillaume-François Chabod,

Seigneur de Jacob,
verneur et capitaine du château de Montmélian.

uillaume-François Chabod, seigneur de
b et de la Dragonnière, premier comte de
t-Maurice en Tarentaise, conseiller d'Etat et
nbellan de S. A., gouverneur du château et
de Montmélian, grand maître de son artil-
, commandant en l'absence du lieutenant-
éral en Savoie, puis lieutenant-général lui-
ne, commandeur de l'Annonciade en 1610,
t fils aîné d'Antoine de Chabod, seigneur de
b, et de Claudine, fille d'Artaud Mallet, qu'il
usa en 1535.

e seigneur fut employé par le duc Charles-
manuel Ier en plusieurs négociations. En
2, il fut créé conseiller d'Etat et chevalier
souverain Sénat de Savoie. Le duc Charles-
manuel Ier, disent les patentes du 16 décem-
, « voulant reconnaître à l'endroict de nostre
rès cher bien amé et feal Guillaume François
habo seigneur de Jacob et de la Dragonnière
t combien nous sont agréables les bons longs
t remarquables seruices qu'il a des plusieurs

« années..... tant en Suysse en qualité de notre
« ambassadeur ordinaire à la poursuite de la
« louable ligue offensive et deffensive d'entre
« nous et les magnifiques seigneurs des cantons
« catholiques pour la sureté et conservation de
« nos pays et estats, où ledit seigneur de Jacob
« auroit tellement veillié et prudemment tra-
« uaillé que ladite ligue auroit prins heureuse
« perfection, conforme au désir de feu mon-
« seigneur et de nous, comme aussy a se ser-vy
« ledit seigneur de Jacob en aultres honorables
« charges prez notre personne..... et le re-co-
« gnoissant digne d'y continuer..... pour ces
« causes..... l'auons choisi pour notre conseil-ler
« d'Etat et chevalier de nostre Senat de Sa-
« voie..... » Le duc Charles-Emmanuel, par ses autres patentes du 6 février 1583, lui constitua pour sa charge de conseiller d'Etat et de chevalier au Sénat de Savoie la somme de 400 écus de 3 livres par quartier, à commencer au premier jour de janvier.

En 1584, le 5 septembre, le même prince, « voyant combien il est requis et nécessaire « pour le bien repos et assurance de nos pays « et estats que la garde de nos forteresses soyt « remise à personnaige de marque, la fidélité « prudence et vigilance desquels nous avons « veu et cogneu la preuve par bons effets, afin « que nous puissions reposer en eulx, et nous « estantz a présent resoluz de prouvoir avant

« que repasser les monts en la charge de gouverneur et cappitaine de noz chasteau et ville de Montmélian tant importante comme chacun scait, avons aduisé.... de remectre la dicte charge à notre très cher bien aimé et feal conseiller d'estat et chevalier de notre senat le seigneur de Jacob et de la Dragoniere, » et ce fut avec un traitement de 1,600 livres par an.

Charles-Emmanuel venait de nommer commandant général de ses troupes Joachim de Rye, marquis de Treffort, lui confiant son armée et lui donnant ordre de la porter partout où le commanderait la défense de ses états; mais, d'un autre côté, sachant que, pendant son absence, le bien de son service exigeait qu'il eût une personne chargée de commander en son absence, « sachant, dit le duc dans sa patente du 19 février 1593, les fidélité « valeur et expérience et autres louables et « recommandables qualités de notre très cher « et bien amé et feal François Chabod, seigneur « de Jacob, et nostre conseiller gouverneur de « Montmelian et grand maitre de notre artillerie, « et la singulière dévotion qu'il a à notre service « dont il nous a rendu très digne temoignage « en plusieurs et importantes charges à notre « très grand contentement, ayant le dit seigneur « de Jacob de longtemps heu part à nos affères « plus importantes et secretes, l'avons par ce

constitué pour, en absence dudit marquis de Trefort et en ces occasions, commander audit pays et pourvoir aux affaires de nostre service et conservation de nos estats. »

Mais bientôt d'autres soucis retiendront le marquis de Trefort hors de son commandement. Aussi Charles-Emmanuel, qui a déjà pourvu aux gouvernements de Bresse et de Bugey, ne peut différer de nommer un gouverneur en Savoie, et, par ses patentes du 1er mars 1594, il nomme Guillaume-François Chabod, seigneur de Jacob, commandant général en toutes ses provinces au delà des monts, et lui fixe pour ses appointements une paye de 5,760 livres par an. Nous n'avons pas trouvé de patente spéciale pour son successeur dans le gouvernement de Montmélian. Nous lisons toutefois, dans les comptes de la trésorerie générale de Savoie, au 20 juin 1594, que le comptable paya au comte de Montmayeur Melchior, baron de Villarsalle, gouverneur de ses château et ville de Montmélian, maréchal de camp général deçà les monts, en remplacement du seigneur de Jacob licencié le 16 mai, une somme de 8,677 livres 12 sols de Savoie pour le service fait audit château les mois d'avril, mai et juin 1594. Nous trouvons aussi dans ces comptes de 1596, 4 mai, que le même comptable a payé au seigneur Jacques de Montmayeur, baron de Brandis, frère de Melchior, conseiller d'Etat et général de

cavalerie de Savoie, gouverneur du château et ville de Montmélian en l'absence de M. le comte son frère, pour le service prêté les mois de janvier, février et mars. Le comte de Montmayeur devait, en effet, souvent s'absenter pour veiller l'armement et à la défense de la province de Bresse, dont il fut nommé effectivement gouverneur par patente du 2 janvier 1597 ; le baron de Brandis le remplaça définitivement le 3 janvier de la même année dans le commandement de la forteresse de Montmélian.

Le comte Chabod, seigneur de Jacob, prit une grande part aux négociations relatives au marquisat de Montferrat. Charles-Emmanuel le délégua, en 1596, à l'assemblée du Pont-de-Beauvoisin pour terminer le différend survenu entre la France et S. A. pour le marquisat de Saluces ; mais n'ayant pu s'entendre avec les représentants du roi, il dut aller le 9 octobre suivant en France pour entrer directement en négociation avec les ministres mêmes du roi ; encore il ne fut pas plus heureux, et fut obligé de revenir en Piémont.

En 1599, S. A. partit de Turin pour aller en personne s'aboucher avec le roi pour le même objet. Le comte eut l'honneur de l'accompagner, en qualité de son conseiller, et d'assister aux conférences tenues avec les ministres de France.

En 1599, le 7 juin, le seigneur de Jacob fut autorisé à faire bâtir et construire des mou-

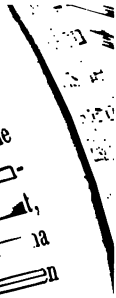

ıs rière la maison qu'il avait nouvellemer
:quise de Jean-André Sardoz dans la rue Jui
eric, et qui donne sur la rivière Albane (1).

Enfin, le 16 novembre de la même année
Charles-Emmanuel lui inféoda et lui vendit l
mandement du Bourg-Saint-Maurice en Taren-
taise, les villages et paroisses qui en dépendent
ensemble la paroisse de Mâcot, qu'il détach
de la paroisse d'Aime, et érigea le tout e
comté (2).

En 1608, le 1er mars, le duc de Savoie, voula
concourir à la dot de demoiselle Charlotte, fill
du comte Chabod, dès qu'elle serait parvenu
en âge et que l'occasion s'en présenterait, e
souvenir de ce qu'elle avait été tenue en so
nom sur les fonts du baptême, donna l'ord
à son trésorier général en Savoie de lui pay
la somme de 2,000 écus d'or en or de 7 flori
10 sols pièce.

L'an 1609, S. A. nomma le comte de Sai
Maurice ambassadeur extraordinaire en Fran
pour négocier le mariage de Victor-Amé
prince de Piémont, avec Elisabeth de Fran
Le roi Henri IV, son père, y consentit et dépê-
cha à Turin M. de Bullion, son conseiller d'Etat,
pour confirmer à S. A. tout ce qu'il avait pro-
mis au comte de Saint-Maurice, tant pour ce

(1) *Documents*, n° IV.
(2) *Documents*, n° V.

mariage que pour la déclaration de guerre à l'Espagne; mais, comme S. M. était sur le point d'exécuter ce grand dessein, il fut assassiné à Paris le 14 mai de l'an 1610. De cette manière, les projets de S. A. ne s'accomplirent pas, et Elisabeth de France épousa plus tard Philippe IV, roi d'Espagne.

— 1600 —

Siége de la ville et du château de Montmélian sous Henri IV. — Attaque et prise des villes de Bourg, Chambéri, Conflans et du château de Charbonnières. — Blocus de la citadelle de Bourg.

Ce n'est pas sans reget et sans éprouver quelque peu de honte que nous nous voyons obligés, pour suivre l'ordre que nous avons adopté dans cette publication, de commencer notre narration des différents siéges de Montmélian par le récit d'une lâcheté, d'une trahison amenée par la connivence d'une femme, ancienne abbesse (1) du Betton, qui s'était laissé enlever de son couvent. Cette trahison fut aussi due à l'ineptie et à la faiblesse d'un homme qui ne s'était pas

(1) *Documents*, n° VI.

sinné des serments prêtés au pied de l'autel par celle qu'il voulait associer à son sort, et qui n'hésita pas à faire bon marché de ceux qu'il avait prêtés à son souverain (1) de garder et défendre ce château de Montmélian, de ne le remettre à personne sans l'autorisation de S. A. R., d'un homme qui, pour quelques deniers (2), n'hésita pas à trahir son pays et son prince.

Le meurtrier du président de Fessigny n'aurait donc pas été le *dernier des Montmayeur*, comme l'a dit Replat, cet auteur si sympathique et toujours regretté. C'était un Montmayeur, Melchior, comte de Montmayeur, gouverneur de la Bresse, qui livrait sans coup férir cette province au maréchal Biron, n'ayant pris aucune mesure pour sa défense, bien qu'il eût reçu de Lyon l'avis positif que les Français étaient en marche et se dirigeaient sur la ville de Bourg. Ce fut un autre Montmayeur, Jacques, baron de Branlis, qui livra la place de Montmélian, laquelle, disait-il avec bravade, devait être le cimetière des Français. Il abandonnait aux ennemis, comme dit Saluces, les provisions de toute espèce, qui s'y trouvaient en abondance, une garnison nombreuse et ses remparts encore intacts.

(1) *Documents*, n° VII.

(2) *Documents*, n° VIII.

ıs le traité de paix de Vervins, signé le 2
598, entre la France et l'Espagne, rien
it été stipulé pour le marquisat de Saluces,
la possession était réclamée par le roi de
:e. Cela jeta le duc de Savoie, autre pré-
nt, du côté des Espagnols. Il avait été con-
que la légitimité de ses prétentions serait
ise au jugement du pape, qui devrait, en
lant, faire occuper par ses troupes les
aux de cette province. L'année se passa en
ıarlers, mais aucune décision ne fut prise.
ıc, qui n'avait pas voulu retirer ses garni-
du marquisat, résolut d'aller lui-même en
:e négocier cette affaire avec le roi. Il partit
ıambéri le 1er décembre 1599, et se rendit
ıs avec un très-grand train de maison. On
ita personnellement avec tous les égards
ıles, mais il ne put rien obtenir. Henri IV
ulut céder en rien. La seule chose que le
ɜ Savoie obtint, et il avait cinq mois pour se
ɜr, fut de rendre le marquisat ou de don-
n échange la Bresse, le vicariat de Barce-
tte, les vallées de Stura et de la Perrouse et
ɜ de Pignerol.

ırles-Emmanuel accepta, bien décidé à ne
aucun de ses engagements. Il partit de
on ne peut plus mécontent ; il voulut re-
· à un autre moyen, qui pouvait, espérait-il,
surer un meilleur résultat. Pendant son
r en France, il avait eu le temps d'observer

et d'étudier, et avait eu connaissance d'un complot qui s'y tramait contre Henri IV. Le duc de Bouillon, le maréchal de Biron, le comte d'Auvergne et quelques anciens ligueurs devaient renverser le roi et démembrer la France, faisant de ses provinces autant de petites souverainetés : à Biron, l'on avait promis la Bourgogne et la Franche-Comté. Les conjurés firent des propositions à Charles-Emmanuel. Ce prince se rapprocha des ligueurs et promit de faire des démarches auprès de l'Espagne. Mais cette intrigue n'eut pas de suite alors, et l'on sait comment Biron paya sa trahison de sa tête, en 160[illegible].

Le terme accordé par Henri IV étant expiré sans que Charles-Emmanuel se fût décidé et eût opté entre l'une ou l'autre des deux propositions, le roi de France se mit à la tête d'une puissante armée, et donna l'ordre de commencer les hostilités. Il partit de Lyon le 15 août 1600.

La guerre ainsi décidée, les généraux Lesdiguières et Sully engagèrent le roi à s'emparer de suite de la Savoie, et déjà le maréchal Sully avait réuni troupes et canons, poudre et munitions, tout ce qui est nécessaire en un mot pour un équipage de siége.

Charles-Emmanuel ne pouvait croire encore que la France songerait à l'attaquer; il croyait qu'elle n'était pas en mesure de le faire, et d'ailleurs le parti de la paix, qui était assez nombreux, préférait temporiser et chercher un

yen de sortir de cet embarras. Trompé d'un re côté par les avis qui lui arrivaient de la ur de Madrid, il espérait que le roi d'Espagne ait cause commune avec lui et mettrait à sa position les troupes espagnoles qu'il avait en lie. Il n'en fut rien.

L'armée royale s'avance de deux côtés, voulant uper à la fois la Bresse et la Savoie : nous rons assister à la prise de la ville de Bourg successivement à celles des villes de Montmé-, de Chambéri, de Conflans et du château de arbonnières. Ayant pu rencontrer dans les hives quelques détails sur l'occupation de ces érentes villes, nous croyons utile de les don- ici, quelque peu glorieux que soient quel- s-uns de ces souvenirs.

Les hostilités ont commencé, le maréchal Bi- prend le commandement de l'armée qui doit vahir la Bresse, et, pendant que Lesdiguières Sully s'avancent sur Montmélian, Henri IV présentera devant Chambéri.

Quelques mots d'abord sur le gouverneur de ville et du château de Montmélian.

IV

— 1597-1600 —

Jacques de Montmayeur,

Baron de Brandis,

gouverneur et capitaine de la ville, préside

et château de Montmélian.

Le baron de Brandis était le 4e fils de François, comte de Montmayeur, gouverneur du duché de Chablais et des bailliages de Gex, Tarentaise et Gaillard [1]. Il était déjà conseiller et chambellan de S. A. R., colonel et capitaine d'une compagnie de cavalerie, lorsque le duc de Savoie, Charles-Emmanuel Ier, le nomma, le 1er mars 1593, commissaire général de sa cavalerie en Savoie, avec des appointements de 60 écus par mois. En 1597 et le 1er janvier, il était promu au grade de lieutenant-général de la cavalerie en Savoie, avec pouvoir, dit la patente, de commander en l'absence du comte François de Martinengo; ses gages furent alors portés à 100 écus de 72 sous de Savoie pièce par mois.

Le baron de Brandis dut, en quelques occasions, se rendre au château de Montmélian, pour en exercer le commandement en l'absence de

(1) *Documents*, n° IX.

ı frère qui en était titulaire, et qui était en
me temps gouverneur du fort Sainte-Cathe-
e, près Genève. Le 3 janvier 1597, Jacques
Montmayeur fut nommé gouverneur des châ-
u, préside et ville de Montmélian, pour y
mmander « avec la valeur vigilance assiduité
et expérience qui sont requises à la préser-
ation d'une place si importante et de laquelle
lespend l'assurance des états de S. A. delà
es monts. » Il remplaçait son frère, nommé
ıtenant de S. A. et gouverneur de la province
Bresse.

orsque le baron de Brandis ne courait aucun
ger, il affectait de reconnaître et de pro-
ner bien haut de quelle importance était le
ice d'un gouverneur dans une place, et sur-
dans celle de Montmélian. Avec quelle
hase n'écrit-il pas le 17 juillet 1595 à S. A. R.
ue son sang suffira à tout, » lorsqu'à cette
que il remplissait l'intérim de gouverneur
ontmélian. Cette bravade est assez digne de
ıarque dans la bouche d'un gouverneur qui,
premier coup de canon, à chaque coup de
on même, demandera une suspension d'ar-
s.

Iais nous sommes en 1599 : les hostilités ont
ımencé ; les troupes royales sont en mar-
, et, déjà, le 13 août, les sentinelles signalent
présence de l'ennemi au village de Francin.
effet, ce même jour, qui était un dimanche,

vers minuit, M. de Lescheraine, qui habitait la ville de Montmélian, courut au logement du fondeur Vanelli pour lui annoncer que l'ennemi était en campagne. Celui-ci se leva à la hâte, et tous deux allèrent à la recherche du capitaine Robert. Celui-ci, déjà prévenu, s'était hâté d'accourir pour recommander aux sentinelles de faire bonne garde et pour en placer de nouvelles là ou le service les rendrait plus nécessaires. Nous citerons, du reste, presque textuellement ce que dit le capitaine Robert sur l'attaque et sur la prise de la ville de Montmélian, dans la déposition qu'il dut faire quelques jours après la chute du château de Montmélian, c'est-à-dire le 7 décembre 1600.

— 1600 —

Attaque de la citadelle de Bourg-St-Maurice

Jean Amé, seigneur de Bouvant et de Saint-Julien, gouverneur.

Dès que l'ouverture des hostilités fut signifiée, le maréchal de Biron, à la tête d'un corps d'armée, eut l'ordre d'entrer dans la Bresse et de s'emparer de la citadelle de Bourg. Il se mit en marche le 13 août. Les ministres savoyards, qui étaient encore à Lyon, dit M. de Saluces, trou-

nt moyen d'avertir le comte Melchior de
tmayeur de la marche des Français. Cepen-
, ni cet avis, ni celui du comte de Saint-Tri-
, témoin oculaire de l'approche des colonnes
emies, ne purent engager le gouverneur de
esse à prendre la moindre précaution.

e maréchal, dit encore M. de Saluces, fit
cher le pétard à une porte, entra dans la ville,
rit la garnison, et, de 800 hommes qui la
posaient, le seul bataillon suisse fit quelque
stance dans un bastion où il s'était retiré, et
il capitula. M. de Montmayeur, accusé de
ison, rejeta la cause de la perte de Bourg
l'officier de garde à la porte. Il trouva
s doute de puissants amis, si l'on s'est payé
ette excuse. Par une fatalité singulière, deux
mes de la maison de Montmayeur devaient
ser, dans cette campagne, la perte des deux
lleures places de la Savoie.

. de Biron fit investir alors la citadelle de
rg, où commandait le chevalier de Bouvant.
s ce brave officier répondit fièrement aux
mations de l'ennemi. Un ordre signé de son
verain put seul décider le gouverneur de
e place à la céder aux Français. Nous donnons
ntier la belle lettre qu'écrivit le roi Henri IV
même au gouverneur, M. de Bouvant, pour
gager à ne pas continuer une résistance qui
enait inutile.

Monsieur de Bouvant,

A présent j'ay plus d'occasion que je nauois d'espérer d'auoir bien tost raison de la place que vous gardes ; je veux vous faire cognoistre l'estime que je faictz de ceux qui vous ressemblent, en qualité de vertu et valeur, et vous tesmogner ma bonté en vous conuiant de traicter avec moi d'une chose qui ne peult fuir avec le temps, soit que la guerre continue ou que la paix se face, car si votre duc n'a peu secourir le chasteau de Montmélian, auquel par la capitulation j'auois accordé ung mois de temps, pour luy donner loysir de le faire, comment pourra il maintenant vous desliurer de la nécessité en laquelle vous êtes réduit ayant à combattre la saison, la longueur et incommodités des chemins, les aduantages que l'occupation du pays et des passages des riviéres m'a donnés sur lui avec mon armée qui n'est pas moins puissante ny bien conduite que la sienne. Voilà quant à la guerre. Pour le regard de la paix, du bruict et de l'espérance de laquelle le dit duc console et entretient ceux qui le seruent, ce n'est pas une œuure que se puisse faire en peu de jours, peut être aures vous atint l'extrémité de vos viures deuant qu'elle soit esbauchée. J'ay a demander raison aud[t] duc de plusieurs prétentions bien fondées que la couronne de France a sur ces pays qui ne seront pas vuidées assez tost pour vous tirer de peine dauantage quand bien je me contenterois de traicter seulement du marquisat de Saluces. Le dit duc offre desia de me laisser la Bresse avec vostre place pour partie de la récompense d'iceluy, de sorte qu'il

ɛndra plus qu'à moi qu'elle ne demeure mienne
ɔar la guerre ou par la paix.

oy estant vous amenderez grandement vostre
ltion si des à présent vous voulez traicter avec
ɛt me contenter. Car je vous donneray occasion
ɔus louer de ma bonté, vous avez fait jusques à
nt tout ce que ung gentilhomme d'honneur et de
ige pouuoit faire pour défendre et conseruer
place, ayant en ce deuoir surpassé tous les
s emplois en pareille charge que j'ai atta-
nul est obligé à faire l'impossible, c'est la né-
ɛ des viures et d'aultres choses qui vous desfal-
ue vous donnent la loy, joinct au peu d'appa-
qu'il y a maintenant d'espérer que vous soies
ɔu. Resoluez vous doncques de faire ce que vous
uuez esuiter. Vous y estes conseillé et conuié
prince qui faict profession de gloyre et d'aymer
imer les gens d'honneur, si vous considerez
particulier auquel vous vous trouuez et celuy
l les affaires publiques sont conduittes, vous ne
ɛs ceste occasion d'asseurer vostre reputation,
personne, vostre famille et voz biens, estant
ɔ si vous la reiectes que vous ne pouuez euiter
ouuer les rigueurs de la guerre que méritent
qui attendent que la dernière extrémité les ré-
à la mercy de leur ennemy. Que ie sache donc
délibération par le retour de ce trompette que
ye exprès deuant vous avec la présente pour me
porter et si vous désirez auoir quelque esclair-
ɑent plus grand de mes intentions sur le subject
.e, mon cousin le duc de Byron vous en satisfera
ɪe celuy qui est trés bien informé, et auquel j'ay

toute fiance, priant Dieu monsieur de Bouuant vous auoir en sa saincte garde.

Escrit à Villars près de Beaufort le xxi[e] jour de novembre 1600.

HENRY. DE NEUVILLE.

Réponse du seigneur de Bouvant.

Sire,

Quand cette place me fut remise par monseigneur le duc de Savoie mon maistre, je fis délibération de m'y enseuelir pour son seruice et d'y rendre le deuoir d'ung homme de bien. Je ne regrette si on que je vois que V. M n'en veult point faire la pre- uue par la force (1). Toutesfois je n'espère pas moings ac- quérir de gloyre, surmontant les necessités ausque- les V. M. croit que je suis, que résistant à ses effo- rtz. Sur ce je la supplie de croire que je demeur- erai toute ma vie

De votre Majesté,

Très humble et affectionné serviteur

BOUVANT.

A la citadelle de Bourg
ce 27 novembre 1600.

Copie de la lettre de monseigneur de Biron écrite à M. de Bouvant.

Monsieur

Je n'adjouterai rien à la lettre du Roi. Je vous diray seulement que je seray trés aise de vous ser- uir

(1) Le brave gouverneur fait allusion au blocus que les Français se contentaient de maintenir autour de la pl- ce, au lieu de l'attaquer de vive force.

et que devez prendre vostre resolution selon voz nécessités, et non selon l'affection qu'auez à vostre service et celle que vous donne votre courage, sur quoi je finis etant

Votre humble à vous faire service,
BIRON.

Si vous avez un amy confident et me l'enuoyez, son retour vous rendrat édifié.

Du camp de Bourg, ce 27 novembre 1600.

Réponse dudit seigneur de Bouvant.

Monsieur

Je faicz responce à S. M. Très chestienne touchant le contenu de sa lettre de laquelle je m'asseure vous cauez assez le subiect Je sais que vous êtes si braue et que faictes tant de profession d'aymer les gens de bien que vous appreuuerez ma résolution qui est de garder la place a celuy qui me l'a remise jusques au dernier soupir de ma vie, estimant que la plus grande gloyre et honneur qui me pourroit jamais arriver est de tesmoigner à mon prince ce a quoi ma naissance m'a obligé..... (1) pour vostre particulier je ne diray

Vostre bien humble seruiteur
BOUVANT.

A la citadelle de Bourg
ce 21 novembre 1600.

(1) Quel effet dut produire cette lettre sur Biron, qui trahissait son roi !

Noble Amé de Bouvant, gouverneur de la citadelle de Bourg, était un ancien capitaine de cavalerie et un écuyer de S. A. Le remuant Charles-Emmanuel, presque toujours en guerre, eut très-souvent besoin de recourir à un de ces moyens extrêmes d'aliéner quelque partie de ses domaines pour suppléer aux dépenses qu'entraînaient les levées continuelles de troupes, la construction de nouvelles forteresses, la réparation ou l'amélioration des anciennes, l'entretien et l'approvisionnement des unes et des autres. Aussi, le seigneur de Bouvant, qui, en 1583, avait offert au duc de Savoie une somme de 7,000 écus d'or en or d'Italie, dut-il accepter, en échange de ce prêt, les *revenus et émoluments procédant des greffes du pays de Bugey*. Le bail, qui n'avait d'abord été que pour cinq ans, dut être renouvelé, et enfin, à l'expiration de ce nouveau terme, S. A. dut prier le seigneur de Bouvant d'accepter à titre de vente définitive et pour le prix de 7,000 écus d'or, à raison de 9 florins, monnaie de Savoie, les fonds et propriétés des revenus de ces greffes, voulant en quelque manière « reconnaître, dit-il, les notables et signalés services qu'il lui a faits « par longues années avec importante dépense « tant à la suite de sa personne que du dépens « en toutes les factions des guerres qui se sont « présentées delà les monts. » Ces patentes sont datées de Turin, le 30 janvier 1593.

28 avril de cette même année 1593, le
de Bouvant fut chargé par le sieur Joachim
ye, marquis de Treffort, commandant gé-
en Savoie, de lever et équiper une com-
ie de chevau-légers en Bugey, et, le 4
nbre suivant, il fut choisi par S. A., dont
it l'écuyer, pour accompagner de Cham-
usqu'en Piémont le cardinal de Joyeuse.
ut pour ses frais de voyage une somme
) ducatons de 8 florins pièce.

ıs tard, le capitaine de Bouvant étant au
ent de marier une de ses filles, Charles-
anuel lui fit donner 3,000 écus d'or pour
r à marier cette fille, que le duc avait tenue
s fonts du baptême.

ntôt après, le seigneur de Bouvant, qui
su mériter toujours davantage la bienveil-
de S. A. R., fut élevé à de nouvelles di-
s. Nous le trouvons dans les premiers jours
nnée suivante 1596 conseiller d'Etat, cham-
ı et nommé au gouvernement de la cita-
de St-Maurice de Bourg, avec l'appointe-
mensuel de 133 livres 6 sols et 8 deniers,
ait avant lui le feu baron de Cornoz.

ı après le traité de Lyon, en 1601, par
l Charles-Emmanuel, en échange du mar-
t de Saluces, cédait au roi de France la
e, le Bugey, etc., S. A. R., qui voulait con-
r près d'elle le seigneur de Bouvant, le
na lieutenant-général et commissaire gé-

néral de sa cavalerie. Les patentes sont du 27 juin 1601, et rappellent avec éloge les services de son bien-amé et féal conseiller d'Etat noble Jean-Amé, seigneur de Bouvant, la Balme, Saint-Julien, etc., et surtout sa belle défense, lors du siége cruel de sept mois de cette citadelle de Bourg-en-Bresse qu'il sut garder contre les forces des Français, et qu'il ne rendit qu'après en avoir reçu l'ordre signé de S. A. R. et le commandement exprès de la remettre aux mains du roi de France, ainsi qu'il avait été convenu entre S. A. R. et S. M. Ses nouveaux appointements furent portés à la somme de 1,800 ducatons de 6 florins 8 sols de Savoie pièce par mois, outre sa paye de capitaine de chevau-légers.

Le seigneur de Bouvant paraît être mort au mois d'août de la même année 1601, le seigneur d'Albigni, lieutenant-général pour S. A. en Savoie, ayant donné le 8 août 1606 ordre à la chambre de porter dans les comptes du sieur Jacques Benoit, greffier en ladite chambre, la somme de 160 florins, retenue jadis sur la paye de Bouvant du mois d'août 1601, suivant l'arrêt de vérification de ses patentes de lieutenant-général. Ces lettres et arrêt ont été expédiés par ordre de M. le président Milliet sans que le payement ait été effectué.

— 13 août 1600 —

Attaque et prise de la ville de Montmélian.

Le même jour où le maréchal Biron se mettait en marche pour la Bresse, Lesdiguières, qui se trouvait à Grenoble, s'était dirigé sur les villages de Barraux, la Buissière et Chapareillan, et se présentait devant Montmélian.

Le 13 du mois d'août, dit un rapport du capitaine Robert, vers les 9 heures du soir, nous fûmes avertis par le sieur Villette et par un soldat, que nous avions envoyé à la découverte, que l'ennemi était en campagne et qu'il s'avançait vers la ville. Presque au même moment arriva le gouverneur Brandis à qui on était allé donner le même avis au château ; il s'était hâté de descendre à la ville pour donner quelques ordres et prendre quelques dispositions, et il chargea le capitaine Robert, comme le plus ancien, de prendre le commandement des troupes, le sergent-major Bricherasco, qui en avait le commandement, se trouvant au château. La garnison se composait alors de 5 compagnies de la force de 30 à 35 hommes ; la 1re, seule, était de 50 hommes. Le capitaine Vallier avec sa compagnie fut placé à la porte d'Arbin, le capitaine Robert à la porte de Chambéri ; il devait aussi défendre la courtine qui se trouve au-dessus de

cette porte. Lespigny fut posté à Saint-Dominique, Charrière au centre de la ville, et le sieur de Saint-Cassin à la porte de la Chaîne, en face du pont.

Tout était en ordre et chaque capitaine à son poste, lorsque les ennemis se présentèrent; c'était près de minuit. Lesdiguières, parti la veille de Grenoble, avait parqué ses troupes dans les villages de Barraux, où il organisa ses forces. L'attaque eut lieu de deux côtés à la fois : les uns attaquèrent la porte de Chambéri, par laquelle on monte au château, et cherchèrent à donner l'escalade à la courtine qui se trouve au-dessus; trois fois ils renouvelèrent l'attaque, et trois fois ils furent repoussés. Quelques grenades lancées sur eux par le fondeur de la place, Frédéric Vanelli, les firent renoncer définitivement cette tentative. Il y eut un moment d'arrêt, puis tout à coup l'on entendit le coup d'un pétard que l'on avait accroché à la porte. Le capitaine Robert, qui comprit aussitôt quelle nouvelle direction les Français donnaient à l'attaque, laissa la défense de la courtine à son frère, et descendit en toute hâte pour défendre et fortifier la porte; deux autres pétards partirent bientôt après, et déjà on apercevait une trouée qui pouvait donner passage à deux hommes à la fois, lorsque le capitaine Robert, aidé de ses soldats, d'un bourgeois de Montmélian nommé Aimé Jandet et d'un des syndics de la ville,

nommé Cleyron, réussirent à la barricader et à s'opposer ainsi à leur entrée.

La défense de la porte d'Arbin ne fut malheureusement pas aussi bien soutenue; le capitaine Vallier s'était laissé surprendre et avait dû se retirer. Maître de la porte, le sieur Créqui, qui avait dirigé cette attaque, se porta en toute hâte, à travers la ville, du côté de la porte de Chambéri. Pris ainsi entre deux feux, le capitaine Robert ne songea plus qu'à rentrer au château par le bastion du bas fort. Il craignit un moment de se voir surpris, ceux de la place tardant à lui ouvrir, mais enfin ayant été reconnu, il put entrer suivi des autres capitaines et d'un grand nombre d'habitants, de femmes et d'enfants, qui, effrayés, abandonnaient la ville. Le jeune Lespigny, qui était près du couvent des Jacobins, en dehors de la ville, *fit,* dit le rapport, *composition avec le sieur de Créqui de se retirer les biens sauves avec l'épée, et le même jour se rendit à Chambéry.* Les Français eurent ainsi tout loisir de piller et saccager les maisons abandonnées ainsi par leurs propriétaires.

Avant de raconter le siége de la forteresse, disons ce qui se passait à Chambéri.

— 21 août 1600 —

Capitulation de la ville de Chambéri.

Pendant que les Français s'emparaient de la ville de Montmélian, Lesdiguières s'était mis en marche pour Chambéri, où arrivaient quelques troupes destinées à renforcer la garnison. Un colonel et son régiment, fort de 400 hommes, furent logés au faubourg de Montmélian. Deux cents hommes du régiment de Lucey le furent à celui de Maché.

Dès que le seigneur de Jacob, gouverneur de la Savoie, eut la nouvelle de la marche et de l'arrivée toute prochaine du roi de France à la tête de son armée, il voulut aller reconnaître par lui-même l'état des faubourgs; mais il les trouva en partie abandonnés par les habitants, et dans un état tel qu'ils ne pouvaient faire la moindre résistance. D'accord avec ses officiers et avec quelques-uns des notables du pays, il donna ordre de se retirer dans la ville et dans le château aux troupes et à ceux des habitants qui pouvaient y prêter quelques secours pour la défense. Ces troupes étaient d'ailleurs nécessaires pour les réparations et les travaux à faire aux murailles de la ville. C'était le lundi 13 août, vers les sept heures du soir.

Il était temps, car le lendemain les troupes du roi de France, sous la conduite de Lesdiguières, se présentèrent à l'entrée du faubourg de Montmélian et se disposèrent à attaquer les barricades, ne doutant pas que la ville n'eût pris quelque précaution et ne fût disposée à faire quelque résistance ; mais n'ayant rencontré personne, quelques-unes des troupes ne s'occupèrent plus que de se loger convenablement au faubourg de Montmélian ; d'autres troupes se retirèrent avec le seigneur de Lesdiguières, et celles qui étaient arrivées dans la nuit par le Pont-de-Beauvoisin allèrent occuper les faubourgs de Maché et du Reclus.

Avant de s'éloigner de la ville, le seigneur de Lesdiguières avait envoyé deux trompettes pour sommer le gouverneur de livrer la ville et le château. Chabod, après avoir pris l'avis de quelques conseillers, avait fait répondre par un gentilhomme que, tenant ces places de S. A. qui les avait confiées à son honneur, il ne pouvait les rendre à aucun autre qu'à lui, et qu'ainsi il était résolu à les défendre.

La ville fut aussitôt investie de tous côtés, et les Français s'avancèrent par les trois faubourgs à la fois. L'on fit alors quelques barricades. L'ennemi n'était pas encore en grand nombre, et dès la tombée de la nuit commença de part et d'autre une vive fusillade, tant du château que du haut des murailles et créneaux de la ville.

Elle continua ainsi pendant les deux jours suivants, le mardi et le mercredi, jusqu'à midi. Les Français perdirent assez de monde; les défenseurs n'eurent que quelques hommes hors de combat. Les troupes du colonel et celles du seigneur de Lucey, aidées de quelques habitants se trouvaient sur les murailles et aux barricades près des faubourgs. Un corps de garde assez nombreux avait été placé près de l'église Saint-Léger, avec mission de se porter partout où besoin serait; il était composé des habitants de la ville.

Le lendemain jeudi, M. de Villeroi, sous les ordres duquel se trouvaient les troupes royales depuis le départ de Lesdiguières, envoya au gouverneur un parlementaire pour lui demander une entrevue. Le seigneur de Jacob se rendit près de lui et se fit accompagner par le président Rochette. On les attendait dans une maison située près la porte de Montmélian, et qui avait été désignée à cet effet. Le seigneur de Jacob eut occasion de croire que le roi devait se trouver lui-même à peu de distance. M. de Villeroi aborda de suite la question, et lui fit comprendre que le roi était bien décidé à s'emparer de la ville, comme déjà il l'avait fait de celles de Bourg et de Montmélian, entraîné à ces hostilités par le refus qu'avait fait S. A. R., malgré sa promesse, de rendre le marquisat de Saluces, et que certainement il ne pouvait douter d'avoir

bientôt raison d'une ville d'ailleurs très-faible et sans grande ressource. Toutefois, ajouta-t-il, le roi, désirant éviter à la ville et à ses habitants le sac et la ruine que désirait et qu'attendait impatiemment l'armée, animée qu'elle était par la présence de son souverain, le roi voulait, avant tout, éviter cette rigueur et recourir de préférence aux moyens de douceur et de conciliation.

Le gouverneur voulut faire contre mauvaise fortune bon cœur; il exprima d'abord à M. Villeroi qu'il reconnaissait certainement toute la valeur et la puissance du roi, et qu'il était on ne peut plus touché de tant de magnanimité; puis il chercha à lui persuader que la ville était dans toute autre condition qu'il le supposait, que ses ressources étaient tout autres que faibles, et que les troupes, animées du meilleur esprit, étaient parfaitement en état de se défendre ; que, quant à lui, l'honneur ne pouvait lui conseiller une lâcheté, et qu'il était bien décidé à se défendre. M. de Villeroi termina en disant qu'il espérait bien que ces deux princes ne tarderaient pas à se réconcilier, S. A. R. ayant un moyen bien simple pour cela, celui de tenir les engagements qu'elle avait pris, et proposa, dans ce but, au gouverneur une suspension d'armes de quelques jours pour lui donner le temps d'avertir S. A. R. et d'en avoir une réponse, qui mettrait fin, espérait-il, à toute hostilité. Le seigneur de

Jacob accepta, et dépêcha au duc de Savoie [illegible] le seigneur de Trouilloux ; la suspension ne devait expirer que le samedi à la nuit tombante. Elle fut observée scrupuleusement de part et d'autre.

Le vendredi M. Jacob eut un remords ; craignant que l'on ne pût en un si bref délai avoir le temps d'aller en Piémont et de revenir, surtout à cause de la difficulté de se procurer des chevaux, il préféra envoyer un tambour à M. de Villeroi pour le prier de vouloir lui obtenir de S. M. quelques jours de plus pour la suspension. Mais ce jour-là il ne put rien obtenir. Le lendemain le seigneur de Villeroi s'étant présenté pour parler au gouverneur, le seigneur de Jacob profita de la circonstance pour lui renouveler sa demande. M. Villeroi lui accorda un jour, et la suspension fut prolongée jusqu'au dimanche, à la même heure de la nuit.

Mais, dès ce jour de dimanche et dès le matin, le roi fit avancer son artillerie et préparer ses batteries. Onze pièces furent braquées contre la ville. S. M. avait en outre fait venir quelques pièces de campagne prises aux châteaux de Villeneuve, d'Apremont et de la Bâtie.

La trêve était près d'expirer, et cependant M. de Jacob ne recevait aucune nouvelle et ne voyait arriver aucun secours. En outre, la ville commençait à manquer de munitions et de vivres ; les Français avaient détruit un moulin et détourné l'eau qui arrivait aux fontaines de la

ville. Les défenseurs, à bout de forces, commençaient à se décourager; quelques-uns même refusaient de monter la garde.

D'un autre côté, l'armée du roi s'était accrue de 7,000 hommes d'infanterie et de 3,000 chevaux, que l'on avait fait venir de Montmélian. Dans cette extrémité, les syndics et quelques-uns des plus notables de la ville se présentèrent au gouverneur et lui exposèrent le danger qu'il y aurait à continuer inutilement une lutte qui ne pouvait que leur attirer la colère du roi, le sac et le pillage de la ville, et qu'il était plus convenable, pour éviter de plus grands malheurs, de chercher à obtenir une capitalution plus honorable ou moins onéreuse en mettant bas les armes. M. de Jacob pria ces messieurs de lui donner par écrit cette délibération; après quoi, ayant réuni les conseillers d'Etat de S. A. R. et ceux de la chambre des comptes et ayant entendu leur avis, il dut se résigner et permettre aux syndics de rendre la ville aux troupes françaises. Le 21 du mois, les troupes royales entrèrent dans Chambéri; MM. de Jacob et le président de Rochette se retiraient par la porte du Reclus, vie et bagues sauves.

— 23 *ou* 24 août 1600 —

Prise de Conflans.

Dès que le duc eut appris la prise de Bourg et de Montmélian, il fit demander à Milan un secours de quelques milliers d'Espagnols. Ceux-ci se dirigèrent par Verceil et Ivrée et s'avancèrent par la vallée d'Aoste, espérant franchir le petit St-Bernard pour se réunir à un millier de Val-d'Aostains et à quelques Piémontais et Savoyards qu'ils devaient trouver réunis sous les ordres de M. d'Albigni, et s'opposer ainsi à la prise de Conflans que les Français venaient d'assiéger. L'on comptait, dit M. de Saluces, que le baron de Valdrève, ayant dans cette place une garnison de 1,000 hommes, pourrait soutenir l'assaut, et d'Albigni pressait l'arrivée des Espagnols pour se porter au secours du château, mais il fut prévenu par le roi de France, qui se trouvait déjà là avec près de 8,000 hommes de pied, 1,000 chevaux et 2 canons. Aussi d'Albigni, à peine arrivé au pied du petit Saint-Bernard, apprit-il que le gouverneur de Conflans, effrayé en voyant le château battu en brèche par les canons, avait arboré le drapeau blanc et s'était rendu.

— 19 septembre 1600 —

iége et prise de Charbonnières.

tôt après la prise de Conflans, le roi
é camper autour de Charbonnières, au-
l'Aiguebelle ; c'était le 8 septembre. Il
tir le fort ; mais les pluies retardèrent
aux, et les batteries ne purent être
s que quelques jours après, le 19. Les
répondirent, dit Saluces, par le feu de
pièces, qui, à la première décharge,
ou blessèrent 22 personnes et démon-
canons. Cependant, au bout de quel-
tants, on entendit les assiégés battre la
e. Le colonel Bindi, commandant la gar-
oulait attendre au moins l'assaut ; mais
erneur du fort, Humbert du Saix, sei-
'Arneuf, préféra parlementer.
, ne pouvant le détourner de sa résolu-
otesta qu'il ne consentirait pas à rendre
eaux de son régiment. Malgré cela, le
r du Saix reprit les conférences, convint
pitulation, et Bindi, cédant à la néces-
retira à la tête de 300 hommes, sans
t sans enseignes. L'on a prétendu, dit
aluces, que l'espèce de danger que cou-
a femme et ses enfants si la place venait

à être emportée de force, abattit le courage du gouverneur.

— 14 août 1600 —

Siége du château de Montmélian.

Après la prise du château de Charbonnières, la Maurienne entière fut bientôt soumise, et le roi, en se retirant à Grenoble, ordonna de faire le siége de Montmélian.

Profitons des dépositions du capitaine Robert et du fondeur Vanelli, appelés l'un et l'autre à donner quelques explications sur les causes qui amenèrent la chute honteuse du château de Montmélian.

Le 14 du mois d'août, dit le capitaine Robert, le château fut investi, et les ennemis commencèrent aussitôt quelques tranchées qui partaient de la ville et arrivaient jusqu'au-dessus de l'église, entre la ville et le château. Une autre tranchée fut encore ouverte dès le lieu de la Maladière, et allait jusqu'au-dessus des vignes. Elle était assez large pour y faire passer l'artillerie.

Sur ces entrefaites, le roi, étant de retour de Charbonnières, fit annoncer au baron de Brandis la capitulation de ce château, et lui fit entendre

naintenant maître de tous les passages, et
ıt que les Espagnols se refusaient à mar-
:ontre ses troupes, il l'engageait à se dé-
et à rendre la place. Le maréchal de Vil-
ajouta-t-il, se rendrait auprès de lui pour
ı résolution et lui donner telle explication
ourrait désirer. Le baron de Brandis s'em-
ı d'accuser réception de la missive royale,
ondit à S. M., le 11 septembre, qu'il regret-
: ne pouvoir se rendre à ses ordres, mais
ɔn devoir et la fidélité qu'il devait à son
: ne lui permettaient pas de se rendre
e sommation.. « Ce rocher, dit-il avec
ıse, sera ma sépulture et celle de mes
ıgnons. » Il espérait, du reste, ajouta-t-il,
. M. ne pourrait que louer sa fidèle réso-

ıs devons signaler ici un fait assez impor-
ı peine les plate-formes étaient-elles ache-
ux Calloudes et au mollard d'Arestel, et
que les canons fussent tous en place, un
ldats français qui se trouvait dans la tran-
:e présenta et fit prier, au nom de Mme de
, épouse du duc de Sully, le comte de
is de vouloir accorder une suspension
ès pour donner à cette dame le loisir d'aller
les batteries que l'on venait d'achever
la place, et, chose incroyable, cette sus-
ɔn d'armes fut accordée, grâce à l'inter-
n de Mme de Brandis.

Mais il faut bien le dire, déjà ces deux dames, pour tromper sans doute les ennuis du siége, avaient cherché à se rapprocher et avaient fini par faire tout à fait connaissance. Mme de Rosny avait d'abord envoyé saluer Mme de Brandis, et avait fait porter au château, dit le capitaine Robert, quelques présents de fruits, et, de son côté, la dame de Brandis lui avait envoyé en don des pendants d'oreilles et de petits ouvrages de sa confection, ancien souvenir de son séjour au couvent. Plus tard, elles s'écrivirent, et tous ces messages se faisaient par l'entremise d'un tambour de la place, qui allait et venait très-souvent de la place au camp français. Un jour même, ces dames se rendirent visite et s'entretinrent assez longtemps ensemble, l'une d'elles était descendue au bas fort, et l'autre, Mme de Rosny, se tenait dans une vigne voisine.

M. de Sully songea à tirer parti de la liaison de son épouse avec Mme de Brandis pour déterminer le gouverneur à capituler, et il profita de la trêve pour faire avancer ses canons et les mettre en place, quoiqu'il eût été bien convenu que, pendant tout le temps de la suspension, l'on ne devrait travailler ni aux tranchées ni aux batteries. Le fondeur Vanelli, qui veillait, s'étant aperçu que l'ennemi continuait à travailler aux tranchées et transportait des pièces, alla en donner avis au gouverneur et au capitaine Robert. Le baron de Brandis se contenta de réclamer auprès du roi;

le capitaine Robert fit tirer un coup de couleuvrine, ce qui arrêta entièrement le mouvement. De leur côté, les ennemis répondirent par quelques volées de canon, et l'on continua ainsi, de part et d'autre, à tirer pendant quelque temps.

Le 9 octobre suivant, le roi fit remettre par M. de Verdun, qui commandait alors dans la ville de Montmélian, une nouvelle dépêche, par laquelle il sommait une dernière fois le gouverneur de se décider, le prévenant, du reste, que c'était la dernière fois qu'il s'adressait à lui. Le seigneur de Brandis ne savait trop à quoi se décider; mais, sur les remontrances du seigneur de Verdun, il se décida à formuler une demande par laquelle il priait S. M. de lui accorder le temps nécessaire pour faire connaître à S. A. l'état de la place et en recevoir une réponse, persuadé qu'il était, « que V. M. ne me refusera pas cette grace, autrement le mieux qui fut pour moi ce seroit de m'exposer à mille morts plutot que d'attendre le châtiment de mon seigneur et prince et le blâme de S. M. pour etre la place en tel et si bon terme que je ne peux ni ne dois lui faire si grand tort que de ménager si mal sa perte, » et cependant il fit au roi des propositions pour la reddition de la place dans un mois. Voici comment elles furent rédigées. Elles sont suivies des réponses du roi de France.

Articles que le comte de Brandis demande lui être accordés par S. M. très-expressément avant que passer outre à la reddition du château de Hamélian, et réponse de S. M. à ces articles.

I

Premièrement. La vye sauue et en toute liberté et assurance au comte de Brandis et à tous de quelle qualité nation et sorte qu'ils soient sans être obligés à aulcune condition et sans que l'honneur du sexe féminin soit en aulcune façon ny manière que ce soit altéré.

Accordé.

II

Sortiront tous avec enseignes déployées, tambours battans, mesches allumées, balles en bouche, mousquets et arquebuses chargées et pourvues de munitions de guerre, qu'ils pourront porter sur eux, et toutes sortes d'armes, hardes, bagaiges, tous autres meubles immeubles (?) de qui ils puissent estre ou appartenir sans estre fouillés, visités ni recherchés.

Accordé à la charge que les gens de guerre n'emporteront aultres munitions de guerre que celles que les soldats ont accoutumé de porter en leurs flasques ou sachets.

III

Touchant aux munitions de guerre, quantité de petites pièces de fonte, ensemble les armes de S. M. catholique et autres choses qui luy appartiennent. S. M. très-chrétienne donnera au comte de Brandis

ıe asseurance par escript telle qui convient pour la stitution ou paiement d'icelle et desquelles en sera ıt inuentaire pour estre estimée la valeur d'icelles r qui sera déppéché de leur majesté et promettra le re paier à celuy qui luy rapportera la susdite assuıce avec le pouvoir de S. M. catholique.

S. M. estime que toutes les munitions de guerre, ces et armes qui sont dans le chateau appartiennent duc de Sauoye estant employées comme elles sont ui faire la guerre.

IV

Plus pour les canons attelaiges de réserve et aules pièces de S. A. avec les munitions de guerre et ltres S. M. fera paier en argent content au comte andis la somme de 50,000 escus d'or avant la rémison de la place.

V

Et pour estre deut beaucoup aux capitaines et aules officiers et soldats, S. M. leur fera payer avant la ddition de la place la somme de quinze mille escus or sol.

VI

De mesmes au comte de Brandis estant dheud beaup S. M. vsera de sa liberalité luy faisant desbourser ngt mille escus sol avant la remission susdite (1).

Si led^t c^te de Brandis eut voulu rendre a S. M. led^t ıateau au temps qu'il en a esté recherché sans luy ınner la peine de dresser ses batteries et les mettre

(1) V. *Documents*, n° VIII.

en l'estat qu'elles sont ou s'il vouloit encore rendre dès à présent lad^e place a S. M. sans demander led^t terme d'ung mois elle accorderoit volontiers une bonne somme de deniers pour gratifier le comte et ceux qui l'assistent.

Mais S. M. leur accorde leur faire paier par le pays dans le 1^er jour du moys de janvier prochain tous mandats et assignations qui ont esté octroyés par led^t duc de Savoye ou ses trésoriers et commis tant aud^t c^te de Brandis qu'aux capitaines officiers et soldats a présent aud^t chateau et mesmes l'assignation du s^r de Perissod au Faucigny. Davantage S. M. leur accorde qu'ils seront paiez de leurs états appointements et soldes jusques au xvj novembre des deniers dud^t pays suivant les récoltes de la dernière monstre dont le s^r de Verdun a esté chargé de faire le recouvrement et paiement dans led^t temps.

VII

Et touchant aussy tous et ung chacung les biens marquisatz contez baronnies et autres seigneuries maisons et biens quels qu'ils soient appartenans aux comtes de Montmajeur et Brandis frères seigneurs de Crest leurs cousins de la maison de Montmajeur plaira à S. M. de permettre que leurs femmes leurs agens et negociateurs y puissent demeurer et jouir d'iceux biens et fruicts en toute assurance sans que lesdits comtes leurs cousins soient obligés à aulcung service hors de leur debuoir nonobstant qu'ils portassent les armes pour leur prince naturel et de tout ce sera le bon plaisir de S. M. donner une assurance et sauvegarde par escript.

Accordé à la charge que lesd^tes femmes agents et ꝑotiateurs estans esd^tes terres n'entreprendront ny ont rien contre le service de S. M.

VIII

Et de plus pour tous gentilhommes capitaines soltz et aultres qui sont ceans, S. M. leur permettra de ir de tous leurs chateaux seigneuries et d'ung chasa leurs biens quelqu'ils soient, comme aussy des mmodités qu'ils pourront auoir auprès d'eulx, et si a leur semble pourront se retirer en leurs maisons or trois mois après la sortie de ceans, par quoy ira à S. M. leur donner à chaque particulier asseuce par escript y comprenant en cet article le capie Bernardin Guerra de Guiers nonobstant qu'il oyt treuué ceans à présent pour auoir esté mandé s S. A. pour le service de cette place.

. M. permettra aussy a tout gentilhomme capie soldats et autres estans aud^t chateau et particu- aud^t cap^ne Bernardin Guerra de jouir de leurs biens durant lesd^ts trois moys dans lesquels pourat se retirer en leurs maisons selon leur semble. Quoy faisant ils y seront puis après maintenus en le seureté rendant hobeissance à S. M. et à ses its dont leur sera donné toute assurance nécessaire.

IX

Que tous et ung chacun bourgeois habitant de Monillian ou autre villageois de quel lieu et qualité ils soient avec leurs femmes et enfans domestiques rs meubles immeubles et toutes choses a eux artenans se pourront retirer en toute asseurance

et liberté en leurs maisons, et en tous et ung chascung leurs biens desquels ils jouiront sans aulcune altération estans comprises au 1er artle de la vie et liberté.

Accordé à la charge de rendre la mesme hobeissance à S. M.

X

Sera fourni pour le seigneur comte de Brandis douze cheuaux pour luy sa femme et ceux de sa suyte et maison et six mulets oultre les chariots necessaires pour la conduite de ses armes hardes et bagaiges, comme aussy sera le bon loisir de S. M. de faire donner des chevaux aux capitaines et officiers pour leurs personnes et pour leurs femmes et enfans, et commodité de pouuoir conduire leur bagaige en toute seureté jusques au 1er lieu et ville de l'hobéissance de S. M. à présent, et pour ceux qui demeureront au pays jusques en leurs maisons et pour leur sureté de passage seront accompagnées des troupes du duc d'Espernon ou du seigneur duc de Biron avec leur asseurance par escript de S. M., tirant le chemin de la cité d'Aoste par la Tharentaise, ne faisant les journées que de quatre lieues le jour, estant fournis de vivres et logis nécessaires.

Accordé.

XI

Que les troupes de S. M. n'attenteront sur la dite place pendant ledit terme, oultre la forme du traité et sans s'approcher plus de la place que de leur tranchées par cy devant faictes.

Accordé.

XII

sque les articles seront signés sera permis aux is et villageois leurs femmes et enfans et le se retirer en leurs maisons.

bourgeois et villageois sortiront avec lesd[ts] *es et soldats qui gardent lad*[te] *place et non*

XIII

aussi le bon plaisir de S. M. faire donner à es de la compagnie de chevaux legers du le Brandis qui se sont trouvés ceans, le it d'un quartier à raison de 10 escus d'or le ur chascung et de se pouvoir retirer en leur comme de mesme à son trompette, sans leur n leué, leur faisant aussi fournir de cortaux ur se retirer et emporter leurs armes et s estant comprises au 1[er] art[e] de la vie sauve.

sponse faite aux IV, V, VI articles servira our le présent, mais sera baillés des chevaux ldats pour les porter jusques en leurs maisons.

XIV

ussy permis de bagager les choses particu- ung chascung huit jours avant l'expiration du à ces fins pourveu de cheuaux et charriots conduite d'icelles, veu que dans la place il n'y mulet et vne jument qu'ils pourront sortir et r avec la mesme assseurance du reste.

ntenteront qu'il leur soit permis de desbaga-

...er et sortir leurs meubles dud^t chasteau vng jour ou deux devant ledit xvj de novembre.

XV

Plus les particuliers qui ont des armes siennes comme cuyrasses arquebuses mosquets fournimentz dasques, hallebardes pertuisannes et rondaches, les pourront sortir et faire conduire avec leurs autres bagages en toute liberté.

Bailleront inventaire et roolle des armes qu'ilz entendent de faire sortir et faire conduire avec leurs bagages suivant lesquels leur sera permis de les transporter.

Fait a Chambéry le xviij d'octobre 1600.

Signé HENRY.

Et plus bas *De Neuville.*

La colation de la présente capitulation a esté faite en ma présence à Montmélian ce 17 novembre 1600.

ROSNY.

La suspension d'armes fut renouvelée; le gouverneur fit alors appeler le capitaine Robert, MM. Lortan et Bricherario. Il leur donna communication d'une lettre qu'il venait de recevoir de S. A., et dans laquelle elle lui exprimait l'espoir que Montmélian saurait résister, et qu'elle comptait sur la valeur de la garnison et sur la bonté de la place, et qu'il lui donnerait ainsi le temps de pouvoir lui envoyer des se-

rs. « Mais, fit observer M. de Brandis, ne
ez-vous pas qu'avec toutes ces batteries le
peut abattre et ruiner tous nos parapets, et
si l'on donne l'escalade au bas-fort, nul
te qu'il ne soit emporté d'assaut, et alors
ı ne pourrait empêcher que l'on n'ouvrît
brèche au donjon, et, dans ce cas, ne ferait-
pas mieux de rendre la place? J'ai du reste
lé à M. de Verdun, et celui-ci m'a fait en-
dre que, si je refusais de me rendre, je
ais m'attendre à toute la colère du roi. » Ce
de Verdun était du reste, dit le capitaine
ɔert, en correspondance assez suivie avec le
ɜneur de Brandis, et bien souvent ces mes-
ırs s'adressaient des lettres, que portait le
ıbour de la place.
lais quelque insistance que fit le gouverneur
rès de ses capitaines, ils refusèrent tous de
rendre à la proposition qu'il leur faisait;
ux valait, disaient-ils, attendre et voir l'effet
produiraient ces batteries, ajoutant que bien
places moins fortes que celle-ci avaient pu
ster au feu des batteries, et qu'ils étaient
ours à temps de capituler lorsque la brèche
ıit faite. M. de Brandis, contrarié de cette
onse, les congédia, leur disant qu'il savait
ı d'ailleurs ce qu'il avait à faire, ajoutant
ore qu'il avait bien voulu, il est vrai, con-
re leur opinion, mais qu'il était le gouverneur
ıu'il ferait ce qu'il croyait être dans l'intérêt

du service de S. A., sachant d'ailleurs combien cette place était défectueuse et imparfaite.

Cette capitulation, dit Saluces, dont quelques articles stipulés en faveur du gouverneur redoublent la honte, fut envoyée à Turin et portée par le chevalier de Bricherario trois jours après avoir été convenue. On voit dans l'article VI que Brandis demandait que le roi acquittât une créance de 20,000 écus qu'il dit avoir envers le duc de Savoie, et, dans l'article VII, il demande une sauvegarde pour tous les biens, marquisats, comtés et baronnies, pour lui et ses frères, leurs agents et leur famille; il demande qu'il leur soit accordé d'y rester sans être molestés, et de jouir en toute sécurité de leurs biens et revenus dans les pays occupés par les armées françaises. Charles-Emmanuel, dit Saluces, s'en montra indigné; de tous les cas imaginables, celui-là seul était impossible à prévoir. Charles ordonna à M. de Bricherario de retourner à Montmélian et d'engager le comte de Brandis à rompre, sous quelque prétexte, cet indigne accord. Les instructions secrètes de cet officier portaient l'ordre de s'assurer du gouverneur s'il persistait à vouloir rendre la place, dont Bricherario devait, en ce cas, prendre le commandement. Mais malheureusement ses papiers lui ayant été enlevés en route par l'ennemi, celui-ci envoya à Brandis l'ordre qu'il avait intercepté, assuré qu'il n'embrasserait

ıs le parti qui pourrait seul le remettre en âce auprès de son prince.

Brandis, en effet, traita de nouveau avec les siégeants, et consentit à leur livrer le fort ant le terme convenu. Quelques jours avant xpiration du terme fixé par la capitulation écédente, le duc de la Valette écrivait de ıambéri, le 10 novembre, que le seigneur ɛfranc était chargé d'aller le voir et de lui mettre le mandat de 60,000 écus qu'il avait mandés par la capitulation.

Il lui écrivait encore une autre lettre de Chamri, sous la même date du vendredi 10 nombre : « Je vous annonce par ce porteur exprès, lui dit-il, toutes les dépêches que vous m'avez demandées par votre memoire, aiant trouvé le roi disposé de sy bonne volonté envers vous que je n'ai pas eu grand peine à le persuader de vous donner ce contentement. Vous verrez par les effects de l'amitié que je vous ai promise..... Il y a un brevet d'une pension de deux mil écus que S. M. vous accorde de laquelle vous serez paié en sortant pour une année.....

« Quant au fet du capitaine Cesar (Robert) il le peut tenir tout assuré avant qu'il parte, et pour Frederic (le fondeur Vanelli) j'ai tant fait qu'il aura pour l'amour de vous 200 écus. »

l lui répéta ce que déjà il lui avait dit le 6 du ıois au nom de S. M. : « Je suis d'avis que

« vous fassiez dès aujourd'hui charrier les cha-
« riots qui vous seront envoyés de l'artillerie
« qui pourront faire un voiage en cette ville, et
« demain continuer, afin que Sad^e M. connaisse
« la vérité de ce que je lui ay dit de votre
« part. »

Nous devons expliquer et rectifier ce qui est dit dans cette lettre touchant le capitaine Robert et le fondeur Frédéric Vanelli. Le roi avait demandé que parmi les otages donnés pour la capitulation, un des deux fût le capitaine Robert, et, sur le refus de celui-ci, l'on envoya le lieutenant Rans et le capitaine Saint-Cassin. Une autre fois, c'était le 15 novembre, le seigneur de Brandis, au retour d'une entrevue avec le roi dans la ville de Montmélian, dit au capitaine Robert que le roi désirait le voir, et qu'il lui avait donné sa parole de l'envoyer. A quoi il fit réponse : « qu'il n'étoit point en
« volonté d'y aller n'ayant rien à faire avec
« S. M., et toutefois sur ce que le dit seigneur
« de Brandis lui répliqua diverses fois d'en avoir
« donné sa parole, il y presta consentement
« pourvu qu'on lui donna un personnage qui
« fut présent à tout ce qui se passeroit, et ainsi
« le même jour sur le soir, accompagné du s^r
« Perissod et de son lieutenant, alla parler au
« roi, lequel se plaignant de la difficulté qu'il
« faisoit de venir à lui voulut après le persuader
« de prendre son parti. A quoi ayant répondu

qu'il ne pouvoit pour son honneur venir à S. M. étant obligé au service de S. A. de si longtems, outre qu'il étoit vassal de S. M. catholique, si que après lui avoir rendu graces très humbles et fait révérence se retira au chateau, et la dessus le repondant print la résolution de retirer la nuit auprès de lui une quinzaine des siens, craignant quelque affront, car le même jour le comte de Brandis avoit fait introduire nombre de seigneurs et de soldats francois. »

Et quant au fait de paiement, il dit encore : Et entre les autres chefs d'icelle (capitulation) est bien souvenant de celui qui concerne le payement de ce qui étoit du aux compagnies du préside, sur quoi ayant fait le répondant quelque scrupule, craignant que S. A. ne le trouvat mauvais, ledit seigneur de Brandis lui répondit qu'il ne devoit douter de ce qu'il avoit fait, puisque c'étoit chose bien due aux capitaines et soldats qui étoient tous nécessiteux, mal vetus. Si que le répondant se résolut comme tous les autres à retirer ses payemens, mais comme les gens du roi lui voulurent donner des assignation il les refusa disant qu'il se vouloit retirer aupres de S. A. et qu'il avoit besoin d'argent comptant tellement que avant de partir du lieu il a reçu pour lui et sa compagnie 2500 écus d'or, dont il a laissé 300 pour les droits des trésoriers, et du

« reste il en a payé sa dite compagnie officiers « et soldats. »

Quant à Frédéric Vanelli, voici ce qu'on lit dans sa déposition : « Pressé de se rendre « auprès de M. de Rosny par le seigneur baron « de Brandis, il s'avança pour savoir de lui ce « qu'il lui plaisoit de lui commander, vu que « l'heure étoit tarde, et s'en vouloit ancore « retirer au quartier. alors jcelluy seigneur de « Rosny lui dit qu'il avoit bien hâte, que le roi lui « vouloit donner 2,000 escus, mais que l'argent « étoit à Chambery, et 100 écus le mois d'entre- « tènement s'il vouloit servir S. M. Sa réponse « fut qu'il n'attendoit aulcun argent de S. M. « parcequ'il n'étoit en volonté de le servir « ayant bon maitre qui ne manqueroit de lui « donner argent et tout ce dont il auroit « besoin. »

Et plus loin le sieur Vanelli raconte la remise du château au seigneur de Créqui, chargé d'en prendre possession : « Estant donc entré « le seigneur de Créquy, le comte de Brandis « lui allat à l'encontre au bas du bas fort, « et lhors le seigneur de Créquy lui dit : « Monsieur suivant la promesse que vous avez « faite à S. M., je viens pour recepvoir vos « commandements et pour vous assister tant « pour la conservation de vostre personne que « pour sauoir ou il vous plait que je me mette « en garde... de manière que tout à l'heure

nte de Brandis conduisit iceluy sei-
ɜ Crequi avec sa troupe au donjon et
t en son pouvoir le corps de garde...
: s'en alla ledit seigneur de Crequi à
ou estoit madame la comtesse de
avec laquelle il s'entretint jusqu'à
nviron une heure après survint au
ɔu le seigneur de Rosny avec plusieurs
mmes, demandant au seigneur de
s'il leur vouloit donner à souper, et
it le souppé en grande compagnie de
ıeurs, etant assis ledit seigneur comte
lis en teste de la table.
mtesse de Brandis se partit le matin
ur jeudi xvi (1) pour s'en aller à
ɾy sur un carrosse quil se disoit que
i auoit donné, et sur l'heure de midi
ıe jour sortit la garnison et toute la
ɟue du préside tant du donjon que
ɔrt accompagné du seigneur de Rosny
fit donner 7 a 8 chevaux entre Mont-
ɨt Arbin. »
nterrogé sur le fait des munitions du
capitaine Robert dit enfin : « Quant
ınition de guerre, il y en avoit de
ıt de celle de S. M. catholique que
, si que de ce couste là il ne se falloit
ıulle peine ni de poudre ni de méche

nts, n° X.

« ny plomb non plus que de balles d'artillerie « dont la quantité étoit fort grande. »

Brandis, accablé de mépris et de honte, se retira en Suisse, d'où il écrivit le 12 avril 1602 au lieutenant-général d'Albigny pour se recommander à sa protection (1).

V

— 1601-1609 —

Juste Taffini,

Colonel d'infanterie,
gouverneur des château et ville de Montmélian.

Le plus ancien document que nous ayons rencontré sur ce vaillant officier est un ordre donné en 1597 par le duc de Savoie Charles-Emmanuel Ier de lui payer une somme de 1,000 écus d'or pour aider ses enfants à solder la rançon exigée pour leur père, fait prisonnier à Barraux. La patente est du 4 octobre.

Juste Taffini était d'une ancienne famille de Savigliano. Colonel d'un régiment d'infanterie, il fut d'abord envoyé avec son régiment en Provence, où il résida près de dix-huit mois

(1) *Documents*, n° XI.

omme gouverneur de San Paolo. Il vint ensuite u siége de Cavours, et de là passa en Savoie, où . resta quelques mois et où il fut fait prisonnier .e guerre au combat donné contre M. de Les-ligui ères au pont d'Isère.

En 1598, il se trouvait dans la citadelle de Bourg en qualité de colonel entretenu. Le duc Charles-Emmanuel lui accorda, en considération le ses services, une somme de 25 écus par mois outre son traitement ordinaire. L'année sui-vante, le duc de Savoïe voulant encore lui venir en aide pour marier sa fille, donna ordre à son résorier de lui payer une somme de 1,000 écus l'or de 13 florins et 3 gros.

Les comptes de la trésorerie générale de Sa-voie de 1601 nous font connaître, pour la pre-nière fois, le colonel Juste Taffini, au fort de Montmélian, avec sa compagnie, pour laquelle l lui est payé une somme de 1,325 livres 14 s. d. pour le service du mois de juin 1601. Il est qualifié l'année suivante gouverneur pour S. A. au fort de Montmélian, et il lui est assigné la somme de 7,319 livres 1 s. 8 d. à bon compte des payes dues à la garnison pour le quartier de mars 1602; ces comptes vont jusqu'à l'année 1609, époque à laquelle il fut nommé gouverneur de Mondovi.

En 1602 et le 16 avril (1), Charles-Emmanuel

(1) *Documents*, n° XII.

assigna au colonel Juste Taffini une somme de 500 écus sur les contributions de Savigliano, pour éteindre une dette de 12,000 écus qu'il avait reconnue pour ses payes arriérées, celles de son fils et l'entretien de son régiment, et dans laquelle le duc voulut aussi comprendre la dot de mille écus d'or qu'il avait promise à sa fille au moment de son mariage.

L'ambassadeur d'Espagne, se rendant auprès de S. A. en Piémont, et passant par Montmélian le 5 mai 1604, le colonel Juste Taffini reçut une somme de 100 ducats pour l'aider à le bien accueillir.

En 1609, le 30 janvier, le colonel Juste Taffini fut nommé gouverneur de Mondovi (1). Ces patentes lui donnent le titre de conseiller d'Etat et de gentilhomme de la chambre, titre qui lui avait déjà été donné le 15 mars 1602. Ses appointements furent maintenus sur le pied de ceux qu'il avait à Montmélian, c'est-à-dire de 108 écus : 40 comme gouverneur de Mondovi, et 68 comme capitaine et colonel entretenu. Au moment de quitter le château de Montmélian, il y laissa une partie de ses meubles le duc de Savoie en fit faire l'inventaire, dont une partie, celle des armes, fut faite par Frédéric Vanelli, fondeur, et en présence du seigneur commandeur Gattinara, son successeur, e

(1) *Documents*, n° XIII.

e somme de 2,746 livres 3 s. 2 d. lui fut payée ur cela le 20 avril.

Il mourut le 16 octobre 1610, laissant plurs enfants, dont l'un, Camille, obtint l'indation du comté d'Aceglio au marquisat de uces, province de Coni, pour, dit la patente 10 décembre 1611, récompenser les mérites son père et les siens, le duc n'ayant pas ıtre moyen de payer ses dettes, qui mont encore à 3,500 ducatons. Le comte Ca- e n'eut à débourser que 800 ducatons au nent de la prise de possession. Il fut promu lor général des milices et gens de guerre 5 mars 1619.

VI

— 1609-1611 —

Arborio di Gattinara,

et gouverneur des château et ville de Montmélian et du château de Miolan.

a famille Arborio est une des principales de eil; elle avait le droit de porter le dais (*pal-*) lorsque les ducs de Savoie faisaient leur ée dans cette ville et lorsque les évêques aient prendre possession de leur évêché.

Arborio di Gattinara était le troisième fils de Charles Mercarin, comte de Gattinara, mort en 1582, et d'Eléonore Peccaria, de Pavie. Il suivit le duc en Provence, puis revint en Savoie et en Piémont. Il fut chevalier de Malte, prieur de Ste-Euphémie, gouverneur de Montmélian.

S. A. Charles-Emmanuel voulant le récompenser des nombreux services rendus en Flandre, en Savoie et en Piémont où il fut fait prisonnier, ainsi que des voyages qu'il fit sur mer pour aller combattre contre les infidèles, le nomma gouverneur de Montmélian. Voici ces patentes, datées de 1609, le 1er janvier; elles sont assez flatteuses pour cet officier.

« Voulant prouvoir, dit-il, d'un chef à notre « chateau et forteresse de Montmélian qui soit « digne de la charge et gouvernement d'ycelle « comme principale et très importante à la con- « servation et assurance de nos Etats de la les « monts nous avons jetté les yeux sur vous, « reverend notre très cher bien amé et feal « frère Signorin de Gattinara chevalier com- « mandeur de la religion de St Jehan de Jeru- « salem bien sachant la générosité de votre cou- « rage vostre valeur et l'expérience qu'avez de « la guerre parce que en avons peu remarquer « en plusieurs occasions honorables lorsque « suivant nostre personne vous n'avez épargné « la vostre vie meme pour vous signaler parmy « les combats et dangers tant en Provence

ıme en Savoie et en Piemont mais loua-
nent en celle que vous fustes fait prisonnier
re ce que vous avez faict en divers voyages
nèr contre les jnfideles pour les quelles
siderations et pour celles que nous faisons
vostre qualité et origine qui nous assurent
vostre fidelité et de pouvoir confier a
re soing ce qui nous est sy cher et precieux
s vous avons choisi pour chef et gouver-
r de nostre chasteau et ville de Montmelian
hasteau de Miolans. »

ıi donna pour appointement les mêmes
es qu'avait eues le colonel Juste Taffini,
l il succéda.

ılques mois après, le 17 mars, S. A.,
lant se servir de la personne de noble
ı Aurèle de Gattinara, lequel se trouve
ıté dans son chateau de Montmélian,
rès du commandeur Gattinara son frère,
verneur dudit chasteau, et voulant le gra-
r d'un entretien convenable, » le fit porter
ıtat de ses guerres et du préside de Mont-
ı pour la somme de 50 ducatons de 6 flo-
e Savoie par mois.

1611, le 22 juillet, le commandeur de
ara dut abandonner le gouvernement
ontmélian pour se rendre à Malte, où
lait le grand maître de l'ordre.

VII

— 1611-1614 —

Philibert de Laudes,

Baron du Boys,
gouverneur des château et ville de Montmélian.

M. Philibert de la Villaine, sieur de Laudes, baron du Boys, conseiller d'Etat et gentilhomme de la chambre, gouverneur de Montmélian, grand gruyer et conservateur des chasses en Tarentaise, avait été capitaine d'une porte de Chambéri en 1569. Emmanuel-Philibert, en souvenir de sa belle conduite sous le duc Charles I, son père, et des dépenses qu'il avait faites pour lui en abandonnant ses biens pour le suivre, lui avait inféodé et vendu dès l'année 1563 la juridiction de quelques paroisses, sous le nom et titre de juridiction du Boys, et l'avait décoré en 1569 du titre de baron. « Comme notre cher bien amé « Philibert de Villaine sieur de Laudes et du Boys « capitaine de notre ville de Chambery, dit sa « patente du dernier décembre 1569, ayant dès « son aage viril toujours suivi les armes pour « le service tant de feu notre très honoré sei- « gneur et père le duc Charles que dempuis, « pour nous délayssant et abandonnant ses

, exposant sa vie en maingtz hasards au
des guerres et jnvasions de nos pays à
·de et tuition de notre chateau et forte-
de Bard en la val d'Aouste comme
ıine et gouverneur dudit chasteau, a
ls frais et despens par lui soubz son
: supportés des quelz pour récompense
:mboursement en partie d'iceulx lui
ns dez le pénultième julliet 1568 infeudé
ndu la juridiction des parroisses du Boys,
Avanchez, de Saint-Hoyen et Doucy en
:ntaise soubz le nom et titre de juri-
n du Boys, pour cette cause scavoir
ıs que nous, veuillantz de plus reco-
tre les vertus et recommandables ser-
dudit sieur de Laudes et tant luy que
iens et successeurs fère ressentir du
et mérite de ses vertus et fidèles services
; par ces présentes jcelui messire Phi-
de Villaine sieur de Laudes et du Bois
·é et décorons du nom tittre et honneur
ıron voulons et nous plait que lui et les
susdits soyent dorenavant dits, tenus,
:s et appellés barons du Boys. »

ques années après, en 1599, le seigneur
les, ne sachant comment se refaire des
:s et se libérer des dettes qu'il avait
)résenta à S. A. le duc Charles-Emma-
une supplique dans laquelle, après avoir
tout ce qu'il avait dû faire pour se

mettre en honorable équipage, en toute occasion de guerre tant au dedans qu'au dehors de ses Etats, explique qu'il se trouvait encore débiteur de quelques sommes qu'il ne savait comment payer, si ce n'est en affranchissant quelques hommes taillables. Il le priait, avant qu'il recourût à ce moyen, de vouloir bien lui en accorder la permission. S. A. dit dans ses patentes du 24 mars 1599 : « Attendu les bons « agreables services que nous avons reçu « d'iceluy avons permis et permettons donné « donnons plein pouvoir au seigneur de Laudes « et du Boys de faire contraindre les hommes « talliables qu'il a rière les provinces de Savoye « et de Tharentaise à s'affranchir le tout suivant « et ainsi qu'il est porté par cesdits éditz. »

En 1601, après avoir défendu inutilement les deux forts de Saint-Jacquemoz et de Briançon dans la Tarentaise, il fut obligé de les rendre les habitants de la province reconnaissant l'impossibilité de les défendre et l'inutilité d'armer ces deux forts, pour ne pouvoir, disaient-ils, les défendre tous les deux. Ces habitants, pour se remettre un peu des misères de la guerre, chargèrent le seigneur de Laudes, qui s'était trouvé à la défense de Briançon, de présenter une supplique au duc. S. A., prenant en considération les bonnes raisons données par les habitants, en référa à son conseil de guerre pour son avis, et celui-ci ayant trouvé juste et

édient de pouvoir miner et raser le fort de
it-Jacquemoz comme moins important et de
grande dépense, S. A., par ses patentes
21 décembre, ordonna « de faire assembler
ur département les communautés pour miner
émolir et raser entièrement tout ce qui étoit
a batiment et fortifications de lad^e^ place de
aint-Jacquemoz et la réduire en etat que
on ne sy puisse après loger et fortifier, à la
arge toutefois que le général de la province
iera reellement au sieur de Laudes, que
ous a faict la d^e^ instance à leur nom, la
mme de 2,000 écus d'or au soleil à 7 fl.
) sols que nous lui accordons pour payer sa
nçon, en conformité de la fidelité qu'il nous
témoigné dans le fort de Briançon ou il
xposa volontairement sa vie pour notre ser-
ice, et pour le dédommager des pertes par
ii faictes au sac de sa maison. »

n 1611, le 22 juillet, le gouverneur de Mont-
ian, le commandeur Gattinara, ayant été
elé à Malte, le seigneur de Laudes fut chargé
ler le remplacer, avec les mêmes gages que
prédécesseur, outre son traitement de colo-
qui était de 300 livres par mois, et celui de
itaine commandant la compagnie qui est de
nison au donjon de la citadelle. La même an-
, le 11 du mois d'août, le seigneur de Laudes
tait serment en présence du marquis de Lullin
u président Coardo pour sa nouvelle charge :

« Je Philibert de la Villaine et de Lodes jure sur « les quatre évangiles de seruir à vous mon- « seigneur duc de Savoye bien et fidellement « comme un buon et affectionné sujet doibt « faire pour son prince, et de ne commettre « soubz ce prétexte aulcune chose indigne et « de ne rendre le dt chasteau a personne vivant « sans point en excepter que monseigneur le « prince de Piedmont et d'y perdre plutot la « vie pour le garder et défendre jusqu'à la der- « nière goute de mon sang. »

En 1613, le 10 mai, le duc de Savoie réorganisa son infanterie et porta ses compagnies à 150 soldats ; il chargea le baron de Laudes de faire les recrues nécessaires, lui donnant l'ordre de les assembler dans les lieux qui lui seraient indiqués par le marquis de Lans, « lui recom- « mandant le plus de diligence possible, et « tenant main que les capitaines, officiers et « soldats se contiennent en toute modestie « sans commettre désordre ni insolence sur « les peuples à peine de la vie. »

Le sieur Ducret, à qui était réservé le soin particulier de la conservation des chasses de S. A., étant mort en 1620, le duc Charles-Emmanuel nomma le 1er septembre le baron du Bois grand gruyer et conservateur de ses chasses dans la province de Tarentaise.

VIII

— 1615-1624 —

Jérôme Langosco,

Comte della Motta,
Gouverneur des château et ville de Montmélian.

Jérôme Langosco, d'une famille de Verceil, était un ancien officier qui s'était fait remarquer en 1613 à la prise de Trin dans le Montferrat, où il avait eu la bonne fortune d'être blessé sous les yeux mêmes de S. A. par les éclats d'un pétard que il avait attaché à l'une des portes de la ville. Le duc s'étant emparé de cette place deux jours après, en confia le gouvernement au comte Langosco della Motta, en récompense de sa valeur et de sa belle conduite au siége de cette ville.

Quelques mois plus tard, S. A. désirant organiser le service des galions dans le port de Villefranche, et voulant mettre à la tête de ce service une personne qui eût de l'expérience dans la navigation, nomma le comte Langosco della Motta général de ses galions. Le comte Langosco était d'ailleurs un ancien chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem et prieur de Capoue, dès le 5 juin 1571. En 1606 et le 4 juin, il avait demandé et obtenu d'armer un vaisseau sous l'étendard de S. A. pour aller guerroyer contre

les Turcs. Le choix de cet officier était donc bien justifié. « Havendo noi alquanti galleoni nel « porto nostro di Villafranca, dit S. A. Charles-« Emmanuel dans ses patentes du 3 août 1613, « et essendo perciò necessario far elèttione « il quale tanto quando andevanno in corso che « stando fermi n'habbia la cura et sopra quelli « comandi generalmente..... havendo fatta con-« siderazione sopra la personna meriti e valori... « isperienza delle cose di navigazione..... che « concorrono nel molto magnifico et R. vassallo « nostro carissimo Girolamo Langosco della « Motta..... et oltre di ciò informati della soddis-« fazione che ha data alla sua religione hiero-« lomitana in tutte le occasioni che si sono pre-« sentate..... come pure ha fatto in servizio « nostro massime nella presa di Trino nella quale « si diportò tanto valorosamente che restando « ferito avanti gli occhi nostri meritò di auer « fatto governatore di d[a] piazza..... ci siamo « mossi a gratificarlo onde lo constituiamo e « deputiamo generale di tutti i galeoni nostri et « vogliamo che goda il 3 per cento di tutte le de-« cime o sia ammerogliato a noi dovuto da tutti « quelli che armeranno sotto il stendardo « nostro, » et pour l'aider à soutenir cette charge avec l'autorité et les convenances possibles, il lui assigna en même temps, à titre de pension, une somme de 200 écus de 3 livres sur la taxe de Verceil.

Déjà le 20 juin de la même année 1613, Charles-Emmanuel érigeait en fief noble le lieu de Currisio en sa faveur.

« Volendo noi, dit le duc de Savoie, hora « mostrarne gli effetti al molto magnifico vas- « sallo nostro Girolamo Langosco, conte della « Motta, che ci ha sempre fidelmente servito in « tutte le occasionni ove l'abbiamo impiegato si « in ambasciarie che altrove..... ci e posso, per « far conoscere ad esso conte la memoria che « conservi anco, e della buona servitù e del « conte suo padre di erigere il luogo di Currisio « in feudo nobile..... e questo l'abbiamo fatto si « in considerazione delle cose sudette che me- « diante la somma di 1,000 ducatoni, la quale « sarà tenuto di sborsare in mani del tesoriere. »

En 1614, le 12 janvier, S. A. lui fit donner, sur la somme qu'il devait payer pour son fief, une somme de 1,000 ducatons pour un voyage qu'il devait faire à Rome, où il l'envoyait comme ambassadeur.

Ce fut en 1615 que Jérôme Langosco fut nommé gouverneur de Montmélian par lettres du 15 avril.

En 1618, le 18 septembre, le duc de Savoie donna ordre à son trésorier de payer au gouverneur de Montmélian la somme de 1,000 ducatons pour *aide de côte*, et le 20 décembre de la même année, le prince, voulant l'indemniser des pertes

qu'il avait éprouvées pendant la guerre passée, et pendant laquelle il n'avait pu toucher aucun appointement, donna ordre qu'on lui payât chaque année une somme de 767 écus d'or. En 1619, le 20 août, le marquis de Lans, gouverneur de la Savoie, avait ordre de faire payer une somme de 300 ducatons au gouverneur de Montmélian, pour les employer à la *fabrique* qu'il faisait faire au château de ladite ville, et la même année, le 17 décembre, le duc de Savoie lui fit encore remettre 1,000 autres ducatons pour les dépenses extraordinaires qu'il dut faire à Montmélian lors de l'arrivée de son fils et de Madame la duchesse Marie-Christine, sa belle-fille.

En 1622, le 1er avril, S. A., voulant que le commandeur Langosco, gouverneur de Montmélian et général des galions, fût payé en Savoie de la pension de 100 écus qu'il lui avait assignée sur la taxe de Verceil pour l'entretien de sa charge de général des galions, comme aussi en considération de la blessure qu'il avait reçue en faisant appliquer un pétard à la porte de la ville de Trin, donna ordre qu'on le couchât sur l'état des guerres et du préside de Montmélian pour la somme de 50 ducatons par mois.

Dans les comptes de la trésorerie générale de Savoie de 1624 et 1625, une somme de 14,86[illegible] livres 11 sols 6 deniers a été payée au seigneur commandeur La Motta, gouverneur de Montmé[illegible]

lian, pour le quartier des 30 octobre 1624, der-*nier* février et 28 avril 1625.

Le comte Langosco della Motta paraît donc être mort vers le mois de mai 1625, car nous trouvons dans les comptes de la trésorerie du Piémont, 1624, article 435 *(debito)*, qu'une somme assez forte a été payée à la comtesse, sa veuve, sur les rentes annuelles de son mari.

— 1630 —

Siége de Montmélian sous Louis XIII.

Le duc Charles-Emmanuel mourut en 1630 sans avoir pu terminer la longue guerre du Montferrat. Son fils aîné, Victor-Amédée, avait épousé Christine de France, fille d'Henri IV, et il semblait que la paix devait alors être plus facile avec Louis XIII. La politique de Richelieu ne le voulait pas.

En 1611, le duc de Savoie, à la mort de François de Mantoue, qui ne laissait qu'une fille, crut un moment pouvoir réaliser la pensée qu'il avait toujours caressée d'obtenir le Montferrat, partie de l'héritage du duc de Mantoue, en faisant épouser à un de ses fils cette héritière, qui était aussi sa petite-fille. Le cardinal Richelieu fit avorter ce projet; cette princesse Marie devint

l'épouse du duc de Réthel, fils et héritier présomptif du duc de Nevers. Les Espagnols, contraires au projet français, attiraient à eux le duc de Savoie et faisaient avec lui, en 1628, un traité par lequel ils s'engageaient à entrer en armes avec lui dans le Montferrat. Immédiatement Charles-Emmanuel s'emparait d'Albe, de Trino et de Moncalvo; de son côté, le général espagnol Gonzalès, alors gouverneur de Milan, allait bloquer Casal. Le duc de Mantoue, épouvanté, implora le secours de la France. Richelieu fit prévaloir son opinion dans le conseil des ministres, et Louis XIII marcha lui-même au secours de la ville assiégée.

L'armée française se réunit à Grenoble en 1629, descendit en Piémont par le mont Genèvre et s'avança jusqu'à Suse. Charles-Emmanuel se replia sur Avigliana. Tout s'arrêta à cette démonstration. Les Français ne pouvaient arriver que bien difficilement jusqu'à Casal, et les Espagnols, d'un autre côté, ne voulurent pas abandonner cette place pour venir au secours de leur allié. On fit un traité, et Louis XIII et Richelieu, satisfaits de leur promenade, rentrèrent en France.

Sur ces entrefaites, l'empereur s'empara de la Valteline, et le duc de Mantoue se vit de nouveau attaqué par les Espagnols. Le cardinal Richelieu vint alors à Lyon et se rendit à Embrun; une partie de l'armée qu'il commanda

ordre de se rendre en Italie par la Savoie
s Mont-Cenis, tandis que lui-même se diri-
t vers Pignerol, dont il s'empara après quel-
s jours d'investissement, et la citadelle ca-
la six jours après.

endant que ces événements se passaient,
is XIII, impatient de se rendre maître de
avoie, s'y rendit lui-même à la tête d'une
ée de 20,000 hommes. Chambéri, attaqué
2 mai, dut bientôt ouvrir ses portes au vain-
ır; Rumilli voulut résister; cette ville fut
e et démantelée, et le fort de l'Annonciade
oli. Anneci, Faverges, Conflans même,
bèrent aux mains des Français, et tandis que
ıaréchal de Bassompierre s'avançait dans la
ntaise en tournant par la vallée de Beaufort,
ıui s'emparait du fort de Charbonnières et
ıpait la Maurienne. Le duc de Châtillon se
entait devant Montmélian, et en commen-
le siége. La ville ne put tenir longtemps.
vieilles murailles, battues en brèche, s'é-
lèrent bientôt; elle dut se rendre; c'était
3 juin. Enhardis par ce premier succès, les
ıçais ouvrirent plusieurs boyaux autour de la
resse, comme pour l'enfermer et l'isoler
plètement. Ils établirent deux batteries, l'une
re le bastion Bonvoisin, et l'autre contre le
on; puis, se portant sur la rive de l'Isère,
ı dressèrent deux autres, qui devaient, l'une
er le donjon, et l'autre ruiner les logements
s magasins.

Le comte Jaffré Benso de Santena, qui commandait alors cette place, sut repousser toutes leurs attaques, et montra tant de bravoure et d'activité, et sut inspirer tant de courage à sa garnison, que les Français, découragés et désespérant de s'en rendre maitres, renoncèrent à l'attaque et se bornèrent à en continuer le blocus, qu'ils ne levèrent qu'à la paix de Cherasco.

Charles-Emmanuel était mort à Savigliano le 26 juillet 1630, et, par le traité de paix qui fut signé le 6 avril 1631, le duc de Mantoue rentrait en possession de presque tout le Montferrat; le Piémont devait être évacué par les troupes étrangères; la France restituait, il est vrai, la Savoie, mais se réservait, contre tout droit et en dépit du traité, Pignerol et une partie de la vallée de Pérouse.

IX

— 1627-1631 —

Comte Jaffré Benso di Santena,

gouverneur des château et ville de Montmélian et d'autres forts en dépendant.

Jaffré Benso, seigneur de Santena, gouverneur de Pignerol, de Nice, maréchal de camp général, gouverneur des château et ville d

ntmélian, puis d'Asti, et enfin de la ville et la province de Turin, chevalier de l'ordre de nonciade, descendait d'une ancienne famille Chieri, qui, après avoir acheté le château de ticel, et, en 1191, celui de Santena, se divisa deux branches.

l donna des marques de son courage au siége la prise de Briquerasio, où il fut blessé le octobre de l'an 1594 à la tête de son régi-nt. Il se trouva au combat d'Epierre en Sa-e, en 1598, lors de la défense du fort de rbonnières, près d'Aiguebelle. S. A. R. lui na en garde le maréchal de Créqui, qui, s cette occasion, avait été fait prisonnier guerre.

e 15 mai 1599, le duc de Savoie ayant admis on service, avec le grade de colonel, son sal Benso, des seigneurs de Santena, il lui gna la paye de 40 écus de 3 livres par mois, le fit inscrire pour cela sur le préside de magnole (1). Plus tard, en 1604, et le 27 s, il lui accorda la paye dont jouissait son e, alors commandant à Pignerol, afin de ler à supporter les dépenses qu'il était obligé faire dans sa nouvelle position.

romu au gouvernement du château de Nice lernier septembre 1615, il reçut à cette occa-n une pension de 1,500 ducatons de 13 florins

(1) *Documents*, n° XIV.

en récompense de sa belle conduite dans les dernières campagnes.

Le 20 octobre 1615, S. A. R. donna l'ordre à son trésorier général en Piémont de payer au colonel Jaffré Benso la somme de 1,000 ducatons de 13 florins, à compte de ses payes arriérées, qui ne lui avaient pas été soldées lors de son séjour à Pignerol, où il était alors gouverneur, et le 20 décembre suivant le colonel Benso, qui se trouvait à Nice, fut autorisé à retenir pour son propre compte la somme de 100 écus d'or que la maison de Santena devait payer à S. A. R. à titre de donatif. S. A. R. lui abandonnait cette somme à compte de ce qui lui était encore dû sur ses anciens appointements.

En 1624, il fut un des quatre maréchaux de camp auxquels S. A. R. avait donné le commandement pour attaquer sur le territoire de la république de Gènes le fort de Gavi, qui fut emporté d'assaut.

En 1627 et le 28 mars, S. A. R. fit remettre à messire Jaffré Benso de Santena, alors gouverneur d'Asti et maréchal de camp, la somme de 1,000 ducatons de 13 florins à l'occasion de son mariage.

Le 1er septembre 1627, le maréchal de camp général de Santena ayant été destiné au gouvernement des château et ville de Montmélian, S. A. R. lui assigna pour son traitement ordinaire la somme de 155 ducatons de 20 blancs

ce et 53 sols par mois, et à commencer dès
date de ces patentes (1).

Sur les représentations faites par le gou-
neur de Montmélian, qui se plaignait de
que l'on ne donnait, pour payer la gar-
on, que des assignations peu liquides et
l'on avait peine à retirer, le prince Thomas
na l'ordre au trésorier général de Savoie
ne plus donner à ce préside que des assi-
ations bonnes et recevables. Cet ordre devait
ir cours déjà pour les trois derniers quar-
s de la présente année 1629. Ensuite de cet
re, le gouverneur Jaffré Benso de Santena
rgea le sieur Bernardin Roux, négociant de
mbéri, de retirer ces assignations chez le
sorier. La chambre enregistra cet ordre et
conventions le 18 mai 1629, et le trésorier
gagea à ne livrer audit B. Roux que des
ignations convenables, évitant d'en donner à
ger sur les communes.

Nous trouvons dans les registres de la tréso-
ie générale de Savoie, vol. 300, art. 109, un
npte du 27 décembre 1631, qui est le dernier
soit relatif aux sommes remises au seigneur
Santena comme gouverneur de Montmélian,
st l'ordre de lui payer la somme de 1,821 livres
pour son entretien des mois d'octobre, no-
nbre et décembre 1631. En 1632, il passa au

1) *Documents*, n° XV.

commandement de la ville et de la province de Turin, et fut remplacé, à cette époque, à Montmélian par le marquis de Bernex.

S. A. R., voulant donner au maréchal général de camp le seigneur de Santena un témoignage de sa satisfaction et de sa reconnaissance pour la belle défense du château de Montmélian, dans laquelle lui et sa brave garnison avaient su repousser l'attaque des Français, l'exempta pendant dix ans de toutes charges et tailles tant ordinaires qu'extraordinaires, en temps de paix comme en temps de guerre. Ces patentes sont du 29 mars 1632 (1).

La chambre ayant fait quelques objections et se refusant à entériner ces patentes, le maréchal de Santena dut solliciter et provoquer de nouvelles lettres de jussion qui enjoignaient à la chambre de passer outre, de ne soulever à cet égard aucune difficulté, « voulant et entendant, dit S. A. R. dans ses lettres du 8 novembre « 1632, par cette juste détermination, manifester « au monde entier la reconnaissance que nous « conservons pour ce service si signalé et de « haute importance, qui eut pour conséquence la « pacification générale et la restitution de nos « Etats. »

Déjà, le 27 avril précédent, S. A. R. lui avait accordé une pension annuelle de 1,000 écus d'or d'Italie.

(1) *Documents*, n° XVI.

Enfin, le 25 novembre 1637, Madame Royale rétienne de France, voulant faire droit à la quête présentée par le maréchal seigneur de ntena, dans laquelle il exposait que la chambre s comptes, dans sa patente d'entérination de xemption qui lui avait été accordée de toutes lles et impôts, n'avait pas spécifié que cette emption portait sur tous ses biens *acquis* et *cquérir*, circonstance qui avait été stipulée ns les patentes accordées aux officiers et dats qui avaient servi sous ses ordres dans même occasion, prescrivit à la chambre des mptes de modifier ladite entérination, ne uvant permettre que celui qui avait été le uverneur et le commandant de cette forteresse moins privilégié que ses subalternes dans la ompense qu'ils avaient si justement méritée. En 1638 et le 24 du mois de mars, il fut décoré collier de l'ordre de l'Annonciade, et mourut urin l'année suivante 1639.

X

— 1632-1638 —

Jérôme de Rossillion,

Marquis de Bernex,

Gouverneur des château et préside de Montmélian.

Jérôme de Rossillion, marquis de Bernex, omte de Rossillion, baron de Saint-Genix et

de Gaillard, seigneur de Terroir, de Châteaublanc et de Chansy, fut maréchal de camp général, gouverneur de Montmélian, capitaine des gentilshommes archers de la garde du corps de S. A. R., puis gouverneur et lieutenant-général au comté de Nice, chevalier de l'ordre de l'Annonciade.

Il avait épousé en 1612 Marguerite de Savoie, fille naturelle de don Amédée de Savoie, marquis de Saint-Rambert, général de la cavalerie de S. A. R., chevalier de l'ordre de l'Annonciade, fils naturel du duc Emmanuel-Philibert. A l'occasion de ce mariage, le duc Charles-Emmanuel Ier constitua en dot à Marguerite 35,000 écus d'or, le 12 avril 1612.

Le duc Charles-Emmanuel Ier l'avait nommé pour accompagner Gaspard de Genève, marquis de Lullin, envoyé, en 1603, en Angleterre pour présenter en son nom ses félicitations au roi Jacques, à l'occasion de son avénement à la couronne d'Angleterre.

En 1619 et le 12 mai, voulant récompenser le comte de Rossillion qui s'était distingué en différentes occasions, et dernièrement encore au siége d'Asti par les Espagnols, où il fut blessé d'un coup de mousquet, le duc de Savoie lui vendit, comme au meilleur offrant, le fief de Bernex, près Coni, pour le prix de 6,000 ducatons de 16 florins. S. A. R. désirant en outre lui donner un témoignage de sa satisfaction pour

services qu'il lui rend depuis plus de quinze
, l'ayant suivi et accompagné dans les diffé-
tes guerres, et en considération de la perte
ses biens et châteaux près de Genève, qui
ent incendiés lors de l'attaque de cette ville,
ame aussi en souvenir de son père, capitaine
cavalerie, qui consuma à son service la plus
nde partie de ses biens, lui fit, à l'occasion
cette vente, don de la plus-value, et éleva ce
au titre de marquisat.

l fut l'un des onze chevaliers de Victor-Amé,
ace de Piémont, au tournoi donné à Turin
1619, lors de son mariage avec Christine de
nce.

yant dès longtemps, dit S. A. R. dans ses
entes du 12 juillet 1624, « remarqué la
aleur et courage de notre très cher et bien
mé et feal gentilhomme de notre chambre
oble Hieronisme de Rossillion etc. baron
u Bourget etc. lequel en tant d'occasions de
uerre, mesmes aux dernières de Montferrat
t deffense de nos états, notamment de nos
illes d'Ast et de Verceil contre l'armée
spagnole..... s'estant librement et généreu-
ement porté à toutes sortes de périls dont
es blessures qu'il y a recu en rendent encore
preuve assurée, veuillant faire veoir le mérite
u'il s'est vraiment acquis... nous avons ledit
narquis de Bernex esleu pour capitaine de
a compagnie des gentilzhommes archers de

« [illegible] en remplacement du feu marquis « de [illegible] aux mêmes gaiges de 90 ducatons « de 18 florins pièce le mois. »

Lorsqu'en 1632 le prince Thomas de Savoie surprit la ville de Turin, Bernex suivit Madame Royale qui se retira dans la citadelle, et plus tard il fut envoyé auprès d'elle pour l'accompagner en 1639 à Grenoble à l'occasion de l'entrevue qu'elle devait avoir avec son frère Louis XIII, roi de France.

Un compte de la trésorerie générale de Savoie du dernier août 1632, vol. 301, art. 308, où figurent les sommes payées à la garnison de Montmélian pour les mois d'avril, mai et juin 1632, nous apprend que, déjà à cette époque, le marquis de Bernex était maréchal de camp général et gouverneur de Montmélian.

Le 1er juin 1638, ayant été destiné au gouvernement de la ville et château de Nice, Madame Royale lui fit donner une somme de 1,500 livres pour être, dit la patente, employée à son voyage. La même année, il fut décoré du grand collier de l'ordre de l'Annonciade.

XI

— 1640-1643 —

Octavien de Saint-Martin d'Aglié,

ouverneur des château et ville de Montmélian, des forts de Charbonnières, Miolan, etc.

ctavien de Saint-Martin d'Aglié, du comté Saint-Martin, marquis de Saint-Germain et Saint-Damien, conseigneur d'Aglié, des val- du Pont et de Châteauneuf, et maréchal de ıp général, colonel des milices du Canavaisan, valier grand'croix et grand conservateur de eligion des SS. Maurice et Lazare, gouver- r de Montmélian, de Turin, grand écuyer de oie, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, ap- ɛnait à l'une des premières familles du Pié- ıt, et se trouva mêlé par sa naissance, et grâce s qualités éminentes, à tous les grands évé- ıents qui se passèrent sous les règnes des s Charles-Emmanuel I^er^, Victor-Amédée I^er^, ous la régence de Madame Royale Christine rance.

e 9 février 1623, Charles-Emmanuel I^er^ lui ıdait, à titre de pension, la somme de florins 18 s. 6 d., en récompense de son dé- ɛment comme gentilhomme de sa chambre, our l'encourager à imiter ses ancêtres.

Le duc Charles-Emmanuel Ier l'envoya en France l'an 1625, pour présenter au roi sept drapeaux qu'il avait pris sur les Génois à l'assaut de la Piève. Il se signala aux combats donnés contre les Espagnols au passage de la Scrivia et à la prise de Castelnuovo dans le Modénais. Le duc Victor-Amédée Ier le nomma son ambassadeur extraordinaire en Angleterre. A son retour en Piémont, il se trouva à la victoire que S. A. R. remporta l'an 1637 à Montebaldone contre l'Espagne, et il fut chargé d'en porter la nouvelle au roi de France.

Le 5 juillet 1633, en récompense de ses brillantes actions, S. A. R. le nomma grand maître de sa garde-robe, en remplacement du comte de Druent, à dater du 1er janvier 1632, jour de son entrée en charge, et, par ses patentes du 6 août 1633, il lui accorda les mêmes appointements qu'avait son prédécesseur, c'est-à-dire 800 livres d'argent, deux chevaux, livrée, pain, vin et autres accessoires attachés à cet emploi.

Pendant la régence de Madame Royale Christine de France, il eut le gouvernement de la ville et citadelle de Turin, et, en 1639, les princes de Savoie, révoltés contre la régente, s'étant rendus maîtres de Turin, Madame Royale lui donna le gouvernement du château de Montmélian, et, au voyage que cette princesse fit à Grenoble pour s'aboucher avec le roi de France Louis XIII, son frère, elle fit mettre le jeune duc Charles-

anuel dans le château, avec ordre au mar-
le ne point le laisser sortir sous quelque
xte que ce fût, et de ne remettre cette place
sonne, quand même il en recevrait le com-
ement d'elle-même (1).

s patentes de Madame Royale, du 1er mars
sont on ne peut plus flatteuses. Après avoir
lé les services du marquis de Saint-Ger-
, « étant nécessaire, dit-elle, d'établir un
verneur dans notre château et ville de
ntmélian.... Nous avons cru que cette
rge ne pouvoit être donnée à personne en
délité de qui nous puissions avoir plus de
fiance. » Elle le nomma en même temps
rneur du château de Charbonnières, du
le la vallée et du ressort de Miolan, aux
de 1,869 ducatons chaque année.

lame Royale ne borna pas là ses faveurs :
mai 1643, reconnaissante des continuelles
es de fidélité et d'affection du marquis
int-Germain, elle le promut à la dignité de
écuyer de Savoie aux gages de 1,500 li-
dont jouissait avant lui feu le marquis As-
Bobba.

squ'en 1640, le 25 octobre, le marquis de
Germain voulut épouser noble demoiselle
e de Castellane, des comtes d'Allemagne
ovence, dame d'atours de Madame Royale,

1. *Miolan, prison d'Etat.*

cette princesse lui fit donner à cette occasion la somme de 6,000 ducatons, suivant un ancien usage près la cour de Savoie d'accorder une gratification, à titre de régal et à l'époque de leur mariage, aux dames qui étaient en service près de la duchesse alors régnante.

Le marquis de Saint-Germain était fils de Jules-César de Saint-Martin d'Aglié, marquis de Saint-Germain, grand veneur de Savoie, et d'Octavie Gentil, dame de Genet. Il avait épousé en premières noces Marguerite, fille de Prospei Maillard de Tournon. Il mourut le 14 septembre 1676.

A sa mort il devait encore deux années de cavalcade pour ses deux fiefs de Saint-Germain et de Saint-Damien. Sa veuve, au nom de ses deux fils, l'abbé de Saint-Germain et le chevalier de Saint-Martin, ses héritiers, recourut à la duchesse de Savoie pour la supplier de vouloir bien leur en faire grâce et les exempter de ce payement. S. A. R. M^me^ Jeanne-Baptiste le fit avec empressement par patentes du 6 février 1677.

XII

— 1643-1663 —

Centorio Cagnol,

gouverneur des château et ville de Montmélian, des forts de Charbonnières, Miolan et de leurs ressorts.

Le comte Centorio Cagnol, gentilhomme de la chambre de S. A. R., gouverneur du château de Montmélian, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, descendait d'une ancienne famille de Verceil, où ses ancêtres étaient venus s'établir, croit-on, en 1190.

Centorio Cagnol servait depuis quelques années au château de Montmélian en qualité d'enseigne colonel. S. A. R. Charles-Emmanuel lui conféra le grade de lieutenant-colonel avec la paye de 18 ducatons et trois quarts chaque mois, outre les 20 ducatons que déjà il recevait par mois à titre de pension. Ces patentes sont du 20 mars 1620.

Le capitaine Laurent Barrilliet, commandant l'une des compagnies du préside de Montmélian, étant décédé, S. A. R., reconnaissant les preuves de valeur et de courage que le chevalier Centorio avait données en plusieurs occasions depuis dix ans comme lieutenant de la compagnie colonelle du fort de Montmélian,

le prend au commandement de cette compagnie par ses patentes du 2 juin 1627.

En 1632, le seigneur de Santena, du conseil d'Etat et maréchal général de camp, ayant fait connaître à S. A. R. les mérites du capitaine Cagnol et la valeur qu'il avait montrée lors du siége de Montmélian, en 1631, par l'armée royale, en payant courageusement de sa personne, le duc de Savoie le nomma lieutenant au gouvernement des dits château et ville de Montmélian, aux lieu et place du feu seigneur de Champillion, qui était mort dans le château quelque temps avant le siége. Ces patentes sont datées de Carignan, le 1er jour de l'année 1632 (1).

Madame Royale Chrétienne de France lui accorda ensuite, par ses patentes du 26 février 1641, une pension de 500 ducatons effectifs, à commencer dès le 1er jour de cette courante année.

Le marquis de Saint-Germain, que son service de grand écuyer de Savoie retenait presque continuellement auprès de S. A. R. Charles-Emmanuel, ne pouvant plus exercer le gouvernement de la forteresse de Montmélian, où il ne faisait plus sa résidence habituelle, Madame Royale, par lettres patentes datées de Fossano, le 31 octobre 1643, confia au colonel Cagnol le gouvernement de cette place (2).

(1) *Documents*, n° XVII.
(2) *Documents*, n° XVIII.

promotion du comte Centorio Cagnol au
ernement de Montmélian avait laissé va-
celle de lieutenant à ce gouvernement.
chesse de Savoie, sachant que noble Jean
rrilliet, capitaine du bas fort du château
ontmélian et gentilhomme de S. A., avait
é de fréquentes preuves de fidélité, le
na lieutenant au gouvernement des châteaux
éside de Montmélian et de ses dépen-
s, avec les appointements de 50 ducatons
ois. Ces patentes sont du 15 mai 1645.

compte de la trésorerie générale de Savoie
rnier juillet 1663, où est liquidée la paye
u comte Centorio Cagnol, nous apprend
e gouverneur mourut le 15 mars 1663; le
table, y est-il dit, « a payé au feu seigneur
torio Cagnol, vivant, gouverneur du châ-
u, pour ses gages jusqu'au 15 mars 1663,
r de son décès..... »

ns ce compte il était fait une retenue de
vres 17 s. 4 d., parce qu'il lui avait été payé
ticipation tout le quartier de mars. S. A. R.,
gard pour ses héritiers, dont l'aîné, Victor,
gentilhomme de sa chambre, premier
r et cornette de la compagnie des arque-
rs à cheval de ses gardes, et à la demande
ne la comtesse Cagnol, leur fit grâce et don
tte somme, et en prévint, de son château
ivoli, son trésorier général en Savoie, no-
icolas Brun.

XIII

— 1664-1671 —

Catalan Alfieri,

gouverneur des château, ville et vallée de Montmélian, du fort de Miolan et de son ressort.

Catalan Alfieri, comte de Magliano et de Castagnole des Lances dans le comté d'Ast, gouverneur de Cève et de toutes les Langhes, de Trino, de Verceil et de Montmélian, lieutenant-général de l'infanterie de S. A., chevalier de l'ordre de l'Annonciade, etc., était d'une ancienne famille d'Asti.

Dans sa jeunesse, il fut page de S. A. R. le duc Charles-Emmanuel Ier, qui lui donna ensuite une cornette dans la compagnie de cavalerie du marquis Mutio. Il le fit ensuite gentilhomme de sa chambre et capitaine d'une compagnie d'arquebusiers à cheval, puis colonel de deux régiments d'infanterie. Se trouvant au siége du fort de Cève, il fit preuve de courage et de hardiesse en montant le premier à l'assaut. Le fort fut pris, et les Espagnols, qui s'étaient emparés des Langhes pendant les guerres civiles du Piémont, en furent chassés. Cette brillante conduite valut au colonel comte Alfieri le gouvernement des marquisat, château et fort de Cève et d'autres terres

cette province. Madame Royale, voulant, dit-
: dans ses patentes qui sont datées de Turin
4 juillet 1642, avoir dans ce marquisat un
ɔmandant qui connaisse les habitudes et les
:urs de ses habitants, veille à la sûreté et tran-
llité de ces pays, et la tienne au courant des
indres événements, fixa pour cette charge nou-
:e un appointement de 1,500 livres d'argent.
Jn comte Boetto ayant, dans cette guerre,
s parti pour les Espagnols qu'il servit en
ılité de capitaine d'un escadron de cavalerie,
ses biens confisqués et annexés au do-
ine de la couronne. Madame Royale en gra-
ı le colonel Catalan Alfieri en récompense de
brillants services dans les guerres passées et
zèle qu'il déploya dans son nouveau gouver-
nent. Ces patentes sont du 6 novembre 1642.
.ux appointements assignés au nouveau com-
ıdant du marquisat de Cève, Madame Royale
ıta une pension de 1,000 livres d'argent.
patentes sont du 16 juin 1643; mais la
table date de cette concession remonte au
nars 1640, ainsi qu'en fait foi la teneur même
a patente, date qui rappelle le siége d'Asti,
dant lequel la maison particulière d'Alfieri
saccagée et pillée.
lus tard, en 1649, Madame Royale nomma
verneur de Trino le colonel comte Alfieri,
avait déjà fait ses preuves dans le gouver-
ıent du marquisat de Cève, « persuadée,

« dit-elle dans ses patentes du 1er janvier, « qu'il saura apporter dans cette nouvelle « charge la même fidélité, valeur et courage qu'il « a su montrer pendant vingt-cinq ans. » Elle lui accorda en même temps une nouvelle pension de 1,000 livres, outre ses appointements ordinaires et la pension que déjà il touchait depuis dix ans.

S. A. R. ne borna pas là sa générosité ; elle le promut le même jour au grade de maréchal de camp général. Ces patentes, que nous reproduisons parmi les documents, sont on ne peut plus intéressantes et honorables pour le comte Catalan ; elles rappellent dans les plus grands détails ses vingt-cinq ans de services, c'est-à-dire depuis 1624, et la part qu'il prit au siége de Verrue, à la prise d'Albe, de Trino et de Moncalvo, ses campagnes pendant sept ans contre les Français, la part qu'il eut à la prise de la Rocca, de la Rochetta et de None, etc., etc., ses blessures à la défense de Cencio et au siége du fort de Ceva qui le laissèrent estropié pendant le reste de ses jours.

Rarement S. A. R. eut à récompenser un plus bel état de services, une plus belle conduite. Le duc de Savoie le créa maître de camp général de son armée, avec tous les honneurs, prérogatives et franchises qui en dépendent, et avec les appointements de 3,000 livres (1). L'année sui-

(1) *Documents*, n° XIX.

dernier du mois de mars 1650, il porta
)n à 2,500 livres, reversibles après lui
fants, en reconnaissance du service
[u'il lui avait rendu, à lui et à sa mère
Royale, en découvrant l'affreuse cons-
dite du P. Gandolfo, tramée contre leur

52, le marquis de Garaceno, général
lant les troupes espagnoles, étant venu
: siége devant Trino, le comte Catalan,
absent, y accourut, se jeta avec quel-
:iers dans la ville en passant au milieu de
nnemie ; mais au bout de 28 jours et
a plus vigoureuse défense, il dut se
t capituler.

58, cette place fut de nouveau assiégée
roupes de S. A. R.; le comte Catalan
rdre d'attaquer la citadelle, et le 21
s'empara d'une tenaille, se jeta dans
rempli d'eau et se rendit maître de
ni-bastions et d'une demi-lune après
at des plus acharnés. Le gouverneur
dut à son tour capituler, et le comte
:n fut de nouveau nommé gouverneur.
; plus tard, il dut prendre le gouver-
le Verceil.

ıort du comte Cagnol, en 1663, S. A. R.
. le gouvernement au comte Catalan
l'importance de ce gouvernement, dit
t. dans la patente du 24 mars 1664, ne

« pouvant être mieux soutenue que par sa con-
« duite et son courage, nostre service plus for-
« tement inspiré que par son zèle et sa fidélité,
« et l'intérêt de cette place plus généreusement
« conservé que par sa vigilance et ses soins. »
Ses appointements étaient fixés à 1,869 ducatons. Il prêta serment le même jour, à Turin, entre les mains du comte de Polonghera, chevalier de l'ordre de l'Annonciade.

Ensuite de la réforme générale édictée relativement aux pensions, le comte Catalan ayant éprouvé des retards et des pertes dans la perception de celles qui lui avaient été accordées, S. A. R. voulut parer à cet inconvénient, et par ses patentes du 12 avril 1670 (1), dans lesquelles il rappelle les principaux services rendus par son cousin le comte Catalan Alfieri, lu accorda une pension de 2,000 livres sa vi durant, et après lui une autre de 1,500 à se enfants.

Tant de dévouement, de courage et de ha faits ne trouvèrent pas grâce devant l'horri soupçon que l'on fit planer sur lui à la pai 1672. S. A. R. ayant à cette époque décla guerre aux Génois, le comte Catalan y prit en qualité de lieutenant-général, et bi après, grâce à la médiation de la France, l fut conclue et signée. S. A. R. conçut à c

(1) *Documents*, n° XX.

ıe défiance, et, par ordre de ce prince, le Catalan, tombé en disgrâce, fut mis en . dans son château de Magliano le 8 août il y mourut le 14 septembre 1674.

ɜi succomba victime de basses intrigues, fréquentes sous le règne de Charles-Em-ɜl II, l'homme qui avait donné tant de ɜs de loyauté et de valeur ! Mais, par un ier retour des choses d'ici-bas, le prési-Blancardi, qui avait réclamé, par devoir e, disait-il, le droit d'instruire ce procès nener la condamnation de l'infortuné gé-dut expier, deux ans plus tard, le 7 mars par une mort violente, ce droit qu'il avait ıé par ressentiment et rancune contre le Catalan. Il fut décapité sur la place de la ille de Turin.

XIV

— 1671-1673 —

Thomas de Saint-Martin d'Aglié,

gouverneur des château, ville et vallée de Montmélian.

comte Thomas de Saint-Martin, chevalier religion des saints Maurice et Lazare, créé

le 11 mars 1638, était fils d'Octavien, comme lui gouverneur de Montmélian (1640-1643), et de Marguerite, fille de Prosper Maillard, comte de Tournon. Il était neveu de Philippe, maréchal de camp général des armées de France et de Savoie, surintendant général des finances, capitaine des cuirasses, chevalier de l'ordre de l'Annonciade. Le prince Thomas de Savoie ayant surpris la ville de Turin, Madame Royale se retira dans la citadelle, dont le marquis Octavien, son frère, était gouverneur; il y accompagna cette princesse. Il était frère cadet de Charles-Louis, qui devint lieutenant-général des armées de S. A. R., grand écuyer de Savoie et chevalier de l'ordre de l'Annonciade.

Attaché jeune encore au service de S. A., d'abord comme gentilhomme ordinaire de sa chambre, puis en qualité de capitaine dans le régiment des cuirasses, puis après en celui de cornette des compagnies des arquebusiers et cuirassiers de sa garde, il eut ensuite la lieutenance des arquebusiers et finalement des susdites cuirasses; il comptait déjà près de 24 ans de service, pendant lesquels il s'était fait remarquer par sa prudence, sa valeur et sa fidélité, lorsqu'en 1671 la place de gouverneur de Montmélian devint vacante par la promotion du comte Catalan Alfieri à la charge de lieutenant-général de l'infanterie : « Nous avons jetté « les yeux sur luy, dit le duc Charles-Emma-

quel dans ses patentes du 6 septembre 1671, persuadé qu'il s'en acquitteroit dignement, et qu'à l'imitation de ses ancêtres, notamment de son très cher cousin, chevalier de notre ordre, notre grand ecuyer de Savoye et gouverneur de notre ville de Turin, le marquis de Saint-Germain son père auquel notre personne fut confiée dans la même place par Madame Royale de glorieuse mémoire notre feue dame et mère, pendant les troubles de nos Etats, il nous donnera toujours de plus fortes preuves de son zèle, de sa probité et de son courage. »

Le 7 octobre 1671 il prêta serment de fidélité au château de Moncalier, dans le cabinet de S. A. R., en présence du chevalier Victor Amavicino et du comte Charles des Lances.

Tombé malade vers la fin de l'année 1673, il mourut le 6 décembre 1673.

C'est sans doute en souvenir des services de son père, autant que pour ses sentiments particuliers d'affection, que, le 1er août 1648, le duc lui accorda une pension de 3,000 livres.

XV

— 1675-1676 —

Jean-Michel de Monasterol,

gouverneur des château, ville et vallée de Montmélian, des forts de Charbonnières et de Miolan.

Jean-Michel Solar, comte de Monasterol, gouverneur successivement de la ville et de la province de Mondovi, d'Albe, du marquisat de Ceva et enfin des château et ville de Montmélian, puis *veador* général des milices et gens de guerre des armées de S. A. R., chevalier de l'ordre de l'Annonciade, se fit remarquer de bonne heure par sa belle conduite et son affection envers S. A. R.

Il se trouva en 1648 à la prise de la ville d'Ivrée, en qualité de lieutenant des cuirasses gardes du corps de S. A. R., sous le commandement du marquis de Pianezza. Le comte de Campiglione, qui en était gouverneur au nom des princes de Savoie pendant les guerres civiles survenues à cause de la régence, remit cette place entre les mains du marquis de Pianezza, et, quelques jours après, le duc Charles-Emmanuel II y entra avec Madame Royale Christine de France, tint conseil d'Etat et déchargea Madame Royale, sa mère, de la régence.

En 1660, il accompagna la cour à Lyon pour entrevue avec le roi de France Louis XIV.

En 1667, S. A. R. le fit gouverneur de la ville t province de Mondovi ; l'année suivante il lui onna le gouvernement d'Albe, et, en 1672, il vait celui de la ville de Ceva et des terres des anghes. Lorsqu'en 1675, le 16 avril, il lui onna le commandement de Montmélian, « ne pouvant différer alors davantage, dit le duc de Savoie, d'établir un gouverneur en notre château de Montmélian, après avoir mûrement considéré l'importance de cette place et examiné le mérite de ceux qui pouvoient être capables de cet employ, nous nous sommes résolus de le confier au comte Jean-Michel de Monasterol, notre maréchal-général de camp, lequel nous est recommandable non-seulement pour la valeur et le courage qu'il a fait paroître en tous ceux où sa vertu et sa naissance l'ont porté jusqu'à cette heure, comme « en celui d'Alfieri de la compagnie des arquebusiers à cheval, du feu marquis Villa dès le « premier siége de Valence, plus de capitaine « d'une compagnie d'arquebusiers à cheval, en- « suite de cornette des arquebusiers de nos « gardes, de lieutenent de celle des cuirasses « gardes de feu Madame Royale, et par après « de sergent-major général de notre cavalerie, « mais encore par le zèle fidélité et vigilance « qu'il a fait remarquer en divers gouvernemens

« qui lui ont été donnés des villes et province de « Mondovi, d'Albe, Trin, marquisat de Ceva et « dépendances, tellement que nous debuons « nous assurer qu'il ne nous donnera pas de « moindres preuves de toutes ses belles et « hautes qualités en cette nouvelle charge, qu'il « a fait en toutes les autres qui lui ont été confé- « rées. Pour ces causes, Nous établissons et « députons ledit comte Jean-Michel de Monas- « terol gouverneur de nos château, ville et « vallée de Montmélian et dépendances, dans « lesquelles sont compris les forts de Charbon- « nières et Miolan, à la paye ordinaire de 155 « ducatons le mois. »

Le duc Charles-Emmanuel étant mort peu de temps après, le comte de Monasterol ne put prendre possession de sa charge, ni prêter le serment requis avant le décès de S. A. R.; Madame Royale Jeanne-Baptiste, jugeant nécessaire pour le service de S.A.R. Monsieur son fils, que cette place ne demeurât pas plus longtemps sans gouverneur, et louant le digne choix qui avait été fait par feu S. A. R., confirma et approuva la nomination du comte de Monasterol par patentes du 6 juillet 1675, et le même jour celui-ci prêta serment à Turin en présence du comte Ferraris, général des finances, et du chevalier de Saint-Maurice, capitaine dans les escadrons de Savoie.

S. A. R. Marie-Jeanne-Baptiste le créa *veador*

général des milices et gens de guerre le 1er août 1676, et, dans la première promotion qu'il fit sous la régence de Madame Royale Jeanne-Baptiste, le duc Victor-Amédée II le créa en 1678 chevalier de l'ordre de l'Annonciade.

Il mourut le 17 mars 1680, âgé de 66 ans.

XVI

— 1677-1680 —

Guy-François Aldobrandin de Saint-Georges,

gouverneur des château, ville et vallée de Montmélian, des forts de Charbonnières et de Miolan.

Guy-François-Marie Blandrate Aldobrandin de Saint-Georges, des comtes de Blandrate et de Saint-Georges, puis marquis de Saint-Georges et de Rivarolo, comte de Balanger et de Saint-Georges en Canavaisan, etc., gentilhomme de la chambre de S. A. R., gouverneur de Mondovi, de Montmélian, puis du château de Nice, lieutenant-général des armées de Victor-Amédée II, grand maître de Savoie, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, accompagna, l'an 1660, S. A. R. le duc Charles-Emmanuel II dans le voyage que fit ce prince avec Madame Royale Christine de

France, sa mère, pour l'entrevue avec le roi Louis XIV.

En 1671, le 20 mars, S. A. R. le nomma gouverneur de la ville et province de Mondovi, lui fixant un traitement de 4,000 livres qu'avait son prédécesseur, le marquis de Boglio. Pendant qu'il occupait le gouvernement de cette place, le 8 juin il fut appelé à reformer une des vingt compagnies de cavalerie, ce qu'il fit à ses propres dépens. S. A. R., en récompense, le nomma colonel de cavalerie, et trois ans plus tard, le régiment de Chablais étant devenu vacant par la promotion du marquis de Coudray, il lui en donna le commandement, et il le nomma, le 22 novembre 1674, maréchal de camp de ses armées.

Le 20 janvier 1677, le gouvernement de Montmélian vint à vaquer par la promotion du comte Jean-Michel de Monasterol qui en était titulaire à la charge de *veador* des milices et gens de guerre de S. A. R.; Madame Royale Jeanne-Baptiste donna au marquis de Saint-Georges le commandement de cette place (1). Deux mois après, le 17 mars, il prêta serment de fidélité à S. A. R., en présence du chevalier Morozzo, premier écuyer de S. A. R., et du marquis Dogliani, grand chancelier de l'ordre des saints Maurice et Lazare et capitaine de la compagnie des arquebusiers à cheval de la garde de S. A. R.

(1) *Documents*, n° XXI.

n 1680, il devint gouverneur du château de
: sous le duc Victor-Amédée II, qui le créa
tard, en 1696, chevalier de l'ordre de
nonciade, grand maître de Savoie et lieu-
nt-général de ses armées.
n 1714, il accompagna ce prince en Sicile
: assister, en qualité de grand maître de
ie, à son couronnement dans la ville de
rme. Il mourut à Turin le 16 du mois de
1724.

XVII

— 1680-1683 —

Victor Cagnol,

erneur des château, ville et vallée de Montmélian et de leurs dépendances.

e comte Victor Cagnol, premier écuyer et
ilhomme de la chambre de Charles-Emma-
II, maréchal général de camp, était fils de
torio Cagnol, qui eut comme lui le gouver-
ent de cette place, où, de simple soldat, il
arrivé successivement au grade de capi-
, à celui de colonel d'infanterie, lieutenant-
erneur et enfin gouverneur de Mont-
an.

D'abord second écuyer en 1660 (1), premier écuyer et gentilhomme de la chambre de Charles-Emmanuel II en 1665, il eut en 1671 une pension de 3,000 livres comme cornette de la compagnie des cuirasses gardes de S. A. R., et cela pour l'aider à soutenir les frais qu'entrainait cette charge.

En 1666, sa sœur Louise-Christine, première dame d'honneur de la duchesse Anne, épousa le baron Pallavicino, et reçut, à l'occasion de ses noces, une dot et des cadeaux de Madame Royale Jeanne-Baptiste.

En 1675, la même princesse le nomma lieutenant de la compagnie des arquebusiers à cheval de ses gardes, vacante alors par la promotion du comte Osasco, et, en 1680, elle le fit maréchal de camp général des armées de S. A. R.

Sept jours après cette promotion, le 7 avril 1680, le gouvernement de Montmélian, dont était pourvu le marquis de St-Georges, étant vacant, « nous n'avons pas cru, dit Madame Royale, « confier cette place à une personne plus zélée « et plus capable qu'au comte Cagnol, ce que « nous fesons d'autant plus volontiers qu'il est « fils d'un père qui y est vieilli et mort avec « honneur, après avoir été gouverneur plus de « vingt ans..... »

Le mois suivant, 5 mai, il fut admis à prêter

(1) *Documents*, n° XXII.

serment de fidélité à S. A. R., en présence M. le marquis Morozzo et de M. le comte de que.

Nous croyons devoir rappeler ici une intrigue cour qui se passa sous la fin du gouvernement Cagnol, et qui est racontée par le marquis de Marmora, intrigue dans laquelle s'embarqua marquis de Pianezza, et dont il faillit devenir time.

Le comte de Druent avait formé le projet de ouiller Madame Royale Jeanne-Baptiste de te l'autorité que S. A. R. lui confiait, et aire prendre à ce prince l'entier maniement ses affaires; il s'en ouvrit à son oncle, le rquis de Pianezza, et lui fit croire que la se était déjà fort avancée; qu'il pourrait, ses vues, par ses conseils et par ses soins, faciliter l'exécution et se rendre considéra- dans le nouveau gouvernement.

Madame Royale était informée de toutes rs menées; S. A. R. ne lui en laissait ignorer une circonstance; Madame avait comblé le rquis de Pianezza de bienfaits, et ne pouvait ire à une si grande ingratitude. Charles- n-Baptiste de Simiane, marquis de Pianezza, it maréchal de camp général des armées de nce, lieutenant-général de la cavalerie de A. R. Il n'avait pas seulement la charge de tenant-général de la cavalerie avec toute

l'autorité qui était due à son rang et à son emploi, mais ses lumières, ses grandes connaissances et ses talents naturels lui avaient procuré une place au conseil. Madame Royale, qui l'honorait d'une confiance particulière, lui avait donné le titre de ministre et l'avait créé conseiller d'Etat au conseil secret, le 24 septembre 1682. Il entendait parfaitement la guerre, et il secondait par ses soins et son attention le désir qu'avait S. A. R. de rendre ses troupes bonnes et bien disciplinées. Il fut convenu entre S. A. R. et cette princesse que le marquis de Pianezza et le comte de Druent seraient arrêtés; ce qui fut exécuté dans le château de Moncalier, où ils étaient logés. Le premier fut envoyé à Montmélian et l'autre à Nice.

L'oncle et le neveu furent arrêtés le soir du 21 décembre 1682 dans ce même château de Moncalier où, soixante-quatorze ans auparavant, le grand-père du premier avait misérablement perdu la vie (1).

(1) On lit dans l'*Extrait des registres des cérémonies et autres choses mémorables concernant l'ordre de l'Annonciade :* « Le 18me jour du mois de janvier 1608, S. A. étant à Thurin a heu l'aduis de la mort de Monsieur d'Albigny son gouverneur et lieutenant général de là les monts, chevalier du très noble ordre de l'Annonciade, décédé la nuit du 17 dans le chateau de Moncalier, où S. A. l'auoit fait mettre prisonnier huit jours auparavant pour s'assurer de sa personne, et fut enterré en l'église de Sainte-Marie, collégiale dudit lieu, où S. A. lui enuoya 40 torches. Ayant eu charge de son funeral le sieur Christophe Canouvet, maitre d'hostel. »

, confié à la garde du chevalier de
fut envoyé à Montmélian, où il
Le gouverneur de Montmélian,
l, à cette nouvelle, s'empressa
lame Royale :

ıme,
25 de ce mois, à une heure du
us un postillon avec un billet de
-Martin, par lequel il me donnoit
:onduisoit par ordre de V. A. R.
de Pianezze pour me remettre

:main, 26 du mois, j'allai à un
ɜue d'icy pour m'aboucher avec
-Martin pour recevoir ses ordres,
ant parler à M. le marquis de

M. de Saint-Martin entra dans la
.e consignant M. le marquis de
ɜn présence des officiers de la
t comme les prisons n'étoient pas
ınquant portes et fenêtres pour la
prisonnier de cette condition, je
une chambre de mon logement,
ardé à vue jour et nuit tant par
: mon frère et un officier nommé
il sera jusque à ce que sa prison
....
ıélian, ce 28 décembre 1682.

« Très humble, Cagnol. »

Comme Cagnol était déjà souffrant à cette époque, son frère dut prendre le soin de veiller lui-même sur ce prisonnier, et, le 10 août 1683, prendre provisoirement le commandement du fort de Montmélian en annonçant à Madame Royale la mort de son frère.

XVIII

— 1683-1689 —

Paul-Hyacinthe Benso, marquis de Cavour,

gouverneur des château et ville de Montmélian, des forts de Miolan et de Charbonnières.

Troisième fils de Michel-Antoine Benso, marquis de Cavour, gentilhomme de la chambre de S. A. R. Charles-Emmanuel II, et de Marthe-Marie de Valpergue, Paul-Hyacinthe, marquis de Cavour, était chevalier grand'croix des saints Maurice et Lazare, lieutenant-général des armées de S. A. R., gouverneur des vallées de Pignerol, Lucerne, puis de Montmélian et enfin de la citadelle de Turin. Il n'eut pas d'enfants.

En 1675, le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, l'envoya au fort de Sainte-Marie et lui fit donner 350 livres, à-compte de son voyage.

En 1677, Madame Royale Jeanne-Baptiste,

égard au zèle qu'il mettait dans l'exercice de charge de gouverneur de Lucerne, le créa tilhomme de sa chambre. En 1683, elle le ıma premier écuyer.

a même année 1683, « le gouvernement e Montmélian, dit le duc Victor-Amédée II ıns ses patentes du 23 septembre, se trou- ınt vacant..... nous n'avons pas cru de pou- ɔir mettre dans des mains plus sures que dans ɛlles du marquis de Cavour une place de cette ıportance. Il est si distingué par sa fidélité, ır son bon cœur et par tant de preuves de bra- ɔure, que nous avons embrassé avec plaisir ɛtte occasion pour faire paroitre combien nous ɛstimons et le jugeons digne de notre con- ınce, ce que nous faisons d'autant plus volon- ɛrs qu'il est de notre grandeur et de notre stice de faire du bien à ceux de nos sujets qui ʼant servy dans les armées en ont rapporté ɛs marques aussi honorables de leur valeur ıe celles qui paraissent en la personne dudit arquis de Cavour. »

n prenant le gouvernement de Montmélian, ıarquis de Cavour dut aussi prendre la garde narquis de Pianezza, qu'il s'empressa de visi- à son arrivée et sur lequel il donna, le 22 ɛmbre 1683, quelques détails, avouant que ıajor Humbert l'avait surveillé avec toute ıctitude, la vigilance et le zèle possibles, que, este, le marquis de Pianezza occupait encore

les trois chambres qu'il avait déjà occupées du temps du feu comte de Cagnol.

Ce prisonnier sortit le 12 novembre 1686 de Montmélian. Nous ne nous occuperons pas du marquis de Pianezza pendant tout le temps qu'il passa encore dans cette prison ; seulement nous dirons que si, pendant les deux premières années qui correspondent aux deux dernières années de sa régence, Madame Royale se montra dure et inflexible, les deux dernières années de sa prison furent du moins allégées par la présence de Mme la marquise, sa femme, et de sa fille, qui demandèrent et obtinrent de partager sa prison depuis le mois de septembre 1684 jusqu'au jour de sa libération.

Le marquis de Cavour ayant enfin reçu l'ordre de le mettre en liberté, il s'empressa d'écrire à S. A. R. :

« Monseigneur,

« Je fais savoir à V. A. R. comme M. le mar-
« quis de Pianezze partit d'ici le vendredi, sur
« les 5 heures du soir, et alla coucher au châs-
« teau de la Perouse où il demeura le samedi
« et eut beaucoup de visites. Le dimanche, sur
« les quatre heures du soir, il partit et alla
« coucher à St-Pierre-d'Albigny.

« Montmélian, le 30 novembre 1686.

« Le marquis de Cavour. »

ti libre de Montmélian, le marquis de
zza se sépara de sa femme et de sa fille à
ɪrre-d'Albigni, et, pendant qu'elles se di-
ent sur Aiguebelle, il prit la route de Moû-
puis, après avoir passé le Petit-Saint-Ber-
il se dirigea vers la ville d'Aoste, qui lui
été fixée d'abord pour lieu d'exil, et à
zza. S. A. R. le rappela à la cour vers 1689,
eprit sa place et ses fonctions. Il mourut
ıt du 5 au 6 septembre 1706; 24 heures
ard, fait observer M. La Marmora, il aurait
ɨ au bruit du canon et aux cris de joie de
ulation de Turin, pour la célèbre bataille
qui sera toujours une époque mémorable
stes militaires du Piémont.

1689, le duc Victor-Amédée II rappela le
ıis de Cavour de Montmélian et lui donna
ıvernement de la citadelle de Turin, à la
du marquis Victor Pallavicino, qui venait
promu au grade de lieutenant-général.
ɔous le gouvernement du marquis de Ca-
qu'arriva l'horrible incendie de la pou-
de la citadelle de Turin. Le tonnerre
tombé sur un magasin à poudre, y mit le
4,000 et plus de barils qui y étaient en-
s. Nous laisserons parler le *Mercure ga-*
le l'époque, c'est-à-dire du 28 septembre
:

ıe mercredy 20 du mois passé, jour de
ıt Bernard, il arriva un fracas épouvanta-

« ble dans la citadelle de Turin. Le tonnerre y
« estant tombé, sur les 4 heures du matin, mit le
« feu à un magasin de poudre, où il y avoit quatre
« mille cinq cents barils. L'effort fut si grand,
« que de tous les logements de la citadelle, qui
« étoient fort considérables, il ne resta que le
« seul donjon. Tout fut abismé sous les ruines.
« La garnison, qui par bonheur n'étoit composée
« que du régiment de la croix blanche, de deux
« compagnies suisses et des gens de l'artillerie,
« y fut ensevelie presque entièrement. L'on
« compte plus de 400 tant morts que blessés,
« dont les derniers ne sont qu'au nombre de
« cent. On trouve encore des morts à toute
« heure, parmi lesquels il y a trois chevaliers de
« Malte et dix officiers ou environ. M. le mar-
« quis de Cavour, gouverneur de la citadelle,
« Madame la gouvernante et tous leurs domes-
« tiques, trouvèrent moyen de se sauver par un
« bonheur extraordinaire, les planches qui tom-
« bèrent dans le temps qu'ils se retiroient,
« n'ayant blessé que trois de leurs gens. »

— 1691 —

e de Montmélian sous Louis XIV.

le Bagnasco, gouverneur des château et ville de Montmélian.

s de Catinat, commandant en chef les troupes françaises.

XIV affectait de régner sur la Savoie sur une province tributaire de son em- ın content de retenir Pignerol, il voulut ıvoir Casal, qu'il se fit céder par le duc toue en 1684, pour le prix de douze lle livres. L'année suivante, par un ı 22 octobre, il révoqua le fameux édit es, et, comme s'il ne lui suffisait pas ɜuivre les huguenots sur le sol français, ıt en droit d'obliger le duc de Savoie à ılser également de son territoire.

était pas avec des procédés aussi in- qu'il pouvait se flatter d'engager le duc ie à prendre parti contre les ennemis aison de Bourbon dans la guerre de la Augsbourg qui allait commencer. Aussi s'affermissant toujours plus dans l'idée uer le joug qu'on voulait lui imposer, écidé à aller lui-même traiter cette im- ɜ affaire avec le duc de Bavière, arrivé

à Venise. Ce prince crut pouvoir donner à son voyage l'air d'une course sans conséquence : il était jeune, c'était pendant le carnaval de 1686 et l'électeur de Bavière était son parent. Néanmoins Louis XIV donna ordre à son envoyé, le marquis d'Arcy, de le suivre à Venise, et, s'il ne réussit pas à prévenir l'alliance de Victor-Amédée avec ses ennemis, il en eut du moins connaissance. Louis XIV résolut de le désarmer, afin qu'il ne pût prendre d'autre parti que le sien; en conséquence, il lui demanda quelques-uns de ses régiments d'infanterie pour être employés en Flandre contre l'empereur.

Bientôt Catinat sortit des montagnes du Dauphiné et s'avança jusqu'à Aveillane, et de là il somma impérieusement le duc de Savoie de lui livrer le château de Verrue et la citadelle de Turin. Cette nouvelle prétention mit le duc de Savoie dans un cruel embarras; il n'était point en mesure de résister; les Autrichiens étaient encore loin, et cependant remettre la clef de sa capitale, c'était tout perdre en un instant. Victor espéra obtenir un meilleur parti en s'adressant directement au roi; il écrivit à Louis XIV, lui offrit le dépôt de deux places à son choix, Turin seul excepté. Louis XIV répondit hautainement qu'il renoncerait à Turin si on lui remettait Montmélian, Suse, Verrue et Carmagnole. Le duc, indigné, refusa, et la guerre fut résolue. Son plénipotentiaire à Milan eut ordre d'arrêter

c les confédérés d'Augsbourg une alliance
l avait toujours différé de conclure. Le traité
signé le 3 juin 1690.

ès le moment de la déclaration de guerre,
tor-Amédée brisa les fers des Vaudois, et
pela dans leur vallée les exilés de Suisse.
montagnards, qui, en s'armant contre les
nçais, servaient leur propre ressentiment,
rurent se joindre au marquis de Parella,
les avait attaqués naguère. La ville et la
delle de Turin furent abondamment appro-
onnées de vivres; on fit retirer sous le canon
la place tous les habitants sans défense et les
tiaux. Enfin, l'ambassadeur de France fut
êté et conduit au château d'Ivrée, en repré-
les de ce que le marquis Dogliani, ambassa-
ır de Savoie à Paris, avait essuyé le même
itement.

Le 8 juillet 1690, Catinat passa le Pô sous
rignan, et parcourut sans trop d'obstacles une
tie du Piémont, en y semant le pillage et la
rt. Huit mille Autrichiens, commandés par
prince Eugène, arrivèrent en Piémont et se
gnirent à Victor-Amédée, qui, se croyant
ez fort, vint, le 17 août, établir son quartier
'abbaye de Staffarde. C'est là qu'eut lieu, le
demain, la fameuse bataille de ce nom, dont
sue donna aux Français une supériorité dé-
ive en Italie.

Pendant que M. de Catinat remportait ainsi

l'avantage en Piémont, la Savoie était conquise par M. de Saint-Ruth; Chambéri et Annecy ne lui résistèrent point. Rumilli fut emportée l'épée à la main, et le comte de Bernex dut se replier vers les Alpes avec le faible corps qu'il commandait. Bref, repoussés de tous côtés et ne pouvant résister aux forces qui devenaient supérieures, les Savoyards entrèrent par le petit Saint-Bernard dans le duché d'Aoste, tandis que les Français occupaient, sans plus d'obstacles, toute la Tarentaise et la Maurienne jusqu'au pied du Mont-Cenis.

XIX

— 1689-1691 —

Charles-Jérôme del Carretto,

gouverneur des château et ville de Montmélian et des forts de Miolan et de Charbonnières.

Charles-Jérôme Carretto, des marquis de Savone et de Ceva, marquis de Bagnasco et de Saliceti, seigneur de Murialdi, etc., gentilhomme de la chambre de S. A. R., gouverneur de la ville et province de Mondovi, plus tard de celle de Verceil, puis du château et de la ville de Montmélian, commandant général de tous les états

deçà que delà les monts en l'absence de
A. R. le duc Victor-Amé II, grand maître
tillerie, lieutenant-général des armées, che-
er de l'ordre de l'Annonciade en 1696, appar-
ait à une des plus anciennes familles du Pié-
nt.

e marquis de Bagnasco, enseigne colonel,
s capitaine dans le régiment aux gardes, fut
isi en 1667, le 7 novembre, par le duc
rles-Emmanuel II, pour faire service auprès
a personne en qualité de gentilhomme de sa
mbre.

près la mort du duc, Madame Royale Marie-
ne-Baptiste, duchesse régente, députa en
5 le marquis de Bagnasco comme envoyé ex-
rdinaire à l'empereur Léopold (1). Il s'ac-
tta de sa mission à l'entière satisfaction de
e princesse, et, à son retour à Turin, elle le
nma colonel d'un régiment d'infanterie le 12
embre 1675.

rois ans plus tard, le comte Cambiano de
ffia, gouverneur de la ville et de la province de
ndovi, ayant été pourvu d'une autre fonction,
égente donna au marquis de Bagnasco, quoi-
bien jeune encore, le gouvernement de cette
e, le 3 février 1678, avec un traitement de
00 livres. Madame Royale l'avait choisi de

(1) Madame Royale lui fit donner à cette occasion 5,860 li-
d'argent pour son voyage à Vienne. L'ordre est du 19
1675.

préférence pour ce gouvernement, persuadée qu'il saurait faire rentrer dans le devoir les révoltés de cette province, qui étaient venus au nombre de près de 6,000 attaquer et surprendre la ville. Le marquis de Bagnasco, bien qu'il ne pût disposer que de 4 compagnies, n'hésita pas à attaquer ces rebelles, qu'il obligea à se retirer en désordre après avoir essuyé de grandes pertes.

Le 15 octobre 1683, il passa au commandement de la ville et province de Verceil, et, le 7 mai 1689, le duc Victor-Amé lui confia le gouvernement du château et de la ville de Montmélian, des forts de Miolan et de Charbonnières, qu'avait le marquis de Cavour, appelé au commandement de la citadelle de Turin. La paye ordinaire du gouverneur était alors de 123 ducatons de 20 blancs et 11 sous par mois.

Les lettres du marquis de Bagnasco adressées au duc et au marquis de Saint-Thomas nous feront connaître l'état de cette place au moment où il vint en prendre le commandement, et tout ce qui se rapporte au siége, pendant lequel il se signala par sa brillante conduite, à ce point que les vainqueurs et M. de Catinat lui-même ne purent lui refuser les plus grands éloges pour une si longue et si glorieuse défense, et lui avouèrent qu'il était le premier gouverneur qui eût résisté si longtemps aux armes du roi.

Nous ne publierons pas le journal de ce siége ;

a été par M. Menabrea dans les *Alpes histo-*
ues; nous nous bornerons à en indiquer quel-
s faits, les principaux, relevés sur ce journal,
gé par M. de Chamousset, l'un des assiégés.
s l'avions parcouru et transcrit à la bibliothè-
du général Saluces, son possesseur. Il se
ve maintenant dans celle du duc de Gênes.
que déjà publiés, nous donnerons en entier
rticles de cette honorable capitulation, pour
suite à celles qui se rapportent aux autres
es soutenus par cette place, et que nous
s donnés précédemment.

e marquis de Bagnasco arriva le 10 juin 1689
ontmélian avec sa famille, et, après les com-
ents et dîner d'usage, le marquis de Cavour
it au courant des affaires du service, et partit
oir même pour Turin.

peine installé, le nouveau gouverneur
pecta la place dans les plus petits détails,
le 2 juillet suivant, il adressa à S. A. R. un
port sommaire sur les ressources qu'elle
sentait et sur les choses indispensables qui
nquaient pour en assurer le service. « Les
arapets, dit-il, et les embrasures doivent
ous être refaits à neuf. Les murailles s'écrou-
ent en bien des endroits. L'artillerie n'est pas
uffisante, et celle qui y est, est en grande
artie hors de service. Il n'y a pas assez d'affûts,
t il manque le bois nécessaire pour en cons-
ruire des nouveaux. Les magasins sont bien

« tenus; celui seul des poudres a besoin de
« réparations. Les mousquets sont tous hors de
« service; il y en a près de 500. J'ai donné ordre
« de les réparer. La garnison est bonne. Les
« officiers s'en occupent pour avoir leurs com-
« pagnies au complet et bien instruites. J'a
« envoyé au château de Miolan la poudre, les
« balles et les mèches dont il manquoit. J'en ai
« rappelé la garnison pour la renouveler, ce qui
« se fait ordinairement chaque mois. »

Le 27 du mois suivant, il faisait part à S. A. R.
de quelques inconvénients et abus qu'il avait
remarqués et auxquels il avait mis bon ordre.
« Ainsi, dit-il, les syndics de la ville s'assem-
« bloient en conseil et prenoient leurs délibé-
« rations sans en faire part au gouvernement
« sans y faire intervenir un des officiers de
« cette garnison, chose qui est contre les usages
« et les règlements en vigueur. J'ai fait appeler
« les syndics, et les ai consignés aux arrêts dans
« ce fort. L'intendant Tarino est venu me de-
« mander grâce pour eux; je la leur ai accordé
« bien volontiers, ces messieurs m'ayant pro-
« mis de se soumettre dorénavant à ces pres-
« criptions. L'intendant et l'ingénieur Cuénot
« ont visité et commencé quelques-unes des
« réparations à faire. Le médecin Painvin, au
« service de cette place, n'y fait pas sa demeure
« habituelle depuis un an et demi; il seroit à
« désirer, au contraire, qu'il habitât ce château

ortée de son service, à toute
la nuit. »
sse le 29 octobre 1689
ques détails sur le
s magasins, et lui
de St-Thomas
dans le châ-

ard :
.o montées sur leur affût. —

rince :
ies sur affût. — En bon état.
le 9 livres avec affût. — Hors

uc :
es à réparer, monté sur son
es hors de service.
s 1/2 avec affût. — En bon

s hors de service, sans affût.
à réparer. — L'affût en bon

s à réparer. — L'affût en bon

:
res à réparer. — L'affût en

— L'affût en bon état.

1 quart de canon sur son affût. — Le tout à réparer.

Au bastion de la Cloche, dit d'Albigny :

2 couleuvrines sur affût. — Les affûts en mauvais état.

Au bastion de Saint-Germain :

3 sacres de 4 livres 1/2 à réparer. — Les affûts en bon état.

Sur la Tenaille :

1 sacre de 5 livres monté sur son affût. — Le tout en bon état.

1 sacre de forme octogone de 4 livres sur affût. — Le tout en bon état.

Sur le bastion de la Sable :

1 canon de 45 livres à réparer.— L'affût en mauvais état.

2 sacres hors de service. — Un affût en mauvais état.

Sur le bastion de l'Isère :

1 canon de 24 livres sur affût. — En bon état.

1 demi-canon de 21 livres hors de service. — L'affût en bon état.

12 fauconneaux, 7 sont hors service.— Les affûts en bon état.

1 sacre de 5 livres à réparer. — L'affût en bon état.

Dans l'atelier de charpentier, il y a quelques affûts et quelques roues sans ferrures.

A la forge, il y a un affût de couleuvrine.

ıtaire est signé par le capitaine Chape-
lieutenant Mugnier.

janvier 1690, S. A. R. donna l'ordre au
de Bagnasco de lever six compagnies
ance de 50 soldats, y compris le tam-
aissant le choix des officiers. Il exprime
ue ces officiers soient, autant que possi-
onaux ayant déjà servi, et de préfé-
ns le régiment Santena.

·ime de 750 livres est accordée à chaque
, pour lui et les 50 hommes qui seront
Chaque lieutenant en recevra une de 30.
habits, ceinturons et chapeaux, les ca-
:hoisiront le marchand qui leur convien-
entendront avec lui pour le prix. Les
ts et épées pour les soldats, et les halle-
our les sergents sont à la charge du
ment. Les officiers de chaque compa-
eront en paye dès qu'ils auront 35 sol-
ɔlés. La paye du capitaine est fixée à
·es 11 s. 8 d.; celle du lieutenant à 443
s., l'un et l'autre avec une ration de
jour.

février, il annonce au marquis de Saint-
e mariage de sa fille aînée avec le fils du
ıint-Georges, le comte d'Ales, et, le 4
naissance d'un garçon qui remplace,
lui qu'il a eu la douleur de perdre à

Le 18 mars, le gouverneur fait part au marquis de Saint-Thomas du passage à Montmélian de M. de Catinat venant de Barraux et se rendant en Piémont. Il s'est fait un devoir de descendre du fort pour venir le saluer et l'inviter à venir se reposer au château. M. de Catinat ayant décliné cette invitation, il a dû se borner à le faire saluer par six coups de canon, honneur qui lui était dû en sa qualité de lieutenant-général de France.

Le 14 mai suivant, il fait part à S. A. R. des bruits qui lui arrivent de tout côté de la déclaration de guerre faite par le roi de France. Quelque surprise que lui cause cette nouvelle, il ne croit pas pouvoir hésiter et tarder à lui faire connaître la situation vraiment précaire dans laquelle se trouve la place, où il n'y a littéralement pas un sou et qui ne peut disposer que de 9 pièces d'artillerie pour se défendre. La garnison n'est composée que de milices et de soldats nouvellement enrôlés en Suisse, et les fortifications sont dans le plus triste état. Il supplie S. A. R. de lui envoyer quelques soldats anciens déjà faits au métier des armes.

Le 2 juin, il s'adresse au marquis de Saint-Thomas pour le prier de le prévenir à temps de la rupture de la paix, pour qu'il puisse prendre quelques dispositions pour sa famille, qu'il voudrait renvoyer en Piémont pendant que la route de la vallée d'Aoste est encore libre. Il n'a pas voulu prendre cette détermination plus tôt,

pour ne pas épouvanter inutilement la garnison et ceux qui se trouvent dans la place.

Le 10 juin, M. de Bagnasco, prévenu dès le 6 de l'ouverture des hostilités, donne au marquis de Saint-Thomas quelques détails sur les mouvements des troupes françaises, qui ont déjà commencé dès ce jour leurs excursions, ravageant, pillant et brûlant les églises et les couvents; ils ont déjà saccagé les couvents de Myans et la chartreuse de Saint-Hugon, où il faisait fondre quelques bombes et obus qui ont été enlevés par les Français. Il a pu, de son côté, saisir 12 caisses de soufre que l'on transportait en France à dos de mulets. Ces animaux lui seront très-utiles pour le service de la place.

Le 16 juin, il communique à S. A. R. la réponse que vient de faire le président Lescheraine à la demande qu'il lui avait adressée l'avant-veille pour avoir de l'argent. Cette réponse fait le plus grand honneur à ce magistrat. « Nous avons été occupés, lui écrit-il, ces deux « jours à *boureiller* pour avoir quelque argent « à compte de la contribution et nous n'en « avons pu trouver le tiers..... ce qui a esté « cause que nous avons failli detre pillé..... Le « seul lieu où vous en pourriez trouuer seroit « Genève en y envoyant des gages..... Je suis « résolu, ajoute-t-il, d'y envoyer les perles et « pierreries de ma femme pour en avoir, puisque « ma vaisselle d'argent a été pillée. » Le mar-

quis de Bagnasco s'emporte contre la ville [illegible]e Chambéri et son commandant, le seigneur [illegible]e Bernex, qu'il accuse de lâcheté pour n'avoir p[illegible]s su opposer la moindre résistance et pour avo[illegible]r cédé aux brutales injonctions des Français sa[illegible]s avoir tiré un seul coup de fusil.

Le 25 juin, le marquis de Bagnasco recom[illegible] mande à la clémence de S. A. R. le marquis d[illegible]l Carretto et le chevalier Lascaris, prisonniers [illegible]à Miolan, qu'il pourrait employer très-utilemer[illegible]t comme officiers dans la défense de Montméliar[illegible]. Deux autres prisonniers, les jeunes Picchi [illegible]t Chichiastro pourraient aussi être incorporés da[illegible]s une des compagnies de la garnison. Il adres[illegible]e en même temps au duc de Savoie une copie d[illegible]e la capitulation passée le 14 du mois entre [illegible]a ville de Chambéri et le commandant marqu[illegible]s de Larray, moyennant l'exécution de laquel[illegible]e les habitants ne seront plus soumis à aucu[illegible]n impôt ni à des exécutions militaires. En voici u[illegible]n extrait :

Nous marquis de Larray commandant pour [illegible]le service du roi en la province du Dauphiné d'une pa[illegible]t, et M. Jean-Baptiste Castagneri, baron de Chatea[illegible]- neuf, conseiller au Sénat de Savoie, et M. Rambe[illegible]t, avocat de la ville de Chambery, députés des Etats [illegible]e Savoie d'autre part, avons fait le traicté suivant [illegible]u sujet des contributions demandées au nom de S. [illegible].

Premièrement. A été arreté qu'il sera payé par [illegible]a ville de Chamberi, son baillage et la province [illegible]e

Savoie la somme de 200,000 livres monnoye de roi payables le tout dans trois mois.

A été pareillement arreté que, moyennant ledit traité, il ne sera fait dors en avant aucun acte d'hostilité dans ladite province de Savoie, laquelle jouira de pleine liberté de commerce tant en France qu'en Savoie, de même que lesdits François dans ladite province de Savoie, et demeurera exempte de toute sorte de subsides, charges, etc., pendant la campagne.

Se réserve S. M. d'empêcher que la prise des grains sous la portée du canon du fort de Montmelian ne soit retiré dans la ville ou fort dudit Montmelian, etant neanmoins permis aux particuliers à qui elle appartient de la retirer ailleurs.

Comme aussi que la contribution pour la partie du Pont de Beauvoisin en Savoie sera retirée par S. M. comme non compris dans le présent traité.

Comme encore que soubz le nom de province et balliage de Savoie, il n'est pas entendu les provinces et balliages de Maurienne, Tarentaise, Faucigny, Genevois, Chablaix, Petit-Bugey, Ternier, Galliard, etc.

Et finalement a été convenu que, par faute de payement desdites 200,000 livres, ils seront sujets aux exécutions militaires.

Chapareillan, le 14 juin 1690.

De Larray, Chateauneuf et Rambert.

Le 1er juillet, le marquis de Bagnasco annonce à S. A. R. que quelques milices, sous la conduite de M. de Locatel, de M. de Rochefort et d'au-

tres officiers, et sous la protection de deux petites pièces d'artillerie sous les ordres de M. de Buttet, ont réussi à s'emparer, dans la matinée, des châteaux de Saint-Pierre-de-Soucy et de Combefort, emmenant les garnisons de ces deux châteaux prisonnières de guerre. La première, forte de 50 hommes, s'était toutefois fait promettre d'être renvoyée en France; l'autre n'était que de 40 hommes, avec leurs officiers.

Le 11 août, il annonça à S. A. R. l'arrivée de 3 bataillons d'infanterie irlandaise et de 16 compagnies de cavalerie qui sont venues camper près de Montmélian. L'artillerie et les mortiers sont prêts à Grenoble, et les munitions de guerre et de bouche arriveront dans la journée à Barraux.

Le 13 août, il annonce l'entrée à Chambéri des marquis de Saint-Ruth et Larray, en compagnie de M. le cardinal. Le comte de Bernex se trouve au camp du marquis de Sales.

Nous avons trouvé sur cette occupation et l'entrée des Français dans Chambéri un rapport assez exact attribué à M. l'abbé de Saint-Réal, et dont nous allons donner quelques fragments; nous avons aussi trouvé une lettre du marquis de Lescheraine, qui se plaint amèrement du départ de M. le marquis de Bernex, qui abandonna la ville dès qu'il eut vent de l'arrivée des Français.

Le samedi 12 du mois d'aout (1690), sur les cinq ures du matin, l'on donna aduis que l'on appercevoit la cavalerie françoise dans le voisinage de Chamry.

Sur cet avis, M. de Bavouz, auquel M. le comte de rnex, qui étoit parti dès le vendredi au matin, oit remis le commandement des milices et de la urgeoisie, fit avancer et placer sur la colline de mens un détachement de la compagnie des tireurs ur soutenir une compagnie de milice qu'on y avoit sté pour défendre le passage que l'on croyoit que troupes de France vouloient prendre pour aller en nevois.

M. de Bavouz ordonna de même quelques autres tachemens pour les dehors de la ville, et sortit lui-ême avec quelques cavaliers et 30 fusilliers pour connoitre lui même la position des François. A ine hors de la ville, il rencontra grand nombre de rsonnes qui s'étoient enfuis des villages voisins et i assuroient avoir vu des troupes en grand nombre quelques pièces d'artillerie; ce qui obligea M. de ivouz à rentrer dans la ville pour avertir M. le irquis de Lescheraine. Ordre fut immédiatement nné de fermer deux portes et de faire prendre les mes à la bourgeoisie. Mais de tous côtés l'on si-aloit l'arrivée de quelques troupes : c'etoient ibord un détachement de cavalerie et un bataillon nfanterie qui parut près la fontaine Saint-Martin et i s'établit près la maison Fichet, et où ils firent nter 2 pièces de canon; puis c'étoient quelques tachements d'infanterie qui vinrent se loger le long la colline Sainte-Claire hors ville, s'étendant squ'au faubourg Maché, et de l'autre côté un esca-

[illegible] le cavalerie et une pièce d'artillerie au-dessou[illegible]s des Charmettes, enfin l'étoient deux gros bataillon[illegible]s d'infanterie italienne qui s'avançoit dans la prair[illegible]ie de Praz Dupra, derrière les Carmes, et plusieur[illegible]s escadrons de cavalerie avec le gros de l'infanter[illegible]ie dans la plaine de la Magdeleine.

Presque en même tems on découvrit, des tours de la ville, deux escadrons de cavalerie et un gr[illegible]os d'infanterie qui s'avançoient du côté de Bassin et montoient sur la colline de Lemens. L'infanterie p[illegible]rit un poste, s'établit au-dessus des vignes de Nezin [illegible] la cavalerie descendit de là dans la prairie derrière[illegible] le Verney, un autre à la maison de M. Deville, un au[illegible]tre au pont d'Yere et un dernier du côté de Cogr[illegible]ain. Toutes les avenues étoient ainsi fermées.

Ces mouvemens avoient été si prompts et si im[illegible]prévus que l'on eut peine à prendre dans la ville quel[illegible]que précaution pour se défendre, les habitans, d'ailleurs, étant en grand nombre hors de la ville pour leur récolte. L'avocat Mellarède, qui avoit été fait prisonnier le vendredi, sur la route de Montmélian, fut ramené de Chapareillan à Chambéri avec l'escorte, et fut chargé d'aller avertir M. de Lescheraine qu'un trompette étoit à la porte de Montmélian avec un officier qui demandoit a être introduit et qui venoit de la part de M. de St-Ruth, le priant de lui dépêcher une personne de confiance à laquelle il put déclarer ses propositions.

L'on choisit, pour cela, M. de Bavouz qui se rendit auprès de M. de St-Ruth, mais l'on affecta de lui faire traverser le camp pour lui faire voir l'état et le nombre de troupes. Ce retard fit perdre patience à M. de St-Ruth, qui envoya une seconde fois le même offi-

: qui devoit dire qu'il entreroit le même jour dans
ille ou feroit tirer le canon, qui étoit en batterie,
ır forcer la ville et la piller.

.e conseil d'Etat se réunit et, M. de Bavouz étant
retour, l'on fit la proposition aux syndics que, pour
ter une résistance qu'ils n'étoient pas en état de
'e et pour sauver la vie à tant de pauvres habi-
ts, ils étoient forcés de recourir à une capitulation
squ'ils étoient menacés d'être pillés et saccagés.

'endant ces pourparlers, les ennemis s'emparèrent
faubourg Reclus et s'avancèrent par les jardins
celui de Montmélian, et M. de St-Ruth, à la pro-
tion que fut chargé M. de St-Réal de lui faire et
le prioit d'attendre jusqu'au lendemain l'arrivée
Monseigneur le cardinal le Camus, il répondit
l s'en contenteroit mais qu'on lui livrat les fau-
rgs de la ville et qu'il attendroit.

a nuit du samedi se passa sans aucun mouve-
t, mais le lendemain, au point du jour, l'on vit
ver, du côté des Echelles, 1,500 Irlandais, dont
partie vint occuper le faubourg Maché et l'autre
ie se joignit aux deux escadrons de cavalerie qui
nt au Vernay et où vint (*sic*) les rejoindre deux
ns de 25 à 30 livres.

ur les 9 heures du matin vint M. le cardinal. Une
ie de la noblesse l'alla le recevoir au rasteau.
le Lescheraine le reçut dans le corps de garde et
nduisit dans la maison de M. le chancelier qui
la plus proche de la porte de la ville. S. E. témoi-
le déplaisir qu'il avoit de voir la ville exposée à
de malheur, mais qu'elle étoit obligée de ne pas
rcher à faire une résistance qui seroit inutile et
attireroit infailliblement la ruine de la ville.

Le conseil d'Etat voyant qu'on ne pouvoit espérer aucun secours, jugea que, dans cette extrémité il n'y avoit pas d'autre parti à prendre que celui de capituler et pria M. le cardinal de s'en rendre le médiateur, mais quelque instance qu'il fît auprès de M. de St-Ruth, le général ne voulut rien écouter, que tout ce qu'il pouvoit faire étoit qu'on rendit la ville sous l'obéissance du roy, qu'il promettoit de conserver la vie et les biens aux habitans et de ne pas souffrir qu'on leur fît aucun dommage.

M. de Lescheraine, dans une lettre qu'il écrit de Chambéri le 15 août 1690, et qu'il adresse au ministre, fait connaître les conditions qu'il a pu obtenir de M. le marquis de St-Ruth.

Quel malheur fut jamais égal au mien, dit-il, et que pouvoit-il m'arriver de plus sensible que d'avoir vu nos syndics obligés de capituler et remettre cette ville aux François. M. le comte de Bernex, m'ayant caché son départ et ayant déjà fait partir une bonne partie de ses effets, m'ent vint donner aduis vendredi dernier, sur les 5 heures du matin. Je m'y opposai fortement et protestai de tout ce qui pourroit arriver, ne voulant être responsable de rien, qu'il étoit le commandement de l'Etat..... Il me répondit qu'il avoit laissé à M. de Bavouz le commandement des milices et que l'édit me donnoit le droict de commander, étant, lui, obligé de sortir de la ville... Je protestai de nouveau et il partit sans me dire où il alloit ni ce qu'il prétendoit faire.

Le vendredit l'on appercevoit déjà quelques troupes. Le samedi l'on vint me dire que de tout côté *il en*

roit et que tous les passages étoient occupés. Sur
3 heures l'on vint m'avertir qu'un officier venant
t part de M. de St-Ruth désiroit me parler, je lui
chai M. de Bavouz pendant que j'envoyai en
che de M. de Bernex. Tout le samedi se passa en
parlers. M. de St-Ruth impatienté me fit dire
si on ne lui rendoit les portes il alloit faire tirer
non.
ins ce même temps arriva l'aumônier de M. le
inal Le Camus qui m'annonça que S. E. se ren-
auprès du général. Mais cette même nuit arriva
e Varenne avec 1,500 Irlandais. M. le cardinal
vu M. de St-Ruth, mais il n'avoit rien pu obte-
les syndics furent obligés de capituler. Les por-
urent ouvertes et 3 bataillons allèrent occuper le
eau, et M. de St-Ruth me fit remettre les articles
ans :

Le marquis de St-Ruth, lieutenant-général des
ées du roi, commandant l'armée de S. M. en
phiné.

Promettons aux habitans de Chambéri qu'en
ant leurs portes tout présentement, ils ne seront
t pillés, et aucun tort ne leur sera fait par les
pes qui entreront chez eux.

Que les gentilshommes, magistrats et officiers
uerre qui ne voudront pas prester le serment de
ité au roi, pourront sortir dans dix iours avec
armes, bagages, familles, domestiques et tous
effets sans qu'il leur soit fait aucune insulte, et
seront donnés des passeports.

Fait au camp de Chambéri le 13 aoust 1690.

« Signé de St-Ruth. »

« Le 21 aout, les François, dit M. de Ba-
« gnasco, sous la conduite de M. de St-Ruth,
« après avoir occupé Chambéri ont marché sur
« Rumilli. Ces braves habitants ayant voulu
« faire quelque résistance et dû céder au nombre
« des assaillants, eurent quelques-unes de leurs
« maisons saccagées après avoir perdu 25 des
« leurs. Anneci s'étoit rendu à la 1re sommation.
« M. de St-Ruth, après avoir laissé dans cette
« ville une garnison et 7 canons, continua sa
« marche et se rendit à la Roche où il établit
« son camp. »

D'un autre côté, le marquis de Larray s'empara d'Aiguebelle sans coup férir, le comte de Bernex ayant abandonné cette ville pour se retirer à St-Jean « d'où je n'ai eu de lui ni nouvelle ni secours, » dit le commandant Bagnasco.

Le 13 septembre il annonça que les Français avaient achevé, dès le 7 du mois, le blocus de Montmélian : ils avaient, pour cela, rappelé à St-Pierre-d'Albigni ceux des leurs qui se trouvaient sur la montagne de la Thuile. Le jour suivant, ils se sont portés au fort de Miolan et ont fait sommer le commandant de la Roche de se rendre, s'il ne voulait être passé au fil de l'épée. Le gouverneur répondit bravement en faisant couper les routes et murer les portes. L'attaque dura un jour et une nuit, et après une vive fusillade de part et d'autre, et dans laquelle

es Français perdirent quelques-uns des leurs, s se retirèrent. Les deux marquis de St-Ruth t de Larray, qui étaient présents à cette attaque, onnèrent l'ordre de se diriger sur Conflans, on sans avoir menacé de revenir bientôt à la harge. Le marquis de Bagnasco envoya à Mio- an quelques renforts, des munitions, des vivres t de l'argent. Il apprit avec plaisir qu'un des nciens prisonniers de ce fort, le prieur de Ca- ibus, s'était particulièrement distingué à la dé- ense de Miolan (1).

Le 2 octobre il s'empressa de faire connaître à S. A. R. une marche des plus hardies faite par M. de Bourgneuf, qui était arrivé de Suse à Mont- nélian avec 20 soldats de sa compagnie, n'ayant employé que dix jours dans ce trajet, fait à tra- vers des montagnes et des précipices horribles, pour éviter la rencontre de l'ennemi. Il a dû s'ar- rêter et passer deux nuits à proximité du camp les Français à Aiguebelle, puis le matin, après avoir passé l'Arc ayant de l'eau jusqu'au cou, il a pu arriver à Montmélian sain et sauf et plein de zèle pour le service de S. A.

« Miolan, ajoute-t-il au bas de sa lettre, est « attaqué vigoureusement depuis trois jours. Le « commandant tient bon et se défend courageu- « sement; mais je ne puis prévoir quelle sera « l'issue de la lutte. »

(1) Voir *Miolan, prison d'Etat.*

Le 3 novembre, il envoya à S. A. R. copie de la capitulation de Miolan, regrettant, dit-il, que la garnison n'ait pas tenu plus longtemps, comme le commandant l'avait fait espérer et l'avait promis. Voici ce document :

Premièrement. Que la garnison de Miolan, tant troupes d'ordonnance que milice, sortira tambour battant, mesches allumées à deux bouts, en toute seureté, et sera conduit à Montmélian les troupes d'ordonnance, chaque soldat munitionné de 7 coups chacun et par le chemin le plus court, et les troupes de milice et lesdits officiers se retireront incessament chez eux et sans armes.

Le canon et vne espingole avec un barril de poudre seront en propre à M. le gouverneur.

Que le gouverneur, commandant et aultres officiers pourront sortir tous leurs bagages en quoy qu'ils puissent concister et tout ce qui leur appartiendra, et qu'il leur sera fourni tous les charriots nécessaires pour la voiture desdits bagages et des chevaux pour les officiers qui se retireront à Montmélian, en donnant hotage pour leur retour.

Et au cas que le bagage du gouverneur ne peut aller chez lui, il pourra rester en depost dans vne maison à Saint Pierre en toutte seureté, sans que l'on puisse l'inquiéter.

Et le bagage parelliement du commandant qui sera chez le curé, il l'envoyra prendre et luy sera fourny des charriots pour les faire voiturer chez luy, à la campagne ou à Montmellian.

Que le prisonnier Rubat sera conduit en toute seureté à Montmélian.

uenant que le gouverneur de Montmélian
ɔevoir ladite garnison luy estant à charge,
ırni estapes et escorte pour aller en seureté
ıt par le chemin le plus court. *(Cet article*
).

ne cederat point les portes et le chateau
l'on sortira. *(Accordé pour une porte*
)

euacuerat point le donjon que toutte la
soit dehors ce jourd'huy à 2 heures après
'on sera maistre des portes et generalle-
qui appartient à M. le gouverneur.

ouuerneur sera obligé de se retirer chez
reste de ceste année, et au commencement
ɜera obligé de prendre un passeport s'il
llieurs.

que le bagage du commandant qui reste
é il le pourra enuoyer prendre pour le
orter là ou il luy plaira, et l'on luy fournira
moyennant otage.

e soubsigné certiffle et atteste auoyr ex-
ente capitulation sur son propre original,
e marquis Saint Ruth, a moy exhibé par
landière, commandant audit chateau de
par luy retiré sans y auoir rien adjouté ny
pour estre telle la vérité ie me suis signé.
'ierre d'Albigny ce 2 octobre 1690.

GRAFFION, notaire.

vembre, le marquis de Bagnasco fait
. R. d'une escarmouche très-brillante
lle les capitaines de Chamousset et de

Thoire, à la tête de 80 hommes chargés de soutenir ceux qui étaient allé faire des fascines pour un cavalier qu'il voulait faire élever dans le bastion Bonvoisin, furent surpris par un poste de 160 Français qui étaient dans la maison forte dite du Blondet. Sans se laisser intimider par le nombre ou la position de l'ennemi, retranché au sommet d'un coteau, ils les attaquèrent bravement et vigoureusement, et, malgré une vive fusillade, ils réussirent à gagner la position, en chassèrent l'ennemi et ne se retirèrent qu'après lui avoir tué une vingtaine des leurs et 2 officiers, dont un était un capitaine, leur commandant; n'ayant eu que deux hommes blessés. Le gouverneur, qui avait combiné l'attaque, les avait fait soutenir par le canon de la place.

Le 5 janvier 1691 il annonce avoir fait arrêter et emprisonner un percepteur qui portait de l'argent aux Français. Un détachement, ajoute-t-il encore, composé de 11 hommes, a pu arrêter dans les Beauges et conduire dans la place un convoi de 52 mulets chargés de fromages, de beurre, de cuirs et d'autres marchandises : les 24 muletiers et les 2 dragons d'escorte ont été amenés au château. Les Français, toujours plus irrités de ces légers succès, ont intimé l'ordre aux femmes des officiers qui servent dans la place d'avoir à sortir des états en un bref délai, ajoutant que leurs biens et effets dotaux seraient confisqués si leurs maris ne rentraient pas. Voici

ettre qu'a reçue Mme de Thoire, femme d'un capitaines qui servent ici :

Dites à M. de Bagnasque que le roy a donné rdre que toutes les femmes dont les maris ont dans la garnison de Montmélian, ayent à ortir des états du roy après demain. Le tambour est envoyé pour que les maris enuoyent n état des lieux où ils veulent qu'elles se etirent. »

onnons en même temps la réponse très-oite adressée à Mme de Thoire par le gouverr, et que cette dame devait communiquer à es celles qui étaient dans ce même cas. La e est du 1er janvier 1691.

Jay beaucoup de peine à croire que S. M. t donné les ordres que vous me marqués ans votre lettre. Il a tant d'autres moyens de ous attaquer..... Cependant je n'ay d'autre onseil à vous donner que de laisser agir ces MM., et qu'ils vous envoyent partout où ils oudront pourveu que ce ne soit pas à Montélian. S. A. R. donnera des ordres pour que ous y viviez comme des personnes pour qui aura toujours beaucoup d'estime. Et en même temps que ces MM. exécuteront les ordres qu'ils disent, j'exécuterai aussi, de mon côté, ceux que j'ai de S. A. R., qui sont de porter le fer, le feu et la flamme dans toutes es maisons de ses sujets qui ont presté ser-

« ment de fidélité..... Je vous prie, Madame, de
« communiquer cette lettre à toutes les dames
« qui sont intéressées dans les menaces qu'on
« vous fait. »

Le 10 janvier 1691 il signale à S. A. R. « un
« des plus beaux faits d'armes, dit-il, qu'il ait
« eu occasion d'avoir avec les ennemis. Un de
« ses détachements, de la force de 150 hommes,
« sous la conduite des capitaines de Thoire et de
« St-Agneu, se porta hier du côté de Cruet où
« les François avoient établi un quartier de
« près de 500 hommes, et les attaquèrent avec
« tant de vigueur, qu'ils leur en tuèrent une
« quinzaine et deux officiers, en blessèrent en
« outre une vingtaine, mettant bravement l'épée
« à la main pour ne pas perdre du temps à char-
« ger leurs mousquetons. Ils n'eurent de leur
« côté ni mort ni blessé.

« Les opérations du siége se font déjà avec
« plus d'activité, une batterie de cinq grosses
« pièces vient d'être construite entre la Cha-
« vanne et Blondet, et l'on ne cesse de nous
« bombarder avec des mortiers de gros calibre.

« M'étant apperçu que les ennemis cher-
« choient à vouloir s'emparer du château de la
« Perrouse, j'ai fait retirer le poste que j'y avois
« établi et y ai mis le feu.

« Le 12 février il a été tiré contre la place 135
« bombes et carcasses. Jusqu'à ce jour il a été
« tiré 440 bombes et plus du double de boulets,

presque tous des boulets rouges, qui portent le feu dans le château et dans la ville. »

Le 26 février, il fait savoir à S. A. R. que le bombardement continue sans interruption depuis seize jours; on a tiré contre la place 4,500 bombes et plus de 5,000 boulets.

« La ville tient toujours, et je ne puis comprendre, dit-il, comment cette pauvre ville peut encore résister malgré les brêches, l'incendie de quelques-unes de ses maisons et les murailles qui s'écroulent de tous côtés. »

Le 28 février, jour des Cendres, le marquis de Bagnasco, ne voyant pas arriver le prédicateur ordinaire qui avait l'habitude de venir chaque année prêcher le carême à la garnison lui donner les cendres, les Capucins n'ayant pas osé se présenter au château depuis la défense qui leur en avait été faite, il s'adressa directement au maréchal de camp de S. M., de la Hoguette, le priant de vouloir retirer l'ordre qu'il avait donné, et faire une exception en faveur de ces pères capucins. « Je le retiendroy et ne le laisseroy sortir, lui dit-il, que le cours de ces sermons ne soit parachevé. Si au contraire vous n'approuvez pas que la dévotion soit chez nous, nous nous occuperons à d'autres usages.

« Je souhaiterois bien aussi, ajoutait-il, avoir un peu de poisson de Chambery pour ma

« table, moyennant mon argent... . En cas de « refus, je suivroy le parti que prendroit en « pareille rencontre le reverend père recteur « des Jésuites de la dite ville, en nous jetant « sur le bœuf, veau et mouton. Comme vous « nous donnez pourtant aujourd'hui, lui dit-il « encore en plaisantant, des cendres de nos « incendies partout, vous nous pouvez bien « donner le prédicateur. »

A peine M. de la Hoguette eut-il pris connaissance de cette lettre, qu'il haussa les épaules et leva les yeux au ciel, et dit au tambour qui lui avait apporté cette lettre qu'il se gardât bien de lui en apporter une seconde de ce genre ; puis, se ravisant et voulant profiter de l'occasion pour avoir quelques nouvelles de la place, il demanda à ce tambour quel mal avaient causé les bombes. Le tambour, qui ne s'était pas laissé intimider et qui était facétieux, lui répondit qu'elles avaient blessé le cheval de bois et gâté un peu la place où l'on donnait l'estrapade aux soldats. « Ah ! ajouta-t-il encore avec le plus grand sang- « froid, elles ont tué quatre bœufs, au grand « contentement de la garnison, qui s'est bien « réjouie d'avoir de la viande à discrétion. »

Le 30 mars, le gouverneur voit avec regret et chagrin que la maladie lui enlève plus de soldats que le fer ou le feu de l'ennemi. « Ils « ont tant souffert le froid cet hiver, dit-il à

S. A. R., et je ne vois pas de trouée par où
aire venir des draps de Genève ; hier encore
es François ont fait pendre un pauvre paysan
ui venoit nous apporter du fromage, et nous
ommençons déjà à manquer de viande, de
in et de cuir pour les souliers. »

e 9 avril, le marquis de Bagnasco envoya
ergents et 26 soldats pour tâcher d'enlever
détail dans les plaines de Chapareillan. Ils
nèrent dans une embuscade des Français ;
gré cela, ils réussirent dans leur tentative ;
lement, au moment de s'éloigner, ils reçurent
s coups de feu, dont l'un tua le jeune de
as, un volontaire.

e 26 juillet, il remercie S. A. des deux
vets qu'il vient de recevoir, l'un de com-
ndant pour M. Guerra, et l'autre de major
r M. de Chamousset. Il commence à s'in-
éter pour la ville de Montmélian. L'arrivée
fascines et de chariots amenant bombes et
res engins, l'approche de nouvelles troupes,
t lui fait craindre un nouveau bombardement.
upplie S. A. R. de ne pas l'abandonner ; la
ée d'Aoste est encore libre ; les secours
rraient encore arriver de ce côté.

a ville de Montmélian est sérieusement me-
ée, et, malgré le courage héroïque de ses
llants défenseurs, elle devra bientôt succom-
. Nous donnons ici un journal inédit du
ge de cette ville, que nous avons rencontré

dans les archives de Turin, et qui fera connaître jour par jour, heure par heure, les efforts de sa valeureuse garnison et de ses preux habitants jusqu'au moment où ils devront la céder, après avoir prouvé que, si tout était perdu pour eux, l'honneur du moins était sauf (1).

— 28 juillet, 4 août 1691 —

Journal du siége de la ville de Montmélian.

« Il y avoit long tems que les ennemis menaceoient cette ville. Ils ne pouvoient digérer qu'une bicocque entourée de vieilles murailles et pour ainsi dire pourries, sans dehors, sans fossés et sans artillerie, et qui plus est sans autre deffence que celle de petites tours rondes à l'antique où à peine peut-on loger deux mousquetaires, eusse desja soutenu quatorze mois de blocus et dix-sept jours de bombardement avec boulets rouges et carcasses, ils se croyoient engagez de réputation à réparer par quelque endroit les pertes et les desadvantages quilz ont eu dans toutes nos sorties. Ilz n'y croyoient point d'autre milieu que celuy de prendre la ville; mais c'estoit là la question. Ilz sauoient par leur triste expérience

(1) Archives de Turin.

'estoit pas possible de l'insulter, parce-
y a toujours fait une garde exacte, qu'elle
à l'abri de toute sorte de surprise : la
t la trahison qui leur sont si familières
r ont de rien servy, parce qu'ils estoient
ncus de l'incorruptibilité de celuy qui en
ıverneur. S'ils l'ont tenté elle a esté pré-
par des préuoyances qui ont déconcerté
pernitieux desseins. Enfin, voyant qu'il
oit point d'autre voye que la force ouverte
nt pas eu honte de l'assiéger dans toutes les
; qu'ils auroient employé pour vn Namurs,
ns ou vn Luxembourg.

)ur cet effet ils ont commencé, dez le mois
y, à nous reserrer de plus prez, à nous
ıer par des lignes qu'ils ont fait tout au-
e la place, et à tâcher de nous inquiéter
s petits fortins et des redoutes, où ils ont
es foconnaux et des spingardes qui fouil-
par tous les endroits de la ville ; mais
e ils ont veu que cela étoit trop peu de
enfin le 26e de juillet nous découurimes
atterie de quatre pièces de canon qu'ils
encèrent à élever entre la Chavanne et
et, au même endroit où celle des bombes
:et hyver, d'abord on prit des précautions
ıteau contre un nouveau bombardement,
ı ville contre le siége duquel on la voyoit
:ée.

e même jour ils commencèrent un boyau

sortant du milieu des mazures d'Arbin et tendant aux Capucins, que nous n'aperçumes point à cause des arbres et des mazures dont il étoit couvert.

« Le 27e ils continuèrent leur batterie de Blondet que nous reconnumes d'abord n'estre que pour la ville, par les embrasures qui y estoient tournées qui, quoique inutiles pour la brèche, n'a pas laissé que de nous estre la plus incommode parce qu'elle enfile toute la muraille de la ville et bat en ruine le couvent des Pères Jacobins qui étoit la meilleure de nos défenses.

« La nuit du 27 ils ouurirent la tranchée dans les formes, ils y entrèrent par le boyau qu'ils auoient fait le jour auparavant et la conduisirent jusques au milieu du pré du président de la Pérouse, situé entre les Capucins et les Adobbes, si bien qu'ils furent dez ce premier jour plus qu'à la portée du fusil des murailles, on les inquietoit autant que l'on peut par un feu continuel de dessus les ramparts qui n'empecha pas leur approche, ils n'osèrent pourtant pas auancer dauantage en plein jour, ils se contentèrent de s'enterrer toujours plus et de se couurir de nostre mousquet et du canon du château, ce qu'ils ont obserué depuis, qui est de conduire leurs travaux la nuit et de creuser le jour.

« Le 28e ils conduisirent quatre pièces de canon à Arbin ; ce même jour, à dix heures du matin, ils commencèrent à nous tirer, de la bat-

terie de Blondet, une pièce de canon, et sur le tard les trois autres. Nous nous apperçumes, dez ce premier jour, de l'incommodité que nous en recevrions dans la suitte, car elle enfiloit si fort les murailles que personne n'y pouvoit habiter : on ne laissoit pas cependant de choisir les lieux les moins enfilez, d'où l'on faisoit un feu continuel sur les ennemis, de même que de Saint-Dominique, quoique le canon les battisse à l'alternatiue avec les murailles.

« La nuit du 28e ils conduisirent leur tranchée sur la droite, du costé des Calloudes, pour se joindre à la muraille du costé du verger des Pères, où ils commencèrent leur batterie de brèche, ils y travaillèrent tout le 29 à la faveur de ladite muraille et du retranchement qu'ils y auoient fait pendant la nuict qui les mettoit à couvert du canon et du mousquet, le premier ne laissoit pas de les incommoder beaucoup, ce qu'il a encore mieux fait dez que les canons des ennemis ont esté en batterie, quoiqu'ilz fussent enterrez sans qu'on les puisse voir et qu'ilz ne fussent veus du nostre que de biais.

« Ce même jour, à dix heures du matin, il y eut une suspension d'armes pour trois ou quatre heures; M. le gouverneur s'étant apperçu que les ennemis faisoient leurs magazins dans les Capucins les envoya auertir par un tambour de se mettre à couvert de son artillerie qui l'y alloit faire braquer ; les allées et venues qui se

firent pour l'en détourner donnèrent lieu à cette longue suspension qui ne fut pas trop bien observée des ennemis ; ils tirèrent plusieurs volées de canon de la batterie de Blondet, et surtout quatre qui faillirent emporter M. de Chamosset qui parloit à M. de Thoy qui l'avoit fait demander sur la muraille. Il tâcha de s'en excuser sur l'éloignement du quartier, mais ils sont si fort accoustumés au manquement de parolle et à l'infidélité que l'on leurs fit grande grâce de ne leurs pas rendre la pareille, en leur faisant faire une vigoureuse décharge dessus, par nostre mousquetterie qui bordoit les rampars, mais on aima mieux recevoir leurs excuses que de donner la moindre ombre d'infidélité que le meschant exemple ne peut jamais autoriser.

« La nuit du 29 ils ouvrirent la muraille du verger des Pères dominiquains et conduisirent leur tranchée sur la droite, dans ledit verger, pour la joindre à celle du jardin qui n'en est pas éloignée de 400 pas.

« Le 30, à dix heures du matin, ils ont commencé à battre nostre muraille d'une seule pièce de canon, leur batterie est dressée contre la seconde tour à compter depuis le couvent des Pères, elle ne fit ce jour-là que ruiner quelque parapet de même que la chemise de la muraille.

« La nuit du 30 ils ont tourné leur tranchée sur la gauche et l'ont conduit jusques au coin de la muraille du jardin du costé de l'Isère.

« Le 31 ils ont discontinué de tirer leur canon
e batterie ; il faut qu'il leur fust arrivé quelque
ésordre par le feu continuel de celuy du cha-
au qui les bat en ruine, et que M. le gouver-
eur leur fait opposer avec tant de vigueur qu'il
s incommode beaucoup ; ils ont beaucoup de
eine à réparer la nuit les domages qu'il leur
use le jour : cependant ils ne sont pas si grands
'il seroit à souhaiter, parce qu'ils sont enter-
z d'une manière et si fort épaulez qu'on ne
eut voir que la bouche.

« Le canon de Blondet n'en fit pas de même,
ne discontinue point de tirer jour et nuit, et il
st si éloigné et posté si avantageusement que
nôtre ne le peut pas beaucoup incommoder,
lui a fait pourtant tout le mal possible, et quoi-
ue les ennemis fissent peu de cas de nos ca-
onniers ils n'ont pas laissé que de leur enfiler
es embrasures, renverser les fascines et les
arapets de leur batterie, et peut estre appren-
rons, comm' après le bombardement, qu'ils en
uront démonté et embouché.

« La nuit du 31, ils ouurirent un autre boyau
ndant aux Capucins ; ils auoient remarqué
'ils etoient enfilés en quelques endroits et
'ils étoient découuerts pour aller à un corps
garde qu'ils ont établis à la chapelle de
int Antoine ; ils le conduisirent jusques au
and chemin, qu'ils trauersèrent, ce qui nous
croire dans le commencement qu'ils y vou-

loient faire une autre batterie contre la porte d'Arbin ; mais nous auons depuis reconnu que ce n'étoit que pour se mettre à couuert du feu de la garde de ladite porte, et pour aller puiser de l'eau en seureté dans l'Isère.

« Cette méme nuit, il y eut une escarmouche générale de tous les côtés de la ville ; la tranchée commença, on continua de là le pont d'Isère, et on vint tenter à la porte de Chambery ; mais les ennemis trouuèrent les gardes si vigilantes et une si vigoureuse résistance qu'ils n'osèrent pas s'approcher de nos murailles, d'où l'on jettoit incessamment des feux d'artifice pour faire un nouveau jour dans le milieu de la nuit.

« Ce fust par un de ces feux d'artifice que le couvent de Saint Dominique fust incendié sur les onze heures de la même nuit ; comme on en jetoit par les fenêtres que l'on auoit fait murer depuis long temps, et où il n'y auoit qu'une meurtrière, il y en eut malheureusement un qui s'attacha à une gallerie qu'un religieux auoit obstinément refusé de coupper, quelques ordres que luy en eusse donné M. le gouuerneur ; le feu trouua une matière si disposée qu'en vn moment toute la galerie fust embrazée et le grand toit auquel elle touchoit ; le peu de secours que l'on y eust, à cause que tous les charpentiers étoient au chateau, fit que tout le toit le fust aussi dans un moment, et quelque diligence qu'on y ait pu apporter, on n'a pu

uer que l'église et un petit corps de logis,
: le reste a esté réduit en cendres. Il est vray
le canon des ennemis l'auoit déja si mal-
tté qu'on pû dire que le feu n'a fait que
venir son entiére destruction.

Le 1er aout, l'embrazement continua; il étoit
ıcile qu'vn si beau corps de logis brusla en
ıeu de tems. Ce ne fust pas le seul malheur
nous eumes : un de nos volontaires, M. de
eneuve, voulant aller escarmoucher sur une
r qui flanque toute la fassade du couuent qui
en dehors, fut tué sur le carreau; il n'auoit
manqué vne seule nuit de veiller depuis
ıuerture de la tranchée et de se porter en
s les plus dangereux endroits; il a aussy
ıué la mort dans le lit que doiuent souhaiter
honnestes gens comme luy. Ce même jour,
t le canon des ennemis fut en batterie à la
raille du verger des Pères, et commença à
droyer d'une manière la notre qu'en peu de
ıs il y eut une ouuerture à la tour qui étoit
tue; mais comme elle est terrassée encore à
hauteur d'un trabuc, il n'y eut pas danger
ne insulte, et nous eumes le loisir d'attendre
ıuit pour la terrasser. Cependant, comme le
'au que nous auions vu conduire du costé des
)ucins nous faisoit craindre vne batterie
ıtre la porte d'Arbin, nous profitames du
ıs que le canon n'y battoit pas encore pour
rasser la dite porte et toute la muraille qui y

est contigue ; nous barricadames aussy le cœur du couuent de Saint Dominique par une précaution qui nous a esté fort utile.

« La nuit du 1er, les ennemis ouurirent un autre boyau sur la droite, qu'ils conduisirent tout le long de la teste du marest tendant à la porte de Chambery ; ils en firent une cinquantaine de pas ; nous ne fumes pas cependant inutiles (*sic*) ; nous profitames du tems que le canon ne jouoit pas pour réparer la brèche ; il y auoit une grosse ouuerture de six pieds de carrure, et comme c'estoit dans la tour, cela nous donna plus de facilité à la remplir de terre, de bois, de fumier, de fascines et de tout ce qu'on se sert dans de pareilles occasions ; nous la mismes avant le jour dans un état à donner de l'occupation à leur batterie pendant tout le deuxième. Et comme il ne suffisoit pas d'avoir réparé la brèche, mais qu'il falloit encore y faire un retranchement derrière, nous commençames à y trauailler dez la pointe du jour par deux grandes trauerses de tonneaux à droite et à gauche de la brèche, et en terrassant une petite muraille qui regne tout le long de la grande. Les ennemis continuèrent ce jour là à battre incessamment la tour avec leurs quatre pièces de batterie, dont une portoit 48 livres de balles, et la jettèrent toute à bas à la hauteur de la réparation que nous y auions fait la nuit auparavant, ce qui les obligea d'allonger leur point

vue, et de le dresser contre la courtine à ite et à gauche de la tour. Cela nous obligea nostre costé à élargir nos retranchemens, et dit presque inutile tout le trauail que nous ons déja fait, puis qu'ils nous fesoient une erture par derrière. La peine ne nous re- ta pas ; nous y mismes d'abord la main, et y ployames toutes les femmes de la ville et du teau, qu'il faut auouer auoir trauaillé avec intrépidité qui n'a point d'exemple, puis les éclats de canon et la vue de quelques s qui en furent tuées ou blessées ne fust pas able de les faire retirer.

Le même jour, à midy, les ennemis nous yant en partie occupez à la réparation de la che et en partie endormis et lassez de la gue, firent une irruption par la muraille du lin des Pères, qu'ils auoient ouuerte des ux costés, auec des échelles, des pelles, des ches et des madriers, et tout ce qui est essaire pour saper, escalader et attacher le leur ; le peu de distance qu'il y a depuis ite muraille du jardin jusques à celle du uent fit qu'ils s'y attachèrent sans aucune istance. Ils n'en furent pas mieux traitez r cela : on accourut à tous les endroits où pouuoient être découuerts, et comme il n'y u'une petite tour qui flanque, il fallut auoir ours aux grenades ; nous nous en seruîmes a propos et en si grande quantité qu'aprez

un combat de plus d'une heure nous les chassames de dessous nôtre muraille avec la perte de plus de quarante des ennemis, qui y laissèrent tous les instrumens qu'ils avoient portés pour nous surprendre.

« La nuit du 2, chacun continua son travail de son costé, nous la réparation de la brèche, et les ennemis leur tranchée.

« Le 3, les ennemis estant fort incommodez du canon du chateau qui les foudroyoit, ils furent obligez d'en placer un sur la gauche pour estre un peu plus à couuert de nos foudres, et continuèrent à battre nôtre tour et nos deux courtines avec les trois autres, avec une telle violence qu'ils les ébranlèrent et en rasèrent tous les parapets et une partie de la muraille. La batterie de Blondet continuoit de même son feu, et comme on remarqua de cet endroit, où nous étions vus a reuers, que nous nous retranchions derrière la brèche, ils y commencèrent une autre batterie pour nous battre dans noz retranchemens; nous ne nous en apperceumes pourtant que le lendemain quatrième.

« La nuit qui précéda, les ennemis ayant veu le peu de progrez que leur batterie fesoit, soit par l'incommodité que leur donnoient les nôtres, soit par les terrasses que nous y fesions contre, et prévoyant auoir affaire s'ils ne pouuoient entrer que par un endroict, changèrent leur gros canon et le transportèrent à la muraille du

lin des Pères pour battre le cœur de l'église est sans flanc et sans deffence, et qui est ore à couuert de deux éperons qui sont à ite et à gauche dudit cœur. Ils firent un gros pendant ce changement pour le fauoriser, et, obstant celuy par lequel nous leur répon- es, ils s'approchèrent à la portée du pistolet.

Il commença à tirer dez la pointe du jour un tel effet qu'il renversa toute la fenestre s moins de deux heures. La muraille n'y oit espaisse que de deux pieds, ce qui facilita brèche où ils pouuoient entrer quatre mes de front; l'autre batterie de la tour tinua aussi son feu en manière qu'à dix res du matin il y eut une grosse ouuerture muraille. Ce qui ayant esté rapporté à M. le verneur par les bourgeois et scindicqs de la le qui le supplièrent de ne les réduire pas dernières extrêmités d'un assaut, il as- mbla tous les officiers de sa garnison, leur fit porter par l'ingénieur de la place l'état des ux brèches, outre encore une autre et celle bombardement, pour auoir leur sentiment r ce qu'il y auoit à faire pour l'honneur des mes de S. A. R., pour la conservation du ateau et pour tout ce qui pouuoit regarder n seruice. Il fut conclud par une unanime libération qu'il permettoit auxdits scindicqs de mettre leur ville entre les mains des troupes S. M. par une capitulation dont la copie est jointe.

« Il n'y a personne qui ne doiue estre surpris qu'une meschante ville comme celle de Montmelian aye soustenu dix jours et dix nuits de tranchée ouverte, deux batteries de 4 pièces de canon, et une si prez de la muraille qu'il n'y auoit que la portée du pistolet de distance. Cette résistance a estonné les ennemis, qui s'attendoient d'emporter la ville dans deux jours; il leur en auroit encore couté plus de dix, si nous n'auions pas eu le chateau à garder, et plusieurs autres raisons que l'on ne doit pas déduire dans un journal et qui paroitront au jour dans peu de tems.

« Je finiroi en disant que l'intrépidité de notre gouuerneur et son activité dans tout ce qui regarde la défense de la place n'a pas peu contribué à une résistance qui doit être l'admiration de toute l'Europe.

« C'estoit M. de Chamousset qui commandoit dans la ville et qui, avec sa compagnie du régiment de Chablaïs, les volontaires et la garde ordinaire, l'a défendue. »

— 4 août 1691 —

Capitulation de la ville de Montmélian.

La Hoguette, mareschal de camp des armées du roy, commandant l'armée de S. M. deuant Montmélian.

« La chamade ayant esté battue sur les 4 heures après midy du 4 aoust 1691, se seroient présentez ensuite Jacques Salomon et Francois Labouret, sindics de ladite ville, lesquels nous auroient offert de remettre entre les mains du roy les portes de leur ville demain 5 aoust, à dix heures du matin; à l'effect de quoy nous auons arresté avec eux ce qui ensuit :

« Il sera fait une treve pendant quatre jours, à commencer demain 5 aoust, à dix heures du matin, et qui finira jeudy prochain à pareille heure, pendant lequel tems il y aura cessation d'armes de part et d'autre.

« Pour la seureté de ladite trève, il sera donné de part et d'autre, entre nous et M. le marquis de Bagnasque, gouverneur de Montmélian, chacun un officier en otage.

« Pendant la durée de ladite trève, les bourgeois et habitans pourront sortir de ladite ville avec leurs femmes, enfans, biens meubles et autres effects pour se retirer partout où bon leur semblera dans les Etats de Savoye, sans qu'il

leur soit donné aucun trouble ny empeschement.

« Toutes les portes de ladite ville seront ouuertes et liurées demain 5 aoust, dix heures du matin, aux troupes de S. M.

« Il sera permis à icelle de faire dans ladite ville tous les travaux qui leur seront nécessaires pour se mettre à couuert de l'insulte de la garnison du chasteau, bien entendu qu'aucuns des dits travaux ne pourront estre faits sur le glacis du dit chatteau, ny de tout ce qui fait face à iceluy, ni aucune batterie qui puisse seruir contre ledit chatteau.

« Il sera permis aussi de destruire les murailles de la ville ou de les réparer si bon leur semble.

« Aucunes desdites troupes du Roy n'approcheront point ledit chateau pendant la durée desdits quatre jours.

« Les dits bourgeois et habitans seront tenus auant leur sortie de ladite ville de remettre entre les mains du Roy les armes à feu et autres qu'ils ont en leur pouuoir, auec les munitions de guerre et de bouche qui sont dans ladite ville.

« Il sera fait de très humbles remontrances à S. M. pour obtenir la continuation de leurs priuileges.

« Pendant les dits quatre jours il sera donné des ostages de la part de ladite ville comme quoy il n'y aura aucun fourneau, mine, ny autres ouurages

ıusterrains pour surprendre les troupes de . M., et au cas qu'il s'en trouvast, ilz se sou- ettent aux peines des ordonnances, après les- ıelz quatre jours ils seront mis en liberté pour : retirer où bon leur semblera dans lesdits ıtats.

« M. le marquis de Bagnasque sera tenu de ra- ïfier le présent traitté pour la durée seulement : ladite trève, après laquelle tous actes d'hosti- :é pourront recommencer.

« Fait au camp devant Montmeillan, le 4 aoust 591.

« La Hoguette. »

Le 4 août, le marquis de Bagnasco écrivait à . A. R., et c'est une de ses dernières lettres, ɔur lui annoncer la chute de la ville de ontmélian.

J'ai retardé et différé, dit-il, autant qu'il m'a été ɔssible ce moment, espérant toujours en prolongeant ıtte défense, recevoir quelques secours ; mais enfin, ıi dû consentir à ce qu'elle capitulât : j'y ai perdu ısez de monde, et ici, je me trouve avec 80 malades ai peu de confiance en ceux qui me restent. La ırnison diminue tous les jours, les soldats murmu- ınt et nous sommes déjà au mois d'août.

La capitulation vous sera présentée par un des ɾndics de cette ville, très brave homme, qui a fait, nsi que tous les autres habitans, admirablement bien ɔn devoir ; j'ose espérer que S. A. R. voudra le rece- ɔir favorablement.

Les François, écrit-il dans une autre lettre du 8 août, avouent qu'ils n'ont jamois rencontré une si vigoureuse résistance dans les places les plus fortes qu'ils ont attaquées. Ils avouent avoir perdu plus de 500 hommes et plusieurs officiers de distinction, un colonel mortellement blessé et un lieutenant-colonel qui a succombé à ses blessures, et nous n'avions que 150 hommes. J'ai dû, ajoute-t-il encore, accepter la trève de 4 jours pour sauver les bourgeois, les femmes et les enfans qui s'étoient réfugiés au nombre de plus de 400 dans le château, et qui ont obtenu l'autorisation de sortir de la ville. Les François ont demandé de démolir ou de fortifier les murailles de la ville, mais je me suis opposé formellement à ce qu'ils démolissent et pillent les maisons ou qu'ils fassent sauter le pont comme ils prétendoient le faire.

J'ai perdu pendant ce siége deux des meilleurs sujets de la garnison, un sergent allemand, dit Lallemand, qui s'est noyé dans l'Isère en voulant la traverser pour m'apporter de l'argent qu'il étoit allé chercher à Chambéry, et que lui avoit remis l'ami bien connu de cette ville, et un canonier appelé Violon qui m'a servi tant de fois pour porter à V. A. R. les lettres que je lui adressois et en rapporter les réponses : surpris par les ennemis au moment où il sortoit de l'île dite des Capucins, il fut condamné à mort et exécuté, préférant mourir plutôt que de faire le moindre aveu qui compromît le service de S. A. R. et qui auroit pu le sauver.

Le 5, à dix heures du matin, M. de Chamousset, qui avait soutenu le siége, se retira au château avec la garnison. Le marquis de

orcy, le prince de Richemont, le colonel de oix et plusieurs autres des principaux officiers ollicitèrent l'honneur d'être présentés à un omme qui acquérait tous les jours plus de éputation, et ces messieurs se retirèrent après ette entrevue aussi charmés des manières de [. le gouverneur qu'ils l'étaient de sa bravoure.

Dans les premiers jours du mois de septembre, es maladies commencèrent à se produire et deinrent si fréquentes, que dans peu de temps le ers de la garnison fut hors de service. Plus tard, es ennemis voyant approcher le temps des venanges, gâtèrent toutes les vignes partout où ils taient à couvert du canon de la place, et, au mois 'octobre, on dut envoyer couper de l'herbe our le bétail, qui ne trouvait plus à paître. Les aucheurs étaient souvent obligés de se retirer, uoique soutenus par quelques détachements.

Sans argent, n'en ayant pas reçu depuis plus le quatre mois, sans espoir de secours, la garison, déjà bien réduite par les désertions et es pertes qu'elle avait subies, était décimée n outre par les maladies. Tout ce que l'héroïsme, e courage et l'habileté peuvent produire, devait échouer devant les événements qui se pressaient. C'était, en un mot, le commencement le la fin.

Un événement vint toutefois rendre un moment d'espoir et donner un peu de joie à la garnison. Le 26 octobre, un Savoyard, nommé

Perrier, échappant à la vigilance des corps de garde français, eut moyen de pénétrer dans la place, et apporta au marquis de Bagnasco une lettre de S. A. R., par laquelle il lui annonçait la prise de Carmagnole et l'entreprise de Suse, et lui faisait espérer un prompt secours. Mais, dans la nuit du 6 novembre, les ennemis publièrent la retraite de notre armée qui abandonnait Suse. La consternation se mit bientôt dans la garnison : les maladies et les désertions augmentèrent : on ne laissait plus sortir que des gens bien sûrs, et l'on fut contraint de faire faire incessamment des rondes sur la muraille pour empêcher les soldats de se jeter en bas. Cela obligea M. le gouverneur à *faire déserter* un soldat pour donner avis à S. A. R. des dernières extrémités où l'on se trouvait.

Disons quelques mots pour expliquer ce contre-temps. La campagne de 1691 s'était ouverte par la prise de Nice. Catinat, qui, après la bataille de Staffarde, avait franchi, malgré la rigueur de la saison, le col de la Fenêtre, était arrivé en face de Suse, qui lui ouvrit ses portes ainsi que la citadelle. Il s'empara au printemps suivant du château d'Avigliana, dont il fit sauter les fortifications, et de Rivoli, qu'il brûla. La famille royale se réfugia à Verceil, et le duc de Savoie dut songer un moment à sauver Turin. Catinat, qui voulait arriver à Coni, s'était porté sur Carmagnole, qui était alors une des meilleures places

du Piémont, et s'en était rendu maître après deux jours de tranchée. Le duc de Savoie n'avait pas perdu courage, il avait abandonné Chivas et Cherasco, qu'il fit démolir, et avait mis tous ses soins à fortifier et à renforcer Coni. Cette forteresse, investie par les Français, résista à leur attaque, et ceux-ci finirent par se retirer à la nouvelle de l'arrivée d'un corps de cavalerie que le prince Eugène amenait de Mondovi.

La levée du siége de Coni fut bientôt suivie de la reprise de Carmagnole. Victor-Amédée eut un moment l'espoir que tout allait prendre une autre face, et l'on ne parlait plus que de reprendre Suse et d'aller sauver Montmélian. Malheureusement, les troupes autrichiennes, sous le commandement du prince Caraffa, hésitèrent d'abord, puis refusèrent de suivre le duc de Savoie et de s'aventurer si avant au delà des Alpes qui séparent l'Italie de la France. Victor-Amédée dut renoncer à son projet et se retirer en Piémont; Catinat repassa les Alpes et se porta sur Montmélian.

L'arrivée de Catinat, le 15 novembre, donna une nouvelle impulsion au siége, et déjà, le 28 octobre, le marquis de Bagnasco avait écrit à S. A. R. que les soldats étaient tout nus, qu'ils n'avaient plus ni chemise, ni souliers, ni cuir pour en faire; le bétail leur manquait tout à fait; ils n'avaient plus de lard, de fromage, d'huile, de riz et de fèves; il ne leur restait plus qu'un peu

de blé ; l'eau même commençait à manquer dans les citernes.

Mais à quoi bon rappeler ici les dernières péripéties et les efforts de cette place épuisée. L'on sait ce que sont les dernières opérations d'un siége. Celui de Montmélian fut mémorable: vainqueur et vaincu, bien dignes l'un de l'autre, se disputent à l'envi, l'un, l'honneur d'aboutir au plus vite, et l'autre, celui de retarder un échec qu'à chaque heure il craint d'avoir à subir; les batteries se rapprochent toujours plus de la place: bombes et boulets se suivent sans intervalle. Une de ces bombes tomba à la porte de la pièce où mangeait le gouverneur, les chandelles en furent éteintes et la table renversée.

Le lendemain, 1er décembre, deux nouvelles batteries commencèrent à tirer dès le point du jour, cinq autres et huit mortiers tiraient en même temps; l'on ne voyait en l'air que bombes, boulets et éclats de pierre : les malades continuaient à mourir et les autres soldats à tomber malades. De 9 capitaines et 14 lieutenants, 5 étaient au lit: la plupart des sergents ne pouvaient plus résister à la fatigue, obligés de demeurer jour et nuit sur la muraille ; il n'y avait plus que 6 volontaires en état de service, et la garde n'était plus que de cent hommes.

La nuit du 6 commença comme les autres par le feu des mortiers, qui dura jusqu'à minuit, sans aucune interruption. Toutes les bombes

taient jetées dans Bonvoisin; il y en tombait n si grande quantité, qu'il était impossible d'en pprocher. On put cependant faire retirer les nnemis et empêcher leur logement pour cette uit. Il est peu de fortifications que le canon 'abatte tôt ou tard, ce sont donc les hommes ui défendent les places, et le peu qui restait iminuait tous les jours; le canon en tua encore uatre ce jour-là.

Le journal de M. Chamousset continue comme uit :

« La quantité de coups que l'on tiroit obligeoit nettoyer souvent les armes; les balles de cali- re ne pouvoient plus passer, le gouverneur dut n faire fondre de plus petites.

« La nuit du 12, les bombes ne furent plus si réquentes, mais ce fut une grêle continuelle de ierres. M. de Chamousset en reçut une sur les eins, qui le mit six jours au lit.

« Le 13, on commanda un homme par com- agnie avec un lieutenant pour soutenir ceux ui alloient prendre de l'eau à une fontaine qui xistoit dans le fossé de Bonvoisin; les ennemis rent un feu extraordinaire de partout. Entre eux et trois heures, ils firent jouer la mine u'ils avoient faite; toute la contrescarpe en fut enversée dans le fossé le long de la face gau- he de Bonvoisin. Ils commencèrent en même ems le feu de toute leur artillerie, et battirent

tous les endroits qui pouvoient voir dans le fossé. On fit pendant deux heures, de part et d'autre, un feu continuel. Ils perdirent beaucoup de monde et plusieurs officiers. Les nôtres ne manquèrent pas de bravoure, soutenus qu'ils étoient par la présence du gouverneur : on ne comprend pas comment il ne fut pas emporté par les bombes, les pierres ou les boulets qui pleuvoient de tous cotés. Le marquis de Carret, volontaire, l'ancien prisonnier de Miolans, fut tué sur la brèche : le journal le cite comme un des plus vigoureux et des plus hardis de la garnison.

« Le matin du 15, les ennemis ayant mis un corps de garde sous la voûte de la fontaine, firent porter un madrier à travers le fossé, qu'ils appuyèrent contre le milieu de la face gauche de Bonvoisin, où le mineur vint s'attacher. Ils firent un grand feu des batteries et des tranchées : nous jetions de notre côté tant de barils de poudre, que nous avons su depuis que 7 mineurs et plusieurs soldats en furent grillés. L'effet de ces barils était si terrible, qu'ils enlevoient des sacs à terre, des gabions pleins et des pierres de 50 livres, et les portoient jusques dans les tranchées. M. de Catinat qui étoit à la tête des travaux en vit tomber plusieurs à ses côtés et faillit en être écrasé.

« Il falloit penser à capituler ; à ce mot seul de capituler, la grande ame du marquis de Bagnasc

it; il envoya aux arrêts le capitaine qui
ı, au nom de la garnison épuisée, le lui

.7 et 18, les bombes, les pierres et les
ımboient plus nombreux à mesure que
ies ennemies approchoient. Tout em-
notre côté, les malades continuoient à
ın nous tuoit tous les jours quelques
ı citerne diminuoit si fort qu'on fut
de distribuer l'eau par tête; tant de
e désespoir du secours commencèrent
la garnison. Le gouverneur feignit de
n apercevoir, sa fermeté et son exemple
nt et ranimoient les soldats, pendant
ennemis avançoient leur mine. Il fit
elle qu'il faisoit faire sous le cavalier.
usement une de leurs bombes et des
ies tomba si juste sur le canal où la sau-
otre mine étoit enterrée, qu'elle coupa
e en éclatant et mit le feu à la mine.
fut extraordinaire, toute la face droite
n et quatre toises de la gauche étoient
s dans le fossé, le cavalier bouleversé.
rneur fut obligé de rappeler la garde,
ıner la bastion, et de se retirer au

ıptoit y faire encore quelque résistance,
représentations verbales et par écrit
rand nombre de ses officiers, lui firent
qu'il ne falloit plus penser qu'à capi-

tuler. Il fit battre la chamade le 21, à midi, sur le bastion de la Cloche.

« Les ennemis ayant cessé de tirer, et le commandant du bataillon de Piémont ayant été envoyé en ôtage pour sûreté de l'officier qui devoit aller parler à M. de Catinat, M. le comte Guerra fut chargé de cette commission. Etant revenu avec l'assurance d'avoir la plus honorable capitulation que puissent espérer des braves gens qui ont bien fait leur devoir, M. de Chamousset sortit pour aller arrêter les articles, et rapporta à M. le gouverneur ceux qu'il avoit obtenus. En voici la copie :

— 21 décembre 1691 —

Capitulation faite entre M. de Catinat, lieutenant-général, commandant en chef l'armée de S. M. en Italie, et M. le marquis de Bagnasc, gouverneur de Montmélian.

1° M. le marquis de Bagnasc livrera demain, 22 décembre, aux troupes du roi, à huit heures du matin, la porte du fort de Montmélian, de sorte qu'il n'en reste aucune entr'elles et celles de S. A. R., lesquelles ne devront être séparées que par des sentinelles.

2° La garnison sortira après-demain matin 23, par la brèche, tambour battant, mèche allumée, balle en bouche et drapeaux déployés.

:nison sera conduite jusqu'à Veil-
), avec une sûre escorte, et par
ıs court de la Maurienne.

le la difficulté du transport des
canon qui ont été accordées à
e Bagnasc, il a été convenu qu'il
; à Turin trois pièces, choisies à
lles qui sont marquées aux armes

nvenu que l'étappe seroit fournie
a garnison de Montmélian jusqu'à
ıu'elle est fournie aux troupes de
; ne sera point au-dessus de cinq
.

ıvenu que les prisonniers seroient
et d'autre.

a porte aura été livrée demain aux
, comme il est dit ci-dessus, les
:ins de munitions de guerre et de
remises aux officiers des troupes
ɔnt été nommés.

onvenu que les meubles et les
officiers de la garnison que des
ɛs gens, qui auront été mis dans
s par précaution contre la bombe,
ceux à qui ils appartiennent.

convenu que M. le marquis de
s les autres officiers, sergents et
nt sortir tous leurs effets, tant
stibles qu'autres meubles, et les

faire transporter en tel lieu que bon leur semblera, en toute sûreté.

10° Il est convenu qu'il sera fourni des chariots et autres voitures à M. le marquis de Bagnasc, pour transporter ses meubles en Piémont, ainsi qu'aux autres officiers de la garnison.

11° Il a été convenu qu'il seroit fourni aux dépens de S. M. des chevaux de selle pour M. le gouverneur et pour MM. les officiers, volontaires et principaux domestiques.

12° Il a été convenu que M. de Catinat emploiera ses offices auprès de S. M. pour que les officiers savoyards de ladite garnison qui se retireront en Piémont, ne soient nullement inquiétés pour leurs biens, et, au contraire, soient rétablis dans ceux qui leur auront été confisqués à cause de la guerre.

13° Il a été convenu que l'on ne débaucheroit point les soldats de la garnison.

14° Il a été convenu que s'il y a quelques officiers, sergents ou soldats, qui, pour cause de blessures ou de maladies, ne puissent pas suivre le gros de la garnison, ils seront reçus dans Chambery pour être soignés et traités selon leur qualité, de la même manière que le roi en use à l'égard de ses troupes, et qu'il leur sera délivré des passe-ports en bonne forme, lorsque leur santé le leur permettra.

15° Il a été convenu que les soldats de quelque nation qu'ils puissent être, ne seront repris ni recherchés.

16° Il a été convenu que M. le marquis de gnasc pourra faire emporter les ornemens de chapelle du château, vases sacrés et autres partenant à ladite chapelle.

17° Que les bourgeois et autres retirés dans le àteau en pourront sortir en toute sûreté avec urs armes et effets, et pourront les emporter où n leur semblera, et ne seront nullement re-erchés pour avoir porté les armes pendant le ge : qu'au contraire, S. M. aura la bonté de r accorder sa protection et les mêmes privi-es dont ils jouissoient auparavant.

18° Qu'on leur laissera les cloches de leur ise, horloge, ornemens et vases sacrés qu'ils retirés au château.

19° Que les révérends religieux de Saint-Do-ique, servant d'aumôniers à ladite garnison, rront emporter les ornemens de leur église, es sacrés, meubles, papiers de leur couvent, même que leur cloche, qu'ils ont retirés audit teau.

20° Il a été convenu que les bagages de M. le verneur, des officiers, volontaires, sergens et lats, ne seront point visités, non plus que x des bourgeois.

21° Il sera livré, de part et d'autre, deux ôta-s de qualité égale.

Fait au camp de Montmélian, le 21 décembre 1.

CATINAT.

« M. le gouverneur ayant signé les articles après les avoir communiqués à ses officiers, envoya M. Carpinel, capitaine, et M. Brun, lieutenant, en ôtage, à la place du commandant de Piémont et d'un lieutenant de Languedoc.

« Les ennemis entrèrent dans la place le 22, à dix heures du matin. Nous nous disposâmes à en partir le lendemain.

« A trois heures après midi, M. le marquis de Bagnasc, fit assembler tous les officiers, et leur dit que, ne pouvant les contraindre de le suivre en Piémont, il avoit cru de son devoir de leur représenter l'obligation où ils étoient de le faire, qu'encore que toute la Savoie fût maintenant en la puissance du roi, ils n'étoient pas dispensés du double serment de fidélité qu'ils devoient à S. A. R. comme ses sujets et comme ses officiers. »

M. de Catinat et tous ses principaux officiers montèrent pour voir M. le marquis de Bagnasco; ils visitèrent la place et virent avec un grand étonnement le méchant état où elle se trouvait. Ils furent encore plus surpris de celui de la garnison, réduite à 244 hommes, y compris M. le marquis de Bagnasco, ses domestiques, les officiers et les volontaires; encore la moitié était malade. Il fallut qu'en sortant, les Français eussent la charité de les soutenir dans les mauvais pas de la brèche. Ces Messieurs ne purent pas re-

fuser les louanges que méritait M. le marquis de Bagnasco pour une si longue et si glorieuse défense, et ils lui avouèrent qu'il était le premier gouverneur qui eût résisté si longtemps aux armes du roi. Et cependant, les mémoires écrits par des Français et le *Mercure galant* de janvier 1692 ne manquent pas de dire, pour rehausser le mérite de la prise de Montmélian, que la place ne manquait de rien, et qu'elle n'a été emportée que par la valeur des Français, à qui rien n'est impossible. Moreau de Brazey dit que les assiégés ne manquaient de rien (1).

M. Duverdier fut nommé gouverneur provisoire de Montmélian par Catinat. Les officiers savoyards, qui étaient dans la place, MM. Navette, Thuset, baron d'Aiguebelette, etc., restèrent dans le pays, moins le marquis de Chamousset.

« Montmélian est perdu, écrivait de Modane « le marquis de Bagnasc le 26 décembre à « S. A. R., comme V. A. R. l'aura déjà appris « et comme je luy mande depuis bien long-tems, « que cela arriveroit, si elle n'avoit la bonté de « la secourir. Tout a contribué à sa perte, le « manque de défenseurs et l'infidélité d'une « partie de ceux qui me restoient. J'ai pourtant « poussé la défense à toutes les extrémités

(1) *Journal de la campagne de Piémont pendant l'année 1691 et du siége de Montmélian.....*, par M. Moreau de Brazey; Paris, 1692; in-8°.

« que j'ai cru devoir à l'honneur qu'elle m'avoit « fait de m'en confier la conservation. 40 pièces « de canon, 18 mortiers, 35 jours de tranchée « ouverte et 27 du plus furieux feu qu'on ait « jamais vu, avoient mis cette place dans un « estat qui n'est pas concevable. J'espère que « V. A. R. me donnera lieu, quand j'auroi l'hon- « neur d'estre à ses pieds, de lui faire cognoistre « que je n'ay rien à me reprocher sur sa perte. « J'écris à M. le marquis de Saint-Thomas par « M. de Valpergue, que j'envoie en poste, ce « dont j'ai besoin pour la sûreté du petit nom- « bre qui me suit. Je supplie V. A. R. de donner « ses ordres pressans pour cela. »

Dans la lettre qu'il adressait en même temps à M. le marquis de Saint-Thomas, il se recommande pour que S. A. R. lui envoie à Avignane, où il arrivera le 31, une escorte de 40 chevaux de selle et autant de chariots pour les équipages et pour les soldats malades. Il le prie de lui envoyer un carrosse, étant extrêmement fatigué et un peu souffrant.

« Je laisse à ceux qui le liront, dit M. de Chamousset en terminant son journal, de rendre justice à toute cette garnison et particulièrement à M. le marquis de Bagnasc, qui, pour parler d'après un général espagnol qui lui écrivit lors de son retour à Turin, a fait paraitre tant de prudence et de bravoure qu'il peut servir d'exemple

ı tous ceux qui ont l'honneur de gouverner des ɔlaces. Les marques d'estime et de distinction ɹu'il a reçues de S. A. R. sont encore pour lui les témoignages plus glorieux et plus authentiɹues. »

En récompense de sa belle conduite, S. A. R. e décora du grand cordon de l'Annonciade.

Le 31 mars de l'année suivante 1692, S. A. R. 'oulut aussi reconnaitre les dépenses qu'il avait aites pendant ce long siége, tant au profit de la ɔlace que de la garnison, et donna pour cela l'orlre au comte Marrelli, général de ses finances, le liquider ses avances, qui se trouvèrent monter ı la somme de 85,308 florins et 4 sous. Déduction 'aite des 6,068 florins qu'il avait reçus de Genève, l lui restait un crédit net de 79,240 florins, soit 3,890 écus d'or au soleil (1).

Les circonstances critiques dans lesquelles se :rouvaient encore les finances, ne permettaient ɔas de distraire du trésor, en faveur de M. le marquis de Bagnasco, une somme si énorme. S. A. R. donna l'ordre qu'on inscrivit cette dette, et qu'on fixât, sur différentes communes, autant de taxes qu'il serait nécessaire pour la solder entièrement.

S. A. R. nomma, le 20 juin 1692, le marquis de Bagnasco grand-maitre de son artillerie, et donna au comte de Piossasque, qui en était le

(1) *Documents*, n° XXIII.

titulaire, le gouvernement de sa maison, en lui conférant le titre de grand-maître. C'est en cette qualité de grand-maître d'artillerie qu'il fit en 1692 la campagne dans le Dauphiné, et en 1693 celle de Sainte-Brigide, près Pignerol, et, au commencement de l'année suivante 1694, S. A. R. le promut au grade de lieutenant-général.

La paix conclue en 1696, ne dura que quatre ou cinq ans. La guerre se ralluma en 1701 entre l'empereur et Louis XIV, pour la succession d'Espagne. S. A. R. partit avec ses troupes pour prendre le commandement des deux armées de France et d'Espagne aux frontières du Mantouan, et témoigna l'estime et la confiance qu'il avait en la personne du marquis de Bagnasco, en lui donnant le gouvernement de tous ses états tant deçà que delà les monts.

En 1703, Victor-Amédée, en apprenant le désarmement de ses troupes ordonné par Louis XIV, fit cause commune avec l'Autriche, se déclarant ainsi contre la France. Il envoya alors le marquis de Bagnasco à Verceil pour mettre cette place en état de défense. Après avoir pourvu cette place du nécessaire, le marquis étant tombé malade, se fit transporter à Turin et de là à son château de Salicet, où, après avoir souffert près de 7 ans d'une espèce de paralysie, il mourut le 3 janvier 1712.

Le duc de Savoie ne se montra pas moins

uste et généreux pour ceux qui avaient voulu ;oncourir, sous le commandement du marquis le Bagnasco, à la défense de Montmélian et pris es armes pendant le siége. Quelques-uns des ›ourgeois de la ville, qui s'étaient volontairement 'enfermés dans le château, donnant aussi preuve le leur intrépidité, furent déclarés exempts, eux ;t leurs descendants, pendant deux générations, le toutes tailles et impôts (1) ; d'autres furent ;ratifiés de sommes d'argent pour les dommages ;ue leur avait causés la démolition de leurs mai-;ons rendues nécessaires pour les travaux de léfense (2).

(1) Un arrêt du 30 avril 1698 exempte de taille les bour-;eois de Montmélian et ceux qui ont servi pendant le blocus ;t le siége de la ville et du château.

(2) Sur déclaration du contrôleur général des finances, Palma, intendant en Savoie, il fut payé en 1716 :

	liv.	s.	d.
Au marquis de Saint-Maurice Jean-Joseph Chabo, pour sa maison démolie à Arbin	2.000		
Au procureur général Morand, pour dommages ou démolition	1.705	6	8
A Jean-Baptiste-Nicolas Delaplace, pour dommages ou démolition	1.314	17	4
A François Lazaris, pour dommages à son château du Crest	10.000		
A Jean-Pierre Morand, contrôleur général des guerres, pour dommages	1.385	6	8
A François Charrière de Beauregard, pour dommages ou démolition	3.010	7	4
A Pierre-Antoine Chollet, pour dommages ou démolition	2.666	13	4

Jacques Salomon, bourgeois et l'un des deux syndics de Montmélian, capitaine dans la milice dès l'année 1688, qui avait toujours, depuis cette époque, prêté ses services dans la ville et avait donné pendant le siége de cette ville des preuves de courage et de hardiesse dans différentes sorties de la garnison, en s'exposant, malgré le danger de mort qu'il y avait à traverser les postes et les sentinelles des ennemis, pour aller porter à S. A. R. des nouvelles de sa ville et de son château de Montmélian, fut élevé, ainsi que son frère Révérend François, curé d'Aiton, aux rang et prérogative de noblesse. Ces deux frères, disent les patentes, qui sont du 11 juin 1692, ont été entièrement ruinés par les Français qui ont pillé, saccagé et brûlé leur maison de ville et de campagne; ils ont du reste toujours vécu en gens d'honneur : leur père, ancien officier, est mort au château de Montmélian, où il servait depuis

	liv.	s.	d.
A François Morel de Chariter, pour dommages ou démolition.....	5.362	13	4
Au chapitre de la chapelle de Chambéry, pour dommages ou démolition.....	11.217	13	6
A Amédée Panvin, médecin au fort de Montmélian, pour démolition et pour appointements.....	8.034	2	4
A François fils de feu Jean Sonnet, pour bétail fourni à la garnison et pour démolition de sa maison.....	9.893	11	3
A Nicolas Ganiglietti, pour dommages	925	3	4
A Jean-Jacques Ganiglietti, pour dommages d'une maison à Arbin.....	426	16	8

0 ans; leur mère, d'ailleurs, était d'ancienne oblesse, et la femme de Jacques appartient à ne des plus nobles familles de Savoie. Tous ces ıotifs portèrent S. A. R. à élever ces deux frères t les enfants de Jacques nés ou à naitre, au rang e vrais et anciens nobles, les exemptant, en utre, pour qu'ils se ressentent vraiment de cet onneur, et dès ce moment, de toutes tailles tant rdinaires qu'extraordinaires pour tous les biens u'ils possèdent ou posséderont à l'avenir eux t leurs successeurs, et sans attendre le laps de 0 années.

La nouvelle de la prise de Montmélian a été ccueillie en France et surtout à la cour avec ıne grande joie; le chevalier de Carmaing, aide e camp de Catinat, en porta la nouvelle au roi e 25 décembre. Un *Te Deum* a été chanté à Versailles et dans la capitale ainsi que dans la plu-ıart des villes de France et surtout du Dauphiné. ı Montrevel, dans cette province, on fit un feu l'artifice sur lequel des inscriptions et des de-ises latines rappelaient ce fait d'armes. Ces nscriptions et devises sont du sieur Rochat, uré du lieu. Une grande fête fut donnée à Versailles, et, pendant le repas, on promena devant ı cour, une figure plus ou moins exacte de la itadelle et du rocher qu'elle surmonte. Une onne gravure de Sébastien Leclerc reproduit ette singulière cérémonie.

Les beaux esprits du temps s'évertuèrent à

célébrer en vers la prise de Montmélian. Le *Mercure galant* de janvier 1692 contient plusieurs pièces de poésies sur ce fait d'armes : une entre autres de dix pages, où nous relevons les vers suivants :

..... Nice, dis-je, d'un coup de bombe
Lancé par Catinat s'humilie et succombe.
Bien plus, qui l'eût pensé, l'orgueilleux Montmélian
Qui semblait sur son roc ne craindre que la foudre
Vient sous ce même bras de voir d'un œil dolent
Tomber tout son orgueil et ses remparts en poudre.

Il y en a une autre de deux pages, une de cinq vers et trois madrigaux.

Le même journal du mois de mars 1692 contient encore quatre pages de vers sur la prise de Montmélian, toutes pleines de plates flatteries à l'adresse de Louis XIV, qui était bien confortablement dans son palais pendant que ses sujets se faisaient tuer pour prendre cette place.

Nous ne rappellerons pas ici tous les événements qui se succédèrent pendant les premières années qui suivirent la prise de Montmélian. Les garnisons françaises de Pignerol, Suse et Casal étaient tenues en échec par les alliés : Catinat était allé camper au-dessus de Fenestrelle sur les hauteurs qui séparent la Doire du Chison. Le duc de Savoie, espérant sans doute attirer à lui Catinat de concert avec le maréchal de Schomberg, fit, par une adroite diversion, une descente

le Dauphiné, prit Embrun après quelques
; de siége, brûla Gap et d'autres villes ou vil-
; qui avaient refusé de faire leur soumission,
.'eût été la grave maladie qui vint assaillir
ır-Amédée et le forcer à rentrer à Turin, il
u probablement continuer encore son expé-
n si heureusement commencée, et, par un
gement probable dans le cours des événe-
:s, éviter peut-être la funeste bataille de
arsaille.

ıfin, le 29 août 1696, la paix fut signée à
ı. Pignerol et Casal furent démantelés ; mais
:c de Savoie rentrait en possession de tous
:tats deçà et delà les monts, et, comme gage
ɜ traité, le duc de Bourgogne, petit-fils de
ce, épousait la princesse Adélaïde, fille
ɜ de Victor-Amédée. L'Autriche ayant ratifié
aité, le marquis de Thorcy, général des ar-
ɜ de France et gouverneur de la Savoie,
t en forme solennelle, en présence des syn-
de Chambéri et de la principale noblesse de
ovince, le duché de Savoie, entre les mains
ıarquis de Thana, capitaine des gardes du
s de Victor-Amédée. « Je remets, dit le
ɜ, les places et toutes les dépendances des
. de Savoie, à l'exception de Montmélian. »
ıe fut qu'à la fin de 1696, pendant les négo-
ons du traité de Ryswick, qui eut lieu au
; de septembre de l'année suivante 1697,
les Français se décidèrent à évacuer Mont-
an.

Nous ne croyons pas devoir ranger au nombre des gouverneurs de Montmélian le chevalier Fichet, quoiqu'il ait été le premier chargé d'aller occuper avec son régiment cette place, sitôt qu'elle serait évacuée par les Français, et qu'il y ait rempli les fonctions de gouverneur.

Le 14 décembre 1696, le chevalier Fichet avisait en effet le marquis de Saint-Thomas qu'il s'était rendu la veille à Montmélian avec le marquis de Thana, pour hâter le départ des Français. « Le marquis de Tana va coucher, dit-il, « à Montmélian, et moi je vais avec mon régi- « ment, pour l'y cantonner, à Francin, petit vil- « lage à un quart de lieue de Montmélian. »

Le 22 décembre il lui annonce son entrée dans cette place et le départ des Français, qui en sont sortis le 15, à 2 heures avant la nuit; il donne, à ce sujet, quelques détails peu importants sur cette place, qu'il a trouvée en assez mauvais état. Puis il indique quelques-unes des réparations que les Français y ont fait pendant leur occupation. Ainsi, ils ont réparé le corps de place, la brèche au bastion de Bonvoisin, les parapets et les traverses aux bastions de la Cloche et de la Roche, remis à neuf les couverts du quartier des deux bas-forts, du donjon et de l'appartement du gouverneur. L'état de cette place, ajoute-t-il, fait toujours beaucoup d'honneur à celui qui l'a défendue, les dehors en sont criblés et les dedans démolis ou incendiés, et il y a encore bien à faire

ndre habitable pour des troupes, pen-
son rigoureuse de l'hiver dans laquelle
mes. Une des premières choses qu'il a
rrivant dans la place, ajoute-t-il, a été
facer les armes du roi de France, celles
Verdier, et de les faire remplacer par
S. A. R., de M. le marquis de Thana et
nnes, faisant en ce moment fonction de
ur, puisqu'il doit recevoir les officiers
ison et les visites des étrangers ou des
qui ont occasion de venir au château.
ssi l'idée de faire mettre à l'entrée de
ne inscription, si toutefois S. A. R.
l'agréer, qui rappelle la rentrée en
n de cette place. La voici :

FORTISSIME OPPUGNATAM
, PER MENSES QUATUORDECIM, FORTITUDINE
DEFENSAM ARCEM HANC
M IGNIFERÆ BOMBARDÆ FATALIS CASUS
ARTI GALLICO APERUIT ET SUBDIDIT
VICTOR AMEDEUS
DUCUM SABAUDLÆ NOMINE SECUNDUS
VIRTUTE PRIMUS
ICO MAGNO GALLORUM REGE HACTENUS INVICTO
AMICABILITER TRIUMPHANS
RECUPERAT
ANNOQUE M. DC. XC. VI EXEUNTE
GLORIOSISSIMUS INGREDITUR.

janvier 1697 il annonce au ministre
s la destination que vient de lui ac-

...rier S. A. R. en le nommant à la majorité de ... et il ajoute que M. le marquis de Thana ... n'ayant remis les clefs et le commandement de ... que de la part de S. A. R., il ne pourrait ... Montmélian sans en être relevé par celui qui sera officiellement chargé de ce commandement.

Le 3 février il fait part à S. A. R. que, sur les indications d'un habitant de Montmélian qui l'assurait que deux canons avaient été enterrés dans le bastion de Bonvoisin, lors du siége de cette forteresse, il les avait fait chercher et en avait déjà trouvé un. « C'est un canon de 6 livres et de 24 calibres de longueur, disait-il, et, dans ce moment, on a découvert l'affût de la seconde pièce. L'homme qui les a indiqués, ajoutait-il, a été emprisonné par les Français qui s'en doutaient, et parce qu'il n'avait pas voulu les leur déclarer. Elles étaient à dix pieds de profondeur, mais les affûts sont entièrement pourris : j'en ai fait retirer la ferrure, que l'on a mise dans le magasin. »

Quelques jours plus tard, le 12, il annonçait à S. A. R. qu'il avait trouvé la seconde pièce : elle est de 6 livres, comme la première, mais un peu plus longue : elle a 30 calibres. « L'on m'a encore indiqué, ajoutait-il, quelques bombes laissées par les Français. Les paysans que ceux-ci avaient employés pour les amener depuis Pontcharra en avaient jeté plusieurs dans

les îles ; je les ferai chercher, dès que la saison le permettra. »

Le 17 février il écrit à S. E., et c'est la dernière lettre du chevalier Fichet, pour le prier de lui obtenir, près du Sénat, une lettre d'exemption de la régale, pour la charge de chevalier dont il a plu à S. A. R. de le gratifier en échange de celle qu'il avait au conseil du Genevois.

Le 23 août suivant le chevalier Fichet était à Verceil; il y était encore en 1704, époque à laquelle il avouait 33 ans de service et 56 d'âge.

XX

— 1697-1700 —

Félix-Amédée de Villafaletto,

gouverneur des château et ville de Montmélian et des forts de Miolan et de Charbonnières.

Le comte de Villafaletto était un ancien capitaine du régiment aux gardes. Victor-Amédée l'avait nommé au commandement du château de Nice, avec appointements de 3,343 liv. 13 s. 4 d. Ses patentes sont du 4 février 1691.

Le 28 février de l'année 1697, il passait de ce commandement au gouvernement des château et ville de Montmélian et des forts de Miolan et Charbonnières, en reconnaissance de sa valeur

et de sa belle conduite en différentes occasions. Il y resta jusqu'au 19 novembre 1700. Il fut remplacé alors par le comte de Caselette.

Le 16 avril 1697, le comte de Villafaletto, en sa qualité de gouverneur des château et ville de Montmélian, prêta à Turin le serment d'usage, promettant d'abord de ne commettre ni concussion ni malversation, et de ne remettre, sous aucun prétexte, le château à personne, sauf à celui qui serait désigné par S. A. R. Il s'engageait, en outre, et promettait de ne jamais rien révéler de ce qui concernait le service et de ne rien faire qui fût contraire à l'honneur ou à la sûreté de l'Etat et de S. A. R., se faisant au contraire un devoir de révéler tout ce qu'il pourrait apprendre et qui serait hostile au repos et au bien de l'Etat et de S. A. R., et, enfin, de servir avec toute l'exactitude et le zèle que doit un bon et fidèle gouverneur, vassal et sujet de S. A. R., et un chevalier d'honneur.

S. A. R., satisfaite des services rendus par le gouverneur de Montmélian, le comte de Villafaletto, dans les différents emplois et charges qu'il avait exercés, et dernièrement dans la province de Ceva, l'attacha plus particulièrement à sa personne, et le nomma son premier gentilhomme de la chambre. Ces patentes sont du 20 novembre 1700.

— 1703-1705 —

Second siége de Montmélian sous Louis XIV.

Avant d'entrer dans les détails du second siége de Montmélian par l'armée de Louis XIV, nous appellerons en peu de mots quelques-uns des événements les plus remarquables de la longue guerre qu'alluma en Europe la succession d'Espagne de 1701-1741, et qui se rapportent à l'invasion de la Savoie en 1701 et à la retraite de l'armée française battue sous les murs de Turin en 1706.

Louis XIV n'avait pas hésité à accepter pour son petit-fils la succession d'Espagne, et, ses hautes ayant aidé la maison d'Autriche à former une coalition pour la lui disputer, il faisait appuyer ses prétentions par une puissante armée. A la fin de l'hiver, une armée autrichienne avait débouché en Italie, par le Tyrol.

Victor-Amédée ne pouvait rester neutre; se fiant aux promesses que lui faisait le roi de France, il se déclara d'abord contre la maison d'Autriche, et marcha contre elle avec ses propres troupes réunies à celles de France et d'Espagne ; mais il eut bientôt motif de se défier des intentions de la cour de Versailles, et ne tarda pas à découvrir les buts secrets et les desseins

perfides des ministres du puissant monarque. Et cependant l'amitié du duc de Savoie pouvait être utile à la France; le représentant de cette puissance à Turin le comprenait bien, lui aussi; il n'hésita pas à conseiller les plus grands sacrifices pour conserver l'alliance de ce prince.

Louis XIV parut un moment céder à ces conseils, il promettait même d'accorder à Victor-Amédée le Milanais et quelques autres terres; mais bientôt le roi de France changea d'avis.

Le maréchal Villeroi, favori de Louis XIV, était venu remplacer Catinat dans le commandement des troupes françaises. Ce général, aussi vain qu'inepte, ayant engagé la funeste affaire de Chiari, malgré l'avis contraire de Catinat et les conseils du duc de Savoie, cherchait à faire peser sur d'autres sa honteuse défaite. Il n'eut pas honte de faire entendre au roi que Victor-Amédée était d'intelligence avec ses ennemis.

Vaudemont, de son côté, loin de démentir ces accusations auprès du roi d'Espagne, cherchait au contraire à les appuyer; aussi, quand le roi Philippe vint prendre le commandement de l'armée, il témoigna beaucoup de froideur au duc de Savoie, son beau-père.

Rebuté par tous ces désagréments, Victor-Amédée se détermina à abandonner ses alliés et à prêter l'oreille aux propositions que lui faisait l'Autriche. Voyant qu'on ne tenait rien de ce qu'on lui avait promis, et considérant que, dans

:e parti, il travaillait lui-même à forger des fers lont l'Europe en général et son auguste maison :n particulier seraient un jour infailliblement nchaînées, il traita avec l'empereur et ses lliés.

L'ambassadeur de France à Turin, qui avait eu ent des conférences tenues avec l'envoyé de empereur à la cour de Savoie, s'empressa d'é- rire à Paris qu'il fallait se hâter de retenir le duc e Savoie par d'autres égards et des concessions roportionnées à l'importance de son amitié, ou e décider à le ruiner entièrement. Ce fut à ce ernier parti que se décida Louis XIV. Il donna ordre au duc de Vendôme de se rendre à Man- ɔue et de désarmer les troupes piémontaises. .'ordre du roi portait même de se saisir de la ersonne du duc. Les soldats du duc de Savoie ırent désarmés le 29 septembre 1703; le mar- uis de Pallavicini qui commandait les Savoyards ut arrêté. On conduisit les officiers à Lodi, et es soldats furent internés dans différentes laces.

Victor-Amédée, indigné, ne se laissa pas inti- nider. L'on sait comment il sut répondre à ce nonarque altier qui voulait lui imposer ses vo- ontés, et qui lui accordait 24 heures pour se lécider. Il exigeait qu'il reçût une garnison fran- aise dans la citadelle de Turin et dans les places de Verceil et de Verrue. Dès lors, plus rien ne put empêcher le duc de Savoie de s'unir

à l'empereur. Au mois d'octobre 1703, les Français entrèrent en Savoie.

L'empereur Léopold s'était engagé à joindre aux troupes piémontaises un corps d'armée de 20,000 hommes, et promettait à Victor-Amédée de lui céder à la paix Alexandrie, la Lomelline et quelques autres terres, et lui garantissait en outre l'entière possession du Montferrat.

Le duc Victor pouvait bien avec ce secours défendre le Piémont, mais il ne se faisait pas d'illusion; il lui paraissait impossible de recouvrer la Savoie où il ne lui restait plus que la forteresse de Montmélian.

Louis XIV donna l'ordre de former le blocus de cette place, en attendant le moment favorable d'en faire le siége. M. de la Feuillade, maître de la Savoie, reçut l'ordre de venir par le Montcenis et le Petit-Saint-Bernard, se réunir au duc de Vendôme. Les forts de Bard et de Suse succombèrent bientôt, puis Verceil, Ivrée et Verrue. Il ne resta plus à Victor que Turin et Coni en delà des monts, Nice et Montmélian au deçà. Nice succomba au mois de novembre 1705, ses fortifications furent rasées, comme l'avaient été celles de Casal, Verceil, Pignerol. Louis XIV croyait, par ces destructions, humilier assez le duc de Savoie, et le forcer à recourir à sa clémence; mais Turin ne succombera pas, et, le 7 septembre 1706, les Français, battus à leur tour par le duc et le prince Eugène sous les murs

ette capitale, seront obligés d'abandonner
ie. La monarchie de Savoie sera sauvée :
or-Amédée sera vengé. L'Europe entière
audit à l'énergie de ce prince qui sut résister
volontés du trop superbe monarque. Mais
tmélian était tombé aux mains des Fran-
l'année précédente ; faisons d'abord con-
e les gouverneurs de cette place pendant
ège.

XXI

— 1700-1704 —

Joseph de Caselette,

verneur des château et ville de Montmélian et du fort de Charbonnières.

uda Joseph, comte de Caselette, était un
en major du régiment aux gardes, avec
e de colonel. Le duc Victor-Amédée le
ut au grade de brigadier (général de bri-
), et lui donna en même temps la charge
ouverneur des ville et province de Mondovi.
patentes sont du 28 février 1697.
ois ans plus tard, le 19 novembre 1700, il
hoisi pour aller remplacer le comte de
faletto dans le gouvernement des château

et ville de Montmélian et du fort de Charbonnières, avec la paye de 6,831 livres (1), et, le 16 décembre suivant, il prêtait à Turin, en cette qualité, entre les mains de S. A. R., le serment requis de fidélité.

En 1703, le roi de France s'était contenté de faire former le blocus de la forteresse de Montmélian. Quelques lettres particulières du comte de Caselette nous permettent de donner quelques détails sur les opérations de ce gouverneur pendant le temps que dura ce blocus, opérations qui naturellement se réduisaient à faire des sorties, à surprendre les différents postes ou corps de garde isolés et à enlever quelques convois de vivres ou de munitions pour ravitailler la place. Un fait, qui nous paraît assez curieux, nous est révélé par la lettre de ce gouverneur, en date du 1er avril 1704, qu'il adresse à S. A. R., et dans laquelle il lui donne l'état de la garnison de Montmélian. Il y avait, à cette époque, 332 hommes d'infanterie, répartis en 8 compagnies, 90 canonniers et mineurs, et 507 Suisses; en tout 929 hommes, compris officiers, sergents et malades.

Le 8 avril, les femmes de la Chavanne ne pouvaient venir à Montmélian pour acheter le sel dont elles avaient besoin, et celles qu'on laissait passer en étaient dépouillées à leur

(1) *Documents*, n° XXIV.

retour. Le comte de Caselette permit à cinq de ses soldats de se déguiser en femmes, portant de petits sacs de sable. Arrivés près du poste, ces soldats déguisés jetèrent leur sac et firent feu, avec des pistolets qu'ils avaient cachés sous leurs jupons, sur les soldats français qui se disposaient à les arrêter.

Le 6, un détachement, sous la conduite du baron de Lornay et du capitaine Sirace, se porta à Torméry, détruisit les fortifications, arracha les palissades et ramena trois chariots, dont un était rempli de pains de munition et les deux autres d'armes et de palissades. La veille, dix hommes avaient pu saisir à Saint-Jean-de-la-Porte 35 sacs de blé et 2 de farine.

Le 12 avril, un détachement de 35 hommes se rendit jusqu'à Aix, où il put enlever un convoi de 84 bœufs.

Chambéri était alors occupé, dit le comte de Caselette dans le rapport qu'il adressa à S. A. R. le 18 avril, par 400 hommes, sous les ordres de M. de Vallières. Anneci n'avait que 150 hommes; il y en avait 25 à Miolan. Le comte de Caselette eut un moment l'idée d'enlever M. de Vallières. Il en avait été question avec M. Bovard, d'Anneci, officier des milices; mais ce projet ne put être mis à exécution.

Le 24 avril 1704, le comte de Caselette dut céder le commandement de Montmélian au comte de Santena, qui arriva dans la place

porteur d'une lettre de S. A. R. Ce brave officier fit acte de la plus parfaite soumission aux ordres qu'il venait de recevoir, se bornant à exprimer à S. A. R. l'espérance qu'il saurait plus tard lui rendre justice, « *ayant toujours fait*, disait-il, *son possible pour faire et faire faire le service.* » Il continua à servir dans la place. Nous le voyons, en effet, figurer parmi les signataires de la capitulation.

Mais, avant de nous occuper des actes du nouveau gouverneur, nous devons mentionner ici un incident de ce siége qui fait le plus grand honneur au baron Menthon de Lornay, major des compagnies franches, qui commandait une des compagnies du fort pendant le blocus de cette place. C'était en 1703. Louis XIV, ne laissant que quelques faibles détachements en Savoie, en avait rappelé M. de la Feuillade et ses troupes, qui devaient aller en Italie se réunir à celles du duc de Vendôme. Il aurait bien voulu en finir plus tôt avec la Savoie, et ne négligeait rien pour tâcher de se rendre maître de Montmélian. Il eut recours à un de ces subterfuges assez en usage à la guerre, et qui avait déjà réussi un siècle auparavant à Henri IV. Il s'agissait d'avoir des intelligences dans la place et de gagner, à prix d'argent, quelqu'un qui voulût bien livrer, à un moment donné, une porte de la forteresse, ou faire sauter un bastion ou toute autre partie du château qui pût offrir

brèche praticable à une colonne d'assié-
ts. Un traître s'offrit, qui se chargea de
er à bien cette honteuse tentative. Ami du
n de Lornay, ce traître se chargea de lui en
'e. C'était en novembre 1703.

Mon cher baron (1), lui écrivait-il, je suis
ı amy et ton serviteur. Il s'agit de la con-
rvation de ton chateau et de ta fortune; ta
nme en recevra bientôt des marques. Il
ıt que tu me fasses savoir tout ce qui se
ssera dans le chateau : on trouvera le
oyen de t'envoyer des gens surs et fidèles;
is assuré d'une récompense qui surpassera
beaucoup les services que tu rendras... »
ı demande, écrit-il dans une troisième
e, qui suivit bientôt cette première, et qui
e la date du 23 novembre, « On demande
que tu peux faire, sur quoiz ont pourra
nter, soit en faisant sauter ou jouer d'autres
ssorts que tu croiras convenables..... La
compense te mettra en état de ne plus rien
uhaiter de ta vie, parole de maréchal, sois
ersuadé du secret. Tu as de l'esprit, ingénie
i..... »

e baron de Lornay, qui espérait qu'on pour-
irer, pour la défense de la place, quelque
i de cette proposition, n'avait pas hésité à

(1) Nous devons ces documents à la complaisance de
ıvocat Perrero.

en faire part au comte de Caselette, et, en ayant reçu l'autorisation du gouverneur, il répondit à cette lettre, et entretint quelque temps correspondance avec cet émissaire.

J'ai bien compris, lui écrivait de nouveau celui-ci dans une septième lettre, qui porte la date du 30 novembre, « J'ai bien compris « toutes vos lettres ; vous pouvez comprendre « aussy qu'il y a cent mille livres pour vous « bien assurées, sans y comprendre la récom- « pense que vous promettrés à ceux que vous « employerez, qui sera fidellement payée.

« Nous sommes en peine, ajoutait-il, de « savoir comment et par quel moyen vous pou- « vez nous mettre en possession de l'héritage. « Si se sera en mettant le feu aux poudres, « chose qui ne peut réussir que dans un blocus « ou siége, ou bien en faisant des caballes « assez fortes par lesquelles nous puissions nous « rendre maîtres de la porte moyennant 10 « 1,200 hommes qu'on vous enverroit de nuit « pour se trouver au point du jour, à l'alarme « qu'on donneroit, se saisir des chefs ou du « gouverneur sans pourtant leur faire aucun « mal..... »

Le baron de Lornay, qui remettait au gouverneur toutes les lettres qu'il recevait, lui communiqua aussi celles de sa femme. Dans une de ces lettres qui figure sous le n° 8 dans le procès-

bal qui fut rédigé, plus tard, de cette af-
e, la baronne recommande à son mari de
ı faire son devoir : « Prends bien garde à
ɔut, lui écrit-elle, car l'honneur nous doit
tre plus cher que les biens. »
ans une seconde lettre, n° 9, et qui est la
ıière, la baronne, instruite des démarches
l'on faisait auprès de son mari, et sans doute
ıi auprès d'elle, pour le décider, lui fait de
velles recommandations plus pressantes.

Celle-cy, lui écrit-elle, est pour vous dire
ı'on m'a fait part du secret de la lettre que
ɔn vous a envoyé, mais si vous voulés m'en
oire, vous n'écouterés point les proposi-
ɔns, car il faut l'honneur et point le gain,
ıoyque le gain seroit fort considérable et
ême de belle promesse, en me disant que
ne sortiroy pas de Chambéry, et point de
ɔnfiscation et bien. d'autres promesses.....
ıe l'avidité du bien, ajoute-t-elle, en finis-
.nt sa lettre, ne vous fasse pas faire une
ute, je ne vous en dis pas davantage. »

e duc de Savoie, à qui le comte de Caselette
t envoyé la correspondance du baron de
nay, en lui faisant part des tentatives que
avait faites auprès de cet officier, voulut lui
rimer lui-même toute la satisfaction que lui
.t fait éprouver cette conduite loyale, et il
promit de lui faire donner les 100 mille li-

vres que les Français lui avaient fait offrir, lui promettant, en outre, de lui faire *ressentir à lui et à toute sa famille, d'une manière distinguée, les effets de sa protection* (1).

Le 16 mai 1704, en effet, il donna, du camp de Crescentino, où il se trouvait, l'ordre à son trésorier, de payer à la baronne de Lornay, une pension annuelle de 1,500 livres, à commencer dès le 1er janvier; et, jusqu'en 1714, les comptes de la trésorerie portent, enregistrée par semestre et chaque année, la somme de 750 livres perçue par la dame baronne de Lornay. Cette pension lui fut comptée par anticipation, car cette somme de 750 livres lui fut payée le 1er janvier et le 1er février 1704, *à cio*, y est-il dit, *per degne cause moventi l'animo di S. A. R.*

En 1711, le baron de Lornay reçoit, le 28 mars, une somme de 10,000 livres à compte des 100 mille livres que lui avait promises S. A. R., et le 11 mai 1717 il reçoit la somme de 120,433 livres 68 s. *per haver scoperto un tradimento meditato dalli nemici per la piazza e forte di Monmeliano.*

Bien plus, dès l'année 1704, le baron de Lornay est promu lieutenant-colonel dans le régiment de Savoie.

Le 4 septembre 1713, il est nommé colonel du régiment de Chablais.

(1) *Documents*, n° XXV.

En 1730 et le 21 mars, il est nommé commandant de la ville de Valence.

Le 23 septembre de l'année suivante 1731, il est promu général de bataille.

En 1734 et le 19 janvier, il a le gouvernement de la place de Pizzighetone, et le 14 février suivant, il reçoit le brevet de maréchal de camp.

Le 14 septembre 1736, il a le commandement du duché de Savoie.

Enfin, en 1737, le 24 avril, il est nommé lieutenant-général.

XXII

— 1704-1705 —

Charles-Octave-Joseph Benso di Santena,

gouverneur des château et ville de Montmélian et du fort de Charbonnières.

Le comte Charles-Octave-Joseph Benso di Santena, gentilhomme de la chambre de S. A. R., commandant de la ville de Nice, gouverneur des ville et province de Mondovi, gouverneur de Montmélian, puis de la vallée de Suse, de Bardonnèche et Cesana, de la ville et province de Coni, etc., avait épousé Christine de Lescheraine. Il mourut à Turin l'an 1724.

Il ne laissa qu'un fils, Victor-Amé, qui fut tué à la bataille de Parme en 1734, et celui-ci ne laissa qu'une fille, morte jeune au monastère de Sainte-Croix, en 1740.

Le duc Victor-Amédée nomma le comte Benso di Santena lieutenant-colonel dans le régiment d'Aoste, gouverneur de la citadelle de Mondovi et commandant de la ville et de la province de ce nom, avec la paye de 3,000 livres d'argent. Cette nouvelle charge lui donnait droit et ancienneté sur tous les colonels qui se trouveraient nommés après cette date; ainsi le voulaient ses patentes, qui sont datées du 7 juin 1694.

Trois ans plus tard, le 26 janvier 1697, S. A. R. donnait au comte de Santena une nouvelle preuve de son estime particulière en le nommant gentilhomme de la chambre. La même année et le 6 mars suivant, pour récompenser ses services près sa personne en sa qualité d'aide de camp pendant la dernière campagne et comme commandant de la ville de Turin, il le nomma commandant de la ville et du comté de Nice.

Le 19 novembre 1700, il remplaça le comte de Caselette comme gouverneur des ville et province de Mondovi. Envoyé le 22 avril 1704 à Montmélian, il sut prendre le commandement de cette place, malgré la présence du comte de Caselette, qui devait rester sous ses ordres. Cette destination était due sans doute à son

ıneté. Il dut continuer, en cette qualité
ıdant le blocus, les opérations conduites
ıvec tant de succès par son prédécesseur.
yant reçu, depuis son arrivée dans la
aucune nouvelle de S. A. R., le comte
ntena se décida à informer le ministre,
ıis de Saint-Thomas, de la position de
nélian, le priant de le tirer de l'inquiétude
mettait le silence de la cour. Il le priait
ème temps de vouloir l'autoriser à accorder
ıtie aux déserteurs qui voudraient rentrer
la place pour y continuer leur service
ınt la guerre. Il regrettait surtout la perte
ıux lettres, des 4 et 16 juillet dernier,
lesquelles il faisait part à S. A. R. d'un
ssez important : un détachement de 300
ıes s'était jeté le 13 dudit mois dans le
ier de la Chavanne, et avait enlevé deux
ı de canon, ravageant le camp ennemi, et
ıt tout ce qu'ils n'avaient pu emporter.
onna plus tard, le 16 septembre, à S. A. R.,
ètails fort intéressants sur l'état du blocus.
'rançais avaient établi un bataillon aux
ıes; ils en avaient deux à Torméry, deux
ırdin (1), deux à la Chavanne, un à Con-
des dragons à Moûtiers; quelques com-
es franches à Chambéri et un détachement
Thuile. Il se plaint de la désertion qui

(1) ɔurdin, hameau d'Arbin.

augmente toujours davantage chez les Suisses. Enfin, il annonce qu'il a fait démolir le prieuré d'Arbin et couper les arbres, parce que les Français cherchaient à s'établir dans cette localité qui pouvait leur être fort avantageuse.

Le 6 octobre, il annonce à S. A., avec une certaine complaisance, l'opération qu'il a pu achever fort heureusement de la vendange, qui a donné 300 tonneaux de vin, quantité plus que suffisante pour une année et pour toute la garnison. Il annonce aussi qu'ayant fait inviter tous les paysans d'alentour à venir le rejoindre dans la place, il s'applaudit beaucoup de cette idée, parce qu'il en est arrivé un assez grand nombre qui lui seront d'une grande utilité. Enfin, il ajoute que le régiment de la Feuillade, qui est à la Chavanne, étant venu placer un corps de garde sous les ordres d'un capitaine à la tête du pont de l'Isère, un détachement de 25 hommes alla leur tuer 5 ou 6 hommes, et, après avoir blessé le lieutenant et un sergent, ils emmenèrent le capitaine prisonnier à Montmélian. Ce capitaine fut renvoyé dès le lendemain *sur le pié de cartel [sic]*. Le 18 octobre, le comte de Santena fait part à S. A. que M. de la Feuillade, reconnaissant des bons traitements employés à l'égard de ce capitaine de son régiment, s'était empressé de l'en remercier, et lui avait envoyé deux charges de vin de Champagne, comme expression de sa reconnaissance.

Le 11 novembre, il a fait fusiller un espion qui s'était chargé de pénétrer dans la place et de l'assassiner à l'instigation, dit-il, de M. de Vallières. Quelques opérations lui ont également bien réussi; à Conflans, il a pu faire jeter 600 sacs de farine à l'eau, saisir l'argent du banc de sel et arrêter quelques officiers qui arrivaient de la Val-d'Aoste, chargés de lettres pour la cour de France. Un autre détachement, enfin, a pu faire sauter la poudrière que les Français avaient établie sur la route des Echelles. Toutes ces opérations, écrit-il le 1er décembre à S. A., ont tellement irrité les Français, qu'ils se sont décidés à renforcer le blocus de 4 à 5 bataillons, et, n'ayant pu m'empêcher de faire mes fourrages à Francin, M. de la Feullade a fait brûler ce pauvre village. De mon côté, ajoute-t-il, j'ai fait démolir la Perrouse, Lazarri et abattre tous les arbres d'alentour.

Le 6 décembre, il annonce l'arrivée de 6 pièces de canons et de 12 mortiers. Il y a 14 à 15 bataillons dans le pays et 4 régiments de dragons. Il voit avec terreur diminuer ses provisions, blé, bétail et argent. Ils en ont à peine jusqu'au mois de mai; la désertion augmente d'une manière sensible; elle est due aux préparatifs de bombardement que font les Français.

Le 16 décembre, il fait part des dispositions qu'il a prises en vue du bombardement. Tous les magasins, dit-il, sont à l'épreuve de la bombe;

les sentinelles sont choisies parmi les soldats au[illegible] gardes dont il est plus sûr, et inspectés de quart d'heure en quart d'heure; la garnison est logée dans les casemates; les bois, foins et paille sont empilés dans les fossés. La forge, le magasin à blé, la pharmacie, l'hôpital, la salle d'armes et le bétail sont tous à couvert. Enfin, il a fait passer par les armes deux déserteurs suisses qu'il a pu faire saisir. Cet exemple a fait bonne impression; depuis lors, la désertion n'est plus aussi fréquente.

La situation de Montmélian devenait cependant de jour en jour plus critique; le blocus, en se resserrant, étreignait toujours davantage la place et ne permettrait bientôt plus de sorties. Le duc Victor-Amédée fit tous ses efforts pour sauver cette forteresse; il chercha à la faire ravitailler par le baron de Saint-Rémy; mais celui-ci, arrivé près de Chambéri, ne put passer outre, et fut obligé de se retirer, ayant rencontré des forces trop nombreuses. Montmélian, enfin, toujours bloqué et réduit à la dernière extrémité, affamé et ne pouvant plus espérer de secours, dut capituler.

Voici un extrait du journal de la campagne de 1705 et les articles de la capitulation signée le 1er décembre de cette année.

Journal de la campagne de l'année 1705, commencé au mois de juin.

.....

« Le 1er du mois de décembre 1705, la garnison de Montmélian a été contrainte de capituler, faute de vivres, après avoir soutenu un blocus de plus de deux ans.

« M. le comte de Santena, qui commandoit dans la place, avoit convenu avec le chevalier de Lumagne, colonel d'un régiment étranger au service de France, muni d'un plein pouvoir de M. le comte de la Fare d'Alés, commandant le blocus, que ladite garnison ne sortiroit que le dernier jour du mois de décembre, si elle n'étoit pas secourue avant ce temps-là, avec les honneurs accoutumés, 6 pièces de canon et diverses autres conditions avantageuses.

« Mais le ministre françois, M. de Chamillar, écrivit le 4 décembre une lettre énergique sur ce sujet à M. de la Fare, lui disant que le roi n'approuvoit pas ladite capitulation sous de pareilles conditions, et luy ordonnant de n'entendre à aucune proposition, de ne recevoir la garnison qu'à discrétion, si M. le comte de Santena ne vouloit pas remettre la place le 10 ou le 12 dudit mois, pour le plus tard, et de luy donner seulement 2 pièces de canon pour honorer sa sortie.

« Sur quoi, M. le comte de Santena, voyant que les vivres luy manquoient et qu'il avoit ordre de sauver la garnison, fut obligé de céder à ces exigences. Il sortit le 17 de la place avec les honneurs ordinaires et 2 pièces de canon, et a conduit à Turin ladite garnison, s'élevant à environ 400 hommes en tout.

« Cette perte a esté bientôt suivie d'une autre non moins considérable. Le château de Nice, après 2 mois de siége, a aussi été contraint de capituler le 5 janvier 1706. M. le marquis de Carail, qui commandait dans la place, s'y est fort distingué (1).

Articles de capitulation entre M. de Lumagne, colonel d'un régiment étranger au service de S. M. T. C., muni d'un ample pouvoir de M. le comte de la Fare d'Alés, commandant le blocus, et M. le comte de Santena, commandant les armes de S. A. R. à Montmélian.

I

Que, si pour tout le présent mois de décembre et celui de janvier prochain, jusqu'à la my février suivant, ie ne reçois point de secours, et un ravitaille-

(1) Le marquis Costa de Beauregard, dans une note (n° 26) qu'il insére à la fin de son 3e volume des *Mémoires historiques*, dit que les trois places fortes de Montmélian, Nice et Verceil, perdues en 1706, succombèrent par suite des révoltes de leurs garnisons..... Les détails que nous venons de donner sur les causes qui amenèrent la capitulation honorable de Montmélian, nous permettent bien de démentir pour cette place du moins, cette assertion.

nent capable de fournir la subsistance à la garnison pendant quatre mois au delà, ie remettray la place aux troupes de S. M. T. C. entre les mains de M. le comte de la Fare, commandant le blocus, le 15 février 1706.

Accordé jusqu'au 31 du présent mois de décembre 1705, auquel iour les troupes du roy entreront dans le château, en mesme temps que la garnison en sortira, à dix heures du matin.

II

Que je sortiray avec la garnison tambour battant, enseignes déployées, armes et bagages, etc.

Accordé.

III

Que je sortiray avec 6 pièces de canon de fonte, à savoir : deux de 20 livres de balles et 4 de 16, dont il y en aura deux aux armes du roy, et quatre aux armes de S. A, R., et deux mortiers, avec de la munition et des boulets pour tirer 50 coups de chaque pièce, et que l'on fournira des voitures pour le charroj du canon, à moins qu'on ne convienne d'un échange en Piémont a estre fait 15 jours après l'arrivée de la garnison à Turin, auquel cas on ne fera que sortir les pièces du château avec leur attirail, pour les faire suivre la garnison jusqu'à la Chaîne, lorsqu'elle sortira.

Accordé 2 pièces de canon de 20 livres de balles et 4 de 16, le tout aux armes de S. A. R., avec la sortie, comme on le demande, convenant de l'échange qui doit se faire en Piémont. A l'égard des pièces et pour la munition, elle se fera voiturer.

IV

Qu'il me sera fourni 100 mulets ou chevaux pour le transport des hardes et bagages de la garnison, aux frais du roy.

Accordé.

V

Qu'il sera fourni 40 voitures à selle pour des officiers, le tout aux frais du roy pendant toute la route.

Accordé.

VI

Que la garnison sera conduite et escortée aux dépens du roy, par le grand chemin de la Maurienne jusqu'à Turin, étant défrayée et logée par étapes comme le sont d'ordinaire les troupes de S. M.

Accordé sur toutes les terres de la dépendance du roy.

VII

Que, s'il reste quelqu'officier, sergent ou soldat malade ou blessé à ne pouvoir suivre, il luy soit permis de se retirer chez lui, s'il est du pays, ou qu'on les fasse mettre à l'hôpital en les faisant prendre le même soing que de ceux du roy, jusqu'à la guérison ; après quoi, ils seront munis de passeport à s'en aller en Piémont ioindre leur corps.

Accordé.

VIII

Que les fortifications du château, tant intérieures qu'extérieures ne pourront estre démolies ni rasées

ant la guerre, avec obligation de remettre la
: à la paix dans l'état où elle est présentement,
ıs que le traité porte de la rendre à S. A. R.

'fusé.

IX

l'il soit pourtant libre aux François de faire aiou-
u reparer lesdites fortifications au cas qu'ils le
'ent à propos.

'cordé.

X

ıe ie fasse emporter toutes les munitions de
re tant plomb que poudres qui se trouveront ac-
ement dans les magazins, et que l'on soit obligé
cela, de nous fournir la quantité nécessaire de
riots pour le transport jusqu'à Turin, le tout aux
du roy.

'fusé.

XI

e les prisonniers de guerre seront fidèlement
ıs de part et d'autre, sans difficulté ni contesta-
:t sans rançon.

cordé.

XII

e personne de la garnison, soit officier, sergent,
t, bourgeois et autre ne soit point recherché ni
été, à la sortie, souz aucun prétexte.

cordé.

XIII

Il en sera de même de tous ceux du pays qui, depuis la déclaration de la guerre, pourroient estre accusés d'avoir favorisé, en quelque chose, ceux de la garnison, étant permis et libre à chacun de retourner chez soi et d'y rester paisiblement.

Refusé.

XIV

Que les coffres, males, balots et autres paquets, nippes, hardes et quelques autres meubles appartenant à ceux de la garnison ne seront ni visitées ni fouillées tant à la sortie qu'en chemin.

Accordé.

XV

Qu'en sortant de la place le matin 15 février, avec la garnison, ie ne seroi nullement recherché pour savoir ce qu'il reste de vivres dans les magazins pour pouvoir m'inquiéter, sous ce prétexte.

Accordé pour le 31 du mois courant de décembre.

XVI

Que venant estre reconnus dans la place quelques déserteurs de France, soit cavalier, dragon ou fantassins, de quelle nation qu'il soit, on ne puisse l'arrêter ni retenir.

Accordé.

XVII

Qu'en sortant et dans la route, les soldats piémontais et suisses ne seront point séduits ni subornés à

désertion, pour les faire passer au service de ance.

Accordé.

XVIII

Que les habitans et religieux de la ville de Montlian ne seront aucunement molestés dans leur perne ni dans leurs biens, laissant les maisons dans r entier.

Accordé.

XIX

Qu'il soit donné main levée des biens confisqués le roy à tous ceux de la garnison, officiers ou aus de la place, qui se trouveront au service de A. R., à présent dans ce château.

Refusé.

XX

Qu'il sera fait un inventaire fort exact par un comssaire, de part et d'autre, de tout ce qui sera remis aissé dans le château, dont chacun en tiendra un t en bonne forme.

Accordé.

XXI

Que, pendant tous les susdits mois de décembre, vier et mi-février, le blocus doive rester sur nème pied qu'il est présentement, soit pour le nbre des troupes, comme pour l'état des quartiers; endant on fera ceser de part et d'autre, pendant le

susdit tems, tout acte d'hostilité entre les troupes du blocus et la garnison.

Accordé jusqu'au dernier jour du présent mois de décembre 1705.

XXII

Qu'il ne sera permis à aucun détachement des troupes du blocus, de passer les montagnes du Petit-St-Bernard et du Mont-Cenis pendant le susdit tems.

Accordé que les détachements qui se feront par les blocus ne passeront point lesdites montagnes du Petit St-Bernard et du Montcenis pendant tout le présent mois de décembre 1705.

XXIII

Qu'il me soit permis d'envoyer un officier à Turin à S. A. R., pour recevoir l'honneur de ses ordres.

Accordé de faire tenir une lettre décachetée à S. A. R. par la voye de M. le comte de la Fare, pour luy donner avis de la présente capitulation.

Fait à Montmélian, ce 1er décembre 1705.

Signé par les cy-après :

Lumagne, De la Fare-d'Alès, Menthon de Lornay, Brun, De Buttet, Girod, Badat-Velati, le comte de Caselette, De Santena.

A l'égard des articles 8, 9, 13 et 19 qui sont refusés, M. le comte de Santena prie très-humblement M. le duc de la Feuillade de vouloir bien y avoir égard, dont il luy en sera très-obligé, espérant beaucoup de sa générosité.

la paix qui fut signée au traité d'Utrecht, eux gouverneurs reçurent la juste récom- e de leur conduite à Montmélian : le e de Caselette fut nommé gouverneur du é de Nice et de la principauté d'Oneglia par ıtes du 7 juillet 1714, et le comte de San- eut le gouvernement de la ville et de la nce de Suse et des vallées d'Oulx, Bar- èche et Cesana. Ces patentes sont du 21 mbre 1713. Il fut plus tard, le 28 février , nommé gouverneur de la ville et de la nce de Coni.

fut au printemps de l'année 1713 que fut lue la paix d'Utrecht, qui mit fin à ces ants débats suscités par la succession pagne. Victor-Amédée gagna les provinces xandrie et de Valence, la Lomelline, la e Sesia et ce Montferrat, cause de tant de res. Il fut remis, en outre, en possession ut ce que la France lui avait enlevé pendant ix dernières années, et que cette puissance éda, outre les vallées d'Oulx, de Cesane, ardonnèche et de Pragelas, y compris les d'Exilles et de Fenestrelle, en échange de lée de Barcelonnette que le duc de Savoie dait sur le revers occidental des Alpes. Il t ainsi la restitution de la Savoie et du é de Nice, et enfin, à cause de ses pré- ns à la couronne d'Espagne, la cession de ile avec le titre de roi, et ses droits éven- au trône de Madrid.

Ainsi Victor-Amédée, en osant et sachant résister aux volontés de Louis XIV, ce monarque trop superbe, sut obtenir de la France la considération qui lui était bien due, et qu'elle lui témoigna dans cette occasion.

La destruction de la forteresse de Montmélian fut le plus douloureux épisode de cette guerre. Nous terminerons ce récit par quelques lignes que nous empruntons à l'auteur poétique de *Montmélian et les Alpes :*

« Alors, dit-il, disparut de la scène du monde
« cette forteresse dont les annales se rattachent
« aux noms les plus grands, aux événements
« les plus importants de l'histoire... Aujourd'-
« d'hui, semblable à un guerrier outragé, Mont-
« mélian paraît vouloir se soustraire aux nobles
« souvenirs qui l'entourent ; une écharpe de
« pampres verts a remplacé sa ceinture de
« remparts, et bientôt cette vigne capricieuse
« aura grimpé au front de granit, dont la
« bouche tonnante vomissait naguères la flamme
« et la désolation. »

DOCUMENTS

I

— 1er mars 1574 —

Lettres de constitution de gages pour le sr de Bonvillars, lieutenant en la citadelle de Bourg.

Emanuel Philibert par la grace de Dieu duc de Savoye et à noz très chers bien amés et feaulx commissaire et controleur des guerres della les monts..... Salut. Ayant pourueu en la place de lieutenant en nostre cytadelle de bourg vacante par le décés du feu sr de Montfort en la personne de nostre cher bien amé et feal le sr de Bonuillars et veulliant qu'il ayt semblable entretenement qu'auoit ledt Montfort, luy auons establi par ces présentes, establissons pour sondt entretenement la somme de 25 escus à 3 livres nostres pièce, tous les moys..... Si vous mandons..... Données à Turin le 1er jour de mars 1574. — E. Philibert. — Va Stroppiana. — Neyron. — Soubsigné Fabri.

(Arch. Com. Patentes de Savoie. Vol. 10. Page 847.)

II

— 27 octobre 1576 —

Lettres pour le s[r] de Bonvillars portant mandat pour le paiement de la somme de 900 livres.

Emanuel Philibert par la grace de Dieu duc de Savoie et a nostre cher bien ame et feal conseiller et tresorier general en Savoye..... Salut. En consideration du fidèle diligent et très agreable service que nostre cher bien amé et feal lieutenant en nostre citadelle de Bourg, Charles de Bonvillars, nous a faictz tant aux viaiges que l'avons employé comme aussi en lad[e] citadelle et mesme au temps que la peste y a régné nous voulons que doresnauant l'entretenement qu'il auoit en ladi[e] citadelle luy soyt continué en sa mayson, et par ce nous vous ordonnons qu'aiez à payer au s[r] de Bonuillars la somme de 900 livres nostres tous les ans..... Données à Belley le 27 octobre 1576. — E. Philibert. — V[a] Millet. — Soubsigné Pobel.

(Vol. 12. Page 187.)

III

— 14 août 1577 —

Arrêt pour noble Charles de Bonvillars.

Sur la requette présentée par noble Charles de Bonuillars capitaine et gouuerneur du chasteau et ville

ɔntmélian tendant à ce que suiuant la bonne vo-
de S. A. portée par missiue du 20 may dernier
ɔit fait payement..... de ce qui luy sera deub à
de la pension et entretenement de 900 livres
ɛls à luy cy deuant ordonnés par S. A. et sur ce
ɔuruoir.

chambre suiuant le bon voulloir de S. A..... a
ıné et ordonne que le s^{r} suppléant sera payé de
ension..... et pour le temps déclaré par icelle.....
ı Chambery au bureau des comptes le 14 aout
— De Ramus. — Liato. — De Tardy.

(Répertoire des arrêts. Vol. 13. Page 375.)

IV

— 7 juin 1599 —

ı de permission de pouvoir établir ung moulin dernier maison du s^{r} Jean André de Sardoz pour le s^{r} de cob.

arles Emanuel par la grace de Dieu duc de
ie etc. A tous présents et advenir soit notoire
ıe nous ayant été remontré de la part de notre
ɔher bien amé et feal conseiller d'estat et cham-
ɪ gouverneur et lieutenant en Savoye et comman-
généralement en noz états della les montz, le s^{r}
cob, que regardant l'utilité publique, bien et
ılité de nos subiects de la ville de Chambery,
ɔit dessein de fere bâtir et construire des mollins
maison qu'il a nouvellement acquise de Jean

André Sardoz (1) en la juierie dud^t Chambery sur la rivière appelée Urbanne laquelle prend son cours par le dernier de lad^e maison, pour ne laisser infructueux ce que auecq l'artifice se peult rendre vtile et profitable à nostre d^e ville, laquelle aussi par semblables édifices en demeure plus embellie et commode tant pour le commun vsage de noz subgectz qu'aussy pour toultes autres occasions extraordinaires que pourroient suruenir. A ceste cause led^t s^r de Jacob..... nous auroit faict humblement supplier et requerir de luy vouloir infeuder et alberger en fiefz noble antique avite de pur et franc allouds le cours et décours de lad^e riuière d'Arbanne dez la chute de l'eau seruant aux mollins appartenans aux héritiers de nostre cher bien amé feal grand chancelier la baron de Fauerges jusques à la sortie de lad^e ville sans neantmoingtz changer le cours ordinaire d'icelle, auec permission et pouuoir de faire bastir et construire celon que luy sera plus commode et aux endroits de ses maison et lieux que luy appartiennent et pourront appartenir..... tant moulins a bled et aultres artifices que bon luy semblera dans lesd^es limites et du long dud^t cours..... Ayant esgard au grand auantage et commodité qui en pourra prouenir à nos subjectz..... Joinct aussi la particulière considération que nous faisons à la grande affection que de tous tems led^t s^r de Jacob ha porté au bien de nostre seruice..... Donnés au Valentin près Turin ce 7^e de juing 1599. — Charles Emanuel. — V^a Scalenghe, pro domino cancellario.

(Pat. de Sav. Vol. 22. Pag. 39^v.)

1 Marchand de Chambéry.

V

— 16 novembre 1599 —

Lettres patentes de S. A. pour le seig^r de Jacob portant vente, infeudation et érection en conté du bourg Saint-Maurice parroisses et villaiges en dépendantz, ensemble de la parroisse de Mascots et mandement d'Ayme en Tarentaise.

Charles Emanuel par la grace de Dieu duc de Savoie et à noz très chers bien amez et feaulx conseillers les gens tenans notre chambre des comptes en Savoye, comme soit que de louable coustume les anciens Romains du temps de leur république, pour exciter à la vertu et valeur leurs citoiens heussent proposés plusieurs sortes de couronnes ciuiques murales triomphales et aultres semblables pour marque d'honneur et récompense à ceux qui avoient bien mérité à la chose publicque, ensuite de quoy les empereurs estendants leurs mains liberales à recognoistre et recompenser ceulx qui par actes heroicques rendoient tesmoiniage de leur vertu auroient vollu décorer les plus sollides couronnes ceulx s'en estoient rendus dignes lesquelles ils auroient en dignitez permanentes non seullement pour la personne de celluy a qui telle grace estoit donnée, mais pour toute sa postérité, illustrant par ce moien à perpétuité toute la race de leurs bons et agréables serviteurs. De là sont prouenues les authorités et dignites de baronnie comté marquisat et aultres plus grandes lesquelles ilz ont desparties aux occasions sellon la qualité et degré des

mérites. Noz sérénissimes prédécesseurs de glorieuse mémoire que Dieu absoulue les ont suiuiz à la trace et illustré plusieurs de leurs vassaux de semblables dignitez, lesquelles reluisent encore de présent aux principales maisons de nos estaz, et nous à leur exemple et imitation désirant de laisser vng tesmoiniage perpetuel des valleureux et signalez actes de noz principaulx vassaulx qui pendant ces guerres, et en toutes occurrences de nostre seruice, ont faict preuue de leur fidélité et valleur specialement de notre très cher bien ame et feal conseiller d'etat et chambellan et commandant généralement en noz estatz de ca les montz messire Guillaume François Chabod seigneur de Jacob et de la Dragonière lequel suivant les vestiges de l'ancienne splendeur et noblesse de sa race auroit faict paroistre de sa prudence et sincérité aux affaires d'estat de son héroique valleur en toutes les expéditions de noz guerres et de sa fidélité et accorte diligence en plusieurs ambassades, ayant toujours faict esgale preuue de sa fidélité et magnanimité pour le bien de nostre seruice deffence et tuiction de nos estaz, ce que voullant en partie recognoistre et fere paroistre combien nous sont recommandables tant de signalez seruices que nous auons recu de luy et espérons de recepuoir par cy après de la preuue desquels comme par trop notoire, nous l'auons releué et releuons par ces présentes. A ceste cause..... Auons à icelluy messire Guillaume Francois Chabod seig^{r} de Jacob etc. infeudé vendu cédé et remis..... pour luy ses hoirs et successeurs quelconques masles ou femelles ou qui auront cause de luy a perpétuité assauoir le mandement ou soit mestralie du bourg S^{t} Maurice en Tharentaise les parroisses et villaiges qui

en dépendent ensemble la parroisse de Mascot estant lu mandement et mestrallie d'Ayme et généralement out ce qu'il se trouuera dans l'enclos des confins cy ıpprès spécifiés..... et de même de la susd^e parroisse le Mascot laquelle à cest effect nous auons distraict et listraions du susd^t mandement et mestrallie d'Aymaz et nous l'auons déclairé comme dès à présent nous la léclairons..... dépendant et membre du mandement lud^t bourg S^t Maurice et le tout ensemblement avons erigé et erigeons en tittre qualité et disgnité de comte soubz le nom du bourg S^t Maurice avec tous droictz priuilèges..... que jouissent les aultres comtes..... Lesquels biens nous auons desvnis et désvnissons de nostre patrimoine et en auons inuesti et inuestissons led^t s^r de Jacob et les siens. Et c'est tant en contemplation des services susdits que moiennant la somme de douze mil escuz d'or d'Italie qu'il sera tenu de déliurer promptement et content..... pour être employez en la despense du voiage que nous sommes sur ce point de fere par deuers S. M. très chrétienne et pour aultres vrgentz affaires..... Si donnons en mandement..... Donné à Chambéry le 16 de novembre 1599. — C. Emanuel. — V^a Rochette pour M. le g^d chancel^r. — Soubsigné Roncas. (Pat. de Sav. Vol. 25 Pag 76.)

VI

Extrait du discours historique du général Cambiano.

..... Accostandossi al termine convenuto con Brandizzo (a S. M. Luigi XIV) gli fù la piazza

rimessa con composizione di dinari, et il Brandizzo con la moglie, che era sorella del marchese della Chiambra, sposata da lui dopo esser stata più di 30 anni religiosa et abbadessa nel monastero di Betton, si ritirò a Branzzo nel paese di Berna (1).

1 Ces 30 années ne sont point exagérées, s'il est vrai, comme on le lit au vol. 3 des *Mémoires* de l'Académie de Savoie, 2e série, qu'en 1559 Sébastienne de la Chambre remplissait déjà les fonctions unanimement dévolues à Jeanne de la Ravoire. La bénédiction, qui n'eut lieu que le 25 mai 1573, fait voir que notre religieuse Sébastienne devait déjà être au couvent depuis quelques années avant 1559, pour être à cette époque nommée coadjutrice de sœur la Ravoire.

Dans un mémoriai présenté par l'évêque de Maurienne P. de Lambert contre l'abbesse du Betton, qui refusait de prêter le serment audit évêque et de faire une oblation tous les ans, à la fête de saint Jean-Baptiste, de deux corporaux et d'une hostie, ainsi qu'avaient fait toutes les abbesses qui l'avaient précédée (Angleys, *Diocèse de Maurienne*), on trouve le serment que prêta, le 27 mai 1573, sœur Bastienne de la Chambre :

« Je seur Bastienne de la Chambre, eslue abbaisse de Nostre Dame du Beton, promet devant Dieu, ses saints et cette notable compaignie de seurs religieuses, fidélité en notre subiection obéissance et reuérence à ma mère l'église de Cîteaux et à vous monseigneur Nicolas (1 abbé dud' lieu et a vos successeurs, selon les statuts et ordonnances des s^s canons, ainsi que le commande l'inuiolable authorité des euesques de Rome, ains ici Dieu m'aide en ses saints éuangiles.

« Le 25 may 1573.

« BASTIANE DE LA CHAMBRE. »

Or, Amédée de Montmayeur, évêque de Maurienne, dit Angleys dans son *Histoire du diocèse de Maurienne*, avait approuvé en 1413 les anciens statuts du chapitre, etc., et

(1) Nicolas Boucherat, abbé de Cîteaux.

VII

Le comte de Brandis au roi de France.

Du chasteau de Montmélian ce 15 octobre 1600.

Sire

Sur l'espérance qu'avois et ay encore de V. M. d'auoyr oultre ce moys huict jours est la cause que ney encores pensé à aucune condition que la cause que suplie en toute humilité V. M. de m'escuser si je ne puiys pour ce soyr lui enuoyer mes demandes, mais demein à quelle heure V. M. commandera l'on enuoyeraz par le s^{r} Rans et de Périssod. V. M. usera de sa magnanimité vers un pauure caualier de huict jours de plus m'en remettant à sa bénignité et si l'heure ne fust si tarde j'eusse obey à la sienne a tant je prie Dieu, sire, donner à V. M. santé très longue.

De V. M. très humble et très affectionné serviteur

Jacques de Montmajeur Brandis.

---

réglé entr'autres la formule du serment que devait prêter, le jour de sa bénédiction, l'abbesse du Betton, dont l'évêque de Maurienne était le premier supérieur, et prescrit l'oblation qu'elle devait faire ce jour-là au maître-autel. Nous la donnons ici textuellement :

« Ego soror N. abbatissa Bittuminis subjectionem obedientiam et reverentiam a s^{is} patribus constitutam secundum regulam s^{ti} Benedicti, tibi domine, pater episcope, tuisque successoribus canonice substituendis et sancte sedi maurian. Saluo ordine meo perpetuo, me exhibituram promitto. »

(Monumenta historiæ patriæ. — *Scriptorum*, vol. 1, col. 1398.)

Le maréchal de Biron au comte de Brandis.

Monsieur

Je suis de retour d'ou est le roi. Sa Majté s'arrete tousiours aux trois sepmaines toutefoys monsieur le duc d'Epernon et moy pour le désir que sauons de vous seruyr suplyerons Sa Majté vous accorder ung moys, mais il faut que vous nous le ceruies et donnies votre resolution à ce temps là vous deues craindre la longueur en ce trayté craigniant offenser Sa Majté et que cela ne nuyse à vos condytions et deues iuger ce que pouves vous rendre à l'impossible.

Je suis Monsieur vostre humble à vous faire seruice

Biron.

Monsieur

Croyes que en ceste action jey apporté ce que je puis pour vous seruir.

VIII

Chambery ce vendredy X novembre.

Monsieur

Le sieur Le Franc s'en va vous trouver auecq l'expédition que vous demandes de soixante mil escus qui est selon vostre désir. Si en aultre chose qui regardera vostre contantement vous auez affaire de mon seruice, disposes librement de moy car je suiys pour jamais Monsieur vostre plus affné et fidel amy à vous fere seruice J. Louis de Lauallette.

Chambery ce X novembre.

Monsieur

) vous annonce par ce pourteur esprez toutes les ɛches que vous m'auez demandé par vostre me-ere aiant trouué le roy disposé de sy bonne vo-té enuers vous que je naj pas eu grand pène à le uader de vous donner ce countentement. Vous ve-ɔar là les effets de l'amitié que je vous ay promise vous sera tesmoniée en tout ce que j'aurè moyen ɔus fère seruice. Il y a un breuet d'une pensioun de ɛ mil escus que S. M. vous accorde delaquelle ; serez paié en sortant pour vne année. Quant au .u capitaine Cesar (1) il le peut tenir tout aseuré ıt qu'il parte, et pour Federic (2) j'ay tout fet qu'il . pour l'amour de vous, deux cens escus, je suis is que vous fassies deus auiourduy charrier les ·riots quy vous seront envoies de l'artillerie quy ·ront fere un voiaje en ceste ville et demein coun-er office que Sad[e] Maj[té] connese la vérité de ce que ıı ay dit de vostre part moun trounpete les con-a et n'estant la présente à autre fin je finiroi après s avouer besé les meins et asuré que je suis Mon-r vostre etc. P. Louis Laualette.

César Robert.
Frédéric Vanelli.

IX

François, fils de Jacques et de Jeanne de Montmajeur (1), de la branche de Bellentre, par fidei-commis baron de Villarsallet et Sellans, conseiller d'état, chambellan de S. A., lieutenant et gouverneur général du duché de Chablais et bailliages de Gex, Ternier et Gaillard (2), testa le 4 avril 1581 et voulut être enseveli en la sépulture de ses ancêtres en l'église de S[t] Martin d'Ayme en Tarentaise. Il fit héritiers universels, par égale part, ses fils *Gaspard Aman, Melchior Théodore, Balthasard Le Censeur dit Jacques Landrice*, leur substituant par degré, à défaut d'aîné de leur fils, ceux des filles, puis Nicolas de Montmajeur, seig[r] du Crest son frère.

Sa femme, Jeanne de Pesmes, était fille de Jacques, baron de Brandis, et de dame Blanche Marie de Saumont, dame de Bardassan et de Tondonito et héritière universelle testamentaire. Elle laissa par legs particulier Bardassan et Tondonito à Balthasard. Jeanne, héritière de Brandis, testa au château de Bardassan le 27 mai 1560 (3).

(1) Jacques avait épousé Jeanne de Montmayeur, sa cousine.

(2) Ces patentes sont du 3 octobre 1567. Il prêta en cette qualité serment au château de Chambéry le 11 octobre suivant, en présence de André Provana, seigneur de Leyni et comte de Frusasc, général des galères de S. A., et Louis Oddinet, baron de Montfort, président au Sénat de Savoie.

(3) Nous devons ce détail à la complaisance de M. l'abbé Tremey, de Moûtiers.

1. Gaspard, grand veneur. L'infante donna Cathe-ina d'Autriche nommait le 4 janvier 1593 et confir-nait par autres patentes du 5 octobre 1607 noble Jaspard de Montmajeur, seig[r] du Crest, grand gruyer oit grand veneur, pour avoir soin de la garde et con-ervation de la chasse en son pays de Tarentaise.

2. Melchior, maréchal de camp. Charles Emanuel I[er] ommait maréchal de camp de ses armées son feal onseiller d'état et chambellan messire Melchior, comte e Montmajeur, baron de Villarsallet et de Sellans, et ıi accordait, à titre de gage, la somme de 100 écus de 0 sols de Savoie pièce, tous les mois : ces patentes ont du 20 février 1593.

Dans les comptes de la trésorerie générale de Savoie, ous trouvons Melchior, comte de Montmajeur, baron e Villarsallet, chambellan et conseiller d'état de S. A., apitaine de ses gardes d'arquebusiers et de 50 lances, ouverneur de la ville et château de Montmélian, ma-échal de camp général en Savoie, inscrit pour une omme de 8,677 l. 12 s. Savoye pour le service prêté ux préside et forteresse des chateaux de Montmélian t Miolan pendant les mois d'avril, mai et juin 1594; e reçu est signé par le comte de Montmajeur sous a date du 29 juin 1594.

En 1595 et le 25 octobre, le duc de Savoie Charles manuel, accueillant favorablement la demande pré-entée par le c[te] Melchior de Montmajeur et le baron de randis son frère, les autorisait à affranchir quelques ommes liges qu'ils avaient rière la province de Ta-entaise. S. A. R. leur accordait cette autorisation pour ompenser les dépenses et les dettes qu'ils avaient dû ontracter malgré la vente qu'ils avaient faite d'une

partie de leur bien à l'occasion des dernières guerres, ayant dû pourvoir à la levée et à l'équippement d'une compagnie de cavalerie et subvenir aux charges de gouverneur du fort Ste Catherine et du château de Montmélian, l'aîné devant en outre en ce moment pourvoir à la défense de la ville de Bourg et au commandement de la province de Bresse.

Le 2 janvier 1597, Melchior, cte de Montmajeur, est nommé lieutenant général de S. A. et gouverneur de la province de Bresse en récompense de ses services soit dans la conduite des troupes qu'il avait sous ses ordres, soit dans la conservation des places qui lui ont été confiées, telles que le fort Ste Catherine et le château de Montmélian, aux gages de 600 écus de 3 livres.

3. Balthasard, général d'infanterie, comte de Bardassan, conseiller et chambellan de S. A., était promu général d'infanterie en Savoie avec 100 écus par mois (patentes de Charles-Emanuel données à Rivoles le 19 juillet 1593).

4. Jacques, baron de Brandis. Le baron de Brandis, conseiller et chambellan, colonel et capitaine d'une compagnie de cavalerie, était nommé le 1er mars 1593 commissaire général de la cavalerie en Savoie.

Le 3 janvier 1597, Jacques de Montmajeur, baron de Brandis, était nommé gouverneur des château et ville de Montmélian en remplacement de son frère Melchior, appelé au gouvernement de la province de Bresse.

Le 1er janvier 1597, il avait été nommé lieutenant général de la cavalerie en Savoie.

Les détails qui précèdent nous permettent d'établir la généalogie suivante.

et et de Bardessan,
lu duché de Chablais
ɔre 1567, dit baron de
ne, fille du baron de

BLANCHE,
ıriée à Fran-
is Amblard,
ign^r de Mon-
gni.

MARC-ANTOINE.
† en bas âge.

X

Ce mercredy au souer.

Monsieur

J'ay baillé le passeport pour les dames à ce pourteur. Il vous dira l'heure quy sera le plus à propos pour sortir parce que je m'en voues demein à Chambery mener vos ostaies (1) au roy je désirerois que ce fût du matin et avant moun partement si vous ne troueres mieux que ce souet a ce souer je me tiendres votre hobligé sy je resoues cette courtesie de vous et m'en reuencheré en ce que je vous pourré seruir. Tenes moy Monsieur vostre J. Louis de Laualette.

XI

— 12 avril 1602 —

Le comte de Brandis à M. D'Albigny.

Monsieur

Une mienne du 29 de juin anée passée vous fust remise par un héraut de Berne auquel fistes doner intention d'une responce, j'espérois cette faueur de vous Monsieur, et mestant imagine que le temps ou la charge qu'aues ne vous ont pour lors donné la comodité, comme ma longue patiance et sujet à vous estre importun, pour vous prier bien humblement d'estre le protecteur de mon jnnocence et que par vostre moyen

(1) Ranz et de Périssod.

la vérité de mes fidelles actions acablent les calomnies que l'on continue à m'imputer vous euiteres qu'un poure cauagliere agité des vents de son infortune son veceau ne brisera et vous faira un jour pour vne si louable occasion seruice bien humble, la bénignité et clemance de S. A. vous donneront ouerture à ceste vostre faueur, et la prison de mons[r] Rans lumière à la vérité, par luy S. A. vera le sujet de nostre infortune, ou le destin de mes fidelles seruices m'ont conduit à vne si miserable recompence, c'est vne des plus belles parties de la vengeance de pouoir pardonner. Doncques mons[r] soyes le sujet de ma liberté et s'il vous plait m'user de vous faueurs en m'enuoyant les mémoires sur quel sujet les trompetes firent chamades j'y répondray auec toute verité m'ayant la dernière paix sorti de l'obligation ou estois à mon grand regret et non d'afection d'un très fidelle seruiteur, vous cognoitre mons[r] que ne vous supplie que pour doner soleil à la vérité, car du point principal ne suis de cette nature, et pour la valeur de la place vous mons[r] le comte Saint-Front aues veu ce que en estoit. Or Monsieur ne me dénies ceste miene requeste ains donnes jour aux tenèbres de ma fidellité et vous, vous obligeres vn seruiteur, m'asurant par vostre cortoisie vn mot de vostre volonté par ce mien laquay et ce atendant continueroi l'afection de vous seruir vous baisant bien humblement les mains et vous suis jusque à ma fin Monsieur bien humble tres afectionné seruiteur De Montmajeur Brandis.

De Chateaugomoin (?) ce 12 avril 1602.

A Monsieur Monsieur D'Arbigni lieutenant general de S. A. deca les monts.

(Archiv. du Roy[e]. Storia della R[l] Casa. Paquet 12, n° 3.)

XII

— 16 aprile 1602 —

Assignatione al col° Giusto Taffino di scudi 500 ogni anno sopra il tasso di Savigliano.

Carlo Emmanuel per gratia di Dio duca di Savoja etc.

Ad ogniuno sia manifesto che ritrouandosi noi debitore del magnifico nostro carissimo il colonello Giusto Taffino della somma di scudi 12,000 di 3 lire l'uno. Prima per ricompensa che vogliamo darli per la donatione che li facessimo delli beni del fù capitano Bruno qual noi dopo gli facessimo rimettere ai suoi fratelli e figliuoli di valuta di ducatoni 3,500 circa.

Poi per resta di paghe douute a lui et a suoi figliuoli per il tempo che ha mantenuto il suo reggimento nel luoco di San Paolo in Provenza il spatio di mesi 18, con il quale reggimento venne all' assedio di cauore et diui passò in Sauoja, ove dopo hauer con esso servito parecchi mesi fu fatto pregione, in modo che per le spese fatte durante detta prigionia e dette paghe che resta hauere detto tempo durante e nei seruitij predetti per lui, suoi figliuoli et reggimento et anco perche vogliamo che goda delli 1,000 scudi che gli facessimo dono per il mariagio di sua figliuola, sicome di tutte le cose predette ne siamo bene et a pieno informati..... siche dechiarandolo noi nostro creditore della sud^a somma di scudi 12,000..... li stabiliamo et assigniamo che gli siano pagati ogni anno et per quartieri la somma di scudi 500 simili sopra il *tasso*

della città nostra di Sauigliano in estinzione del credito suo predetto et sinche di quello ne sia intieramente pagato et però mandiamo ordiniamo al magnifico consigliere et tesoriere nostro generale messere Gio Alberto Lignana..... di pagar..... al sud° colonello Taffino et a suoi heredi et successori et a quelli in che vorrà lasciare et disporre del credito suo predetto la sud° somma di scudi 500 ogni anno et per quartieri come soprà cominciando dal primo del presente mese. — Date in Torino li 16 aprile 1602. — C. Emanuel. — V° F. Milliet pro d° cancel. — V° Solaro.

(Conti° Finanze, Piemonte, vol. 65. pag. 20.)

XIII

— 30 gennaio 1609 —

Assento al sig. colonello Giusto Taffino di scuti cent'otto franchi quindici l'uno, cioè 40 come governatore di Mondo et 68 come capitano et colonello trattenuto.

Il duca di Savoja.

Alli molto magnif° nostro consig° di Stato et veado generale della milizia nostra e gente di guerra M° Tomaso Roero et magnif° consig° et contador nostro generale di d° milizia m° Luchino Bobbio presente.. salute. Hauendo noi deputato per governatore dell nostra città et citadella del Mondivi et mandamento molto magnifico consigliere di stato e gentiluom ordinario di nostra camera il colonello Giusto Taffin

di Savigliano il qual ultimamente habbiamo richiamato dal gouerno di Momigliano et volendo che gli sia continuato lo stesso soldo et trattenimento da noi già stabilitogli in d° governo Per le presente vi ordiniamo di douer assentar nel libro del soldo..... e nello stato di d^a^ città e cittadella del Mondovi il sud° colonello Giusto Taffino in scuti 40 da franchi quindici l'uno ogni mese come gouernatore pred° et in scuti 68 simili per capitano et colonello trattenuto che in tutto sono scuti cent' otto simili il mese come haueua nel governo di Momeliano pred°..... cominciando dal principio del presente anno..... mandando..... Date in Torino li 30 di gennaio 1609. — C. Emanuele. — V^a^ Prouana. — R^a^ Siccardo. — Camosso. — Baretti. (Patenti di Piemonte, vol. 31, pag. 55.)

XIV

— 15 maggio 1599 —

Ordine d'assentar il colonello Chiaffrè Benzo in scudi 40 di l. 3 l'uno ogni mese sopra il presidio del castello di Carmagnola.

Il duca di Savoja.

Alli molto magnifico conseg^r^° di Stato et veador gen^le^ di nostra milizia il conte di Montue et mag° consig^re^ et contador di essa M^e^ Michele Salino salute. Hauendo noi ritenuto al servizio nostro et nel carico di colonello trattenuto il magnifi° vassallo nostro Chiafrè Benzo de' sig. de Santena et volendoli prouedere di qualche trattenimento conche possi con decoro

attender al d° carico appresso la persona nostra. Per le presenti..... vi commandiamo di assentarlo..... sopra il presidio del castello di Carmagnola in scudi 40 ogni mese dà 3 liure nostre l'uno..... Date in Torino alli 15 di maggio 1599. — Carlo Emanuel. — V^a Fuilliet pro dom° cancel.

(Contᵉ finanze, Piemonte, vol. 61, pag. 166.)

XV

— 1^er septembre 1627 —

Ordre de S. A. de coucher le s^r de Santena sur l'estat de Montmélian pour le gage et droit de gouverneur d'iceluy.

Le duc de Savoie.

A nos tres chers..... les commiss^re et contrôl^r généraux des guerres en Savoie..... ayant député le s^r de Santena mareschal gén^l de camp en nostre armée pour gouverneur du chasteau et ville de Montmélian et autres forts dépendant d'iceluy, et voulant prouvoir à son entrètenement nous vous mandons..... de le coucher sur l'état des guerres et préside dud^t Montmélian en la somme de 155 ducatons de 20 blancs Savoye pièce et 53 sols que nous luy establissons chaque mois..... Donné à Turin le 1^er jour de septembre 1627. — C. Emanuel. — V^a Piscina. — Montolivet. — Contresig. Carron.

(Contᵉ des finances. Savoie, vol 40, pag. 241.)

XVI

— 29 marzo 1632 —

Dichiarazione d'immunità di tutti i carighi per il signore di Santena.

Vittorio Amedeo &.

E tanto considerabile la generosa et valorosa attione fatta dal sig. di Santena nostro consigliere di stato et mareschale generale di campo della nostra armata nella difesa del castello di Momegliano così longamente assediato et assalito. E tanto utile a tutti li nostri stati di quà et di là dei monti, che con ragione ci è parso di far larga dimostrazione della gratitudine nostra verso di lui et di quelli che coraggiosamente vi hanno combatuto sotto il suo commando, aciò che sia a lui testimonio della nostra buona volontà et di esempio a tutti quelli che sono impiegati nella diffesa delle nostre piazze dalla quale dipende il sostenimento di tutti li stati nostri. Perciò in vertù delle presenti.... dichiariamo detto sig. di Santena esente et immune del pagamento di tutti i carighi ordinarj et straordinarj importi et da imponersi per qualsiuoglia causa et occasione per tutti li beni ch'ha registrati in qualonque città et luogo sì sia de' nostri stati per dieci anni prossimi a cominciare dal primo del corrente anno, jnhibendo perciò alli sindici, agenti et esattori di d^a^ comunità presenti et futuri et ad ogni altro a chi spetterà di molestare ne permettere che in qualonque modo, esso sig. di Santena ne i suoi agenti, massari, fittauioli, operaj, tenementarj et altri siano, durante

il termine predetto, molestati per il pagamento de' carighi sudetti si per tempo di pace che di guerra tanto reali che personali, misti, militari, patrimoniali, tassi et altri..... Sotto pena di scudi 500 d'oro al fisco nostro applicanda..... Mandiamo..... Dato in Torino li 29 marzo 1632. — V° Amedeo. — V^a Piscina. — Furno. — Gentile. — Carron.

(Cont^le finanze, Piemonte, vol. 101, pag. 351.)

XVII

— 1^er janvier 1632 —

Patentes pour le comte Cagnol de lieutenant au gouvernement du chasteau de Montmélian.

Victor Amé par la grace de Dieu duc de Savoye &.

Le s^r de Santenaz conseiller en nostre Conseil d'Estat et mareschal général de camp en nostre armée nous ayant faict sçavoir que durant le siége d'une armée royale, qu'il a si longuement et vaillament soustenu deuant nostre chasteau de Montmélian assisté de la valleur et fidellité de tant de braues soldats qui combatoyent soubz sa charge pour la deffense de la place, le capitaine Centorioz Cagnolloz gentilhomme de la ville de Verceil qui a seruy en jcellui plusieurs années honorablement avec une compagnie d'infanterie y a rendu de sy remarquables debuoirs pour deffendre son poste, exposant sa personne mesme fort courageusement à tous azards pour garder ses aduentages pour les efforts des attacques que

l'ennemi lui faisoit et rendu en toutte ceste occasion des signallées preuves d'ung valliant et sage soldat et d'une louable affection et fidélité enuers nous à nostre seruice. Voullant lui tesmogner combien ceste action nous est considerable et luy donner subject et moyen de continuer à nous bien seruir. A ceste cause... nous luy hauons donné et donnons par ces présentes la quallité de colonel d'infanterie..... et député nostre lieutenant au gouuernement audict chasteau et ville de Montmélian et dépendances d'icelluy au lieu et place du feu s[r] de Campillion des comtes de Luzerne qui mourut dans ledict chasteau des auparaduant du siége d'icelluy..... Si donnons en mandement..... Données à Carignan le premier jour de l'année 1632. — V[o] Amédée. — V[a] Piscina. — Montoliuet. — Scellé et contresigné Carron.

(Contrôle des finances, Savoie, vol. 45, pag. 106.)

XVIII

— 31 octobre 1643 —

Pour le seigneur Cagnol. S. A. R. l'establit gouverneur des chasteaux, ville et vallée de Montmellian, Charbonnières, Miolans, etc.

Chrestienne de France par la grace de Dieu duchesse de Savoie..... et régente de ses Etats..... Estant donc trés bien informée du mérite de nostre très cher bien amé et feal Centorio Cagnol collonel et gentilhomme de la chambre de S. A. R. Monsieur

mon fils et son lieutenant au gouuernement de Montmeillan, et scachant auec combien de courage et de conduite il a seruy despuis plus de trente années tant aux siéges d'Asti et de Verceil que despuis au chasteau de Montmeillan soubs le commandeur La Motte son oncle et autres qui luy ont succédé en ce gouuernement ou ayant eu diuerses charges et entre autres celle de cappitaine d'une compagnie au bas fort durant que cette place estoit assiégée par les armes de S. M. très chrestienne, il y rendit des preuues si signalées de sa valleur et capacité que feu S. A. R. mon seigneur et mary le jugea digne d'en estre lieutenant et de commander en l'absence du gouuerneur comme il a fait par trois diuerses fois et pendant son règne et après durant nos régences, nous auons jugé ne pouuoir mieux faire que de luy confier ce gouuernement Et partant pour ces causes... députons led[t] seig[r] Cagnol conseiller d'estat de S. A. R. et gouuerneur en ses chateau ville et vallée de Montmeillan Charbonnières et Miollans et leur ressort aux honneurs..... et au gage et entretien ordinaire de 1,869 ducatons que nous luy donnons pour chasque année..... Si donnons en mandement..... Données à Fossan le 31 d'octobre 1643. — Chrestienne. — V[e] Piscina. — Castagnery. — Granery. — De S[t] Thomas.

(Contrôle des finances, Savoie, vol. 64, pag. 130 r.)

XIX

— 1° gennaro 1649 —

Lettere di mastro di campo generale per il conte Catalano Alfieri.

Carlo Emanuel &. Il merito non ordinario che s'è acquistato appresso questa casa reale il molto magnifico nostro carissimo il conte e colonello Catalano Alfieri gouernatore della città e provincia di Trino che per lo spatio d'anni 25 ch'ha portato l'armi in seruitio di d^a^ real casa, cioè del 1624 all'assedio di Verrua alle prese d'Alba, Trino et Moncaluo, in qualità di voluntario all'occazione di S. Pierre et di Susa, come cornetta del marchese Muti dove ha continuato sette anni in tutte le occasioni contro Francesi in qualità di luogotenente e perciò comandante alla compagnia la quale essendo stata reformata fù provvisto della carica di colonello della militia Astegiana, nella cui qualità sorprese il castello di Vincio et si trovò alla presa della Rocca, Rocchetta et noue e del 1635 fù costituito mastro di campo d'ordinanza et indi gouernatore della citadella d'Asti dalla gloriosa memoria di Vittorio Amedeo mio sig. e padre che sii in cielo et nel principio delle guerre ciuili, si portò al socorso del Cencio, oue dopo sette hore di combatto con perdita della maggior parte degli ufficiali et soldati fu fauoreuolmente ferito di tre moschettate et valorosamente fece la ritirata di tutta l'armata in progresso di d^e^ guerre ciuili. Li fu saccheggiata la casa in cui ricompensa dell'alt^a^ di M^a^ R. mia signora e madre li

fu stabilita un'annua pensione di l. mille et fu prov— visto d'una compagnia d'archibuggieri a cauallo e t del comando a Saluzzo, oue disfece due compag^e d. i caualli et prese la cornetta. Si è trouato all'occasion^e di Casale, indi all'assedio di Torino oue diede saggio del suo ualore poiche per la morte del conte Scaglia fù dalla medesima A. R. prouisto del carico di colonello del nostro reggimento col quale sorprese li castelli di Rubbino et Gouone due volte et quello di Cassale preso et ripreso quello di Calorso et dopo d'essersi trouato in tante occasioni nell'assalto di Ceua fece conoscere il suo coraggio et ualore poiche essendosi a quello portato senza risparmio della vita fù in dell'assalto grauemente ferito in modo che n'è rimastò stropiato d'un braccio, onde per testificarne gratitudine la medesima alt^a di M. R. si compiacque di dargli il gouerno delle Langhe oue s'è exercitato lo spatio di sette anni continui con molta sua lode, hauendo in questo tempo fatto molte honorate attioni per seruitio della corona demolito il castello delle Carchere Calizzano Dego et tentato più uolte la sorpresa del Cencio, dopo, la sua demolitione con quella di Spigno nella restituzione fattaci da S. M. Chrispianissima della città nostra di Trino gli habbiamo confesto quel gouerno persuadendoci che siccome nelle dette cariche s'è sempre portato da cauagliere d'honore, debba dare ancora segni non dissimili della sua deuotione al nostro seruitio e per maggiormente animarlo a continuarci lo seruitio suo con quella fede et accuratura che ha fatto per l'adietro habbiamo determinato di conferirgli il carico di mastro di campo generale della nostra armata come per le presenti..... deputiamo il d^o conte Catalano Alfieri per mastro di campo

generale della nostra armata con tutti gli honori..... et col stipendio di l. 3,000 che gli stabiliamo soura la nostra generale tesoreria. Mandando..... Date in Torino il 1° gennaro 1649. — C. Emanuel. — V^a Piscina. — Turinetti. — Trabucco. — Sottoscrito Marchini. (Cont^lo finanze, Piemonte, vol. 128, pag. 65.)

XX

— 12 aprile 1670 —

Pensione annua di l. 2,000 al conte Catalano sua vita naturale durante, et di l. 1,500 ai suoi successori in perpetuo.

Carlo Emanuel etc. Hauendoci più volte l'illustre cusino nostro il conte Cattalano Alfieri dei sig. di Malliano Ferrere e castelinado conte di Castagnole delle lanze cav^e dell'ordine, mastro di campo generale e gouernatore di Momigliano supplicato di far riconoscere l'aggravio ch'haueua riceuuto nella riforma gen^le delle pensioni sino dall'anno 1660 nella quale fu compresa la sua che goddeua di l. 2,500 annue sopra li tassi di Castagnoli e Malliano suoi feudi sotto pretexto che quella fosse meramente e gratiosamente data da M. R. e confirmata da noi senza carico oneroso et hauendoci il medesimo fatto constare esser quella non semplice pensione per i seruitii resi a questa real corona ma irreuocabile donatione fatta con causa per hauerci saluata la vita a noi et a d^a M. R. fù nostra sig^re e madre di gloriosa memoria come consta dalle sue patenti dell'ultimo marzo 1650..... per hauer egli

particolarmente e singolarmente con la sua industria e con spese straordinarie ascendenti a doppie mille e più come ci ha fatto constare..... scoperto l'esecranda et horribil conspiratione fatta contro le persone di d^a M. R. e nostra propria tramata dalli furono Sillano, Gioia, frate Gandolfo e Masimo nella cui prigiona de' due ultimi furono fatte le sud^e spese hauendo infatti e realmente riconosciuto che tal era et è la verità oltre che hauendoci il medesimo conte con incorretta fedeltà massime nelle guerre ciuili et somma sodisfazione nostra da anni 45 in quà nelle più importanti occasioni della guerra in qualità di colonello del nostro reggimento di Piemonte di commandante e nostro luogot^te nel marchesato di Ceva e terre delle Langhe, nel gouerno di Trino nella cui sorpresa del 1658 per ricuperarlo dalle mani de' nemici senza risparmio della sua persona fu il primo che varcato il fosso pieno d'acqua e surmontate le palissade e rotte le frese si portò al piede del bastione interiore oue s'allogiò con la gente di guerra particolarmente del d^o suo reggimento dal cui coraggioso alto atterrito quel gouernatore fù astretto a restituirci in poche ore con importante piazza. Volendo .... Habbiamo di nuouo confirmato e doue sia il bisogno confirmiamo la sud^a pensione benchè stata sospesa..... Perciò per le presenti..... constituiamo al d^o conte Cattalano Alfieri la d^a pensione annua di l. 2,000 sua vita durante et di l. 1,500 dopo sua morte in perpetuo ai suoi figliuoli maschj di primogenito in primogenito..... Mandiamo..... Date in Torino li 12 aprile 1670. — Carlo Emanuel. — V^a Burchetto. — Turinetti. — Trucchi. — Sottoscritto Buonfiglio.

(Cont^le finanze, Piemonte, vol. 148, pag. 178 r.)

XXI

— 20 janvier 1677 —

Lettres de la charge de gouverneur des château, ville et vallée de Montmélian pour le seigneur marquis de St-Georges.

Marie-Jeanne-Baptiste de Savoye par la grâce de Dieu duchesse de Savoye &, à tous ceux qui ces présentes verront salut.

Le château de Montmélian ayant tousiours esté d'une très grande importance, les sérénissimes prédécesseurs de S. A. R. Monsieur mon fils n'en ont jamais confié le gouvernement qu'à des gens de naissance et de mérite..... ..... Nous n'avons pas cru pouuoir ietter les yeux sur une personne qui fut plus propre à exercer cet employ que sur celle du marquis Don Guide Aldobrandin de St-Georges, lequel..... ..... ne manquera pas de remplir l'attente que nous avons conceüe de ses soings et de sa vigilance, surtout après les longs et fidèles seruices qu'il a rendu à cette royale coronne en qualité de cornette des gardes de feu Madame Royale, ensuite comme gouverneur de Mondouy et mareschal de camp général de nos troupes, s'estant même acquis une grande réputation en Espagne et nouuellement en France ou il a seruy avec beaucoup de succès dans les employs de colonel des régimens de Saluces et de Piémont. Pour ces causes..... députons led[t] marquis Don Guide Aldobrandin de St-Georges, gouuerneur du chateau, ville et vallée de Montmeillan et

dépendances dans lesquels sont compris les forts de Charbonnières et Miolan, aux honneurs..... et à la paye ordinaire de 155 ducatons et 60 sols de 20 blancs pièce le mois..... Si donnons en mandement..... Données à Turin 20 janvier 1677. — Marie-Jeanne-Baptiste. — V^a Busquet. — Granery. — Contresig. De Leschereine. (Contrôle des finances, Savoie, vol. n° 100, page 68r.)

XXII

— 28 settembre 1660 —

Lettere di secondo scudiere di S. A. R. per Vittorio Cagnol.

Charles-Emanuel &.....

..... Estant vaquée par le décès de feu colonel Gabaleon celle de notre 2^e escuyer qu'il possédoit, nous avons résolu d'en pourvoir noble Victor Cagnol, lieutenant de cavalerie dans notre escadron de Savoie, autant pour suiure ce légitime sentiment qui n'est pas peu animé par les bons et agréables seruices qu'il nous a rendus en qualité de notre 1^er page et par la satisfaction que nous recevons de ceux de l'illustre cousin et chev^r de notre ordre et gouverneur de Montmélian, le comte Cagnol son père, que pour luy donner en cela un véritable témoignage de notre estime, c'est pourquoi nous avons créé..... députons led^t noble Victor Cagnol, notre second escuyer, au lieu et place de feu colonel Gabaleon..... Données à Riuoles le 28 septembre 1660. — C. Emanuel. — V^a Morozzo — Turinetti. (Cont^le finenze, Piemonte, vol. 140, pag. 70.)

XXIII

— 31 mars 1692 —

Alienazione di tasso a favore del m^se^ di Bagnasco Carlo Gerolamo del Carretto, in pagamento delli esposti per servizio corona.

Vittorio Amedeo 2°.

Sodisfacciamo al particolar nostro genio et assieme ci conformiamo all'esempio di reali nostri predecessori qualhora con distintione di gratitudine e di premio, rimuneriamo il merito di quelli che si sono singolarmente segnelati nel nostro seruitio. Perciò hauendo il marchese di Bagnasco Carlo Gerolamo del Carretto con animo corrispondente alla chiavezza de' suoi natali sodisfatto a tutte quelle parti che più poteuano attendersi da un sommo zelo et imparraggiobile ualore nell'essersi con tanto applauditta difesa sostenuto nel castello di Mommigliano in qualità di gouernatore ancor 19 mesi dopo che da' Francesi tutta la Savoja fù occupata nell'hauer sofferto in febbraio 1791, migliaia di bombe gettate in quel forte, et obligato l'inimico a ritirarsi, indi sostenuto la villa (1) per dieci giorni contro l'impeto dell'armata nemica con perdita notabile de' Francesi, et poi un stretto assedio del castello di giorni 35 senza che per le rouine seguite nella fortificatione che l'haueuano hormai priuato d'ogni difesa, ne per il puoco numero de' soldati rimasti habili a

(1) La ville de Montmélian.

maneggiare le armi, habbia uoluto piegare alle minaccie, meno adherire alle condizioni fauoreuoli che gli ueniuano fatte da quei assedianti, sinchè da irreparabile accidente fù costretto li 22 dicembre hor scosso rimettere a patti la piazza, l'habbiamo con publici e conspicui attestati della nostra stima honorato del grado di cav^e^ del nostro ordine della ss^ma^ Annonciata, et confestogli il carico di generale della nostra artigleria.

E perchè il medesimo marchese in questa si rilevante occasione non sollo ha fatto spiccare a fronte di tanti pericoli la fermezza del suo animo e la prudenza della sua condotta, ma più con dimostrazione e proua di tutto particolare attaccamento al detto nostro seruitio ha esposte somme considerabili di denaro suo proprio, noi abbiamo parimente uoluto differirgli la compita sodisfazione di quanto ha somministratto in detta vrgenza di tanta importanza, et hauendo a quest'effetto fatto distendere il conto auanti il conte Marelli presidente e generale delle nostre finanze..... risulta, dedotto tutto il receuuto da d^o^ march^e^ assendere a fiorini 85,308 soldi quattro moneta di Sauoja, da quali fatta la deduzione di fior. 6,068 assignatigli in contanti per riceuer nella città di Geneva, si restringe il credito suo a fior. 79,240 quali calcolati alla ragione di fior. 23 per doppia di Spagna compongono il capitale di doppie 3,445 o sian scuti d'oro del sole 6,890, et siccome la grauezza delle spese che giornalmente ci conuiene fare.... per la publica difesa non lascia luogo di sodisfare d^a^ partita in contanti..... Cosi gli habbiamo fatto offerire tanti *tassi* in pagamento..... Perciò in vigor delle presenti..... rimettiamo al d^o^ march^e^ di Bagnasco per lui, suoi eredi.... **Mandando e comman-**

dando alla camera nostra di conti..... Date in Torino li 31 di marzo 1692. — Vittorio Amedeo. — V.a Bellegarde. — Graneri. — Marelli. — Benzo.

(Cont.o finanze, Piemonte, vol. 188. Pag. 134r.)

XXIV

— 19 novembre 1700 —

Lettre de la charge de gouverneur du château et ville de Montmélian, en faveur du comte Joseph Caseletto.

Vittorio Amedeo. E cosi singolare la stima che facciamo della persona del conte Giuseppe Caseletto, brigadiere della nostra fanteria e governatore della città e provincia del Mondovi pell'incorrotta fedeltà, distinto valore e prudente condotta coi quali ci presta i suoi serviggi, che volendo dargliene un nuovo contrasegno, come anco dell'intiera confidenza che prendiamo in lui, gli habbiamo conferto il gouerno importantissimo del castello e città di Mommigliano e forte di Charbonnières vacante, per essere il conte di Villafaletto stato da noi proveduto d'altro impiego. Quindi è che per le presenti..... deputiamo il sud.o conte Giuseppe Caseletto gouernatore del castello nostro e città di Mommigliano e forte di Charbonnières con tutti gli honori..... e con la paga di l. 6,831 d'argento a soldi 20 caduna l'anno..... Dato in Torino li 19 novembre 1700. — Vittorio Amedeo.

(Cont.le finanze, Piemonte, vol. 203, pag. 52.)

XXV

— 1704 —

Lettre du duc de Savoie au baron Claude de Menthon de Lornay.

Le duc de Savoie roi de Chipre etc.

Baron de Lornez. Nous venons d'apprendre avec une particulière satisfaction par une lettre du comte de Caselette les marques que vous nous avez données de votre fidélité, lui ayant découvert la trahison que les ennemis vouloient tramer dans la place. Cette action qui est celle d'un homme d'honneur, qui s'acquitte parfaitement de son devoir envers son souuerain et envers lui-mème, vous attire notre particulière estime dont nous voulons bien vous asseurer, vous promettant, dès à présent, de vous faire donner les cent mille francs que les ennemis vous avoient promis, et outre cela nous vous ferons ressentir, avec toute votre famille, d'une manière distinguée, les effets de notre protection, qui vous mettront en état de passer agréablement le reste de vos jours, sans que vous ayiez à craindre le ressentiment des ennemis. Vous apprendrez, par le comte de Caselette, de la manière que vous devez vous conduire dans cette affaire pour la veüe que nous vous proposons. Nous sommes persuadés que vous continuerès d'agir avec le même zèle pour le bien de notre service, priant Dieu, sur ce, qu'il vous ait en sa saincte et dygne garde. — V^e^ Amedeo. — De S^t^ Thomas.

(Archives des finances, Regii Viglietti, vol. 8, p. 437.)

TABLE

PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

des

GOUVERNEURS DE MONTMÉLIAN

			Pages.
I	1560-1573	Jotems (Alexandre-Michel de)	9
II	1577-1584	Bonvillars (Charles de).....	19
III	1584-1594	Chabod (Guillaume-François de), seigneur de Jacob, etc.	21
IV	1597-1600	Brandis (Jacques, baron de), comte de Montmajeur....	32
V	1601-1608	Taffin (Juste)	72
VI	1609-1610	Gattinara (signorino, conte di).....	75
VII	1611-1616	Laudes (de), baron du Bois..	78
VIII	1615-1625	Langosco (Jérôme, comte de la Motte).....	83
IX	1627-1632	Santena (Chiaffredo Benso, conte di).....	90
X	1632-1638	Rossillon (Jérôme, comte de)	95
XI	1639-1643	Saint-Germain (Octavien St-Martin d'Aglié, marquis de)	99

XII	1643-1663	Cagnol (Centorio, comte de).	103
XIII	1664-1671	Alfieri (Catalan, comte d')...	106
XIV	1671-1675	Aglié (Thomas, comte Saint-Martin d').....	111
XV	1675-1677	Monasterolo (Jean-Michel, comte de).....	114
XVI	1677-1680	San Giorgio (Guido Aldobrandino, marchese di).....	117
XVII	1680-1683	Cagnol (Victor, comte de)...	119
XVIII	1683-1689	Cavours (Paul-Hyacinthe Benso, marquis de).....	124
XIX	1689-1691	Bagnasco (Charles-Jérôme del Carretto, marquis de).	132
XX	1697-1700	Villafaletto (Félix-Amédée, comte de).....	201
XXI	1700-1704	Caselette (Canda, Joseph, comte de).....	207
XXII	1704-1706	Santena (Charles-Octave, comte de).....	215

RÉPLIQUE DU BARON DE PONNAT

A M. L'ABBÉ DUCIS

AU SUJET DE

LA LÉGION THÉBAINE

Conférence faite à Chambéry
le 9 août 1880
au Congrès des Sociétés savantes
de la Savoie.

La question du massacre de la Légion thébaine fut vivement discutée aux congrès d'Annecy et de Chambéry, principalement par M. le baron de Ponnat et par M. l'abbé Ducis. Le premier nia, le second affirma la réalité du massacre.

Antérieurement à ces réunions, la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie avait décidé qu'elle publierait dans ses *Mémoires* les communications présentées par ses membres aux congrès des Sociétés savantes de Savoie, si leurs auteurs le demandaient; ceci afin d'encourager les membres de notre Société à travailler au succès des congrès. Ainsi fut publiée, dans notre XVII[e] volume, la communication de M. le baron de Ponnat, faite au congrès de Saint-Jean-de-Maurienne, relative au *Martyrologe de Baronius*.

Le bureau du congrès de Chambéry, peut-être à cause de la vivacité apportée dans la discussion de la légende de la Légion thébaine, décida de ne publier ni le travail de M. de Ponnat, ni le travail de M. Ducis. Il publia le *Discours de M. Jules Vuy,* qui porte en sous-titre le mot *Résumé,* et qui nous paraît plutôt être un nouveau plaidoyer en faveur de la réalité du massacre.

Quelque temps après le congrès de Chambéry,

M. le baron de Ponnat fut violemment attaqué par des articles anonymes parus dans un journal d'Annecy. M. l'abbé Ducis n'en est pas l'auteur ; il l'a affirmé à plusieurs reprises.

Alors M. le baron de Ponnat nous remit deux manuscrits : l'un, intitulé *Réponse à l'auteur anonyme des articles de l'Union savoisienne;* l'autre, *Réponse à M. l'abbé Ducis.* Ce second manuscrit fut égaré. Le premier fut publié dans le XIX^e^ volume de nos Mémoires ; mais, par une erreur du comité de publication, il reçut le titre du second manuscrit. M. le baron de Ponnat, ayant quitté Chambéry, ne corrigea pas les épreuves et ne put pas réparer la faute.

De Paris, qu'il habite, M. de Ponnat nous a réclamé l'insertion de sa *Réponse à M. l'abbé Ducis.* Le manuscrit étant perdu, il a dû le recomposer en entier. Peut-être, ses souvenirs étant moins frais, ce travail vaudra-t-il moins que lorsqu'il fut écrit pour la première fois. M. de Ponnat nous a demandé de mentionner cette circonstance.

Il demeure entendu que la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie ne prend aucunement parti dans cette discussion, et laisse ici, comme toujours, à leurs auteurs, la responsabilité des écrits qu'elle publie.

Note du comité de publication.

RÉPLIQUE DU BARON DE PONNAT

A M. L'ABBÉ DUCIS

AU SUJET DE LA LÉGION THÉBAINE

Messieurs,

Je tiens d'abord à remercier M. l'abbé Ducis d'avoir singulièrement simplifié ma thèse. S'il ne l'avait fait avant moi, il m'eût fallu prouver par une fastidieuse chronologie, tout entière donnée par Pierre-Joseph de Rivaz, il y a cent ans, que, si le martyre de la Légion thébaine a jamais eu lieu, ce n'a pu être qu'entre les années 292 et 303. J'aurais dû ensuite établir, comme l'a fait Rivaz, que l'an 302 serait la seule date qui, abstraction faite de la lettre de saint Eucher, pût convenir à ce monstrueux événement.

C'est donc par un témoignage de reconnaissance envers M. l'abbé Ducis que je commencerai cette conférence.

Je l'avoue, je n'étais pas sans inquiétude. Je craignais qu'en sa qualité d'archiviste de la Haute-Savoie, mon savant contradicteur ne fût parvenu à sortir de la poussière des vieilles archives quelque vieux document ignoré des modernes, et qu'il m'eût fallu étudier à l'improviste, ce qui n'est pas toujours aisé. Heureusement pour moi, il n'en est rien, et M. l'abbé Ducis n'a rien dit ni écrit qui ne fût déjà depuis longtemps connu, et que je n'aie longuement étudié, scruté, pesé et approfondi, à la suite de Rivaz.

Je suis également fort heureux que mon aimable contradicteur ait cité avantageusement, parmi les meilleurs apologistes de la Légion thébaine, le savant Rivaz, dont je viens de parler, car c'est presque exclusivement dans l'ouvrage intitulé par cet auteur : *Eclaircissements sur le martyre de la Légion thébaine,* Paris, 1779, in-8°, que j'ai puisé mes meilleurs arguments contre sa propre thèse. J'ai entre les mains, vous le voyez, cet important ouvrage, que je considère comme un arsenal dans lequel on rencontre des armes véritablement invincibles contre l'atroce légende des prétendus martyrs d'Agaune.

La bibliothèque de Chambéry, d'ailleurs très-riche en ouvrages d'un grand prix, manque presque totalement de ce que j'appelle des outils. Je remercie donc ici mon excellent ami et collègue, M. Laurent Rabut, d'avoir bien voulu

me donner ce précieux volume qui, dans le cas présent, supplée à tout.

Mais, avant d'entrer plus avant en matière, je dois parler de deux feuilletons qui ont paru, en novembre dernier, dans *l'Union savoisienne* d'Annecy (Voir *Mémoires et documents* publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome XIX, pages 269 et suivantes; Chambéry, 1881, in-8°)…..

Je rentre dans mon sujet.

L'ancienne Tarnade, aujourd'hui St-Maurice-en-Valais, était encore, au commencement du IVe siècle, un cimetière gallo-romain. On sait combien les conquérants des Gaules étaient jaloux de leurs sépultures; aussi, pour enterrer ceux d'entre eux qui mouraient dans ces contrées, avaient-ils choisi ce lieu, d'un accès extrêmement difficile à une armée ennemie remontant le cours du Rhône. Ils avaient même élevé en cet endroit, comme ils le faisaient d'ailleurs dans leurs principaux cimetières, un temple dédié aux mânes des défunts.

Cependant les chrétiens, enhardis par la protection et les faveurs dont ils étaient l'objet, aussi bien à la cour que dans les armées, surtout depuis les dix-neuf premières années du règne de Dioclétien, commençaient à fonder des pèlerinages (dont ils tiraient de très-grands bénéfices, encore plus pour l'accroissement de leurs richesses que pour le salut des âmes).

Tarnade offrait, sous ce rapport, de très-grands avantages : nombreux squelettes, qu'il était facile de métamorphoser en reliques de martyrs; temple païen, pour célébrer la gloire des mêmes victimes de la persécution. Que pouvait-on rêver de mieux? Saint Théodore n'hésita pas. La légende rapporte même (1) que les corps des bienheureux martyrs furent découverts, plusieurs années après leur mort, par ce saint évêque, *à qui le Seigneur avait révélé le lieu de leur sépulture.* Or, c'est précisément en cet endroit que se trouve aujourd'hui, comme elle s'y trouvait autrefois, la chapelle ou plutôt la nécropole où gisaient les ossements des prétendus martyrs thébains.

Et qu'on ne vienne pas nous dire que cette nécropole fut bâtie par S. Théodore, vers l'an 360, comme l'affirme Rivaz (page 56). Il est incontestable qu'elle tombait déjà en ruines dès les premières années du VI^e^ siècle, puisque saint Sigismond, roi des Burgondes, dut la reconstruire entièrement dès les premières années de son règne (516-524).

La légende n'eut pas de peine à s'accréditer. On sut bientôt en Valais, — et le bruit s'en répandit au loin, — que toute une légion romaine, uniquement composée de chrétiens de la Thé-

(1) Lettre de saint Eucher, évêque de Lyon, à Silvius, évêque du Valais; *apud* Rivaz, *Eclaircissements sur le martyre de la Légion thébaine,* page 33; Paris, 1779, in-8°.

baïde, et commandée par un primicier, nommé Maurice, *ayant refusé de poursuivre* LA GRANDE MULTITUDE DE CHRÉTIENS *dont l'empereur Maximien avait ordonné l'extermination,* avait été passée par les armes, à Tarnade, par l'ordre de ce féroce empereur, le 22 septembre d'une année qu'on n'avait garde de déterminer. Cela suffit, et la légende fit son chemin, et les pèlerins affluèrent; et l'argent, et l'or, et les rubis, et les diamants remplirent bientôt les coffres de la communauté de Tarnade, qui changea de nom pour prendre celui d'Agaune, vers l'an 385, et enfin celui de Saint-Maurice, au IXe siècle.

Tout allait au mieux des intérêts de l'endroit. La légende avait pris corps. S. Grégoire de Tours, au VIe siècle, en avait parlé. Un moine anonyme d'Agaune avait même raconté, sous le couvert de saint Eucher, évêque de Lyon, que l'événement avait eu lieu au temps de la guerre des Bagaudes, paysans gaulois en révolte contre l'empire romain.

On ne se demandait même pas si, à cette époque (285), il existait une seule légion thébaine dans les armées romaines. A quoi bon! Encore moins cherchait-on à comprendre comment saint Eucher, mort en 449 ou 450, avait pu parler de saint Sigismond, qui régna sur les Burgondes, un siècle plus tard.

Ce n'étaient là que des vétilles qui devaient nécessairement passer inaperçues dans les ténèbres du moyen âge.

Mais, quand arriva la Renaissance, les choses changèrent de face.

On sut bientôt que les premières légions thébaines n'avaient été formées par Dioclétien qu'après la pacification de l'Egypte, en 292 au plus tôt, et peut-être en 296, et que, par conséquent, le massacre de l'une d'entre elles, pendant la guerre des Bagaudes, en 285, ne pouvait être qu'une fable inspirée par la cupidité des moines.

Grand émoi dans la gent monacale !

Qu'allaient devenir tous les miracles opérés par saint Maurice et sa fameuse légion ? Comment nourrir désormais ces armées de fainéants que la crédulité publique entretenait en Valais et ailleurs ?

Ce fut seulement en 1660 qu'un fouilleur émérite, le jésuite Chifflet, découvrit enfin, dans un très-ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Claude, nommée anciennement l'abbaye de Condat ou de Saint-Oyan, le véritable texte de saint Eucher (Rivaz, page 23).

Les visionnaires reprirent alors un peu de confiance. Dans le nouveau manuscrit, il n'était plus parlé ni des Bagaudes, ni de S. Sigismond. Pierre-Joseph de Rivaz, espérant arriver à bonne fin, refit toute la chronologie des empereurs Dioclétien et Maximien. Il parvint ainsi à prouver que Maximien, entre les années 292 et 303, avait traversé deux fois le Valais, pendant le

mois de septembre : la première en 302, et la seconde en 303. C'était évidemment un succès; mais ce succès, très-fortement prôné par les intéressés, ne suffit malheureusement pas aux savants.

En effet, *l'édit de grande persécution* ne fut rendu par Dioclétien, sur les très-vives instances de Galère, victorieux des Perses, que le 28 février 303. Or, nous écartons immédiatement l'hypothèse du massacre pour le mois de septembre de cette année, puisque nous savons par les *Actes* de S. Victor, de Marseille, dont aucun catholique n'a jamais contesté ni ne contestera jamais l'authenticité, que la légende de S. Maurice était déjà connue dans la ville phocéenne au mois de juillet. Il reste l'an 302, mais cette date est également inadmissible, puisque *l'édit de grande persécution* n'était pas encore rendu, et que nous savons, à n'en pas douter, par le témoignage d'Eumène (1), secrétaire de Constance Chlore, que Maximien n'avait à sa disposition en ce moment (août 302) aucune légion, pas même de cavalerie ni d'infanterie. Toutes les légions étaient alors, les unes, dans la Grande-Bretagne, auprès de Constance; les autres, en Orient, d'où Dioclétien les dirigeait sur l'Afrique, pour réduire les Maures, depuis peu révoltés.

(1) *Panegyric. V, n. XIII,* p. 141; *inter. XII, Panegyric. Latin.;* Lipsiæ, 1864, in-8°.

Une seule des légions romaines, commandée par un primicier, nommé *Maricus* (et non pas *Mauricius*), une seule légion, dis-je, avait pu être détachée en Illyrie, pour arrêter les Quades qui, unis aux Marcomans, après avoir ruiné Opiturge, venaient de mettre le siége devant Aquilée et menaçaient l'Italie (Rivaz, p. 240). Or, n'ayant pas, comme certains saints, le don d'ubiquité, il n'est pas présumable que cette même légion ait pu se trouver en même temps à Agaune et à Aquilée, et, dès lors, on ne voit pas trop comment Maximien aurait pu la faire massacrer en Valais, en 302.

Que reste-t-il de cette fameuse légende?

On objecte qu'en 302, il avait paru un édit de Dioclétien ordonnant aux soldats de sacrifier aux idoles, *sous peine du fouet et de la dégradation militaire;* mais on ne voit nulle part, avant l'édit de 303, qu'ils fussent, en cas de résistance, condamnés à mort, ni même qu'on les chargeât de *poursuivre la grande multitude des chrétiens,* comme l'affirme S. Eucher. Cette objection est donc sans valeur.

Parlerai-je ici du silence absolu des auteurs contemporains? A quoi bon!

Je ne puis cependant m'empêcher de sourire à la pensée de la citation que M. l'archiviste de la Haute-Savoie a faite de saint Ambroise, pour appuyer sa thèse.

Eh quoi! S. Ambroise, qui n'a jamais pro-

noncé ni écrit les mots *martyrs thébains*, parlant d'une armée de soldats célestes qui intercèdent auprès de Dieu, aurait fait allusion à la légion thébaine !

Est-ce que messieurs les ecclésiastiques ne s'unissent pas tous les jours aux Anges, aux Archanges, aux Séraphins, aux Trônes et aux Dominations, et à toute la milice de *l'Armée céleste,* pour offrir à Dieu un hymne de gloire ?

Prétendrait-on qu'en parlant de toute *l'armée céleste*, c'est à la légion thébaine que ces messieurs font allusion ?

En vérité, c'est trop drôle pour que je m'y arrête, et, ne fût le sérieux avec lequel l'aimable abbé Ducis a rappelé cette homélie de S. Ambroise, je me serais bien gardé d'en parler, bien que Rivas (page 180) se soit aussi permis cette bonne plaisanterie.

Tout concourt donc à prouver l'impossibilité d'une légende si intéressante d'ailleurs pour messieurs les pèlerins, et surtout pour ceux qui les exploitent avec tant de succès.

M. l'abbé Ducis m'interrompt pour me dire que S. Eucher ne parle pas *de la grande multitude des chrétiens que devait poursuivre la légion de S. Maurice.*

Cette sortie est audacieuse et mérite d'être sévèrement relevée.

Le texte latin de la lettre de S. Eucher, dont

je me suis servi, et que j'ai lu moi-même dans le manuscrit en lettres onciales, n° 9550 du fonds latin, à la Bibliothèque nationale, se trouve tout au long dans Rivaz (pages 314 et suivantes), et la traduction française qu'en a donnée cet auteur se lit entre les pages 23 et 34. Or, cette traduction est précédée, page 23, des lignes suivantes, que je transcris, sans y changer un seul mot :

« Voici les autres actes des martyrs d'Agaune, tels qu'ils nous ont été donnés par le P. Chifflet, dans ses *Eclaircissements sur la vie de S. Paulin*, d'après un très-ancien *Martyrologe* de l'abbaye de Saint-Claude, nommée anciennement l'abbaye de Condat ou de Saint-Oyan. Dom Ruinart les a aussi publiés dans ses *Actes sincères des martyrs*, d'après plusieurs manuscrits de l'abbaye de St-Germain-du-Bois, de celle de Fleuri, de celle de St-Benoit-sur-Loire, et de la bibliothèque du roi de France. »

Et maintenant, si mon aimable contradicteur n'est pas content, il fera bien d'aller le dire à Rome.

Baron De Ponnat.

ADDENDA ET CORRIGENDA

A LA

BIBLIOGRAPHIE D'AIX EN SAVOIE

INSÉRÉE AU XIX• VOLUME

DES

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ

Après la publication de notre *Répertoire bibliographique*, nous avons reçu un certain nombre de bienveillantes indications complémentaires ou rectificatives. Nous exprimons notre vive reconnaissance à ceux qui ont ainsi voulu témoigner de l'intérêt qu'ils attachent à à ce genre de recherches, et plus particulièrement à MM. Gustave Vallier, De Loche, J. Martin-Franklin, d'Arcollières, A. Perrin et F. Rabut. — Nous saisissons aussi cette occasion pour remercier ceux qui, avec une indulgence si sympathique, ont apprécié nos efforts, dans le *Dauphiné* (29 mai 1881), — le *Baigneur* (même date), — le *Moniteur de Lyon* (2 juin), — le *Monde thermal* (même date), — la *Gazette des eaux* (9 juin), — l'*Indicateur savoisien* (19 juin),— le *Courrier des Alpes* (2 juillet), — le *Journal d'Aix* (26 juin), — l'*Echo des villes d'eaux*, — le *Patriote savoisien*.

La gracieuse hospitalité qui nous est de nouveau accordée dans ce XX^e^ volume, nous permet d'y inscrire les annotations parvenues jusqu'à présent à notre connaissance.

Obtempérant au désir de quelques personnes, nous indiquons (bien que surabondamment) même les traités généraux d'hydrologie et de matière médicale, lorsqu'ils ont fait une part suffisante aux eaux d'Aix.

Dr GUILLAND père.

Chambéry, 19 mai 1882.

ADDENDA ET CORRIGENDA

A LA

BIBLIOGRAPHIE D'AIX EN SAVOIE

ABAUSIT (Firmin). — *Œuvres complètes.* — Amsterdam, 1783. — (Voir *Aix* à la page 106 du 2e volume).

AILLOUD.

Le père jésuite Laurent Ailloud est mort à Tananarive *le 5 août 1879;* il avait visité sa ville natale pour la dernière fois, en 1875, avec le jeune prince malgache Radifora (*Courrier des Alpes,* 22 mai).

ALBANIS-BEAUMONT. — Lire : Alpes *graies.*

ALLMER et Alfred DE TERREBASSE. — *Inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne en Dauphiné.* — Vienne, Girard, éditeur; Savigné, impr., 1874-76; 6 vol. grand in-8°, atlas in-4°.

Ce grand travail embrasse toute la colonie viennoise, et donne diverses inscriptions d'Aix et des environs. Consulter les tables à la fin du 4e volume, et notamment au mot : *Vici aquenses,* page 528.

BAINS. — *Règlement pour la police intérieure*..... — Chambéry, imp. Routin, Bottero et Alessio; 1826, 21 pages in-8°.

C'est une seconde édition du règlement de 1820.

BAUDRAN (Michel-Antoine). — *Dictionnaire de géographie.* — 2 volumes in-folio, imprimé en latin en 1682, puis en français en 1705.

BESSON, curé de Chapeiry. — *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de..... Savoie.* — Nancy, chez Hénault, 1759 (*Aix* est à la page 319).

Il y a une réimpression faite à Moûtiers en 1871 (Marc Cane, imprim. et édit., 498 pages in-4°), où la pagination de l'édition primitive est religieusement reproduite.

BLAINVILLE (De). — *Œuvres diverses du sieur D....*, avec un recueil de poésies choisies : *Rome, Paris et Madrid ridicules*; — *l'Art d'aimer*; — *le Remède de l'amour*; — *Fables et contes*; — *Epître burlesque sur un voyage aux bains d'Aix en Savoie*; — *Epigrammes, satyres, épitres, etc.* — Amsterdam, 1714; un vol. in-12.

BLANCHET (Augustin), de Rives (Isère). — *Voyage à Chambéry* le 3 juillet 1824, en prose et en vers; — *Lettre à M.* ***. — Paris, chez David, 1827; 39 pages in-8° (anonyme).

C'est la critique du récit du voyage de Leurs Majestés indiqué sous n° 21 de nos *Anonymes*.

BONVOISIN.

Son *Catalogue*, ou *Analyse* des principales eaux minérales de la Savoie, paraît avoir été tiré à part en 36 pages in-4°. Aix occupe la 6e à 36e, et en forme ainsi la presque totalité.

BOUDIER DE VILLEMERT (Pierre-Joseph), avocat. — *Abrégé historique et généalogique de la maison de Seyssel d'Aix* (1739 et 1861); in-4°.

BRACHET (Léon). — *Le tétanos traité aux eaux d'Aix.* — Chambéry, Puthod, 1870; 14 pages in-8°.

BRONDEL.

Ses bulletins sur la santé de Madame la princesse Marguerite de Savoie sont reproduits par Trompeo (*Medici ed archiatri della real casa di Savoia*) aux pages 49-51. On lit dans le bulletin du 25 août 1642 :

« Madame la princesse Marguerite, laquelle j'ai eû « l'honneur de servir au voyage de Aix a ressenti des « effects merveillieus de l'usage des bains de soulphre « et d'alum, ainsy que lon a remarqué du marcher et « de la force qui se va redoublant en les parties af- « foiblies. »

CASALIS (Goffredo). — *Dizionario geographico-storico-statistico-commerciale dei stati di S. M. il re di Sardegna.* — Turin, chez Cassone, 1833.

CHAPPERON (Timoléon) a inséré deux courtes notices anonymes sur les châteaux de Bordeau et de Châtillon dans les *Vues de Savoie* par Courtois (1833).

CHANTRE. — *Etudes paléo-ethnologiques dans le bassin du Rhône.* — (Age du bronze; palafittes du Bourget; description; inventaire des découvertes, avec planches). — Lyon, 1876.

M. André Perrin en a publié un extrait.

CHIESA (Francesco-Agostino della). — *Corona reale di Savoia.* — Coni, Strabella, 1655; 2 vol. in-8°. — (Aix est aux pages 43-45 du 1^er^ volume).

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA SAVOIE (Le) a publié, en 1867, chez Ménard (63 pages in-8°) le *Catalogue des produits envoyés à l'exposition universelle de Paris.* — (*Aix* est à la page 46).

COSTA (Jocelyn) et A. PERRIN. — *Catalogue de l'exposition préhistorique de la Savoie en 1878.* (Photographies des lacustres du Bourget des musées d'Aix, de Chambéry, et des collections Costa et de Chaulnes). — Paris, chez Reinwald, et Chambéry, chez Perrin.

DAVAT. — *Environs d'Aix en Savoie.* — Lecture à la Société littéraire de Lyon, les 11 et 25 février et 5 mai 1852, par le docteur Gaspard-Adolphe Aymonier d'Avat.

DAVET DE BEAUREPAIRE. — *Histoire et description des sources minérales du royaume de Sardaigne.* — Paris, in-8°.

DAVITY (Pierre). — *Etats ou empires du monde.* — Paris, 1626.

Cet écrivain, qui a vécu de 1573 à 1635, parle d'Aix dans son ouvrage, réédité en 1660 (in-fol.).

DENINA (L'abbé). — *Essai sur l'histoire des Alpes,* 1790-91; 3 vol. in-8°.

DREVET. — Son *Dauphiné* a débuté en 1864.

DURAND-FARDEL. — *Traité thérapeutique des eaux minérales de France et de l'étranger.* — Paris, 1857. — *Ibidem,* 1862; 1 fort vol. in-8°.

FODÉRÉ (Pierre-Jacques). — *Narration historique des couvents de Saint-François et de Sainte-Claire.* — Lyon, 1619; 1 vol. in-4° (*Aix,* p. 932).

GANDINI (Francesco). — *Viaggi in Italia.* — Crémone, chez Demichelis; 7 vol. in-8°. (Voir *Aix,* page 73 du second).

GIMBERNAT. — On lit une note de lui sur les eaux d'Aix dans le *Journal de Savoie* (8 nov. 1822). Il y loue les projets de plans du docteur Despine comme basés sur ses expériences relatives aux gaz et organismes contenus dans les eaux d'Aix.

GIOBERT (Le Dr J.-A.) a parlé d'Aix dans sa brochure sur les *Eaux thermales et acidules d'Echaillon.* — Turin, 1822; in-8°.

GREPPO (L'abbé), vicaire général à Belley. — *Etudes archéologiques sur les eaux thermales et minérales de la Gaule.* — Belley, Charvin, 1846; 1 vol. in-8° de 320 pages (*Aix,* p. 153).

GROMIER. — *Sur les eaux sulfureuses d'Aix, Lavey, Uriage et Allevard.* — Lyon, 1842; in-8°.

HAUSSEZ (Le baron d'), ministre de Charles X. — *Voyage d'un exilé de Londres à Naples et en Sicile.* — Genève, chez Berthier-Guers, 1835; in-12 (*Aix* au second vol., p. 538).

JACQUEMOUD (Le baron Joseph), sénateur. — *Description historique de l'abbaye royale d'Hautecombe,* etc. — Chambéry, chez Puthod, 1843; 145 pages in-8°, avec une vue et un plan lithographiés.

LANCE (Adolphe). — *Excursion en Italie* (Aix-les-Bains, Chambéry, Turin, etc.), avec 15 eaux-fortes par Léon Gaucherel. — Paris, chez Morel, 1873. Très-joli volume grand in-8°, sur papier vergé.

LEGRAND (Maximin). — *Aix-les-Bains, Marlioz et leurs environs*, nouveau guide médical et pittoresque. — Versailles, chez Cerf, 1871; 105 p. in-18.

LOCHE (Le général de). — Sa *Lettre sur une horloge antique trouvée à Aix-les-Bains* (*Académie de Turin*, 3e vol.) est reproduite dans l'*Annuaire du Mont-Blanc* pour l'an XIV (1805-1806), 3e partie, page 93.

Les eaux thermales d'Aix en Savoie considérées sous des rapports autres que ceux de guérir (*Journal de Savoie*, 21 mai 1819).

Il s'y agit de leurs applications à la peinture, à l'horticulture, etc.

Dissertation sur le nom de la ville d'Aix en Savoie (*Ibidem*).

Recherches sur l'époque où furent édifiés les monuments d'Aix en Savoie (*Journal de Savoie*, 8 juillet 1826).

LULLIN (J.). — *Notice historico-topographique sur la Savoie*. — Chambéry, imprimerie de l'auteur, 1787. (Voir *Aix* à la page 17).

MARION (Jules). — *Cartulaires de l'église cathédrale de Grenoble, dits de Saint-Hugues*. — Paris, 1859.

MATHEWS. — *The diary of an invalid*. — Being the journal of a tour in pursuit of health in Portugal, Italy, Switzerland and France, 1817-19. — London, 1820; in-8o de 515 pages.

MÉNABRÉA (Léon). — *Des origines féodales dans les Alpes occidentales*. — Turin, 1865; 596 p. in-4o (*Aix et ses seigneurs*, aux pages 382-83).

Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences de Turin ;* 2e série, 22e et 23e vol.

MÉRAT et DELENS. — *Dictionnaire universel de matière médicale et de thérapeutique générale.* — Paris, 1829-46; 8 vol. in-8°.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (Commission instituée au). — *Dictionnaire archéologique de la Gaule.* — Epoque celtique. — Paris, imprimerie impériale, 1867.

MONTÉMONT (Albert). — *Voyage aux Alpes et en Italie.*

Un chapitre est consacré à Aix, Hautecombe, etc. Voir pages 167 à 171 du 3e volume de la 3e édition, en 3 volumes in-12; imprimerie Charles Béchet, à Paris, 1828. — L'ouvrage a été réimprimé in-8° de 364 pages, en 1860, chez Guiraudet, à Neuilly.

MORERI (Louis). — Son *Dictionnaire,* écrit en 1680, a eu sa 19e édition, en 10 vol. in-folio, en 1759.

MORTILLET. — Lire *potiers* et non *potins.*

MOTTET, maire d'Aix. — *Note* concernant les réclamations de la ville d'Aix à l'Etat. — Projet d'affermage de l'établissement thermal à la ville. — Chambéry, Ménard, 1876; 15 p. in-8°.

MURATORI (Louis-Antoine). — *Novus thesaurus,* etc. — Milan, 1739 à 1742; 6 vol. in-f° (*Aix* est aux pages 1728 et suivantes du 6e volume).

PERRIN (André). — *Monnayage de Savoie* (atelier monétaire d'Aix) (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Savoie,* 1872). — Voir à COSTA leur catalogue de l'Exposition de 1878.

REVEL (Gabriel). — Lire *Samuel.*

RIVAIL (Aymar du). — *De Allobrogibus.*

Cet ouvrage, écrit au commencement du 16me siècle, n'a été publié qu'en 1844, par les soins de M. A. de Terrebasse, à Vienne, chez J. Girard (*Aix* est à la page 57).

ROTUREAU (Le docteur Armand). — *Des principales eaux minérales de l'Europe.* — Paris, Masson, 1859; 3 vol. in-8°.

SIMOND. — *Voyage en Suisse, en 1817-19.* — Paris, Treuttel et Wurtz, 1822; 2 vol. in-8° (*Aix*, p. 335 du 1er volume).

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE GENÈVE. — *Regeste genevois.* — Genève, 1866 (*Aix*, page 448).

AUX ANONYMES.

N° 5 *bis*. *Description d'Hautecombe.*— Voir ci-devant JACQUEMOUD (Le baron).

N° 15 *bis*. *Luth des Alpes* (*Le*). — Voir J. BERNARD.

N° 17 *bis*. *Œuvres diverses du sieur D.....* — Voir BLAINVILLE (De).

N° 21. La contre-partie du *Voyage de Leurs Majestés en Savoie* a été publiée anonyme. — Voir BLANCHET.

A L'ICONOGRAPHIE.

CHAMPOD a lithographié l'atlas du *1er mémoire* de L. Rabut sur les *Lacustres*.

COURTOIS (Philippe), dessinateur lithographe, a donné, en 1833, les *Vues de Savoie* (Voir T. CHAPERON) et les illustrations de la 1re édition du *Manuel* de C. Despine.

CUVILLIER. — Voir DU BOIS.

DU BOIS. — *Souvenirs d'Aix, Chambéry, le Mont-Cenis et la Chartreuse.* — Recueil de vues lithographiées par A. Cuvillier, d'après Du Bois.— Lith. Lemercier ; 24 vues, petit format oblong, sans date. — Genève, chez Bricquet et Du Bois.

DUNANT (P.), peintre.— Onze planches, taille douce, gravées, les unes par Dunant, qui les a toutes dessinées, les autres par J. Lièvremont; in-f° oblong. — Plaine d'Aix, — Arc de Campanus, — Promenade d'Aix,— Ville d'Aix, — Cour du château d'Aix, Port-Puer, — Château de Bordeau, — Abbaye d'Hautecombe, — Château du Bourget, — Cascade de Grésy, — Tour de Grésy.

GAUCHEREL. — Eaux-fortes (Voir LANCE).

GONIN (François), « le Winterhalter de Turin, » père de Guido GONIN, est l'auteur des portraits royaux au Cercle, et non *Ginain*.

MASSOTI. — *Cascade de Grésy.* — Grande planche, eau-forte in-f° oblong.

MERSAN (Du). — *Arc de Campanus.* — Eau-forte « Du Mersan del. E.-H. Langlois, incid. »

WERNER (J.), dessinateur. — Les vues d'*Aix et environs,* dans la *Savoie historique* de Joseph Dessaix.

A LA TABLE ANALYTIQUE.

EAUX POTABLES. — La *Requête* de 1756 est au présent volume, et non au XIX^e^.

JETON

DE

LA CHAMBRE DES COMPTES

DE CHAMBÉRI

AUX ARMES DE HUGUES MICHAUD

Seigneur de Corcelles et de Chandoré, etc.

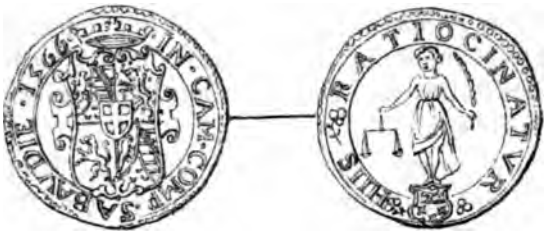

JETON

DE LA

CHAMBRE DES COMPTES DE CHAMBÉRI

Les numismatistes s'occupent beaucoup depuis quelques années de l'étude des jetons; plusieurs de ceux de la Savoie ont déjà été publiés. En 1855, alors que l'Association florimontane était dirigée par des hommes aimables, MM. Replat, Philippe et Séran, j'ai inséré dans son *Bulletin* une notice et les dessins de trois jetons du Genevois. Plus tard, dans les *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, j'ai édité des méreaux de la Ste-Chapelle de

Chambéri et de l'église de Belley, et, dans la *Revue de numismatique belge*, une douzaine de jetons anépigraphes aux armes de nos princes, sous le titre de : *Quelques mailles de taverniers en Savoie* (1).

Un travail plus volumineux est celui de M. Vincent Promis, inséré dans le tome XXXI de la IIe série des *Mémoires* de l'Académie de Turin, sous le titre de : *Tessere di principi di Casa Savoia, o relativi ai loro antichi Stati*, et accompagné des *fac-simile* de 90 pièces, parmi lesquelles se trouvent reproduits ceux des divers jetons que j'ai dessinés et publiés. Le même auteur avait déjà donné, dans le tome XV des *Mémoires* de la Société savoisienne d'histoire, une notice sur les beaux jetons de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Savoie. Le riche médaillier du roi, dont M. Promis est le conservateur zélé, lui a fourni les éléments de ces deux mémoires.

L'étude des jetons de la Savoie se trouve ainsi déjà bien avancée. Mais, de temps à autre, on fait la découverte d'une pièce inédite, et je viens aujourd'hui en faire connaître une qui intéresse Chambéri. C'est un jeton de la chambre des comptes de Savoie.

(1) Ce mémoire a été reproduit en 1874, ainsi que les planches qui l'accompagnent, dans le périodique italien : *Numismatica e sfragistica*, qui paraît à Rome.

La chambre des comptes des princes de la Maison de Savoie fut établie au château de Chambéri, et, d'ambulatoire qu'elle était, devint résidente en 1351. Elle fut unique pour les Etats deçà et delà les monts jusqu'en 1577. Lorsque François Ier envahit la Savoie, en 1535, la chambre fut transférée à Verceil, après qu'on eut caché les papiers les plus précieux dans le tombeau de Philiberte de Savoie et chez le sacristain de la Ste-Chapelle. Le roi de France ayant occupé une partie du Piémont, institua à Chambéri une chambre des comptes pour les deux pays, et M. Promis a publié quatre jetons au nom ou aux armes des fonctionnaires du monarque français.

La chambre des comptes du duc de Savoie fonctionnait en même temps à Verceil, ville qui était restée au duc Charles et, après sa mort, à son fils Emmanuel-Philibert, jusqu'à ce qu'elle fut ramenée à Chambéri, après la restitution de la Savoie, en 1559.

En 1566, on frappait à Chambéri le jeton suivant, le premier que l'on connaisse appartenant à la chambre des comptes de Savoie (1) :

(1) A peu près à la même date on frappait celui de la chambre des comptes du duc de Nemours, comte de Genevois, que j'ai dessiné et publié dans le *Bulletin* de la Florimontane.

Avers. Un écu aux armes écartelées du duc Emmanuel-Philibert, dans un cartouche surmonté d'une couronne ducale et la légende :

IN. CAM. COMP. SABAVDIE. 1566.

(In camera computorum Sabaudie.)

Revers. Une femme debout, tenant une balance et une palme ; au-dessous un petit écu armorié dont les pièces sont trois sautoirs et un chef chargé d'un lion passant. Autour la légende, dont les mots sont séparés par des trèfles :

℞ HIIS ℘ RATIOCINATVR ℘

(Cuivre jaune ; *ma collection*).

L'écu de l'avers, le cartouche et la couronne sont tout à fait semblables à ceux des écus d'or frappés à Chambéri et dans d'autres ateliers en 1563, et à Chambéri en 1566 (1). Cet écu est écartelé, comme a commencé à le faire le duc Emmanuel-Philibert, savoir : aux premier et quatrième quartiers, *de Saxe;* au deuxième, *de Chablais;* au troisième, *d'Aoste,* et en cœur, *de Savoie* (2).

(1) F. Rabut, *Quatrième notice sur quelques monnaies de Savoie inédites.*

(2) V. pour plus de détail la *Deuxième notice.....*, page 20, en note.

Rien n'indique sur ce jeton l'atelier où il a été frappé, sauf peut-être cependant les trèfles ou triolets, qui ont été, au 15e siècle, la marque de Thomas de Folonia, maître à Chambéri, mais c'était un siècle avant l'émission de notre jeton. A cette date de 1566 fonctionnait l'atelier de Chambéri, dont le maître Etienne Bourges fut le directeur de 1565 à 1572, année où il fut remplacé pendant quelques mois par sa veuve, Antonie Ranotta. Il n'y a pas à douter que notre jeton n'ait été frappé à Chambéri.

La légende du revers : *Hiis ratiocinatur,* nous apprend l'usage de ces pièces, avec lesquelles les membres de la chambre vérifiaient les comptes qui leur étaient soumis, en les jetant sur le tableau placé devant eux. Les armoiries placées dans la partie inférieure du revers sont celles de Hugues Michaud, baron de Corcelles, Champdoré, Ferrières et Cléon, qui a donné commencement à cette famille Michaud dont les armes sont *d'or à trois sautoirs de gueules posés deux, un, au chef d'azur chargé d'un lion passant d'or*. Il avait été conseiller et premier secrétaire du duc Charles II, puis de son fils Emmanuel-Philibert. Pendant l'occupation de la Savoie et du Piémont, il suivit la fortune de ses princes, et Charles-Quint le nomma chevalier et comte palatin par patentes datées de Bruxelles le 15 février 1549. Ces patentes lui donnent pouvoir

de créer des notaires, de légitimer des bâtards, etc. (1).

Lorsqu'en 1555 le duc Emmanuel-Philibert, qui commandait alors les armées de Charles-Quint, arriva à Verceil, il confirma, par patentes du 1er juillet, les anciens membres de la chambre des comptes dans leurs fonctions, et nomma quatre conseillers maîtres auditeurs, et entre autres Hugues Michaud A la restitution de la Savoie (1559), Michaud fut chargé, avec son collègue Jean Carra, de recevoir du président de la chambre instituée par François Ier, à Chambéri, les titres et papiers de la chambre de Savoie, le 3 août. Ces deux personnages, Michaud et Carra, représentent à eux seuls, pendant quelque temps, le corps de la chambre. Ils reprirent les papiers importants cachés dans le tombeau de Philiberte de Savoie, duchesse de Nemours, et entrèrent en fonctions le 11 août. Le 2 octobre Michaud accompagne le gouverneur de la Savoie, le maréchal de Chalant, qui allait à Lyon au-devant du duc rentrant dans ses Etats. Michaud alla ensuite prendre possession des titres qui étaient à la chambre des comptes créée à Bourg-en-Bresse par Henri II. De retour à Chambéri il fonctionna avec Carra jusqu'en 1561; alors vinrent les rejoindre d'au-

(1) Guichenon, *Bresse et Bugey*, page 161, continuation de la 3me partie.

tres maitres créés en 1559, 1560 et 1561. Mais les services rendus par Michaud expliquent son influence et la présence de ses armes sur les jetons de la chambre. Cela pourrait faire présumer qu'il a été l'un des présidents de ce corps, bien qu'il ne figure pas dans les listes dressées par Capré (1).

Un personnage qui a été quatrième président de la chambre des comptes de Chambéri, et dont on connaît un jeton gravé à Paris par Berton, est messire Jean-Baptiste Costa, comte du Villars et seigneur de Cernex et de la Motte. Je possède un exemplaire de ce jeton, où la qualité de président de la chambre des comptes ne figure pas. C'est un exemple de ces jetons que les grands personnages faisaient frapper pour distribuer à leurs amis et à leurs inférieurs.

Ce jeton est en cuivre rouge. D'un côté sont les armes de Costa, dans un écu rond posé sur un trophée militaire tenu par des femmes ailées, armées de glaives, et surmonté d'un casque couronné ayant pour cimier une aigle à deux têtes surmontée d'un soleil, avec cette devise : *Soli fidelis*. Légende : J.-B. COSTA, COMTE DV VILLARS, et à l'exergue : BRETON F.

Je me suis exempté de dessiner ce jeton parce que la face en a été reproduite sur une très-grande

(1) Capré, *Traité historique de la chambre des comptes.*

échelle, en tête de la dédicace de l'*Armorial et nobiliaire de Savoie*. Il avait aussi servi de modèle à un très-bel *ex-libris* que possède mon frère, et qui a été gravé par Griffard.

Au revers, un jardin au-dessus duquel on voit, d'un côté, la foudre dans des nuages, et, de l'autre, un soleil qui écarte des nuages. *Légende :* ARCENTVR VBI LVCET.

J.-B. Costa a été le personnage le plus marquant de la famille. Il a été conseiller d'Etat et quatrième président de la chambre en 1629, puis surintendant général des finances et commissaire général des étapes en 1632, et rétabli quatrième président le 19 janvier 1646, président du conseil d'Etat, ambassadeur à Madrid. Il a été le premier membre de cette famille italienne qui s'établit en Savoie, où le souverain lui donna des fiefs.

Il fit construire au chœur de l'église des Dominicains de Chambéri le grand autel où furent mises ses armes, et dans l'intérieur duquel fut choisie sa sépulture. Il fit faire d'autres travaux dans ce couvent et fut parrain de la grosse cloche. Le moine Augustin-Maurice de la Mère-de-Dieu lui a dédié son livre intitulé : *Sacra eremus Augustiniana*, in-4°, imprimé chez les frères Dufour, en 1658. En face de cette dédicace, ont été gravées en taille douce, de toute la grandeur de la page, les armes du président Costa, avec

des tenants et une devise différents de ceux du jeton. Les tenants sont : une femme vêtue et ailée à droite, et une femme nue, un pied posé sur un globe ailé, à gauche. Elles tiennent d'une main l'écu, et de l'autre une banderolle sur laquelle on lit : SOLVS. DEVS. FORTUNA. EST.

Je rappelle que les armes de la famille Costa sont *d'azur à trois bandes d'or, au chef cousu d'azur à trois fleurs de lys d'or.*

UNE ANNÉE

DE LA

VIE MUNICIPALE DE RUMILLY

1689-1690

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE RUMILLY

DU 10 MARS 1689 AU 24 MAI 1691

EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉCÈS

DE 1688 A 1694

PAR

FRANÇOIS MUGNIER

CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE CHAMBÉRY.

UNE ANNÉE DE LA VIE MUNICIPALE

DE LA VILLE DE RUMILLY

1689-1690

Rumilly a joué un rôle de quelque importance dans l'histoire de la Savoie. Ses annales devraient être riches en récits curieux, ses archives, en documents importants. Malheureusement toutes les pièces originales ont disparu. Les incendies qui ont dévasté la ville, l'invasion fréquente par les armées ennemies, et surtout l'incurie, sont les causes multiples de leur perte.

Dans la période de 1815 à 1840, l'on a entassé dans les greniers, pêle-mêle, des parchemins, des papiers, des registres aujourd'hui plus qu'à moitié détruits par les vers et par l'humidité. Aussi, lorsque notre excellent et savant ami, M. Croisollet, a voulu préparer son *Histoire de Rumilly,* a-t-il dû, pour les faits antérieurs à la Révolution française, recourir aux divers ouvrages écrits sur la Savoie, et n'a-t-il pu glaner que très-peu de matériaux dans son pays même.

Un cahier de délibérations du Conseil de Rumilly, allant du 10 mars 1689 au 3 août 1690, a surnagé dans le naufrage général. La Société savoisienne d'histoire et d'archéologie a jugé utile de le publier à peu près intégralement.

Plusieurs villes de France, Limoges notamment, ont ordonné la publication de leurs registres consulaires. On s'est dit que, dans l'intérêt des études historiques, il était urgent de livrer à la publicité des documents qui, bien que surveillés avec le plus grand soin, sont soumis à toutes les vicissitudes de ce monde. Si la ville de Chambéry avait pris une précaution semblable, elle n'aurait pas à regretter la perte de tant de précieux documents disparus dans l'incendie du théâtre, où, par suite de la reconstruction de l'hôtel-de-ville, une partie de ses archives avait dû être transportée.

J'ai laissé au registre des délibérations du Conseil de Rumilly sa physionomie propre. Rien n'a été changé au style ni à l'orthographe; je me suis borné, afin d'en faciliter la lecture, à y placer quelques signes de ponctuation, car l'on n'en rencontre aucun. L'on y trouvera donc un spécimen exact de la rédaction courante d'un notaire ducal et d'un secrétaire de ville du temps.

Sur la communication que je lui en avais faite, M. Croisollet avait déjà donné de courts extraits de cinq délibérations; je n'en ai pas moins cru devoir les insérer en entier ici.

En 1689, Rumilly avait déjà été pris plusieurs fois par les armées françaises; son château avait été rasé, ses fortifications ruinées. Dans l'été de 1689, les religionnaires vaudois, chassés du Piémont sous Victor-Amédée II, et qui s'étaient réfugiés en Suisse, essayèrent d'y rentrer par la force sous la direction du vieux Janavel et d'Henri Arnaud. Leur rassemblement à Nyon, sur le lac de Genève, effraie les populations savoisiennes. Rumilly se prépare à repousser l'invasion si elle se dirige sur son territoire. Le 10 septembre 1689, l'on défend à tous les bourgeois, habitants et manants de sortir de la ville, sous peine d'une amende de 10 florins.

La crainte des religionnaires est plus forte que celle de l'amende, puisque, le 2 octobre, vingt-deux personnes, parmi lesquelles plusieurs femmes, sont condamnées à des amendes de 5 à 10 florins. L'amende dépasse parfois le maximum, car l'on voit deux membres d'une même famille condamnés à payer 25 florins.

L'on peut s'étonner que le Conseil eût le droit d'édicter de telles peines et d'en prononcer lui-même l'exécution sans une autorisation préalable du Gouvernement; mais il faut remarquer qu'il agissait alors en cas de péril urgent et en l'assistance du capitaine châtelain, qui représentait le Gouvernement au sein de l'assemblée consulaire.

La délibération du 2 octobre déclare formelle-

ment que l'ordre de rester dans la ville avait été donné aux habitants le 10 septembre, afin d'empêcher le passage des religionnaires; cependant leur départ de Nyon s'était effectué le 15 août.

Après huit jours de fatigues et de périls sans nombre, ils avaient traversé le Faucigny, la Tarentaise et la Haute-Maurienne, et arrivaient dans leurs vallées, plus heureux cette fois que deux années auparavant. Cette marche héroïque, qu'Hudry-Ménos, notre regretté sociétaire, a si bien racontée (1), n'avait pas en réalité menacé la ville de Rumilly, et surtout ne la menaçait plus le 2 octobre. Le Conseil ne s'occupe pas moins d'assurer le recouvrement des amendes dont il a frappé les fuyards.

Dans cette cité courageuse l'on n'aime pas les peureux, et sans doute le Conseil, en appliquant à la réparation des murailles le produit des amendes, trouve-t-il équitable de faire contribuer de leurs biens à la défense de la ville ceux qui n'ont pas voulu payer de leur propre personne. Puis, dans sa pénurie extrême d'argent, il trouve là une ressource qu'il est bien aise de ne pas négliger.

De nombreux citoyens tiennent garnison à Montmélian, à Thonon; leurs familles les réclament, et le Conseil en désigne d'autres pour les

(1) *L'Israël des Alpes* (*Revue des Deux-Mondes*; janvier 1868, pages 65 à 75).

remplacer. Ceux-ci devront partir sans retard, afin que chacun à son tour participe à la fatigue; les cavaliers se muniront d'un cheval à leurs propres frais.

Le Conseil ne se plaint pas; c'est le sort ordinaire dans un pays pris et repris à chaque instant, traversé sans trêve ni repos par les gens de guerre. On fournit des hommes; mais ce que l'on ne trouve pas, c'est de l'argent. Il en faut cependant pour la solde des milices, pour le paiement des travaux des fortifications.

Le Conseil s'adresse au gouverneur à Chambéry. Il correspond directement avec lui au moyen de courriers, qui paraissent faire un service permanent, et par l'entremise de ses syndics ou conseillers, dont une députation se rend fréquemment à Chambéry.

Le premier dimanche après la Toussaint, suivant l'usage immémorial, le Conseil élit ses trois syndics. Il compte ce jour-là quinze conseillers présents, outre deux syndics; c'est le nombre le plus élevé qui se rencontre dans le registre. Le conseiller Jacques de Bracorand est nommé premier syndic, en remplacement de Claude de Montfort de Consy; spectable Pierre Jaquier est continué dans ses fonctions de deuxième syndic; le troisième est M^e^ Cartier, conseiller.

Il résulte de cette délibération qu'il fallait être conseiller pour être nommé syndic; que le Conseil élisait lui-même le syndic, et que son

choix n'était pas subordonné à l'approbation du Gouvernement; que les fonctions de syndic étaient annuelles, mais que les titulaires pouvaient être réélus; qu'enfin le premier syndic était pris dans la noblesse (1).

Le danger est passé; les délibérations deviennent moins fréquentes. Le Conseil vaque à des occupations plus paisibles; il règle le prix des travaux opérés auparavant, nomme un nouveau serviteur de ville, pourvoit d'une nourrice une petite fille abandonnée sur la place publique, et fait remettre à sa place, dans l'église, tout près de l'étendard, un banc de ville qui avait été enlevé par les Bénédictins, et placé dans leur chapelle.

Le printemps de 1690 est arrivé, et avec lui les bruits de guerre. Il s'agit de nourrir les milices qui viennent tenir garnison à Rumilly; l'on nomme un munitionnaire chargé de recueillir le blé nécessaire à leur entretien. Cati-

(1) Cette coutume était déjà ancienne, mais elle avait été parfois oubliée. En effet, le 1er décembre 1666, le Sénat de Savoie, après l'avoir rappelée, enjoint aux nobles syndics, conseil et bourgeois de Rumilly de s'assembler promptement dans leur maison de ville pour procéder à l'élection de trois syndics, le premier desquels sera gentilhomme, les deux autres bourgeois, et de continuer en cette conformité, à peine de mille livres d'amende contre tout contrevenant, et ordonne aux officiers locaux d'en avertir le Procureur général, sous la même peine. (Bally, *Style et règlement du Sénat de Savoie*, page 429.)

nat a envahi le Piémont ; le marquis de St-Ruth est devant Montmélian (juin 1690). Les détenteurs du blé veulent le conserver pour leur propre usage. Le Conseil fait alors publier une ordonnance du marquis de Lescheraine, commandant général en Savoie, agissant par les ordres du comte de St-Joyre, maréchal de camp du duc de Savoie, qui avait quitté Chambéry. Elle donne aux syndics le pouvoir de prendre le blé chez tout propriétaire, de quelque ordre, état et condition qu'il soit, et sous peine de la *vie*.

Bientôt le marquis de Lescheraine traite avec le marquis de Larroy (1), commandant français en Dauphiné, et obtient que, moyennant le paiement de 200,000 livres (2), Chambéry et la province de Savoie, dont Rumilly faisait partie, ne seraient l'objet d'aucun acte d'hostilité. Cette convention est acceptée par le Conseil d'Etat le 25 juin 1690 (3).

Sur ces entrefaites, les priviléges de Rumilly allaient expirer ; il fallait trouver la finance nécessaire pour en obtenir le renouvellement. On

(1) La Roray ; Burnier, *Histoire du Sénat de Savoie*, tome X, page 95. Larrei, d'après le journal du siége de Montmélian, dans *Montmélian et les Alpes*.

(2) Une fois pour toutes, et non de trois mois en trois mois, comme le dit Burnier, loc. cit.— V. *Montmélian place forte*, ci-devant page 143.

(3) Burnier, loc. cit.

se résout à emprunter à Genève ; un syndic y est envoyé ; mais il revient sans argent (1). En même temps, le 28 juin, le Conseil reçoit du marquis de Lescheraine l'indication de la part que Rumilly doit payer dans la contribution générale promise au marquis de Larroy.

Nouvelle charge, et des plus lourdes. Le Conseil n'acquiesce pas à cette obligation humiliante ; il députe un syndic auprès du marquis de St-Joyre, commandant des armées du duc de Savoie, « pour le prier de donner ses senti-« ments au sujet de cette contribution, et lui « expliquer les raisons que la ville a de n'y pas « consentir. »

Le Conseil croyait-il que Rumilly était en état de se défendre, que les Français seraient rapidement repoussés, ou que la paix se ferait bientôt ? je ne sais. Le syndic est de retour le 3 juillet.

Le Conseil de ville est assemblé, ou plutôt c'est la ville tout entière qui est appelée à délibérer. La réunion se compose ce jour-là des trois syndics, de dix conseillers, du châtelain, du secrétaire et de 136 bourgeois ou habitants ; les syndics sont convaincus de la nécessité de payer, et ils proposent de nommer des *exac-*

(1) Les rapports de Rumilly avec Genève ont été très-fréquents jusqu'à la dernière annexion de la Savoie à la France.

teurs pour exiger la somme de deux mille livres, part de la ville dans la contribution générale.

Les bourgeois délibèrent, pennonage par pennonage; ils ne peuvent se décider à compter de l'argent. Ils désignent Jacques Gavet, l'un d'eux, « pour aller se jeter aux pieds de Son « Altesse Royale, lui représenter la pauvreté de « la ville et son impuissance à payer cette con- « tribution, et l'informer du zèle et de la fidé- « lité des pauvres bourgeois de la ville de « Rumilly pour son royal service. »

L'on attendait le retour du député; mais sans doute le Conseil d'Etat avait été averti de l'insubordination des bourgeois. Les syndics de Bracorand et Cartier sont à Chambéry, peut-être avec le secrétaire; y sont-ils retenus, malgré eux, ou n'osent-ils pas affronter la colère de leurs concitoyens? L'une ou l'autre de ces hypothèses est vraisemblable. Ils écrivent, et leur lettre, lue au Conseil, fait cesser toute velléité d'opposition. On envoie à Chambéry un bourgeois « pour se soumettre à *tout* ce que le « souverain Conseil d'Etat jugera à propos pour « le bien et l'avantage de la ville au sujet de la « contribution. »

Le 14 juillet, les syndics et le délégué sont de retour; et, on le répète, afin de témoigner une soumission entière au Conseil d'Etat, on nomme des répartiteurs pour déterminer la part de chaque habitant dans la contribution. Le délai

se résout à emprunter pire le jour même: est envoyé; mais il ps, les conseillers dé- même temps, le sieur Cartier, afin d'y marquis de Le- on de percevoir la taxe et que Rumilly ! Les bourgeois ne sont dé- générale p· résignés.

Nouve' uillet, Cartier rend compte de son Conse; le Conseil apprend, de lui sans doute, mili- rée à Chambéry du marquis de Bernex, d· réchal de camp, commandant général de S. A. R. en deçà des monts. Aussitôt nouvelle mission. On envoie le syndic de Bracorand faire à M. de Bernex les compliments et civilités de la ville et recevoir ses ordres. Il revient, et le 29 les trois ordres de la ville, noblesse, clergé et bourgeoisie sont convoqués pour diviser entre eux la contribution des 3,000 florins que Rumilly doit payer. Chaque état délibère séparément. Le clergé s'impose du quart, la noblesse du quart aussi, et la bourgeoisie de la moitié. Messieurs de la noblesse et Messieurs du clergé, comme dit la délibération, n'oublient pas la formule habituelle, que cette taxe sera *sans conséquence,* c'est-à-dire qu'on ne pourra pas, dans l'avenir, la leur opposer comme un précédent.

Le 30 juillet, les syndics représentent que plusieurs conseillers étant âgés ou obligés de s'absenter fréquemment, il convient de nommer deux conseillers suppléants, qui n'auront voix délibérative qu'au cas d'absence des titulaires,

et ne pourront être faits syndics, ni jouir des priviléges des conseillers, mais seront nommés conseillers effectifs aux premières vacances. Ces deux suppléants sont l'imprimeur Jean-François Rubellin et Me François Billiet, que l'on trouve au nombre des syndics en 1691.

Les atermoiements de la population au sujet de la contribution avaient eu de bons résultats : au lieu de s'élever à 2,000 livres, elle n'était plus que de 1,500 livres (1), et la somme ne devait plus être comptée à l'ennemi, mais employée au paiement de l'architecte Bolani, milanais, et des ouvriers employés sous sa direction au relèvement des murailles.

Les milices avaient bientôt absorbé les provisions du munitionnaire ; les syndics se rendent à Chambéry pour réclamer du Conseil d'Etat du blé ou de l'argent. Le contrôleur général Carron répond par un refus. Il avait sans doute assez de subvenir aux besoins de Chambéry. Le Conseil délibère alors, 3 août 1690, d'envoyer le syndic Cartier auprès du comte de Bernex pour prendre ses ordres à ce sujet.

Ici s'arrête le registre pour 1690.

Les troupes françaises, commandées par le

(1) La délibération du 30 juillet 1690 ordonne de prendre les écus blancs, que je crois être ceux de trois livres, pour six florins. En étant taxée à 3,000 florins, la ville n'avait donc plus à payer que 1,500 livres.

marquis de Saint-Ruth, se présentent devant Chambéry le 12 août, et y pénètrent sans résistance.

Le 15 août elles arrivent à Rumilly. Ses habitants n'oublient pas leurs traditions guerrières, et, comme en 1630, ils se défendent.

La lutte ne dut pas être longue. Le jour même Rumilly fut pris (1). Il y eut des blessés et des morts. Parmi ceux-ci l'on retrouve Emmanuel Thomasset, conseiller, dont le nom figure dans toutes les délibérations, et l'imprimeur Jean-François Rubellin, qui avait été nommé conseiller suppléant le 30 juillet (2).

Le registre des décès n'indique que six personnes tuées à la prise de la ville, et une septième comme étant morte de ses blessures; mais les pertes ont été vraisemblablement beaucoup plus grandes. Il faut en effet remarquer que les actes de décès d'André Rolier et d'Aimé Bebert, seuls, sont enregistrés à leur rang; ceux de Marin Reynaud, d'Antoine Viollet et d'Emmanuel Thomasset sont inscrits après les actes de sépulture du 2 septembre, plus de quinze jours après le combat. Plusieurs individus, des gens de milice surtout, ont pu être ensevelis avec les

(1) Trois jours avant la bataille de Staffarde, qui fut gagnée par Catinat le 18 août et non le 15, comme le dit Claude Genoux (*Histoire de Savoie*, p. 340).

(2) Claude Genoux se trompe donc lorsqu'il dit que nulle de nos villes ne se défendit (*Histoire de Savoie*, p. 343).

assaillants, et, lorsque l'ardeur de la lutte eut cessé, l'on est revenu à l'usage de ne pas mentionner la cause de la mort dans les actes de décès.

Suivant M. de Bagnasco, qui commandait alors la place de Montmélian, les pertes de la ville auraient en effet été plus considérables. « Le 21 « août, dit-il, les François, sous la conduite de « M. de Saint-Ruth, après avoir occupé Cham- « béry, ont marché sur Rumilly. Ces braves « habitants ayant voulu faire quelque résistance « et dû céder au nombre des assaillants, eurent « quelques-unes de leurs maisons saccagées, « après avoir perdu 25 des leurs (1). »

M. de Bagnasco place la prise de Rumilly au 21 août, mais, en présence des indications précises et répétées du registre des décès, on doit la fixer au 15 août.

En tout cas, s'ils ne sont pas morts de leurs blessures, beaucoup de bourgeois n'ont survécu que peu de temps à leur défaite. Un très-grand nombre d'habitants, des femmes et des enfants surtout, c'est-à-dire ceux qui avaient le plus souffert, ont succombé aux maladies engendrées par la guerre. Les doléances du Conseil sur la pauvreté de la ville, sur l'épuisement des provisions, n'étaient donc que trop fondées.

Il y avait eu à Rumilly 96 décès en 1688, 79

(1) *Montmélian place forte,* ci-devant, page 150.

en 1689 ; l'on en compte 197 en 1690, dont 154 à partir du 15 août.

En 1691, la mortalité est encore considérable : les décès sont au nombre de 146. En 1692, il n'y en a plus que 93, et 123 en 1693.

En septembre 1690, le 4 et le 18, l'on ensevelit deux filles d'Aimé Piton, l'un des tués du 15 août : l'une était âgée de onze ans, l'autre de six. Le 26 décembre meurt un soldat français appelé Joly Cœur. La dernière sépulture de 1690 est celle du châtelain Pierre Chevrier. François Gallatin meurt le 26 janvier 1691 : Alphonse Montilliet, le 29 mars suivant.

Deux cents ans ne se sont pas encore écoulés. Cependant un assez grand nombre de familles dont on lit les noms dans les délibérations du Conseil ont disparu de la ville ou se sont éteintes complètement. Ce sont d'abord les de Montfort de Consy, les de Chavannes, les Gavet, les Gallatin (1) ; puis les Rivollat, Chevrier, Bovard,

(1) En 1692, un Gallatin était vicaire du curé de Rumilly. En 1698, il y avait à Genève un Gallatin (Jean-François), qui souleva le peuple à propos des taxes sur le vin et sur les blés. Il fut emprisonné, condamné à la prison perpétuelle, et mourut à l'Evêché en 1719. — *Journal de Genève* des 7 et 10 juin 1882, d'après M. Th. Picot.

Cartier, Pajat, Frumaz, Collombart, Sertour, Dubosson, Ardois, Corboz, Olivoz, Joubert, Desalliod, Brent, Sadoux, Carrel, Cadoux, Totemps, Challonzier, Rabut, Landre, Chevillon, Guérispert (1), Ossolan, Dupassieu, Mousset, Chaffard, Navilloud, Mestreau, Geoffrey, Boson, Jonnex, Dorgemont, Rimboz et les Guéron, serviteurs de ville de père en fils.

D'autres familles sont venues qui ont pris leur place ; mais, chez les Rumilliens, dont, en 1807, le préfet du Mont-Blanc notait le caractère animé (2), l'ardeur guerrière ne s'est pas éteinte. Chaque dimanche, le Stand, construit sur l'emplacement du château rasé par Louis XIII, retentit des détonations des chassepots et des veterlis. La France, comme autrefois la Maison de Savoie, a trouvé et trouvera toujours parmi eux de vaillants soldats et de bons citoyens.

(1) Famille originaire de Nantes.

(2) De Verneilh, *Statistique du Mont-Blanc*, p. 80.

ORDONNANCES

DU

CONSEIL DE LA VILLE DE RUMILLY

POUR 1689 ET PARTIE DE 1690

I.

Du dixiesme jour du mois de mars mil six cents huictancte neuf.

Le Conseil de la ville de Rumilly, assemblé en maison d'icelle, après les coups de cloche donnés à la la manière accoustumée par Nicolas Gueron, seruiteur ordinaire de la dite ville, aux présences des nobles scindicqs noble Joseph Demonfort de Consy, spectable Pierre Jaquier et M^e^ Alphonse Montilliet, et des sieurs conseillers noble François de Chauanes, noble Joseph Juge, M^e^ François Pajat, M^e^ Claude Prumaz, noble Claude Demonfort, M^e^ Emanuel Thomasset, noble Mauris Juge, M^e^ Jean-François Bouard, M^e^ François Burdet, M^e^ Joseph Cartier, et en l'assistance de spectable Pierre-Philibert Cheurier, aduocat au sou-

uerain Sénat de Sa[illegible] capitaine chastelain [illegible] S. A. R. en son ressort et mandement de Rumilly (1) :

Sur les propositions faites par les [illegible] qu'il conuient d'escrire à S. A. R. [illegible] plaise d'accorder à la presente ville de Rumilly [illegible] firmation de ses priuilèges de [illegible].

En second lieu qu'il plaise au Conseil de donner plein pouuoir à qui il jugera à propos de retirer deux cent quarante florins des R. P. Benedictins de la presente ville, qu'ils doiuent de tailles arreraigées pour les biens qu'ils ont procédés de M. le chanoine de Fésigny, à tant amiablement calculés par deuant M. le maistre auditeur Faure, et d'en passer deüe quittance aux dits Peres de St Benoit :

Et finalement qu'il conuient de faire des réparations de charpenterie au cloché de la parroisse où il y a plusieurs feuilles de fer blanc que les derniers vents ont enleués, pour estre les bois au dessous entièrement pourris, y ayant encore plusieurs maistresses pieces de bois aussi presque pourries, où il conuient d'en mettre d'autres à la place, de crainte que l'éguille du dit cloché dans la suitte du temps ne vienne à tomber faucte des dites réparations ; qu'il conuient de plus de passer le dessus du couuert de la nef de la dite église, où il pleut partout, de tout quoi il faut donner le prix faict aux maistres charpentiers pour y faire trauailler incessamment ;

(1) Il avait été vice-auditeur des gens de guerre ; il fut nommé châtelain de Rumilly en remplacement de son père, Humbert Chevrier, le 28 juillet 1670. (Archives du Sénat de Savoie.)

Le Conseil deübement assemblé a donné et donne pouuoir aux dits nobles scindicqs d'escrire à S. A. R. pour la continuation des priuillèges de la dite ville; et quant à la somme de deux cents quarente florins deubs par les R. P. Bénédictins du dit Rumilly des tailles arréraigées des biens qu'ils ont heus en héritage du sieur chanoine de Fésigny, le Conseil a donné de mesme pouuoir aux dits nobles scindicqs de retirer la dite somme et d'en passer quittance aux R. P. Bénédictins, de laquelle somme les dits nobles scindicqs poseront compte au dit Conseil; et pour les réparations à debuoir faire à la charpenterie du dit cloché et nef de la dite église, le dit Conseil baille aussy pouuoir aux dits nobles scindicqs d'en bailler le prix faict à l'extinction de la chandelle à ceux qui en feront mellieur parti et condition leur seront expédiés, baillant aussy le dit Conseil pouuoir aux dits nobles scindicqs de poursuiure la liquidation des tailles arréraigées des champs et pré de Beaufort possédés par le clergé de la dite ville.

Ainsy délibéré à Rumilly, les an et jour susdits.

Signé : P. Chevrier, chastelain.

Et moy notaire ducal royal soussigné, secrétaire de la dite ville, ay signé par commandement des dits nobles scindicqs et Conseil.

Signé : J. A. Perret.

II.

Du 14me jour du mois d'auril 1689.

Le Conseil de la ville de Rumilly, composé de noble Joseph Demonfort de Consy, spectable Pierre et Me Alphonse Montilliet, nobles et modernes scindieqs, et des sieurs conseillers noble Mauris Juge, Me Claude Prunaz, Me Jean-François Bouard, Me Emanuel Thomasset, Me Jean Bronchard, noble Claude Demonfort, noble Jaque de Bracorand, Me François Gallatin, noble Joseph Juge;

Sur la proposition de donner de l'argent aux prix-faicteurs des réparations, suiuant les prix faicts donnés le 24 mars proche passé;

De plus qu'il conuient de faire réparer la cure de Rumilly qui menace de tomber en ruine de toutte part,

Consent que l'on se serue de l'argent retiré des R. P. Bénédictins, qui est la somme de deux cent quarente florins neuf sols, conformément à la quittance qui en a été faite mardy dernier 12 du courant, sauf de reprendre la mesme somme sur celle qui sera repartie pour l'accomplissement des prix faicts.

Signé: De Monfort de Consy, scindic, Jaquier, scindic, Montilliet, scindic.

III.

Du dernier juillet 1689.

Mesmes scindics. (Claude Demonfort est appelé Demonfort de Reynex.) Le Conseil commet les scindicqs Jaquier et Montilliet, en l'assistance de Me Joseph Cartier, conseiller, pour faire le repartement sur tous les bourgeois de la ville et des amaux du prix des réparations faictes au cloché, à une des cloches et au couuert de l'église parroissiale.

IV.

Du 14 aoust 1689.

Sur la proposition faicte par les scindicqs « qu'il « conuient enuoyer huict hommes à Mommellian pour « releuer ceux qui sont en la compagnie de Monsieur « Demonfort (1), le Conseil ordonne qu'il faut faire « assembler incessamment les bourgeois et habitants, « chacun en son penon, d'où seront tirés ceux qui « seront plus capables à servir pour satisfaire au dit « nombre. »

(1) Le nom de Demonfort ne se retrouve pas dans les relations du siége de Montmélian de 1690. Sa compagnie n'était sans doute pas revenue du Chablais. (Voir ci-après délibération XI.)

V.

Du 10 septembre 1689.

Le Conseil de ville assemblé à la manière accoustumée, au son de la cloche, et publications faictes par le seruiteur de ville ordinaire.

Après auoir fait lecture de l'ordre remis par le sieur Dufoug, bourgeois de la présente ville, aux nobles scindics, le jour d'hier, de la part du seigneur comte de Bernex, gentilhomme de la chambre, premier escuier de M. R., capitaine des gardes de la porte de S. A. R. et colonel du régiment de Chablais, en vertu des pouuoirs qu'il a de Sa dite A. R. Lequel ordre porte aux juges chatellains, scindics, officiers locaux de la dite ville de Rumilly, son mandement et les parroisses de Chautagne, de fournir vingt bons hommes à cheual, armés de fuzil et pistollet, pour marcher auec le dit sieur Dufoug où le requerera le seruice de Sa dite A. R. Pour faire voir le zèle qu'ils ont pour le seruice royal dans toutes les occasions, et surtout dans la présente, a dit et ordonné que l'on nommera les vingt hommes à cheual et armés de la manière qu'il est porté dans l'ordre, pour marcher auec le dit sieur Dufoug, conformément au dit ordre signé Annissy, le jour d'hier, le comte de Bernex, avec son seël ordinaire ;

Et pour cet effet le dit Conseil a nommé et nomme le sieur Claude Reynaud, le sieur Allexandre Landre, le sieur Jean Gallatin, le sieur Jean-Marc Montilliet, le sieur Jaque Gauet, le sieur Claude Totemps, le

sieur Aymé Rubellin, le sieur Phillibert Perrissier, le sieur Jean-Louis Griot, le sieur Pierre Dupessey, le sieur Claude-Aymé Collombard, le sieur Humbert Burdet, le sieur Jean-François Oliuaz, le sieur Humbert Ginet, le sieur Antoine Ducret, le sieur Louis Mestreau, le sieur Guillaume Desay, mareschal, le sieur Joseph Reynaud, de Clarafond, le sieur Pierre Chaustagnat, le sieur Joseph Marcoz dit Mottellier, à tous lesquels le dit Conseil a ordonné de se tenir prests pour marcher conformément aux dits ordres aussitôt qu'il leur sera nottifié, ainsy le requérant le seruice royal, et pour surplus est ordonné aux nobles scindicqs d'enuoyer incessamment dans les parroisses de Chaustagne et mandement de la presente ville, affin d'auoir tous les cheuaux qu'il se pourra pour monter les caualiers cy-deuant nommés, qui se trouueront n'auoir point de cheual, et de chercher ensuite chez tous les bourgeois qui ne sont pas nommés des armes et autres équipages propres et nécessaires pour le seruice, et de se les faire donner incessamment, aux peynes qu'il sera donné par le Conseil en cas de refus.

Ainsi délibéré aux présences et assistances des nobles scindicqs le sieur aduocat Jaquier et le sieur Alphonse Montilliet, et des sieurs conseillers noble Sigismond Juge, noble François de Chauanes, noble Joseph Juge, noble Maurice Juge, noble Jaque de Bracorand, M^e^ Claude Prumaz, M^e^ André Montilliet, M^e^ François Burdet, M^e^ Claude-Philibert Riuollat, M^e^ Jean Bronchard, M^e^ Pierre Montilliet, M^e^ Jean-François Bouard, M^e^ François Gallatin, M^e^ Antoine Demot et M^e^ Joseph Cartier, et encore de noble Théodore Perret, major de la dite ville, et de M^e^ François Billet, procureur d'icelle. De plus ordonne le dit

Conseil que les susdits ordres resteront dans les registres de la dite ville et parroisses de Chautagne, affin que personne ne fasse difficulté d'y obéir incessamment, attendu le pressant seruice de Sa dite A. R.; comme encore le dit Conseil, ensuite de l'ordre venu de la part de S. E. Monsieur le Commandant De Prouane, dont lecture, datté à Chambéry le 9 septembre prédite année, a dit et ordonné qu'il sera exécuté dans toute son estendeüe, et pour cet effet a choisi hon^bles^ Benoît Terrier, marchand, Jean-Claude Liuraz, Joseph Lochet, Claude Degeorge dit Cuidé et François Burnier, auxquels le dit Conseil ordonne de se pouruoir et tenir prets chascun d'un bon cheual propre à seruir ceux qui porteront et rapporteront les lettres et ordres qu'ils tiendront de la part de M^r^ le Commandant de Sauoye, de M^r^ le marquis de Coudrey et de M^r^ le comte de Bernex. Et c'est en conformité des susdits ordres, comme aussi le Conseil a ordonné qu'il ne sera permis à aucuns bourgeois, manants et habitants de la présente ville d'en sortir sans cause légittime et sans la participation et permission de l'un des nobles scindicqs jusqu'à nouuel ordre, et de décliner là où il sera et le séjour qu'il fera dehors, à peyne contre le contreuenant de dix florins.

VI.

L'an 1689 et le treiziesme jour du mois de septembre, le Conseil de la ville de Rumilly, réuni aux mesmes personnes et en la mesme assistance;

Ensuite de la lettre escripte par Monsieur le comte de Saint-Joyre aux nobles scindicqs de la ville de Rumilly de ce jourd'huy, de laquelle a été fait lecture au dit Conseil pour enuoyer prendre au chasteau de la ville de Nissy, des mains de M^e^ Bouard, ageant de S. A. R., savoir la quantité de quattre cents mousquets, quattre cents bandolières, deux charges de mèches, deux charges de poudre et deux charges de plomb en bales, le dit Conseil a commis et commet le s^r^ Jaquier, des dits nobles scindicqs, pour se transporter au dit Nissy, affin d'y retirer les armes et munitions sus spécifiées, en passer toutes deues charges au nom de la présente ville, laquelle a promis et promet, à la stipulation des dits sieurs Conseillers, de releuer le sieur Jaquier, qui en passera la charge de la même manière, sous les mêmes peynes et obligations qu'il aura stipulé en faueur du dit sieur Bouard, et d'obliger pour cet effet les biens de la dite ville, en deue forme, à la charge aussi que la distribution qui se fera des dits mousquets et munitions ci-dessus exprimés sera faicte, en maison de ville, aux scindicqs modernes des parroisses et autres particuliers de la présente ville et ses amaux, lesquels scindicqs des parroisses particulières et amaux en passeront aussi deue charge par main de notaire en faveur de la dite ville.

Philibert Cheurier, chastelain, présent.

J. A. Perret, notaire ducal royal, sec^re^.

VII.

Du 15me septembre 1689.

Le Conseil, sur la proposition faite par les nobles scindics, qu'ensuite de l'ordre de Mr le comte de Saint-Joyre, il est important pour le seruice de S. A. R. de faire establir un magasin dans la présente ville pour y mettre touttes les armes et munitions de guerre qui seront enuoyées, et en faire ensuitte la distribution à qui nous sera ordonné, de quoy s'étant aperçu noble seigneur Aymé Portier du Bellair auroit offert au dit Conseil un petit membre vouté dans sa maison de la présente ville, lequel auroit été vu et examiné par monsieur Chapellier, capitaine de l'artillerie de Sauoye, et l'auroit reconnu et jugé propre pour cet effet ; ainsy le Conseil a accepté et accepte l'offre obligeant et genereux du seigneur Dubellair pour s'en seruir tant seullement pendant que ce bruit de guerre durera, sans pourtant le tirer à conséquence, ne le faisant que pour marquer son zèle pour le seruice royal et ses empressements pour celuy de la ville, et la clef du dit membre demeurera entre les mains des dits nobles scindics.

VIII.

Du 2me jour du mois d'octobre 1689.

Le Conseil, sur la proposition faicte par les nobles scindics, que nonobstant diuerses publications faictes

dans tous les carrefours de la ville de Rumilly et à la teste de chaque penon plusieurs fois assemblés, tant à la place du Bourg, sur la place de l'Estanc et du Chasteau, par noble Theodore Perret, major de la dite ville, que tous bourgeois eussent à habiter eux et leur famille dans la ville pour se mettre en estat d'obéir aux ordres de S. A. R. dans la conjoncture présente, pour empescher le passage des religionnaires, ils n'auroient à ce satisfaict, et notamment les ci-après nommés, sauoir : Antoine et Anselme Phion, et contre lesquels le Conseil a déclaré et déclare dès à présent l'amende de 25 florins ; contre François Canet 5 florins, Pernette Besson, vesue de Jaque Thomassoz, aussy 5 florins, Pierre Canet 5 florins, Bertrand Canet 5 florins, Antoine Bochard 5 florins, François Bouier dit Goujat 5 florins, François Bouier dit Balmont 5 florins, Antoine Milliex 5 florins, la vesue de maistre Pierre Bechet 5 florins, Pierre et Jean Monard 25 florins, Gaspard Girerd, masson, Jacque Aruet, Claude Gruffat 5 florins, Michel Malliant 5 florins, François fils de feu Claude Collet 5 florins, François Chaustagnat 5 florins, Claude Combespine 5 florins, Pierre Combespine 5 florins, Antoine et Louys Ramus 10 florins, Louys et Pierre Bouier, Claude et Louys Bouier 10 florins, Claude-François et Louys Déplante 10 florins, Pierre-Aymé Guet 10 florins, Jean Déplante dict Fontanel 5 florins, Pierre Rey, tisserant 5 florins, Jean Manaz 5 florins, Aymé Dubosson 5 florins, et toutes lesquelles amendes le dit Conseil donne plein pouuoir d'exiger et faire payer par tous les susnommés, et mesme iceux contraindre de payer les dites amendes sans délay, et des deniers en provenant en faire les applications aux réparations les plus pres-

.. pour la deffense et conservation
.e tout quoi les dits nobles scindicqs
.e au dit Conseil.

I
s'

IX.

Du 16 octobre 1689.

Le Conseil de la ville de Rumilly dûment assemblé...

Sur la proposition faicte par les nobles scindicqs, qu'ensuite de la lettre que Mr le comte de Bernex a faict l'honneur d'escrire aux nobles scindics et Conseil en date du premier du courant mois, qu'il convient de fournir 10 caualliers pour releuer ceux qui sont restés en Chablais, affin que chascun à son tour participe à la fatigue, et pour cet effect le Conseil nomme les cy-après, sauoir : en premier lieu Claude-François, Jean-François et Louys Déplante, cousins, fourniront un cauallier en bon état si mieux ils n'ayment marcher un d'eux; Claude et Jean-Claude Gruffat frères, et encore Jane Perrissod, vesue de Sébastien Gruffat, fourniront un cauallier; Gaspard-Jean-Nicolas et Claude-François Chomontet fourniront un cauallier si mieux ils n'ayment marcher un d'eux; Claude-Henry Laualette, Jaque et Jean-Nicolas Croisollet, père et fils, fourniront un cauallier si mieux ils n'ayment marcher un d'eux; Claude Baud, marchand, Antoine Bochardy et Jean-François Ardois fourniront un cauallier si mieux ils n'ayment marcher un d'eux; Antoine-François et Mauris Riuilliod, de même; Pierre-Joseph

menuisier, Claude fils de Jaque Canet et
's Canet, de même; Nicolas Rabut, chapellier,
.re fils de François Arbarestier, de même;
.are André Riuilliard et Jean Fontaine fourniront un cauallier si mieux le dit Fontaine n'ayme marcher lui-mesme; Claude et Claude-François Cudet, Gaspard Jaque et Antoine Duchesne dit Bertet, de même;

Et pour releuer de mesme les vingt soldats qui sont dans la compagnie de monsieur de Monfort de Consy, qui auoient été enuoyés pour la garde du chasteau de Mommellian, ensuitte de la lettre à cachet de S. A. R. aux dits nobles scindicqs et Conseil, et qui sont à présent de garnison à Tonon, outre ceux qui sont restés au dit Mommellian, le Conseil assemblé a nommé les cy-après, les quels se trouuent habitants dans les amaux dépendants de la présente ville, sauoir : rière Broyse, Jean-François Bertet et un des enfans de Pierre Roppioz le cadet; au Bochet, le fils de Claude Emonet dit Collomb; à Martenex, Guillaume Chamossat, Alexandre Magnin dict Pirod et fils Combespine; à la Fuly, Louis Burdet dict Chamberoz, François Delilaz dict Quesard et Antoine Renard; à Célaz, Etienne Perret dict Vaudey, Antoine Beguin, Pierre fils d'Antoine Bouuier dict Bocquin, Claude fils de feu Jaque-Nicollas Nanche, et à Escle, le fils ainé de feu Claude Page dit Faron, le fils de la vesue Charuier dit la Rossaz, François Garnier dit Querot et le fils de Pierre Gaillard dict Mercier.

X.

Du 6 novembre 1689.

Le Conseil dûment assemblé.....

Comme de tout temps immémorial le Conseil de la ville de Rumilly est en coustume le dimanche après la feste de Toussaints de s'assembler pour élire trois scindics, ce que le dit Conseil a fait aujourd'huy, a nommé et nomme pour premier scindic noble Jaque de Bracorand, pour le second scindic continue et nomme de nouueau spectable Pierre Jaquier, aduocat au Sénat, et pour troisième scindic Mᵉ Joseph Cartier, notaire ducal, lesquels ont presté le serment en tel cas requis, baillant de mesme le dit Conseil plein pouuoir aux dits nobles scindics nouuellement eslus de poursuiure tous les procès de la ville, soit en demandant, défendant, appelé ou appelant, et de constituer et substituer tous procureurs en cause qui auront autant de pouuoirs que les sus-constitués, le tout avec élection de domicile à la forme du droit, bien entendu touttes fois par le dit Conseil que les dits nobles scindics continueront pour procureur de la ville Mᵉ Pierre Pittit, procureur au Sénat, pour poursuiure les procès qu'elle a ou pourra auoir par cy-après, et d'autant qu'il conuient d'auoir en course, et de nommer un cauallier pour aller releuer le sieur Chamby, qui est à la place du sieur Jean-Marc Montilliet, le Conseil nomme Mᵉ Claude Chenal pour marcher dans trois jours après que la nomination et ordonnance lui auront été nottiflées, et c'est aux peines portées

par les ordres de Monsieur le comte de Bernex, suiuant son pouuoir de S. A. R.

XI.

(Sans date.)

Le Conseil assemblé.....

Sur la proposition faite par les scindics qu'il conuient de faire partir incessamment vingt hommes des milices pour aller releuer pareil nombre qui sont en Chablais dans la compagnie de Rumilly, commandée par M. Demonfort de Consy, et ayant recouru les nobles scindicqs à S. E. Monsieur le Commandant de Prouane, afin d'auoir l'étape, il auroit fait réponse, par sa lettre ce jour d'hier, qu'il ne pouuoit charger les finances de S. A. R. de cette route, sans un ordre exprès de la dite A. R., attendu qu'on ne relève la dite milice que pour le soulagement de la bourgeoisie ;

Le tout quoi considéré, le Conseil a député noble Théodore Perret, major de la présente ville, pour conduire les dites milices, et deux sergents pour les escorter, et au choix des nobles scindics, et pour cet effect, le Conseil donne plein pouuoir aux scindics d'exiger sur les reuenus de la ville les sommes ci-après spécifiées pour fournir à cette dépense, sauf de le reprendre ensuite sur les amendes ci-deuant déclarées contre les diuers particuliers délinquants, ainsi que par ordonnance du second octobre proche passé,

à sauoir pour le dit major la somme de trente florins, pour les deux sergents dix-huit florins, et pour les vingt soldats, pour trois jours de marche, à raison à chascun de six sols par jour, en fournissant au dit sieur Perret un cheual pour la conduicte des vingt hommes, et d'autant que ces hommes se treuuent n'auoir point d'armes, le dit Conseil permet aux scindics de leur donner à chascung un mousquet et une bandolière de ceux qui sont présentement dans la sale de ville, et à chascun deux bales et une once de poudre, à la charge que le dit major les fera remettre aux soldats qui reuiendront et que l'on va releuer, pour les remettre en la dite sale de ville, ainsy que le tout le sieur major promet faire et exécuter suiuant le pouuoir baillé par la présente ordonnance.

Signé : Perret, maior.

XII.

Du 22 janvier 1690.

Le Conseil.....

Sur la proposition faite par les scindics qu'il conuient d'aller à Chambéry porter le roole de bourgeoisie de la dite ville pour la continuation de leurs priuilèges, a nommé les sieurs Jaquier et Cartier, scauoir : que le sieur Jaquier restera et poursuiura l'arrest de la dite bourgeoisie, et que le sieur Cartier ne demeurera que pour assermenter et pendant l'examen dudit roole ;

De plus le Conseil ordonne qu'il sera payé à Antoine Bolani, masson du Milanois, la somme de dix florins pour auoir trauaillé aux fortifications de la ville cet esté passé, et c'est outre la nourriture pendant qu'il a trauaillé aux dites fortifications, à deuoir exiger la dite somme sur les amandes déclarées par ordonnance du second octobre dernier;

Le Conseil, après auoir entendu Me Antoine Demot des sieurs conseillers de la dite ville, et commis pour régler les taxes des hostres (?), et suiuant son rapport, a ordonné qu'il sera baillé à Jean Reynaud des hostres de la dite ville la quantité de douze sommées vin de pays et trois sommées vin de Chaustagne, et c'est pour luy et pour sa famille, en demeurant tous ensemble, touttes fois pour cette année tant seullement, ayant aussi vu le Conseil la requeste présentée par Pierre fils de feu Nicolas Guéron, tendant aux fins d'estre receu pour seruiteur de la ville à la place de son père, le Conseil ayant égard aux longs seruices de Nicolas Guéron, viuant seruiteur de la dite ville, a receu et reçoit le dit Pierre Guéron pour seruiteur de la ville, et qu'il jouira des mesmes auantages et priuillèges dont a joui son père, et après auoir presté le serment en pareil cas requis entre les mains des nobles scindics.

XIII.

Du 4 may 1690.

Le Conseil donne plein pouuoir aux scindics de bailler le prix faict pour faire des ratteliers contre les

murailles de la sale de ville pour placer les mousquets et bandolières qu'on a enuoyées pour le seruice de S. A. R.

Et pour ce qui regarde une fille qui a esté exposée à la place du bourg, et qu'on a treuué lundy matin premier du mois, en attendant qu'on aye découuert à qui elle appartient, et de scauoir par qui elle a été ainsy exposée, le Conseil, pour empescher que cette fille ne meure faute de luy fournir tous les aliments nécessaires, a ordonné qu'on luy chercheroit une nourrice, laquelle on payeroit prouisionnellement aux frais de la ville et à la diligence des nobles scindics.

Et sur les plaintes faictes dans le Conseil sur ce que l'on avoit enlevé un banc de ville qui a esté de tout tems en l'église parroissiale de la ville, du costé de la chapelle de Beaufort, tout près de l'estendard et vis à vis le banc des nobles scindics, lequel seruoit pour touttes les cérémonies de ville, tant aux festes solennelles et conuois dans les sépultures, lequel banc se treuue presentement renfermé dans la chapelle de S^{t} Claude, de laquelle les RR. PP. Bénédictins ont la clef, le Conseil a prié les nobles scindics de s'addresser au Réuérend Prieur du dit Rumilly pour faire remettre le dit banc dans le même endroit où il a toujiours esté, pour l'usage et seruice de la ville, et en cas de refus donne le dit Conseil plein pouuoir aux scindics de se pourvoir, ainsy et comme ils jugeront plus à propos, pour rétablir le dit banc.

XIV.

Du 26 may 1690.

Le Conseil commet le sieur Jaquier pour aller à Chambery prendre les ordres du commandant et l'informer du contenu d'une lettre escrite ce jour là au Conseil par le comte de S[t] Joyre.

XV.

Du 9 juin 1690.

Le Conseil.....

Sur la remontrance faicte par les scindics qu'il conuient d'establir incessamment des munitionnaires pour l'entretien de la milice qui doit resider dans la ville pendant les troubles de guerre,

A ordonné qu'il seroit publié par les carrefours de la ville, et que ceux qui feroient meilleur parti pour la dite munition elle leur seroit expédiée.

XVI.

Du 15 juin 1690.

Le Conseil.....

Sur la proposition des scindics que, pour fournir le pain à tous les soldats de milice qui sont dans cette ville pour empescher que les ennemys ne viennent fourrager et bruler, il conuient d'establir un muni-

tionnaire qui aye soing de retirer tout le bled qui luy sera remis à la diligence des scindics, pour en faire la distribution à chaque soldat de milice;

Pour cet effect, le Conseil commet le sieur Jean-François Bouard, des sieurs conseillers de cette ville, et Pierre Bouard son fils, pour receuoir tout le bled qu'il conuiendra auoir pour faire les pains de munition, qui doiuent être chaque pain de pesanteur de 28 onces, poids de gabelle, qui reuient à une liure et quart poids de Rumilly, s'obligeant le dit Bouard de donner vingt liures de pain beau et recepuable passé au gros bartel pour chaque quart de bled aussi beau et recepuable, mesure de Rumilly, et c'est à peyne de tous dommages; laquelle distribution de pain se fera à la place du Bourg, soit en l'ancien corps de garde.

Comme il conuient establir un controolleur pour la visitte chaque jour de tous les soldats de milice qui se treuueront consignés et logés ensuitte par billiette chez les bourgeois et habitants de la presente ville, le Conseil commet pour cet effet le sieur Jaque Gauet, des bourgeois de la dite ville, pour en tenir un controolle afin d'eviter les abbus qui pourroient arriuer à la distribution des pains. Le Conseil exempte de touttes charges domicilliaires et de touttes gardes soit parades les dits munitionnaires et controolleurs pendant le temps qu'ils exerceront et vacqueront à la dite charge, à la condition que le dit controolleur se treuuera présent lors de la réception et qu'on pésera les pains, en l'assistance du sieur Alphonse Montilliet, cy deuant estably consignataire par le seigneur controolleur Morand, lequel sieur Montilliet demeurera pareillement exempt de touttes charges domicilliaires comme les cy-dessus.

Le Conseil ordonne en outre que le munitionnaire donnera aux quattre tambours à chascun un pain, comme aux soldats de milice.

Signé : P. Cheurier; Perret, sec^re^.

Sur la remontrance encore faite par les nobles scindics, comme l'année proche passée l'on auroit donné commencement aux réparations des fortifications de la ville pour s'opposer aux passages des religionnaires dont on estoit menacé, et qu'à présent le péril est encore plus grand par l'inuasion du pays par le roy de France dont on est aussy menacé, et qu'il est de très grande importance pour la ville de faire procéder incessamment au parachèuement des réparations des fortifications, tout autant que faire se pourra, ce que la ville ne peut faire sans recourir aux emprunts, et comme la confrérie de la Charité se treuue auoir quelque argent à loger, elle en auroit faict offre à la ville en considération de l'employ susdit, en passant par la ville et Conseil les obligations et seuretés en tel cas requises, attendu que c'est le bien des paures, ce que le dit Conseil auroit accepté, et par cet effect se sont establis et constitués les nobles scindics, conseillers et autres cy-deuant nommés, lesquels, tant à leur nom que des autres conseillers qui se treuuent absents, confessent de deuoir et promettent de payer à la dite confrérie de la Charité, à l'acceptation et stipulation de R^d^ M^re^ Humbert-Emanuel Ginet, archiprêtre curé de Rumilly et recteur de la dite confrérie, et de moy notaire, sauoir la somme de..... (*le chiffre est resté en blanc*), et par le dit Conseil retirée et à mesme temps remise et déliurée au dit sieur Montillet, l'un des conseillers, trésorier estably pour

faire la distribution du dit argent ensuitte de l'ordre qui luy en sera donné par les nobles scindics, et laquelle somme de..... (*le chiffre manque*) les scindics et Conseil promettent de rendre et restituer à la dite confrérie dans un an proche venant à peyne de tous depens, dommages intérèts, et sous l'obligation des reuenus de la ville qu'ils se constituent de tenir en deüe forme, avec les soumissions à touttes cours, renonciation à tous droits contraires et autres clauses requises.....

(La seconde partie de cette délibération n'est pas signée.)

XVII.

Extrait d'ordre.

Le marquis de Lescheraine, commandant généralement en Sauoye, etc.,

Nous donnons pouuoir aux scindics et ville de Rumilly, soubs les ordres de M^gr^ le comte de St-Joyre, mareschal des camps et armées de S. A. R., de saisir et prendre tout le bled dont ils auront besoin où il se treuuera, pour en faire du pain et le distribuer aux milices;

Ordonnant à ces fins à tous propriétaires des dits bleds et autres qui en seront saisis, de quelque ordre, estat et condition qu'ils soient, sans exception de personnes, de déliurer leurs bleds sans aucune difficulté, à peyne de la vie, moyennant les billets des dits scindics ou de ceux qui seront commis par le seigneur

comte de St-Joyre, sur lesquels le prix de leur bled leur sera payé dans la suitte;

Donnons pareillement pouuoir aux dits scindics et ville, sous les mesmes ordres que dessus, de saisir et prendre tout l'argent qui se treuuera au banc à sel de Rumilly et Clermont, dont les commis seront suffisamment déchargés moyennant leur receu, comme encore de pouuoir emprunter telles sommes qu'ils jugeront leur estre nécessaires pour payer la milice, à raison de huit sols par jour oultre le pain, pour lequel emprunt il leur sera permis non seullement d'engager leurs personnes et biens, mais encore les reuenus des tailles et gabelles deües à S. A. R., car ainsy le requiert le seruice et le salut de l'Estat.

Fait à Chambery, le 13 juin 1690. — *Signé* De Lescheraine, et plus bas par monseigneur Gardye, et scellé du grand seau.

Je soubsigné atteste d'auoir extraict l'ordre cy-deuant sur son propre original, sans y auoir adjouté ny diminué, et lequel ordre est demeuré entre les mains des nobles scindics les sieurs Jaquier et Cartier, et me suis signé. A Rumilly, ce 15 juin 1690.

Suit la signature de J. A. Perret, et celle de P. Cheurier, châtelain.

XVIII.

Du 19 juin 1690.

Le Conseil général de la ville de Rumilly, assemblé en la maison d'icelle, icelluy publié aux carrefours

de la dite ville et sonné à la manière accoustumée, aux présences des nobles scindics, noble Jaque de Bracorand, S^ble^ Pierre Jaquier et M^e^ Joseph Cartier, nobles et modernes scindics, des sieurs conseillers et bourgeois cy-après nommés, noble François Dechauanes, M^e^ Claude-Philibert Riuollat, conseiller, M^e^ Jean-François Bouard, conseiller, noble François Perret, le sieur Cristofle Dufoug, M^e^ André Montilliet, conseiller, le sieur Alphonse Montilliet, conseiller, M^e^ François Billiet, M^e^ Jean Bronchard, conseiller, h^ble^ Joseph Collombard, h^ble^ Jaque Gauet, h^ble^ Aymé Bouard, h^ble^ Laurent Decostes, M^e^ François Burdet, conseiller, h^ble^ Claude-Aymé Collombard, h^ble^ Jean-Claude Nicollat, M^e^ Emanuel Thomasset, conseiller, h^ble^ Jean-Baptiste Anselme, h^ble^ Jean-Charles Perret, Jean Pauy, h^ble^ Alexandre Landre, h^ble^ Jean Ginet, h^ble^ Claude-François Gorfon, h^ble^ Claude-François Joubert, h^ble^ Charles Collombart, h^ble^ Joseph Deiset, Pierre Charuoz, Joseph Reynaud, tailleur, noble de Monfort de Consy, conseiller, noble Mauris Juge, conseiller, Jean-François Charuier, Bernard Griot, Jean-François Ardois, Claude Mousset, Humbert Band, Benoît Terrier, marchand, Laurent Sadoux, Claude Perret dict la liberté.

Le Conseil deüment assemblé, a délibéré qu'il falloit faire trauailler incessamment aux réparations et fortifications de la présente ville, et que pour ce faire, il falloit commettre M^rs^ les conseillers nobles et bourgeois pour veiller que tous les ouuriers qui sont pour trauailler aux dictes fortifications trauaillent sans perte de tems, c'est pourquoy est ordonné au secrétaire de faire un roolle de tous les sieurs conseillers pour estre mis entre les mains du sieur major pour leur assigner

à chascung le poste et l'endroit où leur présence sera nécessaire pour faire auancer et acheuer les dites fortifications, auxquels sieurs conseillers succéderoient les plus apparants bourgeois, affin de se soulager dans le besoin, lesquels plus notables bourgeois pendant les dites occupations seront exemptés de touttes gardes et parades.

De plus est ordonné à tous bourgeois de fournir chascung une poille ou piauche (1) pour estre desliurées aux habitants de la ville, aux soldats de milice qui trauaillent aux fortifications, lesquelles poilles et piauches ils seront obligés de porter dans la sale de ville ce jourd'huy, après la publication de la présente, à peyne de l'amende d'un quart d'escu, dès à présent déclarée contre chaque contreuenant, et lesquels utils leurs seront rendus après le dict trauail faict.

XIX.

Du 21 du mois de juin 1690.

Le Conseil.....

Sur la propositiòn faicte par le seigneur conseiller d'Estat Faure, maistre auditeur en la souueraine chambre des comptes de Sauoye, commissaire desputé par le souuerain Conseil d'Estat de Sauoye, séant à Chambery, ensuitte de l'ordre verbal qui lui en a été donné par le seigneur marquis de Rocourt (2), de la

(1) Une pelle ou pioche.
(2) Ou Rocoug.

part du Conseil d'Estat, comme les priuillèges accordés à la ville de Rumilly estoient finis, et que pour en obtenir la confirmation la dite ville estoit obligée de recourir de nouueau à la bonté et clémence de S. A. R., et que néantmoins le Conseil d'Estat auoit délibéré de laisser la liberté à la dite ville d'employer la finance qu'il conuient de donner pour la confirmation des priuilèges à la réidification des murailles de la ville, à laquelle proposition elle se seroit volontiers entendeüe, mais qu'elle ne pouuoit payer cette finance que par le moyen d'un emprunt, et pour facilliter plus promptement le dit emprunt, la ville auoit délibéré de desputer l'un des nobles scindics ou conseillers pour se transporter à Chambery ou à Genèue et autres lieux qu'on jugera pour treuuer à emprunter la dite finance, soubs toutes les seuretés que pourront exiger ceux qui presteront, et pour cet effect elle auroit sur le champt desputé et commis S^ble^ Pierre Jaquier, auocat au Sénat et second scindic de la dite ville.

XX.

Du 28 juin 1690.

Le Conseil de la ville de Rumilly assemblé au logis du Petit-Paris (1), par deuant le seign^r^ Faure, maistre auditeur en la souueraine chambre des comptes, etc., après les coups de cloche donnés à la manière accoustumée,

Le sieur auocat Jaquier rendant cause de sa négo-

(1) C'était sans doute une auberge de Rumilly.

ciation à Geneue, ensuitte de sa députation par ordonnance de la dite ville du 21 de ce mois, pour faire l'emprunt exprimé en la dite ordonnance, laquelle négociation n'ayant peu auoir effect par les raisons qu'il en a dict, le Conseil auroit delibéré de nouueau, en l'assistance du dict seigneur conseiller d'Estat Faure, de députer ainsy que le Conseil députe le dit sieur auocat Jaquier pour se transporter en la ville de Chambéry et y supplier de la part de la ville le souuerain Conseil d'Estat de fixer les sommes qu'il conuient à la dite ville de payer pour la confirmation de ses priuileges de bourgeoisie et l'extention qu'il plairoit au dict Conseil d'Estat d'accorder pour plus facilement treuuer la ditte finance, affin d'en faire le repartement sur chasque particulier obligé à telle contribution.

De plus il auroit esté représenté par les scindics au seigneur maistre Faure qu'ils auoient faict une notable despense pour mettre la ville en seureté, tant pour les rataux de la ditte ville que pour ceux du pont de Coupet (1) et pour diuerses autres réparations qu'ils auroient déclairées, et que les reuenus de la ditte ville estant employés à l'usage de diuerses autres choses indispensables qui regardent la ville, ils ne pouuoient pas ainsy diuertir les reuenus à autre usage ; à quoy ayant esté refléchi, le Conseil de ville par maniere de prouision auroit ordonné que la somme de 240 florins d'un costé, prouenue des arréraiges de tailles deubs par les R^ds^ Benedictins de la presente ville, en monnoye de France, et celle de nonante florins qui estoit destinée pour les voituriers qui ont serui à l'estape du

(1) A 2,500 mètres nord de Rumilly, sur la route de Genève.

regiment de Piedmont, dont le dict sieur Jaquier se treuue saisi, seront employés au payement des rataux pour la seureté de la ville et autres réparations qui auroient esté ordonnées par le seigneur Faure.

Et comme il a encore esté représenté que lorsque le seigneur marquis de Liuorne estoit à Rumilly auec son regiment, la ville fit une notable despense pour la réparation des portes et construction des rataux, et que quelques particuliers, les uns se sont emparés du bois des dits rataux et les autres des ferrements, comme encore enleués diuers autres ferrements des portes, le Conseil a commis le sieur François Gallatin, des conseillers de la presente ville, pour informer incessamment sur tels enlèuements, pour la ditte information faite estre rapportée au dit Conseil afin d'y estre pourueu.....

XXI.

Du 30 juin 1690.

Le Conseil assemblé.....

Ensuitte de la lettre escritte aux nobles scindics et Conseil de la ville, dattée du jour d'hyer, par Son Excellence M^r^ le marquis de Lescheraine, commandant generalement en Sauoye, au sujet de la contribution demandée à la ditte ville pour sa cotte part de la contribution generale promise au marquis de Larroy, le Conseil a jugé à propos et deliberé de deputer le scindic Cartier pour se rendre à Chambery, pour, conjointement auec le sieur aduocat Jaquier qui s'y

treuue, s'adresser au seigneur comte de St-Joyre, mareschal de camp et commandant les armées de S. A. R. en Sauoye, et le supplier de donner ses sentiments au sujet de la ditte contribution, en luy représentant les raisons que la ville ha pour n'y pas consentir, attendu les grands frais qu'elle a faict et qu'elle continue de faire pour se mettre en estat de deffense, et la pauureté de la ditte ville.

XXII.

Du 3 juillet 1690.

Le Conseil de la ville de Rumilly assemblé en maison d'icelle, après les coups de cloche donnés à la manière accoustumée, aux personnes de noble Jaque de Bracorand, S^ble^ Pierre Jaquier et M^e^ Joseph Cartier, nobles et modernes scindics, des sieurs conseillers noble Joseph Juge, noble Joseph de Monfort de Consy, M^e^ Claude Frumaz, M^e^ Jean Bronchard, M^e^ François Burdet, M^e^ Antoine Demot, M^e^ François Gallatin, M^e^ Emanuel Thomasset, M^e^ Alphonse Montilliet, M^e^ Jean-François Bouard, et en l'assistance de S^ble^ Phillibert Cheurier, capitaine chastelain en son ressort et mandement de Rumilly, et encore aux personnes des bourgeois et habitants de Rumilly cy-après nommés :

Benoît Terrier, marchand,	M^e^ Jean-Marc Montillet,
M^e^ Henry Duchesne,	Martin Chapuis,
Claude-Aymé Collombard,	Charle Collombard,
M^e^ Gabriel Sertour,	Pierre Chaustagnat,
Claude-François Galliard,	Aymé Dubosson,
François Burnier,	Jean-François Ardois,

Jean Lavoret,
Jaque Terrier,
Jean-Aymé Reynaud,
Jean-Charle Perret,
Joseph Reynaud dit Molliet,
Antoine Duchesne,
Joseph Reynaud le boîteux,
Pierre Gouuernon,
Jean-François Charuier,
Pierre Gayme,
Jean-Claude Charuier,
François Corboz,
Jean-François Olivoz,
Mauris Gayme,
Jean-François Galliard,
François Joubert,
Jean Fournier,
Guillaume Perret,
Jean le jeune Riuilliod,
Noël Desalliod,
Jacque Duchesne,
Antoine Desay,
Claude Vindret,
Antoine Rivilliod,
Jean Olivoz,
Marin Dunant,
Jean-Claude Nicollat,
Guillaume Desay,
Jean Pauy,
Louis Bront,
Joseph Collombet,
Humbert Baud,
Joseph Lochet,
Laurent Sadoux,

Joseph Ginet,
Joseph Carret,
François Totemp,
Antoine Challonsier,
Claude Perret dit la Liberté,
François Bouard,
Aymé Cadoux dit Briot,
Jean-Baptiste Folliet,
François l'ayné Charuier,
Jean-Baptiste Déplante,
Jean-Baptiste Anselme,
Claude Baud,
Nicolas Rabut,
Benoît Terrier l'oncle,
Antoine Druet,
Me Claude Chenal,
Jean-Pierre Ducrest,
Philibert..... dit Colbert,
Claude Cheuillon,
Jean Jouuenier,
Charle Perrod dit Gabet,
Claude Dubois,
Augustin Chomontet,
François Ducluz,
François Guerispert,
Aymé Rubellin,
Bartholomé Ossolan,
Benoît Barmondon,
Sble Jaque Gauet,
Claude Gauard,
Louys Morand,
Hble Jean Gallatin,
Gaspard Burdet,
Antoine Frumy,

Claude-Louys Gorgoz,
François Burnier l'oncle,
Vincent Vobert dit Tomaroz,
Claude Dupassieu,
Guillaume Gueron dit Petre,
Claude Perrissier,
Charle Cadoux dit Briouz,
Claude Monsset,
Joseph Frumy,
Laurent Chaffard,
Jean-Claude Gruffat,
Jaque Viollet,
Pierre Rey,
Emanuel Nauillond,
Claude Monet,
Jaque Boissat,
Pierre Canet,
Bertrand Canet,
François Grassod,
Jean Terrier,
Louis Mestreau,
J.-François Rubellin,
Joseph Decostes,
Claude-François Faure,
Gaspard Geoffroy,
Emanuel Boson,
Claude-François Gorfon,
Pierre Charuoz,
Aymé Gueron,
J.-Claude Gontier,
Dominique Dagand,
Gaspard Chomontet,
J.-Nicolas Chomontet,
Claude-François Bornens,
Jaque Croisollet,
J.-Baptiste Milliex,
Aymé Fournier,
J.-N. Croisollet,
Claude-Louis Gorfon,
Claude Jonnex,
Claude Cheurier,
Claude-François Cheurier,
Joseph Burnier,
Jean-Claude Molliet,
Nicolas Larauoire,
Antoine Ducrest,
Aymé Tauernier,
Pierre Mugnier,
Jean-Louis Bolliet,
Claude Dorgemont,
Nicolas Rimboz,
Pierre Chapet,
François Magnin,
Nicolas Gontier,
Antoine Gorgoz,
Claude-François Déplante.

Sur la représentation faicte par les nobles scindics ensuitte de la lettre à eux écrite et au Conseil, qu'il s'agit de procéder incessamment à la nomination et établissement des exacteurs pour exiger en premier lieu la somme de deux mille liures, comme encore les

autres sommes portées par le roolle enuoyé aux dits nobles scindics, suiuant ce que chaque particulier se treuue être tiré pour sa part de la contribution qu'il conuient de payer à Mr le marquis de Larroy pour les raisons expliquées dans la dite lettre du 29 juin 1690, signée de Lescheraine, de laquelle lecture a été faicte à haute et intelligible voix, ensuitte de quoy les conseillers, bourgeois et habitants de la présente ville, deüment assemblés, penonage par penonage, ont délibéré qu'il est expédient d'écrire au Conseil d'Estat auant de procéder à la dite nomination et exaction des sommes portées par le roolle enuoyé à la présente ville, et par mesme moïen tous les cy dessus nommés ont délibéré d'enuoyer un exprès à S. A. R. pour représenter la pauureté de la ville et l'impuissance où elle est de fournir présentement une telle contribution, attendu touttes les souffertes qu'elle faict depuis longtemps pour le logement de touttes les troupes et pour l'exercice continuel et dépense qu'elle faict aussy pour se mettre en deuoir de repousser les ennemis de l'Estat; à cet effect, ils ont établis et nommés, établissent et nomment le sr Jaque Gauet, des bourgeois de la présente ville, ensuite de l'offre qu'il en a faict pour aller se jetter aux pieds de S. A. R., et l'asseurer du zèle et fidélité des pauures bourgeois de sa ville de Rumilly pour son royal seruice. Et comme il conuient de fournir de l'argent au sr Gauet pour la dépense de son voïage, tous les sus nommés sont demeurés conuenants de luy rembourser ce qu'il marquera dans le roolle de la dépense qu'il donnera à son retour, après l'auoir deüment assermenté, ainsy qu'il promet; que cependant par prouision il luy sera déliurée par le sr Jean-Marc Montilliet, la somme de

25 escus (1), la quelle tous les cy deuant nommés promettent de luy restituer dans quinze jours prochains.

Ainsy délibéré le 3 juillet 1690.

XXIII.

Du 11 juillet 1690.

(Cette délibération est écrite par le notaire Dubosson.)

Le Conseil deüment assemblé.....

Apprès auoir fait lecture de la lettre escripte au Conseil par noble Jaque de Bracorand et le s[r] Cartier, tous deux des nobles scindics, dattée à Chambery du jour d'hier, a commis et commet, deputé et depute le s[r] Claude Prumaz pour se transporter dans la ville de Chambery pour se soumettre entièrement à tout ce que le souuerain Conseil d'Estat jugera à propos pour le bien et l'auantage de nostre ville au sujet de la contribution promise à M[r] le marquis de Larroy.

Signé Cheurier et Dubosson, notaire, excusant le secrétaire.

XXIV.

Du 14 juillet 1690.

Le Conseil.....

Sur la proposition faicte par noble Jaque de Bracorand et le s[r] Joseph Cartier au Conseil de ville, de

(1) L'importance de la somme indique que Gavet devait aller en Piémont auprès du duc de Savoie.

estoit à propos, auant que de passer outre, à délibérer sur l'exposé faict par le s^r^ Cartier de deputer ainsy qu'il depute noble de Bracorand, premier scindic, pour se transporter à Chambery faire les compliments et ciuilités de la ville au dit seigneur comte de Bernex, ensuitte receuoir de luy les ordres qu'il luy plaira prescrire.

XXVII.

Du 29 juillet 1690.

Le Conseil assemblé (aux personnes indiquées dans les autres délibérations, des prebtres nommés cy-après, et encore en présence de noble Estienne de la Sale, noble Jean-François de Bracorand, et des bourgeois Claude Chenal, Cl^de^-Aymé Collombard, Henry Duchesne, François Totemps, Christofle Dufoug),

Ensuitte de l'ordre du seigneur comte de Bernex, mareschal de camp des armées de S. A. R. et commandant général deça les monts, du 28 courant, par luy signé et contresigné Tardy, et scellé de son seau de cire rouge, que M^r^ de Bracorand, premier des nobles scindics, a apporté de la ville de Chambery, dont lecture a esté faicte en plein Conseil, assemblé ce jourd'hui 29 julliet 1690, en maison de ville, composé des trois estats, en conformité du dit ordre, auquel chascun auroit volontiers donné les mains, et pour procéder à ce que chasque estat deura estre tiré au repartement à deuoir faire de la somme de trois mille florins portée par le dit ordre pour les causes contenües en iceluy.

Le clergé, deüment assemblé en son particulier pour fixer la somme à laquelle il deura estre tiré pour son contingent des dits trois mille florins, a nommé et nomme le R^d^ Pere Grauier, prebtre de l'Oratoire, R^d^ M^re^ Cristofle Delamarche, prebtre altarien de Rumilly, et M^re^ François Merle, aumonier des Dames de la Visitation de la présente ville (1).

La noblesse, aussy deüment assemblée pour fixer la somme à quoy elle pourra estre tirée pour son contingent de la susdite somme, a nommé et nomme M^r^ de Bracorand de Caramagne, M^r^ de Chauanes et M^r^ Juge le fils.

Les sieurs conseillers et bourgeois, de mesme assemblés pour fixer ce qu'ils deuront aussy porter pour leur contingent des trois mille florins, ont nommé et nomment le s^r^ Pierre Grinjon, commissaire d'extentes de S. A. R., le sieur François Gallatin et le s^r^ Antoine Demot.

Estant les trois estats demeurés conuenants que ce qui sera réglé par tous les susnommés deputés de chasque estat sera tenu pour faict, parfaict, bien et deüment cotisé, et le tout ils promettent, chacun en ce qui leur concerne, de payer les sommes auxquelles ils seront tirés comme deniers fiscaux, et à peyne de tous dommages et soubs l'obligation de tous leurs biens, auec constitut en bonne forme.

Ainsy délibéré au bureau du Conseil de la ville de Rumilly.

(1) Dans quelques lignes qui ont été bâtonnées, on lit encore les noms de Reymond Magnin et dom Grégoire Demandeuve, prêtres altariens; le père Gravier y est prénommé Barthélemy.

Signé : Delamarche, B. Granier, prebtre de l'oratoire, Merle, Juge, de Bracorand, scindic, de Chamanes, J. Juge, Jaquier, scindic, Grinjoz, Cartier, scindic, Gallatin, Demot, P. Cheurier, chastelain, et le notaire secrétaire Perret.

XXVIII.

L'an et jour susdits, les sieurs deputés, entre eux deüment assemblés, sont demeurés conuenants que la quattrième partie des trois mille florins sera payee par le clergé, semblable quatriesme partie par messieurs de la noblesse, et la moitié restante par les bourgeois et habitants de la ville et paroisse de Rumilly, soubs les protestes faictes par messieurs du clergé et messieurs de la noblesse que le présent soit sans conséquence.

Faict au bureau, les an et jour sus dits.

(*Suivent les mêmes signatures.*)

(Le châtelain avait signé le premier; sa signature est biffée et reportée après toutes les autres; affaire de préséance.)

XXIX.

Du 30 juillet 1690.

Le Conseil assemblé aux personnes des scindics, conseillers et chastelain.....

Sur la remontrance faicte par les nobles scindics sur ce que le nombre des conseillers ayant esté fixé par patentes de S. A. R., et que partie d'iceux ne peuuent assister au Conseil, les uns pour estre vieux et incommodés et les autres subjects à absences, et que par ainsy dans la conjoncture présente ceux qui restent ne peuuent pas fournir à touttes les fonctions auxquelles ils sont engagés, étant d'une nécessité indispensable d'establir par manière de prouision deux des bourgeois de la ville qui tiendront lieu et place de conseillers, et qui auront voix délibératiue.

Le Conseil, faisant droit à la dite remontrance par manière de prouision, et sans préjudice aux droits et prérogatiues des sieurs conseillers qui sont vieux et incommodés et de ceux qui sont subjects à absences, a nommé et étably M^e^ François Billiet et M^e^ Jean-François Rubellin au nombre des dits conseillers, qui dès à présent auront voix délibératiue au Conseil, lorsque les effectifs n'y assisteront pas, et les quels M^es^ Billiet et Rubellin ne pourront estre faicts scindics ni jouir du priuilège de conseillers, et qui cependant seront nommés et receus pour conseillers de la ville aux premières places vacantes, et sans néantmoins en tirer conséquence pour l'auenir, et lesquels M^es^ Billiet et Rubellin presteront le serment entre les mains du s^r^ Cheurier, à la manière accoustumée en tel cas requis, ce qu'ils ont fait entre les mains du s^r^ Cheurier, en la présence et assistance des nobles scindics et conseillers susnommés;

Ayant de plus esté représenté par les scindics que par ordre du seigneur comte de Bernex, mareschal de camp des armées de S. A. R., du 28 de ce mois, il auroit esté permis à la ville de procéder incessam-

ment à la leuée sur les trois états de la même ville jusques à la somme de trois mille florins, pour estre employés au restablissement des murailles de la ville et autres réparations qu'il conuient faire, ensuitte duquel ordre la ville ayant procédé au repartement de la dite somme soit de la moitié d'icelle, pour laquelle moitié les bourgeois et habitants de la dite ville et amaux de la parroisse ont été taxés ensuitte du dict repartement, auroit le dit Conseil deliberé un exacteur des dits deniers, ce qu'il auroit faict sur le champt de la personne de Me Claude Chenal, des bourgeois de la ville, pour faire la dite exaction sur chaque particulier, en conformité de ce qu'il se treuue tiré au roolle soit repartement qui luy sera remis deubment signé par les commissaires qui l'ont faict suiuant la commission qui leur en fut baillée le jour d'hier, et auquel exacteur est ordonné de prendre les escus blancs pour six florins pièce et les desliurer au mesme prix, ensuitte des mandats qui lui seront adressés et deubment signés par les trois nobles scindics et par un des sieurs conseillers, soit par deux des dits scindics et l'un des conseillers, et pour laquelle exaction il sera payé la somme de 50 florins auec pouuoir que le Conseil baille au dit Me Chenal de contraindre tous les nommés au repartement pour le payement de ce que chascun se treuuera tiré en iceluy sans autre mandat qu'en vertu du present.

Et affin que les prix faicts qui seront donnés pour le restablissement des murailles et autres réparations soient plus promptement et ponctuellement exécutés, le Conseil a nommé et nomme pour inspecteur de besogne hble Antoine Bolani, maistre masson, milanois et architecte, et auquel sera payé pour chaque jour

ung florin, lequel gaige aussy bien que celui établi à l'exacteur seront pris sur les deniers procédés du repartement aussy bien que la facture d'iceluy comme encore les frais supportés par le sieur Pierre Cartier aux voyages et séjours en la ville de Chambery, et ceux supportés par mons[r] de Bracorand et autres frais dont il a justifié se treuuent payés et compensés moyennant quattre pistoles d'Italie qu'il a receu cy-deuant.

Et que touttes les besognes faictes jusques à présent seront estimées et visitées par experts et payées ensuitte des deniers du dit repartement aussy bien que les fers et autres fournitures faictes par diuers marchands dont les comptes seront arrestés par les nobles scindics.

Ayant de plus esté deliberé et ordonné que l'on payera à chaque masson, par chaque jour qu'il trauaillera aux dites murailles seize sols, à la charge que leurs utils seront raccomodés aux frais de la ville dans le besoin, et qu'ils seront exempts pendant qu'ils trauailleront de gardes et logements.

Dans le même Conseil a esté representé que les cottes des amaux de la presente ville se treuuent déffectueuses, en sorte que les nobles scindics soit exacteurs sont contraints de suppléer à tel défaut à leur préjudice, le Conseil auroit proposé au sieur Pierre Grinjon d'y trauailler pour réparer telle défectuosité, attendu qu'il en a plus d'instruction, par l'offre qui luy a esté faict de lui relâcher pour ses onoraires tous les arréraiges des tailles qui se treuuent deuës, à la réserue de celles de la maison de l'Oratoire, prieuré et clergé de Rumilly, à laquelle proposition s'estant le dit sieur Grinjon entendu, le dit Conseil l'a

commis et commet pour la dite reparation et tout ce qui se pourra faciliter tant pour charges, subjects qu'autrement : en consideration de quoy le Conseil lui a relasché et relasche tous les dits arrerages du passé jusqu'a ce jourd'huy, avec pouvoir de les exiger et acquitter les debiteurs par toutes sortes de voyes deuës et raisonnables, et de la quelle reussite des cottes en sera baillé un double deubment signé par le sieur Grinjon au dit sieur Cheurier, chastelain de Rumilly.

XXX.

Du 3 aoust 1690.

Le Conseil assemblé.....

Sur ce que le sieur Pierre Bouard, l'un des munitionnaires establis par le seigneur conseiller d'Estat et maistre auditeur Faure pour la distribution du pain de la milice de Rumilly, s'estant transporté dans la ville de Chambery pour donner auis au dit seigneur Faure du manquement de bled pour la dicte munition, et que n'ayant pu parler au dict seigneur Faure, attendu son absence, il se seroit adressé au seigneur conseiller d'Estat et controolleur general Carron et l'auroit prié de donner les ordres necessaires pour avoir du bled ou argent pour continuer de faire subsister la milice ; que lui ayant esté refusé par le dict seigneur Carron, et de quoy le dict sieur Bouard fait son rapport à la ville, elle auroit deliberé de commettre l'un des nobles scindics de la ville pour se

transporter à Chambery et recourir au seigneur comte de Bernex, commandant generalement en Sauoye pour S. A. R., pour recepuoir ses ordres au sujet de la subsistance de la milice, attendu que la ville de soy n'a pas le moyen de le faire, et ensuitte de ce le Conseil auroit deputé et depute le sieur Joseph Cartier, l'un des nobles scindics, pour aller prendre et recepuoir les ordres du seigneur comte de Bernex sur ce que dessus exposé.

(La ville est prise par l'armée française le 15 août 1690.)

XXXI.

Du 24 may 1691.

Le Conseil de ville de Rumilly assemblé en maison d'icelle, après les coups de cloche donnés à la manière accoustumée par Pierre Gueron, seruiteur ordinaire de la ville, aux présences des sieurs Joseph Cartier et François Billiet, des nobles et modernes scindics de Rumilly, des sieurs conseillers Claude-Philibert Riuollat, le sieur Pierre Montillet, le sieur Jean-François Bouard, le sieur Gabriel Sertour, le sieur Alexandre Landre;

Sur ce que leur estant venu à notice que la charpente du cloché de la ville se pourrit à défaut d'estre couuerte par de bon fer blanc, lequel par l'injure et lapse du temps se treuue en partie rompu et brisé, et par conséquent ne peut plus résister aux pluyes et neiges,

Le Conseil a deliberé d'y apporter promptement le remède conuenable pour euiter le deperissement entier de tout le cloché, ce qu'il ne peut faire que par un emprunt dans la conjoncture presente que la ville se treuue chargée d'un grand nombre de tailles et autres impositions, lequel emprunt doit estre au moins de deux mille florins, pour fournir à telle réparation suiuant le rapport qui en a esté présentement faict au Conseil par h^bles^ Alexandre et Claude Cheney père et fils, maistres lanterniers et ouuriers en fer blanc de la ville d'Annissy, venus exprès en la presente ville à la requisition des nobles scindics et Conseil de la ville, après deüe visite par eux faicte de l'état du dommage et des réparations qu'il conuient faire, qui consistent entre autres à couurir à neuf le dome tant en fer blanc qu'en des ais sur lesquelles le dit fer doit être cloué, repasser l'eguille du dit cloché tant en fer blanc manquant que resoudure, et pour faire et facilliter le dit emprunt le Conseil juge à propos de commettre ainsi qu'il commet à ces fins. — (*La suite manque.*)

XXXII.

Réparations au couvert au dessus de la voute du chœur des Altariens de l'eglise paroissiale de Rumilly, en 1687.

Le 7 januier 1687 il est procédé à une verification de l'etat de la voute et des trauaux necessaires à sa réparation. Les experts Vincent Vibert dit Thoumarot, Pierre fils de feu Noël Bouquin dit Balué et son fils

François Bouquin, maistres charpentiers, indiquent les trauaux à exécuter, en présence des tesmoins Gaspard feu Claude Janin de Rumilly et Pierre Baulaz de Chambery.

(Aucun d'eux ne sait écrire. L'acte est reçu par Me Cartier notaire.)

XXXIII.

L'an mil six cent quatre vingt et neuf, et le neuiesme du mois de januier, par deuant moy notaire ducal soussigné et présents les tesmoins cy-après nommés, se sont personnellement établys et constitués Rd dom Pierre Blanc, prieur du prioré de Ste Agathe et chef des altariens de l'église parroissiale de Rumilly, dom Basile Depassier, dom Romual de Lanier, sacristain, Rd messire Christophle de Lamarche et Rd messire Claude Merle, tous prebtres et altariens de la ditte église, düement assemblés dans le prioré du dit Rumilly, à la manière accoustumée, par ordre du dit Rd prieur, les deux parts faisant les trois, les trois faisant le tout. Lesquels de gré pour eux et leurs successeurs, ensuitte du compromis cy deuant par eux faict le dernier du mois de décembre proche passé, par eux signé, et de l'acte d'état pris ensuite de ce compromis le septième du présent mois, du batiment au dessus de la voute du chœur des altariens et des réparations qu'il conuenoit y faire pour arretter la perte du dit couuert et éuiter la ruine de la dite voute, par devant moy dit notaire, ont baillé a tache et prix faict, ainsi que par le présent baillent et donnent à hontes

Vincent Vibert dit Thomarouz et Pierre fils de feü Noé Boquin dit Baluë, tous deux maitres charpentiers et habitants de la présente ville de Rumilly, icy présents et acceptants, à scauoir de placer deux grands (1) poutres au dessus de la ditte voute et sur la muraille soutenant icelle, avec quattre arbottants et accondoirs qui seront nécessaires, sans aucunement blesser la dite voute, ny que les dits poutres soient appuyés sur icelle, en fournissants les dits maitres charpentiers tous les bois requis pour le dit ouurage, auec la main et le uiure (vivre), sans que les dits R^ds altariens soient tenus de leur bailler autre chose que la somme de sept ducatons de ce pays, laquelle somme ils ont promis de leur payer la moytié quand le dit ouurage sera la moytié faict, et l'autre moytié quand il sera faict et parfaict, à compte néantmoins duquel premier payement les dits charpentiers confessent d'auoir reçü la somme d'un ducaton du dit R^d Prieur, et dont ils le tiennent quitte sous toutes autres promesses par foy et serment presté par les dittes parties entre mes mains de ne contreuenir au présent, et mesme par les dits maitres charpentiers de rendre le dit ouurage faict et parfaict dans un mois datte de ce iourd'huy, à dires de maitres experts et gens à ce connaissans, et d'être responsables en propre des ruines qui pourroient arriuer tant au dit couuert qu'à la ditte voute par leur mégarde et faute; et pour les dits R^ds altariens et prieur de bien payer la ditte somme, à peines respectives de tous dépends, dommages et intérests, et

(1) Le peuple dit encore un poutre. Il en est de même en dialecte genevois. (Voir le *Dictionnaire de Littré* au mot POUTRE.)

soubs l'obligation scauoir des dits charpentiers solidairement l'un pour l'autre de leurs personnes (1) et de tous ensemble de tous leurs biens presents et auenirs qu'ils se constituent tenir.

Fait et prononcé au dit prioré; présents hon^te^ Jean François Terrier, bourgeois du dit Rumilly, et hon^te^ Louis Varet, cordonnier, habitant à Rumilly, tesmoins requis. Signé dom Pierre Blanc, prieur, dom Basile Depassier, altarien, dom Romual Lanier, sacristain, de Lamarche, prebtre altarien, Merle, prebtre altarien. Les dits charpentiers ny les tesmoins n'ont sceu signer de ce enquis. Signé Cartier, notaire.

Je soussigné Jean Morand, notaire et secrétaire de la ville de Rumilly, certifie auoir extrait le prix faict cy-deuant sur l'original qui m'a été exhibé par noble Charles Jullien Gauent, et l'ayant collationné et trouué conforme, iay signé et iay restitué l'original au dit noble Gauent ce six aoust mil sept cent septante quattre.

(1) Les charpentiers seuls engageaient leurs personnes; les Altariens n'engageaient que leurs biens.

EXTRAITS

DU

REGISTRE DES DÉCÈS DE LA VILLE DE RUMILLY

ARCHIVES DE LA CURE

1688, 2 septembre. — Sépulture de noble et puissant seigneur Charles de Maillard, marquis de Saint-Amiens, baron du Bouchet et autres places, âgé de trois vingts et dix ans.

29 septembre. — Sépulture d'honorable Claude-François Merle, maître chirurgien et bourgeois de Rumilly.

1689, 24 décembre. — ..... A esté enterré Nicolas Gueron, valet de ville, âgé d'enuiron soixante ans.

1690, 27 juillet. — Sépulture d'honorable Marc Jaquier, commissaire d'extentes de la parroisse de Clermont en Geneuois, après auoir receu tous ses sacrements. *Signé* Magniu, prebtre altarien.

16 aoust. — L'an mil six cents quattre vingts dix, et le seizième jour d'aoust, a esté enterré André, fils de François Rolier, âgé d'enuiron quarante six ans, comme ayant esté tué le jour précédent par l'armée de France.

L'an mil six cents quattre vingts dix, et le seizième jour d'aoust, a esté enterré Aimé, fils de Claude Bebert, de la parroisse d'Aret en Bauge (1), ayant esté tué par les François le jour précédent, âgé d'enuiron trent' ans. *Signé* R^d^ Magnin, prebtre.

Les quatre actes de décès qui suivent sont enregistrés après des actes de sépulture du 2 septembre.

16 aoust. — L'an mil six cents quattre vingts dix, et le seizième jour d'aoust, a esté enterré Marin (2), fils de Pierre Reynaud, habitant à Rumilly, ayant esté tué le jour précédent par l'armée des François, âgé d'enuiron trent' ans.

L'an mil six cents quattre vingts dix, et le seizième jour d'aoust, a esté enterré Antoine (3), fils de Simon Viollet, âgé d'enuiron soixant' ans, ayant esté tué le jour précédent par l'armée de France à la prise de la ville de Rumilly.

L'an mil six cents quattre vingts dix, et le seizième jour d'aoust, a esté enterré honorable Emanuel, fils de Bernard Thomasset, âgé d'enuiron trente six ans, ayant esté tué le jour précédent à la prise de cette ville de Rumilly.

L'an mil six cents quattre vingts dix, et le seizième jour d'aoust, a esté enterré Aimé Piton, d'Hauteuille,

(1) On dit actuellement *Arith*.

(2) Marin, et non Marie, comme on lit dans l'*Histoire de Rumilly* de M. Croisollet.

(3) En marge de l'acte on a écrit par erreur le prénom de Marin.

habitant en cette ville, ayant esté tué le jour précédent à la prise de Rumilly, âgé d'enuiron quarant' ans. *Signé* R[d] Magnin, prebtre altarien.

17 aoust. — L'an mil six cents quattre vingts dix, et le dix septième du mois d'aoust, a esté enterré honorable Jean-François, fils d'Antoine-Aimé Rubellin, bourgeois de Rumilly, âgé d'enuiron quarante huict ans, estant mort de ses blessures receues le quinzième du dit mois à la prise de Rumilly, et ayant receu tous ses sacremens.

27 décembre. — ..... A esté enterré un soldat du régiment de Robet de la compagnie de M[r] De France, appelé Joly Cœur, estant mort âgé d'enuiron vingt ans.

30 décembre. — L'an mil six cents quattre vingts dix, et le trentième jour de décembre, a esté enterré spectable Pierre, fils de spectable Humbert Cheurier, chastelain de la ville de Rumilly, âgé d'enuiron soixante ans, ayant receu tous ses sacremens.

1691, 26 janvier. — Le vingt sixiesme jour de l'an mil six cents quattre vingts onze, a esté enterré honorable François, fils de feu Pierre Gallatin, bourgeois et conseiller de la présente ville, estant mort âgé d'enuiron soixante quattre ans, ayant receu tous ses sacremens.

19 mars. — L'an mil six cents quattre vingts onze, et le dixneufuième de mars, a esté enterré honorable Alfonce Montilliet, maistre app[re] (apothicaire) et bourgeois de Rumilly, estant mort âgé d'enuiron quarante cinq ans.

1692, 10 janvier. — ..... A esté enterré Jaque Barbier, natif de Chateaudun en Bauce, parroisse de

la Magdelaine, soldat de la compagnie de Chamlieu (?) de Corbit, du second bataillon roial, mort en bon chrestien.

22 feurier. — ..... A esté enterré François Courant, de S[t] Jean de Rouan, soldat dans la compagnie de S[t] Germain du régiment du Sault (ou du Jault).

4 mars. — ..... A esté enterré un soldat de la compagnie du régiment du Sault; il s'appelloit du nom du Grand Champigny.

24 mars. — Sépulture de noble Emanuel de Monfort, seigneur de Consy.

19 septembre. — Sépulture de noble François de Chauanes, âgé de 70 ans.

12 octobre. — Sépulture de la femme de Jean-Aymé Perret, secrétaire et bourgeois de Rumilly.

1693, 19 feurier. — Sépulture d'Antoine Gordon, du village de Boisserd au bas Limosin, soldat du régiment du roy et de la compagnie de M[r] de Cormimille, âgé d'enuiron 55 ans.

28 feurier. — Sépulture de François Seve de Cusage, diocèse de Bourdeaux, soldat du bataillon de M[r] de Saint-Uictor, nommé le bataillon du Roy, de la compagnie de M[r] de Rœfeur.

12 mars. — Sépulture de Pierre Huet, maitre armurier et bourgeois de Rumilly.

29 auril. — ..... A esté enterré un nommé La Treille, soldat de la compagnie de M[r] Dueuon, du bataillon du Roy, sous le commandement de M[r] de Saint-Uictor.

13 may. — Sépulture de Claude Prumaz, âgé de 76 ans.

8 juillet. — Sépulture de Claude-Aymé Guillispert, maitre cordonnier de Nante en Bretagne et bourgeois de Rumilly.

5 décembre. — Sépulture de Claude Grinjon, notaire roial et commissaire d'extentes.

1694, 6 januier. — Sépulture de Dumer, soldat de la compagnie de Mr de Narbonne.

22 januier. — Sépulture de La Rose, soldat dans le régiment de Clérambault.

24 janvier. — Sépulture de La Riuière, soldat de la compagnie de Fargue dans le régiment de Clérambault.

3 feurier. — L'an mil six cents quattre vingts quatorze, et le troisiesme du mois de feurier, a esté enterré messire noble Joseph de Monfort dans la chapelle de St Claude, tombeau de la dite maison, et a esté enseueli auec tous les honneurs dheus à son merite. Quattre capitaines portoient les quattre coins du draps, et après auoir receu tous ses sacremens.

8 féurier. — ..... Décès de noble Claude de Monfort de Consy, et le lendemain a esté enterré dans la chapelle de St Claude, tombeau de leur maison.

20 mars. — Sépulture de Jean-Baptiste de Maurienne, de la compagnie de Mr Dupont, régiment de Clérambault.

3 juin. — ..... Est décedé dom Daniel Priné, prefect de la grande Chartreuse, prieur de la chartreuse de Ripaille et visiteur de la prouince de Charrente, âgé d'enuiron 62 ans, après auoir esté confessé et receu l'extremonction, a esté enterré à Rumilly dans

l'église parroissiale et dans la chapelle de la Magdelaine. Ainsi est. *Signé :* Brachet, prebtre.

13 aoust. — ..... Décès de Christophle Lamarche, prebtre altarien de Rumilly, âgé d'enuiron 60 ans. A esté enterré dans le tombeau des Altariens au second cœur. Ainsi est.

Errata.

Page 319, ligne 12, *au lieu de* gouverneur, *lisez* Gouvernement.

Page 347, ligne 10, *au lieu de* taxe des hostres (?), *lisez* taxe des hostes (hôteliers).

Page 353, ligne 16, *au lieu de* Gardye, *lisez* Tardy.

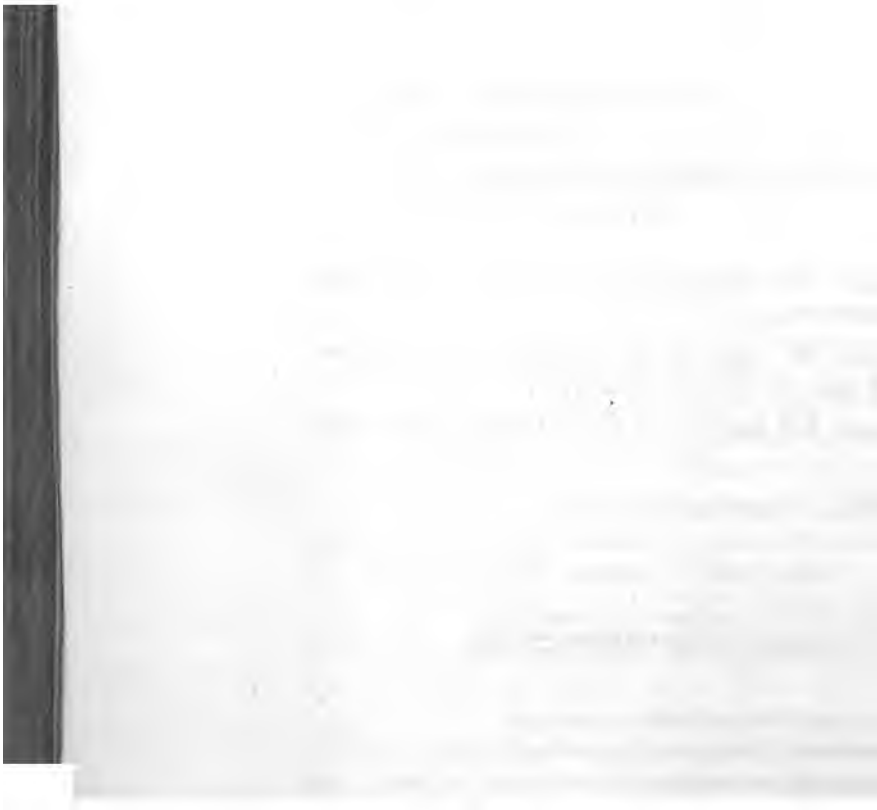

TABLE DES MATIÈRES

Bulletin de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

Pages

Décret du Président de la République reconnaissant la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie comme établissement d'utilité publique v

Règlement de la Société savoisienne vii

I. Travaux de la Société xi

Séance du 12 mai 1881 xi
Séance du 30 juin 1881 xvi
Séance générale du 27 octobre 1881 xviii
Séance du 24 novembre 1881 xxi
Séance générale du 29 décembre 1881 xxii
Séance du 23 février 1882 xxiii
Séance du 30 mars 1882 xxv
Séance générale du 4 mai 1882 xxviii
Ouvrages reçus... xv, xvii, xix, xxii, xxiv, xxvi, xxviii
Membres admis ..... xviii, xxii, xxiii, xxviii

Renouvellement des membres du bureau XXIII
Communications diverses ..... XII, XVIII, XIX, XXI, XXII, XXIV, XXVIII
Décès et démission..... .... XVIII, XXII

II. Membres de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie et Sociétés correspondantes. XXX

Composition du bureau..... XXX
Commissions diverses XXX
Membres honoraires XXXI
Membres effectifs XXXII
Sociétés correspondantes..... XXXV

Mélanges.

Montmélian, place forte; siéges qu'elle a soutenus, série de ses gouverneurs, etc., d'après des documents officiels et inédits, par le général Auguste Dufour et le professeur François Rabut. 1

Introduction historique 3
Gouverneurs de Montmélian..... 9
Documents 233
Table par ordre chronologique des gouverneurs.. 269

Réplique du baron de Ponnat à M. l'abbé Ducis, au sujet de la Légion thébaine..... 273

Bibliographie d'Aix en Savoie (additions et corrections), par le Dr Guilland père..... 287

Jeton de la Chambre des comptes de Chambéry, note de M. François Rabut..... 301

Une année de la vie municipale de Rumilly (1689-1690), par M. François Mugnier, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry..... 313

Introduction..... 315

Ordonnances du conseil de la ville de Rumilly pour 1689 et partie de 1690..... 331

Extraits du registre des décès de la ville de Rumilly (archives de la cure)..... 378

Errata..... 383
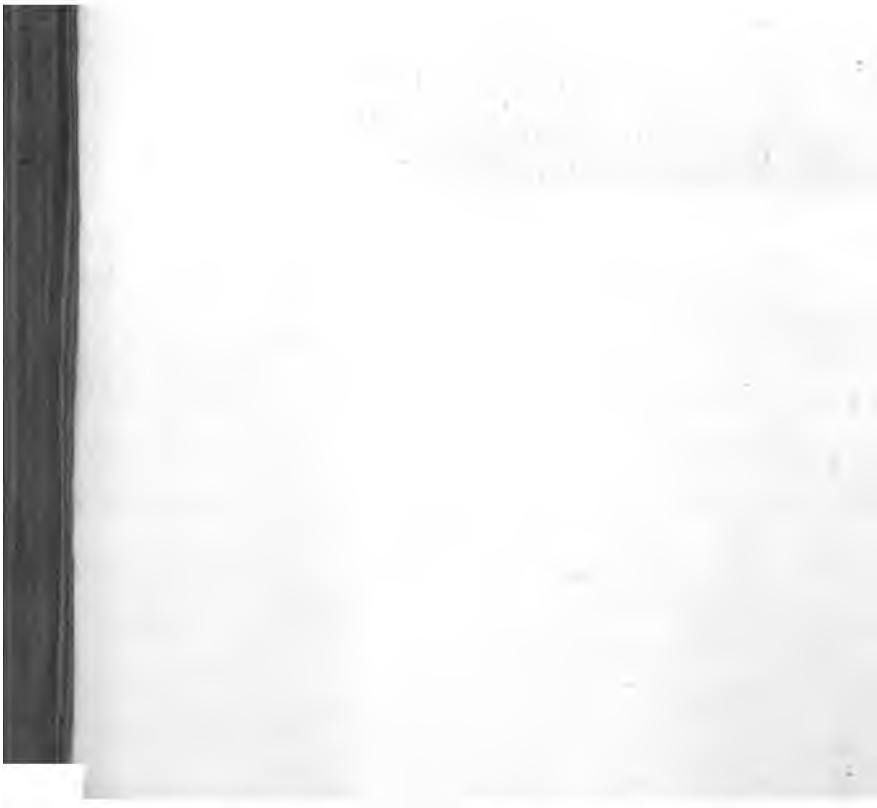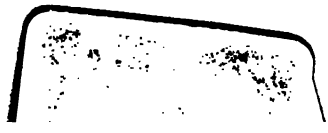
FIN DU VINGTIÈME VOLUME.